Charles de ROCHEFORT
Histoire naturelle et morale des îles Antilles de l'Amérique

Livre second - Comprenant l'histoire morale

Édition critique de Bernard GRUNBERG, Benoît ROUX & Josiane GRUNBERG

NB : L'appareil critique et les illustrations originales qui accompagnent le texte sont disponibles uniquement dans l'édition parue chez L'Harmattan :
ROCHEFORT, Charles de. *Histoire naturelle et morale des îles Antilles de l'Amérique*. Edition critique de B. Grunberg, B. Roux, J. Grunberg. Paris : L'Harmattan, 2012, tome 2, 360p.

CHAPITRE PREMIER. De l'établissement des habitants étrangers dans les îles de Saint Christofle, de Nieves, de la Gardeloupe, de la Martinique et autres îles Antilles.

Après avoir achevé tout ce qui pouvait être de l' "Histoire Naturelle des Antilles", il faut venir à l'Histoire que nous appelons morale et traiter dorénavant, en toute la suite de ce livre, des habitants de ces îles, dont nous avons déjà fait quelque mention, selon qu'il est venu à propos, en la description, que nous avons donnée au livre précédent, de chacune de ces îles en particulier. Nous parlerons premièrement des étrangers, ou des Européens, autant qu'il sera nécessaire à notre dessein. Et puis nous descendrons à une ample et particulière considération des Indiens habitants naturels du pays, dont le sujet, peu connu, demande une déduction de plus longue haleine et une recherche plus exacte et plus curieuse.

Les Espagnols, se fondant sur la donation du pape Alexandre sixième, et sur quelques autres raisons apparentes, prétendent que le droit de naviguer en l'Amérique et d'y établir des colonies, soit au continent soit aux îles, leur appartient privativement à tous autres. Mais outre que la vanité de cette arrogante présomption se découvre assez d'elle-même et que ce serait interrompre le fil de notre "Histoire" que de nous arrêter ici à une telle controverse, le docte et curieux Bergeron a si exactement traité cette question et si clairement montré l'absurdité de cette chimère, en son "Traité des Navigations", que ce serait peine perdue de s'y étendre davantage et d'y vouloir apporter de nouveaux éclaircissements. Aussi tous les rois et princes chrétiens ont toujours contesté au roi d'Espagne ce prétendu droit qu'il s'attribue. Et ils ne l'ont pas seulement combattu par paroles et par écrits mais encore par les effets, ayant envoyé de temps en temps des flottes en l'Amérique, pour y faire des peuplades et se mettre en possession de plusieurs terres de ce Nouveau Monde, où particulièrement se sont signalés les Français, les Anglais et les Hollandais.

Mais les plus renommées de toutes les colonies que ces trois nations possèdent en Amérique et celles qui sont les plus fréquentées des marchands, comme étant les plus avantageuses pour le commerce, ce sont celles des Antilles. Les Français et les Anglais, comme on le peut remarquer au premier livre de cette "Histoire", y sont les plus avancés et ont en partage les plus grandes, les plus riches et les plus peuplées de toutes ces îles.

Il est aussi constant que ces nations en leur établissement n'ont pas suivi les cruelles et barbares maximes des Espagnols et n'ont pas impitoyablement exterminé, comme eux, les peuples originaires du pays. Car si elles les ont trouvés dans les terres qu'elles possèdent, elles les y ont conservés pour la plupart et ont contracté alliance avec eux. Il est bien vrai que les Caraïbes ont depuis un long temps de grands différends avec les Anglais mais l'origine de leurs querelles vient de quelques sujets de mécontentement qu'ils ont reçus de quelques particuliers de cette nation, qui en corps a désapprouvé leur procédé et, en toutes rencontres, a témoigné qu'elle désirait qu'ils fussent traités avec la même humanité, modération et douceur chrétienne, dont les amples et florissantes colonies de la Virginie et de la Neuve Angleterre, qui relèvent de sa juridiction, ont usé jusqu'à présent à l'endroit des habitants naturels de l'Amérique septentrionale, où elles sont établies, avec lesquels elles entretiennent une si sainte et si parfaite correspondance qu'elle leur a facilité les moyens de les instruire avec un heureux succès es mystères de la religion chrétienne et de fonder un grand nombre de belles églises, au milieu de ces pauvres peuples.

Surtout, il est très avéré que, lorsque les Français se sont établis à la Martinique, à la Gardeloupe et à la Grenade, ils l'ont fait par l'agrément des caciques et des principaux d'entre les Caraïbes, qui ont désavoué ceux des leurs qui ont voulu aller au contraire et qui ont employé leurs forces et leurs bons avis pour réprimer leurs desseins, et faire entrer les nôtres en la paisible possession de ce qu'ils leur avaient auparavant accordé. Ce qui justifie que nous ne sommes pas coupables des mêmes violences que les Espagnols et que notre procédé en l'établissement de nos colonies aux îles n'a pas été semblable au leur. Que si on nous objecte que nous les avons chassé de Saint Christofle et de la Gardeloupe et qu'encore à présent nous avons guerre avec ceux de la Martinique, nous répondons que, lorsque nous avons peuplé ces îles, nous n'avions autre but que l'édification et l'instruction de ces pauvres barbares et que, si contre notre première intention, nous avons été obligés d'user de sévérité à l'endroit de quelques-uns et de les traiter comme ennemis, ils ont attiré ce malheur sur eux, en violant, les premiers, les sacrées lois de l'alliance qu'ils avaient contractée avec nous et en prenant des conseils sanguinaires, qui eussent étouffé nos colonies dans leur berceau, s'ils n'eussent été découverts.

Les colonies françaises et anglaises ont eu leur commencement en même temps, c'est-à-dire en l'an mille six cent vingt-cinq. Monsieur DESNAMBUC, gentilhomme français, de l'ancienne maison de Vauderop et capitaine entretenu par sa Majesté en la mer du Ponant, et monsieur Waernaer, gentilhomme anglais (lequel nos Français nommaient monsieur Ouarnard, pour faciliter la prononciation du double W, que notre langue ignore) ont en un même jour pris possession de l'île de Saint Christofle, au nom des rois de France et de la Grande Bretagne, leurs maîtres, pour avoir un lieu de retraite assurée et une bonne rade pour les navires de l'une et de l'autre nation qui fréquentaient en l'Amérique. Cette île, ayant tous les rares avantages que nous avons amplement déduits au chapitre qui en contient la description, était fort visitée des Espagnols, qui y prenaient souvent leurs rafraîchissements, en allant et en retournant de leurs longs voyages. Ils y laissaient aussi quelquefois leurs malades, qui étaient traités par les Indiens caraïbes, avec lesquels ils avaient fait la paix à cette condition.

Ces messieurs donc considérant que, s'ils possédaient cette terre, ils incommoderaient l'Espagnol, leur ennemi commun en l'Amérique, et qu'ils auraient une bonne et sûre demeure pour jeter les fondements des colonies, qu'ils se proposaient de dresser en

ces îles, ils s'en rendirent maîtres et y laissèrent des hommes pour la garder. Mais avant que d'en partir, craignant que les Indiens ne fomentassent quelque secrète intelligence avec les Espagnols, ou qu'en leur absence ils n'exécutassent la résolution, que certains sorciers qui sont en haute estime parmi ce peuple leur avaient fait prendre depuis peu, de mettre à mort tous les étrangers qui étaient en leur terre, ils se défirent en une nuit de tous les plus factieux de cette nation et peu après ils contraignirent tous les autres, qui s'étaient cantonnés et mis en défense, à se retirer ailleurs et à leur laisser la place libre.

Après quoi monsieur Desnambuc s'en retourna en France et monsieur Ouarnard en Angleterre, où leur conquête et tout leur procédé furent agréés des rois ; et la permission leur ayant été donnée d'y faire passer des hommes, ils y retournèrent en bonne compagnie, en qualité de gouverneurs et de lieutenants pour les rois de France et de la Grande Bretagne, leurs maîtres.

Mais avant que monsieur Desnambuc vînt cultiver et poursuivre sa conquête, il crut que pour avoir un puissant appui en France, qui prît intérêt en la conservation de cette île, sous la souveraineté du roi, et pour assurer et avancer ainsi ses desseins, il serait bien de dresser une compagnie de personnes d'autorité, qui eussent la direction et la seigneurie de cette île et des autres qu'il pourrait conquérir et soumettre à l'obéissance du roi, à condition que cette compagnie eût soin et prît à cœur d'y faire passer des hommes pour conserver la terre et la cultiver, d'y envoyer des ecclésiastiques et de pourvoir à leur entretènement, d'y faire bâtir des forts pour la sûreté des habitants et de les munir de canons, de poudre, de boulets, de mousquets, de mèche et de balles, en un mot d'y entretenir un bon arsenal, pour avoir toujours en main de quoi faire tête à l'ennemi.

Cette compagnie, ou société, fut établie au mois d'octobre de l'an mille six cent vingt-six, tant pour l'île de Saint Christofle que pour les adjacentes, et fut approuvée par le roi ; et depuis elle fut confirmée et favorisée de nouvelles concessions et de très beaux privilèges obtenus de sa Majesté le huitième de mars mille six cent quarante-deux pour toutes les îles de l'Amérique, situées depuis le dixième jusqu'au trentième degré au deçà de l'équateur.

Monsieur Desambuc, ayant ainsi mis ordre à ses affaires en France, retourna à Saint Christofle avec trois cents hommes, que les seigneurs de la compagnie nouvellement érigée avaient levés pour jeter les fondements de cette colonie. Il amena aussi plusieurs braves volontaires, qui tenaient à gloire de suivre un si célèbre aventurier et de prendre part dans ses honorables fatigues, sous l'espérance de recueillir aussi en son temps le fruit de ses conquêtes. Ils arrivèrent tous à Saint Christofle au commencement du printemps de l'année mille six cent vingt-sept, et bien qu'ils eussent beaucoup souffert durant leur voyage et qu'ils fussent malades pour la plupart ou affaiblis, ils ne se laissèrent point abattre à ces rudes épreuves mais se souvenant que les belles entreprises sont toujours accompagnées de grandes difficultés et que les roses ne se cueillent que parmi les épines, ils commencèrent dès lors à mettre la main à l'œuvre et ayant appris, dans peu de jours, de ceux qu'ils avaient trouvés dans l'île, tout l'ordre qu'il faut tenir pour défricher les bois, dresser les habitations, cultiver la terre, planter les vivres et le tabac et pour faire tous les devoirs qui sont requis dans les nouveaux établissements, ils fécondèrent les généreux desseins de leur capitaine, qui les animait puissamment par ses paroles et par son bon exemple.

Les partages de l'île entre les deux nations avaient été projetés avant ce voyage mais ils furent conclus et arrêtés solennellement le treizième du mois de mai en la même année. Car afin qu'un chacun pût travailler avec assurance sur son propre fonds et que les nôtres n'eussent rien à démêler avec les Anglais, monsieur Ouarnard étant aussi retourné d'Angleterre, quelque temps avant monsieur Desnambuc, où il s'était aussi appuyé d'une compagnie qui prenait la protection de ses entreprises, ils divisèrent entre eux toute la terre de l'île et y posèrent les limites telles qu'elles se voient encore aujourd'hui, à condition toutefois que la chasse et la pêche seraient partout libres aux habitants des deux nations et que les salines, les bois de prix, qui sont propres à la teinture ou à la menuiserie, les rades et les mines demeureraient aussi communes. Ils convinrent encore de certains articles, qui furent agréés et arrêtés de part et d'autre, pour entretenir une bonne correspondance, prévenir toute jalousie et éviter tous les sujets de disputes et de contestations, qui peuvent aisément naître entre des peuples de différentes humeurs. Ils firent aussi ensemble une ligue défensive pour s'entre-secourir au besoin et se prêter main forte pour repousser l'ennemi commun et quiconque voudrait troubler la paix et le repos dont ils espéraient de jouir par ensemble, en cette aimable terre qui leur était échue en partage.

Après ces choses, les deux gouverneurs travaillèrent à l'envi à l'affermissement et à l'ornement de leur colonie. Mais il faut avouer que les Anglais eurent de très grands avantages par dessus les Français pour faciliter et conduire à chef leurs desseins. Car outre que cette nation-là, qui est née au sein de la mer, supporte plus facilement que nous les fatigues des voyages de long cours et qu'elle s'entend mieux à faire de nouvelles peuplades, la compagnie qui fut établie à Londres pour la direction de celle de Saint Christofle pourvut si généreusement à ce qu'elle fût assistée, dès sa naissance, d'hommes et de vivres, qui étaient nécessaires pour leur subsistance, jusqu'à ce que la terre leur en eût produit, et elle eut tant de soins que de temps en temps elle fût rafraîchie de nouveau secours et de toutes les choses dont elle pouvait avoir besoin dans ces commencements, qu'elle prospérait et s'avançait à vue d'œil, pendant que la nôtre qui était dépourvue de toutes ces assistances, ne faisait que languir et même se fût facilement écoulée, si l'affection qu'elle avait pour son chef et la haute estime qu'elle avait conçue de sa valeur, ne l'eussent entretenue à sa dévotion et liée très étroitement à son service.

Pendant donc que notre colonie souffrait toutes ces faiblesses et qu'elle ne subsistait que par son courage, celle des Anglais profitant de ses forces en poussa une nouvelle dans l'île de Nieves, qui n'est séparée de Saint Christofle que par un petit bras de mer, comme nous l'avons dit en son lieu. Mais si ce petit nombre auquel nos gens étaient réduits ne leur permettait pas de faire de pareils progrès, monsieur Desnambuc s'étudiait en récompense de les affermir et de les policer par plusieurs beaux règlements, dont nous coucherons ici quelques-uns des principaux articles, afin que la mémoire en soit précieusement conservée, pour l'instruction de la postérité.

En premier lieu, parce que par la paix et la concorde, les plus petites choses s'accroissent et que la division fait écouler et évanouir les plus grandes, il voulait que tous les habitants de l'île qui reconnaissaient son autorité conservassent entre eux une très parfaite union, laquelle il leur recommandait en toutes occurrences, comme la colonne de leur petit Etat et le sacré canal d'où toutes sortes de bénédictions du ciel et de la terre découleraient abondamment sur eux. Et d'autant qu'il est impossible que dans la conversation mutuelle il ne survienne beaucoup de choses qui seraient capables d'altérer souvent cette aimable correspondance, s'il n'y était promptement pourvu, il désirait que semblables différends fussent au plus tôt terminés avec douceur et même avant le coucher du soleil, s'il était possible.

Il leur ordonnait d'être loyaux, ronds et sincères dans toutes leurs affaires et d'être courtois et secourables envers leurs voisins, et de tenir aussi religieusement la parole qu'ils avaient donnée que si elle eût été rédigée par écrit et reçue par devant des notaires.

Afin que le travail trop assidu de leurs habitations ne leur fît oublier le métier de la guerre, ou que leur courage ne se ramollît dans le profond repos et qu'au besoin ils sussent manier les armes et s'en servir avec dextérité, il voulait qu'ils en fissent souvent les exercices, qu'ils s'y façonnassent selon les règles de la discipline militaire et, bien qu'ils fissent tous profession de cultiver la terre, qu'ils eussent la grâce et l'air généreux des soldats et qu'ils en portassent en tous temps les marques et les livrées, ne sortant jamais de leur quartiers sans armes à feu, ou du moins sans avoir l'épée.

Que s'il les formait en cette sorte, afin qu'aux occasions ils fissent paraître leur valeur et leur courage à l'endroit des ennemis, il les obligeait d'ailleurs d'être doux et humains les uns envers les autres et il ne pouvait souffrir que les plus forts foulassent les plus faibles. C'est pourquoi il fit cette belle ordonnance, laquelle est encore en vigueur dans toutes ces îles, à savoir que les maîtres ne pourraient engager leurs serviteurs que pour trois ans, durant lesquels ils seraient tenus de les traiter avec toute modération et douceur et de n'exiger d'eux qu'un service raisonnable et proportionné à leurs forces.

Ses soins s'étendaient notamment à l'endroit des nouveaux venus et afin que, dès leur arrivée, ils eussent de quoi se mettre à couvert des injures de l'air et que leur travail ne fût point retardé à faute de logements, il désirait qu'aussitôt que la place qu'ils avaient destinée pour faire leur bâtiment était découverte, tout le voisinage les aidât à l'élever. Cette louable institution fut si bien reçue et si soigneusement pratiquée qu'il n'y avait aucun des habitants qui n'en reconnût l'équité et qui ne tînt à bonheur dans ces occasions d'y contribuer volontairement ses peines et ses soins. Les uns allaient couper les bois qui étaient nécessaires, les autres couraient aux roseaux et aux feuilles de palmes pour faire les palissades et le couvert, les meilleurs architectes plantaient les fourches, élevaient les chevrons et attachaient la couverture et ils étaient tous dans un si aimable empressement que le petit édifice se trouvait logeable dans peu de jours, sans que le propriétaire eût besoin de se mettre en aucun frais, qu'à pourvoir tant seulement à ce que la boisson ordinaire du pays ne manquât point durant ce travail à ces charitables ouvriers.

Enfin il avait en horreur les paresseux, qui vivent de la sueur et du travail d'autrui, comme les bourdons du miel des abeilles ; mais pour ramener en nos jours une petite image du siècle d'or qui est tant prisé des Anciens, il incitait tous les habitants à être libéraux, communicatifs des biens que Dieu leur avait départis et à témoigner leur charité et leur hospitalité envers tous ceux qui les venaient visiter, afin qu'à l'avenir on ne fût pas obligé d'établir parmi eux des hôtelleries, des cabarets et de semblables lieux de débauches, qui serviraient de retraite aux oiseux, aux dissolus et qui attireraient la désolation et l'entière ruine de la colonie.

Cependant que monsieur Desnambuc réglait si sagement sa petite république et qu'il l'entretenait de l'espérance d'un prompt secours, les seigneurs de la compagnie, imitant le naturel de plusieurs de notre nation, qui voudraient moissonner incontinent après les semailles, étaient de leur part dans une continuelle attente de quelques navires chargés de tout ce qu'il y a de plus riche et de plus précieux dans l'Amérique, pour remplacer avec usure ce qu'ils avaient déboursé pour faire le premier embarquement ; et jusqu'à ce que ce retour fût arrivé, ils ne pensaient à rien moins qu'à se mettre en de nouveaux frais. Monsieur le gouverneur, ayant remarqué que toutes les lettres qu'il avait envoyées à ces messieurs sur ce sujet n'avaient point obtenu de réponses favorables, se résolut, avant que la colonie fût réduite à une plus grande extrémité, de les aller trouver en personne et d'entreprendre un second voyage pour solliciter ce secours, duquel dépendait la sûreté de leurs premières avances et la subsistance des Français en cette île. Ce bon dessein, que le zèle qu'il avait pour la gloire de notre nation lui avait inspiré, réussit selon son cœur car, étant arrivé à Paris, il sut si bien représenter l'importance et la nécessité de ce secours à messieurs de la compagnie qu'ils lui accordèrent trois cents hommes et des vaisseaux munis de toutes les provisions nécessaires, pour les rendre à Saint Christofle.

Ce renfort tant attendu de notre colonie lui arriva heureusement au commencement du mois d'août de l'an mille six cent vingt-neuf et elle le reçut avec tant de joie et de satisfaction qu'elle s'imaginait d'être parvenue au comble de ses souhaits et que dès lors elle pouvait surmonter aisément tout ce qui voudrait traverser l'exécution de ses projets. Mais comme les prospérités de cette vie sont de courte durée, à peine s'était-elle égayée deux mois en la possession de ce bonheur qu'une puissante flotte d'Espagne vint fondre sur elle. Dom Federic de Tolède, qui la commandait, avait ordre exprès avant que de descendre à la Havanne, à Cartagene et aux autres plus célèbres ports du sein de l'Amérique, de s'arrêter à Saint Christofle et d'en chasser les Français et les Anglais, qui s'y étaient établis depuis peu d'années.

Cette armée navale, qui était composée de vingt-quatre grands navires de charge et de quinze frégates, se saisit, pour premier acte d'hostilité, de quelques navires anglais qui étaient à l'ancre près de l'île de Nieves, puis elle vint mouiller à la rade de Saint Christofle, à la portée du canon de la Basse-Terre, où monsieur de Rossey commandait. Les forts des deux colonies n'étaient pas encore en état pour soutenir un siège, ils étaient dépourvus de vivres, toutes les munitions de poudre et de balles qui se trouvaient dans l'île ne pouvaient pas faire des grands effets et, quand les deux nations eussent uni toutes leurs forces, elles n'eussent pas pu résister à une si redoutable armée mais leur courage suppléait à tous ces défauts car, afin que l'ennemi n'eût pas sujet de se glorifier d'être venu à bout de ses desseins sans quelque opposition, monsieur Desnambuc détacha du quartier de la Cabes-terre, où il commençait de se fortifier, tous ses meilleurs soldats pour aller au secours de celui qui était menacé et les Anglais y firent passer quatre de leur meilleures compagnies.

Aussitôt que ces troupes furent arrivées au rendez-vous, elles s'employèrent d'un commun accord avec les habitants du quartier à se retrancher le long de la côte pour repousser vigoureusement l'ennemi et lui contester la descente et sans doute elles lui eussent bien donné de la peine, si elle eussent été bien commandées et que cette première ardeur n'eût été ralentie par la frayeur qui saisit tellement le cœur de monsieur de Rossey qu'il l'eût laissé mettre pied à terre et venir aux approches sans aucune résistance, si un jeune gentilhomme neveu de monsieur Desnambuc, frère aîné de monsieur du Parquet, qui est à présent seigneur et gouverneur de la Martinique, n'eût obtenu la liberté de passer les retranchements et de donner sur la première compagnie des ennemis qui parut sur le sable. Il fut soutenu de quelques volontaires, qui voulurent avoir part à sa gloire, mais il les devança tous de beaucoup en courage et en résolution car il attaqua avec tant de vigueur celui qui conduisait la troupe qu'il le tua et plusieurs autres des plus vaillants de sa compagnie, qui eurent l'assurance de vouloir éprouver sa valeur ; mais étant abandonné de ceux qui l'avaient suivi en cette mêlée, il fut tellement investi de la multitude qui venait fondre sur lui qu'enfin il fut abattu et emporté dans l'un des navires des ennemis, où, après tous les devoirs qu'on fit pour le guérir de ses blessures, il mourut au grand regret de l'un et de l'autre partie, qui avait été témoin de sa générosité et qui ne pouvait se lasser de lui donner tous les plus beaux éloges que sa vertu avait mérités.

Durant ce choc, qui devait être soutenu un peu plus vigoureusement des nôtres, le Général de la flotte fit détacher en un même temps de tous les navires de grandes chaloupes remplies de soldats bien armés qui descendirent en fort bon ordre et couvrirent la rade. C'est ce qui redoubla l'épouvantement de monsieur de Rossey, qui, de peur d'être opprimé de cette multitude, fut d'avis de

céder à la force et de faire une honorable retraite, avant que les nôtres fussent investis et enveloppés de tous côtés. Cette résolution prise tumultuairement fut fort mal reçue de tous ceux qui étaient jaloux de la gloire de notre nation et qui eussent désiré que l'ennemi eût acheté un peu plus chèrement le dégât de leur colonie mais, les suffrages que l'épouvantement suggérait en cette fatale conjoncture ayant prévalu, il fut arrêté qu'à l'instant même on prendrait le chemin de la Cabes-terre et que là on aviserait plus amplement à tout ce qui serait jugé nécessaire, pour le salut commun.

L'Espagnol, voyant que nos gens abandonnaient leur fort et leur retranchement sans avoir fait beaucoup de résistance, crut que cette retraite n'était qu'une feinte, qui était ménagée à dessein de l'attirer dans quelque embuscade, qu'on lui avait dressée dans les bois. Ce soupçon, qui était appuyé sur quelques apparences, le retint de poursuivre sa victoire et l'arrêta au quartier de la Basse-terre, jusqu'à ce qu'il eût appris au vrai l'état de toute l'île et qu'il eût pourvu à tout ce qu'il trouverait être le plus expédient pour exécuter, promptement et fidèlement, tous les points de sa commission.

Pendant que l'ennemi prenait ainsi ses mesures, pour conduire à chef ses desseins sans se mettre en danger, monsieur Desnambuc, surpris d'un si subit changement et d'un succès si inespéré, tâchait de rassurer les siens et de les encourager à porter constamment cette disgrâce, leur remontrant qu'elle n'était pas irrémédiable, que l'ennemi ne s'opiniâtrerait pas à demeurer dans l'île jusqu'à ce qu'il en eût entièrement chassé les habitants, qu'il avait des affaires de plus grand poids qui l'appelaient ailleurs, qu'il ne s'engagerait pas facilement dans les forêts qu'il lui faudrait traverser de nécessité pour venir à son quartier ; qu'ils pouvaient s'y mettre en bonne défense, pour soutenir ses efforts et lui faire marquer de son sang cette invasion, s'il entreprenait de passer outre, et qu'en ce cas il y avait même en chemin des endroits si forts de nature que peu d'hommes le pourraient arrêter et le contraindre de retourner sur ses brisées.

Ces avis étaient très judicieux mais la terreur avait tellement préoccupé les esprits et la consternation était si générale qu'ils ne furent point pesés selon leur mérite. L'affaire étant donc mise en délibération, la conclusion fut qu'on abandonnerait l'île et que la colonie se transporterait en quelque autre, qui ne donnerait point tant d'ombrages à l'Espagnol et qui serait plus écartée de la route ordinaire de sa flotte. Monsieur Desnambuc, qui prévoyait que, quelque couleur qu'on pût donner à cette résolution, elle serait notée de quelque lâcheté qui flétrirait l'opinion qu'on avait justement conçue de la valeur des Français et étoufferait en un instant ces grandes espérances qu'on avait eues de leur colonie, ne put point être persuadé d'y donner son approbation. Néanmoins, encore qu'il fût d'un sentiment tout contraire, pour ne point abandonner dans cette triste rencontre ceux qu'il avait amenés de si loin et avec qui il avait passé tant de mers et essuyé tant de périls, il s'accommoda à leur humeur et s'embarqua avec eux dans quelques navires qui se trouvèrent à la rade. Et ainsi pour éviter un plus grand désordre, en se surmontant soi-même, il témoigna qu'il oubliait généreusement le peu d'estime qu'ils faisaient de ses remontrances.

Les quartiers des Anglais étaient aussi dans un grand désordre, ils avaient appris que l'ennemi était maître de toute la Basse-terre, qu'il ruinait la forteresse des Français après en avoir enlevé le canon, qu'il avait déjà brûlé toutes les cases et fait le dégât des habitations du quartier. Ils croyaient à chaque moment qu'il venait fondre sur eux avec toutes ses forces et, dans cette appréhension, les uns essayaient de se sauver par mer, ou de se retirer sur les montagnes, pendant que les autres, qui étaient un peu plus courageux, furent d'avis d'envoyer des députés à Dom Federic, pour le prier de vouloir entendre à quelque accommodement mais, pour toute réponse, ils reçurent un commandement exprès de sortir promptement de l'île, ou qu'autrement ils seraient traités avec toute la rigueur dont les armes permettent d'user à l'endroit de ceux qui s'emparent, contre tout droit, du bien qui ne leur appartient pas.

Pour faciliter ce départ que Dom Federic leur ordonnait, on leur rendit selon ses ordres les navires, que sa flotte avait pris devant l'île de Nieves et il voulut qu'ils s'y embarquassent sans aucun délai et qu'en sa présence ils fissent voile vers l'Angleterre. Et parce que ces vaisseaux ne pouvaient pas contenir une si grande multitude, il permit à tous ceux qui n'y purent pas avoir place de demeurer dans l'île, jusqu'à ce qu'il se présentât une occasion favorable pour suivre leurs compagnons. Après cette expédition, Dom Federic fit lever l'ancre à ses navires pour continuer leur voyage mais incontinent que les Anglais qui étaient restés eurent perdu de vue cette flotte, ils commencèrent à se rallier et à former une constante résolution de relever courageusement les ruines de leur colonie.

Pendant que ces choses se passaient à Saint Christofle, les Français qui en étaient sortis au commencement de cette déroute, avaient tant enduré sur mer, à cause du manquement de vivres et des vents contraires qu'ils avaient été contraints de relâcher aux îles de Saint Martin et de Montserrat, après avoir visité en passant celle d'Antigoa. Ils eussent bien souhaité de se pouvoir établir en quelqu'une de ces terres mais elles ne leur semblaient que des affreux déserts, en comparaison de celle qu'ils avaient quittée. Sa douce idée repassait incessamment devant leurs yeux, ils la regrettaient à chaque moment et l'aimable souvenir de cet agréable séjour, où la providence divine les rappelait par des voies qui leur étaient inconnues, leur fit naître le désir de s'informer de l'état auquel l'Espagnol l'avait laissé, puisqu'ils en étaient si voisins. Pour contenter cette louable curiosité, ils y firent passer l'un de leur navires, qui leur rapporta à son retour que la flotte ennemie s'était entièrement retirée et que les Anglais qui y étaient restés travaillaient courageusement à rebâtir leurs cases, à planter des vivres et à réparer leurs désolations.

Cette agréable nouvelle ressuscita en un instant toutes les espérances de nos Français et releva glorieusement le courage des plus abattus, de sorte qu'il ne fallut pas employer beaucoup d'artifice pour les animer au retour et pour leur persuader de se rendre en toute diligence en cette délicieuse terre, qui possédait déjà leurs cœurs et toutes leurs plus tendres affections.

Aussitôt qu'ils y furent arrivés, chacun reprit son poste et retourna sur sa place, en bonne intention de s'y affermir et d'en relever promptement le débris. Mais la famine, qui les talonnait, eût sans doute interrompu le cours de tous ces beaux desseins et ils fussent succombés sous le fait des pesants travaux qu'il leur fallait entreprendre en un même temps pour rebâtir leurs maisons et planter des vivres, si, dans ces extrémités si pressantes, Dieu ne leur eût suscité le secours de quelques navires des Provinces Unies qui les vinrent visiter à la bonne heure et, ayant reconnu leur triste état, les assistèrent généreusement de vivres, d'habits et de toutes les choses qui leur étaient nécessaires dans ce grand abandonnement où ils se trouvaient réduits, et même pour leur faire la faveur tout entière, ils se contentèrent de leur simple parole pour assurance de toutes ces avances.

Nos gens, s'étant tirés doucement à l'aide de ce secours hors du mauvais pas où ils se voyaient accrochés dès l'entrée de leur rétablissement, travaillèrent ensuite avec tant d'ardeur en leurs habitations que, Dieu bénissant l'œuvre de leurs mains, la terre leur produisit des vivres et du tabac en si grande abondance qu'ils contentèrent avec honneur leurs charitables créanciers et, en peu de temps, ils se trouvèrent beaucoup mieux accommodés qu'ils n'étaient avant leur déroute. Mais il leur fallait encore des hommes pour appuyer leurs entreprises et entretenir le commerce qui commençait à s'établir parmi eux. Pour remédier à ce besoin, mon-

sieur Desnambuc, qui voyait sa confiance couronnée d'un si heureux succès, ne trouva point de plus sûr, ni de plus doux expédient que de permettre aux principaux habitants de la colonie d'aller en France, pour en lever et les y amener à leurs propres frais. Ce sage conseil ayant été suivi, l'île se peupla en peu d'années de plusieurs braves hommes, qui la mirent en réputation.
La colonie anglaise répara aussi en peu de temps toutes les brèches que le ravage de l'Espagnol lui avait faites. Et la Compagnie de Londres qui s'était chargée de sa direction ne se lassant point de lui envoyer des hommes et des rafraîchissements, les deux quartiers qu'elle occupait dans l'île de Saint Christofle se trouvèrent si étroits pour contenir une si grande multitude qu'outre l'île de Nieves, qu'elle avait peuplée avant la déroute, elle eut assez de force pour pousser en moins de 4 ans des nouvelles peuplades dans celles de la Barboude, de Montserrat, d'Antigoa et de la Barbade, qui s'y sont merveilleusement accrues et se sont rendues fameuses par le trafic des riches marchandises qu'elles fournissent et par le nombre de leurs habitants, comme il se peut voir par les descriptions particulières que nous avons données de ces îles, au commencement du premier livre de cette "Histoire".
Pour ce qui est des colonies hollandaises aux Antilles, elles ne comptent leur établissement qu'après celles des Français et des Anglais. Et ce n'est pas l'Etat qui a fourni aux frais mais des compagnies particulières de marchands, qui ont désiré, pour faciliter le commerce qu'ils ont en toutes les îles que les Français et les Anglais occupent, d'avoir des places de retraite assurée pour rafraîchir leurs navires. La plus ancienne de ces colonies, qui relèvent de la souveraineté de messieurs les États Généraux des Provinces Unies, est celle de Saint Eustache. Elle fut établie environ le même temps que monsieur Ouarnard forma celle de Montserrat, c'est-à-dire en l'an 1632. Elle est considérable pour être en une place très forte de nature, pour le nombre et la qualité de ses habitants, pour l'abondance du bon tabac qu'elle a produit jusqu'à présent et pour plusieurs autres rares avantages dont nous avons déjà parlé au chapitre cinquième du livre précédent.
Monsieur Desnambuc n'avait pas moins de passion ni de générosité que les autres nations pour étendre sa colonie mais n'ayant pas été secouru comme il eût été requis dans ces commencements et ses desseins ayant été souventes fois traversés de plusieurs fâcheuses rencontres, il eut ce déplaisir de voir plusieurs belles îles occupées par d'autres, avant qu'il fût en état d'y prendre part et de pousser sa conquête hors des limites de Saint Christofle. Il avait depuis un long temps jeté les yeux sur l'île de la Gardeloupe comme étant l'une des plus belles et des plus grandes de toutes les Antilles mais, au même instant qu'il se disposait pour y envoyer des hommes, il fut prévenu par monsieur de l'Olive, l'un des principaux habitants de sa colonie, qui pendant un voyage qu'il avait fait en France pour ses affaires particulières s'associa avec monsieur du Plessis et quelques marchands de Dieppe pour y établir une colonie, sous la commission des seigneurs de la Compagnie des îles de l'Amérique.Ces deux gentilshommes, étant établis gouverneurs de la Gardeloupe avec égale autorité, y arrivèrent le vingt-huitième de juin mille six cent trente-cinq, avec une compagnie de cinq cents hommes, qui furent accueillis dès leur arrivée de la famine et de diverses maladies, qui en enlevèrent plusieurs. On tient que le premier de ces maux leur survint pour s'être placés d'abord en des endroits où la terre était la plus ingrate et la plus malpropre au labourage qui fût en toute l'île et pour avoir entrepris trop légèrement la guerre contre les Caraïbes originaires du lieu, qui leur eussent pu fournir en toute abondance la plupart des vivres qui étaient nécessaires pour leur subsistance dans ces commencements, jusqu'à ce que la terre leur en eût produit. Les maladies suivirent les mauvaises nourritures que la faim les contraignait de prendre à faute de choses meilleures, à quoi on peut aussi ajouter que, la terre n'étant pas encore défrichée, l'air y était facilement corrompu.
Monsieur du Plessis, voyant les malheurs qui de jour en jour fondaient sur cette nouvelle colonie et ayant tout sujet d'en appréhender encore de plus grands à l'avenir, en conçut un tel déplaisir qu'il mourut dans le septième mois après son arrivée. Il fut regretté de tous les Français et même des Indiens, qui avaient toujours témoigné beaucoup de déférence à ses sentiments et d'amour et de respect pour sa personne. Il était doué d'une grande prudence et d'une humeur si affable et si obligeante qu'il attirait les cœurs de tous ceux qui traitaient avec lui.
Après le décès de monsieur du Plessis, monsieur de l'Olive s'empara de tout le gouvernement et comme il était autant remuant que son collègue avait été doux et modéré, il déféra tant aux conseils violents de quelques brouillons qui l'obsédaient continuellement qu'il fit bientôt après entreprendre cette guerre funeste contre les Caraïbes, qui pensa ruiner cette colonie naissante. Il est vrai qu'il les pressa d'abord si vivement qu'il les obligea de lui quitter l'entière possession de la Gardeloupe. Mais d'autant que, pour venir à bout de ce dessein qu'il avait formé dès son arrivée, il se souilla de plusieurs cruautés que les barbares n'eussent pas voulu exercer à l'endroit de leurs plus grands ennemis, il flétrit tellement sa gloire et sa réputation qu'il n'y avait que des gens de sang et des désespérés qui approuvassent sa conduite.
Les Caraïbes, que monsieur de l'Olive avait chassés de cette île, se retirèrent en celle de la Dominique. Ceux de la même nation qui la possèdent les reçurent fort volontiers et pour leur témoigner qu'ils étaient sensiblement touchés de leur disgrâce, ils leur présentèrent de se joindre avec eux, pour venger par les armes l'injure qui leur avait été faite. Cette offre était trop avantageuse pour être refusée. Leurs forces étant donc ainsi unies, ils firent plusieurs descentes à la Gardeloupe et ils s'opiniâtrèrent tellement à harceler les nôtres par les fréquentes incursions qu'ils faisaient sur eux qu'ils étaient contraints d'abandonner la culture du tabac et même des vivres qui étaient nécessaires pour leur subsistance, afin d'être toujours sous les armes, pour repousser les efforts, prévenir les ruses et éventer les desseins de ces ennemis qu'ils avaient attirés sur eux par leur imprudence.
Cette cruelle guerre, qui dura environ quatre années, réduisit cette colonie en un si déplorable état qu'elle était décriée partout et, à cause qu'elle avait si souvent les Caraïbes sur les bras, on la croyait à la veille de sa ruine mais, comme elle était réduite à ces extrémités, monsieur de l'Olive perdit la vue et messieurs de la Compagnie y envoyèrent monsieur Auber pour gouverneur, qui remédia à tous ces désordres, apaisa tous les troubles et y apporta cette bonne paix, qui y attira puis après le commerce et l'abondance de toutes choses, comme nous le dirons au chapitre troisième de cette "Histoire morale".
Incontinent que monsieur Desnambuc eut su que la Gardeloupe était habitée, il résolut de ne pas différer davantage à se placer dans quelqu'une des meilleures îles qui étaient encore à son choix et, de peur d'être encore une fois supplanté, se voyant assisté d'assez bon nombre de vaillants hommes et pourvu de toutes les munitions de guerre et de bouche qui sont nécessaires en ces entreprises, il alla lui même prendre possession de l'île de la Martinique, en laquelle il mit pour son lieutenant monsieur du Pont et pour premier capitaine monsieur de la Vallée. Puis mourant à Saint Christofle, il donna par son testament tous les biens et tous les droits qu'il avait à la Martinique, laquelle il avait fait peupler à ses frais, à monsieur du Parquet son neveu, qui en est encore à présent seigneur et gouverneur, comme nous l'avons déjà dit.
Ce gentilhomme était vaillant, digne de commander, accostable, familier à tous et doué d'une grande adresse à se faire aimer et

obéir tout ensemble. Les Anglais mêmes le respectaient et le craignaient également. On récite de lui que, ces Anglais ayant outrepassé tant soit peu les limites qui, par un commun accord, avaient été posées entre les deux nations, il alla avec bien peu de ses gens au quartier des Anglais et parla au gouverneur, qui l'attendait avec une grosse compagnie de soldats. Mais il se comporta avec tant de courage et de résolution, mit en avant de si bonnes raisons et fit de si puissantes menaces de venir à bout par la force de ce qu'il ne pourrait obtenir par la douceur, que le gouverneur anglais lui accorda ce qu'il demandait. Cette rencontre prouve combien il était jaloux de conserver les droits de sa nation. Depuis ces deux gouverneurs furent toujours bons amis.

CHAPITRE II. De l'établissement des Français dans les îles de Saint Bartelemy, de Saint Martin et de Sainte Croix.

Après le décès de monsieur Desnambuc, duquel la mémoire est en bénédiction dans les îles, monsieur du Halde, qui était son lieutenant au gouvernement, fut fait gouverneur en chef par messieurs de la Compagnie des Antilles. Mais comme peu de temps après il se fut retiré en France, monsieur le Cardinal de Richelieu, premier Ministre d'Etat, duquel la prévoyance s'étendait aux lieux les plus éloignés, jugea que c'était une chose digne de ses soins de prendre à cœur la conservation et l'accroissement de cette colonie en l'Amérique et que de là, la gloire du nom Français et les armes victorieuses de notre invincible Monarque pourraient s'étendre par tout ce nouveau Monde, comme elles éclataient magnifiquement en celui-ci. Il désira pour cet effet que les îles fussent pourvues d'un gouverneur, qui pût seconder et exécuter ses généreux desseins. Et après avoir cherché partout un seigneur capable de cet emploi et doué de la conduite, de la sagesse, de la générosité et de l'expérience nécessaires à une si grande charge, en un mot qui eût tous les avantages de l'une et de l'autre noblesse, pour représenter dignement la majesté du nom Français en un pays si éloigné, son Eminence n'en trouva point qui eût toutes ces rares qualités en un plus haut degré que MONSIEUR LE CHEVALIER DE Lonvilliers Poincy, bailli et Grand Croix de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem, Commandeur d'Oysemont et de Coulours et chef d'Escadre des Vaisseaux de sa Majesté en Bretagne, gentilhomme de fort ancienne Maison, qui porte le nom de Poincy et dont l'aîné fait sa demeure en l'une de ses terres, proche la Ville de Meaux.

Monsieur le Cardinal présenta cet excellent gentilhomme au roi Louis treizième de glorieuse mémoire, qui louant et approuvant ce bon choix, l'investit de la charge de gouverneur et lieutenant général pour sa majesté aux îles de l'Amérique. De quoi lettres lui furent expédiées au mois de septembre de l'an mille six cent trente-huit. Cette qualité n'avait pas été donnée à ceux qui l'avaient précédé.

L'an mille six cent trente-neuf, monsieur le Bailli de Poincy, étant parti avec tout son train de la rade de Dieppe vers la mi-janvier, arriva un mois après aux Antilles et fut reçu premièrement à la Martinique, par les habitants en armes. Puis il alla à la Gardeloupe et à Saint Christofle, recevant partout le serment de fidélité. Surtout sa réception fut très belle en l'île de Saint Christofle. Il fut salué à son arrivée du canon de notre fort et de celui de tous les navires. Tous les habitants français étant sous les armes le reçurent en qualité de général, avec un applaudissement universel, comme déjà auparavant ils avaient fait des feux de joie et rendu grâces à Dieu, sur les premières nouvelles qu'ils avaient eues de sa nomination à cette charge, et il fut conduit à l'église accompagné de ses gentilshommes et de ses gardes pour y chanter le Te Deum.

Sitôt qu'il fut entré en possession, l'île prit une nouvelle face et l'on vit en peu de temps un notable changement de bien en mieux. Ainsi il ne répondit pas seulement aux grandes attentes que sa Majesté et monsieur le Cardinal avaient conçues de son gouvernement mais il les surpassa de beaucoup. D'abord il fit bâtir des églises en divers quartiers de l'île. Il prit soin que les prêtres fussent bien logés et entretenus, afin qu'ils pussent vaquer à leurs charges sans divertissement. Sa justice parut au bel ordre qu'il établit pour la rendre bonne, brève et gratuite, par un Conseil composé des plus sages et des plus entendus d'entre les officiers de l'île. Sa vigilance corrigea tous les désordres qui se glissent facilement parmi des personnes recueillies de divers endroits et composées de différentes humeurs. Sa prudence, qui n'est jamais surprise et qui est toujours accompagnée d'une clarté et d'une sage prévoyance en l'occurrence soudaine des affaires les plus épineuses, le fit admirer également et de ceux qu'il gouvernait et de ses voisins. La grandeur de son esprit, qui lui fit surmonter toutes les difficultés qu'il trouva en l'accomplissement de ses desseins, le rendit redoutable aux brouillons. Son affabilité, son facile accès et le bon accueil qu'il faisait aux étrangers attirèrent le commerce et l'abondance dans son île. Sa bonté et sa libéralité lui acquirent à juste titre les cœurs et les affections des Français. Enfin sa générosité, éprouvée en plusieurs rencontres, tant en France aux emplois très honorables qu'il a eus dans les armées de sa Majesté qu'en l'Amérique depuis qu'il y commande, en la conservation ou amplification et en la conquête de tant de places considérables, donna dès lors de la terreur à l'Espagnol, qui jusqu'à présent n'a osé traverser ses belles et glorieuses entreprises.

Monsieur le Général, ayant établi dans l'île de S. Christofle tout le bon ordre qui était nécessaire pour entretenir les habitants en une bonne concorde, pour y attirer toutes sortes de biens et y faire fleurir le trafic, et l'ayant rendue la plus belle et la plus illustre de toutes les Antilles, comme nous l'avons représenté au chapitre 4 du premier livre de cette "Histoire", étendit puis après la colonie française dans les îles de Saint Bartelemy, de Saint Martin et de Sainte Croix, desquelles nous avons fait la description en son lieu mais il nous reste encore quelques circonstances bien considérables, touchant la conquête de l'île de Sainte Croix, lesquelles nous ajouterons en cet endroit.

Cette île a eu plusieurs maîtres en bien peu de temps et, durant plusieurs années, les Anglais et les Hollandais ont contesté ensemble à qui elle serait. Enfin ils l'avaient partagée entre eux. Mais en l'an mille six cent quarante-neuf, les Anglais, ayant remarqué que les Hollandais étaient en petit nombre, les obligèrent à leur laisser toute la place. Toutefois ils ne jouirent pas longtemps de leur usurpation. Car, bientôt après, les Espagnols de l'île de Porto Rico y firent une descente, brûlèrent les maisons, tuèrent ceux qu'ils trouvèrent sous les armes et firent transporter les autres, avec leurs femmes, et leur bagage, en l'île de la Barboude.

Après qu'ils eurent ainsi dépeuplé cette île, comme ils étaient sur le point de remonter dans leurs vaisseaux pour s'en retourner en leur terre, voici arriver un navire des îles de Saint Eustache et de Saint Martin, qui était chargé d'hommes, lesquels ayant appris la déroute des Anglais, dans la créance que l'Espagnol s'était déjà retiré, venaient relever les droits et les prétentions que la nation hollandaise avait sur cette île. Mais, la partie étant inégale, vu que les Espagnols, étaient dix contre un, ils furent contraints de composer. Le dessein des Espagnols qui leur avaient promis bon quartier et qui les tenaient prisonniers, était de les mener à Porto-Rico à leur gouverneur, qui selon l'humeur espagnole, ne leur eût peut-être pas fait un trop bon parti.

Lors donc qu'ils méditaient leur retour avec ces prisonniers, qui étaient venus d'eux-mêmes se jeter entre leurs mains, deux navires français chargés de soldats, de vivres et de toutes sortes de munitions de guerre abordèrent en l'île, étant envoyés de la part de monsieur de Poincy, leur Général, pour chasser l'Espagnol de cette terre et la conquêter pour le roi. Ce secours vint bien à propos

pour la délivrance des Hollandais car, les Espagnols ayant vu nos gens, qui descendaient allègrement et en bon ordre et qui d'abord formèrent sur terre un gros de vaillants hommes bien armés et en disposition de combattre, ils lâchèrent incontinent leurs prisonniers et, après quelque pourparler, les Français leur firent commandement de vider à l'instant de l'île et de rentrer dans leurs vaisseaux, à faute de quoi ils les chargeraient comme ennemis, tels qu'ils étaient, et ne leur donneraient aucun quartier. À quoi ils aimèrent mieux obéir que d'expérimenter la valeur des nôtres et le sort des armes, quoiqu'ils fussent en plus grand nombre.
Monsieur le Général, reconnaissant selon son exquise prudence l'importance de cette île, qui peut faciliter d'autres conquêtes, encore plus glorieuses, jugea qu'il fallait accompagner de si heureux commencements d'un grand soin pour la conserver et la munir d'un nombre considérable de vaillants hommes et surtout d'un chef généreux et expérimenté, pour y commander en son nom. Pour cet effet, il y envoya monsieur Auger, major de l'île de Saint Christofle, qui avait exercé cette charge avec grande approbation par plusieurs années, et le revêtit de la qualité de gouverneur de cette île. Il mourut en l'exercice de cette charge, au grand regret de tous les habitants, après avoir mis l'île en bon ordre, redressé ses ruines et donné les commencements à un fort, qu'il avait lui-même dessiné, pour la sûreté des vaisseaux qui viendraient ci-après à la rade et pour faire perdre aux Espagnols toute envie d'y descendre à l'avenir pour y faire des ravages. La conquête de cette île fut faite, en la façon que nous venons de dire en l'an 1650.
Si cette colonie doit ses commencements à la générosité de monsieur le Général, qui ne laisse écouler aucune occasion capable d'amplifier la gloire et le nom de la nation française, elle lui est aussi redevable de sa conservation et de son accroissement. Car il a eu soin d'y faire passer des hommes et d'y envoyer des vivres, jusqu'à ce que la terre en eût produit et tous les rafraîchissements nécessaires en de nouveaux établissements et notamment les munitions de guerre qu'il faut en une place qui est si voisine de l'ennemi et qu'il a enlevée devant ses yeux et sous sa main. Pour faciliter ce dessein, il a eu longtemps en mer un de ses navires commandé par le capitaine Mancel, duquel la vertu, la fidélité, le courage et l'adresse ont été éprouvés en plusieurs rencontres signalées. Il faisait le voyage ordinaire de Saint Christofle à Sainte Croix, pour y porter tout ce qui pouvait faire besoin à cette nouvelle colonie.
Les Hollandais avaient édifié, sur une agréable éminence de cette île, une belle église bâtie en forme de croix. Si les Espagnols respectant ce signe sacré, qui était sur le clocher, n'ont pas ruiné cet édifice, nos Français doivent cette maison d'oraison à la piété et au zèle d'une Compagnie de marchands de la ville de Flessingue, qui fit premièrement habiter cette île, sous la commission de messieurs les États.
Le roi à présent régnant, étant informé de toute la gloire que monsieur de Poincy a acquise et qu'il acquiert journellement à notre nation et combien sa présence est nécessaire en l'Amérique, a confirmé de nouveau ce généreux Chevalier en la charge de son gouverneur et lieutenant général en ces quartiers-là, et la Reine, pendant sa régence, a hautement loué ses dignes actions et sa fidélité au service du roi.
En l'an 1651, monsieur le Général traita, sous le bon plaisir du roi, avec la Compagnie dont nous avons parlé, et l'ayant remboursée de tous les frais qu'elle avait faits pour l'établissement de cette colonie, a acquis de ces messieurs qui composent cette Compagnie, la Seigneurie et propriété foncière des îles de Saint Christofle, de Saint Bartelemy, de Saint Martin, de Sainte Croix et des adjacentes et cela au nom et au profit de son ordre de Malte, qui par ce moyen est accru de l'une des plus belles, des plus riches et des plus honorables seigneuries dont il jouisse sous la souveraineté de sa Majesté Très Chrétienne. Et depuis le roi a fait don absolu de toutes ces îles à l'Ordre de Malte, à la seule réserve de la souveraineté et de l'hommage d'une couronne d'or de redevance, à chaque mutation de roi, de la valeur de mille écus, comme il paraît par les lettres patentes de sa Majesté, du mois de mars 1653.
[Louis par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre : À tous présents et à venir salut. L'ordre de Saint Jean de Jérusalem s'est montré si utile à l'Eglise par ses services et sa continuelle résistance aux entreprises des Mahométans, ennemis de la foi, dont les victoires fréquentes qu'il a remportées sur eux, en tant de combats, sont des marques certaines ès quel grand nombre de chevaliers ont épanché leur sang et prodigué leur vie pour le salut commun, et les hôpitaux ont été si dignement et charitablement administrés par icelui, depuis son institution, qu'il serait utile qu'il eût son siège non seulement en l'île de Malte mais aussi en d'autres et plusieurs endroits, afin que ce fussent autant de stations, forteresses et remparts pour la chrétienté et d'asiles aux fidèles. Ces considérations et l'affection que les rois nos prédécesseurs, et nous à leur exemple avons toujours portée audit ordre nous ont fait favorablement entendre les supplications qui nous ont été faites de la part de notre très cher cousin le Grand Maître dudit ordre de Saint Jean de Jérusalem, par notre aimé et féal conseiller en nos Conseils Chevallier et bailli d'icelui et ambassadeur de notre dit cousin le Grand Maître près notre personne, le sieur de Souvré. Que le sieur Bailly de Poincy Grand Croix dudit ordre, après plusieurs beaux emplois en France, aurait été envoyé par le feu roi notre très honoré seigneur et père son gouverneur et lieutenant général es îles de Saint Cristophe et autres îles de l'Amérique peu connues pour lors, lesquelles depuis sous sa conduite sont habitées de grand nombre de Français, en quoi ledit sieur bailli de Poincy n'aurait rien épargné pour y maintenir notre autorité, l'éclat et la dignité du nom français. Même aurait fait bâtir plusieurs forts à ses dépens et se serait aussi formé un revenu considérable par acquisitions qu'il a faites dans lesdites îles, ayant employé pour cet effet, le revenu de plusieurs années de deux des plus belles commanderies dudit ordre, desquelles il jouissait en France, lesquels domaines, par droit de pécule, appartiennent à son ordre, auquel d'abondant ledit sieur bailli de Poincy, comme bon religieux en a donné toutes les sûretés nécessaires. En sorte que notre dit cousin le Grand Maître et ledit ordre s'en peuvent dire dès à présent le vrai propriétaire, sans attendre qu'ils lui reviennent après le décès par droit de dépouille, à quoi notre dit cousin le Grand Maître a désiré joindre la propriété entière desdites îles de Saint Christophe, par l'acquisition d'icelles, pour laquelle notre dit cousin a envoyé ses ordres et pouvoir audit sieur de Souvré, afin de traiter avec ceux de la Compagnie desdites îles sous notre bon plaisir et sous l'espérance que nous aurions ledit traité agréable et que nous y joindrions en outre ce qui nous appartient ès dites îles, afin de pouvoir par notre dit cousin et son ordre y former un établissement pour le service et la défense de la chrétienté, et pour la conversion des Sauvages à la religion catholique.
À ces causes, et après avoir fait voir en notre conseil les lettres de concession par nous ci-devant faites à ladite Compagnie des îles de l'Amérique du mois de mars 1642. L'acte de délibération de l'assemblée de ladite Compagnie de l'Amérique, pour la cession, vente et aliénation de tout ce qu'ils pourraient prétendre en icelles sous notre bon plaisir aux charges et conditions portées par le résultat du 2 mai 1651. Le traité fait par ledit sieur de Souvré avec ceux de ladite Compagnie, le 24 desdits mois et an, attaché sous le contre-sceau de notre chancellerie. De l'avis de notre dit conseil, où étaient la reine notre très honorée dame et mère, notre très cher frère le duc d'Anjou, plusieurs princes, ducs, pairs et officiers de notre couronne, et autres grands et notables personnages de notre royaume. Nous désirant favorablement traiter notre cousin le Grand Maître et son ordre, et témoigner à toute la chrétienté

l'estime que nous en faisons et que, comme fils aîné de l'Eglise, nous ne laissons échapper aucune occasion pour le bien et l'augmentation de la religion chrétienne et par ce moyen inviter les autres princes chrétiens de faire le semblable, et de contribuer de leur part, ainsi que nous faisons, à la manutention et propagation de la foi de notre grâce spéciale, certaine science, pleine puissance et autorité royale, avons loué, agréé, ratifié, louons, agréons, ratifions et confirmons par ces présentes signées de notre main la concession ci-devant faite à ladite Compagnie des îles de l'Amérique du mois de mars 1642. Ensemble ledit contrat du 24 mai 1651. Portant l'aliénation vente et cession des droits de ladite Compagnie dans les îles de l'Amérique, à eux concédés, au profit de notre dit cousin le Grand Maître et dudit ordre de Saint Jean de Jérusalem. Et ajoutant aux concessions faites par ci-devant, avons de nouveau donné et octroyé à notre dit cousin et à son ordre, donnons et octroyons par ces dites présentes ladite île de Saint Christophe, et autres en général, en dépendances, conformément audit contrat du 24 mai avec toutes leurs consistances, à la réserve des îles contenues et spécifiées aux contrats de vente des 4 septembre 1649 et 27 septembre 1650. Pour ladite île de Saint Christophe, et autres îles de l'Amérique, en général, à la réserve ci-dessus, être tenues par notre dit cousin le Grand Maître et son ordre en plein domaine, seigneurie directe, et utile et propriété incommutable. Ensemble les places et forts étant en icelles, droit de patronage laïc de tous bénéfices et dignités ecclésiastiques, qui sont ou pourront être ci-après fondées, et qui nous peuvent de présent ou pourraient appartenir, avec tous droits royaux, et pouvoir de remettre et commuer les peines, créer, instituer, et destituer officiers et ministres de justice et juridiction tant volontaires que contentieuses, pour passer tous actes, juger toutes matières tant civiles que criminelles en première instance, et par appel en dernier ressort, et en tous cas, le tout à perpétuité en plein fief, et amorti, et sous tel titre, et y faire tels établissements que bon lui semblera, à la seule réserve de la souveraineté, qui consiste en l'hommage d'une couronne d'or de redevance à chaque mutation de roi, de la valeur de mille écus, qui sera présentée par l'ambassadeur dudit ordre vers cette couronne, ou par tout autre officier d'icelui en son absence, à la charge que notre dit cousin le Grand Maître et l'ordre ne pourront mettre lesdites îles hors de leur main, ni y donner commandement à autres qu'aux chevaliers des langues françaises nos sujets, sans nous le faire savoir et pris sur ce notre consentement. Si donnons en mandement à nos aimés et féaux conseillers les gens tenant notre cour de parlement de Paris, chambre de nos comptes, et autres nos officiers qu'il appartiendra, que ces présentes ils fassent enregistrer, et du contenu en icelles faire jouir notre dit cousin le Grand Maître et ledit ordre pleinement, paisiblement et perpétuellement, sans souffrir qu'il lui soit fait, mis, ni donné aucun trouble ni empêchement au contraire. Et d'autant que des présentes l'on peut avoir besoin en même temps en plusieurs lieux. Nous voulons qu'aux copies dûment collationnées, foi soit ajoutée comme à l'original des présentes. Car tel est notre plaisir. Et afin que ce soit chose constante pour toujours, Nous avons fait mettre notre sceau à ces présentes, sauf en autres choses notre droit et l'autrui en toutes. Donné à Paris au mois de mars, l'an de grâce 1653. Et de notre règne le dixième. Signé. Louis. Et sur le repli par le roi de Loménie. Visa Mole. Et scellée du sceau de cire verte sur lacs de soie.

Après que monsieur le général de Poincy eut affermi la seigneurie de l'île de Saint Christofle entre les mains de son ordre de Malte et procuré soigneusement la gloire et la prospérité des colonies française de l'Amérique, il décéda paisiblement à Saint Christophle, l'onzième du mois d'avril de l'an mille six cent soixante, au grand regret de tous les habitants des îles, parmi lesquels la mémoire de ses éminentes vertus sera toujours précieuse et en singulière vénération. Le roi, considérant selon son exquise sagesse que la charge qui était vacante par le décès de ce digne seigneur était de très grande importance, en a pourvu monsieur le Chevalier de Sales, qui porte en ses titres : Charles de Sales, Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem, administrateur de la seigneurie de Saint Christofle et chef de la nation française établi de sa Majesté pour son éminence de Malte.]

Monsieur du Parquet, gouverneur de la Martinique, a aussi acquis de la même Compagnie la seigneurie des îles de la Martinique, de la Grenade et de Sainte Alousie. Monsieur d'Hoüel, gouverneur de la Gardeloupe, a fait la même chose pour les îles de la Gardeloupe, de Marigalante, de la Desirade et des Saintes. Ces deux dernières ne sont pas encore peuplées. Mais il a demandé par avance la seigneurie de ces terres, afin que d'autres ne s'en puissent civilement emparer. Car il faut savoir que la Compagnie des îles de l'Amérique, laquelle est maintenant abolie, avait obtenu du roi toutes les Antilles habitées et à habiter par succession de temps. De sorte que ces messieurs, qui ont traité avec cette Compagnie, ont fait mettre dans leur octroi des îles qu'ils n'ont pas encore habitées mais qui sont en leur voisinage et à leur bienséance et, incontinent qu'ils auront assez d'hommes en leurs autres îles, ils en feront passer en celles-là, si ce n'est que les Anglais, ou les Hollandais s'en emparassent auparavant. Car c'est une règle générale, qu'une terre qui est sans habitants est au premier occupant. Et l'octroi du roi, ou de la Compagnie, ne sert que pour parer ces messieurs contre quelqu'un de notre nation, qui pourrait courir sur leurs desseins.

Ainsi toutes ces îles que les Français tiennent aujourd'hui en l'Amérique relèvent entièrement du roi pour la souveraineté et de messieurs [les Chevaliers de Malte], du Parquet et d'Hoüel, pour la seigneurie, sans plus reconnaître la Compagnie, qui a cédé en leur faveur tous ses droits et toutes ses prétentions.

Quant à la suite des gouverneurs anglais de l'île de Saint Christofle, monsieur Ouarnard étant mort après avoir glorieusement établi sa nation dans les Antilles et avoir peuplé, en particulier l'île de Saint Christofle, de douze à treize mille Anglais, monsieur Riche, qui était premier capitaine de l'île, fut établi en cette charge et celui-ci pareillement étant décédé, monsieur Euret fut pourvu du gouvernement, qui l'administre encore aujourd'hui, avec la capacité et l'approbation singulières, que nous avons déjà représentées en parlant de l'île de Saint Christofle.

Au reste lorsque les nations étrangères arrivèrent en ces îles, elles se logèrent au commencement à peu près comme les habitants naturels du pays, sous de petits couverts et dans de simples huttes et cabanes, faites du bois même qu'ils coupaient sur le lieu, en défrichant la terre. On voit encore dans les colonies naissantes, plusieurs de ces faibles édifices, qui ne sont soutenus que par quatre ou six fourches, plantées en terre, et qui pour murailles ne sont entourés et palissadés que de roseaux, et pour toit n'ont que des feuilles de palmes, de cannes de sucre, ou de quelque autre herbe. Mais en toutes les autres îles, où ces nations sont mieux établies, on voit à présent plusieurs beaux édifices de charpente de pierre et de brique qui sont faits en la même forme que ceux de leur pays, excepté que pour l'ordinaire ils n'ont qu'un étage, ou deux au plus, afin qu'ils puissent plus facilement résister aux vents, qui soufflent quelquefois avec beaucoup d'impétuosité en ces quartiers-là. Nous avons assez parlé de ces édifices, dans l'occasion qui s'en est présentée, lorsque nous avons décrit chacune des Antilles en particulier.

Mais nous ajouterons seulement ici que surtout les Anglais qui habitent ces îles sont pour la plupart commodément logés et proprement ajustés en leur ménage, parce qu'ils s'arrêtent dans les colonies et les embellissent comme si c'était le lieu de leur naissance. Ils sont aussi presque tous mariés, ce qui fait qu'ils travaillent mieux à s'accommoder que ceux qui mènent une vie de garçon,

comme font plusieurs entre les Français.
Nous avions dessein pour la clôture de ce chapitre de coucher ici tout le procédé que tint monsieur Auber pour faire la paix avec les Caraïbes, lorsqu'il vint prendre possession du Gouvernement de la Gardeloupe, mais à cause que le discours en est un peu long et qu'il peut donner de grandes lumières pour connaître le naturel de ces Indiens dont nous avons à traiter en ce deuxième livre, nous avons cru qu'il n'en fallait rien retrancher et qu'il méritait bien de remplir un chapitre tout particulier.

CHAPITRE III. De l'affermissement de la colonie française de la Gardeloupe, par la paix, qui fut faite avec les Caraïbes de la Dominique, en l'an 1640.

Les premiers d'entre les Français qui occupèrent l'île de la Gardeloupe y abordèrent en l'an 1635, par les ordres d'une Compagnie de marchands de la ville de Dieppe, qui sous l'autorité de la Compagnie Générale des îles de l'Amérique établie à Paris, y envoyèrent les Sieurs du Plessis et de L'Olive, pour y commander en leur nom. Mais le premier étant mort peu de mois après son établissement, et l'autre par la perte de sa vue, et par ses maladies continuelles étant rendu inhabile à gouverner une colonie naissante, comme nous l'avons déjà représenté dans les chapitres précédents, monsieur de Poincy pourvut dignement à tout ce qui était nécessaire pour l'entretien des nôtres en cette île, laquelle aurait été abandonnée sans les grands soins qu'il prit d'y envoyer des troupes auxiliaires sous la conduire de monsieur de la Vernade et de monsieur de Sabouilly, pour s'opposer aux desseins des Caraïbes, qui leur en contestaient puissamment la possession, de sorte que si cette colonie ne doit pas son premier établissement à monsieur le Général de Poincy, elle lui est redevable au moins de sa conservation et de sa subsistance. Il approuva aussi et confirma au nom du roi, la nomination que la Compagnie des îles avait faite de monsieur Auber, pour être gouverneur de cette île.
Ce nouveau gouverneur prêta serment de fidélité entre les mains de monsieur le Général le 20 d'octobre 1640. Mais avant que de descendre à Saint Christofle, le navire qui l'avait passé de France en Amérique ayant mouillé près de la Dominique, plusieurs Sauvages, qui avaient reconnu de loin le navire et jugé par les signes de bienveillance qu'on leur donnait qu'ils n'avaient point d'ennemis dans ce vaisseau, prirent l'assurance d'y entrer. Par bonheur, ceux qui l'étaient venus reconnaître étaient les premiers capitaines de l'île. Monsieur Auber se résolut de profiter de cette occasion, jugeant qu'elle était très favorable pour rentrer en alliance avec ce peuple, qui avait été effarouché, et presque entièrement aliéné des Français par les violences et les rigueurs de monsieur de l'Olive, l'un de ses prédécesseurs en la charge, et par la mauvaise conduite de ceux qui commandaient le secours que monsieur le Général avait envoyé à nos gens qui étaient en cette île. Et parce qu'il savait que ceux de cette nation se laissent facilement gagner par caresses et par petits présents, il n'oublia rien de tout ce qui pouvait contribuer à l'avancement de son dessein.
Il leur fit donc savoir qu'il venait de France et qu'il était envoyé pour commander en l'île de la Gardeloupe, qu'il avait appris avec regret, les différends qu'ils avaient eus avec les Français depuis quelques années, qu'il venait avec intention de les terminer à l'amiable et qu'il voulait être leur bon compère et leur bon voisin et vivre avec eux comme avait fait feu monsieur du Plessis, leur bon ami. Il faisait entremêler cet entretien de force verres d'eau de vie, qu'il leur faisait présenter.
Ces Sauvages voyant une réception si franche et si cordiale, après avoir parlé entre eux en leur langage de guerre, qui n'est entendu que des anciens chefs de leurs entreprises, se résolurent d'accepter l'offre qui leur était faite et de renouer l'ancienne amitié, en renonçant à tout ce qui pourrait entretenir cette guerre sanglante, qui avait tant incommodé les deux partis. Mais avant que de rien promettre, ils demandèrent à monsieur Auber si monsieur de l'Olive, monsieur Saboüily, tous ceux qui avaient suivi leurs violences, sortiraient de l'île. Et lui leur ayant répondu qu'il les y obligerait, ils dirent que cela était nécessaire et qu'autrement ils seraient toujours fâchés contre les Français, parce que, disaient-ils, l'Olive et Sabouly point bons pour Caraïbes. Ce sont leurs mots. Là-dessus, monsieur Auber les ayant assuré que cela demeurerait arrêté et que pour lui il leur serait bon, s'ils voulaient aussi être bons, ce qu'ils promirent, il leur fit faire grande chère et les renvoya avec des présents, et bien satisfaits.
De la rade de la Dominique, monsieur Auber alla à la Gardeloupe, pour y poser son équipage, et de là à Saint Christofle, pour y rendre ses devoirs à monsieur le Général, qui fut joyeux du bon choix que la Compagnie des îles avait fait de sa personne et le confirma en sa charge au nom du roi, après qu'il eut prêté le serment de fidélité.
Il partit bientôt après de Saint Christofle pour se rendre en son gouvernement, où étant arrivé il fut reçu avec joie par tous les habitants, qui l'avaient en une haute estime pour son expérience en tout ce qui pouvait servir à l'avancement des colonies naissantes, et parce qu'ils étaient persuadés qu'il était rempli d'une prudence singulière pour remédier aux désordres passés, d'une générosité capable de résister aux difficultés présentes et d'entreprendre ce qui serait nécessaire pour le bien et le repos de l'île, et d'une douceur et affabilité qui l'avaient rendu recommandable à tous ceux de Saint Christofle, lesquels aussi l'avaient reconnu pour un de leurs meilleurs capitaines. Sa commission fut lue et publiée à la tête des Compagnies de l'île par deux dimanches consécutifs qui furent le 25 novembre et le 2 de décembre de l'an 1640.
La guerre, qui s'était allumée entre les Sauvages et ceux de notre nation, par le mauvais conseil de quelques esprits remuants et par la facilité du gouverneur précédent qui leur avait prêté l'oreille, et les divisions, les défiances et les partialités, que ces brouillons avaient suscitées entre les principaux de l'île, l'avaient rendue la plus désolée de toutes les colonies de l'Amérique. La disette des vivres en avait réduit plusieurs à des extrémités si grandes que la vie leur était ennuyeuse et la mort souhaitable. L'appréhension en laquelle ils étaient continuellement d'être surpris par les Sauvages les obligeait à se tenir incessamment sous les armes et à laisser leurs jardins et leurs habitations en friche. Et le rude, insupportable traitement qu'ils recevaient de quelques officiers qui abusaient de leur autorité les avait tous réduits à la veille d'une ruine inévitable.
Mais depuis que monsieur Auber eut été reconnu pour leur gouverneur, par l'acclamation unanime de tous les habitants et qu'il leur eut donné les nouvelles de la paix qu'il avait conclue avec les Sauvages leurs voisins, laquelle il espérait de voir bientôt ratifiée, par toutes les assurances qu'on pourrait attendre d'une nation si peu civilisée qu'est celle des Caraïbes, les perturbateurs du repos public s'écartèrent et les gens de bien se virent en sûreté, sous la sage conduite de ce digne gouverneur, qui n'oubliait rien de tout ce qui pouvait contribuer à remettre l'île en bon ordre. De sorte que cette île prit en un instant une nouvelle face. La justice commença à y refleurir, la bonne union et le travail des habitants y rappelèrent l'abondance, la paix et le commerce qui s'en étaient retirés. Et la piété du chef convia tous les membres de cette colonie à bien vivre à son exemple.
Quoiqu'il eût traité de paix avec les Sauvages, il fut néanmoins d'avis, crainte de surprise, que les habitants se tinssent toujours sur leurs gardes. À cet effet il ordonna des sentinelles en tous les lieux où les Caraïbes pourraient le plus facilement aborder sans être découverts. Il changea les corps de garde et les plaça en des lieux plus avantageux et réprima par son autorité ceux qui voulaient

ruiner les premiers fondements qu'il avait jetés d'une ferme paix et d'une étroite alliance avec ces ennemis réconciliés, les obligeant par ses défenses expresses de cesser tous actes d'hostilité, afin de ne pas troubler par leurs animosités particulières cette confédération si nécessaire, pour le bien général de tous les habitants.
Les îles subsistant par le commerce, monsieur Auber reconnut qu'il n'y avait rien qui les discréditât plus que les mauvaises marchandises que l'on y fait. Et parce que le tabac était la seule qui avait cours en ce temps-là à la Gardeloupe, ayant appris que plusieurs en débitaient, qui n'était pas de mise, ce qui aurait décrié l'île envers les étrangers, qui n'y auraient plus envoyé leurs navires, il établit des personnes intelligentes en tabac, qui le visitaient soigneusement et qui jetaient dans la mer celui qui se trouvait ou pourri, ou défectueux en quelqu'une des qualités qu'il doit avoir pour être parfait.
Ce bon ordre, et dans la milice, et dans la police, rendit cette île florissante en peu de temps et sa renommée y attira plusieurs marchands et convia un grand nombre d'honnêtes familles à y venir prendre leur demeure et à s'y établir.
Pour revenir maintenant à nos Sauvages, qui avaient visité monsieur Auber en son navire et qui avaient traité de paix avec lui sous les conditions que nous avons dites, ils ne furent pas plus tôt retournés en leur terre, où ils étaient attendus avec impatience, sur ce qu'ils avaient demeuré un peu longtemps au navire qui était en leur rade, qu'ils publièrent par toute l'île l'amiable accueil qu'ils avaient reçu. Ils ne pouvaient assez priser le bon traitement que le gouverneur, nouvellement venu de France, leur avait fait. Les beaux présents qu'il leur avait donnés confirmaient authentiquement sa bonté et sa libéralité. Et ils ajoutaient que, leurs ennemis l'Olive et Sabouly devant sortir de la Gardeloupe, ils avaient fait la paix avec ce brave compère, qui les avait si bien reçus qu'il était digne de leur alliance. Que pour ne lui donner aucun sujet de défiance, il fallait désormais s'abstenir des courses qu'ils avaient coutume de faire en la terre de la Gardeloupe, depuis qu'ils étaient en guerre. Et que lorsqu'ils sauraient que ce nouveau gouverneur serait fermement établi, ils iraient le visiter avec des présents et confirmer solennellement cette paix, qui leur serait si profitable à l'avenir. Les Caraïbes, qui avaient perdu plusieurs de leurs hommes dans les combats qu'ils avaient eus contre les Français et qui se lassaient d'avoir à faire à des ennemis si adroits et si courageux, furent bien aises de l'heureuse rencontre qu'avaient faite quelques-uns de leurs principaux capitaines. De sorte qu'ils approuvèrent ce qu'ils avaient arrêté avec monsieur Auber et acquiescèrent à tout ce qui leur était proposé, pour entretenir et pour affermir dorénavant cette paix.
Près de cinq mois s'écoulèrent, pendant lesquels les Sauvages tinrent ponctuellement la promesse qu'ils avaient faite à monsieur Auber de ne plus inquiéter les Français. Après quoi s'étant persuadés que ce temps-là lui devait avoir suffi pour s'accommoder à la Gardeloupe, y mettre les ordres nécessaires et informer les habitants de l'alliance qu'ils avaient contractée ensemble à la rade de la Dominique, ils se résolurent de lui envoyer une députation solennelle pour confirmer la paix et lui souhaiter toute prospérité en son Gouvernement. Il y avait de l'empressement parmi ces Sauvages, à qui aurait l'honneur d'une commission de si grande importance et de laquelle ils ne doutaient aucunement qu'ils ne reçussent des avantages singuliers. Ils se résolurent donc, pour contenter les plus apparents d'entre eux, qui étaient compétiteurs en cette ambassade, d'en établir chefs deux de leurs plus anciens et de leurs plus renommés capitaines et de donner à chacun une escorte considérable, composée de l'élite de leurs plus braves officiers et soldats. Et afin qu'il n'y eût point de jalousie entre les capitaines, ils trouvèrent bon de les faire partir en deux différentes pirogues, chacun avec sa suite et avec cet ordre que l'un devancerait l'autre d'un jour.
Le premier de ces ambassadeurs se nommait le capitaine Amichon, fort considéré parmi eux, qui fut accompagné de trente des plus lestes et des plus adroits de la Dominique. Monsieur Auber dit qu'il n'a point vu depuis de Sauvages plus beaux, ni de plus agiles. Ces Sauvages donc, se confiant en la parole qu'il leur avait donnée à leur rade, abordèrent à la Gardeloupe et aussitôt qu'ils eurent appris de celui qui commandait au corps de garde que monsieur Auber était en l'île et qu'il y était en bonne santé, ils descendirent hardiment à terre et demandèrent à le voir, ayant laissé cependant quelques-uns des moins considérables de leur troupe, pour garder la pirogue. Pendant qu'on allait donner avis à monsieur le gouverneur de l'arrivée de ces députés de la Dominique, le capitaine Amichon, qui devait porter la parole, lui envoya deux des plus gaillards de sa suite, chargés des plus beaux fruits de leur terre, qu'ils avaient apportés pour lui en faire présent.
Monsieur Auber fut fort joyeux de leur arrivée. Et ayant incontinent commandé à ceux de sa maison et à tout le quartier de ne leur donner aucune occasion d'appréhender quelque mauvais traitement, il prit la peine d'aller lui-même au devant d'eux, avec un visage qui témoignait assez qu'ils étaient les bienvenus. Il ne faut pas se mettre ici beaucoup en peine pour coucher la harangue et les compliments que le capitaine Amichon lui fit en cette première rencontre. Il avait été l'un de ceux qui avaient vu monsieur Auber en son navire à son arrivée de France et il n'eut point de peine à le reconnaître. D'abord il lui fit entendre qu'il venait pour confirmer ce qu'ils avaient résolu ensemble à la rade de la Dominique, touchant une bonne paix, et que tous les Caraïbes de sa terre le souhaitaient aussi. Monsieur Auber, avec cette affabilité et cette grâce particulière qu'il a pour gagner les cœurs de ceux qui traitent avec lui, leur donna sur le champ assez clairement à entendre, et par son interprète et par sa contenance, qu'il garderait toujours de sa part une union inviolable, pourvu qu'ils n'y contrevinssent pas les premiers. Après, il les fit entrer en sa maison et parce qu'il savait que la bonne chère était le meilleur sceau qu'il pût apposer à ce traité de paix, il leur fit aussitôt présenter de l'eau de vie et servir de tout ce qui se trouvait de plus appétissant dans l'île. Ensuite il couronna le festin par des présents qu'il leur fit de toutes sortes de curiosités qui sont le plus estimées parmi cette nation. Et afin que tous les députés eussent part à la bonne chère et aux libéralités de monsieur le gouverneur, ceux qui avaient été traités furent prendre la place de ceux qui étaient demeurés à la garde de la pirogue, qui eurent aussi à leur tour tout sujet de se louer du bon accueil qui leur fut fait et des présents qui leur furent distribués de même qu'aux premiers. Le capitaine Amichon n'oublia pas, selon la coutume dont ils usent envers leurs amis, de prendre le nom de monsieur Auber et de lui donner le sien.
Après qu'ils eurent tous été comblés des biens et des civilités de monsieur le gouverneur, ils retournèrent fort joyeux en leur pirogue et firent voile du côté de leur île. Ils trouvèrent, à un certain rendez-vous dont ils étaient convenus avant que de partir de la Dominique, l'autre pirogue, qui était chargée du second chef de la députation, nommé le capitaine Baron, avec sa suite. Et comme ce second capitaine eut appris du premier tout l'agréable accueil et toute la bonne chère que monsieur Auber avait faite à lui et à ses gens, il se rendit le lendemain à la Gardeloupe. Ce Baron avait été l'un des meilleurs amis de monsieur du Plessis, qui était mort gouverneur de la Gardeloupe, en égale autorité avec monsieur de l'Olive son collègue, lequel après la mort de monsieur du Plessis avait fait imprudemment la guerre aux Sauvages.
Ce capitaine donc, qui avait visité diverses fois feu monsieur du Plessis et qui conservait un souvenir particulier de l'amitié qu'il lui avait portée, étant persuadé de la générosité des Français, mit d'abord pied à terre avec sa compagnie et fut conduit au logis de

monsieur Auber, qui leur fit toute la même réception qu'il avait faite aux premiers. Et même quand il eut appris que ce capitaine était le compère de feu monsieur du Plessis, c'est-à-dire l'un de ses confidents et de ses meilleurs amis, il le traita avec plus de témoignages d'affection que les autres, et lia une amitié particulière avec lui, recevant son nom et lui donnant le sien. Ainsi ces nouveaux hôtes se retirèrent encore plus satisfaits que les premiers et promirent de continuer leurs visites à l'avenir. Mais les uns et les autres firent rapport en tous leurs carbets de la civilité et du bon accueil du nouveau gouverneur.

Le capitaine Baron, qui s'était si bien trouvé de sa première visite, ne tarda guère sans avoir envie d'en faire une seconde. Et ce fut en celle-ci que monsieur Auber lui fit voir un des fils de feu monsieur du Plessis, auquel ce capitaine fit mille caresses, en mémoire de son père, qu'il appelait son bon compère et l'ami de sa nation. En effet ce gentilhomme avait acquis l'affection des ces barbares, qui respectaient ses mérites et les belles qualités qu'il avait pour commander.

Après cette visite et plusieurs autres que les Caraïbes faisaient presque tous les jours, monsieur Auber voulut être assuré d'eux, par otages, qu'ils tiendraient ferme l'alliance. Il s'adressa pour cet effet au capitaine Baron, avec lequel il avait contracté une amitié plus étroite qu'avec les autres et qui l'appelait son compère, comme ayant succédé à l'alliance qui avait autrefois été entre monsieur du Plessis et lui. Monsieur Auber demanda donc un jour à ce capitaine s'il ne trouvait pas raisonnable que, pour s'assurer de ceux de sa nation, il leur demandât quelques-uns de leurs enfants en otages. Cet homme, qui avait le raisonnement beaucoup meilleur et le jugement beaucoup plus vif que l'ordinaire des Sauvages, répondit aussitôt qu'il fallait faire la condition égale et que s'ils donnaient de leurs enfants aux Français, il était juste aussi que les Français leur en donnassent des leurs. Il présenta sur l'heure à monsieur Auber quelques-uns de ses enfants qui l'avaient accompagné et monsieur Auber, prenant l'occasion et acceptant l'offre, choisit entre eux tous un jeune garçon qui avait un air plus agréable, une façon plus attrayante, en un mot je ne sais quoi de plus aimable que ses autres frères. Le père accorda son fils et le fils donna son consentement à demeurer avec monsieur Auber, sans aucune répugnance. Ce qui est bien considérable parmi des Sauvages. Il s'appelait Iamalaboüy. Dès ce jour-là, monsieur Auber le traita comme son fils et ne le nommait point autrement. Aussi le jeune garçon, de son côté, l'appelait son père. Il ne paraissait point contraint dans ses habits, lorsqu'il fut habillé et il n'eut pas beaucoup de peine à s'accoutumer à notre façon de vivre. Le capitaine Baron demandait de sa part, en échange de son fils, un des fils de Mademoiselle Auber, qui avait été mariée en premières noces à feu monsieur du Plessis et qui l'était en secondes à monsieur Auber. Mais monsieur Auber ayant représenté à ce capitaine que le jeune du Plessis était d'une nature trop délicate pour pouvoir supporter la façon de vivre des Caraïbes, il le fit consentir à accepter en otage, au lieu de lui, l'un de ses serviteurs qui s'offrait volontairement à le suivre. Ce jeune homme, qui était d'une forte complexion, demeura quelques mois avec ces Sauvages, qui le traitaient avec beaucoup de douceur. Mais soit que le changement d'air, ou le changement de nourriture, eut altéré sa bonne disposition, il tomba malade quelque temps après. Ce que le capitaine Baron ayant aperçu et craignant que, s'il mourait entre leurs mains, il n'en reçut du reproche, il le ramena à monsieur Auber avec grand soin, sans lui demander une autre personne en sa place, disant que pour otage il ne voulait que la parole de son compère. Il est vrai qu'il sollicita son fils à retourner mais il ne put l'y induire, le garçon disant qu'il se trouvait beaucoup mieux avec monsieur Auber qu'avec son père.

Le capitaine Baron, ayant laissé à la Gardeloupe un si précieux gage, prenait souvent occasion de visiter monsieur Auber, et par même moyen de voir son fils. Et se sentant infiniment redevable à monsieur Auber de tant de biens qu'il recevait de lui et singulièrement de l'affection si tendre qu'il portait à son fils, lequel il avait en otage, il chercha les occasions de lui en témoigner quelque reconnaissance. Il s'avisa donc de lui déclarer que durant les guerres que ceux de sa nation avaient eues contre les Français commandés par monsieur de l'Olive, il avait fait son prisonnier de guerre un jeune homme français, à qu'il avait donné la vie, parce qu'il avait été autrefois au service de monsieur du Plessis son compère, et qu'il y avait près de trois ans qu'il le tenait dans une honnête liberté, bien qu'ayant été pris les armes en main et dans la chaleur du combat, il eût pu le faire mourir. Mais qu'il n'avait pas voulu user de rigueur, en considération de l'ancienne amitié qu'il avait eue autrefois avec monsieur du Plessis, à la suite duquel il se souvenait d'avoir vu ce Français. Monsieur Auber ayant compassion de ce pauvre jeune homme, pria le capitaine Baron de le lui vouloir ramener. Ce qu'il lui accorda volontiers et, peu de jours après, il satisfit à sa promesse et celui qui avait été délivré par ce moyen a demeuré depuis à la Gardeloupe, fort longtemps.

Ce généreux capitaine, ne se contentant pas d'avoir ainsi obligé monsieur Auber et relâché à sa considération son prisonnier, lui donna avis qu'un autre capitaine de la Dominique avait encore un Français en sa maison, aussi prisonnier de guerre, et s'offrit de s'employer auprès de ce capitaine, pour le faire mettre en liberté. Ce qu'il exécuta avec une fidélité et une affection non pareilles, ramenant peu de jours après cet autre prisonnier, qui se nommait Jean Jardin. Ce jeune homme ayant beaucoup d'esprit avait gagné les bonnes grâces, non seulement du capitaine dont il était le prisonnier, mais de tous les Caraïbes qui lui portaient autant d'affection que s'il eût été de leur nation même. Et il avait la mémoire si heureuse qu'il avait appris leur langue en perfection.

Monsieur Auber, ne pouvant souffrir que le capitaine Baron l'emportât sur lui en bons offices et en témoignages d'affection, outre les présents qu'il lui faisait tous les jours et l'amitié sincère qu'il lui montrait en particulier, voulut aussi obliger toute sa nation. Ce fut lorsque ce capitaine devait aller en guerre contre les Aroüagues, qui habitent en l'île de la Trinité, et que pour ce dessein il eut fait un armement extraordinaire. Car ce brave Sauvage étant venu dire adieu à monsieur Auber avant que de partir pour cette expédition, monsieur Auber lui donna pour mettre dans ses troupes un de ses serviteurs domestiques, qui était son giboyeur nommé Des Serissiers, qui souhaitait depuis longtemps de se trouver aux combats de ces Sauvages et il le pourvut de bonnes armes à feu et de toute la munition nécessaire pour s'en bien servir. Le capitaine Baron fut ravi de cette faveur et l'ayant acceptée avec joie la fit sonner bien haut parmi ceux de sa nation. Ce volontaire suivit de grand cœur ce capitaine et s'étant embarqué, il fut au combat contre les Aroüagues de l'île de la Trinité, avec une puissante armée de Sauvages de toutes les îles Antilles. En cette rencontre, il fit tout ce qu'on pouvait attendre d'un vaillant soldat et comme il était très bon fusilier, il tua et blessa tant d'Aroüagues, qui n'étaient pas accoutumés à sentir l'effet des armes à feu, qu'enfin ils lâchèrent le pied et, s'étant retirés dans les montagnes, laissèrent le champ de bataille aux Caraïbes victorieux. Depuis Serissiers passait parmi ceux de cette nation pour un grand capitaine et ils ne pouvaient assez admirer la bonté de monsieur Auber, qui s'était volontairement privé du service qu'il pouvait attendre de ce jeune homme pour le prêter à leurs troupes. Nous avons d'original toutes ces particularités et monsieur Auber lui-même en est garant.

Pendant tout le temps que monsieur Auber a gouverné l'île de la Gardeloupe, la paix qu'il avait faite avec les Caraïbes a été inviolablement entretenue de part et d'autre au grand profit des deux nations. Car les Sauvages par cet accord avaient moyen de traiter avec les Français de cognées, de serpes, de couteaux et de plusieurs autres outils et marchandises qui leur étaient nécessaires et les Français recevaient d'eux en échange des pourceaux, des lézards, des tortues de mer et une infinité d'autres poissons et d'autres ra-

fraîchissements, qui leur apportaient un singulier avantage. De sorte que les Caraïbes étaient comme les pourvoyeurs des Français, qui travaillaient cependant en leurs habitations avec assiduité et sûreté.

CHAPITRE IV. Du trafic et des occupations des habitants étrangers du pays et premièrement de la culture et de la préparation du tabac.

En toutes les Antilles l'argent n'a point de cours pour le trafic ordinaire, mais il se fait par échanges des marchandises qui croissent au pays contre celles qui viennent de l'Europe, soit qu'elles consistent en habits et en linge, soit en armes ou en vivres et en autres commodités nécessaires pour passer la vie avec douceur. Et c'est ce qui se pratiquait chez tous les peuples avant l'usage de la monnaie et qui se voit encore aujourd'hui en plusieurs nations sauvages et même dans la Colchide, où chacun porte au marché ce qu'il a de trop, pour avoir de ce qu'il n'a pas.

Les magasins qui se voient en ces îles sont ordinairement fournis de toute sorte de marchandises qui sont amenées de France, d'Angleterre, de Hollande et de Zélande, aussi abondamment qu'en lieu du monde. Le prix de chaque marchandise n'est point laissé à la liberté des marchands qui tiennent les magasins mais il est mis à chaque sorte par messieurs les gouverneurs, de l'avis de leur Conseil. Les marchandises que les habitants présentent en échange en toutes ces îles se réduisent à cinq espèces principales, savoir au tabac, au sucre, au gingembre, à l'indigo et au coton.

Au commencement tous les habitants étrangers des Antilles s'adonnaient à la seule culture du tabac, qui les faisait subsister honorablement. Mais depuis que la grande abondance qu'on en a fait en a ravalé le prix, ils ont planté en plusieurs endroits des cannes de sucre, du gingembre et de l'indigo et Dieu a tellement béni leurs desseins que c'est une merveille de voir avec quel succès toutes ces marchandises croissent en la plupart de ces îles. Et d'autant que plusieurs qui les voient en l'Europe ne savent pas la façon que l'on apporte à les préparer, il sera à propos pour contenter leur curiosité de parler ici de chacune et nous y joindrons un mot du maniement du coton.

Il est vrai que ces matières ont été déjà traitées par divers auteurs. Mais outre que notre "Histoire" serait incomplète et défectueuse si nous les passions sous silence, nous pouvons dire ici premièrement avec sincérité que tout le discours que nous en allons faire n'est pas une copie, ou une imitation de quelque autre, mais un véritable original, tiré au naturel avec tout le soin et toute la fidélité possibles. De sorte que si nous disons les mêmes choses que d'autres ont dites avant nous, l'on ne doit pas être marri de voir ici la confirmation d'une vérité qui vient de si loin et dont on ne saurait avoir trop d'assurance. Et si ce sont des choses contraires, elles pourront servir à faire voir la fausseté de celles qui leur sont opposées ou du moins elles prouveront qu'en tous lieux on ne suit pas si exactement une même méthode en la préparation de ces marchandises, qu'il ne s'y remarque souvent quelque petit changement. De plus nous espérons aussi que quelques-uns trouveront peut-être dans les descriptions suivantes quelque exactitude et quelque clarté qui ne leur déplaira pas et que même ils y rencontreront quelque chose de nouveau, qui n'a pas encore été remarqué ni produit par les auteurs. Après tout nous supplions ceux qui croiront ne rien trouver dans ce chapitre, ni dans le suivant, qu'ils ne sachent et qui puisse ou les instruire, ou les divertir, de passer outre sans blâmer notre diligence et notre peine et de permettre que nous écrivions ceci pour d'autres, qui pourront en recevoir de l'instruction, ou du divertissement.

Pour avoir de beau et bon tabac, on prépare premièrement en saison propre des couches, en divers endroits des jardins, qui soient à l'abri des vents. On jette dessus la graine qui a été recueillie des tiges de l'année précédente, que l'on a laissé croître et mûrir pour servir à cet usage. On mêle de la cendre avec la graine quand on la sème, afin qu'elle ne tombe pas trop épais en de certains lieux. Quand elle commence à lever, on la couvre soigneusement de feuilles de palmiste épineux, ou de branches d'oranger ou de citronnier, pour la garantir des ardeurs du soleil, du froid de la nuit et du dégât que les volailles domestiques et les oiseaux y pourraient faire.

Pendant que la plante croît et devient en état d'être transplantée, on prépare la place nécessaire pour la recevoir. Si l'habitation est nouvellement établie, il faut avoir longtemps auparavant abattu le bois et brûlé les branches sur la terre et sur les souches pour les faire mourir. Que s'il y en reste encore, il faut tirer aux lisières tout ce qui n'a pas été brûlé afin que la place soit libre. Il est vrai qu'il n'est pas besoin de labourer la terre ni de la renverser et remuer profondément, mais il en faut seulement arracher toutes les méchantes herbes et la nettoyer si soigneusement qu'il n'y reste ni bois, ni écorce, ni feuille, ni le moindre brin d'herbe. Pour cet effet on se sert de houes larges et tranchantes, qui pèlent et écorchent la surface de la terre et, au besoin, extirpent la racine des herbes que l'on craint de voir pulluler de nouveau.

Après qu'on a préparé la terre en cette sorte, on la partage et divise en plusieurs sillons, éloignés de deux ou trois pieds l'un de l'autre en égale distance. On se sert pour cela des grands cordeaux, qui sont marqués de deux en deux pieds, ou environ, avec une petite pièce de drap de couleur, qui y est cousue. Et puis on fiche de petits bois pointus en tous les lieux de la terre où ces marques répondent afin que, quand le temps de transplanter le jeune tabac arrive, qui est celui auquel Dieu envoie une bonne pluie, on n'ait rien à faire qu'à planter, sans s'amuser à former les compartiments du jardin.

La plante de tabac est en état d'être levée de dessus sa couche, quand elle a quatre ou cinq feuilles assez fortes et épaisses, de la largeur de la paume de la main. Car alors, s'il arrive que la terre soit arrosée d'une agréable pluie, tous ceux qui sont soigneux d'avoir de beau tabac en la première saison ne craignent point de se mouiller, pourvu qu'ils en mettent beaucoup en terre. On voit tous les bons ménagers en un agréable empressement dans leurs jardins. Les uns s'occupent à choisir et à tirer la plante de dessus les couches et à l'arranger en des paniers ; les autres la portent à ceux qui la plantent en tous les lieux qui ont été auparavant marqués au cordeau, comme nous avons dit.

Ceux qui ont la charge de planter font un trou avec un bois pointu, à chaque endroit marqué, où ils mettent la racine du tabac, puis ils ramassent et pressent tout autour la terre, en telle sorte néanmoins que l'œil de la plante ne soit point couvert. Ils font ainsi le long de chaque rangée. Puis ils en recommencent une autre. Après qu'ils ont fini cet exercice, la première fois que les voisins se rencontrent, leur entretien le plus ordinaire est de s'informer les uns des autres combien ils ont mis de milliers de plantes en terre et sur cela chacun fonde l'espérance de sa future récolte.

La plante étant mise en terre, ce qui se fait ordinairement à diverses reprises à cause que la pluie ne vient pas assez abondamment pour le faire tout à coup, ou bien parce que la terre n'est pas préparée à même temps, ou qu'on n'a pas assez de plantes, on ne la laisse pas à l'abandon. Ce n'est encore que le commencement du travail et des soins qu'il y faut apporter. Car il faut être soigneux de la visiter souvent et aussitôt qu'on a remarqué qu'elle a pris racine, il faut prendre garde que les vers, les chenilles et autres mé-

chants insectes qui fourmillent en ces pays-là ne la rongent et ne l'empêchent de croître.
Il faut ensuite, du moins de mois en mois, arracher les mauvaises herbes qui la pourraient étouffer, sarcler diligemment toute la terre et porter les herbes qu'on a enlevées à la lisière ou bien loin du jardin car, si on les laissait en la place d'où elle ont été tirées, la moindre pluie leur ferait prendre de nouvelles racines et elles se relèveraient bientôt. L'herbe la plus importune et que l'on a le plus de peine à bannir des jardins, c'est le pourpier qui ne croît en France que par les soins des jardiniers. On continue cet exercice, jusqu'à ce que la plante du tabac ait couvert toute la terre voisine et que son ombre empêche toutes les autres herbes nuisibles de se pouvoir élever.
Cela fait, on n'a pas encore de repos, parce qu'à mesure que la plante se hausse et s'élargit, il faut lui retrancher les feuilles superflues, arracher celles qui sont sèches, pourries, ou viciées et la rejetonner, comme on parle, c'est-à-dire émonder les petits rejetons qui l'empêcheraient de venir en perfection, en tirant le suc des plus grandes feuilles. Enfin, quand la tige est crue d'une hauteur convenable, il faut l'arrêter en coupant le sommet de chaque plante, hormis de celles qu'on veut conserver pour en avoir la graine. Après toutes ces façons, la plante demeure quelques semaines à mûrir pendant quoi elle donne quelque trêve au soin assidu qu'on en a pris jusqu'alors.
Mais si l'on ne travaille autour d'elle, il lui faut préparer la place propre pour la mettre à couvert quand elle sera mûre. On doit prendre garde que la grange où elle doit être médiocrement séchée soit bien couverte et fermée de tous côtés, qu'elle soit fournie de plusieurs perches propres pour la pouvoir suspendre, qu'on ait bonne provision de certaines écorces déliées que l'on tire d'un arbre appelé mahot, pour attacher chaque plante sur les perches, et que la place pour tordre le tabac quand il sera sec soit en bon ordre.
Pendant que l'on fait tous ces préparatifs, si les feuilles du tabac quittent un peu de leur première verdure, qu'elles commencent à se recourber vers la terre plus qu'à l'ordinaire et que l'odeur en devienne un peu plus forte, c'est signe que la plante est en maturité. Et alors il faut en un beau jour, après que la rosée est tombée de dessus, la couper à un pouce près de terre et la laisser sur la place jusqu'au soir, la retournant une fois ou deux, afin que le soleil dessèche une partie de son humidité. Sur le soir, on la porte à pleines brassées sous le couvert. On l'attache par le bas de la tige aux perches, en telle sorte que les feuilles penchent contre bas. Il ne faut pas aussi qu'elles soient par trop pressées les unes contre les autres, de crainte qu'elles ne se pourrissent, ou qu'elles ne puissent sécher, faute d'air.
Cette première coupe du tabac étant achevée, on visite souvent les plantes qui sèchent, tandis que les autres, que l'on a encore laissées sur le pied, mûrissent. Et lorsqu'on aperçoit qu'elles sont en état d'être torses (nos gens des îles disent torquées), c'est-à-dire qu'elles ne sont ni trop sèches, car elles ne pourraient souffrir le maniement du rouet, ni aussi trop humides, car elles pourriraient en peu de temps, on les détache des perches, on les arrange à un bout de la grange et on dépouille chaque tige de toutes ses feuilles en cette sorte.
On met premièrement à part les plus longues et les plus larges feuilles et on arrache la grosse côte, qui est au milieu de chacune ; les habitants appellent cela éjamber. Les petites feuilles sont mises aussi de côté, pour être employées au-dedans de la corde du tabac, et les grandes leur servent de couvertures et de robes. Ces feuilles, ainsi disposées, sont arrangées sur des planches ou des tables, à côté de celui qui les doit tordre et faire la corde telle qu'on la voit sur les rouleaux que l'on envoie par deçà.
Il y a de l'industrie à tordre le tabac et ceux qui le savent faire avec diligence et dextérité sont fort estimés et gagnent beaucoup plus que ceux qui travaillent à la terre. Il faut qu'ils aient la main et le bras extrêmement souples et adroits, pour faire tourner le rouet avec la vitesse et la proportion nécessaires, pour rendre la filure de même grosseur partout.
C'est aussi une adresse particulière, en fait de tabac, de savoir bien disposer, arranger et monter, comme parlent les maîtres, un rouleau sur les bâtons, qui doivent tous être d'une certaine grosseur et longueur, pour éviter la tromperie. Quand le tabac est ainsi monté, on le porte au magasin et on le couvre de feuilles de bananier ou d'autres, de peur qu'il ne s'évente et afin qu'il prenne une belle couleur. Celui qui a la coupe grasse, noirâtre et luisante et l'odeur agréable et forte et qui brûle facilement étant mis à la pipe, est estimé le meilleur.
Nous avons dit que la plante de tabac se coupait entre deux terres et ne s'arrachait pas. Ce qui se fait à dessein, afin que la racine puisse repousser. Et en effet elle produit une seconde plante mais qui ne devient pas si forte ni si belle que la première. Le tabac que l'on en fait n'est pas aussi si précieux, ni de si bonne garde. On le nomme tabac de rejeton, ou de la seconde coupe ou levée. Quelques-uns tirent d'une même souche jusqu'au troisième rejeton. Et c'est ce qui discrédite le tabac qui vient de quelques îles.
Puisque nous nous sommes tant étendus sur la manufacture du tabac, il ne faut pas oublier ce qui se pratique par quelques curieux, pour le rendre même plus excellent que celui qu'on nomme de verine, de bonne garde et d'une odeur qui fortifie le cerveau. Après qu'on a mis à part les plantes de la première coupe et pendant qu'elles sèchent à la perche, on amasse toutes les feuilles de rebut, les petits rejetons, comme aussi les filaments qu'on tire du milieu des feuilles qui ont été déjà émondées, qu'on appelle communément jambes de tabac. Et après les avoir pilées en un mortier, on met tout cela dans un sac, que l'on porte sous la presse pour en exprimer le suc, lequel on fait puis après bouillir sur un feu médiocre, jusqu'à ce qu'il soit réduit en consistance de sirop. Puis après il faut mêler en cette décoction un peu de copal, qui est une gomme aromatique qui a la vertu de fortifier le cerveau, laquelle coule d'un arbre de même nom, qui est commun en la terre ferme de l'Amérique et aux îles du Golfe d'Hondures.
Après qu'on a versé cette drogue en la composition, il la faut bien remuer, afin que sa bonne odeur et ses autres qualités se communiquent et se répandent partout. Puis il la faut retirer du feu et quand elle est refroidie, la mettre dans un vaisseau près du tordeur de tabac et il faut qu'à chaque poignée de feuilles qu'il met en œuvre, il mouille sa main dans cette liqueur et qu'il l'essuie sur les feuilles. Cet artifice a un effet admirable pour rendre le tabac et de bonne garde et d'une vertu qui lui donne un prix extraordinaire.
Le tabac ainsi composé doit être tordu gros du moins comme le pouce et mis ensuite en petits rouleaux de la pesanteur de dix livres au plus, puis envoyé en des tonneaux ou en des paniers faits à dessein pour le mieux conserver. Quelques habitants des îles, ayant essayé ce secret, ont fait passer leur marchandise pour vrai tabac de verine, et l'ont débitée au même prix.
Ceux qui s'imaginent que le tabac croît sans peine et que l'on en trouve, par manière de dire, les rouleaux attachés aux arbres de l'Amérique, d'où il ne faut que les secouer pour les ramasser ensuite lorsqu'ils sont tombés, ou qui du moins se persuadent qu'il ne faut pas beaucoup de façon ni de peine pour les mettre en leur perfection, seront désabusés, s'ils jettent les yeux sur cette relation de la culture et de la préparation du tabac. Et nous pouvons ajouter que s'ils avaient vu eux-mêmes les pauvres serviteurs et les es-

claves qui travaillent à ce pénible ouvrage, exposés la plus grande partie du jour aux ardeurs du soleil et occupés plus de la moitié de la nuit à le mettre en l'état auquel on l'envoie en l'Europe, sans doute ils estimeraient davantage et tiendraient pour précieuse cette herbe, qui est détrempée par la sueur de tant de misérables créatures.
Il n'est pas besoin d'ajouter ici ce que les médecins écrivent des merveilleux effets du tabac, vu que cela est proprement de leur fait et qu'il se trouve assez amplement dans leurs livres. Nous dirons seulement qu'il faut bien que ses vertus soient grandes, puisqu'il a son cours par tout le monde et que presque toutes les nations de la terre, tant les civilisées que les barbares, lui ont fait une réception favorable et en ont conseillé l'usage. Que si quelques Princes l'ont interdit en leurs États, de crainte que l'argent de leurs sujets, qui leur est rare et précieux, ne s'en aille en fumée et ne s'écoule de leurs mains pour une chose qui n'est pas nécessaire à l'entretien de la vie, il n'y a toutefois personne qui ne lui doive permettre, au moins, de tenir place entre les drogues et les remèdes de la médecine.
Les délicats et les curieux, parmi les peuples qui habitent des contrées chaudes, le tempèrent avec de la sauge, du romarin et des senteurs qui lui donnent une odeur fort agréable. Et après l'avoir réduit en poudre, ils l'attirent par les narines. Les nations qui habitent des pays froids n'en interdisent pas l'usage aux personnes de condition et c'est même une perfection et une galanterie entre les dames de ces pays-là de savoir tenir de bonne grâce une pipe, le tuyau de laquelle est de corail ou d'ambre et la tête d'argent ou d'or, et de rendre la fumée de cette herbe sans faire aucune grimace et la pousser hors de la bouche à diverses reprises, qui font paraître autant de petites vapeurs, dont la couleur brune rehausse la blancheur de leur teint. La composition que nous avons décrite pour rendre le tabac de bonne odeur sera bien reçue, sans doute, parmi ces personnes qui trouvent tant d'agrément et de délicatesse en cette fumée.
Au reste, on ne saurait dire la quantité de tabac qui se tire tous les ans de la seule île de Saint Christofle et c'est une chose merveilleuse que de voir le nombre de navires de France, d'Angleterre, de Hollande et particulièrement de Zélande, qui y viennent en traite, sans qu'aucun s'en retourne à vide. Aussi le commerce que cette dernière Province a toujours entretenu en cette île et aux îles voisines a fait de riches et puissantes maisons à Middelbourg et à Flessingues. Et encore à présent, le principal trafic de ces deux villes, qui sont les plus considérables de !a Zélande, se fait en ces îles, qui leur sont ce que les mines du Pérou sont à l'Espagne.

CHAPITRE V. De la manière de faire le sucre et de préparer le gingembre, l'indigo et le coton.

Après que la grande abondance de tabac que l'on faisait à Saint Christofle et aux autres îles en eut tellement ravalé le prix qu'on n'y trouvait plus son compte, Dieu mit au cœur de monsieur de Poincy, Général des Français, de tenter d'autres moyens pour faciliter la subsistance des habitants et pour entretenir le commerce. Et sa prudence lui ayant suggéré d'employer ses serviteurs et ses esclaves à la culture des cannes de sucre et du gingembre et de l'indigo, ce dessein a été suivi d'une telle bénédiction que c'est une merveille que de voir quels en ont été les heureux succès.
Si la plante de la canne de sucre a été connue à l'Antiquité, du moins l'invention d'en faire le sucre est nouvelle. Les anciens l'ont ignorée, aussi bien que le séné, la casse, l'ambre gris, le musc, la civette et le benjoin. Ils ne se servaient de ce précieux roseau qu'en breuvage et en médecine. Et nous pouvons opposer toutes ces choses, avec beaucoup d'avantage, aussi bien que nos horloges, notre boussole et notre art de naviguer, nos lunettes d'approche, notre imprimerie, notre artillerie et plusieurs autres belles inventions de ces derniers siècles, à leur teinture du vrai pourpre, à leur verre malléable, aux subtiles machines de leur Archimède et à quelques autres semblables.
Ayant donné au livre précédent la description de la canne de sucre, il ne nous reste qu'à représenter la manière dont on s'en sert pour faire le sucre.
En décrivant la magnifique maison de monsieur le Général de Poincy, nous avons dit que sa basse cour est enrichie de trois machines ou moulins propres à briser les cannes de sucre. La fabrique de ces moulins est de bois plus solide, plus élégante, plus industrieuse, mieux ordonnée et plus commode que celle des moulins qu'on voit à Madère et au Brésil. Il n'est pas à craindre ici, comme en ces lieux-là, que le feu gagne les chaudières bouillantes et allume un déplorable embrasement, qui cause souvent la mort de ceux qui travaillent aux environs. Car on voit bouillir ces chaudières sans apercevoir le feu, qui s'allume, s'attise et s'entretient par le dehors, dans les fourneaux, qui sont si bien cimentés que ni la flamme, ni la fumée n'empêche aucunement ceux qui sont occupés à ce travail d'y vaquer sans crainte d'aucun péril et sans en recevoir d'incommodité.
Outre ces trois moulins que monsieur le Général a devant son logis de la grande montagne, il en a fait faire trois à Cayonne, qui est un des quartiers tenus par notre nation en la même île, l'un desquels, au lieu que tous les autres sont tournés par des bœufs, ou par des chevaux, est conduit par la chute d'un gros ruisseau d'eau vive, qui étant ramassée dans un grand réservoir et de là tombant sur une grande roue à seaux, fait mouvoir toute la machine.
À l'exemple de monsieur le Général, les principaux officiers et habitants de l'île de Saint Christofle ont aussi fait édifier des moulins à sucre. De sorte qu'en cette seule île on compte aujourd'hui beaucoup plus grand nombre de ces machines que les Portugais n'en ont bâti jusqu'à présent à Madère. Les principaux, après ceux de monsieur le Général, se voient aux habitations de messieurs de Longvilliers, de Treval et de Bénévent. Et après ceux-là, monsieur Giraud en a trois en divers quartiers de l'île, où il a de belles et de grandes habitations. Monsieur de la Rosière, monsieur Auber, messieurs l'Esperance, de Beaupré, de la Fontaine-Paris et de la Roche, qui sont tous capitaines dans la même île, en ont pareillement fait bâtir, comme aussi messieurs Bonhomme, de Bonne Mère, de la Montagne, Belleteste et Guillou, qui sont des principaux et des plus considérables habitants. Les Anglais en ont aussi plusieurs en leurs quartiers, qui sont parfaitement bien faits.
Quand ces cannes de sucre sont mûres, on les coupe entre deux terres, au-dessus du premier nœud qui est sans suc et, après leur avoir ôté le sommet et les avoir purgées de certaines petites feuilles, longues et extrêmement déliées qui les environnent, on en fait des faisceaux que l'on porte au moulin pour y être pressés et écrasés, entre deux rouleaux garnis de bandes d'acier, qui se meuvent l'un sur l'autre, à mesure que la machine est ébranlée, par l'impression qu'elle reçoit d'une grande roue, qui la fait tourner.
Le suc qui en découle est reçu dans un grand bassin ou réservoir, d'où il se répand par de longs canaux dans les vaisseaux qui sont destinés pour le faire bouillir. Dans les grandes sucreries, il y a du moins six chaudières, dont il y en a trois fort grandes, qui sont de cuivre rouge et de la largeur et profondeur de celles des teinturiers et qui servent à purifier le suc qu'on doit faire bouillir à petit feu, en y mêlant de temps en temps d'une certaine lessive extrêmement forte, qui lui fait pousser en haut tous les immondices,

qu'on enlève avec une grande écumoire de cuivre. Après que ce suc est bien purifié dans ces trois chaudières par où il passe alternativement, on le coule par un drap et ensuite on le verse dans trois autres chaudières de métal qui sont fort épaisses, assez amples et profondes d'un bon pied et demi. C'est dans ces chaudières où ce suc reçoit sa dernière cuisson, car on lui donne alors un feu plus vif, on le remue incessamment et, quand il élève ses bouillons un peu trop haut et qu'on craint qu'il ne répande hors de ces chaudières, on rabaisse sa ferveur en jetant dedans un peu d'huile d'olive, ou de beurre, et à mesure qu'il s'épaissit, on le verse en la dernière de ces chaudières, d'où, quand il commence à se figer, il est mis dans des formes de bois ou de terre, puis il est porté en des galeries, où on le blanchit avec une espèce de terre grasse détrempée avec de l'eau, qu'on étend dessus, puis on ouvre le petit trou, qui est au-dessous de chaque forme, afin que tout ce qui reste d'immondices dans le sucre coule dans un canal, qui le porte dans un vaisseau, qui est préparé à cet usage.

La première écume qu'on enlève des grandes chaudières ne peut servir qu'au bétail mais l'autre est propre pour faire le breuvage des serviteurs et des esclaves. Le suc qui est tiré de la canne ne peut durer qu'un jour et, si dans ce temps-là il n'est cuit, il s'aigrit et se change en vinaigre. Il faut aussi apporter un grand soin à laver souvent le réservoir qui conserve le suc qui est exprimé et les canaux par où il passe car, s'ils avaient contracté de l'aigreur, le suc ne se pourrait réduire en sucre. On gâterait aussi tout l'ouvrage, si dans les trois grandes chaudières, qui doivent être arrosées de lessive, on y jetait du beurre ou de l'huile d'olive, ou si dans les trois petites, où le suc se forme en sirop et en grain et par la force du feu et par l'agitation continuelle qui s'en fait avec une palette, on versait tant soit peu de lessive. Surtout il faut bien prendre garde de ne point laisser tomber de suc de citron dans les chaudières car cela empêcherait absolument le sucre de se former.

Plusieurs habitants, qui n'ont pas le moyen d'avoir tant de chaudières et de ces grandes machines pour briser leurs cannes, ont des petits moulins qui sont faits comme des pressoirs, qui sont conduits par deux ou trois hommes, ou par un seul cheval, et, avec une ou deux chaudières, ils purifient le suc qu'ils ont exprimé, le réduisent en consistance de sirop et en font de bon sucre sans autre artifice.

Le plus grand secret pour faire de bon sucre consiste à le savoir blanchir. Ceux qui ont la conduite des sucreries de monsieur le Général le savent en perfection, mais ils ne le communiquent pas volontiers. De ce que dessus on recueille, quel est l'avantage et le profit singulier qui revient aux habitants de cette île, par le moyen de cette douce et précieuse marchandise. Et quel contentement reçoivent nos Français de voir croître en leur terre, en si grande abondance et avec si grande facilité, ce qu'ils n'avaient auparavant que par les mains des étrangers et à grand prix d'argent.

Cette abondance de sucre leur a donné envie de confire une infinité d'excellents fruits qui croissent en cette île, tels que sont les oranges, les limons, les citrons et autres, mais ils réussissent surtout au gingembre, dont nous parlerons incontinent et en l'admirable confiture qu'ils font du fruit de l'ananas et des fleurs d'orange et de citron.

Quant à la préparation du gingembre, lorsque la racine est mûre, on la tire de terre. Puis on la fait sécher en des lieux secs et aérés, la remuant souvent de peur qu'elle ne se corrompe. Les uns se contentent de l'exposer au soleil pour la sécher mais les autres jettent encore par dessus de la chaux vive, réduite en poudre, pour attirer plus facilement l'humidité. Cette racine, qui tient un rang considérable parmi les épiceries, se transporte par tout le monde mais elle est particulièrement recherchée aux pays froids.

Nos Français la tirent parfois de terre avant qu'elle soit mûre et la confisent entière avec tant d'artifice qu'elle devient rouge et transparente comme un verre. Le gingembre confit que l'on envoie du Brésil et du Levant est ordinairement sec, plein de filaments et trop piquant pour être mangé avec plaisir. Mais celui qu'on prépare à Saint Christofle n'a point du tout de fibres et il est si bien confit qu'il n'y demeure rien qui résiste sous la dent, quand on en veut user.

Il a une propriété singulière pour fortifier la poitrine, quand elle est affaiblie, par un amas d'humeurs froides, éclaircir la voix, adoucir l'haleine, rendre bonne couleur au visage, cuire les crudités de l'estomac, aider à la digestion, rappeler l'appétit et consumer les eaux et la pituite, qui rendent le corps languissant. Et même on tient qu'il conserve et qu'il fortifie merveilleusement la mémoire, en dissipant les humeurs froides, ou la pituite du cerveau. On réduit aussi cette racine en pâte, de laquelle on compose une conserve, ou une opiate qui a les mêmes effets.

Venons à l'indigo. La plante étant coupée est mise en petits faisceaux, qu'on laisse pourrir dans des cuves de pierre ou de bois, pleines d'eau claire, sur laquelle on verse de l'huile, qui, selon sa nature, surnage et occupe toute la superficie. On charge de pierre les faisceaux afin qu'ils demeurent sous l'eau et au bout de trois ou quatre jours que l'eau a bouilli, par la seule vertu de la plante, sans qu'on l'ait approchée du feu, la feuille étant pourrie et dissoute par cette chaleur naturelle qui est en la tige, on remue avec de gros et forts bâtons toute la matière qui est dans les cuves, pour lui faire rendre toute sa substance et après qu'elle est reposée, on tire de la cuve le bois de la tige qui ne s'est pas pourri. Puis on remue encore par plusieurs fois ce qui reste dans la cuve, et, après qu'on la laisse rasseoir, on tire par un robinet l'eau claire qui surnage, et la lie ou le marc qui demeure au fond de la cuve est mis sur des formes, où on le laisse sécher au soleil. Ce marc est la teinture qui est tant estimée et qui porte le nom d'indigo.

Quelques-uns expriment en des pressoirs les faisceaux de la plante pourrie, pour lui faire rendre tout son suc. Mais parce que ce sont les feuilles de l'herbe qui composent cette marchandise, ceux qui la veulent vendre de plus grand prix se contentent d'avoir le marc qui demeure après la corruption de ces feuilles et qui se trouve après l'agitation au fond de la cuve. Le lieu où l'on prépare cette riche couleur de pourpre violette s'appelle indigoterie.

Les Français des Antilles ont demeuré un fort long temps avant que de faire trafic de cette marchandise, à cause que la plante dont on la compose, étant de soi-même de forte odeur, exhale une puanteur insupportable quand elle est pourrie. Mais depuis que le tabac a été à un prix fort bas et qu'en quelques endroits la terre ne s'est plus trouvée propre pour en produire de beau comme ci-devant, ils se sont adonnés à la culture de l'indigo, dont ils tirent à présent un grand profit.

Enfin pour ce qui est du coton, nos Français ne s'occupent pas beaucoup à l'amasser, encore qu'ils aient plusieurs arbres qui le produisent aux lisières de leurs habitations. Ce qui toutefois est fort peu de chose, au prix de ce que l'on dit d'un certain quartier d'une province de la Chine. Car Trigaut au chapitre dix-huitième du livre cinquième de son "Histoire" rapporte qu'il y croît tant de coton, que pour le mettre en œuvre, il s'y compte jusqu'à deux cent mille tisserands.

Les Anglais de la Barboude font grand trafic de cette marchandise, comme aussi ceux qui demeuraient ci-devant en l'île de Sainte Croix. Il n'y a pas grand artifice à mettre le coton en état car il ne faut que tirer du bouton entre ouvert cette matière, qui se pousse au dehors presque d'elle même. Et parce qu'elle est mêlée des grains de la semence de l'arbre, qui sont en forme de petites fèves, liées avec le coton, au milieu duquel ils ont pris naissance, on a de petites machines, qui sont composées avec tel artifice qu'au

mouvement d'une roue qui les fait jouer, le coton tout net tombe d'un côté et la graine de l'autre. Après quoi on entasse le coton en des sacs avec violence, afin qu'il occupe moins de place.
Ce sont là les principales occupations qui entretiennent le commerce des îles et dont les habitants font leur trafic ordinaire.

CHAPITRE VI. Des emplois les plus honorables des habitants étrangers des Antilles, de leurs esclaves, et de leur gouvernement.

Les colonies étrangères qui habitent les Antilles ne sont pas seulement composées de gens errants et de basse condition, comme quelques-uns s'imaginent, mais aussi de plusieurs personnes nobles et de plusieurs familles honorables. De sorte que les occupations que nous venons de décrire ne sont que pour les moins considérables habitants et pour ceux qui ont besoin de gagner leur vie par le travail de leurs mains. Mais les autres, qui ont des hommes à gages qui conduisent leurs serviteurs et leurs esclaves en tous ces ouvrages, mènent, quant à leurs personnes, une vie fort douce et fort agréable. Leurs emplois et leurs divertissements, après les visites qu'ils font profession de rendre et de recevoir avec grande civilité, sont la chasse, la pêche et autres honnêtes exercices. Et à l'exemple de monsieur le Général, qui est incomparable à recevoir avec courtoisie et à traiter magnifiquement ceux qui le visitent, soit des Français, soit des étrangers, tous ceux de notre nation de son île qui sont de la condition que nous venons de représenter tiennent à faveur qu'on les fréquente et qu'on accepte les témoignages de leur civilité, qu'ils rendent avec tant de franchise et d'un cœur si ouvert que l'on s'en trouve doublement obligé. Ils sont splendides dans les festins qu'ils font à leurs amis, où, avec le bœuf, le mouton et le pourceau, les volailles, le gibier de toutes sortes, le poisson, la pâtisserie et les confitures excellentes ne sont non plus épargnées qu'aux meilleures tables de France. Tous les officiers excellent notamment en ces courtoisies. Et à leur imitation, les moindres habitants tiendraient avoir commis une incivilité, s'ils avaient congédié quelqu'un hors de chez eux, sans lui avoir présenté à boire et à manger.
Le vin, la bière et l'eau de vie manquent rarement dans les îles et au défaut de toutes ces choses, on y fait premièrement une espèce de breuvage délicieux avec cette douce liqueur qu'on exprime des cannes de sucre, laquelle, étant gardée quelques jours, a autant de force que du vin d'Espagne. On en tire aussi de l'excellente eau de vie, qui est fort approchante de celle qu'on apporte de France. Mais ceux qui en prennent avec excès en sont dangereusement malades. De plus ils font plusieurs autres sortes de boissons avec du suc d'oranges, des figues, des bananes et des ananas, qui sont toutes fort délicieuses et qui peuvent tenir lieu de vin. Ils composent aussi de la bière, avec de la cassave et des racines de patates, qui est aussi agréable, nourrissante et rafraîchissante que celle qu'on leur amène de Hollande.
Quant aux emplois honorables et nécessaires tout ensemble pour la conservation des habitants des îles, ils font tous profession de manier les armes et les chefs de famille ne marchent guère sans épée. Chaque quartier est rangé sous certains chefs et capitaines qui y commandent. Ils sont tous bien armés et souvent on leur fait faire la revue et les exercices de guerre, même dans la paix la plus profonde, si bien qu'en tout temps ils sont prêts, au premier coup de tambour, pour se rendre au lieu désigné par leurs capitaines. En l'île de Saint Christofle, outre douze compagnies de gens de pied, il y a aussi des compagnies de cavalerie, comme nous en avons fait mention ci-dessus.
Et parce que toutes les personnes de condition honorable, qui sont en assez grand nombre en ces îles, ont des serviteurs et des esclaves, qui travaillent à tous les ouvrages que nous avons spécifiés, et qu'en France on ne se sert point d'esclaves, n'y ayant en toute l'Europe que les Espagnols et les Portugais qui en aillent acheter au pays de leur naissance, Angole ou Cap Vert et Guinée, il sera bon que nous en disions ici quelque chose. Mais premièrement nous parlerons des serviteurs à louage, et qui ne sont que pour un temps.
Les Français que l'on mène de France en Amérique pour servir font ordinairement des actes obligatoires à leurs maîtres, par-devant des notaires, par lesquels actes ils s'obligent de les servir trois ans, moyennant un nombre de livres de tabac qui leur sont accordées pendant ce temps-là. À cause de ces trois ans de service où ils sont engagés, on les appelle communément des Trente-six mois, au langage des îles. Il y en a qui s'imaginent que pour ne s'être pas obligés par écrit à leurs maîtres dès la France, ils en sont moins engagés lorsqu'ils sont rendus dans les îles. Mais ils se trompent fort en cela. Car, lorsqu'ils se produisent devant un gouverneur pour se plaindre de ce qu'on les a embarqués par force, ou pour représenter qu'ils ne se sont pas obligés par écrit, on les condamne à servir trois ans celui qui a payé leur passage ou tel autre qu'il plaira à leur maître. Si le maître n'a promis pour salaire à son serviteur que l'ordinaire des îles, il n'est obligé à lui donner pendant tous ces trois ans que trois cents livres de tabac, ce qui n'est pas grand chose pour s'entretenir de linge et d'habits. Car ce maître ne lui fournit chose quelconque pour son entretien que la simple nourriture. Mais celui qui dès la France promet de donner plus trois cents livres de tabac à celui qui entre à son service est obligé à les lui fournir exactement, lui en eût-il promis mille. C'est pourquoi il est avantageux à ces pauvres engagés de ne s'en pas aller aux îles sans bien faire leur marché avant que de s'embarquer.
Quant aux esclaves ou serviteurs perpétuels dont on se sert dans les Antilles, ils sont originaires d'Afrique et on les amène du Cap-Vert, du royaume d'Angole et d'autres ports de mer qui sont en la côte de cette partie du monde. C'est là qu'on les achète, de même que l'on ferait des bêtes de service.
Les uns sont contraints de se vendre et de se réduire à une servitude perpétuelle, eux et leurs enfants, pour éviter la faim. Car aux années de la stérilité, laquelle arrive assez souvent quand les sauterelles, qui comme des nuées inondent le pays, ont brouté tout le fruit de la terre, la nécessité les presse tellement qu'il n'y a sorte de rigueur où ils ne se soumettent volontiers, pourvu qu'ils aient de quoi s'empêcher de mourir. En ces occasions lamentables, le père vend ses enfants pour du pain et les enfants quittent père et mère sans regret.
Les autres sont vendus, ayant été faits prisonniers de guerre par quelque roitelet, car c'est la coutume des princes de ces quartiers-là de faire souvent des courses dans les États de leurs voisins, pour prendre des prisonniers, qu'ils vendent aux Portugais et aux autres nations, qui vont faire avec eux cet étrange et barbare trafic. On leur donne en échange du fer, qu'ils prisent à l'égal de l'or, du vin, de l'eau de vie, ou quelques menues hardes. Ils capturent aussi bien les femmes que les hommes et les vendent pêle-mêle, à plus haut ou à moindre prix, selon qu'ils sont jeunes ou vieux, robustes ou faibles, bien ou mal proportionnés de leur corps. Ceux qui les amènent aux îles les revendent derechef quinze ou seize cents livres de tabac, chaque tête.
Si ces pauvres esclaves tombent entre les mains d'un bon maître, qui ne les traite pas avec trop grande rigueur, ils préfèrent leur servitude à leur première liberté et, s'ils sont mariés, ils multiplient à merveille dans les pays chauds.

Ils sont tous noirs et ceux qui ont le teint d'un noir plus luisant sont estimés les plus beaux. La plupart ont le nez un peu plat et de grosses lèvres, ce qui passe aussi pour beauté entre eux. On tient même qu'en leur pays les sages-femmes leur aplatissent ainsi le nez tout exprès à leur naissance. Ils ont tous les cheveux si frisés qu'à peine se peuvent-ils servir de peignes mais ils usent de l'huile de cet arbrisseau que l'on nomme Palma Christi, pour empêcher la vermine. Ils sont forts et robustes au possible mais si timides et si peu adroits à manier les armes qu'on les dompte facilement.
Leur naturel est susceptible de toutes impressions et les premières qui leur sont données parmi les chrétiens, après qu'ils ont renoncé à leurs superstitions et à leurs idolâtries, ils les gardent constamment. En quoi ils sont différents des Indiens de l'Amérique, qui sont changeants comme des caméléons. Entre les Français habitants des Antilles, il y a de ces Nègres qui jeûnent exactement le carême et tous les autres jours de jeûne qui leur sont ordonnés, nonobstant leurs travaux ordinaires et continuels.
Ils sont ordinairement orgueilleux et superbes. Et au lieu que les Indiens veulent être traités avec douceur et qu'ils se laissent mourir de tristesse, si on les rudoie tant soit peu, ceux-ci au contraire doivent être rangés à leur devoir par les menaces et par les coups. Car si on se familiarise un peu trop avec eux, incontinent ils en abusent. Mais si on les châtie avec modération quand ils ont failli, ils en deviennent meilleurs, plus souples, et plus obéissants et se louent de leurs maîtres. Si aussi on use de rigueur excessive en leur endroit, ils prennent la fuite et se sauvent dans les montagnes, où ils mènent, comme de pauvres bêtes, une vie malheureuse et sauvage et on les appelle alors Nègres marrons, c'est-à-dire sauvages. Ou bien ils s'étranglent par désespoir. Il faut donc garder en leur conduite un milieu entre l'extrême sévérité et la trop grande indulgence, si on les veut conserver en leur devoir et en tirer un bon service.
Ils s'aiment passionnément entre eux et bien qu'ils soient nés en pays différents et quelquefois ennemis les uns des autres, ils s'entre-supportent et s'entraident au besoin, comme s'ils étaient tous frères. Et quand leurs maîtres leur donnent la liberté de se récréer, ils se visitent réciproquement et passent les nuits entières en jeux, en danses et en autres passe-temps et réjouissances et même en petits festins, chacun d'eux épargnant ce qu'il peut, pour contribuer au repas commun.
Ils se plaisent à la musique et aux instruments qui peuvent rendre quelque son agréable et faire une espèce d'harmonie, laquelle ils accompagnent de leurs voix. Autrefois ils avaient à Saint Christofle un certain rendez-vous au milieu des bois, où ils s'assemblaient tous les dimanches et tous les autres jours de fête, après le service de l'Eglise, pour donner quelque relâche à leurs corps. Ils passaient là quelquefois le reste du jour et la nuit suivante, en danses et en entretiens agréables sans préjudice de l'ouvrage ordinaire de leurs maîtres. Même on remarquait qu'après qu'ils s'étaient divertis de cette sorte, ils travaillaient de beaucoup meilleur courage, sans témoigner aucune lassitude et mieux que s'ils eussent reposé en leurs cabanes tout le long de la nuit. Mais parce que, pour entretenir ces réjouissances publiques, ils dérobaient souvent les volailles et les fruits des voisins et quelquefois de leurs maîtres, l'exquise sagesse de monsieur le Général, qui n'estime pas les moindres choses indignes de ses soins, leur a interdit ces assemblées nocturnes et à présent, s'ils se veulent divertir, ils le font seulement en leur voisinage, avec la permission de leurs maîtres, qui leur accordent volontiers cette honnête liberté.
Au reste celui qui a une douzaine de ces esclaves peut être estimé riche. Car outre que ces gens-là cultivent et entretiennent tous les vivres nécessaires pour la subsistance de leurs maîtres et pour la leur, étant bien conduits, ils font beaucoup de marchandise de tabac, de sucre, de gingembre et d'indigo, qui apportent un grand profit. Et leur service étant perpétuel, leur nombre s'accroît de temps en temps par les enfants qui leur naissent, lesquels pour tout héritage succèdent à la servitude et à la sujétion de leurs parents.
Tous les habitants étrangers qui ont leur demeure en ces îles se gouvernent selon les lois et les coutumes de leurs pays.
Parmi les Français de Saint Christofle, la justice s'administre par un Conseil composé des principaux officiers de la milice de l'île, auquel monsieur le Général préside. Et bien qu'il y ait des maisons propres et destinées à cette action, comme cette Chambre du Conseil que nous avons décrite en son lieu, néanmoins ce Conseil s'assemble parfois, selon que le temps et les affaires le peuvent requérir et que monsieur le Général le trouve le plus à propos pour sa commodité, sous une espèce de grand figuier, qui est de la grosseur du plus gros orme, proche le corps de garde de la Basse-terre, et tout joignant la rade.
C'est en ce conseil que sans user de tant de formalités que l'on a inventées pour rendre les procès immortels, tous les différends qui peuvent survenir entre les habitants sont vidés à l'amiable et terminés le plus souvent à la première séance, sans qu'il coûte rien aux parties, sinon ce que celle qui est trouvée avoir tort doit payer, suivant la coutume, au profit des pauvres et de l'entretien de l'Eglise et pour la satisfaction de la partie qui était intéressée. Ce Conseil condamne aussi à mort en dernier ressort.
Les gouverneurs des autres îles rendent aussi la justice, chacun en son gouvernement. De sorte qu'il ne faut pas se persuader qu'on vive en ces pays-là sans ordre et sans règle, comme plusieurs se l'imaginent. Et c'est une merveille de ce qu'y ayant là des personnes ramassées de tant de divers pays, et qui sont d'humeurs si différentes, le désordre ne s'y soit pas glissé et qu'on les puisse contenir dans le devoir et la sujétion des lois.
Voilà pour ce qui regarde les habitants étrangers des Antilles.

CHAPITRE VII. De l'origine des Caraïbes, habitants naturels du pays.

L'ordre que nous nous sommes proposé demande que nous parlions désormais des Indiens habitants naturels des Antilles. Et il n'est pas besoin d'agiter ici cette grande et difficile question, comment la race des hommes s'est répandue en l'Amérique et d'où elle est venue en ce Nouveau Monde. De grands personnages ont traité cette matière avec tant de suffisance, d'exactitude et de solidité que ce serait une chose ennuyeuse et superflue d'en entretenir présentement les lecteurs, joint que l'histoire de l'origine de nos Sauvages antillais ne requiert pas que nous en prenions le commencement si haut, ni si loin.
Les anciens et naturels habitants des Antilles sont ceux que l'on a nommés Cannibales, Anthropophages ou Mangeurs d'hommes et que la plupart des auteurs qui en ont écrit appellent Caribes. Mais leur nom primitif et originaire, et qui a plus de gravité, est celui de Caraïbes, comme ils le prononcent eux-mêmes, aussi bien que ceux de leur nation, qui se trouvent en la terre ferme de l'Amérique, soit au continent septentrional, soit au méridional. Et parce que c'est aussi l'appellation la plus commune en la bouche de nos Français habitants de ces îles et qu'elle est suivie par les derniers écrivains, nous l'emploierons plutôt que l'autre, en la suite de cette "Histoire".
Quelques-uns estiment que ce nom de Caraïbes n'est pas naturel aux Sauvages antillais mais qu'il leur a été imposé par les Espagnols, comme à plusieurs Sauvages du continent méridional qui le portent, de même que celui de Galibis, ou de Calibites, à leurs al-

liés habitants du même continent. Ceux qui sont de cette opinion disent que les Espagnols ont bien pu donner à ces peuples ce nom de Caraïbes, vu qu'ils ont parcouru tous les quartiers de l'Amérique méridionale et qu'ayant fait les premières cartes, ils ont marqué ces nations-là sous ce nom, qui leur est demeuré depuis. Pour preuve de cela, ils allèguent que les Caraïbes ne se nomment jamais ainsi entre eux, sinon lorsqu'ils sont ivres et qu'ayant la tête pleine de vin, ils sautent et se réjouissent, disant en leur baragouin, Moi bonne Caraïbe. Que hors de là ils se servent seulement de ce mot lorsqu'ils sont parmi les étrangers et que, dans leur négoce et leur communication avec eux, ils se veulent donner à connaître à eux, sachant bien que ce nom leur est connu. Mais qu'entre eux ils s'appellent toujours, aussi bien ceux de leur nation de la Terre ferme et les Calibites, Calinago, qui est le nom des hommes, et Calliponan, qui est celui des femmes. Et qu'ils se nomment encore Oubao-bonon, c'est-à-dire habitants des îles, ou insulaires, de même qu'ils appellent ceux du continent, Baloüé-bonon, c'est-à-dire habitants de terre ferme.

Avec tout cela néanmoins, il n'y a guère d'apparence que le nom de Caraïbe soit venu des Espagnols et que nos insulaires ne l'aient porté que depuis qu'ils ont été connus d'eux, premièrement, parce qu'avant que les Espagnols ni les Portugais eussent pénétré au Brésil, il s'y trouvait de certains hommes plus subtils et plus ingénieux que les autres, que les Brésiliens nommaient Caraïbes, ainsi que Jean de Lery l'a remarqué dans son "Histoire". Secondement il est constant qu'il y a des Sauvages qui portent le nom de Caraïbes, en des quartiers du continent de l'Amérique méridionale, où les Espagnols n'ont jamais eu de commerce. Car non seulement ceux de la nation de nos insulaires qui habitent le long de ces côtes de l'Amérique méridionale et qui sont voisins des colonies hollandaises de Cayenne et de Berbice mais ceux encore qui demeurent bien avant dans ce continent méridional, au-dessus du saut des plus célèbres rivières, s'appellent eux-mêmes Caraïbes. De plus, nous verrons dans la suite de ce chapitre qu'il y a au continent septentrional une nation puissante composée en grande partie de certaines familles qui se glorifient encore à présent d'être Caraïbes et d'en avoir reçu le nom longtemps avant que l'Amérique ait été découverte. Après, quand même les Espagnols auraient voulu imposer ce nom à toutes ces nations, comment pourrait-on prouver qu'elles l'eussent voulu accepter de la main de gens inconnus et ennemis ? Or il est certain que non seulement tous ces peuples s'appellent eux-mêmes Caraïbes, mais que de plus ils se glorifient et tirent avantage de ce nom, comme monsieur du Montel l'a ouï de leur bouche plusieurs fois. Se plairaient-ils à faire trophée d'un nom qu'ils auraient reçu de leurs ennemis ? Que si, comme nous le verrons tantôt, les ancêtres de nos Sauvages insulaires ont reçu des Apalachites le nom de Caraïbes, au lieu de celui de Cofachites qu'ils portaient auparavant, ils le prirent de personnes amies et confédérées, et même comme un éloge d'honneur ? Enfin ce n'est pas seulement dans l'ivresse et dans la débauche que nos Indiens antillais se nomment Caraïbes, mais aussi lorsqu'ils sont sobres et de sang froid. Que s'ils se nomment entre eux Calinago, ils peuvent bien avoir plusieurs noms différents, sans que pour cela il s'ensuive que les Européens leur en aient donné quelqu'un de ceux-là. Pour ce qui est du nom d'Oubao-bonon

Quant à l'origine des Caraïbes insulaires, ceux qui en ont parlé jusqu'ici ont eu si peu de lumière pour se conduire dans cette obscure antiquité, qu'à vrai dire ils n'y ont marché qu'à tâtons. Quelques-uns s'imaginent qu'ils sont venus des juifs, se fondant entre autres choses sur ce que les parentes des Caraïbes leur sont naturellement acquises pour femmes et qu'une partie d'eux ne mangent point de pourceau, ni de tortue. Mais c'est prendre la chose infiniment loin et sur de trop faibles conjectures. Il y en a qui les font dériver du havre de Caribana et qui prétendent qu'ils en sont issus. Mais cette opinion n'est fondée que sur la seule rencontre des mots de Caribana et de Caribes, sans aucun autre fondement.

D'autres disent par une simple conjecture que ces Sauvages sont originaires des grandes îles et qu'il n'y a pas bien longtemps qu'ils habitent les Antilles, n'étant que des réfugiés, des restes et des parcelles de débris, en un mot des réchappés des horribles massacres que firent les Espagnols lorsqu'ils s'emparèrent de Saint Domingue, Cube, Jamaïque et Porto-Rico. Mais la vérité de l'Histoire nous témoigne que, dès le commencement de la découverte de l'Amérique, les Antilles étaient occupées et peuplées par les Caraïbes. Et que d'abord ils furent surpris et maltraités par les Espagnols. Mais que puis après les Espagnols, étant vivement repoussés et ressentant beaucoup d'incommodités de cette guerre, firent une espèce d'accord avec quelques-uns d'entre eux, comme nous le verrons plus particulièrement au chapitre de leurs guerres. Ajouté à cela que les Indiens de Coraço, qui sont sans contredit de ces véritables réchappés et qui ont encore parmi eux des personnes vivantes qui demeuraient au port dit à présent de l'Ile à Vache en l'île Hispaniola, quand les premiers Espagnols y abordèrent, n'ont aucun mot de la langue Caraïbe en la leur, ni aucune façon de faire d'où l'on puisse recueillir qu'ils aient jamais eu de communication avec les Caraïbes. Outre que ceux des grandes îles, qui pouvaient prendre la fuite pour éviter la tyrannie des Espagnols, avaient bien meilleur compte de se retirer aux terres qui étaient au-dessous d'eux et où les vents réguliers les portaient que de remonter contre le vent, et ainsi retarder leur fuite, s'exposer à mille périls de la mer et allonger leur voyage de vingt fois autant. Car c'est merveille quand des vaisseaux tels que sont les leurs peuvent gagner contre le vent une lieue en un jour. Et il arrive le plus souvent à de bien grands vaisseaux, qui veulent remonter, qu'ils reculent plus en trois heures qu'ils n'avaient avancé en six jours. Nous savons de bons pilotes qui ont mis trois mois à remonter du Cul-de-Sac, de Saint Domingue à Saint Christofle, au lieu que pour descendre de Saint Christofle à Saint Domingue il ne faut d'ordinaire que quatre ou cinq jours au plus.

Quant au sentiment que les Caraïbes eux-mêmes ont de leur propre origine, ignorants des monuments de l'antiquité, autant que peu curieux de l'avenir, ils croient la plupart être venus des Calibites ou Galibis, leurs alliés et grands amis, habitants de l'Amérique méridionale et voisins des Aroüagues, ou Aloüagues, en cette contrée ou en cette province qui se nomme communément Guyana, ou Côte Sauvage. Et ceux qui adhèrent à cette opinion se fondent sur la conformité de langage, de religion et de mœurs qui se trouve entre les Caraïbes insulaires et les Calibites, bien qu'au reste cette ressemblance puisse venir en partie de l'alliance et de l'amitié particulière qu'ils ont entre eux, en partie du voisinage des Caraïbes du continent méridional et de ces Calibites et en partie d'autres causes que nous représenterons ci-après.

Mais ces pauvres Sauvages insulaires ne s'accordent pas entre eux dans le récit particulier qu'ils font de leur extraction et de la cause qui les a portés dans les îles et ils ne peuvent dire le temps. Voici ce que ceux de Saint Vincent et quelques autres en ont récité à monsieur du Montel et qu'il nous a fait voir dans ses "Mémoires" curieux. Tous les Caraïbes étaient autrefois assujettis aux Aroüagues et obéissaient à leur prince. Mais une partie d'entre eux, ne pouvant plus supporter ce joug-là, se rebellèrent. Et afin de pouvoir vivre en repos, éloignés de leurs ennemis, ils se retirèrent aux Antilles, qui étaient alors inhabitées, et abordèrent premièrement en l'île de Tabago, qui est l'une des plus proches du continent. Depuis les autres Calibites secouèrent aussi la domination des Aroüagues mais, se trouvant assez forts, ou n'ayant pas la même inclination que les précédents, ils demeurèrent en leur pays et ils s'y sont toujours conservés jusqu'à présent qu'ils y vivent encore libres mais ennemis des Aroüagues, ayant un capitaine général de

leur propre nation, qui leur commande. Ils sont aussi demeurés jusqu'à cette heure confédérés et singuliers amis des Caraïbes.
C'est sur ce récit-là même que l'on fonde et par ce détail que l'on explique le nom de Caraïbes, comme s'il signifiait Rebelles, soit qu'il ait été imposé à nos Antillais par les Aroüagues, soit que ces peuples l'aient pris eux-mêmes pour leur servir d'une espèce de trophée, tirant gloire de leur noble soulèvement et de leur généreuse rébellion, qui les a mis en paix et en liberté. Mais il ne faut autre chose pour montrer que Caraïbe ne veut pas dire Rebelle, comme le pose entre autres un certain Journal d'un Hollandais, sinon qu'il y a plusieurs colonies en divers endroits de la terre ferme de l'Amérique, soit au septentrion, soit au midi, que personne ne prétend et ne peut prétendre avoir jamais été sous la puissance des Aroüagues et qui cependant portent ce nom de Caraïbes. Que s'il y en a d'entre eux qui se soient rebellés contre d'autres souverains, s'étant depuis réconciliés avec eux et vivant encore aujourd'hui au milieu d'eux, sous ce nom de Caraïbes, ainsi que nous le verrons plus particulièrement tantôt, il n'y a nulle apparence qu'il exprime des Rebelles, puisque ce leur serait une flétrissure et une marque d'infamie.
Mais ceux qui ont conversé longtemps avec les Sauvages de la Dominique, rapportent que ceux de cette île estiment que leurs ancêtres sont sortis de la Terre Ferme, d'entre les Calibites, pour faire la guerre à une nation d'Aroüaguesqui habitait les îles, laquelle ils détruisirent entièrement, à la réserve de leurs femmes qu'ils prirent pour eux, ayant par ce moyen repeuplé les îles. Ce qui fait qu'encore aujourd'hui les femmes des Caraïbes insulaires ont un langage différent de celui des hommes en plusieurs choses et conforme en quelques choses à celui des Aroüagues du continent. Celui qui était le chef de cette entreprise donnait les îles conquises à ses confidents. Et celui qui avait eu en son partage la Dominique se disait Ouboutou-timani, c'est-à-dire roi et se faisait porter sur les épaules de ceux que les insulaires nomment Labouyou, c'est-à-dire serviteurs.
Il y a si peu de certitude et tant d'inconstance, en toutes ces narrations et en d'autres semblables que ces pauvres ignorants peuvent faire sur ce sujet, que selon l'avis des plus sages il n'y a guère d'apparence d'y asseoir aucun fondement. En effet ces Sauvages eux-mêmes n'en parlent qu'à l'aventure et comme des gens qui réciteraient des songes, tant ils ont été peu soigneux de la tradition de leur origine. Et ils se contredisent et se réfutent les uns les autres par la différence de leurs récits. Nous verrons néanmoins, à la fin de ce chapitre, ce qui peut sembler probablement leur avoir donné occasion à la plupart de croire qu'ils sont venus des Calibites.
Dans tous ces divers sentiments que nous avons rapportés ou des écrits ou des discours de plusieurs, il y a ceci de louable, que ceux qui les mettent en avant suivent les connaissances qu'ils ont et qu'ils font leurs efforts pour éclaircir et pour développer des vérités anciennes et inconnues. Mais comme la relation que nous allons donner de l'origine des Caraïbes insulaires est la plus ample, la plus particulière, la plus curieuse et la mieux circonstanciée qui ait paru jusqu'à présent, aussi la tenons-nous pour la plus véritable et la plus certaine, laissant toutefois à la liberté du lecteur judicieux de suivre tel sentiment qu'il jugera le plus raisonnable. Au reste, comme nous devons rendre à chacun la louange qui lui appartient, le public sera redevable de ces particularités et de ces lumières à l'obligeante communication que nous en a donnée monsieur Bristok, gentilhomme anglais, l'un des plus curieux hommes du monde et qui, entre ses autres riches connaissances, parle en perfection la langue des Virginiens et des Floridiens, ayant vu dans ses beaux voyages toutes les îles et une grande partie de l'Amérique septentrionale. C'est par ce moyen qu'il a appris exactement sur le lieu même dont nous allons faire mention et par des personnes intelligentes, et qui lui ont parlé avec certitude, l'histoire suivante de l'origine de nos Sauvages, dont il garantira toujours la vérité, lorsqu'il en sera besoin.
Les Caraïbes sont originaires de l'Amérique septentrionale, de la terre que l'on appelle maintenant la Floride, ils sont venus habiter les îles, après être sortis du milieu des Apalachites, entre lesquels ils ont demeuré longtemps. Et ils y ont laissé de leurs gens qui portent encore aujourd'hui le nom de Caraïbes. Mais leur première origine est des Cofachites, qui changèrent seulement de nom et furent appelés Caraïbes en la terre des Apalachites, comme nous l'allons voir incontinent.
Les Apalachites sont une nation puissante et généreuse, qui subsiste encore à présent en la même contrée de la Floride. Ils habitent un beau et grand pays nommé Apalache, dont ils ont reçu leur nom et qui commence sur la hauteur de trente-trois degrés et vingt-cinq scrupules du nord de la ligne équinoxiale et s'étend jusqu'au trente-septième. Ce peuple communique à la mer du grand Golfe de la Mexique ou de la Neuve Espagne par le moyen d'une rivière qui prenant sa source des montagnes Apalates, au pied desquelles ils habitent, après avoir arrosé plusieurs belles campagnes, se vient en fin rendre en la mer, près des îles de Tacobago. Les Espagnols ont nommé cette rivière, Rio del Spiritu Santo. Mais les Apalachites lui conservent son ancien nom d'Hitanachi, qui signifie en leur langue, belle et agréable. Du côté du levant, ils sont séparés de toutes les autres nations, par de hautes et longues montagnes, qui sont couvertes de neige en leur sommet la plus grande partie de l'année, ce qui les sépare de la Virginie. Des autres côtés, ils confinent avec plusieurs petits peuples, qui leur sont tous amis et confédérés.
Ces Apalachites se glorifient d'avoir poussé des colonies bien avant dans la Mexique. Et ils montrent encore à présent un grand chemin par terre, par lequel ils disent que leurs troupes passèrent pour s'y rendre. Les habitants du pays les nommèrent à leur arrivée Tlatuici, qui signifie montagnards car ils étaient plus robustes et plus généreux qu'eux. Ils se placèrent en un quartier pareil à celui de leur naissance, situé au pied des montagnes, en une terre fertile, où ils bâtirent une ville de même forme et figure que celle dont ils étaient sortis, laquelle ils occupent encore aujourd'hui. Ils s'y sont tellement unis par mariages et par d'autres liens de paix qu'ils ne sont plus qu'un peuple avec eux. Et on ne les pourrait discerner, s'ils n'avaient retenu plusieurs mots de leur langue originaire, qui est la seule différence que l'on y remarque.
Après que les Apalachites eurent fait cette peuplade, les Cofachites, qui demeuraient plus au nord de l'Amérique, en un pays marécageux et presque stérile, et qui avaient vécu jusque-là en bonne intelligence avec eux, sachant qu'ils étaient alors dénués de leurs meilleurs et plus vaillants hommes, prirent l'occasion qui leur était favorable pour entreprendre sur ces Apalachites leurs voisins et les chasser de leurs demeures, ou du moins partager avec eux la terre où ils habitaient, après qu'ils s'en seraient rendus maîtres. Ce dessein ayant été ménagé fort adroitement entre les chefs des Cofachites, ils le publièrent puis après par tous leurs villages et le firent approuver à tous les chefs de familles, qui au lieu de cultiver et d'ensemencer la terre de maïs, au commencement du printemps, comme ils avaient accoutumé de faire chaque année, préparèrent leurs arcs, leurs flèches et leurs massues et après avoir mis le feu en leurs villages, et s'être munis du peu de provisions qu'ils avaient de reste de l'hiver passé, ils se mirent en campagne avec leurs femmes et leurs enfants et tout le petit bagage qu'ils avaient, dans la résolution de mourir ou de vaincre, puisqu'ils ne pouvaient plus rebrousser chemin et retourner en un lieu qu'ils avaient détruit et dépouillé de toutes sortes de commodités.
En cet équipage ils arrivèrent bientôt sur les frontières de leurs voisins. Les Apalachites, qui ne pensaient à rien moins qu'à avoir un ennemi sur les bras, étaient alors occupés à planter leur maïs et les racines qui servent à leur nourriture ordinaire. Ceux qui demeurent auprès du grand lac, qu'ils nomment en leur langue Theomi, ayant aperçu cette puissante armée qui venait fondre sur eux, se

retirèrent incontinent aux montagnes voisines et laissèrent leurs villages et leur bétail à la discrétion de l'ennemi. Puis ils furent de là au travers des bois porter la nouvelle de cette irruption aux villes qui sont dans les vallées, entre les premières montagnes, où résidait le Paracous, qui est le roi du pays, avec toutes les forces les plus considérables de son Etat. Sur cette nouvelle si surprenante, ce prince, pendant qu'il se préparait à aller à la rencontre de l'ennemi, fit gagner, par ceux qui se trouvèrent le plus tôt prêts à cette expédition, les avenues des montagnes et mit des embuscades en divers endroits des grandes forêts, qui sont entre le grand lac et les montagnes et par lesquelles il faut passer pour entrer en une belle et spacieuse vallée, qui a plus de soixante lieues de long et environ dix de large, où sont les demeures des principaux du pays et les villes les plus considérables de l'Etat.

Pendant que les Cofachites s'amusaient au pillage des maisons qu'ils avaient trouvées près du grand lac, les Apalachites eurent moyen de se préparer à les recevoir. Mais eux, au lieu de prendre les routes et les chemins ordinaires qui conduisaient au plat pays qui est entre les montagnes, comme nous avons dit, après avoir laissé les femmes et les enfants près du grand lac, avec quelques troupes qu'ils détachèrent de leur armée pour les garder, étant guidés par quelques Apalachites qu'ils avaient surpris pêchant au grand lac, furent, au travers des bois, des montagnes et des précipices, où les chamois n'auraient pu marcher qu'à grande peine, se rendre tout au cœur et au centre du pays, en une province appelée des Amanites. Ils surprirent sans résistance les premières places, qu'ils trouvèrent gardées seulement par les femmes, par les enfants et par quelques vieillards qui n'avaient pu suivre le roi, lequel avec son peuple était allé attendre l'ennemi aux descentes ordinaires qui conduisent au pays.

Les Cofachites, voyant que leur dessein avait si bien réussi et qu'il y avait grande apparence qu'en peu de temps ils se rendraient maîtres de tout le pays, puisque leur commencement avait été si heureux, poussèrent incontinent leurs conquêtes plus outre et ayant des villes de retraite où ils avaient laissé de bons hommes en garnison, ils furent au devant du roi d'Apalache, en intention de le combattre, ou du moins de l'obliger à leur laisser la paisible jouissance d'une partie du pays. L'Apalachite fut extrêmement surpris quand il apprit que l'ennemi qu'il attendait aux frontières et aux avenues accoutumées du pays s'était déjà emparé d'une province qui était au centre de ses États et qu'il avait laissé garnison dans les villes et autres places les plus considérables. Néanmoins, comme il était magnanime et courageux, il voulut essayer si le sort des armes lui serait aussi favorable qu'il croyait sa cause bonne et juste. Il descendit donc avec les siens des montagnes où il s'était campé et, après avoir animé ses gens au combat, il attaqua brusquement l'avant-garde des Cofachites, qui était venu reconnaître sa contenance. Lorsque, de part et d'autre, ils eurent consumé toutes leurs flèches, ils vinrent aux mains et, ayant pris leurs massues, il se fit un grand carnage des deux armées, jusqu'à ce que la nuit les ayant séparés, les Cofachites remarquèrent qu'ils avaient perdu beaucoup des leurs en cette rencontre et trouvèrent qu'ils avaient à combattre un peuple plus vaillant qu'ils ne s'étaient imaginé et par conséquent qu'il serait mieux de traiter avec lui à l'amiable que de hasarder encore une fois leurs troupes en un pays étranger.

Ils résolurent donc d'envoyer dès le matin des ambassadeurs au roi des Apalachites, pour lui présenter des conditions de paix et pour, en cas de refus (dissimulant la perte qu'ils avaient faite au dernier combat), lui déclarer la guerre et le sommer de se tenir prêt à l'instant pour recevoir leur attaque, qui serait bien plus rude que celle qu'il avait expérimentée le jour précédent, que leurs forces étaient alors toutes unies. Le Paracoussis d'Apalache, ayant ouï ces ambassadeurs, demanda la journée pour aviser sur leur proposition de paix. Et ensuite, leur ayant aussi demandé les articles et conventions sous lesquelles ils voulaient traiter avec lui, en cas qu'il inclinât à une paix, ils lui dirent qu'ils avaient quitté leur terre en intention de se placer, ou par amitié, ou par force, en ce bon et gras pays qu'il possédait et que, s'il agréait le premier de ces moyens, ils demandaient de faire un même peuple avec les Apalachites, d'habiter en leur terre et de la cultiver et ainsi de remplir les places vides de ceux d'entre eux qui s'étaient débandés depuis peu pour aller au loin planter une nouvelle colonie.

L'Apalachite assembla son Conseil sur ces propositions et, en ayant fait l'ouverture, il représenta que l'armée des Cofachites leur empêchait le secours qu'ils pourraient avoir des autres provinces qui n'avaient pas été prêtes pour venir avec eux à cette guerre. Que par même moyen le passage des vivres leur était entièrement fermé. Que l'ennemi était maître de la campagne et que, sans coup férir, il était entré en l'une des meilleures provinces de tout l'Etat, où il s'était saisi des places de la plus grande importance. Et que bien qu'en la journée précédente il eût remarqué la fidélité et la générosité incomparables des siens à attaquer et à combattre leurs ennemis, sur lesquels ils avaient remporté de très notables avantages, toutefois cet heureux succès avait été acheté par la perte de ses plus vaillants capitaines et de ses meilleurs soldats. Par conséquent qu'il fallait aviser à conserver le reste du royaume, en épargnant ce qu'il y avait encore d'hommes d'élite. Et puisque les ennemis proposaient d'abord des conditions de paix, ce serait sagement fait d'y entendre, si cela se pouvait faire sans préjudice de leur gloire et de la grande renommée qu'ils s'étaient acquise jusqu'alors. Qu'au reste la terre, qui était déserte en plusieurs endroits par la transmigration d'une partie de leurs habitants, était assez grande et assez fertile pour les nourrir tous.

Tous les chefs des Apalachites ayant ouï la proposition de leur roi et jugeant que ce n'était pas la timidité qui l'obligeait à pencher du côté d'un accommodement avec les Cofachites, vu que le jour précédent il s'était trouvé au plus fort de la mêlée mais que c'était le seul désir qu'il avait de ne les pas exposer témérairement et de conserver son peuple lequel était déjà en proie à l'ennemi qui occupait une des plus florissantes provinces, ayant aussi eu avis, par quelques coureurs qui s'étaient rendus en l'armée du roi par des voies détournées et qui venaient des villes où les Cofachites avaient leurs garnisons, qu'ils traitaient avec grande douceur et grand respect les femmes et les vieillards qu'ils y avaient trouvés, ils souscrivirent unanimement au sentiment du prince et répondirent qu'il fallait entendre à un bon accord et faire en sorte que les conditions en fussent les plus avantageuses que la conjoncture présente de leurs affaires le pouvait permettre. Et après avoir confirmé cette résolution par leur, qui est la marque de l'applaudissement et de la ratification qu'ils ont coutume de donner à leurs délibérations, ils la signifièrent aux ambassadeurs des Cofachites, qui l'attendaient avec impatience.

Cette nouvelle étant apportée au camp des Cofachites, ils la reçurent avec joie, comme étant conforme à la fin qu'ils s'étaient proposée en entreprenant la guerre et en quittant leur pays. Ils députèrent donc sur le champ des principaux d'entre eux, pour convenir avec les Apalachites des moyens de cette paix et pour en passer tous les articles. Ces députés étant arrivés au lieu où le prince d'Apalache les attendait avec les plus considérables de sa cour, assis sur un siège plus relevé que les autres et couvert de riche fourrure, ils furent reçus courtoisement. Et ayant pris séance, le roi leur fit présenter à boire d'un certain breuvage nommé cassine, dans une coupe dont [selon la coutume] il goûta le premier. Tous ceux du Conseil en burent ensuite et puis on entra de part et d'autre en traité d'accord, à ces conditions.

Que les Cofachites habiteraient pêle-mêle dans les villes et les bourgs des Apalachites. Qu'ils seraient en toutes choses estimés et

tenus comme les naturels du pays. Qu'ils jouiraient entièrement des mêmes franchises. Qu'ils seraient sujets au roi comme les autres. Qu'ils embrasseraient la religion et les coutumes du pays. Ou que s'ils aimaient mieux, les Apalachites leur quitteraient la belle et grande province d'Amana, pour la posséder en propre et en particulier, suivant les limites qui y seraient posées, à condition toutefois qu'ils reconnaîtraient le roi d'Apalache pour souverain et qu'à l'avenir ils lui en feraient tous les ans les hommages raisonnables.

Cet accord fut ainsi arrêté réciproquement et suivi d'acclamations mutuelles. Et peu de temps après que les députés des Cofachites eurent rendu compte de leur négociation à leur chef et à son Conseil et qu'ils eurent présenté le choix qui leur était donné ou de mêler leurs demeures avec les Apalachites, ou de posséder eux seuls et en propre la province où ils étaient entrés, ils acceptèrent d'un commun consentement la propriété de cette province d'Amana, de laquelle le roi d'Apalache les mit lui-même en paisible possession. Les femmes, les enfants et les vieillards, qui y étaient demeurés pendant que les hommes capables d'aller à la guerre avaient suivi leur prince, furent transportés dans les autres provinces, où le roi leur assigna une demeure arrêtée, pour eux et pour tous les vaillants hommes de cette même province, qui s'étaient exposés pour repousser l'ennemi, et pour conserver l'Etat. Après quoi les deux partis posèrent les armes et les Cofachites furent quérir leurs femmes, leurs enfants, leur bétail, leur bagage et les soldats qu'ils avaient laissés près du grand lac de Theomi et se réjouirent tous ensemble dans les villes de leur demeure pour le beau pays qu'ils avaient conquis, ainsi qu'ils l'avaient auparavant projeté.

Les Apalachites nommèrent depuis ce temps-là CARAÏBES ces nouveaux hôtes qui leur étaient arrivés, inopinément et contre leur attente, pour réparer la brèche qui avait été faite par la peuplade de leurs gens en une autre contrée de l'Amérique. Ce mot de Caraïbes signifie en leur langue des Gens ajoutés, ousurvenus subitement et à l'improviste, des Etrangers, oudes Hommes forts et vaillants, comme pour dire qu'un peuple généreux, qu'ils n'attendaient pas, leur était survenu et leur avait été ajouté. Et ce nom demeura à ces nouveaux venus, au lieu de celui de Cofachites qui n'a été conservé que par quelques faibles et chétives familles, qui étaient plus au nord de la Floride et qui, après la sortie des vrais Cofachites, s'emparèrent de leurs terres et voulurent aussi passer sous le nom de ceux qui les avaient précédés en la possession de ce pays, pendant que, d'autre côté, ces vrais Cofachites furent reconnus sous le nom de Caraïbes, en la province d'Amana. Et c'est aussi sous ce nom que dorénavant nous parlerons d'eux et des colonies qu'ils ont faites depuis ce temps-là.

Ces deux nations s'étant ainsi unies pour terminer leurs différends et finir une cruelle guerre qui les eût pu ruiner, toutes deux vécurent ensuite plusieurs années en bonne correspondance l'une avec l'autre. Mais après que les Caraïbes se furent accrus en grand nombre en cette terre qu'ils avaient acquise par leurs armes, ils ne voulurent point embrasser la religion des Apalachites, qui adoraient le soleil, comme nous dirons ci-après, ni se trouver à leurs cérémonies au temple qu'ils avaient en la province de Bémarin, où était la cour, ni enfin rendre au roi les hommages qui lui étaient dus pour la province qu'ils avaient occupée, suivant leur promesse et leur traité.

Ce manquement de parole de la part des Caraïbes et cet acte de félonie fut le sujet de plusieurs guerres sanglantes, qui survinrent puis après entre ces deux nations. Les Caraïbes étaient investis de tous côtés de leurs adversaires, qui les resserraient de telle sorte qu'ils ne pouvaient aucunement s'élargir. Et les Apalachites avaient au cœur de leur Etat un cruel et irréconciliable ennemi qui les tenait perpétuellement en alarme et les obligeait à être toujours sous les armes. Pendant quoi ces deux peuples, tantôt vaincus et tantôt victorieux, selon que le sort de la guerre est journalier et casuel, menaient une triste vie et souvent pour n'avoir pu cultiver la terre, ou pour avoir fait le dégât dans les champs les uns des autres, un peu avant la récolte, ils étaient réduits à une extrême famine, qui faisait mourir plus de gens entre eux que l'épée.

Ils passèrent plus d'un siècle en ces contestations et en cette guerre, pendant laquelle les Caraïbes, qui avaient pour chef et pour roi de leur nation un de leurs plus vaillants capitaines qu'ils nommaient Regazim, accrurent leur Etat d'une autre province qui leur était voisine du côté du midi et qui s'appelle Matique, laquelle perçant les montagnes par une ouverture qui reçoit un torrent descendant des mêmes montagnes, s'étend puis après au couchant jusqu'à la rivière qui, prenant sa source au grand lac, après avoir formé plusieurs îles et arrosé plusieurs provinces, se va rendre enfin dans l'océan. C'est cette célèbre rivière que nos Français ont appelée de May et que les Apalachites nomment Basainim, qui signifie en leur langue rivière délicieuse, ou abondante en poissons. Les Caraïbes, ayant ainsi étendu leurs limites et écarté leurs ennemis, firent pour quelques années une espèce de trêve avec les Apalachites, qui, étant fatigués de tant de guerres et matés par la perte d'une province considérable, entendirent volontiers de leur part à cette cessation d'armes et de tous actes d'hostilité.

Mais ces Apalachites qui séchaient de regret de voir leur Etat écorné d'une célèbre province, profitant de l'occasion favorable de cette trêve tinrent plusieurs fois des conseils secrets comment ils pourraient emporter de plus grands avantages sur les Caraïbes qu'ils n'avaient fait jusqu'alors. Et après avoir reconnu par leurs tristes expériences qu'ils n'avaient pas beaucoup avancé leurs affaires en attaquant leurs ennemis à découvert et à main armée, ils se résolurent de les supplanter par finesse et à cet effet de chercher tous les moyens de les diviser entre eux et de les engager insensiblement en une guerre civile et intestine. Ce conseil étant reçu et approuvé généralement de tous, leurs prêtres, qui sont parmi eux en grande estime et qui ont voix en leurs assemblées les plus importantes, leur en fournirent bientôt les expédients et leur en suggérèrent les moyens qui furent tels.

Ils avaient remarqué que ces gens, qui les étaient venus surprendre en leur propre terre, étaient sans religion et sans connaissance d'aucune divinité à laquelle ils rendissent quelque service public et qu'ils craignaient seulement un Esprit malin, qu'ils nommaient Mabouya, à cause qu'il les tourmentait quelquefois mais que cependant ils ne lui faisaient nul hommage. Et c'est pourquoi, dès les premières années de leur arrivée, pendant lesquelles ils avaient vécu en bonne intelligence avec eux, ils les avaient voulu induire à reconnaître à leur exemple le soleil pour le souverain gouverneur du monde et à l'adorer comme dieu. Ces exhortations et ces enseignements avaient fait de fortes impressions dans les esprits des principaux d'entre les Caraïbes. De sorte qu'ayant reçu les premiers principes de cette religion, pendant les années que leur mutuelle correspondance eut lieu, beaucoup quittaient la province d'Amana, en laquelle ils demeuraient, pour aller en celle de Bémarin, la capitale des Apalachites, d'où ils montaient en la montagne d'Olaïmi, sur laquelle les Apalachites font leurs offrandes solennelles. Et à leur imitation, ils avaient participé à ces cérémonies et à ce service. Ces prêtres, que les Apalachites nomment Iaoüas, qui veut dire hommes de Dieu, savaient que les semences de religion ne s'étouffent pas si facilement dans les cœurs des hommes et qu'encore que les longues guerres qu'ils avaient eues avec les Caraïbes, en eussent empêché l'exercice, il leur serait aisé de rallumer les étincelles de cette connaissance, qui étaient cachées sous la cendre.

La trêve et cessation de tous actes d'hostilité, qui avait été arrêtée entre les deux nations, en présentait une occasion favorable. C'est pourquoi les prêtres du soleil s'avisèrent, avec l'agrément du roi, de faire publier parmi les Caraïbes qu'au commencement du mois de mars, qu'ils nomment Naarim en leur langue, ils feraient un service solennel à l'honneur du soleil en la haute montagne et que ce service serait suivi de jeux, de festins et de présents, que le roi donnerait libéralement aux assistants. Cette cérémonie n'était pas nouvelle parmi les Apalachites ; les Caraïbes ne pouvaient soupçonner aucune fraude, ni avoir aucune crainte de surprise. Car ils avaient cette coutume, fort ancienne parmi eux, de faire des prières extraordinaires au soleil au commencement de ce mois de Naarim, qui est précisément le temps qu'ils ont semé leur maïs. Ils font ce service pour demander au soleil qu'il veuille faire germer, croître et mûrir ce qu'ils ont confié à ses soins. Et ils pratiquent la même chose à la fin de mai, auquel temps ils ont fait la première moisson, pour lui rendre grâces des fruits qu'ils croyaient avoir reçus de sa main. D'ailleurs, les Caraïbes savaient que, durant ces fêtes, les Apalachites pendaient au croc les arcs et les flèches, que ce serait un grand crime parmi eux de porter des armes en leur temple et d'y émouvoir la moindre dispute et qu'en ces jours-là, les plus grands ennemis se réconciliaient et déposaient toute leur inimitié. Ils ne doutaient aussi nullement que la foi publique et la promesse solennellement faite ne fussent inviolablement gardées.
Dans cette assurance, ils se disposent à passer en Bémarin au temps assigné et pour contribuer de leur part à la réjouissance publique, ils se parent le plus avantageusement qu'il leur est possible. Et bien que dès lors ils eussent coutume de s'habiller fort à la légère et de montrer leur corps presque à nu, toutefois pour s'accommoder aux façons de faire de leurs voisins qu'ils allaient visiter, ils mettent en œuvre toutes les fourrures, les peaux peintes et les étoffes qu'ils avaient pour se faire des habits. Ils n'oublient point aussi de peindre d'un rouge éclatant leur visage, leurs mains et toutes les nudités qui pouvaient paraître et ils se couronnent de leurs plus riches guirlandes tissées de plumes différentes des plus beaux oiseaux du pays. Les femmes, voulant de leur côté prendre part à cette solennité, font tout ce qu'elles peuvent pour se rendre agréables. Les chaînes de coquillage de diverses couleurs, les pendants d'oreilles et les hauts bonnets enrichis de pierres luisantes et précieuses, que les torrents charrient avec eux des plus hautes montagnes, leur donnaient un lustre extraordinaire. En cet équipage les Caraïbes, partie par curiosité, partie par vanité de se faire voir et quelques-uns par un mouvement de religion, entreprennent ce pèlerinage et pour ne point donner d'ombrage à ceux qui les avaient si aimablement conviés, ils quittent arcs, flèches et massues au dernier village de leur juridiction et entrent en la province de Bémarin avec une simple baguette, en chantant et en sautant, comme ils sont tous d'une humeur extrêmement gaie et enjouée.
D'autre part les Apalachites les attendaient en bonne dévotion et suivant l'ordre qu'ils en avaient reçu de leur roi, qui se nommait Teltlabin, la race duquel commande encore à présent parmi ce peuple, ils reçurent courtoisement tous ceux qui vinrent au sacrifice. Dès l'entrée même des Caraïbes en leur province, ils leur firent un accueil aussi cordial que s'ils eussent été leurs frères et qu'il n'y eût jamais eu de différend entre eux. Ils les régalèrent et festinèrent tout le long du chemin et les escortèrent jusqu'à la ville royale, qu'ils appellent encore maintenant Melilot, c'est-à-dire la Ville du Conseil, parce que c'est la demeure du roi et de sa cour. Les chefs des Caraïbes furent traités splendidement au palais royal et ceux du commun chez les habitants de la ville, qui n'épargnèrent rien de ce qui pouvait contribuer à la satisfaction et à la réjouissance de leurs hôtes.
Le jour dédié au sacrifice du soleil, le roi des Apalachites avec sa cour, qui était notablement accrue par l'arrivée des Caraïbes et d'un grand nombre d'habitants des autres provinces, qui étaient venus à la fête, monta de grand matin sur le sommet de la montagne d'Olaïmi, qui n'est éloignée que d'une petite lieue de la ville. Ce prince, selon la coutume du pays, était porté dans une chaise sur les épaules de quatre grands hommes escortés de quatre autres de même hauteur, pour prendre la place quand les premiers seraient las. Il était précédé de plusieurs joueurs de flûte et d'autres instruments de musique. En cette pompe, il arriva au lieu destiné à ces assemblées et quand la cérémonie fut achevée, il fit une plus grande largesse d'habillements et de fourrures qu'il n'avait accoutumé de faire en de pareilles rencontres. Surtout, il étendit sa libéralité à l'endroit des principaux d'entre les Caraïbes et à son imitation les plus aisés de son peuple distribuèrent aussi des présents à tous ceux de cette nation qui avaient honoré de leur présence leur sacrifice solennel. De sorte qu'il n'y eut aucun des Caraïbes qui ne retournât content et paré de quelque livrée. Après qu'ils furent descendus de la montagne, on les accueillit encore et on les traita avec toute sorte de témoignages de bonne volonté, en toutes les maisons des Apalachites, au milieu desquels ils avaient à repasser pour retourner en leur quartier. Enfin, pour les inciter à une seconde visite, on leur protesta de la part du roi et de ses officiers qu'ils seraient toujours reçus avec une égale affection, s'ils désiraient de se trouver quatre fois l'an avec eux, aux mêmes cérémonies.
Les Caraïbes étant de retour en leur province ne pouvaient assez louer la bonne réception qu'on leur avait faite. Ceux qui avaient gardé le logis, étant ravis de voir les riches présents que leurs concitoyens avaient rapportés de leur voyage, prenaient dès lors la résolution de faire le même pèlerinage à la première fête. Et le jour qui y était destiné étant échu, il y avait un si grand empressement parmi eux à y aller que si leur cacique n'y eût mis ordre, la province eût été dépourvue d'habitants. Les Apalachites continuèrent aussi leur accueil et leurs libéralités et il y avait une émulation entre eux, à qui rendrait plus de devoirs aux Caraïbes. Leurs prêtres, qui savaient à quoi devait enfin aboutir toute cette ruse, ne leur recommandaient rien tant que la continuation de ces bons offices, qu'ils disaient être fort agréables au soleil.
Trois années s'écoulèrent en ces visites, au bout desquelles les Apalachites, qui s'étaient épuisés en libéralités à l'endroit de leurs voisins, voyant qu'ils avaient puissamment gagné leurs affections et que la plupart étaient tellement zélés au service du soleil que rien ne serait capable de leur faire perdre à l'avenir les profonds sentiments qu'ils avaient conçus de sa divinité, se résolurent, étant incités à cela par leurs prêtres, à l'avis desquels le roi et tout le peuple déféraient beaucoup, de prendre l'occasion de la trêve qui était expirée, pour déclarer de nouveau la guerre aux Caraïbes et leur interdire l'accès de leurs cérémonies, s'ils ne voulaient faire comme eux une profession ouverte de tenir le soleil pour Dieu et s'acquitter de la promesse qu'ils leur avaient autrefois faite de reconnaître le roi d'Apalache pour leur souverain et de lui faire hommage de la province d'Amana, en laquelle ils habitaient, comme la tenant de lui.
Les Caraïbes furent divisés sur cette proposition. Car tous ceux qui étaient portés pour l'adoration du soleil furent d'avis de contenter les Apalachites, disant que quand ils n'y seraient pas obligés par leur parole, ils y seraient tenus pour ne se point priver du libre exercice de la religion du soleil, en assistant aux sacrifices qu'ils ne pourraient à présent abandonner qu'à grand regret. Le cacique et la plupart des plus considérables entre les Caraïbes disaient, au contraire, qu'ils ne voulaient point flétrir leur réputation et la gloire de toutes les victoires précédentes par une paix honteuse, qui sous prétexte de religion les rendrait sujets des Apalachites. Qu'ils étaient nés libres et qu'en cette qualité ils étaient sortis du pays de leur naissance et s'étaient poussés en une meilleure terre par la valeur de leurs armes. Qu'il fallait défendre pour toujours cette précieuse liberté et la cimenter de leur propre sang, s'il en était be-

soin. Qu'ils étaient les mêmes qui avaient autrefois contraint les Apalachites à leur quitter en propriété la plus considérable de leurs provinces, qui était le centre et comme l'œil de leur Etat. Qu'ils n'avaient rien diminué de cette générosité et que tant s'en faut que cette valeur fût éteinte, qu'au contraire ils avaient accru depuis peu leur juridiction d'une belle et grande étendue de pays, qui les mettait au large et leur donnait jour au-delà des montagnes qui les resserraient auparavant. Qu'ayant ainsi écarté tout ce qui pouvait s'opposer à leurs desseins, ce leur serait une lâcheté insupportable de quitter, sur un simple prétexte de religion et pour la seule curiosité de se trouver à quelques sacrifices, la possession de ce qu'ils avaient acquis avec tant de peine et tant de sang. Enfin, que s'ils désiraient d'adorer le soleil, il luisait aussi favorablement en leurs provinces qu'en celles des Apalachites. Qu'il les regardait tous les jours d'un œil aussi gracieux qu'aucun autre endroit du monde. Et que s'il s'agissait de lui consacrer une montagne et une grotte, on en pourrait trouver, parmi celles qui séparaient leur Etat d'avec le grand lac, d'aussi hautes et d'aussi propres à ces mystères qu'était celle d'Olaïmi.

Ceux qui défendaient le service du soleil et qui soutenaient qu'il ne fallait pas s'engager en une nouvelle guerre, en refusant des conditions qui leur étaient aussi avantageuses qu'aux Apalachites, répliquaient que puisqu'ils avaient goûté depuis quelques années la douceur de la paix et qu'ils avaient expérimenté en tant de rencontres la bonté, la candeur et la générosité de leurs voisins, il n'y avait point d'apparence de se jeter en de nouveaux troubles, qu'il était si facile d'éviter, et même sans perte de la réputation qu'ils s'étaient acquise. Que la reconnaissance que les Apalachites demandaient pour la province qu'ils occupaient pourrait être d'une telle nature et de si petite conséquence que leur honneur n'en serait en rien diminué ni leur autorité blessée. Que pour ce qui touchait le service et les sacrifices du soleil, ils n'avaient point de prêtres qui fussent instruits en cette science et qui en sussent les cérémonies. Qu'il serait à craindre que, s'ils voulaient entreprendre d'imiter les Iaoüas des Apalachites, ils n'attirassent, par les fautes qu'ils y feraient, l'indignation de la divinité qu'ils voudraient servir, au lieu de gagner sa faveur. Que même ils avaient appris qu'il ne se trouvait nulle montagne en tout le pays dont ils avaient connaissance qui fût regardée du soleil d'un aspect si agréable et si doux que celle d'Olaïmi, ni qui eût comme elle un temple cavé dans le roc d'une façon si merveilleuse que tout l'artifice des hommes ne pourrait jamais atteindre à cette perfection ; et qu'aussi c'était un ouvrage des rayons de la divinité qui y était adorée. Que quand on trouverait une montagne et une caverne qui approchassent de celle-là, ce qu'ils croyaient néanmoins être impossible, les oiseaux messagers du soleil n'y feraient pas leur demeure. Et que la fontaine consacrée à son honneur, laquelle produisait des effets admirables et des guérisons inouïes, ne s'y rencontrerait pas. Et par conséquent, qu'ils s'exposeraient à la risée des Apalachites, qui auraient toujours sujet de se glorifier d'une infinité de prérogatives de leur temple et de leur service ancien, par dessus ce nouveau qu'ils prétendaient d'établir. Ce parti concluait de tout cela qu'il fallait faire une bonne paix et assister à l'avenir aux mêmes cérémonies qu'ils avaient fréquentées pendant la trêve.

Mais ceux qui s'étaient arrêtés à des sentiments contraires ne purent aucunement être fléchis par toutes ces considérations, ni divertis de la résolution qu'ils avaient prise de ne reconnaître jamais les Apalachites pour souverains et de ne pas perdre leur liberté sous l'ombre d'une religion et d'une adoration que leurs pères avaient ignorée. De sorte qu'enfin cette contrariété d'avis donna le commencement à deux factions qui se formèrent parmi les Caraïbes, comme les prêtres des Apalachites l'avaient prévu. Et parce qu'ils étaient divisés en leur Conseil, ils ne purent rendre une réponse assurée et uniforme sur les propositions de guerre ou de paix qui leur étaient faites. Mais chaque parti se fortifiant de jour en jour, celui qui concluait en faveur de l'alliance avec les Apalachites et de l'adoration du soleil s'accrut tellement qu'il se vit en état d'obliger l'autre à se soumettre à son opinion ou bien à abandonner la province.

Ce serait un récit trop ennuyeux de vouloir ici décrire tous les maux que cette guerre civile apporta aux Caraïbes, qui se déchiraient les uns les autres, jusqu'à ce qu'enfin, après plusieurs combats, les Apalachites s'étant joints avec le parti qui leur était favorable, ils contraignirent l'autre à prendre la fuite et à vider des provinces d'Amana et de Matique, pour aller chercher au loin quelque demeure assurée.

Les Caraïbes victorieux, ayant ainsi chassé par le secours des Apalachites ceux qui troublaient leur paix et leur repos, munirent puissamment leurs frontières et posèrent aux avenues les plus vaillants et les plus généreux de leurs corps pour ôter à jamais aux exilés toute espérance et toute prétention de retour. Puis ils contractèrent une très ferme alliance avec les Apalachites, se soumettant à leurs lois, embrassant leur religion et ne faisant plus qu'un peuple avec eux. Ce qui dure encore à présent mais non pas toutefois en telle sorte que ces Caraïbes ne retiennent leur ancien nom, comme nous l'avons déjà remarqué au commencement de ce chapitre, et beaucoup de mots qui leur sont communs avec les habitants des Antilles, tels que sont entre une infinité d'autres les termes de Cakonnes, pour dire les menues curiosités qu'on réserve par rareté, de Bouttou, pour signifier une massue de bois pesant, de Taumaly, pour exprimer un ragoût, de Banaré, pour dire un ami familier, d'Etoutou, pour dénoter un ennemi. Ils nomment aussi un arc Allouba, des flèches Allouani, un étang Taonabo, l'esprit Malin Mabouya, et l'âme de l'homme Akamboué, qui sont les propres termes desquels les Caraïbes insulaires se servent encore à présent, pour signifier les mêmes choses.

Quant aux Caraïbes déchassés de leur terre par ceux de leur propre nation et jetés hors des limites de leur ancienne demeure et de toutes leurs conquêtes, après avoir rôdé près de la rivière qui prend sa source au grand lac et avoir essayé en vain de s'accommoder avec les peuples qui habitent l'un et l'autre bord, ils résolurent de se faire passage au travers de leur terre, ou par amitié ou par force, et de pousser du moins les restes de leur condition malheureuse en quelque pays désert, où ils pussent se perpétuer et relever en toute sûreté les ruines de leur Etat. Dans cette résolution ils pénétrèrent jusqu'au bord de la mer, où ayant rencontré des peuples qui prirent compassion de leur misère, ils hivernèrent auprès d'eux et passèrent en grande disette cette triste saison de l'année. Et comme ils faisaient des regrets continuels, pour la perte qu'ils avaient faite d'un pays si doux et si fertile que le leur, et qu'ils voyaient qu'ils ne se pourraient jamais habiter avec joie en celui où leur malheur les avait relégués, voici arriver à la côte, au commencement du printemps, deux petits vaisseaux qui venaient des îles Lucayes et qui avaient été poussés par les vents à la rade où nos Caraïbes avaient passé leur hiver. Il y avait en ces deux vaisseaux, qu'ils nomment Canos ou Piraugues, environ treize ou quatorze habitants de Cigateo, qui est l'une des îles Lucayes, lesquels ayant mis pied à terre racontèrent aux habitants naturels de cette côte, comment ils avaient été jetés par la tempête entre leurs bras. Et ils dirent entre autres choses des merveilles des îles où ils demeuraient, ajoutant qu'il y en avait encore plusieurs au-dessus d'eux, en tirant vers l'orient et au midi, qui étaient désertes et inhabitées et que l'on estimait meilleures que celles-là même dont ils leur faisaient un si grand récit. Que, quant à eux, ils ne demandaient aux habitants du pays qu'un peu d'eau et de vivres, pour pouvoir repasser dans leur terre, dont ils tenaient n'être éloignés que de quatre ou cinq journées pour le plus.

Les Caraïbes, qui étaient en peine de chercher quelque nouvelle demeure et qui s'ennuyaient beaucoup de n'avoir point de lieu sûr et arrêté qui les mît à couvert de tant de maux qu'ils souffraient en une vie errante et vagabonde, ayant ouï dire tant de bien de ces îles que l'on assurait être voisines des Lucayes, se résolurent de profiter de l'occasion de ces guides, qui leur avaient été suscités par un bonheur extraordinaire, de les suivre lorsqu'ils s'en retourneraient et, après qu'ils seraient arrivés en leur terres, de se placer dans les autres îles désertes dont ils leur avaient ouï faire un récit si avantageux.
Ils estimaient que l'exécution de cette entreprise mettrait fin à toutes leurs misères. Mais ils y rencontraient un grand obstacle, qui d'abord leur semblait insurmontable, à savoir le manquement de vaisseaux pour passer la mer et les porter où ils désiraient aller. Ils se proposaient bien pour remédier à ce défaut de mettre à bas des arbres et de creuser le tronc avec du feu, comme faisaient les autres nations et celle-là même au milieu de laquelle ils vivaient. Mais cet expédient demandait un long temps pour en venir à bout, pendant quoi ceux qu'ils espéraient avoir pour conducteurs méditeraient sans doute leur retraite. Et par conséquent ils jugèrent que le plus court serait de chercher des vaisseaux tout prêts. Pour cet effet ils se disposèrent à enlever à la faveur de la nuit tous ceux que les nations des rades voisines et du long des rivières, qui se venaient rendre à la mer, avaient de préparés en leurs ports et en état de voguer. Le jour donc étant arrivé du départ des Lucaïquois, qui leur devaient servir de guides, nos Caraïbes, qui s'étaient munis auparavant des provisions nécessaires, s'assemblèrent, le plus secrètement qu'il leur fut possible, le long des rivières et des havres et, s'étant emparés de tous les canos ou vaisseaux qu'ils rencontrèrent, se joignirent aux Lucaïquois, avec lesquels, sans avoir pris congé de leurs hôtes, ils firent voile vers les îles Lucayes.
Le vent ayant été favorable à ces fugitifs, ils arrivèrent en peu de jours à Cigateo, où ils furent reçus fort humainement par les habitants, qui après leur avoir fourni les rafraîchissements nécessaires, les conduisirent jusqu'aux dernières de leurs îles et de là leur donnèrent encore une escorte pour les mener à la première des îles désertes dont ils leur avaient parlé, laquelle ils nommèrent Ayay et qu'à présent on appelle Sainte Croix. Ils côtoyèrent en faisant ce chemin l'île de Boriquen, dite aujourd'hui Porto-Ricco, qui était habitée par une nation puissante. Ce fut donc en cette île d'Ayay que nos Caraïbes jetèrent les premiers fondements de leur colonie et où, jouissant d'un doux repos, qui leur fit bientôt oublier toutes leurs traversées passées, ils se multiplièrent tellement que dans peu d'années ils furent contraints de s'étendre en toutes les autres îles Antilles. Et quelques siècles après, ayant occupé toutes les îles habitables, ils se poussèrent jusqu'au continent de l'Amérique méridionale, où ils ont encore aujourd'hui plusieurs grandes et nombreuses colonies, dans lesquelles ils se sont tellement affermis que, bien que les Yaos, Sappayos, Paragotis, Arouäcas ou Aroüagues, qui demeurent en l'île de la Trinité et ès provinces de l'Orénoque, les aient souvent voulu chasser de leurs demeures et qu'ils leur aient livré de sanglantes guerres, ils y subsistent en un état florissant et entretiennent une si bonne correspondance et une si parfaite amitié avec nos Caraïbes insulaires que ceux-ci vont une fois ou deux l'année à leur secours, se liguant tous ensemble avec les Calibites leurs amis et confédérés, pour faire la guerre aux Aroüagues leurs ennemis communs et aux autres nations qui leur sont contraires.
Au reste, nous voulons bien croire que la plupart des Caraïbes insulaires se disent descendus des Calibites leurs confédérés car, ces Caraïbes étant moins puissants que les Calibites, lorsqu'ils arrivèrent en la terre ferme parmi eux, et s'étant depuis alliés avec eux par mariages et par intérêts communs, ils n'ont fait qu'un peuple, qui s'est mutuellement communiqué le langage et les coutumes particulières. Ce qui fait qu'une grande partie des Caraïbes, oublieux de leur origine, se font à croire qu'ils sont descendus des Calibites. Et il est à présumer que, depuis un temps immémorial que leurs prédécesseurs sont passés du nord dans les îles, ils n'ont eu aucune connaissance de leur terre natale, qui les ayant comme vomis hors de sa bouche et jetés hors de son sein, les traitant comme des rebelles, ne fut pas regrettée de ces pauvres fugitifs jusqu'au point d'en conserver précieusement la mémoire. Au contraire, il est croyable que pour bannir de leur esprit le souvenir des maux qu'ils y avaient soufferts, ils en effaçaient les tristes idées autant qu'il leur était possible et qu'ils étaient bien aises de se glorifier d'une autre origine. Il pourrait bien être aussi que, lorsque les Caraïbes entrèrent dans les îles, en venant du septentrion, elles n'étaient pas tellement désertes qu'il n'y eût çà et là quelques familles, qui pouvaient y être passées de l'île Hispaniola ou de Porto-Rico, lesquelles ils défirent à la réserve des femmes, qui pouvaient servir à l'accroissement de leur colonie. Vu nommément qu'il y a toute apparence de croire que ces Caraïbes étant exilés du milieu des Apalachites et contraints par le sort des armes de quitter la place au victorieux, plusieurs de leurs femmes étaient demeurées parmi ces Apalachites et les autres de leur nation, qui s'étaient unis avec eux. Et de là pourrait être venue la différence du langage des hommes et des femmes Caraïbes.
Mais pour représenter plus particulièrement ces colonies de Caraïbes au continent méridional de l'Amérique, premièrement les mémoires de ceux qui sont entrés dans la célèbre rivière de l', distante de la Ligne, vers le nord, de huit degrés et cinquante scrupules, disent que, fort loin au-dedans du pays, il y habite des Caraïbes, qui peuvent aisément y être passés de l'île de Tabago, celle de toutes les Antilles qui est la plus proche de ce continent.
Les relations des Hollandais nous apprennent [aussi] qu'avançant plus outre vers l'équateur, on trouve à sept degrés de cette ligne, la grande et fameuse rivière d'Essequebe, au bord de laquelle sont premièrement les Aroüagues et ensuite les Caraïbes, qui ont guerre continuelle avec eux et qui se tiennent au dessus des sauts de cette rivière qui tombe avec impétuosité des montagnes. Et de là ces Caraïbes s'étendent jusqu'à la source de la même rivière et sont en grand nombre, tenant une vaste étendue de pays.
Les mêmes voyageurs nous récitent qu'à six degrés de la ligne, on trouve la rivière de Sarname ou Suriname, dans laquelle entre une autre rivière appelée Ikouteca, le long de laquelle il y a aussi plusieurs villages de Caraïbes.
Il y a de plus un grand peuple de cette nation, lequel habite un pays qui pénètre bien avant en la terre ferme et qui aboutit à la côte sous le cinquième et le sixième degré au nord de l'équateur, s'étendant le long d'une belle et grande rivière qu'on nomme Maroüyne, distante seulement de dix-huit lieues de celle de Sarname, laquelle depuis sa source traverse plus de deux cents lieues de pays, où sont plusieurs villages de Caraïbes, qui élisent comme les Insulaires les plus vaillants d'entre eux pour leurs caciques et qui sont d'une stature un peu plus haute que ces Antillais, ne différant guère d'eux, sinon que quelques-uns couvrent d'un drapeau leurs parties naturelles, plutôt par parure que par pudeur, ou par honte. Ceux donc qui ont voyagé en ces contrées disent que depuis l'embouchure de cette rivière de Maroüyne, laquelle est à cinq degrés et quarante-cinq scrupules de la ligne vers le nord, jusqu'à sa source, il y a vingt journées de chemin et que, dans toute cette étendue, les Caraïbes ont leurs villages pareils à ceux des Insulaires.
Nous recueillons encore des voyages des [mêmes] Hollandais que les habitants de ce continent, parmi lesquels serpente la rivière de Cayenne, sont Caraïbes de nation.
Enfin, ces Caraïbes ont pu passer au travers des terres de ces contrées jusqu'au Brésil. Car ceux qui y ont voyagé assurent que,

parmi les provinces qui sont le long des côtes de la Mer du Sud, il s'y trouve des gens qui portent le nom de Caraïbes et qu'étant d'un naturel plus hardi et plus entreprenant, plus rusé et plus subtil que les autres Indiens du Brésil, ils sont en telle estime parmi eux qu'ils les tiennent pour être doués d'un savoir plus relevé que les autres. D'où vient qu'ils défèrent beaucoup à leurs avis et les prient de présider à toutes leurs fêtes et réjouissances, lesquelles ils ne célèbrent guère qu'il n'y ait quelqu'un de ces Caraïbes, qui pour cet effet vont rôdant ça et là par les villages, où ils sont reçus de tous avec joie, festins, et caresses, comme Jean de Lery l'a remarqué.

Que s'il était besoin de confirmer que ces Caraïbes, répandus en tant de lieux de la terre ferme de l'Amérique méridionale, sont de la même nation que les Insulaires, on pourrait ici mettre en avant ce qui nous est constamment rapporté par les deux colonies hollandaises qui sont en ces côtes, à savoir celle de Cayenne et celle de Berbice, l'une et l'autre voisines des Caraïbes du continent, pour faire voir le rapport et la ressemblance qu'il y a en plusieurs choses, de leur naturel, de leurs mœurs et de leurs coutumes, à celles des Indiens antillais que nous décrirons ci-après. Mais il est temps de finir ce chapitre, qui sans cela même semblera peut-être trop long. Il a été impossible de le diviser, à cause de l'uniformité et de l'enchaînure de la matière, et la nature du sujet que nous traitions ne nous a pas permis d'en abréger le discours.

Nous serons même obligés d'ajouter encore un mot sur la question que la curiosité de quelqu'un le pourrait obliger de faire, combien de temps il y a que les Caraïbes sont passés de la Floride dans les îles. Et c'est de quoi l'on ne peut avoir de connaissance assurée. Car ces nations n'ont, pour la plupart, d'autres annales que leur mémoire. Mais parce que ces gens-là vivent pour l'ordinaire plus de six vingts ans, on ne doit pas trouver étrange si les choses qui se sont passées parmi eux se perpétuent jusqu'à trois ou quatre générations. Et pour confirmation de ceci, on voit plusieurs hommes et plusieurs femmes entre ce peuple qui racontent la venue des Espagnols en l'Amérique comme si elle était d'hier. De sorte que le souvenir de la sortie des Caraïbes hors de la Floride et des guerres qu'ils y ont eues étant encore frais à présent parmi les Apalachites, ceux qui les ont ouï discourir conjecturent qu'il y peut avoir cinq à six cents ans, ou environ, que ces choses-là sont advenues. Que si l'on demande pourquoi, s'étant accrus si puissamment dans les îles, ils ne se sont pas mis en devoir de repasser en la Floride pour se venger des Apalachites et de ceux de leur nation qui les en avaient chassés, on peut répondre, premièrement, que la difficulté de la navigation, qui est fort aisée des Antilles en la Floride mais fort périlleuse de la Floride aux Antilles, les vents étant ordinairement contraires, leur en a peut-être fait perdre l'envie. Secondement, que les îles ayant un air plus chaud et une terre aussi bonne et apparemment plus propre à leur naturel que celle de la Floride, ils ont cru que ceux qui les en avaient chassés leur avaient, sans y penser, procuré le plus grand bien qu'ils pouvaient désirer et leur avaient fait trouver, contre leur dessein, un repos assuré dans leur exil.

CHAPITRE VIII. Digression de la nature du pays des Apalachites, de leurs mœurs et de leur religion ancienne et nouvelle.

Puisque nous avons tant parlé des Apalachites et que plus de la moitié des anciens Caraïbes, depuis l'expulsion de ceux d'entre eux qui ne voulurent pas adorer le soleil jusqu'à présent, n'ont fait qu'un peuple et qu'une république avec ces Apalachites, il ne sera pas mal à propos, surtout vu que le sujet en est rare et peu connu, de dire quelque chose de la nature de leur pays et des singularités qui s'y trouvent, des mœurs des habitants, de la religion qu'ils ont eue autrefois et de celle qu'ils professent aujourd'hui, comme nous l'avons appris des Anglais qui ont fréquenté avec ce peuple et qui ont même jeté depuis peu les fondements d'une colonie, au milieu de la plus belle et de la plus renommée de leurs provinces.

L'Etat des Apalachites contient six provinces, trois desquelles sont en cette belle et spacieuse vallée qui est entourée des montagnes d'Apalates, au pied desquelles ces peuples habitent. La plus considérable de ces provinces et qui regarde l'orient, en laquelle est la cour du roi, se nomme Bémarin. Celle qui est au centre des trois s'appelle Amani, ou Amana. Et la troisième de celles qui sont en cette vallée porte le nom de Matique. Il est vrai que cette dernière, qui commence en la vallée, s'étend encore entre les montagnes et bien avant au-delà, jusqu'au midi du grand lac, qu'ils appellent Theomi. Les autres provinces sont Schamaet Meraco, qui sont dans les montagnes d'Apalates, et Achalaques, qui est partie dans les montagnes et partie en la plaine et aux marais, qui sont sur le bord du grand lac Theomi du côté du nord.

Le pays qui appartient au roi d'Apalache étant ainsi divisé en six provinces, il a des montagnes de grande étendue et d'une hauteur prodigieuse, qui sont pour la plupart habitées d'un peuple qui ne vit que de sauvagine et de chasse, qui sont abondantes parmi ces solitudes ; des vallées, qui sont peuplées d'une nation moins rude, qui cultive la terre et se nourrit de fruits qu'elle produit ; et enfin des marais et un grand lac, qui sont habités d'une grande multitude de gens qui vivent de la pêche et de ce que le peu de bonne terre qu'ils ont leur peut fournir.

Les trois provinces qui sont en la vallée, laquelle comme nous avons déjà dit au chapitre précédent, est de soixante lieues de long et de dix de large, ont partout une terre plate, relevée en quelques endroits de petites éminences, sur lesquelles les villes et les villages sont ordinairement bâtis. Plusieurs petites rivières, qui descendent des montagnes et qui sont abondantes en poissons, l'arrosent en divers endroits. La terre qui n'est pas défrichée est revêtue de beaux arbres, d'une hauteur démesurée. L'on y voit des cèdres, des cyprès, des pins, des chênes, des panames, que nos Français appellent Saxafras, et une infinité d'autres, qui n'ont point de noms propres parmi nous.

Quant à ce qui est des arbres fruitiers, outre les châtaigniers et les noyers, qui y croissent naturellement, les Anglais qui ont passé en cette terre, comme nous le dirons plus amplement sur la fin de ce chapitre, y ont planté en plusieurs endroits des pépins d'oranges, de citrons doux et aigres, de limons, de diverses espèces de pommes et de poires, des noyaux de toutes sortes de prunes, de cerises et d'abricots, qui y ont poussé et tellement multiplié qu'on y voit à présent plus de fruits de l'Europe qu'en aucun autre endroit de l'Amérique.

Les arbrisseaux, qui portent des feuilles ou des fleurs de bonne odeur, tels que sont le laurier, le jasmin, le rosier, le romarin et tous les autres qui servent d'un singulier ornement aux jardins, y croissent en perfection, de même que les œillets, les tulipes, les violiers, les lys et toutes les autres fleurs qui émaillent les parterres et qui viennent d'oignon ou de graine.

Les herbes potagères, toutes sortes de pois, de fèves et de racines y viennent à merveille, les citrouilles, les concombres et les melons y sont fort communs pendant l'été et ils sont d'aussi bon goût qu'en aucun lieu des Antilles.

Les fraises et les framboises croissent dans les bois sans aucune culture ; on y trouve même des noisettes, des groseilles et une infinité d'autres petits fruits, qui contribuent beaucoup aux délices et au rafraîchissement des habitants du pays.

Le froment, l'orge, le seigle et l'avoine, qu'on y a semé à diverses reprises et en divers terroirs, n'ont poussé que de l'herbe mais en récompense il y croît partout une si grande abondance de petit mil, de lentilles, de pois chiches et de maïs, qu'on sème et qu'on moissonne deux fois l'année, que les habitants de la plaine en fournissent assez pour l'entretien de ceux qui demeurent aux montagnes, lesquels leur apportent en échange, des riches peaux de martes, de renards blancs, de chamois, de cerfs et de diverses autres bêtes sauvages. Les terres qui sont ensemencées de maïs sont entourées de haies vives et bordées d'arbres fruitiers, qui sont la plupart couverts de vigne sauvage, laquelle croît au pied.
Quant aux oiseaux de ce pays, il y a des coqs d'Inde, des poules-pintades, des perdrix, des perroquets, des ramiers, des tourtes, des oiseaux de proie, des aigles, des oies, des canes, des aigrettes, des passereaux blancs, des tonatzuli, qui chantent aussi bien que le rossignol et ont un plumage merveilleux, et une infinité d'autres oiseaux de rivières et de forêts, qui sont tous différents de ceux qu'on voit ordinairement aux autres parties du monde.
Les Apalachites n'ont aucune connaissance des poissons de mer, à cause qu'ils sont trop éloignés de la côte, mais ils en pêchent une grande quantité dans les rivières et dans les lacs, qui sont extrêmement nourrissants, d'un goût relevé, et presque de même grosseur et d'une figure approchante de celle de nos brochets, de nos carpes, de nos perches et de nos barbeaux. Ils prennent aussi des castors et des bièvres au bord des grandes rivières, des lacs et des étangs, ils en mangent la chair et ils emploient la peau pour faire des bonnets d'hiver et de précieuses fourrures.
Il n'y a aucune bête venimeuse ni aucun animal farouche dans le plat pays parce que les habitants des montagnes, qui sont parfaitement bons chasseurs, les repoussent bien avant dans les forêts et leur font une guerre continuelle. De sorte que les troupeaux de brebis, de vaches, de chèvres et de pourceaux paissent parmi les prés et à la pente des montagnes, sans qu'il y ait personne qui les garde. Mais dans les bois et les déserts le plus éloignés du commerce des hommes, il y a plusieurs monstrueux et dangereux reptiles, comme aussi des ours, des tigres, des lions, des loups et quelques autres espèces de bêtes cruelles qui vivent de proie et qui sont particulières à ces contrées.
Les hommes y sont pour la plupart de grande stature, de couleur olivâtre et bien proportionnés de leur corps, ils ont tous les cheveux noirs et longs. Les hommes et les femmes sont curieux de s'entretenir la chevelure nette et proprement tressée. Les femmes font aboutir leurs cheveux sur le sommet de la tête en forme de guirlande et les hommes les tiennent d'ordinaire liés et entortillés derrière l'oreille mais, aux jours de réjouissance, ils les laissent flotter sur les épaules, ce qui leur donne une meilleure grâce. Les habitants des provinces qui sont dans les montagnes coupent tous les cheveux qui sont du côte gauche de leur tête, pour pouvoir plus facilement tirer de l'arc et ils tressent ceux de l'autre côté en telle sorte qu'ils sont comme une crête, qui se relève sur l'oreille droite. Ils n'ont aussi pour la plupart aucun usage de bonnets, ni de chaussures, mais ils se couvrent le reste du corps de dépouilles d'ours, ou de tigres, fort proprement cousues et coupées en forme de casaques, qui leur battent sur les genoux et dont les manches ne passent pas le coude.
Ceux des autres provinces, qui sont situées dans les vallées et dans les plaines, allaient autrefois nus, depuis le nombril en haut, pendant l'été, et, en hiver, ils portaient des robes et des manteaux de riches fourrures mais aujourd'hui, tant les hommes que les femmes ont en toute saison le corps tout couvert. Durant les chaleurs, ils ont des habits fort légers, qui sont faits de coton, de laine, ou d'une certaine herbe qui est aussi forte que du lin. Les femmes savent filer toutes ces matières et en composer plusieurs sortes de petites étoffes, qui sont de durée et agréables à la vue. Mais, pendant l'hiver, qui est souvent assez rude, ils sont tous habillés de diverses peaux, qu'ils savent apprêter fort proprement. Ils laissent à quelques-unes le poil, qui leur sert de fourrure. Ils savent aussi tanner les cuirs de bœufs et de cerfs et ils en font des souliers et des bottines.
Les hommes portent des bonnets de peau de loutre parfaitement noire et luisante, qui sont pointus en devant et enrichis par derrière de quelques belles plumes d'oiseaux, qui flottent sur leurs épaules et qui leur donnent une merveilleuse grâce, mais les femmes n'ont pour tout ornement de tête que leurs cheveux tressés et entortillés fort promptement. Elles percent leurs oreilles et elles y attachent des pendants de cristal, ou d'une pierre qui est polie et d'un beau vert semblable à celui de l'émeraude, elles en font aussi de grosses chaînes dont elles se chargent le col, quand elles veulent paraître en leur plus grande pompe. Elles font un grand état du corail, de la rassade, du cristal et de l'ambre jaune, que les étrangers leur apportent, et il n'y a que les femmes des principaux Officiers qui en aient des bracelets et des colliers. Encore qu'il y ait quelque peu d'Espagnols et quelques familles anglaises qui demeurent au milieu d'eux, ils n'ont encore rien changé de leurs anciennes façons de vivre, ni de la forme de leurs habillements.
Les hommes du commun ne portent qu'une casaque sans manche sur un petit habit de chamois, qui leur sert de chemise. La casaque, qui bat jusqu'au gras de la jambe, est liée sur les reins avec une ceinture de cuir, qui est ornée d'un petit ouvrage en forme de broderie. Mais les officiers et les chefs de famille portent encore par dessus tout cela une espèce de manteau, qui ne leur couvre que le dos et les bras, encore que par derrière il tombe presque jusqu'à terre. Ce manteau est accroché avec de fortes aiguillettes de cuir, qui le tiennent lié sous le col et sur les épaules. L'habit des femmes est de même figure que celui des hommes, hormis que leur robe s'étend jusqu'à la cheville du pied et le manteau a deux ouvertures aux côtés, par où elles passent les bras.
Pour se garantir de la vermine, ils se lavent souvent avec le suc d'une certaine racine, qui est d'une senteur aussi douce que l'iris de Florence et qui a encore la vertu de rendre les nerfs plus souples, de polir et de fortifier tout le corps et de lui communiquer une odeur extrêmement agréable.
Les villes des trois provinces, qui sont dans la grande plaine qui est au pied des montagnes, sont entourées par le dehors d'un large et profond fossé, qui est bordé par le dedans, au lieu de murailles, de gros pieux pointus par le bout, fichés profondément en terre ou de haies vives tissées et entrelacées d'épines fort piquantes. Elles ont ordinairement de cinq à six pieds d'épais. Les portes sont petites et étroites et se ferment avec des pièces de bois, que l'on coule de dessus un rempart de terre, qui est de part et d'autre et qui commande sur les avenues. Il n'y a ordinairement que deux portes en chaque ville. Pour y entrer il faut passer un pont si étroit qu'à peine deux hommes y peuvent-ils marcher de front. Le pont est bâti sur des pilotis, qui soutiennent des planches, lesquelles ils lèvent la nuit, quand ils ont appréhension du moindre trouble.
Il y a rarement plus d'une ville en chaque province. Il y en a telles qui sont composées de plus de huit cents maisons. La capitale de l'Etat, qu'ils appellent Melilot, en a plus de deux mille. Elles sont toutes bâties de pièces de bois plantées en terre et jointes les unes contre les autres. Les couvertures sont pour la plupart de feuilles de roseaux, d'herbe, ou de jonc. Celles des capitaines sont encroûtées par le dessus d'un certain mastic, qui résiste à la pluie et conserve le couvert en son entier par plusieurs années. Le pavé de toutes les maisons est de même matière, à laquelle ils ajoutent un certain sable doré, qu'ils tirent des montagnes voisines et qui

donne un éclat, comme s'il était semé de paillettes d'or.
Les chambres du commun sont tapissées de nattes tissées de feuilles de palmes et de jonc, qu'ils savent teindre en plusieurs couleurs. Celles des Grands sont entourées de fourrures précieuses ou de peaux de cerf peintes de diverses figures, ou de tapisseries de plumes d'oiseaux fort industrieusement arrangées en forme de broderie. Ils ont des lits élevés d'un pied et demi de terre, qui sont couverts de peaux passées et douces comme du chamois, sur lesquelles ils savent peindre des fleurs, des fruitages et mille grotesques, qu'ils rehaussent avec tant de vive couleurs qu'on les prendrait de loin pour des tapis de haute-lisse. Les plus riches ont, en hiver, pour couverture de leur lits, des peaux de martes, de castors ou de renards blancs, qui sont si bien préparées et parfumées avec un tel artifice qu'elles n'accueillent jamais aucune ordure. Les officiers et tous les plus considérables habitants couchent sur des matelas remplis d'un duvet qui croît sur une petite plante et qui est aussi doux que de la soie mais le commun prend son repos sur des feuilles de fougère, qui ont la propriété de délasser leur corps et de réparer leurs forces épuisées par la chasse, le travail des jardins et par tous les autres pénibles exercices de leur façon de vivre.
La vaisselle dont ils usent en leur ménage est de bois, ou de terre émaillée de diverses couleurs, et peinte fort agréablement. Ils aiguisent sur des pierres des dents de divers animaux sauvages, pour en armer leurs flèches et leurs lances. Avant qu'ils eussent la communication des étrangers, ils ne connaissaient pas le fer mais ils se servaient de pierres extrêmement dures et pointues au lieu de cognées et de certains os polis et tranchants au possible, en la place de couteaux.
Ils demeurent tous bien unis ensemble sous la conduite d'un roi, qui fait sa demeure à Melilot, la capitale du royaume. En chaque ville, il y a un gouverneur et d'autres officiers inférieurs, qui sont nommés par lui et changés à sa volonté, comme il le trouve à propos. Les villages ont aussi des capitaines et des chefs de famille, desquels ils relèvent. Les biens immeubles sont communs parmi ce peuple et, excepté leurs maisons et les petits jardins qui les accompagnent, ils n'ont rien en propre. Ils cultivent leurs champs en commun et en partagent le fruit entre eux. Au temps des semailles, les gouverneurs et leurs officiers président au travail et, en ce temps-là, tous ceux qui sont en âge de cultiver la terre vont de grand matin se rendre à l'ouvrage et y demeurent jusqu'au soir, qu'ils retournent en leurs villes et en leurs villages pour prendre leur repos. Pendant qu'ils travaillent, les chefs ont soin de les rafraîchir avec quelque bon breuvage et quelques meilleures viandes que celles dont ils usent ordinairement. Ils mettent tout le provenu de la moisson en des greniers publics, qui sont au milieu de chaque ville ou village, et, au plein de la lune et à tous les renouveaux, ceux qui sont commis pour en faire la distribution en donnent à chaque famille, selon le nombre des personnes dont elle est composée, autant qu'il en faut pour sa nourriture.
Ils sont sobres et haïssent les délices et tout ce qui peut efféminer les esprits. Et bien que la vigne croisse naturellement en leur terre, ils ne font point de vin que pour le divin service. L'eau pure est leur boisson la plus ordinaire mais, dans leurs festins, ils usent d'une espèce de bière fort agréable, qui est faite avec du maïs. Ils ont aussi l'adresse de composer de l'hydromel parfaitement bon, lequel ils conservent en de grands vaisseaux de terre. L'abondance de miel, qu'ils trouvent dans les rochers et dans le creux des vieux arbres, leur présente le moyen de faire ce délicieux breuvage, qui peut aisément passer pour du vin d'Espagne, lors notamment qu'il a été longtemps gardé.
Ceux d'une même famille entretiennent une si parfaite union par ensemble qu'on voit parmi eux des maisons où un vieillard a ses enfants et les enfants de ses enfants, jusqu'à la troisième et quelquefois à la quatrième génération, qui vivent sous un même toit, au nombre de cent personnes et quelquefois davantage. La plupart des autres peuples de l'Amérique septentrionale qui habitent le long de la côte de la mer sont si paresseux qu'ils sont souvent accueillis pendant l'hiver, de grande disette, pour n'avoir pas ensemencé la terre en la bonne saison, ou pour avoir consumé en festins et en débauches les fruits de la dernière moisson. Mais les Apalachites ont en horreur l'oisiveté et ils s'adonnent tellement au labourage que le provenu de leur terre, répondant à leurs soins et étant dispensé avec prudence et modération, suffit à les entretenir en toute abondance et même pour subvenir à la nécessité des habitants des montagnes. Tant hommes que femmes s'occupent continuellement, après le temps des semailles et des moutons, à filer du coton, de la laine, ou de l'herbe qui est molle et forte, pour faire des toiles et plusieurs petites étoffes dont ils se couvrent. Ou bien ils font de la poterie, ou ils arrangent des plumes pour faire des tapisseries, ou ils font des corbeilles, des paniers et autres menus ouvrages avec une industrie merveilleuse.
Ils sont d'un naturel fort aimable. Et parce qu'étant loin de la mer, ils n'ont encore reçu aucun déplaisir des étrangers, ils ne savent quelles caresses leur faire lorsqu'ils les vont visiter et ne se lassent point de leur témoigner toute sorte d'amitié. Ils sont dociles et susceptibles de toutes sortes de bonnes disciplines. Mais ils ont ceci de mauvais qu'ils sont fort arrêtés à leurs sentiments, prompts à se courroucer et fort adonnés à la vengeance, quand ils croient d'avoir été offensés. Ils ajoutent aussi facilement foi à leurs songes et ils ont de vieux rêveurs parmi eux, qui font une ouverte profession de les interpréter et de prédire ensuite les choses à venir.
Ils jouissent depuis un long temps d'une profonde paix mais ils se tiennent toujours sur leurs gardes et ils ont toujours des sentinelles aux avenues de leurs villes, pour prévenir les incursions de certains peuples sauvages et cruels au possible, qui n'ont aucune demeure arrêtée et qui courent ces provinces avec une vitesse incroyable, faisant de grands ravages par tous les lieux où ils ne trouvent point de résistance.
Les armes des Apalachites sont l'arc, la massue, la fronde et une espèce de grand javelot qu'ils lancent avec la main au défaut de leurs flèches. Et parce que ceux qui habitent dans les bois et dans les montagnes ne vivent que de chasse, l'exercice continuel les rend si adroits à tirer de l'arc que le roi, qui en a toujours une compagnie à sa suite, n'a point de plus grand divertissement que de les voir tirer au blanc pour emporter le prix qu'il donne à celui qui en moins de coups a atteint le lieu marqué, ou abattu une couronne posée au plus haut d'un arbre.
Ils aiment passionnément la musique et tous les instruments qui rendent quelque harmonie, et à peine y en a-t-il aucun qui ne sache jouer de la flûte et d'une espèce de hautbois, qui, étant de différente grosseur, font un assez bon accord et rendent un son fort mélodieux. Ils sont aussi éperdument adonnés à la danse, sautillant et faisant mille postures, par lesquelles ils croient qu'ils se déchargent de toutes leurs mauvaises humeurs et qu'ils acquièrent une grande souplesse de corps et une merveilleuse agilité à la course. Ils célébraient autrefois des danses solennelles à la fin de chaque moisson et après qu'ils avaient fait leurs offrandes au soleil sur la montagne d'Olaimi mais maintenant ils n'ont point de temps précis et réglé pour ces divertissements.
Ils ont la voix naturellement bonne, douce, flexible et agréable. Ce qui est cause que plusieurs d'entre eux s'étudient à contrefaire le chant et le gazouillement des oiseaux, en quoi ils réussissent, pour la plupart, si heureusement que, comme autant d'autres Orphées, ils attirent des bois auprès d'eux ces oiseaux, qui croient entendre leurs semblables. Ils adoucissent aussi par le chant le petit travail

auquel ils s'adonnent, plus toutefois par divertissement et pour éviter l'oisiveté que pour le profit qu'ils en tirent.
Leur langage est fort doux et fort riche en comparaisons. Celui dont se servent les capitaines et toutes les personnes de condition est plus orné et plus fleuri que celui du vulgaire. Leurs expressions sont précises et leurs périodes assez courtes. Ils apprennent dès leur jeunesse plusieurs chansons que les Jaoüas ont composées à l'honneur et à la louange du soleil, ils savent aussi plusieurs petites pièces de poésie, dans lesquelles ils ont compris les exploits les plus mémorables de leurs rois pour en perpétuer la mémoire parmi eux et la transmettre plus doucement à leur postérité.
Toutes les provinces qui reconnaissent le roi d'Apalache pour leur souverain entendent le langage qui est commun en sa cour mais elles ont chacune quelque dialecte particulier, qui fait que le langage des uns est en quelque chose différent de celui des autres. Les provinces d'Amana et de Matique, où se trouvent encore plusieurs familles de Caraïbes, ont retenu jusqu'à présent beaucoup de mots de l'ancien idiome de ces peuples, qui justifient ce que nous avons posé pour constant, à savoir qu'ayant un même nom et beaucoup de termes qui leur sont communs avec les habitants des Antilles, ils ont aussi eu une même origine, comme nous l'avons représenté au chapitre précédent.
Autrefois ils adoraient le soleil et avaient leurs prêtres qu'ils nommaient Iaoüas, qui étaient fort superstitieux à lui faire rendre tout le service qu'ils avaient inventé à son honneur. Ils croyaient que les rayons du soleil donnaient la vie à toutes choses, qu'ils desséchaient la terre et qu'une fois le soleil ayant demeuré vingt-quatre heures en éclipse, la terre avait été inondée et que le grand lac qu'ils appellent Theomi avait poussé ses eaux jusque sur le sommet des plus hautes montagnes qui les entourent. Mais que le soleil, retournant de son éclipse, avait fait par sa présence retourner les eaux dans leurs abîmes, que la seule montagne qui est dédiée à son honneur et dans laquelle était son temple fut préservée de ce déluge et que leurs prédécesseurs et toutes les bêtes qui sont à présent dans les bois et sur la terre, s'y étant retirés, furent conservés pour repeupler toute la terre. De sorte qu'ils se tiennent les plus anciens peuples du monde. Et ils disent que, depuis ce temps-là, ils ont reconnu le soleil comme leur dieu.
Ils tenaient que le soleil s'était bâti lui-même le temple qui est en la montagne d'Olaïmi, éloignée de son pied d'une petite lieue de la ville de Melilot, et que les tonatzuli, qui sont certains petits oiseaux de la grosseur d'une caille et qui ont le ventre et les ailes d'un jaune doré, le dos d'un bleu céleste et la tête d'un plumage en partie rouge et en partie blanc, sont les messagers et les enfants du soleil, qui chantent toujours ses louanges.
Le service qu'ils rendaient au soleil était de le saluer à son lever et de chanter des hymnes à son honneur. Ils faisaient aussi la même chose le soir, le suppliant de retourner bientôt et de ramener le jour. Et outre ce service journalier que chacun faisait à la porte de son logis, ils en avaient un public et solennel, qui consistait en sacrifices et en offrandes que les Jaoüas rendaient quatre fois l'an au soleil, à savoir après les deux semailles et après les deux moissons, sur la montagne d'Olaïmi, avec une grande pompe et un concours général de tous les habitants des six provinces.
Cette montagne d'Olaïmi, comme nous l'avons dit ci-devant, est située en la province de Bémarin, à une lieue de la ville royale de Melilot. Mais avant que l'on soit arrivé au-dessus de cette montagne, on fait environ une autre lieue de chemin en montant et en tournoyant. C'est bien l'une des plus belles et des plus merveilleuses montagnes qui soient au monde. Elle est d'une figure parfaitement ronde et d'une pente extrêmement raide. Mais pour en faciliter l'accès on a taillé tout aux environs un chemin assez large, qui est orné en plusieurs endroits de reposoirs gagnés dans le roc en forme de grandes niches. Tout le circuit, depuis le pied jusqu'à deux cents pas du sommet, est couronné de beaux arbres de sassafras, de cèdres, de cyprès et de plusieurs autres, qui rendent des résines et des gommes aromatiques, d'une très agréable odeur. Le sommet s'étend en une large plaine parfaitement unie, qui a environ une bonne lieue de tour. Elle est couverte d'un beau tapis vert tissu d'une herbe courte et menue, qui est entremêlée d'une espèce de thym, de marjolaine et d'autres herbes de bonne senteur. Et c'était au-dessus de cette montagne et sur cette agréable verdure que le peuple se tenait pendant que les prêtres du soleil faisaient le service.
Le lieu qui leur servait de temple est une grande et spacieuse grotte ou caverne, qui s'est trouvée taillée naturellement dans le roc à l'orient de cette montagne. Elle a son ouverture vaste et large, comme l'entrée d'un temple magnifique. Sitôt que le soleil se lève, il darde ses rayons dans cette embouchure, qui a au devant d'elle une belle et ample plate-forme, qu'on dirait avoir été escarpée avec artifice dans le roc. Et c'est là où les Jaoüas, sacrificateurs du soleil, attendaient son lever pour commencer leurs cérémonies ordinaires les jours de fête. Le dedans de cette caverne est en ovale, long d'environ deux cents pieds et large à proportion. La voûte, qui est naturellement taillée dans le roc, se hausse peu à peu en cercle, depuis le bas jusqu'à cent pieds ou environ de hauteur. Il y a tout au milieu un grand soupirail, ou une lanterne qui lui donne le jour, qui vient de dessus la montagne, qui est percée en cet endroit-là. Cette lanterne est entourée de grosses pierres liées et maçonnées ensemble afin d'éviter les chutes. La voûte de dedans est parfaitement blanche et encroûtée d'un certain salpêtre qu'on prendrait pour du corail blanc formé en plusieurs figures différentes, qui la divertissent. Tout l'entour a le même lustre. Le pavé est aussi extrêmement uni et poli comme un marbre tout d'une pièce. Enfin, le plus grand ornement de ce temple est une parfaite blancheur. On y voit un grand bassin, qui est tout au fond, vis-à-vis de l'entrée, lequel est rempli d'une eau très claire qui distille perpétuellement du rocher et qui est ramassée en ce lieu. Tout au milieu de ce temple, directement sous l'ouverture qui lui donne le jour, il y a un grand autel d'une seule pierre, qui est d'une figure ronde, élevé de trois pieds de terre et soutenu sur un gros pied, qui semble avoir été taillé sur le lieu, avec la table de l'autel, d'une seule roche, qui faisait autrefois une éminence sur le pavé de cette merveilleuse caverne.
Le sacrifice que les Jaoüas faisaient au soleil ne consistait point en l'effusion du sang humain, ou de celui de quelques bêtes. Car ils croyaient que le soleil, donnant la vie à toutes choses, n'aurait pas agréable un service qui priverait de la vie les créatures à qui il l'avait donnée. Mais ce sacrifice consistait seulement en chansons qu'ils avaient composées en son honneur, en parfums de drogues aromatiques qu'ils faisaient brûler sur son autel et en offrandes d'habits que les riches lui présentaient par les mains des prêtres, pour être puis après distribués aux pauvres d'entre le peuple.
Toute cette cérémonie, qui se faisait quatre fois l'an, durait depuis le lever du soleil jusqu'à midi que l'assemblée était congédiée. Dès la veille de chaque fête, les prêtres montaient sur la montagne pour se préparer à cette action solennelle et le peuple, qui y accourait de toutes les provinces, s'y rendait du moins avant le lever du soleil. Le chemin qui conduisait au-dessus de la montagne était éclairé de grands feux qu'on y entretenait pendant cette nuit-là, pour guider sûrement ceux qui y allaient adorer. Tout le peuple demeurait au-dessus de la montagne et personne que les sacrificateurs n'osait s'approcher de la grotte qui servait de temple. Ceux qui apportaient des robes pour être distribuées aux pauvres les présentaient aux sacrificateurs, qui étaient à l'entrée et qui les suspendaient à des perches qui étaient aux deux côtés du portail, où elles demeuraient jusqu'à la fin du service qu'elles étaient départies

aux pauvres, de même que les autres présents que les riches offraient et qui étaient pareillement gardés jusqu'à cette heure-là. Ceux qui apportaient des parfums pour brûler les mettaient aussi entre les mains des prêtres.
Dès que le soleil commençait à paraître, les sacrificateurs, qui étaient au devant du temple, commençaient leurs chants et leurs louanges, en l'adorant à plusieurs reprises, les genoux en terre. Puis ils allaient, les uns après les autres, jeter l'encens et le parfum qu'ils avaient entre les mains dans le brasier qu'ils avaient auparavant allumé sur l'autel et sur une grosse pierre, qui était au devant de l'entrée de la grotte. Après cette cérémonie, le premier des sacrificateurs versait du miel dans une pierre creusée en forme de bénitier, qui était aussi au devant de ce temple. Et dans un autre, qui était de même figure et de même matière, il mettait des grains de maïs concassés et dépouillés de leur écorce, comme aussi d'autres petits grains que les oiseaux consacrés au Soleil et qu'ils appellent tonatzuli mangent volontiers. Ces oiseaux, qui sont en grand nombre parmi les bois qui entourent cette montagne, étaient si affriandés à trouver ces douceurs qui leur étaient préparées en cette place qu'ils ne manquaient pas d'y accourir en troupe, incontinent que la compagnie s'était retirée.
Pendant que les sacrificateurs continuaient à brûler le parfum et à chanter les louanges du soleil, le peuple qui était sur la montagne, après s'être incliné plusieurs fois au lever du soleil, s'entretenait en jeux, en danses et en cantiques, qu'ils chantaient en son honneur. Et après ils mangeaient sur l'herbe la provision que chacun avait apportée à ce dessein.
Ils continuaient ainsi jusqu'à midi. Mais quand cette heure approchait, les sacrificateurs quittant la porte du temple, entraient au-dedans et, entourant l'autel qui était au milieu, ils recommençaient leurs chants. Puis aussitôt que le soleil commençait à dorer de ses rayons le bord de l'ouverture sous laquelle l'autel était dressé, ils jetaient de l'encens et d'autres parfums sur le brasier, qu'ils avaient allumé dès la veille et soigneusement entretenu sur cet autel. Après avoir achevé leurs chants et consumé tous leurs parfums, ils se retiraient tous à l'entrée du temple, devant la porte, hormis six, qui demeuraient près de l'autel. Et pendant que ceux qui étaient à l'entrée haussaient leur voix plus qu'à l'ordinaire, ceux-ci qui étaient demeurés à l'autel lâchaient en même temps, chacun d'eux six tonatzuli, qui sont les oiseaux dédiés au soleil, dont nous avons parlé, lesquels ils avaient apportés et conservés dans des cages pour cet effet. Ces oiseaux, ayant fait le tour du temple et trouvant l'entrée occupée par les sacrificateurs qui étaient à la porte avec des rameaux et qui les effrayaient par leurs voix, prenaient leur vol par l'ouverture du milieu du temple et, après avoir tournoyé par dessus l'assemblée qui était sur la montagne et qui les accompagnait de grands cris de jouissance, comme ceux qui faisaient la clôture de la cérémonie et qui étaient estimés les enfants et les messagers du soleil, ils gagnaient incontinent les bois avec allégresse.
Sitôt que ces oiseaux avaient donné le congé, le peuple descendait en bon ordre de la montagne et passant près du temple, les prêtres, qui étaient toujours en leur office, les y faisaient entrer. Et après qu'ils avaient lavé leurs mains et leurs visages dans la fontaine, ils les en faisaient sortir par la même entrée, qui était divisée en deux par une petite séparation qu'ils y mettaient pour empêcher la confusion et le désordre. Puis, à la sortie, ils prenaient une autre route, par laquelle ils allaient gagner le grand chemin qui conduisait à la montagne et qui était le même par où ils étaient montés. Ainsi chacun se rendait chez soi.
Les pauvres, dont les sacrificateurs avaient la liste, demeuraient les derniers de tous et recevaient de leurs mains les robes et tous les autres dons que les riches avaient présentés au soleil pour leur être distribués. Après quoi chacun quittait la montagne et la cérémonie prenait fin.
Aujourd'hui que la plus grande et la plus considérable partie du peuple qui habite dans les provinces de Bémarin et de Matique et particulièrement le roi et la ville de Melilot ont embrassé le christianisme, cette montagne et son temple ne sont plus fréquentés que par curiosité. Et le roi ne permet pas à ses sujets des autres provinces, qui ne sont pas encore baptisés, d'y monter pour y faire leurs sacrifices et toutes leurs anciennes superstitions.
Ils croyaient en l'immortalité de l'âme mais ils avaient mêlé tant de fables parmi cette vérité qu'elle en était presque toute étouffée. Ils embaumaient les corps de leurs parents avec plusieurs sorte de gommes et de drogues aromatiques, qui avaient la vertu de les garantir de corruption. Et après qu'ils les avaient conservés quelquefois plus d'une année en leurs maisons, ils les enterraient en leurs jardins ou dans les forêts voisines avec beaucoup de lamentations et de cérémonies. Ils montrent encore aujourd'hui au pied de la belle montagne d'Olaïmy les sépulcres de plusieurs de leurs rois, qui sont taillés dans le roc. On voit au devant de chacun un beau cèdre, qu'ils ont planté pour remarquer la place et pour en conserver soigneusement la mémoire.
Pour témoigner leur deuil et faire paraître le grand regret qu'ils avaient de la mort de leurs parents, ils coupaient une partie de leurs cheveux mais quand leur roi était décédé, ils se rasaient entièrement tout le poil de la tête et ne le laissaient point recroître, jusqu'à ce qu'ils l'eussent pleuré par l'espace de quinze lunes entières.
La connaissance que les Apalachites ont de Dieu leur a été donnée par divers degrés car, pour prendre la chose en sa source, il y a près d'un siècle que les premières semences du christianisme furent jetées en cette partie de la Floride, par une colonie française, composée de plusieurs personnes de condition, qui y fut conduite et établie par le capitaine Ribauld sous les auspices du roi Charles Neuvième. Il y bâtit d'abord une forteresse, laquelle il nomma Caroline, à l'honneur de sa Majesté Très Chrétienne. Il imposa aussi aux caps, aux ports et aux rivières de cette terre, les noms qu'elles portent encore à présent. De sorte que le long de cette côte on trouve le Port Royal, le Cap Français, les rivières de Seine, de Loire, de Charante, de Garonne, des Dauphins, de Mai, de Somme et plusieurs autres places, qui ont des noms qui sont entièrement français et qui justifient amplement que cette nation-là y a autrefois commandé.
Mais ce qui est le plus digne de remarque et qui fait davantage à notre propos est que, par ce premier embarquement qui fut fait pour la Floride, il y passa deux savants et religieux personnages, qui dès leur arrivée en cette belle terre prirent à cœur de gagner par toutes sortes de bons offices les affections des habitants du pays où ils s'étaient placés et d'apprendre leur langue, afin de leur pouvoir donner quelque connaissance de Dieu et des mystères sacrés de son Evangile. Les mémoires que le capitaine Ribauld a laissés sur ce sujet rapportent que le roi Saturiova, qui gouvernait le quartier où les Français s'étaient établis et qui avait pour vassaux plusieurs roitelets qui étaient ses voisins, reçut fort humainement ces prédicateurs et qu'il recommanda à tous ses sujets de les avoir en une singulière estime. De sorte que l'affection que ces pauvres peuples leur portaient et la fidélité et le zèle qu'ils employaient pour avancer leur conversion donnaient dès lors de très grandes espérances que l'œuvre du Seigneur prospérerait entre leurs mains et que cette petite portion de sa vigne, étant soigneusement cultivée, produirait avec le temps plusieurs bons et précieux fruits à la louange de sa grâce.
Ces heureux commencements et ces agréables prémices de l'Evangile de notre seigneur Jésus furent ensuite soutenus et accrus par

les soins de monsieur l'Amiral de Coligny, qui donna commission à monsieur de Laudonnière d'y conduire un renfort bien considérable de soldats et de toutes sortes d'artisans, qui y arrivèrent en l'an mille cinq cent soixante-quatre, mais à peine ces nouveaux venus avaient pris l'air de la terre que l'Espagnol, qui s'imagine que toute l'Amérique lui appartient et qui a toujours été jaloux de la nation française, prit l'occasion des désordres qui étaient pour lors en cet état-là pour traverser les généreux desseins des directeurs de cette colonie naissante et l'étouffer dans son berceau. Pour cet effet il y envoya Pierre Melandez, avec six grands navires remplis d'hommes et de munitions de guerre, qui vinrent fondre sur elle le dix-neuvième de septembre en l'an mille cinq cent soixante-cinq. Monsieur de Laudonnière et le capitaine Ribauld, qui avait encore amené tout fraîchement un petit secours à cette colonie, reconnaissant que ce serait une témérité de vouloir résister à de si puissantes forces, résolurent, par l'avis de la plupart des officiers, de capituler et de rendre la place au plus fort, sous des conditions les plus honorables que les assiégés ont coutume de demander. Pierre Melandez leur accorda la plupart des articles qu'ils avaient proposés mais aussitôt qu'il fut entré dans la forteresse et qu'il se fut rendu maître du corps de garde, il faussa la foi qu'il avait donnée et, en violant le droit des gens, il fit cruellement massacrer non seulement les soldats mais même les femmes et les petits enfants qu'il trouva dans cette place et qui ne purent pas prendre la fuite.
Le capitaine Ribauld fut enveloppé dans ce massacre. Monsieur de Laudonnière échappa heureusement en se sauvant au travers des marais, dans les vaisseaux nouvellement venus de France, qui par bonheur étaient à la rade. Quelques autres habitants, qui avaient dès l'arrivée de l'Espagnol prévu le péril qui les talonnait, se retirèrent de bonne heure dans les bois et, à la faveur de la nuit, ils gagnèrent le village de Saturiova leur bon ami, qui haïssant l'Espagnol les tint sous sa protection et leur fournit des vivres pour subsister honnêtement jusqu'à l'an mille cinq cent soixante-sept, que le capitaine de Gourgues, étant descendu en la Floride avec trois bons navires remplis de plusieurs braves hommes et de toutes sortes de munitions de guerre, punit sévèrement la cruauté des Espagnols et, étant assisté de Saturiova et de tous ses voisins et alliés, il vengea l'injure publique des Français faisant passer par le fil de l'épée tous les Espagnols qu'il trouva non seulement dans la forteresse de Caroline, laquelle ils avaient bien munie et réparée depuis leur usurpation, mais encore dans deux autres forts, qu'ils avaient aussi bâtis le long de cette côte, lesquels il brûla et démolit, comme on le peut voir au chapitre douzième du livre quatrième de la "Description des Indes Occidentales" composée par Jean de Laet.
Les "mémoires" que le capitaine de Gourgues fit imprimer touchant son expédition en la Floride nous apprennent qu'un Français, nommé Pierre du Bré, qui s'était retiré chez le roi Saturiova pour éviter la cruauté des Espagnols, lui raconta qu'il ne réchappa de ce massacre que dix hommes, du nombre desquels il était, qu'ils trouvèrent tous une retraite assurée dans les États de ce prince, qui ne demeurait pas loin de leur désolée colonie, que trois de ces réfugiés y moururent quelques mois après cette déroute, que de sept qui restaient, il y en eut six qui furent tellement charmés du récit fort avantageux que les sujets de Saturiova leur faisaient par chacun jour des trésors du roi, de la puissance d'un autre qui se nommait Ollata, qui commande à quarante princes, et de la générosité et sage conduite du roi d'Apalache, qui gouvernait plusieurs belles et grandes provinces, qui étaient situées au pied des montagnes et qui s'étendaient bien avant dans plusieurs agréables vallées qu'elles renfermaient, qu'ils prièrent Saturiova, qui les avait recueillis si cordialement de leur vouloir donner des guides qui les puissent conduire jusqu'aux frontières du royaume de ce dernier, de qui ils avaient ouï dire tant de merveilles, et notamment qu'il aimait les étrangers et que ses sujets étaient les mieux policés de toute l'Amérique septentrionale ; Pierre du Bré dit que Saturiova, voulant ajouter cette nouvelle faveur à toutes celles dont il avait déjà usé envers eux, leur donna une bonne escorte composée des plus vaillants de ses sujets, pour les mener en toute sûreté auprès de tous ses alliés et même jusqu'au domaine du roi d'Apalache, s'ils désiraient de le visiter.
La relation du succès de ce voyage, que ces Français entreprirent pour contenter leur curiosité et pour employer utilement le temps que leur disgrâce leur fournissait, porte qu'après qu'il eurent visité Athore, fils de Saturiova, et la plupart de ses alliés, qui avaient leurs villages le long d'une belle et agréable rivière, laquelle ils appellent Seloy en leur langue, pour éviter la rencontre des sujets de Timagoa, qui était en guerre avec Saturiova, il leur fallut passer des rivières sur des branches d'arbres liées ensemble, grimper des montagnes, traverser des marais et des forêts très épaisses, où ils rencontrèrent plusieurs bêtes cruelles. Qu'avant que d'arriver sur les terres du roi d'Apalache ils furent souvent attaqués par des troupes de Sauvages, qui rôdent parmi ces vastes solitudes. Que deux de leurs guides furent tués en ces rencontres et presque tous les autres dangereusement blessés. Que les sujets du roi Timagoa ayant épié leur marche les avaient suivis par plusieurs journées et que, ne les ayant pu atteindre, ils leur avaient dressé des embûches pour tâcher de les y faire tomber au retour. Qu'après avoir essuyé une infinité de périls et enduré souvent beaucoup de faim et de soif, ils étaient enfin parvenus à la province de Matique, qui est de la souveraineté du roi d'Apalache. Que le gouverneur de la ville d'Akoveka, qui est la capitale de cette contrée-là, les fit conduire vers le roi, qui pour lors était venu visiter la province d'Amana. Que ce prince leur fit un si favorable accueil et leur témoigna tant d'amitié qu'ils prirent résolution de renvoyer leurs guides en leur pays et de s'affermir au milieu des Apalachites, puisqu'ils les trouvaient tels qu'on les leur avait décrits.
Le souvenir des dangers qu'ils avaient encourus avant que de pouvoir se rendre à Matique, la vive appréhension qu'ils avaient des difficultés qui leur étaient inévitables au retour, le peu d'espérance qu'il y avait que les Français prissent envie de faire un nouvel embarquement pour relever les ruines de leur colonie, la beauté et la fertilité du pays où la Providence divine les avait amenés et la douceur des mœurs des habitants, jointe à plusieurs autres considérations de leurs propres intérêts, les conviaient puissamment à former ce dessein. Mais les guides que Saturiova leur avait donnés y faisaient de si grandes oppositions et remontraient avec tant de chaleur qu'ils n'oseraient pas se présenter sans eux devant leur seigneur, qui les avait confiés à leurs soins, que pour composer ce différend et pour les mettre à couvert du reproche qu'ils appréhendaient, lorsqu'ils seraient retournés en leur terre, ils obtinrent que du moins deux de ces voyageurs s'en retourneraient avec eux auprès de Saturiova, pour être témoins de tous les soins et de toute la fidélité qu'ils avaient apportés pour exécuter la commission qu'il leur avait donnée.
Cette même "relation" ajoute, que ces quatre Français, qui s'arrêtèrent volontairement au milieu des Apalachites, étant bien instruits en la voie de Dieu, leur laissèrent quelque connaissance de sa Majesté Souveraine. Et les Anglais, qui ont depuis quelques années pénétré dans ces provinces, écrivent que les habitants de la province de Bémarin ont encore la mémoire fraîche de ces étrangers et que c'est d'eux qu'ils ont appris plusieurs termes de la langue française, tels que sont Dieu, le ciel, la terre, ami, le soleil, la lune, le Paradis, l'Enfer, oui, non. Et plusieurs autres mots qui sont communs parmi ces peuples et qui sont employés par eux, pour exprimer la même chose qu'ils signifient parmi nous.
Après la mort de ces Français, qui furent regrettés de tous les Apalachites hormis des sacrificateurs du soleil, qui leur portaient une haine irréconciliable, à cause qu'ils détournaient le peuple de son idolâtrie et le portaient à la connaissance du vrai Dieu, qui a crée

le soleil qu'ils adoraient comme Dieu, les provinces qui sont dans les vallées des montagnes d'Apalates et qui n'avaient encore été éclairées que d'un bien faible rayon de la lumière céleste, fussent facilement retombées dans les plus épaisses ténèbres de leur ancienne superstition, si Dieu, par un trait singulier de sa providence, ne leur eût envoyé quelques familles anglaises, qui à leur arrivée rallumèrent ce petit feu qui était caché sous la cendre.
Ces familles étaient sorties de la Virginie en l'an 1621, en intention de se retirer en la Neuve Angleterre, pour se mettre à couvert des fréquentes incursions et des massacres que les Sauvages y faisaient mais, les vents étant contraires à leur dessein, elles furent poussées à la côte de la Floride, d'où elles passèrent en la province de Matique et de là en celles d'Amana et de Bémarin et c'est en cette dernière qu'elles se sont accrues et fortifiées et où elles ont attiré un nombre assez considérable d'ecclésiastiques et de personnes de qualité, qui y ont jeté les premiers fondements d'une petite colonie. La plupart de ceux qui se sont retirés dans ces lieux si éloignés de tout commerce du monde formèrent ce généreux dessein au milieu de ces grandes révolutions qui survinrent en Angleterre, il y a quelques années, au changement du gouvernement, et le but principal qu'ils se proposèrent pour lors fut de se servir d'une retraite si favorable pour s'employer sérieusement et sans distraction à leur propre salut et pour étendre les limites du christianisme parmi ces pauvres peuples, si Dieu leur en donnait les moyens.
Nous apprenons aussi, par les derniers mémoires qui nous ont été envoyés de l'Amérique, que, Dieu bénissant les louables intentions de ces premiers habitants de cette petite colonie, ils ont depuis douze ou treize ans baptisé la plupart des officiers et des plus considérables chefs de famille des provinces de Bémarin et d'Amana. Qu'ils ont à présent au milieu d'eux un évêque et plusieurs prêtres savants et zélés, qui travaillent avec joie et fidélité en cette ample moisson du Seigneur, et que pour avancer cette œuvre excellente ils ont érigé des collèges en tous les lieux où il y a des églises formées, afin que les enfants des Apalachites y puissent être instruits en la connaissance des mystères du christianisme et élevés en la vraie piété.
Ces mêmes mémoires ajoutent qu'encore que le roi d'Apalache ait reçu le baptême et qu'il témoigne d'avoir beaucoup d'affection pour les étrangers qui lui ont procuré ce bonheur, il est néanmoins depuis peu entré en quelque ombrage contre eux et dans l'appréhension, que quelques-uns de son conseil lui ont fait concevoir, que, s'il souffrait qu'ils s'accrussent davantage, ils pourraient s'emparer avec le temps du gouvernement de tout l'Etat. Il les a premièrement dispersés en diverses villes, afin qu'ils ne soient pas capables de faire aucun corps considérable, ou fomenter quelques factions, et ensuite il a ordonné que tous ceux qui sont à présent dans le sein de ses États y pourront demeurer paisiblement et y jouir de mêmes privilèges que les originaires du pays, pourvu qu'ils n'entretiennent aucune intelligence au dehors, au préjudice de la tranquillité publique, mais que l'entrée en sera désormais entièrement fermée à tous les autres étrangers qui auraient dessein de s'y venir établir.
Ceux qui savent la nature de ce pays disent que le roi d'Apalache n'a aucune juste raison de craindre que les Anglais ou quelques autres étrangers aient envie de se rendre maîtres de ses terres car, outre qu'il faudrait une bien puissante armée pour exécuter une telle entreprise et que les Anglais, qui s'y sont établis de son consentement, ne sont au milieu de ce grand peuple que comme un grain de sable au bord de la mer, ce pays étant si reculé du reste du monde et étant dépourvu d'or, d'argent, de pierres précieuses et presque de toutes les riches marchandises qui attirent et entretiennent le commerce, il est constant qu'il ne sera jamais beaucoup recherché ni envié des nations de l'Europe, qui ne poussent des colonies que là où il y a espérance de faire quelque grand profit par le moyen du trafic. Joint que, quand ces provinces posséderaient autant de trésors et de raretés comme elles en sont destituées, étant fort éloignées des ports de mer et n'ayant aucunes rivières navigables qui s'y viennent rendre au moyen desquelles on pourrait avec le temps les communiquer ailleurs, il n'y a aucune apparence qu'on pût trouver beaucoup de personnes en Angleterre ou ailleurs, qui voulussent se résoudre à passer tant de mers, pour aller finir leurs jours en un pays qui est privé de tous ces avantages et qui ne peut être rafraîchi de tant de douceurs, qui sont apportées de l'Europe et qui font subsister avec honneur toutes les autres colonies de l'Amérique et, pour le dire en un mot, qui ne peut donner à ses habitants que le vêtement et la nourriture.
Un peu après que les Anglais eurent pris connaissance de ce pays, comme nous venons de le représenter, les Espagnols, qui tiennent les clés d'une partie de la Floride au moyen des forteresses qu'ils ont édifiées auprès des ports les plus célèbres et au bord des rivières les plus considérables de cette terre, y introduisirent une compagnie de religieux de l'ordre des minimes, que le pape Urbain Huitième avait envoyés en l'Amérique septentrionale en qualité de missionnaires apostoliques et favorisés de très amples privilèges pour les animer à travailler fidèlement en cette œuvre ; ils arrivèrent en ces provinces en l'an mille six cent quarante-trois et depuis ce temps-là, ils ont parcouru la plupart des villages qui sont aux environs du grand lac et au pied des montagnes qui regardent le pays des Cofachites. On dit aussi qu'ils ont baptisé avec une grande pompe le paracoussis de la province d'Achalaque et un grand nombre de ses sujets.
Quand ces religieux sont de retour de leurs missions, ils demeurent dans une agréable solitude, qui est à la pente d'une haute montagne, qui n'est distante que d'un petit quart de lieue du grand lac et presque autant du plus grand village de la province d'Achalaque. Pour arriver à leur demeure, il faut traverser plusieurs beaux jardins, au milieu desquels il y a un beau chemin couvert d'arbres, qui mène jusqu'au pied de la montagne. Et bien qu'ils se soient placés en un lieu éminent, ils ont néanmoins plusieurs sources d'eau vive, qui coulent des montagnes et qui remplissent de grands réservoirs, où ils conservent du poisson pour leur usage. Le seigneur du pays les visite souvent et les estime beaucoup. Il en retient ordinairement quelqu'un près de sa personne, pour faire le service en sa chapelle.
En l'an mille six cent cinquante-trois, que monsieur Bristok, ce curieux gentilhomme anglais, de qui nous tenons ces mémoires sur le sujet des Apalachites, arriva dans cette province d'Achalaque, ces religieux le reçurent fort courtoisement et lui rendirent tous les bons offices possibles. C'est d'eux qu'il apprit, pendant le séjour qu'il fit en cette terre, toutes les particularités que nous allons décrire et qu'il nous a libéralement communiquées.
Ils lui firent voir une fleur admirable, qui se trouve en grande abondance parmi les montagnes de ces quartiers-là. Cette fleur a la figure d'une clochette, qui est composée de tout autant de couleurs que l'on en remarque en l'arc-en-ciel, les feuilles de dessous, qui étant épanouies ont beaucoup plus de largeur que nos plus grandes roses, sont chargées de plusieurs autres feuilles, qui vont toujours en diminuant jusqu'au fond de la coupe. Elles poussent de leur sein un petit bouton, en forme d'un cœur, qui a un goût fort délicieux. La plante fait un buisson touffu, à peu près comme la sauge. Les feuilles et la fleur ont une odeur semblable à celle de la violette. Et c'est une espèce de plante sensitive, car elle ne peut être touchée ni en sa feuille, ni en sa fleur, sans se flétrir sur le champ.
Ces religieux conduisirent aussi le gentilhomme anglais en un village d'Indiens qui demeurent dans les montagnes, où il y a une

grotte merveilleuse, en laquelle les eaux ont façonné toutes les raretés les plus belles que l'on saurait désirer pour son divertissement. Ils lui firent remarquer particulièrement un certain endroit de cette grotte, où les eaux tombant sur la pierre rude et distillant goutte après goutte, de différentes grosseurs, font une musique si accomplie qu'il n'y a guère d'harmonie qui lui soit préférable.
On trouve, parmi les montagnes qui sont à l'orient de la province d'Achalaque, du cristal de roche et quelques pierres rouges et éclatantes, qui ont un feu assez brillant pour passer pour de vrais rubis. Il y peut avoir des mines de cuivre mais elles ne sont pas découvertes, ce qui confirme cette opinion est qu'on y rencontre du sable doré, qui est charrié par les torrents et qui a un merveilleux éclat. Monsieur Bristok en ayant donné à des orfèvres pour en faire l'épreuve, il s'est presque entièrement consumé au feu et le peu qui est demeuré dans le creuset ne peut passer que pour du très fin cuivre.
Ces religieux firent encore voir à ce gentilhomme, en traversant les bois, plusieurs arbres qui rendent des gommes d'excellente senteur, et tant d'autres raretés qu'il y en aurait pour remplir un juste volume. Surtout ils lui montrèrent l'arbre dont tous les Floridiens font cet excellent breuvage qu'ils nomment cassine et dont on peut voir la description en l' "Histoire" de Jean de Laët. Elle se rapporte entièrement au récit de monsieur Bristok.
Avant que les habitants d'Achalaque fussent chrétiens, ils avaient plusieurs femmes mais à présent ils ont leurs mariages réglés et se sont restreints à une seule. Ils enterraient leurs seigneurs, de même que les Apalachites, en des cavernes qui sont aux pieds des montagnes. Puis ils en fermaient l'entrée avec de grosses pierres, enduites de chaux et de ciment. Ils pendaient au devant de la caverne les plus précieux vaisseaux dont ces princes se servaient à table. Et tous les capitaines attachaient tout aux environs leurs flèches, leurs arcs et leurs massues et menaient un deuil de plusieurs jours auprès du sépulcre. Ils adoraient le soleil et tenaient l'immortalité de l'âme de même que leurs voisins, ils croyaient aussi que ceux qui avaient bien vécu et qui avaient bien servi le soleil et donné plusieurs présents aux pauvres en son honneur étaient bien heureux et qu'après leur mort ils étaient changés en étoiles. Mais qu'au contraire, ceux qui avaient mené une méchante vie étaient portés entre les précipices des hautes montagnes qui les entourent, où ils souffraient toute sorte d'indigence et de misère, au milieu des lions, des tigres et des autres animaux carnassiers qui y font leur repaire.
Au reste ils sont tous de longue vie et on en voit plusieurs parmi eux, tant hommes que femmes, qui ont près de deux cents ans.
C'est la digression curieuse dont monsieur Bristok nous a donné le sujet et la matière et qui sans doute ne sera pas désagréable à ceux qui prendront la peine de lire cette "Histoire", en attendant que ce brave Anglais nous donne la relation entière de l'Etat des Apalachites et de quelques autres peuples voisins, comme il nous le fait espérer.

CHAPITRE VIII. Digression contenant un abrégé de l'histoire naturelle et morale du pays des Apalachites.
Puisque nous avons tant parlé des Apalachites au chapitre précédent et que plusieurs des anciens Caraïbes, depuis leurs guerres, ne font qu'un peuple et qu'une même République avec eux, il ne sera pas hors de propos, vu que cette matière est rare et peu connue, de dire quelque chose de l'étendue et de la nature de leur pays, des productions de la terre et des singularités qui s'y trouvent, des mœurs des habitants, de leur ménage et de leurs emplois, de leur police et de leurs guerres, de la religion qu'ils avaient autrefois et de celle qu'ils professent aujourd'hui, de leurs maladies et de leurs enterrements, comme nous l'avons recueilli des excellents et judicieux mémoires qui nous ont été envoyés, premièrement en latin, par Mr. Bristok, puis après en notre langue, par Mr. Edouard de Graeves, chefs et directeurs des familles étrangères, qui sont à présent habituées parmi ce peuple.

ARTICLE I. De l'étendue et de la nature de pays des Apalachites.
L'État des Apalachites contient plusieurs petites provinces, dont les unes sont en cette belle et spacieuse vallée qui est bornée, des côtés du levant et du nord, par une chaîne de hautes montagnes, qui sont connues dans toutes les cartes sous le nom d'Apalates ; de celui du midi, de la province de Tagoüesta, qui est habitée par une nation cruelle et barbare au possible, qui est toujours en guerre avec ses voisins ; et du couchant, de la rivière d'Hitanachi, que les Espagnols appellent le fleuve du Saint Esprit, et de quelques petites montagnes qui les séparent des Cofacites et de plusieurs autres petites seigneuries, qui sont dans l'alliance ou sous la protection du roi d'Apalache.
La plus considérable des provinces qui sont en sa vallée se nomme Bemarin, celle qui la suit s'appelle Amanaet la troisième Matique. Il est vrai que cette dernière, qui commence dans la vallée, s'étend encore entre les montagnes, et même jusqu'au midi du grand lac qui est connu parmi eux sous le nom de Theomi. Les autres provinces sont Schama, Meraco, qui sont situées entre les montagnes d'Apalates, et Achalaque, qui est en partie dans les montagnes et qui s'étend ensuite en des marais, qui sont entretenus par les débordements du grand lac, qui arrivent réglément deux fois chaque année.
Le pays des Apalachites étant ainsi divisé en six petites provinces, qui ont chacune leurs chefs particuliers, qu'ils appellent paracousses et qui reconnaissent celui d'Apalache pour leur souverain, il ne lui manque que le voisinage de la mer, ou quelque fleuve navigable pour avoir tous les plus grands avantages qu'on saurait souhaiter à un Etat afin de le rendre recommandable car il renferme des montagnes d'une vaste étendue et d'une hauteur prodigieuse, qui sont habitées, partout où elles sont accessibles, d'un peuple vaillant au possible, qui ne vit presque que de sauvagine, qui est abondante parmi ces solitudes. On y rencontre aussi des plaines et des vallées, qui sont peuplées d'une nation moins rude et mieux policée, qui cultive la terre et se nourrit de toute sorte d'excellents fruits, qu'elle produit en abondance. Et enfin l'on y trouve un grand lac et plusieurs marécages, qui y sont fréquentés d'un nombre assez considérable de familles, qui y vivent de leur pêche et des grains, que le peu de bonne terre qui leur reste à cultiver leur peut fournir.
L'air de ces provinces n'est point d'une égale et constante température, comme celui de la plupart des îles que nous avons décrites, mais le chaud et le froid, les pluies et le beau temps y changent alternativement la face de la terre et y entretiennent une agréable diversité de saisons. Sur la fin de l'été et au commencement de l'automne, les tonnerres y sont si fréquents et si terribles que les habitants mourraient de frayeur, s'ils n'étaient façonnés à les entendre. Le vent du nord y est aussi tellement impétueux que ceux qui sont à la campagne sont souvent contraints de se jeter par terre, jusqu'à ce que sa plus grande furie soit passée.
Le sommet des plus hautes montagnes qui regardent le septentrion est couvert de neiges près de la moitié de l'année car elles ne se fondent que durant les plus grandes chaleurs de l'été et c'est aussi en ce temps-là que les torrents qui se forment dans les ravines, faisant sortir les rivières hors de leurs canaux, inondent les plaines et causent de grands ravages dans toutes les campagnes mais, outre que ces débordements sont bientôt écoulés, ils laissent, partout où ils partent, un limon, qui engraisse la terre et la rend fertile

à merveille.
Les trois provinces qui sont dans les vallées ont partout une terre grasse un peu difficile à labourer mais d'un grand rapport. Les villages et les autres places plus considérables, qui portent le nom de villes, sont ordinairement bâties sur de petites éminences, qui les garantissent des inondations. Et le terroir qui est à la pente des montagnes est sablonneux et très aisé à cultiver, à cause qu'il est presque partout arrosé de ruisseaux et de petites rivières qui en descendent.
La terre qui n'est point défrichée est revêtue d'une infinité de beaux arbres, qui récréent merveilleusement la vue. Ils sont pour la plupart d'une hauteur et grosseur démesurées et produisent divers bons fruits, qui servent à la nourriture et au rafraîchissement des habitants. L'on y voit des cèdres, des cyprès, des pins, des chênes, des sassafras, de toute sorte de palmes, des tapaïkas, qui sont couverts d'une écorce qui a la couleur et le goût approchant de la cannelle, et un grand nombre d'autres, qui n'ont encore point de noms parmi nous.
Quant à ce qui est des arbres fruitiers, outre les châtaigniers et les noyers qui y croissent entre les autres arbres des forêts, les dernières familles étrangères qui sont passées à cette terre et les Indiens qui y sont aussi venus depuis peu, du golfe d'Hondures, y ont planté en tant d'endroits des cocos, des figuiers, des bananiers, des grenadiers, des orangers, des citronniers, des pommiers et des poiriers de différentes espèces, et même des cerisiers, des pruniers, des pêchers, des abricotiers et toute sorte de fruits à noyaux, qui y ont tellement multiplié qu'à présent ils y sont aussi communs qu'en la Virginie, ou en quelque autre des colonies de l'Amérique septentrionale.
Les arbrisseaux et les plantes qui portent des feuilles, ou des fleurs de bonne odeur, comme le laurier, le jasmin, le myrte, les rosiers, le romarin et la sauge, y croissent en perfection, de même que les oeillets, les tulipes, les violiers, les lys, et toutes les autres belles fleurs qui émaillent les parterres. Les fraises, les framboises et les bleuets croissent dans les bois sans être cultivés. On y trouve même des noisettes, des groseilles rouges et blanches, et une infinité d'autres petits fruits, qui sont bons à manger.
Le froment, l'orge et le seigle, qu'on y a semé à diverses reprises et en divers endroits, n'ont poussé que de l'herbe, de même qu'aux Antilles. Mais en récompense, il y croît partout une si grande abondance de riz et de toute sorte de millet, de pois, de fèves et d'autres légumes que les habitants des vallées et des plaines en recueillent assez pour leur nourriture et pour en fournir à leurs voisins qui demeurent aux montagnes et qui leur apportent en échange des peaux précieuses de martes, de renards, de chamois, de cerfs, d'ours, de tigres et de diverses autres bêtes sauvages.
Les herbes potagères, les racines, les melons, les concombres, les citrouilles, et généralement toutes les productions des jardins de l'Europe, y viennent aussi facilement qu'en aucun endroit du monde, pourvu que l'on prenne la peine de les cultiver et d'avoir de bonne semence.
Entre les bêtes à quatre pieds qui se voient dans ces provinces, les plus ordinaires sont les cerfs, les chevreuils, les sangliers, les daims et les chamois. Il n'y a point de lièvres mais les lapins y sont fort communs et les Originaires se servent de leurs peaux, qui sont parfaitement blanches, pour faire les parements de leurs habits d'hiver. Ils les savent aussi teindre en diverses couleurs, afin de donner plus de grâce à leurs fourrures. Il n'y a aucun animal farouche dans le plat pays, parce que les Indiens qui habitent aux montagnes, étant parfaitement bons chasseurs, leur font incessamment la guerre et les repoussent au loin dans les solitudes inhabitables, tellement que les troupeaux de brebis, de vaches et de chèvres qu'on y a amenés paissent parmi les prés en toute assurance, sans qu'il y ait personne qui les garde. Mais dans les grandes forêts et au fond des déserts plus éloignés du commerce des hommes, il y a des ours, des tigres, des léopards, une espèce de lions plus craintifs et moins cruels que ceux de l'Afrique et plusieurs autres sortes de bêtes farouches, qui vivent de proie. On y rencontre aussi plusieurs monstrueux et dangereux reptiles.
Quant aux oiseaux, il y a presque partout des coqs d'Inde, des poules-pintades, qu'on peut à bon droit nommer les faisans du pays, des perdrix, des ramiers, des tourterelles, des oiseaux de proie, des aigles, des oies sauvages, des cygnes, des cannes, des aigrettes, des passereaux blancs, des tonatzulis, des paracoussis, des flotiens, que nous décrirons en l'article suivant, et une infinité d'autres, qui ont un plumage merveilleux et beaucoup différent de celui des mêmes espèces dont nous avons parlé en traitant des Antilles. Les perroquets n'y sont point fréquents, à cause qu'ils ne peuvent souffrir le froid. Mais les Indiens qui demeurent aux contrées plus méridionales y en apportent assez pour contenter la curiosité des habitants, qui se divertissent à les apprivoiser et à leur apprendre à parler, comme on le fait ailleurs.
Les Apalachites n'ont aucune connaissance des poissons de la mer, à cause qu'ils sont éloignés de la côte de sept ou huit journées pour le moins, mais ils en pêchent une grande quantité dans les rivières et dans les lacs, qui sont fort nourrissants, d'un excellent goût et d'une figure bien approchante de celle de nos carpes, de nos perches, de nos barbeaux et de nos brochets. Ils y prennent aussi des anguilles, des écrevisses, des crabes, et même des loutres, qui ont la peau parfaitement noire et luisante, et des castors, dont ils font de riches bonnets et de belles et précieuses fourrures.

ARTICLE II. De plusieurs rares singularités qui se trouvent dans les provinces des Apalachites.
La plupart des productions de la terre et des eaux, que nous avons spécifiées en l'article précédent, sont communes à toutes les provinces des Apalachites mais les singularités que nous allons décrire en celui-ci ne se rencontrent qu'en quelques endroits particuliers, bien qu'elles soient connues parmi tous les habitants des autres, à cause de la grande communication qu'ils ont par ensemble, comme étant membres d'un même Etat.
La province de Bemarin est fertile en une espèce de racines fort excellentes, que les Originaires appellent oriaely. Elles sont pour la plupart un peu plus grosses qu'une noix et d'une forme presque ronde. La peau qui les couvre est fort déliée et d'une couleur vermeille mais la substance qu'elle enveloppe est d'un gris blanc, partagé de veines violettes. Ces racines sont liées les unes aux autres par certains petits filaments, desquels elles tirent aussi leur nourriture. Etant cuites sous la cendre, ou bouillies en l'eau, elles ont un goût agréable et relevé et une vertu si puissante à fortifier la poitrine qu'on a remarqué par une douce expérience que leur fréquent usage restitue la chaleur naturelle à ceux qui l'ont débilitée et qu'il conserve et augmente les forces et la bonne constitution de ceux qui sont en santé.
Les Apalachites ont aussi la connaissance d'une autre racine qui croît dans la même province, qui a une vertu particulière pour fortifier le corps après un long travail. Elle est composée de plusieurs nœuds, qui sont de la grosseur d'un petit œuf de poule. Elle n'est point propre à être mangée mais, étant formée en boulettes et séchée à l'ombre, de même que ces chapelets que l'on forme parmi nous de la racine d'iris, ils s'en servent à laver les mains et le visage, au lieu de savonnettes, et même ils s'en frottent tout le corps,

quand ils se baignent, dans la créance qu'ils ont, qu'elle a la propriété de délasser les membres et de les rendre plus souples et plus vigoureux. Ils ont aussi remarqué par l'usage, que ces racines, étant bien préparées, communiquent leur odeur aromatique à leurs vêtements et qu'elles empêchent toute sorte de vermines de s'engendrer dans leurs fourrures. Ils les nomment koymelak en leur langue, c'est à dire les racines de bonne odeur.

Il croît parmi les buissons de la province d'Amana, une plante en forme de chardons, à larges feuilles qui sont hérissées d'un côté de plusieurs épines. Les habitants du pays l'appellent hyaleitokt, d'un terme qui signifie la plante bien utile. Elle pousse une tige, qui est ordinairement chargée, une fois l'an, de deux ou trois têtes, qui grossissent comme celles des artichauts et qui sont couronnées d'une fleur de couleur violette, laquelle est divisée en plusieurs petites feuilles longuettes et étroites, comme celles du souci. Cette fleur étant tombée et la chaleur ayant mûri la tête qu'elle couvrait, ce gros bouton s'ouvre en divers endroits et fait voir par ses fentes une espèce de coton extrêmement doux et délié, dont il est rempli. Cette sorte de coton ou de duvet a un lustre éclatant et vermeil, comme celui des roses fraîchement épanouies, mais ce qui relève son prix, c'est qu'il conserve cette vive couleur, bien qu'il soit exposé au soleil et que les vents en fassent leur jouet. Les étrangers, et même plusieurs des Originaires à leur imitation, le recueillent lorsqu'il est mûr, pour en garnir des matelas, des lits et des coussins, qui sont beaucoup prisés parmi eux à cause de leur mollesse et qu'ils n'échauffent point les reins, comme ceux qui sont faits de plumes, ou de laine, ou de coton.

Dans les montagnes de la province d'Achalaque, qui confine à la seigneurie des Cofacites, il y a une plante sensitive, qui est l'incomparable entre toutes celles qui méritent de porter ce nom. Les habitants du pays l'appellent par excellence, amazuli, qui vaut autant à dire que la fleur vivante. Elle n'a point d'autre graine que sa racine, qui a la figure d'un gros oignon de lys, d'où elle pousse un buisson fort touffu, composé de plusieurs feuilles longues et étroites, qui sont semblables à celles du glaïeul, hormis qu'elles sont hérissées, de tous côtés, de certaines petites pointes extrêmement piquantes, qui leur servent de défense. Du milieu de cet amas de feuilles, qui sont d'un beau vert d'émeraudes, qui récrée merveilleusement la vue, il s'élève un tuyau de la grosseur d'un pouce, qui, durant le printemps, jusqu'au commencement des plus ardentes chaleurs de l'été, est chargé d'une seule fleur, agréable à la vue et de bonne senteur, laquelle, étant épanouie, est un peu plus large que les plus grandes peonnes. Ses feuilles, qui sont de la couleur de pourpre, sont parsemées de plusieurs points jaunes, qui paraissent comme autant de petites étoiles, et, pour le dernier trait de sa beauté, elle pousse de son sein une forme de clochette, émaillée de tout autant de couleurs qu'on en admire en l'arc-en-ciel, et, au milieu de cette coupe, on voit un petit fruit vermeil au possible, de la grosseur d'une cerise sans noyau, qui est fort délicat au goût, ce qui fait que les oiseaux en sont fort friands. Mais ce qui est de plus merveilleux en cette belle fleur et qui lui a acquis le nom qu'elle porte, c'est qu'elle se tourne toujours du côté du soleil, qu'elle se ferme lorsqu'il se couche, et s'épanouit quand il se lève, et que, pour un surcroît de merveille, elle ne peut souffrir d'être touchée de la main, ni en ses feuilles, ni en sa fleur, et particulièrement en son fruit, qui est comme le petit cœur de ce rare composé, que toutes ses feuilles, qui sont armées d'épines, comme nous l'avons représenté, ne se recoquillent comme par de certains ressorts secrets et naturels, pour envelopper la main et se mettre en état de repousser la violence. Mais après ce faible et inutile effort, qui n'est bon qu'à enlacer de petits oiseaux, qui ont l'assurance de s'en approcher et n'ont pas assez de force pour rompre ces filets, cette admirable fleur se flétrit en un instant avec ses feuilles, sans reprendre jamais sa première vigueur. De sorte qu'un léger attouchement est capable de faire perdre en un moment, non seulement toute la grâce et tout le lustre, mais encore la vie à ce petit miracle de la nature. Mr. de Graeves, de qui nous tenons cette naïve description, de même que le crayon de cette plante incomparable, que nous avons fait tirer au raccourci, dans le paysage de la ville de Mélilot et de la montagne d'Olaimy, pour enrichir cette seconde édition de notre "histoire", nous assure qu'on a essayé à plusieurs fois de transplanter son oignon dans des jardins particuliers et qu'on a même apporté du lieu où elle croît autant de terre qu'il fallait pour l'entretenir mais qu'après tous ces soins et toutes ces précautions, au lieu de pousser la tige, elle s'est pourrie. Ce qui fait croire que cette merveilleuse plante, qui ne se plaît qu'aux montagnes et dans les lieux les plus éloignés du commerce des hommes, ne peut être élevée en un autre air qu'en celui où elle a pris sa naissance, ni arrachée de son propre terroir, sans qu'elle perde la vie.

Les provinces de Bemarin et de Meraco sont fertiles en certains arbres que les Originaires nomment labiza, c'est-à-dire un joyau à cause sans doute qu'ils en tirent leurs colliers, leurs bracelets et la plupart de leurs plus précieuses richesses. Ils sont de la grosseur et de la figure des lauriers, excepté que leurs feuilles, qui sont dentelées par le bout, sont d'un vert plus gai. Ils portent aussi au printemps des fleurs fort approchantes de celles des abricotiers, qui se sèchent et tombent sans être suivies d'aucun fruit, mais, en récompense, le tronc et les plus grosses branches de ces arbres suent une espèce de copal, ou de gomme précieuse, de bonne odeur, et d'un jaune pâle, à laquelle on peut donner telle figure que l'on désire, quand elle est nouvellement recueillie. Mais étant exposée au soleil, ou gardée quelque temps en lieu sec, elle se durcit en telle sorte qu'elle ne se peut dissoudre ni à la pluie, ni même dans l'eau chaude. Pour avoir cette liqueur gluante et épaisse en plus grande abondance, les habitants de ces provinces-là font, au printemps, des incisions en divers endroits du tronc et des plus grosses branches de ces arbres, puis de trois en trois jours, ils vont recueillir les gouttes qu'ils y trouvent pendantes, desquelles ils forment des bracelets, des colliers, des pendants d'oreilles, des boutons, des jetons, et même de petites boettes de diverses figures et capacités, et des médailles sur lesquelles ils impriment diverses effigies, avant que cette riche matière, qui est comme une espèce d'ambre, se durcisse. Toutes ces curiosités sont en grande estime parmi ce pauvre peuple et y tiennent le même rang que l'or et l'argent entre nous. Ils s'en servent aussi au lieu de monnaie, pour entretenir leur commerce, comme nous le dirons en son lieu.

Mais entre tous les plus beaux arbres qui croissent dans ces contrées, ils font un état particulier d'une espèce de cèdres, de très agréable odeur, qui ne se trouve communément que dans une belle vallée, que les Originaires de la province de Matique ont nommée bersaykaou, qui signifie en leur langue la vallée des cèdres. Ces arbres poussent leurs troncs fort droits et fort hauts, avant qu'ils s'épandent en branches. Leur bois est sans nœuds, de couleur de citron, et si solide qu'on le peut polir et en faire toutes sortes de beaux ouvrages de menuiserie, qui ont un lustre éclatant comme l'or bruni et une si douce et si agréable senteur qu'elle a la vertu de fortifier le cerveau et de parfumer tout ce qu'on resserre dans les coffres, qui sont faits de ce précieux bois, sans crainte qu'il s'y engendre aucune vermine.

La province de Bemarin et cette vallée dont nous venons de parler sont encore très renommées pour les rares oiseaux qui s'y trouvent, dont les plus considérables sont les tonatzulis, qui chantent aussi mélodieusement que nos rossignols. Ils sont de la grosseur et presque de la figure des chardonnerets mais ils ont le ventre et les ailes d'un jaune doré, le dos d'un bleu céleste, qui s'étend jusqu'à la queue, la tête d'un plumage entremêlé de toutes les couleurs dont le reste de leur corps est revêtu, et le bec et les serres de couleur d'ivoire. Ces peuples croient, comme nous le dirons tantôt, que ces oiseaux, qui sont si pompeusement parés, sont les messa-

gers du soleil et qu'ils sont particulièrement consacrés à chanter ses louanges, aussi le nom qu'ils leur ont donné signifie en leur langue un chantre, ou musicien de ciel.
Après le tonatzuli, que nous venons de décrire, le plus rare et le plus merveilleux de tous les oiseaux qui sont en estime parmi ces nations est celui qu'ils nomment paracousse, c'est-à-dire le roitelet. Il est de la grosseur de ces petits perroquets que nos Insulaires appellent perriques mais il n'a pas le bec crochu, son vol est aussi plus raide et de plus longue portée et, au lieu d'un ramage importun et d'un même ton, il a une voix fort douce, qui contente merveilleusement l'oreille, à cause qu'il la fait conduire selon les règles d'une musique naturelle, qui n'a point de mauvais accords. Il est timbré d'un panache, d'où il sort encore une petite aigrette, qui est comme le plus riche fleuron qui termine sa couronne. Ses yeux sont comme deux rubis enchâssés en un chaton d'or, émaillé de blanc. Sa tête et son col sont enrichis d'un duvet, de toutes les plus vives couleurs de la nature, qui représentent un changeant admirable. Il a sous le col, un petit cordon noir, qui lui donne une grâce merveilleuse. Son ventre et le dessus de ses ailes sont diversifiés de jaune et d'incarnat. Son dos et les grosses plumes de ses ailes et de sa queue sont d'un jaune doré, partagé de noir et de couleur de feu, par un mélange en forme d'écailles, qui ont une très accomplie proportion. Ses jambes sont orangées et la corne de son bec et l'extrémité de ses serres sont de couleur brune, tirant sur le violet. Le port et le corsage de cet oiseau montrent assez qu'il a quelque sentiment de gloire et qu'il sait tenir son rang, parmi les autres, pour se voir revêtu de tant de vives couleurs et si avantageusement paré. De sorte qu'il faut avouer que c'est avec raison que les Apalachites lui ont déféré la couronne et le titre de roi entre tous les autres oiseaux qui se voient dans leurs provinces.
Le grand lac qui est connu parmi eux sous le nom de Theomi et celui qui est dans la vallée de Bersaykaou ont aussi plusieurs rares oiseaux, tels que sont les flamants et les aigrettes, que nous avons déjà décrits au premier livre de cette "histoire". Mais celui qui mérite d'être particulièrement considéré, entre ceux qui hantent les rivières et les marais, est celui que les Originaires du pays nomment flotien, il est de la grosseur d'une aigrette et d'une forme toute pareille. Ses ailes, son dos et les plumes de sa queue sont chamarrés, comme par écailles, de gris, de blanc et de noir, et bordés d'un petit filet rouge. Sa tête est couverte de petites plumes noires et luisantes, qui lui font comme une toque et, quant au reste de son plumage, il est parfaitement blanc. Il prépare, au printemps, son nid dans les roseaux, de même que les poules d'eau. Il le couvre par dessus avec une singulière industrie, ne laissant qu'une petite ouverture du côté du midi, par laquelle il peut entrer et sortir. Il le garnit par dedans d'une fine mousse et de diverses petites plumes, qu'il va recueillir çà et là parmi les buissons, où il a coutume d'en trouver, et après avoir ainsi préparé et agencé son lit mollet, il y pose ses œufs et y éclôt ses petits, pour perpétuer son espèce.Parmi les Cofacites, qui sont les bons voisins et alliés des Apalachites, il y a, dans les plus hautes montagnes de leur province, une caverne merveilleuse, en laquelle les eaux ont façonné toutes les grotesques et les raretés les plus exquises que la curiosité la plus difficile à contenter saurait désirer pour son divertissement. L'on y admire particulièrement un certain endroit, où les eaux, tombant en partie sur une pierre dure au possible et distillant aussi gouttes après gouttes de différentes grosseurs dans un bassin qu'elles ont formé, font une musique si accomplie qu'à peine y a-t-il aucune harmonie qui lui soit préférable.
On trouve aussi, parmi les montagnes des provinces de Schama et de Meraco, du cristal de roche et quelques pierres rouges et éclatantes qui ont un feu assez brillant pour passer pour une espèce de rubis. Il y a aussi des mines de cuivre mais elles ne sont pas encore découvertes. Ce qui confirme cette opinion, est qu'on y rencontre du sable doré, qui a un si grand lustre qu'on le prendrait pour du très fin or, quand les torrents, qui le charrient des montagnes à la plaine, le laissent sur le bord des rivières parmi le sable, mais, les orfèvres l'ayant voulu mettre à l'épreuve, il s'est presque entièrement évaporé au feu, et même ce peu qui est resté dans le creuset ne peut passer que pour du plus fin cuivre.
Pour la clôture, de toutes les raretés et singularités qui se trouvent parmi les Apalachites, il ne faut pas oublier de faire la description de la célèbre vallée de Bersaykaou, de laquelle nous avons déjà dit quelque chose. Car c'est l'une des plus agréables et des plus propres à recevoir des habitants qui se trouvent non seulement en la Floride, mais encore en toute l'Amérique septentrionale, soit qu'on ait égard à la fertilité de son terroir, aux claires sources qui l'arrosent, aux excellents arbres qui la revêtent si magnifiquement, et surtout aux cèdres très précieux, qui lui ont acquis le nom qu'elle porte, de Vallée des cèdres, qui est l'interprétation du terme dont les Originaires se servent pour la distinguer d'avec les autres, ou que l'on veuille considérer la chasse et la pêche, qui s'y peuvent faire fort avantageusement, ou la facilité de la fortifier avec peu de frais et la rendre du rang des places que l'on dit être imprenables.
Cette vallée est située en un air fort tempéré, entre les trente-quatre et trente-cinquième degrés au deçà de la ligne et presque au centre des renommées montagnes d'Apalates, qui, l'entourant de tous côtés, ne lui laissent qu'une petite ouverture, laquelle, après plusieurs sinuosités fort étroites, se vient enfin rendre dans la province de Matique, qui s'étend, comme nous l'avons déjà dit, et dans la plaine et dans les mêmes montagnes. Elle est couverte presque partout de beaux arbres de cassine, dont la plupart des Floridiens font ce breuvage si excellent et si sain, qui est tant prisé parmi eux. Il y a aussi des chênes d'une grosseur et d'une hauteur extraordinaires, qui portent des glands si doux qu'ils sont autant prisés que les châtaignes et un si grand nombre de cette espèce de cèdres précieux, dont nous avons parlé ci-dessus, qu'ils ont donné à cette vallée le beau nom qu'elle porte. Tous ces beaux arbres y sont rangés par les sages mains de la nature, en une distance si bien proportionnée qu'on dirait qu'ils y aient été plantés à dessein d'aller partout à cheval et sans aucun empêchement.
Cette agréable vallée a environ neuf lieues de long, à prendre du nord au sud, sur une largeur inégale. Car en quelques endroits, elle s'étend jusqu'à trois lieues, et aux plus étroits, elle en a du moins une et demie. Elle est arrosée partout de plusieurs petits ruisseaux d'eau vive, qui de la pente des montagnes, où ils prennent leurs sources, se viennent rendre dans une belle rivière, qui commence au pied de la plus haute montagne du côté du nord, et, après avoir serpenté cette vallée en sa longueur, vient enfin se perdre dans un grand lac, qu'elle forme au sud, qui a environ deux lieues de tour.
Ce lac a ceci de merveilleux, qu'étant entouré de toutes parts d'une chaîne continue de hautes et sourcilleuses montagnes qui lui font partout un rempart impénétrable, excepté du seul côté par où la rivière s'y décharge, son bassin paraît néanmoins en tout temps également rempli, bien que la rivière qui le forme soit souvent démesurément enflée et que les torrents, qui roulent leurs eaux de toutes les montagnes voisines, s'y précipitent avec impétuosité, lorsque les neiges se fondent et durant les grandes pluies du printemps et de l'automne. Cette égale constitution des eaux de ce lac, qui se contiennent toujours dans leur lit, fait croire avec raison, à tous ceux qui voient cette merveille, que dans les racines de ces hautes montagnes, qui le bornent presque de toutes parts, il y a des abîmes et des concavités si profondes et si vastes qu'elles sont capables d'engloutir toutes ces eaux, qui sans doute, après avoir

traversé ces conduits souterrains, vont faire leur sortie en quelque autre endroit de ce nouveau Monde.
La rivière qui compose ce lac, faisant son cours depuis sa source et rencontrant en trois endroits différents quelques petites éminences de terre armées de rochers, se divise en deux branches et se réunit autant de fois en un même canal et, ainsi, elle forme en son sein trois petites îles, extrêmement belles, qui sont aussi enrichies de cèdres et d'autres arbres, qui leur conservent un ombrage perpétuel. Elle est aussi abondante en écrevisses et en plusieurs sortes d'excellents poissons. Le lac en nourrit aussi une infinité, qui en une saison de l'année montent jusqu'à la source de la rivière, puis redescendent dans le vaste sein d'où ils étaient sortis, s'ils ne tombent dans les nasses des pêcheurs, qui leur dressent pour lors des pièges. On trouve aussi, sur le rivage du lac et en divers endroits du bord de la rivière, des loutres et des castors, qui sont fort estimés non tant pour leur chair qu'à cause de leurs précieuses dépouilles.
On rencontre aussi parmi les montagnes, qui font une si forte ceinture de murailles naturelles à cette vallée, une espèce de chamois, ou de petites chèvres sauvages, qui se coulent quelquefois par les précipices et les fentes des rochers dans la plaine ; mais aussitôt qu'elles aperçoivent des hommes, elles regagnent les montagnes avec une agilité incomparable. Les Apalachites les nomment akoueyas, elles ont la tête fort petite, à proportion du reste du corps, le col droit et élevé, les yeux gros et vifs, le poil blanc et assez long pour pouvoir être filé. Leurs cornes sont fort petites et recourbées sous les oreilles. Leurs pieds sont partagés en quatre ongles, dont il y en a trois sur le devant et le quatrième, qui est plus large et plus gros que les autres, tourne en arrière. Ces chèvres sont si légères à la course et, lorsqu'elles sont poursuivies, elles s'élancent avec tant de raideur et de vitesse de rocher en rocher qu'elles semblent plutôt voler que courir. Ces animaux ont aussi une si grande chaleur naturelle que partout où ils se couchent, durant même les plus grandes froidures de l'hiver, la glace et la neige y sont incontinent fondues. C'est aussi à cet indice que les chasseurs reconnaissent leur gîte et qu'ils prennent occasion de leur y tendre des lacets. Leur chair est très bonne, courte et la plus délicate de toutes les venaisons de la Floride, et leur peau, étant bien préparée, résiste à la pluie et a la propriété, de même que celle du veldre, d'échauffer tellement ceux qui en sont couverts qu'ils peuvent passer sur les glaces et parmi les neiges, sans être incommodés de la rigueur du froid. Tous ceux aussi qui sont travaillés de défluxions froides ne sauraient désirer un plus doux et plus souverain remède pour en être soulagés.
Cette vallée n'est pas seulement fréquentée des chasseurs de la province de Matique, qui y ont déjà bâti des villages, mais même du paracousse d'Apalache, qui y va tous les ans, une ou deux fois, prendre le plaisir de la chasse, parce qu'elle est très abondante en cerfs, en renards, en sangliers et en une infinité d'autres bêtes fauves, qui sont recherchées par ces peuples, non tant pour leur venaison qu'à cause des peaux et des précieuses fourrures qu'ils en tirent et qui sont estimées entre eux pour de grandes richesses
Au reste, cette vallée, n'ayant qu'une entrée fort étroite qui soit connue jusqu'à présent, peut être facilement préservée des ravages que les Barbares font souvent dans tout le plat pays des terres voisines et, au besoin, elle pourra servir de retraite assurée et de vaste et ample citadelle aux Apalachites, à l'encontre de tous ceux qui voudraient troubler le repos dont ils jouissent parmi ces agréables solitudes, où la providence les a fait naître. Nous apprenons aussi, des derniers mémoires de Mr. de Graeves, qu'ils ont dessein d'y transporter les principales forces de leur Etat, la maison royale, les collèges et tous les autres ornements de leur ville capitale et d'y en bâtir une autre de plus grande étendue que celle de Melilot, suivant le plan qui en a été dressé, depuis quelques années, par un capitaine irlandais, qui s'entend parfaitement bien à l'architecture et aux fortifications, et que, dans l'espérance de venir à bout de ce généreux projet, ils ont déjà bâti un petit fort à l'embouchure de cette vallée, pour s'en conserver la propriété.

ARTICLE III. Du corps des Apalachites et de leurs vêtements.
Les Apalachites sont pour la plupart de grande stature, de couleur olivâtre et bien proportionnés de corps. Ils naissent tous assez blancs mais ils changent la couleur naturelle de leur peau, par le fréquent usage d'un certain onguent, qu'ils composent avec de la graisse d'ours et la racine d'une herbe, qui a la vertu de les endurcir contre le chaud et le froid. Ils ont tous les cheveux noirs et longs, et ce leur est comme un prodige de voir quelques étrangers qui les ont blonds et naturellement bouclés et frisés. Ils n'ont point de barbe et, s'il leur en vient quelques poils, ils les arrachent avec un grand soin et, de même que les Caraïbes insulaires, ils appliquent promptement à l'endroit quelque huile caustique qui a la vertu de refermer les pores et de brûler les racines du poil, afin qu'il ne puisse plus recroître.
Les hommes et les femmes ont une curiosité égale d'entretenir leurs cheveux dans une grande netteté et de les tresser fort proprement ; toutefois avec cette différence que les femmes les agencent sur le sommet de leurs têtes, en forme de guirlande, au lieu que les hommes les tiennent d'ordinaire liés et entortillés en deux floquets, qui pendent derrière leurs oreilles pour n'avoir rien qui empêche de bander et de tirer leurs arcs mais, aux jours de parade et de réjouissance, ils en laissent flotter une partie sur leurs épaules, ce qui leur donne une fort bonne grâce.
Les habitants des montagnes coupent entièrement les cheveux du côté droit et, laissant croître les autres, ils les recoquillent et les ramassent sur le haut de leur tête, en forme de crête, qui penche un peu sur l'oreille gauche. Ils n'ont aussi, pour la plupart, aucun usage de bonnets ni de chaussure et, quant aux autres parties de leurs corps, ils les couvrent de dépouilles de tigres et de léopards, ou de peaux de cerfs et de chèvres sauvages, fort proprement cousues en forme de casaques, qui leur battent jusqu'aux genoux et qui ont des manches qui ne passent point le coude.
Ceux des autres provinces, qui sont situées au pied des montagnes d'Apalates, allaient autrefois nus depuis le nombril en haut, durant tout l'été, et, en hiver, ils portaient des manteaux de peaux, enrichis de fourrures, mais aujourd'hui, ils sont en toute saison honnêtement couverts. Car, pendant les chaleurs, ils ont des habits fort légers, qui sont faits de coton ou de laine, que les femmes savent filer, pour en composer ensuite sur des métiers plusieurs sortes de petites étoffes bigarrées de diverses couleurs, qui sont de durée et agréables à la vue. Mais, durant l'hiver, qui est souvent assez rude, ils sont tous habillés de diverses peaux, qu'ils savent apprêter aussi proprement que les plus experts pelletiers de l'Europe. Ils laissent à quelques-unes le poil ou la laine, qui leur servent de fourrure, et ils passent les autres et les laissent unies des deux côtés, afin d'y peindre des fleurs, ou quelques figures, lesquelles ils relèvent avec des couleurs si vives et si bien appliquées qu'elles paraissent de loin comme de la broderie bien exquise. Ils ont aussi appris des étrangers qui sont parmi eux à tanner les peaux de bœufs et de cerfs, pour en faire des souliers et des bottines.
Les hommes mariés portent des bonnets de peaux de loutres, parfaitement noires et luisantes. Ils les font assez hauts et leur laissent un bord large de trois pouces ou environ, qui aboutit en pointe par devant, et l'un des côtés est enrichi d'un bouquet de plumes d'aigrettes, ou de quelque autre oiseau, qui sont en estime parmi eux. Les femmes se couvrent aussi la tête avec des coiffes qui sont

bordées de quelque riche fourrure grise ou noire mais les jeunes hommes et les filles n'ont en tout temps aucun autre ornement de tête que leurs propres cheveux cordelés et tressés curieusement, comme nous l'avons représenté ci dessus.
Ceux du commun n'ont pour tout habillement qu'une casaque à courtes manches, sur une petite chemisette de chamois, qui leur descend jusqu'aux genoux. Cette casaque, qui leur couvre le gras de la jambe, est liée sur les reins avec une ceinture de cuir, qui est ornée en divers endroits d'un ouvrage qui semble être fait à l'aiguille. Mais les chefs de famille portent encore, par dessus, une sorte de manteau sans collet, qui ne tombe par devant que sur le nombril, bien que, par derrière, il pende presque jusqu'à terre. L'habit des femmes de la même condition est fort approchant de celui des hommes, hormis que leurs robes couvrent la cheville du pied et que leur manteau, qui est entièrement fermé par devant, a deux ouvertures aux côtés par où elles passent les bras.
Le paracousse, les gouverneurs des provinces, les capitaines et généralement tous les officiers qui fréquentent la cour de Melilot sont habillés beaucoup plus richement et plus curieusement que le commun. Car au lieu que ceux-ci sont couverts sur la peau d'une chemisette de chamois, ceux-là, qui ont à présent la connaissance et l'usage des toiles de coton et de lin, se servent de chemises fort amples, dont les bords des collets et des manches sont brodés de soie de diverses couleurs, et, quant à leurs robes, elles sont enjolivées en été de plusieurs listons en forme de passements et, en hiver, de fort exquises et rares fourrures, qui les enrichissent et qui paraissent comme par divers étages. Ils se ceignent aussi d'une ceinture de soie ou de quelque autre riche étoffe et, lorsqu'ils veulent paraître en leur plus grande pompe et avec leurs habits de cérémonie, ils se chargent par dessus tout cela de cette sorte de long manteau, dont nous avons déjà parlé, ou s'ils ne veulent point être tant embarrassés, ils se parent seulement d'une espèce de casaque à larges manches, qui est ouverte par devant, afin de faire voir leurs autres habits, et, surtout, une lame d'argent ou de fin cuivre, de la largeur de la paume de la main, qu'ils portent sur leur poitrine, comme une marque de leur noblesse, ou si vous voulez comme le collier de leur ordre.
Ils sont aussi fort curieux d'avoir des toques de grand prix, soit que l'on considère les belles peaux et les riches fourrures dont elles sont faites, ou qu'on ait égard aux plumes et aux riches cordons qui les embellissent. Ils n'ont pas encore l'usage des bas de chausse, ni des gants mais ils portent des bottines et des souliers, qui leur tiennent le pied serré et qui peuvent passer pour bien faits en un pays où les arts ne sont encore qu'en leur naissance.
Les iaoüas, qui sont les sacrificateurs du soleil, et les médecins de ce peuple sont aussi discernés par des vêtements qui leur sont particuliers et, bien que la matière et la forme en soient ridicules et grotesques au possible, ils croient néanmoins qu'il n'y a rien qui soit plus séant à la gravité de leur profession, ni qui soit plus capable de leur attirer le respect et l'admiration des autres ordres. Ces habits consistent en une longue robe, qui est faite de peaux de diverses bêtes sauvages, coupées par bandes de largeur inégale, dont les poils de différentes couleurs représentent au dehors un affreux mélange. Ce pélisson, qui leur bat jusqu'au-dessous du gras de la jambe, est serré par le milieu avec une ceinture de cuir de cerf, à laquelle ils attachent trois ou quatre escarcelles, qui sont ordinairement remplies de plusieurs sortes d'herbes, auxquelles ils attribuent de grandes vertus pour la guérison de diverses maladies auxquelles ils sont sujets. Par dessus cette robe, ils portent, au lieu de manteau, la dépouille tout entière d'un lion, ou d'un tigre, ou d'un léopard, dont la tête et les pattes, qui sont séchées, leur pendent sur l'estomac et aux deux côtés. Ils ont les oreilles percées, et au lieu de pendants de quelques pierres précieuses, ils y attachent certains petits oiseaux noirs, qui sont endurcis à la fumée. Soit que ce soit par superstition, ou par coutume, ils ont en tout temps les pieds nus, mais leur tête est couverte d'un bonnet fort haut qui aboutit en pointe et qui est composé de peaux avec leur poil, marquetées de différentes couleurs, et les plus hideuses qu'ils peuvent rencontrer. Enfin, leurs bras, qui sont nus jusqu'au coude, sont marqués de plusieurs caractères et autres figures, qui leur sont faits, au temps de leur promotion à ces charges, par les surintendants de leur religion, qui après les avoir dessinés sur la chair de leurs disciples, y font des piqûres jusqu'au sang, lequel ils étanchent à l'instant en jetant sur la plaie la cendre d'une certaine écorce d'arbre, qui laisse à la cicatrice une couleur brune, qui ne s'efface jamais.
Les femmes des gouverneurs et des officiers sont plus richement parées que les autres de moindre condition. Leurs robes montent par degrés et sont enrichies de broderie à leur mode, ou de riches fourrures suivant la saison, de même que celles des hommes de qualité. Mais au lieu de casaques, elles portent des mantelines, qui les couvrent jusqu'aux genoux et qui ont des ouvertures aux côtés, par où elles passent les bras. Lorsqu'elles sont conviées de se trouver en quelque assemblée solennelle, ou à quelque festin, elles ajoutent à leur coiffure ordinaire, un voile de quelque légère étoffe qui flotte sur leurs habits. Elles peignent aussi leurs joues de vermillon et attachent à leurs oreilles des pendants de cristal, ou de quelque autre matière qui ait de l'éclat, et pour le dernier de leurs ornements, elles se chargent le cou de chaînes et de colliers d'ambre ou de corail, ou de quelques pierres vertes ou rouges qui ont du lustre. Car pour les perles, les émeraudes et les diamants, que quelques-uns ont mis entre les trésors de ce peuple, il est très constant qu'ils leur ont donné beaucoup plus de richesses sur le papier qu'ils n'en ont dans leurs coffres.

ARTICLE IV. De l'origine des Apalachites et de leur langage.
Les Apalachites se tiennent des plus anciens peuples de tout ce nouveau monde et, bien qu'ils ne se vantent pas comme les Arcadiens d'être nés devant la lune et d'avoir été produits immédiatement de la terre, ils se glorifient néanmoins d'avoir possédé depuis plusieurs générations le pays qu'ils habitent. Mais d'autant qu'ils n'ont point d'autres annales que la tradition qu'ils ont reçue de leurs prédécesseurs, ils ne sauraient dire précisément combien il y a de siècles qu'ils sont en cette terre, ni d'où ils y sont venus. De sorte que tout ce que l'on peut recueillir de plus vraisemblable de leurs discours sur ce sujet, c'est qu'ils y ont été poussés de cette partie de l'Asie, qui est à présent occupée par une nation de Tartares, qui n'est séparée de l'Amérique septentrionale que par ce petit détroit que l'on appelle d'Anjan.
Les plus éclairés dans la connaissance de l'origine des habitants de ce nouveau monde et les plus judicieux entre les Anglais de la Virginie et de la Neuve Angleterre confirment ce sentiment touchant la vraie source de ces peuples et l'appuient, en premier lieu, sur ce que les Américains ont le teint, tous les traits du visage, la posture du corps, les cheveux et particulièrement les yeux entièrement rapportants à ceux des plus rudes entre les Tartares, qui habitent les contrées de l'Asie que l'on tient être les plus voisines de l'Amérique. Ils fondent aussi leur opinion sur ce que les Américains sont dans l'ignorance grossière des lettres et des arts et au milieu des plus épaisses ténèbres de l'idolâtrie, de même que ces peuples barbares de l'Asie. Ils confirment enfin leur jugement sur ce que ceux qui ont considéré attentivement les mœurs, le langage, la police et la religion des uns et des autres y ont remarqué de si grands rapports et une si grande conformité en plusieurs choses très considérables qu'ils ne tiennent pas seulement pour probable mais pour très constant que les Américains sont descendus des Tartares. Mais nous laissons volontiers cette dispute, qui est assez

délicate, et nous nous contentons de représenter les opinions des autres sur ce sujet, sans prétendre de le décider, vu notamment que nous apprenons avec joie que des personnes très doctes des colonies anglaises travaillent présentement à éclaircir sur les lieux une matière si confuse et qui souffre encore tant de difficultés, bien qu'elle ait été maniée par tant de bonnes plumes.
Pour ce qui est maintenant de leur langage, les six provinces qui reconnaissent le paracousse d'Apalache pour leur souverain entendent la langue de celle de Bemarin et de la ville de Melilot, où jusqu'à présent il a fait sa demeure plus arrêtée, mais elles ont chacune un dialecte particulier, qui fait que le langage des uns diffère en quelque chose de celui des autres. Les provinces d'Amana et de Matique, où se trouvent encore plusieurs familles de Caraïbes, ont aussi retenu jusqu'à maintenant beaucoup de mots de l'ancien idiome de cette nation-là, qui justifient pleinement ce que nous avons posé, à savoir qu'ayant un même nom et beaucoup de termes qui leur sont communs avec les anciens habitants des Antilles, ils ont aussi une même origine, comme nous l'avons représenté au chapitre précédent.
Les capitaines, les chefs de familles et tous ceux qui font profession de quelque civilité, ou qui aspirent d'être employés au conseil et au maniement des affaires de la dernière importance de leur petit Etat, se servent d'un langage plus orné et plus fleuri que celui du vulgaire. Leurs expressions sont précises et leurs périodes assez courtes. Ils ont aussi de beaux mots, qui sont très propres, pour exprimer leurs pensées. Ils sont aussi fort riches en comparaisons, fort naïves, qui donnent une grâce merveilleuse et de grandes lumières à leurs discours. Et tous les étrangers qui vivent avec eux et qui entendent leur langue leur rendent ce témoignage, qu'ils n'ont pas la stérilité de quelques autres peuples de l'Amérique, qui n'ont point de termes particuliers pour exprimer beaucoup de choses qui sont de l'usage ordinaire de la société civile, ni l'abondance et la superfluité de quelques autres mais une netteté sans artifice, qui est animée d'un certain feu et d'une agréable cadence, qui n'a rien de rude ni de choquant en la prononciation, ou qui n'ait son poids et la force particulière.
Nous aurions ici ajouté, pour la clôture de cet article, un petit essai de cette langue, pour en donner quelque goût aux curieux. Mais, outre que la prononciation des Originaires lui donne la meilleure partie de la douceur et de la grâce que nos caractères et notre orthographe ne lui peuvent point conserver, l'un de messieurs les Directeurs de la colonie de la Palme travaillant actuellement à faire voir la conformité et le grand rapport qu'il y a entre la plupart des langues des peuples de l'Amérique et celle des Tartares et de quelques Arabes de l'Asie, nous lui laissons très volontiers cette tâche tout entière.

ARTICLE V. Des villes et des villages des Apalachites, de leurs maisons et de leurs meubles.
Les places que les Apalachites honorent du nom de villes sont certains villages ou hameaux un peu plus peuplés que les autres, qui au lieu de murailles de pierres ou de briques sont fermés par dehors de grosses pièces de bois pointues et brûlées par le bout, qui est fiché profondément en terre ; ou qui au lieu de ces palissades, qui peuvent être facilement brûlées, sont entourés de haies vives, tissées et entrelacées d'épines fort piquantes, qui ont ordinairement trois ou quatre pieds d'épaisseur et qui sont plantées au pied du terrain qui les appuie et qui penche en talus au-dedans la place, à laquelle il sert de rempart assez large pour la pouvoir défendre de dessus. En chaque ville, il n'y a pour l'ordinaire que deux portes assez étroites, qui se ferment avec des pièces de bois, que l'on coule de dessus une espèce de petits boulevards ou de tourelles de gazons, qui sont élevées de part et d'autre de ces entrées pour y poser les sentinelles et pour pouvoir commander de là sur les avenues. Chaque province n'a que trois ou quatre villes pour le plus, qui ont leurs gouverneurs particuliers, qui y font leur demeure ordinaire et qui commandent à tous les capitaines des villages voisins qui sont de leur ressort, selon le partage que le paracousse d'Apalache a trouvé bon d'en faire, pour éviter les querelles, qui naissaient souvent entre les gouverneurs et les autres officiers qui relèvent de lui, sur l'étendue des limites de leur juridiction.
Les villages des Apalachites sont sans contredit plus agréables que leurs villes à cause que les habitations ou maisons y sont beaucoup plus spacieuses et plus aérées, bien que, quant au reste, elles ne soient pas de beaucoup différentes. Car elles sont toutes bâties avec une merveilleuse simplicité, à savoir de pièces de bois plantées en terre et jointes les unes aux autres, sans être rabotées ni enclavées par quelque solide assemblage, selon l'ordre de nos bâtiments de charpenterie. Ou bien, elles sont faites de perches, dont on a levé l'écorce, qui sont arrangées en forme de claves, ou de galandage, lequel est enduit et encroûté de part et d'autre, avec de la terre grasse, qui en remplit si parfaitement tous les trous et toutes les crevasses que le vent ni le froid ne peuvent pénétrer au travers.
Ces légers édifices sont tous d'une figure plus longue que large, qui se termine en ovale aux deux extrémités, qui sont toujours tournées au nord et au midi, afin que les vents les plus impétueux, qui soufflent régulièrement de ces côtés-là, aient moins de prise sur elles. C'est aussi dans le même dessein de les parer contre les grandes secousses des vents qu'ils les font si basses que la naissance de leurs toits n'est élevée de terre que de cinq à six pieds pour le plus. Ces couverts, qui n'ont de pente qu'autant qu'il en faut pour faire écouler la pluie, sont pour la plupart tissés de roseaux, ou de joncs liés en petits faisceaux et serrés si près les uns des autres qu'ils supportent plus longtemps la pluie et le vent sans en être endommagés que ceux qui sont de tuiles ou d'ardoise surtout s'ils sont enduits d'un certain mastic, qui est composé de gomme d'arbres et d'un certain sable mêlés ensemble, qui a la vertu de les conserver entiers par plusieurs années.
Dans l'intérieur de ces maisons basses et simples, il n'y a rien de plus beau ni de plus considérable que le pavé des chambres. Car bien qu'il ne soit fait que de coquillages calcinés et d'une sorte de sable doré qu'ils tirent des montagnes, dont ils font un ciment, il a tant d'éclat, lorsqu'il est bien sec, qu'il semble être parsemé de paillettes d'or et, avec le temps, il devient si solide et si poli qu'on le prendrait pour une espèce de marbre.
Ces maisons, qui sont fort longues à proportion de leur largeur, sont toutes partagées en plusieurs petites chambres un peu obscures, auxquelles on entre par une allée fort étroite, qui les sépare par une sorte de tapisserie faite d'écorces d'arbres, ou de feuilles de palmes, et tissée en forme de compartiments de diverses couleurs. Les chambres des principaux du pays sont tendues, tout autour, de peaux de cerfs ou de chamois, qui sont diversifiées par un agréable mélange de couleurs assez vives, dont ils les savent teindre. Il y a même des hommes parmi eux qui sont assez adroits pour faire des tapis avec le duvet et des plumes de divers oiseaux, lesquelles ils arrangent avec tant d'industrie et de proportion qu'à peine y a-t-il aucune étoffe de soie qui soit plus agréable à la vue.
Leurs lits ne sont point fermés ni entourés de rideaux comme la plupart des nôtres. Deux ou trois planches, élevées sur quatre piquets qui sont fichés en terre, en font le châlit et le soutien, sur lequel ceux du commun étendent des sacs remplis de fougère et des couvertures de peaux d'ours, qui ont la propriété de ne souffrir aucune vermine. Ils tiennent, de même que les anciens Ecossais,

que ces lits qui ne sont que de simples feuilles de fougère, sont préférables à ceux de plumes à cause que cette plante a une vertu secrète pour délasser le corps et réparer ses forces épuisées par la chasse, ou par quelque autre violent exercice. Mais les personnes qui veulent coucher un peu plus mollement remplissent leurs lits de ce duvet qui croît sur la plante que nous avons décrite ci-dessus sous le nom d'hyaleitokt. Ils les parent aussi durant les chaleurs de peaux de chamois, ou d'autres bêtes fauves, lesquelles ils savent préparer et teindre de si vives couleurs qu'on les prendrait de loin pour des plus riches tapis de Turquie. Ces couvertures d'été sont d'ailleurs si proprement cousues qu'encore qu'elles soient faites de plusieurs pièces rapportées, à peine en peut-on discerner les jointures mais en hiver les gouverneurs et les chefs des familles les plus considérables couvrent leur lits de fourrures de martes, ou de castors, ou de renards blancs, qui sont toutes si bien passées qu'il ne s'y engendre aucune ordure : de sorte que, sans être beaucoup chargés, ils sont parfaitement bien munis contre la rigueur du froid.

Ils n'ont ni buffets, ni coffres, ni tables, ni aucun autre meuble précieux pour l'ornement de leurs chambres, leurs lits, et quelques coussins leur tiennent lieu de chaises et de bancs et un tapis de cuir étendu sur le pavé, autour duquel ils se rangent en rond, lorsqu'ils veulent prendre leur repas, leur sert de table, de nappes et de serviettes. Ils tranchent toutes leurs viandes en petits morceaux, avant que de les présenter pour être mangées et, bien qu'ils n'aient point l'usage des fourchettes, ils se servent de cuillers et de certains poinçons d'os ou de bois et ils en prennent leurs morceaux avec tant de dextérité qu'il arrive fort rarement qu'ils répandent quoi que ce soit sur leurs habits.

La vaisselle dont ils usent en leur ménage est de terre, ou de fruits d'arbres qui ont une écorce ligneuse, laquelle ils savent polir et encroûter par dedans d'un certain lac de différentes couleurs, qui ne s'efface jamais, bien qu'il soit souvent lavé avec de l'eau chaude et, quant au dehors, il est émaillé de fleurs et de diverses grotesques, qui enchérissent leur prix, selon qu'elles sont faites d'une meilleure main ou qu'elles sont mieux enjolivées.

Les pois, les fèves, le riz, les maïs, les lentilles et semblables légumes sont les mets les plus ordinaires qui leur sont servis et il arrive rarement qu'on leur présente deux sortes de viande en un même repas. Avant que les étrangers eussent pénétré jusqu'à eux, ils ne mangeaient aucune chair d'oiseaux ni de bêtes à quatre pieds et, bien qu'ils fissent la chasse, ce n'était que par divertissement et pour nettoyer le pays d'animaux farouches. Il y a même encore à présent plusieurs anciennes familles parmi eux, qui ne sauraient être induites à manger du poisson, ni d'aucune autre chose qui ait eu vie sensitive, tellement que, sans faire profession d'être des disciples de Pythagore, ils observent exactement ce point de sa rigoureuse discipline.

Bien que la vigne croisse naturellement en leur terre et que les raisins y viennent à maturité, ils ne font point de vin mais l'eau pure est leur boisson la plus ordinaire. Ils ne bâtissent aussi aucune de leurs demeures qu'aux endroits où il y a des sources qui ne tarissent jamais ; il est vrai que, dans leurs festins, ils se servent d'une sorte de bière fort agréable et nourrissante, qui est faite de maïs et qu'ils ont l'adresse de composer de l'hydromel parfaitement bon, le miel qu'ils tirent des fentes des rochers et du creux des vieux arbres leur en fournissant la matière en toute abondance, mais ni l'un ni l'autre de ces breuvages, non plus que celui de la cassine, qui est mystérieux et médicinal, ne sont point d'un usage commun parmi ce peuple.

Diverses bonnes racines qui croissent dans leurs terres leur servent en la place du pain. Ils font aussi des galettes assez délicates avec du maïs, que les femmes réduisent en farine à force de bras, en moulant ce grain entre deux pierres, dont l'une est plate et l'autre ronde et longue. Ce qui ne peut être sans un grand travail, et une longueur qui lasserait la patience de toute autre personne. Ceux d'entre eux qui usent à présent de chair et de poisson les font rôtir, à cause qu'ils estiment que l'eau leur ôterait leur meilleure et plus agréable saveur.

Ils ont, à ce qu'ils disent, l'usage du sel depuis un temps immémorial mais, au lieu qu'autrefois ils n'en avaient point qu'avec beaucoup de peine et par l'entremise des autres peuples qui demeurent le long de la côte de la mer, ils ont depuis peu découvert une fontaine salée, au pied de l'une de leurs montagnes, qui sera capable de leur en fournir de fort blanc et de très pur avec une facilité non pareille, puisqu'il ne leur manque point de bois pour le cuire et qu'ils ont trouvé le secret de le mettre en petits pains, ainsi qu'ils l'ont déjà éprouvé avec un heureux succès.

ARTICLE VI. Des mœurs des Apalachites.

Les Apalachites ont une certaine simplicité naturelle, qui paraît en plusieurs rencontres, auxquelles ils sont saisis d'étonnement, pour ne pouvoir point comprendre la vraie cause de ce qui leur en fournit le sujet. De même que les autres nations barbares qui n'ont pas encore l'usage des caractères, ils étaient autrefois extrêmement surpris lorsqu'ils voyaient écrire et surtout, quand ils remarquaient, par leur propre expérience, qu'à l'aide de ces petites figures formées sur le papier, les Européens, qui vivent avec eux, donnaient à connaître à leurs amis absents, l'état de leurs affaires et leurs plus secrètes pensées. Ils admiraient aussi les livres, les armes à feu, les montres sonnantes, les quadrants, les cartes de géographie, les globes célestes et terrestres, les sphères et toutes les curiosités d'émail, de miniature et d'orfèvrerie que les étrangers leur apportaient mais, à présent que toutes ces choses leur sont assez familières, ils cessent d'avoir de l'admiration pour elles, bien qu'ils les aient en si grande estime qu'ils n'épargnent point ce qu'ils ont de plus précieux pour en avoir la possession.

Ils ont une astrologie à leur mode, par laquelle ils prédisent à peu près les pluies, les sécheresses, les orages et les changements du temps, auparavant qu'ils arrivent, mais ils ne peuvent se persuader que la mer et la terre ne fassent ensemble qu'un seul globe, qui est ferme et suspendu au milieu de la vaste étendue de l'air, qui l'enveloppe également de tous côtés, n'ayant aucun autre soutien que la puissante main du Divin Ouvrier qui l'a faite à la louange de sa gloire. Car au contraire, ils croient qu'encore que la superficie de la terre soit raboteuse et relevée en montagnes, elle est plate par dessous, étant appuyée sur une base ferme et immobile, qui leur est inconnue. Ils tiennent aussi que les cieux sont d'une matière solide et transparente et que le soleil, la lune et les étoiles sont des corps célestes, incorruptibles et animés, qui s'égayent incessamment et sans le lasser sur ces beaux lambris azurés, d'où ils éclairent le monde.

Ils ne peuvent voir de longues barbes, sans en témoigner un étonnement extraordinaire, parce qu'ils ne peuvent comprendre, à ce qu'ils disent, que des personnes douées en raison, puissent souffrir à leurs mentons et en leurs joues ces excréments superflus et cette charge inutile, qui, suivant leur sentiment, ne peut être bienséante qu'aux chèvres et aux boucs. Ils s'émerveillaient aussi, au commencement, de ce que les étrangers qui ont la vue faible, ou débilitée par la vieillesse, ou par quelque accident, se servent de lunettes pour la soulager. Parce que, parmi eux, l'on voit communément des vieillards qui approchent, ou même qui ont passé la centième année de leur âge, sans qu'ils puissent remarquer aucune faiblesse, ou le moindre raccourcissement de leur vue. Le grand

soin qu'ils ont d'éviter la fumée et tout ce qui peut offenser les yeux contribue beaucoup à la vigoureuse constitution et à la conservation de ce sens, car ceux qui ont conversé parmi eux ont remarqué qu'ils n'approchent point du feu, si ce n'est dans des rencontres extraordinaires, se servant pour échauffer leurs chambres, durant l'hiver, d'une sorte de poêles, qui sont faits de terre cuite et qui sont si bien disposés en certains endroits de leurs demeures que toutes les places en sont échauffées, sans que ceux qui sont dans les chambres auxquelles ils répondent soient tant soit peu incommodés de la flamme ou de la fumée du feu qui y est mis et attisé par dehors.

Ils ont néanmoins une singulière vénération pour le feu, comme étant, selon leur ancienne créance, la vive image du soleil qu'ils adorent. D'où vient que s'ils introduisent quelques étrangers dans leurs cuisines, ou à l'embouchure des fournaises qui échauffent leurs poêles, ils ne peuvent souffrir qu'ils crachent ou qu'ils jettent quelque immondice sur le brasier, d'autant qu'ils croient que l'injure qu'on fait à l'image rejaillit sur l'original et que c'est une irrévérence et une ingratitude insupportables d'avoir si peu de respect et de reconnaissance pour un élément si pur et si nécessaire à l'entretien de la vie.

Ils conservent soigneusement en leurs mémoires, comme en autant de fidèles registres, les généreuses actions de leurs ancêtres et les plus mémorables exploits de leurs roitelets, pour en faire le récit aux jours de leurs réjouissances publiques. Ils font particulièrement une commémoration solennelle de l'un de leurs plus illustres paracousses, qu'ils nomment Mayrdok, d'autant qu'ils tiennent que c'est lui qui étendit et affermit les limites de leur Etat, avec tant de gloire et d'heureux succès que durant son règne, les Sauvages n'osaient pas seulement approcher de leurs frontières pour y faire le dégât, ou y enlever des prisonniers, comme ils le faisaient auparavant. Ils ajoutent que ce fut le même prince qui les obligea, par la force de ses raisons et par son exemple, à former des communautés fixes et arrêtées en un lieu et à munir leurs villages de pieux et de haies vives, pour résister plus facilement aux attaques de leurs ennemis et éviter leurs surprises. Ils célèbrent aussi dans leurs chansons l'un de leurs iaoüat, qui est connu parmi eux sous le nom de Karakaïryet qui a mérité cet honneur pour avoir institué le service du soleil et leur avoir enseigné la façon de cultiver la terre, de faire la chasse du cerf et de tendre des pièges aux bêtes farouches qui désolaient autrefois leurs provinces.

Ils ont assez de soin et de prévoyance pour se procurer les choses qui sont absolument nécessaires pour leur nourriture et pour leurs vêtements, comme aussi pour bâtir leurs cabanes et se mettre à couvert des injures de l'air ; mais ils n'amassent point de provisions pour plusieurs années et tant s'en faut qu'ils se travaillent en aucune façon pour amasser des richesses, ou des délices et des magnifiques maisons, qu'ils se rient ordinairement entre eux des vaines sollicitudes et de tous les empressements des étrangers, qui recherchent souvent avec ardeur toutes ces choses superflues.

Ils sont presque tous d'un naturel obligeant et grandement aimable et, parce qu'ils ne se souviennent point d'avoir reçu aucun déplaisir des étrangers, depuis que les premiers Espagnols qui les visitèrent, sous la conduite de Hernando à Soto, ravagèrent leur pays et contraignirent leur roi d'abandonner sa ville capitale à leur dilection, pour se retirer au sommet des montagnes voisines ; ils ne savent à présent quelles caresses ils doivent faire à ceux des autres nations qui les vont visiter et, dans ces rencontres, ils ne se lassent point de leur rendre toutes sortes de bons offices et de témoignages d'amitié.

D'autant qu'ils n'ont pas encore la connaissance d'une infinité de délicatesses qui sont en usage parmi les peuples mieux civilisés, ils paraissent assez sobres dans leurs repas ordinaires mais, au temps de leurs festins solennels et de leurs réjouissances publiques, ils se licencient à plusieurs excès, qui témoignent assez que toute la frugalité qu'ils observent au boire et au manger, dans leurs maisons particulières, ne leur est dictée que par l'impuissance en laquelle ils sont d'avoir commodément les vivres qui sont requis pour continuer en de pareilles débauches, ou de ce qu'ils ne veulent pas acheter des ragoûts et des friandises, au détriment de ce profond repos dont ils jouissent, sans y chercher tant d'artifice.

Ils sont dociles et susceptibles d'instruction et de toute louable discipline, ce qui paraît en ce qu'il y en a déjà plusieurs de leur corps qui ont appris en perfection, et avec une merveilleuse facilité, à lire et à écrire et quelques-uns des métiers qui sont nécessaires à l'entretien de la société civile. Mais ils ont ceci de mauvais, qu'ils sont fort méfiants et arrêtés à leurs propres sentiments, prompts à se courroucer et adonnés à tirer vengeance par trahison de tous ceux dont ils croient avoir reçu quelque déplaisir. Il y en a aussi plusieurs parmi eux qui conservent des inimitiés héréditaires dans leurs familles, qui éclatent souvent en des querelles ouvertes et en des batteries, qui ne peuvent être apaisées que par l'autorité absolue de leurs chefs, au commandement desquels ils défèrent entièrement dans ces occurrences. Ils ajoutent encore une trop légère créance à leurs songes et ils ont, entre eux, certaines vieilles rêveuses, qui, faisant ouverte profession de les interpréter et de prédire ensuite les choses qui leur doivent avenir, entretiennent ce pauvre peuple dans les superstitions et le repaissent de ces vanités.

ARTICLE VII. Des occupations ordinaires des Apalachites.

Les Apalachites ont toujours eu en horreur l'oisiveté comme la plus dangereuse peste de leur petite république, la rouille de leurs esprits et le sépulcre des hommes vivants ; et le travail, auquel ils s'adonnent avec plaisir et assiduité, sans toutefois témoigner beaucoup d'empressement, leur produit ce grand avantage entre plusieurs autres, qu'au lieu que leurs voisins, qui habitent joignant la côte de la mer, sont souvent pressés de la famine pour n'avoir pas ensemencé leurs terres en la saison convenable, ou pour avoir consumé en festins et en débauches les fruits de la dernière moisson, ceux-ci au contraire, s'adonnant au labourage et ménageant avec prudence et discrétion le provenu de leurs champs, ont toujours de quoi entretenir leurs familles avec honneur et même pour subvenir à la nécessité de leurs alliés, qui demeurent aux montagnes.

Après le temps des semailles et des moissons, les hommes s'emploient à la chasse, à la pêche, à planter des arbres fruitiers, à défricher les places qui sont propres à faire des jardins, à bâtir leurs maisons, à réparer les brèches de leurs villes, ou à coudre leurs habits, leurs souliers et leurs bottines, de sorte qu'il arrive rarement qu'on les trouve sans emploi. Mais il n'y a rien à quoi ils se plaisent davantage, ni en quoi ils réussissent mieux, qu'à préparer leurs arcs, leurs flèches, leurs massues, leurs sagaies, leurs boucliers et toutes les autres armes offensives et défensives dont ils ont accoutumé de se servir, tant pour la chasse que contre leurs ennemis. Car tous les hommes, jeunes et vieux, tiennent à gloire de les savoir faire, d'en avoir à rechange pour en accommoder leurs amis, de les entretenir luisantes et polies, non tant pour en faire parade durant la paix que pour s'en pouvoir servir avec dextérité au temps de guerre.

Ils savent aussi préparer, avec une adresse bien considérable, les peaux de cerfs, de chamois, et d'autres bêtes, pour en faire des vêtements, des tapis et des couvertures de lits, qui sont très commodes et de durée. Ils se divertissent encore assez souvent à faire de toutes sortes de poterie, de corbeilles et de paniers ou bien à arranger des plumes d'oiseaux en forme de tapisserie, avec une indus-

trie merveilleuse. Les femmes aussi, de leur part, après le soin de leurs ménages et de ce qui concerne la cuisine, s'occupent incessamment à filer du coton, ou de la laine, ou de la pite, dont elles font plusieurs sortes de petites étoffes sur des métiers qui sont très propres à faire des habits d'été, pour l'accommodement de leurs familles

Ils aiment passionnément la musique et tous les instruments qui rendent quelque harmonie, tellement qu'à peine trouve-t-on aucun parmi eux qui ne sache jouer du flageolet, ou d'une sorte de flûtes de différentes grosseurs, qui font un accord fort agréable. Ils ont aussi la voix naturellement douce et flexible, ce qui est cause que plusieurs de leurs jeunes gens s'étudient à contrefaire le chant et le gazouillement des oiseaux, en quoi ils réussissent pour la plupart si heureusement que, comme des autres Orphées, ils arrivent des bois auprès d'eux, ces innocentes créatures, qui croient d'entendre leurs semblables. Ils adoucissent aussi avec le chant tout le travail auquel ils s'adonnent selon leur louable coutume, par forme de divertissement, et pour éviter l'oisiveté, plutôt que pour le profit qu'ils en espèrent.

Ils sont aussi passionnément amoureux de la danse, sautillant et faisant mille postures, par lesquelles ils croient se décharger des mauvaises humeurs que leurs corps ont amassées et se conserver cette grande agilité qu'ils ont à la course et à grimper les montagnes quand ils font la chasse, comme aussi pour accroître, par ce moyen, cette merveilleuse souplesse de tous leurs membres, de laquelle ils font de grand trophées en la présence des étrangers. Ils célébraient autrefois des danses solennelles à la clôture de chaque moisson mais, à présent, ils n'ont point de temps réglé pour ces divertissements, qui dépendent absolument de l'inclination et de l'humeur des capitaines et des chefs de famille, qui les assignent en la saison et aux jours qu'ils jugent les plus convenables.

Depuis quarante-cinq ans ou environ qu'ils ont la fréquentation ordinaire des étrangers, ils se sont beaucoup perfectionnés dans les métiers dont ils n'avaient auparavant que quelque légère connaissance. Et même, ils en ont appris plusieurs autres, qui leur sont très utiles, d'où vient qu'ils bâtissent à présent un peu plus solidement et plus commodément qu'ils ne faisaient par le passé. Ils sont aussi beaucoup plus habiles qu'ils n'étaient à tanner les cuirs et à préparer les peaux de cerfs, de chamois, de castors, de martes et toutes les autres dont ils font leurs plus riches fourrures. Ils commencent même à faire des coffres, des buffets, des tables et d'autres ouvrages de menuiserie et à travailler au tour, comme aussi à peindre des fleurs et des fruits, plus approchants du naturel qu'ils ne faisaient, avant que les Européens leur eussent fait part de leurs secrets et des outils qui sont nécessaires pour réussir en ces arts, avec facilité et avec succès.

ARTICLE VIII. De la police des Apalachites.

Ce peuple, à l'exemple des Arabes et de la plupart des Tartares, était autrefois errant parmi les forêts et les vastes solitudes de cette partie de l'Amérique, où la divine providence les avait poussés ; et, après qu'ils avaient consumé les fruits des arbres et les racines de la terre qu'ils avaient trouvés en un lieu, ils en décampaient, pour courir à un autre. De sorte qu'étant ainsi vagabonds et exposés en tout temps aux injures de l'air et à l'intempérie des saisons, ils menaient une vie fort triste et tout à fait ennuyeuse. Mais il y a environ cinq ou six générations, à ce qu'ils racontent, qu'un de leurs paracousses, nommé Mayrdok, dont nous avons déjà parlé, leur persuada de s'arrêter au pays qu'ils possèdent encore à présent, leur prescrivant la police qu'ils y devaient garder, afin qu'ils ne fussent plus flottants de place en place, comme font encore aujourd'hui les Houstamins et les Elamins, qui roôdent sans cesse par les provinces de la Floride, pour y faire le dégât partout où ils ne trouvent point de résistance, ne traînant aucun autre bagage avec eux que leurs armes et quelques chétives tentes faites de peaux ou d'écorces d'arbres, sous lesquelles ils se mettent à couvert durant la nuit.

Depuis ce temps-là, les Apalachites ont maintenu leur petite république en bonne union, sous la conduite d'un chef et premier capitaine, qui faisait autrefois sa demeure à Apalache et maintenant à Melilot, qui est la capitale de leur Etat. En chaque province, il y a un paracousse et, en chaque ville, un gouverneur, qui sont établis par celui d'Apalache, duquel ils relèvent. Il y a aussi d'autres officiers inférieurs, qui sont nommés par les chefs de familles, qui ont eu, de tout temps, le droit de les installer en ces charges. Enfin il n'y a si petit village parmi eux qui n'ait son capitaine, qui représente la puissance supérieure.

Le procédé de leur justice est fort court, parce qu'ils n'observent aucune des formalités qui sont en usage parmi nous, en matière de procès, ni aucun des artifices que la chicane a inventés, pour les rendre immortels. Les capitaines, assistés des officiers qui composent leur conseil, rendent la justice deux fois le mois, à savoir au premier croissant et au plein de la lune, touchant tous les menus différends qui surviennent entre les familles. Mais, lorsqu'il s'agit d'une affaire de grande importance, ils ont recours au gouverneur de la ville ou au paracousse de la province, qui la terminent en dernier ressort. Et s'il arrive que les paracousses des provinces ou les gouverneurs des villes aient des démêlés par ensemble ou avec leurs sujets, le paracousse d'Apalache, qui réside ordinairement à Melilot, en prend connaissance en qualité de souverain et les appointe par l'avis de son sénat, qui l'accompagne partout où il lui plaît de se transporter.

Ils disent qu'ils ont toujours puni de mort les traîtres, les incendiaires, les homicides et les sentinelles qu'ils trouvent endormies, soit de jour soit de nuit. Tous ceux qui sont convaincus d'avoir commis quelqu'un de ces crimes sont liés à un arbre et percés de flèches, ou assommés à coups de massue. Mais quant aux larrons, ils ne leur donnent point d'autres châtiments que la honte et le reproche qu'ils leur font de leur faute, dans toutes les compagnies où ils ont l'assurance de comparaître. Ce qui leur est une punition si sensible que la plupart de ceux qui ont dérobé, pour éviter cette honte, se retirent dans les déserts, où ils mènent une vie sauvage, ou ils s'associent aux Houstamins ou avec les Elamins, pour continuer impunément dans leurs brigandages et ne vivre désormais que de proie, à la façon de ces barbares.

Ils font presque tous leurs petits commerces par échange de marchandises et, à ce défaut, ou lorsqu'ils sont obligés de donner du retour, ils se servent, de même que leurs voisins, de certains petits grains noirs ou blancs, qui leur tiennent lieu de monnaie d'or ou d'argent, ou de quelque autre métal avec cette différence qu'un seul de ces grains noirs vaut autant que vingt de ceux qui sont blancs. Les Indiens qui ont leurs villages auprès de la mer font cette espèce de monnaie avec l'extrémité de certains coquillages qu'ils estiment précieux et, après les avoir percés et leur avoir donné la forme et le coin qu'ils doivent avoir, pour être de mise ; ils composent des chaînes, desquelles ils se chargent quand ils veulent paraître avec plus de pompe, comme étant les principales richesses et les plus grands trésors dont ils aient la connaissance. Cette légère monnaie a son cours, non seulement entre les originaires de l'Amérique septentrionale mais encore entre les Anglais et les Hollandais, qui y ont établi de célèbres colonies.

Les Apalachites trafiquent aussi avec des grains de corail et de cristal et même avec cette espèce d'ambre, dont nous avons déjà parlé, et quelquefois avec des pierres vertes ou rouges, que les torrents charrient des montagnes, auxquelles ils savent donner des fi-

gures différentes, qui rehaussent leur éclat et enchérissent leur prix. Avant qu'ils eussent la connaissance des étrangers, ils n'avaient point l'usage des aulnes, ni des poids, ni des mesures mais, à présent, ils reconnaissent, par expérience, que tout cela est nécessaire pour faciliter le commerce et pour éviter les fraudes.
Tous les biens immeubles sont communs parmi ce peuple, de sorte qu'excepté leurs maisons et les petits jardins qui les accompagnent, ils n'ont aucun champ, ni pré, ni bois, ni autre héritage qui leur appartiennent en propre ; mais ils cultivent toutes leurs terres en commun et, au temps qu'il faut faire le labourage, ou les semailles, ou les moissons, les capitaines et les autres officiers conduisent au travail tous ceux de leurs compagnies, à qui l'âge et la santé donnent assez de vigueur, pour s'occuper à tous ces laborieux exercices.
Ils vont tous à ce travail commun, sans empressement, et d'un franc courage, comme à un divertissement bien agréable et, dans ces rencontres, ils gardent leurs rangs et marchent en ordre de bataille, avec leurs trousses remplies de flèches et l'arc à la main, afin que s'ils étaient assaillis de leurs ennemis, comme il leur est arrivé assez souvent, ils soient trouvés en état de les repousser vigoureusement. Durant ces emplois qui regardent le public, les chefs ont le soin de les rafraîchir, de temps en temps avec quelque bon breuvage, et leurs femmes ne manquent pas de leur apprêter des viandes beaucoup meilleures que celles dont ils se nourrissent à l'ordinaire. Ils réservent tout le provenu de leurs champs en des greniers publics, qui sont bâtis au milieu de chaque ville ou village et, au plein de la lune et à tous les renouveaux, ceux qui sont commis pour en faire la distribution en donnent à chaque famille, autant qu'il en faut pour son entretien, ayant égard au nombre plus grand ou plus petit des personnes dont elle est composée.

ARTICLE IX. Des guerres des Apalachites.
Les Apalachites jouissent entre eux d'une profonde paix depuis un fort long temps mais, au dehors, ils ont pour ennemis irréconciliables les habitants de la province de Tagoüesta, que quelques-uns appellent Carlites, et les Elamyns et Houstamyns, qui sont ces peuples cruels et sauvages au possible, dont nous avons déjà parlé, qui, n'ayant aucune demeure arrêtée, courent d'un lieu à l'autre avec une vitesse incroyable, pour y faire les ravages, les massacres et tous les désordres auxquels ils sont incités par leur humeur barbare et sanguinaire. Ces mauvais voisins obligent les Apalachites à se tenir toujours sur leurs gardes et à poser de jour et de nuit des sentinelles aux avenues de leurs terres, pour découvrir leurs desseins, prévenir leurs surprises et s'opposer aux irruptions de ces nations, qui leur sont également formidables.
Leurs armes sont l'arc et la flèche, la massue, la fronde et une espèce de sagaie, ou de grand javelot, qu'ils lancent avec la main, quand ils ont épuisé toutes les flèches de leur carquois. Ils se munissent aussi, lorsqu'ils vont à la guerre, de certains grand boucliers de figure ovale, qui sont faits de joncs cordelés et poissés avec un tel artifice que, bien qu'ils ne soient couverts que d'un simple cuir et qu'ils soient grandement légers, ils sont néanmoins impénétrables à tous les dards de leurs ennemis. Ceux d'entre ce peuple qui habitent aux montagnes sont particulièrement renommés pour leur adresse à tirer de l'arc. Car l'exercice assidu de la chasse, dont ils font profession, les a rendus si habiles à le manier que le paracousse général, qui en a toujours à sa suite, n'a point de plus grand divertissement que de les faire tirer au blanc, pour emporter quelque prix, qu'il donne à celui qui l'atteint en moins de coups, ou qui abat avec plus de dextérité une couronne, ou un bouquet, qu'il fait attacher au plus haut d'un arbre.
Ils ne combattent point pour étendre leurs limites, ou pour le butin, comme plusieurs autres peuples car ils s'estiment si bien partagés en terres et ils vivent si contents dans leur condition qu'ils ne souhaitent rien du tout au delà de ce qu'ils possèdent. Mais, comme ils ne sont animés à la guerre que pour conserver la gloire que leurs prédécesseurs leur ont laissée en héritage, ou pour repousser la violence et tirer vengeance des torts, qu'ils croient leur avoir été faits si leurs voisins se veulent emparer de la moindre partie du pays qu'ils occupent depuis un temps immémorial, ils n'oublient rien pour réprimer promptement et courageusement les usurpations des uns et la violence des autres et pour se maintenir en la paisible possession du pays où ils sont nés et des places qu'ils ont acquises et conservées par leur valeur.
Quand leurs troupes marchent contre l'ennemi, aucun d'eux n'oserait quitter son rang ou s'écarter de la compagnie, sans la licence expresse du capitaine, sous peine d'être dégradé ou percé de flèches. Ils gardent un profond silence en faisant leur route, parce qu'ils ne conduisent point de femmes ni d'enfants, comme les Elamins et les Houstamins, qui les traînent partout avec le reste de leur petit bagage. Mais, lorsqu'ils ont reconnu leurs ennemis, ils les investissent et leur donnent l'assaut avec tant de furie et des cris si effroyables qu'ils sont capables de faire tomber les armes des mains et de porter la terreur et l'épouvantement aux cœurs des plus assurés.
Ils ont tant de générosité qu'ils n'ont point voulu apprendre le secret d'empoisonner leurs flèches et, lorsqu'ils ont gagné la victoire et qu'ils se sont rendus maîtres du champ de bataille, ils n'exercent aucune inhumanité sur les corps de ceux qui sont morts au combat mais, après s'être assurés de tous leurs prisonniers de guerre et leur avoir coupé la chevelure, ils la portent en triomphe au bout de leurs sagaies et, sitôt qu'ils sont retournés de ces expéditions, ils l'attachent à la porte de leurs cabanes, comme un précieux trophée.
Ils usent encore dans ces rencontres d'une telle modération qu'encore qu'ils soient dans la chaleur du combat, ils pardonnent, avec une générosité qui n'a rien de barbare, à tous ceux qui, demandant quartier, posent les armes à leurs pieds, comme aussi aux femmes et aux enfants de leurs ennemis, et se contentent de les mener à leurs villes, où ils les entretiennent dans une honnête liberté, avec autant de douceur et de soins que leurs propres domestiques. Enfin, au retour de leurs guerres, ils font de grands festins et passent plusieurs jours en danses, en jeux et en d'autres réjouissances, durant lesquelles ils exaltent avec excès leur propre valeur et les faits les plus mémorables de leurs prédécesseurs.

ARTICLE X. De la religion ancienne des Apalachites.
Les Apalachites adoraient le soleil, de même que la plupart des plus célèbres peuples de l'Amérique, et avaient des prêtres ou sacrificateurs, qu'ils nommaient iaoüas, qui étaient fort superstitieux à lui faire rendre le service qu'ils avaient inventé à son honneur. Ils avaient aussi de nobles sentiments pour cette prétendue divinité car ils croyaient que ses rayons avaient la vertu de donner le mouvement et la vie à toutes les créatures qui en sont douées, qu'ils remettaient en parfaite santé toute sorte de malades et rendaient fécondes les landes et les montagnes les plus stériles, que le monde ne subsistait que par les bénignes influences de ce roi des astres et qu'ayant, une seule fois, retardé de vingt-quatre heures sa course ordinaire, les eaux du grand lac, qu'ils appellent Theomi, s'étaient tellement débordées qu'elles avaient couvert les plus hautes montagnes qui les entourent, à la réserve du sommet de celle d'Olaimy,

qui fut préservé de cette inondation générale, à cause du temple qui y était consacré à sa gloire, de sorte que tant les hommes que les bêtes, qui purent gagner cet asile, y furent conservées en vie pour repeupler la terre.
Ils ajoutent encore à ces faibles idées, qui leur sont restées du déluge universel, que la parole de Dieu nous enseigne que ce grand flambeau retournant de cette éclipse avait, par sa présence, renvoyé les eaux dans leurs abîmes et déchargé la terre de toutes les vapeurs et malignes qualités qui avaient plongé le monde dans cette épouvantable confusion et que, depuis ce temps-là, leurs prédécesseurs, par un très juste mouvement de reconnaissance, se sentirent obligés de l'adorer et de l'avouer pour leur Dieu. Ils tenaient aussi pour constant que le soleil s'était bâti lui-même le temple qui est dans la montagne d'Olaïmy et que les oiseaux qu'ils nomment tonatzulis, qui se plaisent parmi les bois de cette agréable retraite, étaient ses courtisans et les musiciens qui chantent sans cesse ses louanges.
Le service que les Apalachites rendaient au soleil était de le saluer à son lever et de chanter quelques hymnes à son honneur. Ils lui faisaient aussi le même hommage tous les soirs, le suppliant de retourner bientôt, pour les éclairer de sa lumière. Mais outre ce service journalier, que chacun lui pouvait présenter à la porte de son logis, ils en avaient encore d'autres plus solennels, qui consistaient en des sacrifices de louanges et d'actions de grâces accompagnées de parfums, qu'ils avaient accoutumé de lui offrir quatre fois l'an, sur la montagne d'Olaimy avec une grande pompe et un concours général de tous les habitants de leurs six provinces et même de ceux des États voisins, qui sont dans leur alliance, comme nous le représenterons ensuite.
Cette montagne d'Olaimy est sans contredit l'une des plus belles et des plus ravissantes de toutes celles qui sont en ce nouveau Monde. Elle est située en la province de Bemarin et elle commence à une petite lieue de la ville royale de Melilot, sa figure est parfaitement ronde et d'une pente si raide que, pour en faciliter l'accès, on a été contraint de tailler tout autour un chemin assez large pour monter trois hommes de front, qui dure environ deux lieues et demie, en tournoyant continuellement, jusqu'à ce que l'on soit parvenu au-dessus. Ce chemin, qui est entretenu aux frais communs de la province, est orné en divers endroits et dans une distance égale de beaux reposoirs gagnés dans le roc, en forme de grandes niches, pour la commodité des voyageurs ; et tout le circuit de la montagne, depuis le pied jusqu'à deux cents pas du coupeau, est revêtu de beaux arbres ; de cèdres, de pins, de palmes, de cyprès, de cassine et de plusieurs autres sortes, qui rendent des résines et des drogues aromatiques, d'une très suave odeur.
Le sommet de cette incomparable montagne s'étend en une large plaine parfaitement unie, qui a environ une lieue de tour et qui est ombragée, en divers endroits, de petits bouquets des mêmes arbres qui sont à la pente, bien qu'ils ne soient pas d'une pareille hauteur, à cause que les grands vents qui les agitent les empêchent de croître. Mais ce qui est exposé au plein jour est couvert partout d'un riche tapis d'herbes assez courtes, qui sont émaillées d'une infinité de petites fleurs et d'une espèce de thym et de marjolaine, qui récréent tellement la vue et exhalent une si agréable senteur que l'œil et l'odorat y rencontrent également leurs délices.
Bien que cette montagne lève sa tête beaucoup plus haut que les autres du voisinage auxquelles elle commande et qu'elle soit du rang de celles à qui les poètes attribueraient d'avoir de secrètes intelligences avec la moyenne région de l'air, elle a encore ces précieux avantages, qu'elle est rarement couverte de neiges durant l'hiver et, que pour étancher en été la soif des voyageurs, elle est rafraîchie d'un agréable étang, qui conserve en toute saison ses eaux claires et enjouées, dans un large bassin, qui s'est trouvé directement placé au milieu de ce fleurissant terrain, qui lui sert de couronne.
Le lieu qui leur servait de temple est une belle et spacieuse caverne, qui s'est rencontrée naturellement taillée à l'orient de cette montagne. Son ouverture est vaste, large et bien proportionnée, comme l'entrée de quelque superbe palais, et, bien que l'artifice n'ait rien du tout contribué à sa perfection, l'on dirait toutefois à la voir de loin que quelque architecte bien expert ait voulu déployer, en ce rare frontispice, toutes les plus exquises richesses de son art et tous les plus doux agréments que son industrie lui a pu suggérer pour le rendre accompli. Ce beau portail, que le soleil éclaire de ses premiers rayons aussitôt qu'il se lève, est posé sur une belle et ample plate-forme, qui semble n'avoir été gagnée dans la masse du roc qu'à dessein de servir d'un aimable parvis à ce temple magnifique.
Le dedans de cette grotte merveilleuse est fait en ovale, d'une longueur de deux cents pieds ou environ, sur une largeur très convenable pour entretenir la juste proportion de sa figure. La voûte, qui paraît aussi n'avoir été façonnée dans le sommet de cette montagne par aucune autre main que par celles de la nature, se hausse doucement depuis le bas, en forme de demi-cercle, jusqu'à la hauteur d'environ six vingt pieds, où elle se termine. L'on voit, tout au milieu de cette voûte, une assez grande ouverture, laquelle, perçant jusqu'au-dessus du terrain de la même montagne, emprunte de là tout le beau jour qui l'éclaire. Cette espèce de grande lanterne est entourée au dehors de grosses pierres, qui sont liées et enclavées les unes avec les autres avec beaucoup d'industrie, en forme de bord révélé de trois pieds hors de terre, pour éviter les chutes, et c'est justement au-dessous de ce vaste soupirail que répond l'autel de ce temple, qui ne consiste qu'en une table de pierre sans artifice, soutenue d'un gros pivot, qui l'élève au-dessus du pavé.
Tout l'intérieur de cette fabrique naturelle est encroûté d'une sorte de salpêtre, qu'on prendrait pour du corail blanc, qui s'est durci dans la suite du temps et formé en plusieurs grotesques et figures différentes qui le diversifient et lui donnent un merveilleux éclat. Le pavé, qui est aussi d'une seule pierre, sans fentes ni crevasses, de même que la voûte et les parois, est si poli et si glissant que, pour marcher dessus sans péril, on est contraint de le couvrir de sable. Tout au fond de ce temple, et à l'opposite de l'entrée, on aperçoit un bassin, qui est rempli en tout temps d'une eau très claire, qui y tombe d'une petite source, qui est presque imperceptible, de même que l'on ne peut discerner qu'à grand peine les fentes et les secrets conduits du rocher par où elle se décharge. Enfin, le plus grand ornement de tout ce temple si renommé parmi ce peuple consiste en la parfaite blancheur, qui éclate de l'un à l'autre bout, et en une très accomplie proportion de toutes ses parties.
Les sacrifices, que les Apalachites avaient accoutumé de faire au soleil, ne consistaient point en l'élévation d'une peau de cerf au-dessus d'un arbre, remplie des plus excellents fruits du pays et couronnée de fleurs et d'herbes de bonne odeur, comme il se pratique parmi quelques autres nations de la Floride, ni en l'effusion du sang humain ou en l'immolation de quelques bêtes, comme ceux que les Mexicains offraient à leurs idoles. Car ils croyaient que ce grand luminaire, qu'ils révéraient comme leur Dieu, donnant la vie à toutes les créatures qui en jouissent, n'agréerait pas un culte qui en priverait quelques-unes du plus précieux de ses dons. Mais au lieu de toutes ces choses, ils lui offraient tant seulement de l'encens et d'autres parfums, qu'ils faisaient brûler en chantant et exaltant sa gloire et ses perfections, et des habits ou quelques autres présents, qu'ils mettaient entre les mains des iaoüas, pour être donnés aux pauvres qui assistaient à ces cérémonies.
Ces sacrifices de louanges et de reconnaissance se célébraient en la manière que nous allons décrire. La veille de chaque fête, les sa-

crificateurs montaient sur la montagne, où ils avaient auparavant fait dresser des tentes, ou quelques petites cabanes, pour s'y préparer à l'action solennelle qu'ils y devaient faire le lendemain, et le peuple, qui y abordait de toutes parts, s'y rendait du moins avant le jour. Le dessus de la montagne et le chemin qui y conduisait étaient éclairés, durant toute cette nuit-là, de plusieurs grands feux, qu'on allumait en divers endroits, pour réjouir et guider sûrement ceux qui s'y transportaient pour adorer. Pendant la cérémonie, le peuple demeurait sur la montagne mais nul autre que les sacrificateurs n'osait approcher de la grotte qui leur servait de temple. Les riches, qui avaient apporté des robes ou quelques autres présents pour être donnés aux pauvres, les confiaient aux iaoüas, qui les suspendaient à des perches qui étaient à chaque côté du portail, où toutes ces choses demeuraient jusqu'à la fin du service, qu'ils en faisaient la distribution, suivant l'intention des donateurs.

Dès que le soleil commençait à paraître, les sacrificateurs qui étaient au devant du temple, commençaient de chanter à son honneur des hymnes et des cantiques en l'adorant et se prosternant les genoux en terre à plusieurs reprises, puis ils allaient en bon ordre, chacun selon son rang, jeter dans le brasier qui était entretenu devant le portail quelques grains d'encens et d'autres parfums, dont le peuple les avait abondamment pourvus.

Ensuite de cette cérémonie, l'un des sacrificateurs versait du miel dans une pierre creusée à cet usage, laquelle était au-devant de la plate-forme et, répandant aux environs plusieurs poignées de maïs, à demi-brisé et dépouillé de son écorce, et quelques autres petites semences, que les tonatzulis mangent volontiers. Ces oiseaux, qui suivant leur superstition étaient dédiés au soleil, étaient si accoutumés à trouver de pareilles douceurs en cette place-là, qu'ils ne manquaient jamais d'y voler en troupe, incontinent que l'assemblée était retirée.

Pendant que les iaoüas étaient occupés à brûler le parfum et à chanter les louanges du soleil, tous ceux qui étaient sur la montagne s'inclinaient par plusieurs fois jusqu'en terre pour lui faire hommage et, après des jeux, des danses et quelques autres divertissements auxquels ils s'occupaient, croyant de lui rendre un service agréable, ils mangeaient avec ceux de leurs familles et avec les pauvres et les étrangers qui étaient venus à cette fête les provisions qu'ils avaient apportées, pour servir à ce festin solennel.

Ces exercices de réjouissance publique, plutôt que de dévotion, continuaient jusqu'à environ le midi. Car, lorsque le temps approchait, les sacrificateurs, quittant la porte du temple et entourant la table de pierre qui était au milieu, redoublaient leurs chansons et leurs cris d'allégresse et, aussitôt que le soleil dorait de ses rayons le bord de l'ouverture, sous laquelle cet autel était dressé, ils jetaient avec profusion et sans aucune réserve, dans le brasier qui y avait été soigneusement entretenu dès le matin, tout ce qui leur restait de drogues aromatiques, afin que la fumée eût assez de force pour monter par ce soupirail, comme une nuée de suave odeur, et se faire voir et sentir à ceux qui étaient sur la montagne.

Après que les iaoüas avaient employé tous leurs parfums selon la coutume, ils se retiraient à la porte du temple, à la réserve de six de leur corps, qui étaient choisis par sort pour demeurer auprès de l'autel et donner au nom de leurs provinces la liberté à six tonatzulis, qu'ils avaient apportés et conservés en des cages pour servir à cette cérémonie. Ces oiseaux, qui étaient révérés parmi ce peuple comme les chantres et les messagers du soleil, ainsi que nous l'avons déjà dit, ayant fait le tour du temple et trouvant l'entrée occupée par les sacrificateurs, qui la fermaient entièrement avec des branches d'arbres qu'ils tenaient entre leurs mains, étaient enfin contraints de prendre leur vol par l'ouverture du milieu du temple et, après avoir fait quelques tours par dessus l'assemblée, qui était sur la montagne et qui les accompagnait de grands cris de jouissance, ils gagnaient les bois avec une vitesse incroyable.

Incontinent que ces mystérieux oiseaux avaient donné ce congé et que les pèlerins les avaient perdus de vue, ils descendaient de la montagne en assez bon ordre, portant en leurs mains des rameaux de palmes, ou d'autres arbres verdoyants, et, quand ils étaient parvenus au parvis du temple, les sacrificateurs les y faisaient entrer avec un profond silence, et sans empressement, pour laver leurs visages et leurs mains, dans le bassin de cette fontaine inépuisable, qui est tout au fond. Ce qu'étant fait, ils se retiraient avec beaucoup de respect, par la même porte, qui dans ces occurrences était divisée en deux, par une séparation qui y était mise à dessein d'éviter le désordre.

Les pauvres, dont les sacrificateurs avaient la liste, demeuraient au parvis du temple les derniers de tous, pour y recevoir les robes et les autres présents qui leur étaient destinés, et, après s'en être revêtus et chargés, ils prenaient le chemin des autres et la cérémonie était terminée.

Aujourd'hui que la plus considérable partie du peuple qui habite les provinces de Bemarin et de Matique, a embrassé le christianisme et que le paracousse de Melilot a reçu le baptême, cette montagne d'Olaimy et son temple ne sont plus fréquentés que par curiosité, ce prince ayant défendu fort étroitement à tous ses sujets des autres provinces qui sont encore idolâtres, et principalement aux iaoüas, d'y monter, pour y faire aucune de leurs anciennes superstitions. L'on dit aussi qu'encore qu'il ne les contraigne en aucune façon de se faire chrétiens, il a résolu par l'avis de son conseil, pour retirer ses peuples de leur idolâtrie, de faire murer l'entrée de ce temple et de faire rompre en divers endroits le chemin assez étroit qui conduit au-dessus de cette montagne, afin qu'elle soit inaccessible.

Ces peuples ont toujours cru, à ce qu'ils disent, l'immortalité de l'âme, mais ils avaient mêlé tant de fables parmi cette vérité qu'elle en était presque toute étouffée. Ils tenaient aussi que leurs prédécesseurs, qui avaient bien vécu et qui avaient servi religieusement le soleil et donné à son honneur des aumônes aux pauvres, étaient transportés au ciel après leur mort et qu'en ce bienheureux séjour, ils étaient changés en étoiles et, au contraire, que ceux qui avaient mené une vie méchante et déréglée étaient portés entre les précipices des hautes montagnes du nord, où parmi les neiges et les glaces et au milieu des lions, des ours des tigres et des autres bêtes farouches, ils souffraient des misères extrêmes et de continuelles frayeurs.

ARTICLE XI. Comment les Apalachites ont eu connaissance de la religion chrétienne.

La connaissance de la religion chrétienne est parvenue aux Apalachites par divers degrés. Car pour prendre la chose dès sa source, il y a un peu plus d'un siècle que les premières semences du christianisme furent jetées en la Floride par une colonie française, composée de plusieurs personnes de condition, qui y fut conduite et établie par le capitaine Ribauld, sous les auspices du roi Charles neuvième. Ce digne commandeur, muni de la commission de son souverain, y fit bâtir d'abord une forteresse, laquelle il nomma Caroline, du nom du roi son maître. Il imposa aussi aux caps, aux ports et aux rivières les noms qui leur sont demeurés jusqu'à présent, lesquels étant français, justifient amplement que cette nation-là y a autrefois commandé et qu'elle a été la première qui en a fait la découverte, à dessein d'y former une colonie. De sorte qu'on trouve le long de cette côte le Port Royal, le Cap Français, les rivières de Seine, de Loire, de Charente, de Garonne, des Dauphins et de Somme.

Mais ce qui est le plus digne de remarque et qui fait davantage à notre propos est que, par ce premier embarquement qui fut fait pour la Floride, il y passa deux savants et religieux personnages, qui, dès leur arrivée en cette belle terre, prirent à cœur de gagner, par toutes sortes de bons offices, les affections des habitants du pays, et d'apprendre leur langue, afin de leur pouvoir donner quelque connaissance de Dieu et des sacrés mystères de son Evangile. Les mémoires, que le capitaine Ribauld a laissés sur ce sujet, rapportent que le roi Saturiova, qui commandait le quartier où les Français s'étaient établis, reçut fort humainement ces hommes de Dieu et qu'étant ravi de la douceur de leur conversation et de la sainteté de leur vie, il commanda à tous ses sujets de les avoir en une singulière estime et de ne point troubler leurs religieux desseins. De sorte que le respect que ce pauvre peuple leur portait et la fidélité et le zèle qu'ils employaient pour avancer leur conversion donnaient dès lors de très grandes espérances que l'œuvre du Seigneur prospérerait entre leurs mains et que cette petite portion de sa vigne, étant soigneusement cultivée, produirait avec le temps plusieurs bons et précieux fruits à la louange de sa grâce.

Ces heureux commencements et ces agréables prémices de la prédication de l'Evangile de notre Seigneur Jésus en la Floride furent ensuite soutenus et accrus par les soins de monsieur l'Amiral de Coligny, qui donna commission à monsieur de Laudoniere d'y conduire un renfort bien considérable de soldats et de toutes sortes d'artisans, qui y arrivèrent en l'an mille cinq cent soixante-quatre, mais, à peine ces nouveaux venus avaient pris l'air de la terre que l'Espagnol, qui prétend que toute l'Amérique lui appartient, prit l'occasion des désordres qui étaient pour lors en France, pour traverser les généreux desseins des directeurs de cette colonie naissante et l'étouffer dans son berceau. Pour cet effet, il y envoya Pierre Melandez, avec six grands navires, remplis d'hommes et de munitions de guerre, qui vinrent fondre sur elle, le dix-neuvième de septembre, de l'an mille cinq cent soixante-cinq.

Monsieur de Laudoniere et le capitaine Ribauld, qui avait encore amené tout fraîchement un petit secours à cette colonie, reconnaissant, selon leur prudence et leur grande expérience en fait de guerre, que leur place n'était pas en état de soutenir un siège et que leurs forces étaient entièrement inégales pour repousser l'agresseur, résolurent, par l'avis et le consentement exprès de tous les officiers, de capituler et de se rendre, sous les conditions les plus honorables que les assiégés ont coutume de demander. Pierre Melandez leur accorda la plupart des articles qu'ils avaient proposés mais, aussitôt qu'il fut entré dans la forteresse et qu'il se fut rendu maître du corps de garde, il faussa la foi qu'il avait donnée et, en violant le droit des gens, fit cruellement massacrer non seulement les soldats mais même les femmes et les enfants qu'il y trouva.

Le capitaine Ribault fut enveloppé dans ce massacre. Monsieur de Laudoniere échappa heureusement, en se sauvant au travers des marais, dans des vaisseaux nouvellement arrivés de France, qui par bonheur étaient à la rade à deux lieues de là, en un sein qui, étant couvert d'un cap fort haut, les avait dérobés à la vue des Espagnols. Quelques autres habitants, qui, dès l'arrivée de l'ennemi, ayant prévu le péril éminent qui les menaçait, s'étaient retirés de bonne heure dans les bois, gagnèrent, à la faveur de la nuit, le village de Saturiova leur bon ami, qui haïssant l'Espagnol les tint sous sa protection et leur fournit des vivres pour subsister honnêtement jusqu'à l'an mille cinq cent soixante-sept, que le capitaine de Gourgues, étant descendu à la Floride avec trois bons navires équipés à ses propres frais et chargés de plusieurs braves hommes et de toute sorte de munitions de guerre, punit sévèrement la cruauté des Espagnols. Car ce vaillant capitaine, ayant résolu de tirer vengeance de l'injure qui avait été faite à sa nation, s'étant rendu maître de la même forteresse nommée la Caroline à l'aide des forces du roi Saturiova, qui vint en personne à l'assaut général qui fut livré à la pointe du jour, fit passer au fil de l'épée tous les Espagnols qu'il trouva non seulement dans cette place-là, qu'ils avaient bien munie et réparée depuis leur usurpation, mais encore dans deux autres forts, qu'ils avaient aussi bâtis le long de cette côte, lesquels il brûla et démolit, comme l'on le peut voir tout au long, au chapitre douzième du livre quatrième de la "Description des Indes Occidentales" du Sieur Jean de Laët.

Les mémoires que le capitaine de Gourgues fit imprimer touchant son expédition en la Floride, pour servir d'apologie à son procédé qui n'était pas approuvé à la cour, nous apprennent qu'un Français nommé Pierre du Bré, qui était l'un de ceux qui s'étaient réfugiés auprès du roi Saturiova pour éviter la cruauté des Espagnols, lui raconta entre autres choses qu'il ne réchappa de ce massacre que dix hommes, du nombre desquels il était ; qu'ils trouvèrent tous une retraite assurée dans les États de ce prince, qui ne demeurait pas beaucoup loin de leur désolée colonie ; que trois de ces réchappés y moururent quelques mois après cette grande déroute ; que de sept qui restaient il y en eut six, qui furent tellement charmés du récit avantageux que les sujets de Saturiova leur faisaient, par chacun jour, des grands trésors du roi Mayra, de la puissance d'un autre, qui se nommait Ollata, qui commandait à quarante seigneurs, et particulièrement de la générosité et de la sage conduite du paracousse d'Apalache, qui gouvernait plusieurs belles et grandes provinces qui étaient situées au pied des montagnes et qui s'étendaient bien avant dans plusieurs agréables vallées qu'elles renfermaient, qu'ils prièrent Saturiova, qui les avait recueillis si cordialement, de leur vouloir donner des guides qui les pussent conduire sûrement jusqu'aux frontières du royaume de ce dernier, de qui ils avaient ouï dire tant de merveilles, et nommément qu'il aimait les étrangers et que ses sujets étaient les mieux policés de toute l'Amérique septentrionale ; que Saturiova, voulant ajouter cette nouvelle faveur à toutes les autres dont il avait déjà usé envers eux, leur donna une bonne escorte composée de l'élite de ses sujets, pour les mener auprès de tous ses alliés et même jusqu'au domaine du roi d'Apalache, s'ils désiraient de le visiter.

Nous recueillons encore, de la relation du succès de ce voyage que ces Français entreprirent pour contenter leur curiosité et employer utilement le temps que leur disgrâce leur fournissait, qu'après qu'ils eurent visité Athore, fils de Saturiova, et la plupart des autres princes, ses bons voisins et alliés, qui avaient leurs seigneuries le long d'une belle et agréable rivière, qu'ils appellent Seloy, il leur fallut passer des rivières assez larges et profondes, sur des branches d'arbres liées ensemble, traverser les marais, grimper des montagnes, pénétrer des forêts très épaisses, où ils rencontrèrent plusieurs bêtes farouches, et cheminer presque toujours par les égarées, pour éviter la rencontre des sujets de Timagoa, qui avait guerre contre Saturiova ; qu'avant que d'arriver sur les terres du paracousse d'Apalache, ils furent souvent attaqués par des troupes de ces Sauvages qui rôdent incessamment par ces vastes solitudes ; que deux de leurs guides furent tués dans ces rencontres, et plusieurs autres dangereusement blessés ; que les sujets de Timagoa, ayant épié et découvert leur marche, les avaient suivis quelque temps et que, ne les ayant pu atteindre, ils leur avaient dressé des embûches, pour tâcher de les y faire tomber à leur retour ; qu'enfin, après avoir essuyé une infinité de périls et enduré souvent beaucoup de faim et de soif, ils étaient parvenus à la province de Matique, qui est de la souveraineté d'Apalache, que le gouverneur de la ville d'Akoüeka, qui est la capitale de cette contrée-là, les fit conduire vers le paracousse, qui pour lors était venu visiter la province d'Amana ; que ce prince leur fit un favorable accueil et leur témoigna tant d'amitié qu'ils prirent la résolution de renvoyer leurs guides en leur pays et de s'affermir au milieu des Apalachites, puisqu'ils les trouvaient en toutes choses tels qu'on les leur avait

décrits.

Le souvenir des dangers que ces aventuriers avaient courus avant que de se pouvoir rendre à Matique, la vive appréhension qu'ils avaient des difficultés qui leur étaient inévitables au retour, le peu d'espérance qu'il y avait que les Français prissent envie de faire un nouvel embarquement pour relever les ruines de leur colonie, la beauté et la fertilité du pays où la providence divine les avait amenés et la douceur des mœurs des habitants, jointe à plusieurs autres considérations de leurs propres intérêts, les conviaient puissamment à s'arrêter à ce bon dessein qu'ils avaient formé mais les guides que Saturiova leur avait donnés y faisaient de si grandes oppositions et remontraient avec tant de chaleur que, sans eux, ils n'oseraient point se présenter devant leur seigneur, qui les avait confiés à leurs soins, que pour composer ce différend et les mettre à couvert du reproche qu'ils appréhendaient, lorsqu'ils seraient retournés en leur terre, ils obtinrent que deux de ces Français retourneraient avec eux, auprès de Saturiova, pour y être témoins de toute la fidélité qu'ils avaient apportée pour exécuter la commission qu'ils avaient reçue de sa part.

Cette même relation ajoute que ces quatre voyageurs, qui s'arrêtèrent volontairement au milieu des Apalachites, étant bien instruits en la voie de Dieu, leur laissèrent quelque connaissance de sa Majesté Souveraine et du vrai service qui lui doit être rendu, en esprit et en vérité, selon sa parole, et les familles étrangères qui, depuis ce temps-là, ont pénétré dans ces provinces et qui s'y sont affermies écrivent que les habitants de celle de Bemarin ont encore à présent la mémoire fraîche de ces Français et que c'est d'eux qu'ils ont appris et conservé plusieurs termes de la langue française, tels que sont Dieu, la terre, ami, le soleil, la lune, le paradis, l'enfer, oui, non, et plusieurs autres mots, qui sont communs parmi ces peuples et qui sont employés par eux pour exprimer le même qu'ils signifient entre nous.

Après la mort de ces quatre Français, qui furent regrettés de tous les Apalachites, hormis des sacrificateurs du soleil, qui leur portaient une haine irréconciliable, à cause qu'ils détournaient le peuple de l'idolâtrie et le portaient à la connaissance du vrai Dieu vivant qui a créé le soleil et toutes les choses qu'il éclaire, les provinces qui sont dans les vallées des montagnes d'Apalate et qui, pour lors, n'avaient reçu qu'un bien faible rayon de la lumière céleste fussent facilement retombées dans les plus épaisses ténèbres de leur ancienne superstition, si Dieu par un trait singulier de sa providence ne leur eût envoyé quelques familles d'Angleterre et d'Irlande, qui à leur arrivée allumèrent ce petit feu, qui était caché sous la cendre.

Ces familles, ainsi que nous l'avons tiré des relations que les habitants de la colonie de la Palme nous ont envoyées, avaient été contraintes de quitter la Virginie en l'an mille six cent vingt et un, à cause des horribles massacres que les barbares originaires du pays y faisaient pour lors de tous les étrangers qu'ils rencontraient, et elles s'étaient embarquées à dessein de se retirer à la Neuve Angleterre mais, les vents leur ayant été contraires, elles furent poussées à la côte de la Floride, où le manquement de vivres les obligea de descendre et de s'arrêter sur le bord de la rivière de Seloy, et c'est de là qu'elles passèrent en la province de Matique et puis en celles d'Amanaet de Bemarin, sous la conduite d'une compagnie d'Apalachites, qui étaient descendus à la côte de la mer, pour y prendre leur provision de sel, comme ils avaient accoutumé de le faire en ce temps-là.

C'est dans ces belles provinces que ces familles étrangères se sont accrues et fortifiées, y ayant attiré depuis quinze ou seize ans la plupart des Indiens habitants des îles de Roatam, de la Monaque et d'Outiba, qui sont au golfe d'Hondures, et un nombre assez considérable de personnes de toutes sortes de qualités et de différentes nations, qui vivaient aux Lucayes près du détroit si célèbre de Bahama, et particulièrement quelques savants et zélés ecclésiastiques, qui se sont servis d'une retraite si douce et si favorable pour s'employer sérieusement et sans distraction à leur propre salut et pour étendre ensuite les limites du pur et ancien christianisme parmi ces pauvres peuples, si Dieu leur en donnait les moyens.

Nous apprenons aussi, par les derniers mémoires qui nous sont venus de ces quartiers-là, que, Dieu bénissant les louables intentions des chefs et directeurs de ces familles étrangères, qui se sont associées dans ce religieux dessein, et les incomparables soins de leurs prédicateurs et catéchistes, le paracousse d'Apalache s'est fait instruire par eux en la religion chrétienne, qu'ensuite il a reçu le baptême et qu'à son exemple, plusieurs de ses officiers et des principaux chefs des familles de Bemarin et d'Amana et surtout de la ville de Melilot ont aussi embrassé le christianisme, avec beaucoup de connaissance et d'ardeur ; qu'outre les pasteurs ordinaires qui ont la conduite des églises formées, ils ont encore établi une sainte compagnie d'envoyés, ou de missionnaires évangéliques, qui, comme leurs coadjuteurs en l'œuvre de la prédication de la parole de Dieu, travaillent, avec une assiduité et une fidélité non pareilles, à l'instruction de ce peuple et à recueillir des églises en divers endroits de ce nouveau monde, sous l'approbation et la direction des inspecteurs et pasteurs ordinaires, de qui ils tiennent leur vocation extérieure ; à ce sacré ministère, et leur envoi particulier en cette belle moisson du seigneur ; que pour réussir en une si sainte entreprise, ils ont premièrement appris en perfection la langue la plus connue des Floridiens, et qui a le plus de cours parmi ces peuples, et qu'ensuite, ils ont dressé des écoles en tous les lieux où Dieu a assemblé des fidèles par leur prédication, afin que les grands et les petits y puissent être informés des sacrés mystères de la religion chrétienne et élevés en la vraie piété par les instructions familières du catéchisme, au même temps qu'on leur enseigne à lire et à écrire.

Ces mêmes mémoires ajoutent qu'encore que le paracousse d'Apalache ait reçu le baptême et qu'il témoigne avoir beaucoup d'affection pour les étrangers, dont Dieu s'est servi pour lui procurer ce bonheur, il est néanmoins entré depuis peu en quelque ombrage contre eux et que, dans l'appréhension que quelques-uns de son conseil lui ont fait concevoir, que, s'il leur souffrait de s'accroître davantage, ils pourraient avec le temps s'emparer de tout le gouvernement de l'Etat, il les a premièrement dispersés en diverses villes et villages de ses provinces, afin qu'à l'avenir, ils ne soient pas capables de faire en aucun lieu un corps assez considérable pour fomenter quelque partie et qu'ensuite il a ordonné que tous ceux qui se trouvent à présent dans ses pays y pourront demeurer paisiblement et y jouir de tous les mêmes droits et avantages que ses sujets naturels, pourvu qu'ils n'entretiennent aussi une intelligence au-dehors, au préjudice de la tranquillité publique, mais que l'entrée en sera désormais entièrement fermée à tous les autres étrangers qui auraient dessein de s'y venir établir.

Ceux qui savent la nature de ce pays-là disent que les Apalachites n'ont aucune juste raison de craindre que les Européens prennent jamais l'envie d'usurper leurs terres car, outre qu'il faudrait une assez puissante armée pour exécuter une pareille entreprise et que les familles qui s'y sont arrêtées de leur contentement ne sont au milieu de ce grand peuple aucun corps considérable qui puisse subsister de soi-même, ce pays étant si reculé du reste du monde et entièrement dépourvu d'or, d'argent, de pierres précieuses et de toutes les riches marchandises qui attirent et entretiennent le commerce, il est constant qu'il ne sera jamais recherché, ni envié avec beaucoup de passion des peuples de l'Europe, qui ne poussent des colonies que là où il y a espérance de faire du profit par le moyen du trafic, joint que quand ces provinces auraient les racines de l'or, et les sources des perles, il n'y a point d'apparence qu'on

pût trouver beaucoup de personnes en l'Europe qui voulussent se résoudre à passer tant de mers, pour aller finir leurs jours dans une terre qui est éloignée près de cent lieues de tout port de mer, qui n'a aussi aucune rivière navigable qui s'y vienne rendre pour faciliter le commerce, qui ne peut aussi espérer d'être rafraîchie de tant de douceurs qui font subsister avec honneur les autres colonies de l'Amérique, et, pour le dire en un mot, qui ne peut promettre à ses habitants que ce qui est précisément nécessaire, pour le vivre et le vêtement.

ARTICLE XII. Des mariages des Apalachites, de l'éducation de leurs enfants et des maladies auxquelles ils sont sujets et des remèdes dont ils se servent.

Bien que les Apalachites ne se glorifient pas d'être descendus des anciennes tribus d'Israël, ils ont néanmoins ceci de commun avec elles, qu'ils ne prennent point de femmes hors de leurs familles, et, si quelques-uns d'entre eux en usent autrement, ils s'exposent au mépris et au rebut de toute leur parenté et, outre que de semblables mariages sont facilement dissous, les enfants qui en naissent sont incapables d'être capitaines ou chefs de familles, d'autant qu'ils sont tenus parmi eux au même rang que des bâtards.

Les jeunes hommes ne font pas beaucoup de cérémonies ni de recherches pour avoir des filles en mariage, parce que les parents, de part et d'autre, ont souvent convenu de tout cela par ensemble, lorsque leurs enfants étaient encore fort jeunes et les enfants sont en ce point si respectueux envers leurs parents et défèrent tellement à de pareils accords qu'il n'y a point d'exemple, parmi eux, d'aucuns qui aient désavoué ce qu'ils ont traité en de pareilles rencontres. Ils peuvent épouser de leurs parentes, dans tous les degrés qui sont au-dessous de leurs sœurs. Ils ont toujours pris la liberté d'avoir autant de femmes qu'ils en peuvent commodément entretenir mais il n'y a que la première, qui leur a été donnée par leurs parents, qui soit réputée pour légitime et dont les enfants puissent être avancés aux charges et préférés à tous ceux qui naissent des autres.

Ils donnent pour l'ordinaire à leurs enfants mâles les noms de leurs ennemis qu'ils ont surmontés, ou de leurs villages qu'ils ont brûlés, ou même de leurs prisonniers de guerre qui sont morts à leur service. Quant à leurs filles, ils les nomment de mêmes noms que leurs mères ou grand-mères ou aïeules qui sont décédées, ayant toujours égard qu'il n'y en ait aucune dans leur famille, qui soit encore en vie, qui porte le même nom et, au défaut des noms de cette nature, ils en forgent d'autres selon leur caprice, auxquels, si on les en doit croire, il y a beaucoup de mystères cachés.

Les femmes élèvent tous leurs enfants jusqu'à l'âge de douze ans ou environ mais, quand les garçons sont parvenus à ce terme, elles les confient entièrement aux soins et à la conduite de leurs maris, qui se chargent, dès lors, de leur éducation, les conduisant avec eux à la chasse, à la pêche, au labourage et à tous les autres exercices, dont ils tâchent de les rendre capables. Ils les façonnent aussi à tirer de l'arc et à lancer la sagaie de bonne grâce, et à se parer de leurs boucliers contre les coups de flèches, et ils les mènent à la guerre, quand ils sont parvenus en âge d'en pouvoir supporter la fatigue.

Ils ont tous beaucoup d'amitié pour leurs enfants mais ils ne leur en donnent point tant de preuves extérieures que plusieurs autres nations, qui font consister l'amour qu'ils ont pour eux en une infinité de caresses et qui l'évaporent en mignardises, dont les enfants abusent le plus souvent. Et bien que cette conduite des Apalachites semblent un peu trop pencher du côté de la sévérité, l'on remarque toutefois par expérience qu'elle n'abat point le courage à leurs enfants et qu'elle n'écoute en aucune façon le feu et la vivacité qui sont requis pour entreprendre quelque chose de généreux.

L'on ne voit aucun d'entre eux qui soit travaillé de la pierre, ou de la gravelle, ni même des gouttes, ce qu'on attribue à la sobriété qu'ils gardent au boire et au manger et aux exercices assez laborieux auxquels ils s'occupent tous les jours de leur vie, comme aussi à l'usage fréquent de la cassine, qui est une sorte de breuvage fort estimé parmi eux, qui est composé de la feuille de cet arbre de même nom, dont nous avons déjà parlé en plusieurs endroits. Car ils tiennent qu'il a la vertu de faire rendre quantité de sérosités par les conduits naturels et de chasser toutes les humeurs gluantes qui leur pourraient causer des obstructions. Mais ils sont fort sujets, lors notamment qu'ils deviennent vieux, à de grandes douleurs de tête, à des faiblesses d'estomac et à des démangeaisons, qui leur excitent des pustules par tout le corps, qui dégénèrent souvent en des ulcères malins, qui deviennent incurables.

Ils n'ont point d'autres médecins que leurs iaoüas, qui mêlent beaucoup de superstitions parmi les remèdes qu'ils prescrivent à leurs malades. Ils se servent, au lieu de lancettes et de rasoirs, de certaines dents de poissons extrêmement aiguës et tranchantes, dont ils font des incisions assez profondes sur les parties douloureuses de ceux qui se mettent entre leurs mains. Ils n'essuient point le sang qui coule des plaies qu'ils ont faites mais, après l'avoir sucé, ils le rendent promptement à terre. Les escarcelles, qu'ils portent attachées à leurs ceintures, sont toujours garnies de diverses sortes de graisses et de plusieurs feuilles, d'herbes, lesquelles ils appliquent, en forme d'emplâtres, sur les parties mal affectées de leurs patients. Ils provoquent aussi des vomissements et des sueurs, avec une poudre composée de l'écorce d'une sorte d'arbrisseau et d'une espèce de coquillage calciné, qui ont la vertu de produire ces effets.

Mais ces remèdes sont si violents que les Européens qui ont eu l'assurance d'en user en ont été dangereusement malades.

Quand tous ces remèdes ordinaires n'avancent point la guérison des malades, les iaoüas leur prescrivent des bains, des fomentations, l'usage des eaux minérales qui sont au pied de la montagne d'Olaimy et enfin, après avoir épuisé tous leurs secrets, ils les font exposer, au lever du soleil, à la porte de leurs cabanes, dans la créance que les doux rayons de cet astre seront plus puissants pour leur rendre la santé que toutes leurs autres ordonnances. C'est pourquoi, dans ces occurrences, ils conjurent cette prétendue divinité de vouloir déployer sa vertu vivifiante en faveur de ceux qui, lui découvrant leurs maux, n'attendent leur guérison que de ses bénignes influences.

Ces médecins, qui sont aussi sacrificateurs du soleil, comme nous l'avons représenté, sont fort estimés parmi les Apalachites car, outre qu'ils accompagnent cette double profession de gravité, de modestie et d'une abstinence de toute sorte de délices et même de l'usage des créatures qui ont eu la vie sensitive, ils ne peuvent point être promus à ces charges, qui les obligent à mener une vie beaucoup plus retirée que celle du commun, qu'ils n'aient fait l'apprentissage de toutes leurs superstitions au milieu des forêts et des plus affreuses solitudes, sous la conduite des chefs de leur secte, qui, durant trois ans entiers, les exercent et les façonnent, par plusieurs rudes épreuves, à tous les mystères de leur profane discipline. C'est aussi durant ce temps-là qu'ils ont, à ce qu'ils racontent, d'étranges visions et la communication familière de certains esprits follets, qui, leur apparaissant en diverses figures, se jouent de la simplicité de ces misérables abusés, qui ont l'adresse et la vanité de faire passer leurs rêveries et les illusions de ces anges de ténèbres qui les séduisent, pour des révélations divines et des inspirations qui leur sont envoyées du ciel.

ARTICLE XIII. De l'âge ordinaire des Apalachites, de leur mort et de leurs enterrements.

Les Apalachites sont presque tous de fort longue vie, car il s'en voit communément qui passent les cent ans et encore à présent il s'en trouve plusieurs qui ont atteint le cent cinquantième. Ce qui ne doit point être tenu pour une nouveauté, ou pour une merveille extraordinaire, puisque nous lisons au chapitre dixième du livre quatrième de la "Description des Indes Occidentales" du Sieur de Laët, que monsieur de Laudoniere, visitant la côte de la Floride, y vit un roitelet, ami de ce Saturiova, dont nous avons tant parlé dans les articles précédents, qui avait plus de cent cinquante ans et qui pouvait compter de ses fils et petits-fils jusqu'à la cinquième génération.

Ils embaument, avec un artifice tout particulier, les corps de leurs parents et amis décédés car, après en avoir tiré tous les intestins, lesquels ils ensevelissent au même lieu où le reste du corps doit être mis à la fin de leur deuil, ils les plongent dans un baume précieux qu'ils réservent à cet usage. Cette composition est faite de plusieurs sortes de gommes astringentes et de quelques drogues aromatiques, qui ont la vertu de dessécher les corps et les préserver de corruption, et il est constant qu'après qu'ils ont demeuré trois mois ou environ dans ce baume, ils en peuvent être tirés, sans qu'il y apparaisse aucune altération et sans crainte qu'ils se corrompent à l'avenir. Ensuite de cet embaumement, ils les revêtent de leurs plus précieuses fourrures et, après les avoir enfermés dans des coffres de cèdres et conservés dans leurs maisons l'espace de douze lunes entières, ils les enterrent dans la forêt la plus voisine de leurs demeures, au pied de quelque arbre, avec beaucoup de pleurs et de lamentations.

Il n'y a pas grande différence entre les enterrements du simple peuple et ceux des capitaines ou des chefs de famille mais ils observent quelque chose de particulier aux funérailles de leurs paracoussesOlaimy, où, depuis un temps immémorial, ils ont accoutumé d'ensevelir leurs souverains, et sitôt qu'ils ont posé les corps dans la grotte, ils ferment l'ouverture avec de grosses pierres, qu'ils couvrent d'un grand amas de gazons de terre.

Les capitaines et tous les autres officiers et chefs de famille qui ont assisté à ces derniers devoirs, après avoir jeté beaucoup de cris et pleuré le défunt, attachent aux arbres voisins leurs arcs et leurs carquois pleins de flèches, leurs massues et leurs boucliers. Et les plus proches parents du défunt plantent, auprès de la caverne où ils ont mis le corps, un cèdre, ou quelque autre sorte d'arbres précieux, qu'ils y entretiennent avec tous les soins qui sont requis pour empêcher qu'il ne meure et, s'il arrive qu'il soit renversé par les vents, ou qu'il vienne à sécher, ou à dépérir par quelque autre accident, ils ne manquent jamais d'en substituer un autre en la place, pour perpétuer, en tant qu'il est en eux, la mémoire du défunt par ce signe visible.

Pour témoigner leur deuil et faire paraître la grande tristesse qu'ils ont conçue de la mort de leurs parents, ils coupent une partie des cheveux de leur tête mais, lorsque leur prince est décédé, ils les rasent entièrement et ne les laissent point recroître, jusqu'à ce qu'ils aient porté son corps au sépulcre, en la façon que nous venons de décrire. Pour vérifier que les cérémonies que les Apalachites observent à embaumer les corps de leurs parents et à les conserver quelque temps dans des coffres avant que leur rendre les derniers devoirs, ne leur sont ni nouvelles, ni particulières, le Sieur de Laët, au chapitre troisième du livre quatrième de son "Histoire" déjà citée, rapporte que les soldats qui accompagnaient Pamphile Nerveus rivière des Palmes jusqu'aux derniers confins de la Floride, étant descendus à la plus prochaine côte du pays que nous décrivons, trouvèrent dans les cabanes que ces pauvres barbares avaient abandonnées incontinent qu'ils eurent aperçu ces étrangers, qui étaient munis d'armes à feu et montés à l'avantage, quatre grands coffres de bois précieux, où il y avait pour tout trésor des corps morts couverts de peaux de bêtes sauvages.

Ce que nous avons dit, jusqu'à présent, des mariages des Apalachites, de leurs médecins et de leurs funérailles ne doit être entendu que de ceux qui sont encore dans l'idolâtrie. Car ceux que Dieu a honorés de sa précieuse connaissance et appelés de leurs anciennes ténèbres à la merveilleuse lumière de son Evangile de grâce ont leurs mariages réglés, dans les degrés permis par sa loi, et se tiennent arrêtés indissolublement à une seule femme. Ils ne se servent point aussi dans leurs maladies des remèdes superstitieux des iaoüas mais, après l'invocation du nom du Sauveur, qui est le vrai soleil de justice qui, comme dit l'Ecriture, porte la santé dans ses ailes, c'est-à-dire en ses rayons, ils usent de quelques simples, que l'expérience leur a enseigné être très propres à la guérison de leurs maladies. Ils confient aussi à la terre les corps de leurs frères en toute simplicité, gravité et modestie chrétiennes, dans l'espérance de la bienheureuse résurrection, selon la pratique de l'Eglise primitive, suivant en cela, et en toutes autres choses qui concernent le service divin, l'ordre de leur liturgie particulière, laquelle est entièrement tirée de la parole de Dieu et fort approchante de celle de l'église d'Angleterre.

Voilà la digression curieuse, dont la recherche de l'origine des Caraïbes nous a fourni le sujet et la matière. Nous souhaitons, pour la clôture, que cette nouvelle relation, qui est beaucoup plus ample et plus exacte que celle que nous avions inférée en la première édition de cette "Histoire" agrée à ceux qui prendront la peine de la lire et qu'ils aient la bonté de supporter les défauts de nos expressions, qui se sont bien souvent trouvées contraintes, en tâchant de rendre, fidèlement et clairement en notre langue, le contenu aux mémoires qui nous ont été confiés de divers endroits, et en langue différente, sur cette riche matière.

Au reste, ces messieurs, qui conversent encore à présent avec ce peuple ou qui demeurent dans le voisinage, nous ayant honorés de toutes ces excellentes et judicieuses remarques, que nous tenons de leur libéralité, comme il appert par leurs lettres, qui paraissent au commencement de cet ouvrage, seront toujours les irréprochables témoins de la fidélité que nous nous sommes étudiés de garder, en les donnant au public, et les répondants de la vérité de tout ce que nous avons avancé après eux, en maniant ce digne sujet.

Il serait à désirer qu'à l'exemple de ces généreux habitants de la Floride, les autres colonies de l'Amérique septentrionale, nous informassent aussi à leur tour de ce qu'elles ont de plus considérable dans les pays où elles sont établies car nous apprenons qu'en la Neuve Angleterre, qui, sans contredit, est la plus peuplée et la plus fleurissante de toutes, il y a une infinité de raretés, qui sont très dignes d'être communiquées à notre Europe ; qu'il y a plusieurs belles et grandes places fort renommées, qui peuvent porter le nom de villes, qu'il y a partout des école auxquelles les enfants des Indiens sont nourris et élevés en la vraie piété et en la connaissance des lettres, avec ceux de la colonie, qu'il y a même une académie fort célèbre en l'une de leurs villes, laquelle est composée entre autres, de plusieurs docteurs et professeurs en théologie, qui enseignent publiquement et gratuitement cette divine science à tous ceux qui ont un saint désir de consacrer leur vie et leurs études au service des églises que le Seigneur a recueillies dans cette partie de nouveau monde, et que leurs saints labeurs y sont encore à présent accompagnés de tant d'heureux succès et de si grandes bénédictions du ciel que leur dernier synode national était composé de plus de cent pasteurs, qui y comparurent au nom de leurs troupeaux et qui y rendirent des solennelles actions de grâces au Seigneur, de ce que de jour en jour, il ouvrait le cœur de ces pauvres barbares, au milieu desquels sa providence les a appelés, pour entendre à l'Evangile qui leur est prêché et en y croyant avoir part à son alliance de grâce.

CHAPITRE IX. Du corps des Caraïbes et de leurs ornements.

Il faut maintenant reprendre le grand chemin dont nous nous étions écartés et retourner de la Floride aux Antilles, pour y considérer aussi exactement qu'il nous sera possible, dans toute la suite de cette histoire, le corps et l'esprit, les mœurs, la religion, les coutumes et les autres particularités des Sauvages caraïbes ou Cannibales, dont nous avons déjà déduit amplement l'origine.

Et parce que ceux d'entre ce peuple qui demeurent dans les mêmes îles où les Français et les autres nations européennes ont des colonies, ou qui les fréquentent souvent, s'accommodent en plusieurs choses à leurs façons de faire et que, pour leur être plus agréables, ils quittent beaucoup de leurs vieilles coutumes, ceux qui veulent savoir les anciennes mœurs des Caraïbes ne les doivent pas apprendre des Caraïbes qui demeurent à la Martinique ou qui fréquentent le plus nos Européens mais de ceux de Saint Vincent, lesquels entre tous les autres ont eu jusqu'à présent le moins de communication avec les étrangers. Aussi est-ce d'eux qu'est particulièrement tiré tout ce que nous dirons ci-après des Caraïbes mais, avant que d'entrer en cette matière, nous ferons quelques remarques générales, pour prévenir l'étonnement que le lecteur pourrait avoir de la différence de plusieurs de nos "relations" à celles des autres, ou de bouche ou par écrit.

1. Il est presque impossible que des "relations" de terres et de coutumes si éloignées de nous s'accordent en toutes choses, vu que même nous voyons que celles des pays voisins n'ont pas toujours un parfait rapport entre elles.

2. Depuis que les Caraïbes ont fréquenté avec les nations étrangères, ils ont beaucoup relâché de leurs anciennes pratiques et ont quitté plusieurs façons de faire qui leur étaient auparavant inviolables. De sorte qu'il se trouve aujourd'hui en eux un notable changement de ce qu'ils étaient autrefois. Ce qui est arrivé, et en partie de ce que nos Européens les ont déniaisés, et en partie aussi, car il le faut avouer à notre honte, de ce qu'ils les ont corrompus. Et sur ce sujet, monsieur du Montel nous rapporte en ses "mémoires" que deux bons vieillards caraïbes, avec lesquels il a conversé familièrement, lui disaient souvent en leur entretien :

Nos gens sont devenus presque comme vous, depuis qu'ils vous ont vus et nous avons de la peine à nous reconnaître nous-mêmes, tant nous sommes différents de ce que nous étions autrefois. Aussi notre nation estime qu'à cause de ce changement, les ouragans sont plus fréquents qu'ils n'étaient par ci-devant et que Maboya, (c'est-à-dire, l'esprit malin) nous a mis sous la puissance des Français, des Anglais et des Espagnols, qui nous ont chassés de la plupart de nos meilleures terres.

3. Ils peuvent avoir des façons de faire différentes selon la diversité des îles, bien qu'ils soient un même peuple, comme nous le voyons dans la diversité des coutumes d'un même royaume, selon les quartiers et les provinces. De sorte que, par exemple, ceux qui ont le plus conversé à la Dominique rapporteront des opinions, des coutumes et des cérémonies des Caraïbes, qui seront récitées diversement par des personnes qui les auront fréquentés ailleurs. Et néanmoins les uns et les autres feront une relation fidèle.

4. Comme dans le continent de l'Amérique, les Caraïbes qui habitent bien avant dans la terre et qui voient rarement les étrangers retiennent beaucoup plus leurs anciennes mœurs et leur ancienne façon de vivre que ceux qui, habitant près des colonies hollandaises de Cayenne et de Berbice, ont un commerce ordinaire avec les chrétiens. Aussi entre nos Caraïbes insulaires, ceux qui ont moins de communication avec les Européens, tels que sont ceux de Saint Vincent, sont plus exacts observateurs de leurs vieilles habitudes que ne le sont par exemple ou ceux de la Martinique, ou ceux de la Dominique, qui nous hantent davantage.

5. C'est pourquoi, si ceux qui ne les ont vus qu'en ces derniers lieux, ou qui ont appris de leurs nouvelles par des personnes qui ne les avaient pratiqués qu'en ces lieux là, trouvent dans la suite de notre "Histoire" diverses choses qui ne s'accordent pas bien avec celles dont ils ont la connaissance, ils ne s'en étonneront pas, s'il leur plaît, vu que la plupart de nos mémoires ont été faits sur les Caraïbes de Saint Vincent.

6. Enfin les lecteurs seront avertis que nous allons décrire pour la plupart les anciennes mœurs et les anciennes coutumes de ces Caraïbes, afin que personne ne trouve étrange si dans ce qu'ils pratiquent aujourd'hui il y a quelque chose qui ne s'y rapporte pas.

Ces avertissements étant donnés, rien ne nous empêche de commencer ce que nous avons entrepris, pour satisfaire au titre de ce chapitre.

La plupart des peuples que nous appelions Sauvages et Barbares ont quelque chose de hideux et difforme, ou de défectueux, soit en leur visage, soit au reste de leur corps, comme les historiens nous le rapportent des Maldivois, des habitants du détroit de Magellan et de plusieurs autres qu'il n'est pas besoin de nommer.

Mais les Caraïbes sont gens bien faits et proportionnés de leur corps, assez agréables, la mine riante, de moyenne taille, larges d'épaules et de hanches et presque tous en assez bon point et plus robustes que les Français. Ils ont le visage rond et ample et pour la plupart les joues marquées de deux petites fossettes dans le milieu. Leur bouche est médiocrement fendue et leurs dents sont parfaitement blanches et serrées. Il est vrai qu'ils ont le teint naturellement olivâtre et que cette couleur s'étend même sur le blanc de leurs yeux, lesquels ils ont noirs, un peu petits, aussi bien que les Chinois et les Tartares, mais fort pénétrants. Ils ont aussi le front et le nez aplatis, mais par artifice et non pas naturellement, car leurs mères les leur pressent à leur naissance et continuellement pendant tout le temps qu'elles les allaitent, imaginant qu'il y a en cela de la beauté et de la perfection, car sans cela ils auraient le nez bien formé et le front élevé comme nous. Ils ont les pieds larges et épatés, parce qu'ils vont nu-pieds mais au reste si endurcis qu'ils sont à toute épreuve et dans les bois et sur les rochers.

Entre ceux du pays, on ne voit ni borgne, ni aveugle, ni boiteux, ni bossu, ni chauve, ou qui ait de nature aucune difformité, comme l'on témoigne aussi des Brésiliens, des Floridiens et de la plupart des peuples de l'Amérique. Au lieu que ceux qui se sont promenés dans le grand Caire rapportent que, parmi les rues, on voit force borgnes et force aveugles, ces infirmités étant si fréquentes et si populaires en ce pays-là que, de dix hommes, il y en a toujours cinq ou six qui en sont atteints. Mais, s'il y en a quelques-uns entre les Caraïbes qui soient difformes, ou perclus de quelque membre, cela leur est survenu dans les rencontres et dans les combats qu'ils ont eus avec leurs ennemis et ces difformités ou ces flétrissures, étant autant de preuves de leur valeur, sont estimées parmi eux de bonne grâce et glorieuses, bien loin de les mettre en danger d'être assommés ou jetés en une fondrière par leurs compatriotes, comme ces pauvres enfants qui, parmi le peuple de Guyana et chez les Lacédémoniens du temps de Lycurgue, venaient du ventre de leurs mères imparfaits et difformes. Il se voit même de belles filles et de belles femmes entre les Sauvagesses caraïbes, témoin Mademoiselle de Rosselan, femme de monsieur le gouverneur de Sainte Alousie.

Tous les Caraïbes ont les cheveux noirs, comme les Chinois, qui pour cela sont parfois nommés le peuple aux cheveux noirs. Ces cheveux des Caraïbes ne sont pas frisés comme ceux des Maures mais tout droits et fort longs comme ceux des Maldivois. Et leurs femmes donnent toutes à cette couleur noire le premier rang de la beauté pour la chevelure. On dit aussi que les Indiennes du Pérou ont tant de passion pour les cheveux noirs que pour donner à leurs cheveux cette couleur, quand elle y manque, elles se don-

nent des peines et des tourments incroyables. Au contraire, en Espagne, plusieurs dames, pour se teindre les cheveux de couleur d'or, les parfument de soufre, les trempent dans de l'eau forte et les exposent au soleil en plein midi, durant les plus violentes chaleurs de la canicule. Et en Italie cette couleur de cheveux est aussi fort affectée, témoin ce que dit un poète au sujet des courtisanes romaines.

Ô que ces Guenuches coiffées
Avec leur poil fauve par art, etc.

Les Caraïbes sont fort soigneux de se peigner et estiment cela fort honnête. Ils huilent leurs cheveux et ont une invention pour les faire croître. Les femmes peignent ordinairement leurs maris et leurs enfants. Hommes et femmes tressent leurs cheveux par derrière et les font aboutir en une petite corne qu'ils se mettent au milieu de la tête. Aux deux côtés ils les laissent en moustaches, selon la liberté naturelle. Les femmes divisent leurs cheveux en sorte qu'ils leur tombent des deux côtés de la tête et les hommes séparent les leurs en l'autre sens, c'est-à-dire qu'ils les tirent sur le devant et sur le derrière de la tête, ce qui les oblige à en couper de dessus le front, parce qu'autrement ils leur tomberaient sur les yeux, ce qu'ils faisaient autrefois avec de certaines herbes tranchantes, avant que d'avoir l'usage de nos ciseaux, outre ce qu'ils ont accoutumé d'en couper lorsqu'ils sont en deuil, au lieu qu'en Madagascar les hommes ne coupent rien du tout leurs cheveux mais les femmes se rasent entièrement, ce qui est tout à fait contraire à la coutume des peuples parmi lesquels vivait l'apôtre Saint Paul.

On n'aperçoit point du tout de barbe aux Caraïbes ; s'il leur en vient, ils l'arrachent, comme font les Brésiliens, les Cumanois et certains peuples sujets de l'empire des Tartares, qui portent toujours un fer à la main, dont ils s'arrachent tous les poils de barbe qui leur croissent de nouveau. Au reste l'on ne voit guère les Caraïbes en cette peine et l'on croit qu'ils ont un secret pour empêcher le poil de revenir quand une fois il est arraché, invention qui eût été fort commode aux anciens Romains car on tient qu'ils n'ont presque point donné à leur barbe la permission de croître, que depuis le temps de l'Empereur Adrien, qui le premier laissa croître la sienne ; jusque là, il était si honorable parmi eux de ne porter point de barbe que les esclaves n'eussent osé faire raser la leur et même cela était défendu à toute personne accusée de crime, comme pour mettre sur eux une marque d'infamie, jusqu'à ce qu'ils eussent été absous, ainsi que le rapporte Aule-Gelle

Les Caraïbes s'étonnent de voir nos Européens nourrir leur barbe et trouvent que c'est une grande difformité d'en avoir, comme c'est en eux une belle perfection de n'en avoir point. Mais ils ne sont pas les seuls des Sauvages qui soient fantasques en matière de bienséance et de beauté. Toutes les nations barbares et même quelques civilisées ont sur cela des goûts et des sentiments particuliers. Par exemple, on met pour beauté, entre les Maldivois, d'avoir tout le corps velu, ce qui serait parmi nous la beauté d'un ours et non pas celle d'un homme ; entre les Mexicains, d'avoir le front petit et plein de poil ; entre les Japonais, de n'avoir guère de cheveux, ce qui les oblige à les arracher soigneusement et à n'en laisser qu'un toupet au sommet de la tête ; entre les femmes tartares, d'être fort camuses mais, pour relever les attraits de leur nez, elles le frottent d'un onguent fort noir ; entre les Guinois, d'avoir de grands ongles et le nez plat, c'est pourquoi ils l'aplatissent et l'enfoncent avec le pouce à leurs enfants, dès qu'ils viennent au monde, comme font aussi les Brésiliens ; entre ceux de la Province de Cusco au Pérou et quelques Indiens orientaux, comme entre les Calecutiens et les Malabares, d'avoir les oreilles extrêmement grandes et pendantes jusque sur les épaules, aussi quelques-uns d'entre eux se les font venir telles par artifice ; entre les Ethiopiens, d'avoir de grosses lèvres et le teint noir et poli comme jayet ; entre les Nègres de Mozambique, d'avoir les dents extrêmement pointues et ils usent de la lime pour les rendre telles ; entre les Maldivois, de les avoir rouges et pour cet effet ils mâchent continuellement du petel ; entre les Japonais et les Cumanois, de les avoir noires, aussi les noircissent-ils exprès ; entre ces derniers encore, d'avoir le visage long, les joues maigres et les jambes grosses par excès et c'est pour cela qu'ils pressent la tête de leurs enfants entre deux coussins à leur naissance et qu'aussi bien que les habitants de la rivière d'Essequebe, ils se tiennent les jambes étroitement liées par le haut et à la cheville du pied, afin de les faire enfler ; entre quelques Péruviens, d'avoir le visage incisé et déchiqueté, comme à coups de lancettes, et d'avoir la tête plate et contrefaite, large de front et fort étroite depuis le front jusqu'au chignon du cou, et c'est pour se la rendre de cette belle forme qu'ils tenaient la tête de leurs enfants pressée entre deux petits ais, dès le moment de leur naissance jusqu'à l'âge de quatre ou cinq ans. Enfin entre quelques Orientaux et quelques Africains, c'est une grande perfection aux femmes d'avoir des mamelles à renverser par dessus l'épaule. Et entre les Chinoises, la principale beauté est d'avoir le pied excessivement petit et grêle et c'est pour cet effet que, dès leur enfance, on le leur serre si étroitement qu'elles en sont tout estropiées et qu'à peine se peuvent-elles soutenir. Il serait bien malaisé de décrire une beauté sur les opinions différentes de tous ces peuples. Retournons aux Caraïbes.

Ils vont nus entièrement, hommes et femmes, comme plusieurs autres nations. Et si quelqu'un d'eux voulait cacher ses parties naturelles, il serait moqué de tous les autres. Quelque fréquentation que les chrétiens aient eue avec eux, il leur a été jusqu'à présent impossible de leur persuader de se couvrir. Que si quelquefois en venant voir les chrétiens, ou traiter avec eux, ils se couvrent pour leur complaire, prenant une chemise, des caleçons, un chapeau et les habits qu'ils leur ont donnés, aussitôt qu'ils sont de retour chez eux, ils se dépouillent et mettent tous ces habits-là dans leurs cabinets en parade. Pour échange de cette complaisance des Caraïbes, quelques-uns de nos Français, étant allés au milieu d'eux, n'ont fait point de difficulté de se dépouiller entièrement à leur exemple. Cette nudité règne au long et au large sous la zone torride comme chacun sait.

Quand on reproche aux Brésiliens leur nudité, ils disent que nous venons nus au monde et que c'est folie de cacher le corps qui nous a été donné par la nature. Ceux du royaume de Bennin en Afrique sont louables de se couvrir au moins lorsqu'ils se marient, ou même plus tôt si leur roi le veut permettre. Les femmes des îles Lucayes devaient aussi participer à cette louange car elles avaient accoutumé de se couvrir lorsqu'elles étaient en état d'être mariées et solennisaient cette action avec beaucoup de réjouissance. Mais aujourd'hui cette coutume n'a plus de lieu car cette pauvre nation a été entièrement détruite par les Espagnols, ou enlevée pour travailler aux mines, et il n'y a plus en toutes les îles qui portent ce nom aucun habitant naturel, mais seulement quelque peu d'Anglais, que l'on y a transportés de l'île de la Vermoude. Venons aux ornements de nos Sauvages.

Ils changent leur couleur naturelle par une couleur rouge, qu'ils appliquent sur le corps, car, demeurant auprès des rivières et des fontaines, la première chose qu'ils font tous les matins, c'est de s'aller laver tout le corps. Et c'est ce que pratiquaient les anciens Allemands, comme Tacite le témoigne. Aussitôt que les Caraïbes sont lavés, ils retournent à la maison et se sèchent auprès d'un petit feu. Etant séchés, leur femme, ou quelqu'un de leurs domestiques, prend une calebasse remplie d'une certaine peinture rouge, qu'ils appellent roucou, du nom de l'arbre qui la produit et lequel nous avons représenté en son lieu. On leur frotte tout le corps et même aussi le visage de cette couleur, qui est démêlée avec de l'huile. Pour appliquer cette peinture, ils se servent d'une éponge au lieu de

pinceau et ils nomment cette action-là se roucoüer. Et pour paraître plus galants, ils se font souvent des cercles noirs à l'entour des yeux, avec du jus de pommes de junipa.

Cette peinture rouge leur sert d'ornement et de couverture tout ensemble. Car outre la beauté qu'ils y trouvent, ils disent que cela les rend plus souples et plus agiles, comme de vrai les anciens athlètes se frottaient d'huile pour le même effet. De plus, ils disent qu'en se roucoüant ainsi, ils se garantissent du froid de la nuit et des pluies, des piqûres des mousquites et des maringoins et de l'ardeur du soleil, qui autrement leur causerait des élevures et des ulcères à la peau. Cette onction endurcit leur peau mais aussi elle la rend luisante, douce et polie, comme le savent tous ceux qui les ont vus et touchés.

La plupart des Sauvages se peignent et s'ajustent ainsi le corps bizarrement, mais non pas des mêmes couleurs, ni de même façon. Car il y en a qui se rougissent le corps, aussi bien que les Antillais caraïbes, comme ceux du Cap de Lopes Gonsalves, mais les autres y emploient d'autres couleurs, comme le noir, le blanc, la couleur de châtaigne, le zinzolin, le bleu, le jaune et semblables. Quelques-uns n'en mettent qu'une, d'autres se peignent de plusieurs ensemble et y représentent diverses figures. Quelques autres, sans s'appliquer de couleur, se frottent avec de l'huile de palmes. Il y en a qui se font huiler de baume et saupoudrer tout le corps d'une menue poudre d'or. Et d'autres enfin s'oignent le corps d'une colle gluante et soufflent sur cela du duvet de divers oiseaux ou bien ils se couvrent d'une pâte gommée et odoriférante et y collent des plus belles fleurs qui croissent en leur pays. Il y a à choisir dans toutes ces modes et ce serait un plaisir que de voir tous ces pantalons danser ensemble. On y pourrait joindre, pour rendre la troupe plus complète, ces pèlerins turcs, qui portent ordinairement de longues robes, faites d'un million de pièces de toutes couleurs.

Au reste, la mode de se peindre le corps est bien ancienne et, entre autres monuments de cette antiquité, Pline et Hérodien nous récitent que certains peuples de la Grand Bretaigne n'ayant l'usage d'aucun vêtement se peignaient le corps de diverses couleurs et y représentaient même des figures d'animaux, d'où ils furent nommés Pictes ou Peints. Mais entre tous les Sauvages qui se peignent aujourd'hui le corps, les Caraïbes ont l'avantage de se parer d'une couleur que les anciens ont fort honorée sur toutes les autres. Car on dit que les Goths usaient de cinabre pour se rougir le visage. Et les premiers Romains, au rapport de Pline, se peignaient le corps de minium le jour de leur triomphe. Il nous apprend que Camille en usa de la sorte et il ajoute que, les jours de fête, on enluminait ainsi le visage de la statue de leur Jupiter. Et qu'autrefois les Ethiopiens faisaient si grand état de cette couleur vermeille que leurs principaux seigneurs se l'appliquaient sur tout le corps et que leurs dieux mêmes la portaient en leurs simulacres.

Nos Caraïbes se contentent pour l'ordinaire de cette peinture rouge, qui leur sert de chemise, d'habit, de manteau et de juste-au-corps. Mais en leurs jours solennels et de réjouissance, ils ajoutent à leur rouge diverses autres couleurs, dont ils se bigarrent le visage et tout le corps.

Mais ce n'est pas de peinture seulement qu'ils usent pour se parer. Ils ornent le sommet de leur tête d'un petit chapeau tissu de plumes d'oiseaux de différentes couleurs, ou d'un bouquet de plumes d'aigrette, ou de quelque autre oiseau. Ils portent aussi quelquefois une couronne de plumes, qui leur couvre toute la tête. Ainsi voit-on parmi eux force têtes couronnées, bien qu'on n'y voie point de rois. Encore les prendrait-on plutôt pour des rois à leurs couronnes de plumes que l'on ne reconnaîtrait pour prince le seigneur du golfe d'Antongil, qui n'a pour son sceptre et pour marque de sa dignité royale qu'une grande serpe de jardinier, qu'il porte toujours avec lui.

Les femmes maldivoises se font à chaque oreille une douzaine de trous, où elles attachent de petits clous dorés et quelquefois des perles et des pierres précieuses. Les dames de Madagascar et du Brésil se font un grand trou à passer le pouce au tendron de l'oreille, où elles fourrent des pendants de bois et d'os. Et les Péruviens, sous le règne des rois incas, avaient accoutumé de se faire aux oreilles un trou d'une grandeur incroyable, où ils attachaient des lacets longs d'un quart d'aune, qui soutenaient des pendants d'or d'une largeur démesurée. Mais nos Caraïbes ne veulent qu'un petit trou à l'européenne, au mol de l'oreille, où ils mettent des arêtes de certains poissons fort polies, des pièces d'écaille de caret et, depuis que les chrétiens sont venus vers eux, des boucles d'or, d'argent, ou de laiton, où ils attachent de beaux pendants d'oreilles. Ils sont ravis d'en avoir de ceux que leur apportent nos gens et savent fort bien distinguer et chérir, sur tous les autres, ceux qui sont de prix, ils font particulièrement état de ceux qui sont de cristal, d'ambre, de corail, ou de quelque autre riche matière, pourvu que la boucle et tout l'enrichissement soient d'or. Quelquefois on leur en a voulu donner, qui n'étaient que de cuivre doré, et leur faire accroire qu'ils étaient d'or mais ils les ont rejetés en disant qu'on les voulait tromper et que ce n'était que de l'or de chaudière. Et pour en faire l'épreuve, ils ont accoutumé de mettre la pièce en leur bouche. Bien au contraire de ceux de Madagascar, qui, lorsque les Hollandais qui y naviguèrent en l'an mille cinq cent quatre-vingt-quinze leur offrirent une cuillère d'argent, la mirent entre leurs dents et, sentant qu'elle était dure, la refusèrent demandant une cuillère d'étain. Et l'on peut assez juger quel état ils faisaient de l'étain, puisqu'ils présentèrent une fille, en échange d'une cuillère de ce métal. Hérodote nous récite qu'autrefois, parmi les Ethiopiens, le cuivre était plus estimé que l'or, dont l'usage était vil à un tel point que l'on y liait les criminels avec des chaînes d'or.

Les Caraïbes se percent aussi quelquefois les lèvres pour y faire passer une espèce de petit poinçon, qui est fait d'un os, ou d'une arête de poisson. Ils ouvrent même l'entre-deux de leurs narines, pour y attacher une bague, un grain de cristal, ou quelque semblable gentillesse. Le col et les bras de nos Caraïbes ont aussi leurs ornements car ils y mettent des colliers et des bracelets d'ambre, de rassade, de corail, ou de quelque autre matière qui ait du lustre. Les hommes portent les bracelets au gros du bras proche l'épaule mais les femmes en entourent leurs poignets, de même que celles de ces contrées. Ils parent encore leurs jambes de chaînes de rassade, au lieu de jarretières. Ceux d'entre eux qui n'ont point de communication avec les Européens portent ordinairement pendus à leur col des sifflets d'os de leurs ennemis et de grandes chaînes qui sont composées de dents d'agouti, de tigres, de chats sauvages, ou de petits coquillages percés et liés par ensemble, avec une cordelette de fin coton, teinte en rouge ou en violet. Et quand ils se veulent mettre sur leur bonne mine, ils ajoutent à tout cela des bonnets, des bracelets, qu'ils lient sous les aisselles, des écharpes et des ceintures de plumes, fort industrieusement tissues par un agréable assemblage, lesquelles ils laissent flotter sur leurs épaules ou pendre depuis le nombril jusqu'au milieu de leurs cuisses.

Mais les plus considérables de tous leurs ornements sont de certaines grandes médailles de fin cuivre extrêmement poli, sans aucune gravure, qui ont la figure d'un croissant et sont enchâssées en quelque bois solide et précieux. Ils les nomment caracolis en leur langue. Elles sont de différentes grandeurs car ils en ont de si petites qu'ils les attachent à leurs oreilles en forme de pendants et d'autres qui sont environ de la largeur de la paume de la main, lesquelles ils portent pendues au col, d'où elles battent sur leur poitrine. Ils ont ces caracolis en grande estime, tant parce que leur matière, qui ne contracte jamais de rouillure, est éclatante comme

l'or qu'à cause que c'est le butin le plus rare et le plus prisé qu'ils remportent des courses qu'ils font tous les ans dans les terres des Aroüagues leurs ennemis et que c'est la livrée, ou le collier, qui distingue les capitaines et leurs enfants d'entre les hommes du commun. Ceux-là aussi qui ont de ces joyaux en font un tel cas qu'en mourant ils ne laissent autre héritage à leurs enfants, ou à leurs plus intimes amis, et il y en a tel parmi eux qui garde encore un caracolis de son grand-père, dont il ne se pare qu'aux plus grandes réjouissances.

Les femmes se peignent tout le corps et s'ajustent presque comme les hommes, hormis quelques petites différences que nous avons déjà remarquées et qu'elles ne mettent point de couronnes dessus leurs têtes. Elles ont aussi ceci de particulier, qu'elles portent des demi-bottines, qui ne leur descendent que jusqu'à la cheville du pied. Cette espèce de chaussure est fort proprement travaillée et terminée par le haut et par le bas d'une petite rotonde tissée de jonc et de coton, qui leur serre le gras de la jambe et le fait paraître plus rempli.

CHAPITRE X. Remarques sur la langue des Caraïbes.

Nous avons dessein de donner à la fin de cette "Histoire", pour la satisfaction des curieux, un assez ample vocabulaire du langage des Caraïbes. C'est pourquoi nous nous contenterons de faire en ce chapitre les remarques principales, qui en pourront faire connaître la grâce, la douceur et les propriétés.

1. Les Caraïbes ont un langage ancien et naturel et qui leur est tout particulier, comme chaque nation a le sien.

2. Mais, outre cela, ils en ont formé un autre, qui est bâtard et mêlé de plusieurs mots étrangers, par le commerce qu'ils ont eu avec les Européens. Surtout ils ont emprunté beaucoup de mots des Espagnols, parce que ce sont les premiers chrétiens qu'ils aient abordés.

3. Ils se servent toujours entre eux de leur langage ancien et naturel.

4. Mais, lorsqu'ils conversent ou qu'ils négocient avec les Chrétiens, ils emploient leur langage corrompu.

5. Outre cela, ils ont un fort plaisant baragouin, lorsqu'ils veulent entreprendre de parler en quelque langue étrangère. Comme lorsqu'ils disent, compère gouverneur, employant ce mot de compère généralement envers tous ceux qui sont leurs amis ou leurs alliés. Ainsi ils diraient tout franchement, s'il s'en présentait occasion, compère roi. C'est aussi un de leurs compliments de dire à nos Français, avec un visage riant, ah si toi bon pour Caraïbe, moi bon pour France. Et, lorsqu'ils veulent se louer de nos gens et témoigner qu'ils en sont fort satisfaits, mouche bon France pour Caraïbe. Ainsi disent-ils encore Maboya mouche fache contre Caraïbe, lorsqu'il tonne ou qu'il fait un ouragan. Et, moi mouche lunes, pour signifier qu'ils sont fort âgés. Ils ont aussi fort souvent ces paroles en la bouche, lorsqu'ils reconnaissent que nos gens veulent abuser de leur simplicité, compère, toi trompe Caraïbe. Et on les entend dire souvent lorsqu'ils sont en belle humeur, Moi bonne Caraïbe.

6. Au reste, bien que les Caraïbes de toutes les îles s'entendent tous universellement entre eux, ce n'est pas à dire pourtant qu'il ne se trouve en quelqu'une quelque dialecte différent de celui d'une autre.

7. Le P n'est guère en usage en leur langue mais, hors de cela, on n'y remarque aucun défaut de lettres, comme en la langue du Japon, du Brésil et de Canada, qui se trouve dans la disette d'F. L. R., ou en celle du Pérou, qui manque de B. D. F. G. I. Jota et X. au rapport des historiens.

8. Leur langage est extrêmement doux et se prononce presque tout des lèvres, quelque peu des dents et presque point du gosier. Car bien que les mots que nous en donnerons ci-après semblent rudes sur le papier, néanmoins, lorsqu'ils les prononcent, ils y font des élisions de certaines lettres et y donnent un certain air qui rend leur discours fort agréable. Ce qui oblige monsieur Du Montel à leur rendre ce témoignage : je prenais, dit-il, grand plaisir à les écouter, lorsque j'étais parmi eux et je ne pouvais assez admirer la grâce, la fluidité et la douceur de leur prononciation, qu'ils accompagnent d'ordinaire d'un petit souris, qui a beaucoup d'agrément.

9. Ils ont la prononciation plus douce que les Caraïbes du continent mais d'ailleurs ils ne diffèrent qu'en dialecte.

10. D'un seul mot, selon qu'il est diversement prononcé, ils signifient plusieurs choses différentes. Par exemple, le mot d'An han signifie 1. Oui, 2. Je ne sais pas, 3. Tiens ou Prends, selon la prononciation qu'on lui donne.

11. Pour nous, nous ne pouvons prononcer cette langue avec toute la grâce et toute la douceur qui lui est naturelle, à moins que de l'avoir apprise dès le bas âge.

12. Ils s'écoutent patiemment les uns les autres et ne s'interrompent point dans leurs discours mais ils ont accoutumé de pousser un petit ton de voix au bout de trois ou quatre périodes de celui qui parle, pour témoigner la satisfaction qu'ils ont de l'ouïr.

13. Quelque avantage que nous ayons sur eux, ou pour les facultés naturelles de l'esprit, ou pour la douceur de la prononciation, qui nous devraient augmenter la facilité de prononcer leur langue, néanmoins ils apprennent plus facilement la nôtre que nous n'apprenons la leur, comme il se reconnaît par l'expérience.

14. Nos Français ont remarqué qu'ils ont grande aversion pour la langue anglaise, jusqu'à ne pouvoir souffrir qu'on la parle devant eux, parce qu'ils leur sont ennemis. Que s'il se voit dans leur langage corrompu plusieurs mots tirés de l'Espagnol, qui est aussi leur ennemi, c'est qu'ils les ont appris durant le temps qu'ils avaient communication avec cette nation-là et qu'elle ne les avait pas encore maltraités.

15. Ils sont fort soigneux de ne point communiquer leur langue, de crainte que les secrets de leurs guerres ne soient découverts. Ceux même d'entre eux qui se sont faits chrétiens ne veulent pas révéler le fond de cette langue, dans la créance qu'ils ont que cela pourrait préjudicier à leur nation.

16. Voici quelques-unes des propriétés les plus particulières à leur langue. Et premièrement, les hommes ont beaucoup d'expressions qui leur sont propres, que les femmes entendent bien mais qu'elles ne prononcent jamais. Et les femmes ont aussi leurs mots et les phrases, dont les hommes n'usent point, à moins que de se faire moquer. De là vient qu'en une bonne partie de leur entretien, on dirait que les femmes ont un autre langage que les hommes, comme on le pourra reconnaître en notre vocabulaire, par la différence des façons de parler dont les hommes et les femmes se servent pour exprimer une même chose. Les Sauvages de la Dominique disent que cela procède de ce que, lorsque les Caraïbes vinrent habiter les îles, elles étaient occupées par une nation d'Arouägues, qu'ils détruisirent entièrement, à la réserve des femmes qu'ils épousèrent pour peupler le pays. De sorte que ces femmes-là, ayant conservé leur langue, l'enseignèrent à leurs filles et les accoutumèrent à parler comme elles. Ce qui s'étant pratiqué jusqu'à présent par les mères envers les filles, ce langage est ainsi demeuré différent de celui des hommes en plusieurs choses. Mais les garçons, bien qu'ils entendent le parler de leurs mères et de leurs sœurs, suivent néanmoins leurs pères et leurs frères et se

façonnent à leur langage, dès l'âge de cinq ou six ans. Pour confirmer ce que nous avons récité sur l'origine de cette différence de langage, on allègue qu'il y a quelque conformité entre la langue des Arouägues de la Terre Ferme et celle des femmes caraïbes. Mais il est à remarquer que les Caraïbes du continent, hommes et femmes, parlent un même langage, n'ayant point corrompu leur langue naturelle par des mariages avec des femmes étrangères.

17. Les vieillards ont plusieurs termes qui leur sont affectés et plusieurs façons de parler particulières, qui n'ont point d'usage en la bouche des jeunes gens.

18. Les Caraïbes ont aussi un certain langage dont ils se servent seulement entre eux lorsqu'ils prennent des résolutions de guerre. C'est un baragouin fort difficile. Les femmes et les filles n'ont aucune connaissance de ce langage mystérieux, ni même les jeunes hommes, jusqu'à ce qu'ils aient donné des preuves de leur générosité et du zèle qu'ils ont pour la querelle commune de leur nation contre leurs ennemis. C'est afin que leurs desseins ne soient pas découverts avant le temps.

19. Pour faire leurs cas, leurs personnes, leurs mœufs et leurs genres, ils n'ont point de particules séparées comme nous mais ils allongent leurs mots de quelques syllabes ou de quelques lettres, au commencement ou à la fin, et ils en changent quelques-unes. Ainsi disent-ils à l'impératif, bayoubaka, marche, mais à l'indicatif, nayoubakayem, je marche. Et de même babinaka, danse, nabinakayem, je danse. Ce qui a du rapport avec la façon dont se forment les verbes hébreux.

20. Les noms indéfinis et absolus sont peu en usage parmi eux, surtout les noms des parties du corps mais ils sont presque toujours restreints à une première, à une seconde ou à une troisième personne.

21. La première personne se marque ordinairement par un N. au commencement du mot : nichic, ma tête. La seconde par un B. : bichic, ta tête. Et la troisième par une L. : lichic, sa tête.

22. Le genre neutre et absolu est exprimé par un T. tichic, la tête mais cela est peu en usage.

23. Ils ont des noms différents pour parler aux personnes mêmes et d'autres pour parler d'elles. Ainsi disent-ils Baba, mon Père, en parlant à lui, et youmaan en parlant de lui, bibi ma Mère, en parlant à elle, et ichanum, en parlant d'elle. Ce qui, avec la différence du langage des hommes et des femmes, des jeunes et des vieux, de l'entretien ordinaire et des conseils de guerre, doit sans doute multiplier beaucoup les mots de leur langue.

24. Leurs noms propres ont souvent de la signification et sont pris de diverses rencontres, comme nous le verrons plus particulièrement au chapitre de la naissance et de l'éducation de leurs enfants.

25. Ils ne nomment jamais le nom d'une personne en sa présence ou bien par respect ils ne le nomment qu'à demi.

26. Ils ne disent jamais le nom entier ni d'un homme, ni d'une femme mais bien celui des enfants. Ainsi ils diront le père ou la mère d'un tel ou bien ils diront le nom à moitié, comme par exemple, mala, au lieu de dire mala kaali, et hiba pour hibalomon.

27. Les oncles et les tantes, tout autant qu'il y a dans la ligne collatérale, sont nommés Pères et Mères par leurs neveux. Ainsi l'oncle est-il appelé baba, c'est-à-dire père. Mais quand ils veulent signifier expressément le vrai et propre père, ils ajoutent parfois un autre mot, en disant baba tinnaca.

28. Suivant cela, tous les cousins s'appellent aussi frères, toutes les cousines sœurs.

29. Mais de cousin à cousine, le cousin appelle sa cousine, youëilleri, c'est-à-dire proprement, ma femelle, ou mon accordée, parce que naturellement entre eux leurs cousines leur sont acquises pour femmes.

30. Ils nomment les mois des lunes et les années des Poussinières.

31. Ce sont ici ensuite quelques traits de la naïveté et de l'élégance de leur langage. Nous ne ferons pour la plupart que marquer ce que leurs mots signifient, sans exprimer les mots mêmes, pour ne les pas mettre deux fois sans nécessité, parce que nous les donnerons ci-dessous en notre "vocabulaire".

32. Pour signifier qu'une chose est perdue, ou qu'elle est rompue, ils disent ordinairement qu'elle est morte.

33. Ils nomment un capucin père aïoupa et le mot d'aïoupa signifie en leur langue un couvert ou un appentis De sorte que c'est comme s'ils disaient que c'est un homme où il y a de quoi se mettre à couvert à cause de son grand capuce. Ils le nomment aussi par raillerie une guenon ou une barbue, à cause de sa longue barbe.

34. Un chrétien, un homme de mer, à cause que les chrétiens sont venus vers eux en des navires.

35. Un lieutenant, la trace d'un capitaine, ou ce qui paraît après lui.

36. Mon gendre, celui qui me fait de petits enfants.

37. Mon cadet, ma moitié.

38. Ma femme, mon cœur.

39. Un garçon, un petit mâle.

40. Une fille, une petite femelle.

41. Les Espagnols et les Anglais, Ennemis contrefaits, Etôutou noubi, parce qu'ils sont vêtus, en les opposant à leurs ennemis, qui sont nus et qu'ils nomment simplement Etóutou, c'est-à-dire ennemis.

42. Un fol, celui qui ne voit goutte, ou qui n'a point de lumière.

43. La paupière, la couverture de l'œil.

44. Les cils, le poil de l'œil.

45. La prunelle, le noyau de l'œil.

46. La lèvre, le bord de la bouche.

47. Le menton, le soutien des dents.

48. Le col, le soutien de la tête.

49. Le bras et une aile s'expriment par un même mot.

50. Le pouls, l'âme de la main. Les Allemands font à peu près une composition semblable, lorsqu'ils appellent un gant, le soulier de la main.

51. Les doigts, les petits ou les enfants de la main.

52. Le pouce, le père des doigts, ou ce qui leur est opposé. C'est justement l'antixeis des Grecs.

53. Les jointures, chose ajoutée ; ils nomment encore ainsi une pièce mise sur un habit.

54. La vessie, le vaisseau de l'urine.

55. Le jarret, ce qui tire la jambe.

56. La plante du pied, le dedans du pied.
57. Les orteils, les petits ou les enfants du pied.
58. Dix, tous les doigts de la main.
59. Vingt, tous les doigts des mains et tous les orteils des pieds.
60. Un pistolet, petite arquebuse.
61. Un chandelier, ce qui tient quelque chose.
61. Des épines, le poil de l'arbre ou les yeux de l'arbre.
63. L'arc-en-ciel, la plume ou le panache de Dieu.
64. Le bruit du tonnerre, Trtrguetenni.
65. Cette langue a aussi dans son abondance et dans sa naïveté quelques défauts qui lui sont particuliers, dont toutefois il y en a quelques-uns qui lui doivent moins tourner à blâme qu'à louange.
66. Les Caraïbes ont en leur langue naturelle peu de noms d'injure et de moquerie et ce qu'ils disent ordinairement de plus offensif en leurs railleries est tu n'es pas bon ou tu es adroit comme une tortue.
67. Ils ne savent pas non plus les noms de plusieurs vices. Mais les chrétiens ne leur en apprennent que trop. Ainsi l'on admire, au langage de Canada, qu'il n'y a point de mot qui réponde à celui de péché mais il faut tout dire, il n'y en a point aussi qui exprime la vertu.
68. Ils n'ont point de noms pour exprimer l'hiver, la glace, la grêle, ni la neige, car ils ne savent ce que c'est.
69. Ils ne peuvent exprimer ce qui ne tombe point sous les sens, excepté qu'ils nomment quelques esprits et bons et mauvais. Mais, hors de là, ils n'ont point de mot pour signifier les autres choses spirituelles, comme l'entendement, la mémoire et la volonté. Quant à l'âme, ils l'expriment par le mot de cœur.
70. Ils n'ont point aussi les noms des vertus, des sciences, des arts, des métiers, ni de plusieurs de nos armes et de nos outils, si ce n'est ce qu'ils en peuvent avoir appris depuis leur commerce avec les chrétiens.
71. Ils ne savent nommer que quatre couleurs, auxquelles ils rapportent toutes les autres : le blanc, le noir, le jaune et le rouge.
71. Ils ne peuvent exprimer un plus grand nombre que vingt. Et encore l'expriment-ils plaisamment, étant obligés, comme nous avons dit, à montrer tous les doigts de leurs mains et tous les orteils de leurs pieds.
73. Lorsqu'ils veulent signifier un grand nombre où leur compte ne peut atteindre, ou bien ils montrent leurs cheveux, ou le sable de la mer, ou bien ils répètent plusieurs fois le mot de mouche, qui signifie beaucoup. Comme lorsqu'ils disent en leur baragouin, moi mouche, mouche lunes, pour faire entendre qu'ils sont fort âgés.
74. Enfin, ils n'ont point de comparatifs ni de superlatifs. Mais au défaut de cela, lorsqu'ils veulent comparer les choses entre elles et qu'ils en veulent élever une au-dessus de toutes les autres, ils expriment leur sentiment par une démonstration assez naïve et assez plaisante. Ainsi, quand ils ont dessein de représenter ce qu'ils pensent des nations européennes dont ils ont la connaissance, ils disent, de l'Espagnol et de l'Anglais, qu'ils ne sont point du tout bons, du Hollandais, qu'il est bon comme la main, ou comme une coudée, et du Français, qu'il est comme les deux bras, qu'ils étendent en même temps pour en montrer la grandeur. Aussi est-ce la nation chrétienne qu'ils aiment sur toutes les autres, particulièrement ceux des Français qui ont été à la guerre avec eux. Car à ceux-là ils font part de tout leur butin. Et toutes les fois qu'ils retournent de la guerre, bien que ces gens-là n'aient pas été de la partie, ils ne laissent pas de leur envoyer de leurs dépouilles.

CHAPITRE XI. Du naturel des Caraïbes et de leurs mœurs.

Les Caraïbes, dans leur naturel, sont d'un tempérament triste, rêveur et mélancolique ; la pêche, la fainéantise et la température de l'air contribuent beaucoup à l'entretien de cette humeur. Mais, ayant remarqué par leur propre expérience que cette fâcheuse constitution altère leur santé et que l'esprit abattu dessèche les os, ils font pour la plupart une telle violence à leur inclination naturelle qu'ils paraissent gais, agréables et enjoués en leur conversation, surtout lorsqu'ils ont un peu de vin dans la tête. Aussi ont-ils de la peine, comme les Brésiliens, à souffrir la compagnie des mélancoliques. Et ceux qui ont conversé souvent avec eux les ont toujours reconnus fort facétieux et fort soigneux de ne laisser écouler aucun sujet de rire sans en profiter et même ils les ont vu souvent éclater en des occasions où les plus gais d'entre nous faisaient à peine un souris.

Leurs entretiens entre eux sont ordinairement de leur chasse, de leur pêche, de leur jardinage, ou de quelques autres sujets fort innocents. Et lorsqu'ils sont en la compagnie des étrangers, ils ne se fâchent jamais des risées qui se font en leur présence et ne les prennent pas comme si l'on avait dessein de se moquer d'eux. Toutefois, au lieu que les Soriquois, nation de la Nouvelle France, se nomment eux-mêmes Sauvages, ne sachant ce que cela signifie, ces peuples s'offensent fort, si on leur donne ce nom-là quand on leur parle. Car ils entendent ce mot et disent qu'il n'appartient qu'aux bêtes des bois. Ils ne veulent pas non plus être nommés Cannibales, bien qu'ils mangent la chair de leurs ennemis, ce qu'ils font pour assouvir leur rage et leur vengeance et non pour aucun goût qu'ils y trouvent plus délicieux que dans les autres viandes dont ils se nourrissent. Mais on leur fait grand plaisir de les appeler Caraïbes, parce que c'est un nom qui leur semble glorieux, marquant leur courage et leur générosité. Car en effet ce ne sont pas seulement les Apalachites, du milieu desquels ils sont venus, qui par ce mot signifient un belliqueux, un vaillant homme, doué d'une force et d'une dextérité particulière au fait des armes ; les Arouägues même, leurs capitaux ennemis, ayant souvent expérimenté leur valeur, entendent par là la même chose, bien qu'ils expriment aussi par ce mot un cruel, à cause des maux que les Caraïbes leur ont fait sentir. Tant y a que nos Sauvages antillais aiment si fort ce nom-là qu'il disent perpétuellement à nos gens, toi Français, moi Caraïbe.

Leur naturel, au reste, est doux et bénin et ils sont si ennemis de la sévérité que, si les nations qui les tiennent pour esclaves, comme font les Anglais, qui par ruse en ont enlevé plusieurs des lieux de leur naissance, les traitent avec rigueur, ils en meurent souvent de regret. Mais par la douceur, on gagne tout sur eux, tout au contraire des Nègres, qui veulent être menés avec rudesse, autrement ils deviennent insolents, paresseux et infidèles.

Ils nous reprochent ordinairement notre avarice et le soin déréglé que nous avons d'amasser des biens pour nous et pour nos enfants, puisque la terre est si capable de donner la nourriture à tous les hommes, pourvu qu'ils veuillent prendre tant soit peu de peine à la cultiver. Aussi quant à eux ils sont entièrement libres du souci des choses qui appartiennent à la vie et incomparablement plus gras et plus dispos que nous ne sommes. En un mot, ils vivent sans ambition, sans chagrin, sans inquiétude, n'ayant aucun dé-

sir d'acquérir des honneurs ni d'amasser des richesses, méprisant l'or et l'argent, comme les anciens Lacédémoniens et comme les Péruviens, et se contentant également et de ce que la nature les a fait être et de ce que leur terre fournit pour leur entretien. Que s'ils vont à la chasse ou à la pêche, ou qu'ils abattent des arbres pour faire un jardin, ou pour se bâtir des maisons, qui sont des occupations fort innocentes et fort convenables à la nature de l'homme, ils font tout cela sans empressement, par manière de divertissement et de récréation et comme en se jouant.

Surtout, ils s'étonnent quand ils voient que nous estimons tant l'or, vu que nous avons le verre et le cristal, qui, selon leur jugement, sont plus beaux et par conséquent plus à priser. Et à ce propos, Benzoni, historien milanais, nous récite, en son "Histoire du Nouveau Monde", que les Indiens, détestant l'avarice démesurée des Espagnols qui les subjuguèrent, prenaient une pièce d'or et disaient :

Voici le Dieu des chrétiens. Pour ceci, ils viennent de Castille en notre pays. Pour ceci, ils nous ont rendus esclaves, nous ont bannis de nos demeures et ont commis des choses horribles contre nous. Pour ceci, ils se font la guerre entre eux. Pour ceci, ils se tuent les uns les autres. Pour ceci, ils sont toujours en inquiétude, ils querellent, ils dérobent, ils maudissent, ils blasphèment. Enfin, pour ceci, il n'y a ni vilenie, ni méchanceté où ils ne se portent.

Pour nos Caraïbes, quand ils voient les chrétiens tristes et pleins d'ennui, ils ont accoutumé de leur en faire doucement la guerre en leur disant :

Compère (car c'est un mot qu'ils ont appris et dont ils se servent ordinairement pour témoigner leur bonne volonté, comme leurs femmes aussi appellent nos Européennes commères, pour une marque d'amitié), tu es bien misérable d'exposer ta personne à de si longs et de si dangereux voyages et de te laisser ronger à tant de soucis et de craintes. La passion d'avoir des biens te fait endurer toutes ces peines et te donne tous ces fâcheux soins. Et tu n'es pas moins en inquiétude pour les biens que tu as déjà acquis que pour ceux que tu recherches encore. Tu appréhendes continuellement que quelqu'un ne te vole en ton pays ou sur mer, ou que tes marchandises ne fassent naufrage et ne soient englouties dans les eaux. Ainsi tu vieillis en peu de temps, tes cheveux en blanchissent, ton front s'en ride, mille incommodités travaillent ton corps, mille chagrins te minent le cœur et tu cours à grande hâte vers le tombeau. Que n'es-tu content des biens que ton pays te produit ? Que ne méprises-tu les richesses comme nous ?

Et à ce sujet, est remarquable le discours de quelques Brésiliens à Vincent le Blanc :

Ces richesses, disaient-ils, que vous autres chrétiens poursuivez à perte d'haleine, vous mettent-elles plus avant en la grâce de votre Dieu ? Vous empêchent-elles de mourir? Et s'emportent-elles avec vous au tombeau ?

Ils tenaient à peu près le même discours à Jean de Lery, comme il le rapporte en son "Histoire". Les Caraïbes savent aussi fort bien et fort emphatiquement reprocher aux Européens, comme une injustice manifeste, l'usurpation de leur terre natale :

Tu m'as chassé, dit ce pauvre peuple, de Saint Christofle, de Niéves, de Montserrat, de Saint Martin, d'Antigoa, de la Gardeloupe, de la Barboude, de Saint Eustache, etc., qui ne t'appartenaient pas et où tu ne pouvais légitimement prétendre. Et tu me menaces encore tous les jours de m'ôter ce peu de pays qui me reste. Que deviendra le misérable Caraïbe ? Faudra-t-il qu'il aille habiter la mer avec les poissons ? Ta terre est, sans doute, bien mauvaise, puisque tu la quittes pour venir prendre la mienne, ou tu as bien de la malice de venir ainsi de gaieté de cœur me persécuter.

Cette plainte n'a pas un air trop sauvage.

Lycurgue ne permettait pas à ses citoyens de voyager, craignant qu'ils ne prissent des mœurs étrangères. Mais nos Sauvages auraient bien besoin de grands voyages, pour se débarbariser, s'il est permis de parler ainsi. Et cependant, ils ne sont pas seulement exempts de cette convoitise insatiable qui fait entreprendre de si grands et si périlleux voyages aux chrétiens et traverser témérairement tant de terres et tant de mers mais ils n'ont même nulle curiosité de voir les autres contrées du monde, aimant leur pays plus que tous ceux qu'on leur voudrait proposer. Et comme ils estiment que nous ne devrions pas être plus curieux, ni moins amateurs du nôtre, ils s'étonnent fort de nos voyages. En quoi, certes, ils ont l'honneur de ressembler à Socrate, à qui Platon rend ce témoignage, qu'il était moins sorti d'Athènes pour voyager que les boiteux et les aveugles, et qu'il ne désira jamais de voir d'autres villes, ni de vivre sous d'autres lois, n'étant pas en ce point, non plus que ces Caraïbes, de l'opinion des Perses, qui disent en commun proverbe que celui qui n'a point voyagé par le monde ressemble à un ours.

Les Antillais ne sont pas seulement sans aucun désir de voyager, ils ne veulent pas même souffrir que l'on emmène personne des leurs en une terre étrangère, si ce n'est que l'on promette expressément de le ramener bientôt. Mais s'il arrive par malheur qu'il meure en chemin, il ne faut pas faire état de retourner jamais parmi eux car ils vous prennent en une haine mortelle et il n'y a point de réconciliation à espérer.

Mais s'ils n'ont point de curiosité pour les choses qui sont éloignées, ils en ont beaucoup pour celles qui sont proches d'eux jusque-là que si on ouvre un coffre en leur présence, il leur faut montrer tout ce qui est dedans, ou bien ils se tiendraient désobligés. Que s'ils agréent quelque chose de ce qu'ils y voient, encore qu'il ne soit que de très petite valeur, ils donneront ce qu'ils ont de plus beau et de plus précieux pour l'avoir, afin de contenter ainsi leur inclination.

Pour le trafic, il est vrai que lorsqu'ils ont passé l'envie de ce dont ils ont traité et qu'ils ont reçu en échange, ils s'en dédiraient volontiers. Mais le secret pour leur faire tenir leur marché est de leur dire qu'un marchand doit être ferme en sa parole. Quand on les pique ainsi d'honneur et qu'on leur reproche qu'ils n'ont pas plus de constance que des enfants, ils ont honte de leur légèreté.

Le larcin est tenu pour un grand crime parmi eux. En quoi véritablement ils se montrent plus raisonnables que Lycurgue, qui nourrissait en ce vice les enfants de Lacédémone, comme en une occupation fort louable, pourvu qu'on s'en acquittât finement et avec souplesse. Mais comme les Caraïbes haïssent naturellement ce péché, aussi ne se voit-il point au milieu d'eux, ce qui est assez rare chez les autres Sauvages car la plupart sont larrons. Et de là vient que quelques-unes de leurs îles en portent le nom.

Pour les Caraïbes, comme ils ne sont point enclins de leur nature à dérober, ils vivent sans défiance les uns des autres, tellement que leurs maisons et leurs héritages sont à l'abandon, sans portes ni clôtures, comme les historiens le témoignent des grands Tartares. Que si on leur dérobe la moindre chose, comme pourrait être un petit couteau, avec quoi ils font mille petits ouvrages de menuiserie, ils estiment tant ce qui leur est utile que cette perte est capable de les faire pleurer huit jours et de les faire liguer avec leurs amis pour en tirer réparation et pour se venger sur la personne qu'ils soupçonneraient de ce larcin. Et en effet, dans les îles où ils ont leurs demeures près des chrétiens, ils ont souvent tiré vengeance de ceux qui leur avaient, à ce qu'ils disaient, pris quelques-uns de leurs petits meubles. Aussi en ces lieux-là, lorsqu'ils trouvent quelque chose de manque en leur maison, ils disent aussitôt : un chrétien est venu ici. Et entre les griefs et les plaintes qu'ils font aux gouverneurs de notre nation, celle-ci est toujours en tête :

compère gouverneur, tes matelots (ainsi nomment-ils tous les habitants étrangers) ont pris en ma case un couteau, ou quelque autre menue pièce de pareille nature. Les Guinois ne formeraient pas de telles plaintes car s'ils perdent quelque chose, ils estiment qu'un de leurs parents trépassés s'en est venu saisir parce qu'il en avait affaire en l'autre monde.

Tous les intérêts des Caraïbes sont communs entre eux. Ils vivent en grande union et s'entre aiment beaucoup les uns les autres, ne ressemblant pas aux Asiatiques de Java, qui ne parlent pas même à leurs frères sans leur poignard à la main, tant ils ont de défiance. Cette amour que nos Sauvages se portent naturellement l'un à l'autre fait que l'on ne voit que fort peu de querelles et d'inimitié entre eux.

Mais, s'ils ont été offensés ou d'un étranger ou de quelqu'un de leurs compatriotes, ils ne pardonnent jamais et poussent à toute extrémité leur vengeance. Ainsi, lorsque quelqu'un de ces abuseurs, qu'ils nomment boyés, leur fait à croire que l'un de ceux qu'ils estiment sorciers est auteur du mal qui leur est arrivé, ils ne manquent pas de tâcher à le tuer, s'ils peuvent, disant yaraliatina, il m'a ensorcelé, nebanebouïbatina, je m'en vengerai. Et cette passion furieuse et désespérée de se venger est celle qui les pousse, comme nous avons déjà dit, à manger même à belles dents la chair de leurs ennemis, selon que nous en décrirons les particularités en leur lieu. Cette animosité désordonnée est le vice régnant universellement et tyranniquement parmi eux. Et il règne de même, presque sans exception, chez tous les Sauvages américains. La vengeance des Canadiens est quelquefois bien plaisante car elles les porte jusqu'à manger leurs poux parce qu'ils en ont été mordus. Si les Brésiliens se heurtent à quelque pierre, ils la mordent à belles dents, comme pour s'en venger. Et ainsi encore mordent-ils les flèches dont ils sont atteints dans les combats.

Sans avoir reçu les lois de Lycurgue, les Caraïbes, par une secrète loi de nature, portent un grand respect aux vieillards et les écoutent parler avec attention, témoignant, et par leur geste et par un petit son de voix, qu'ils ont leurs discours pour agréables, et en toutes choses les jeunes défèrent aux sentiments des anciens et se règlent sur leurs volontés. On dit qu'il en est de même au Brésil et en la Chine.

Les jeunes hommes antillais ne fréquentent point de filles ni de femmes qu'ils ne soient mariés. Et l'on a remarqué que les hommes sont d'ordinaire moins amoureux en ce pays-là que les femmes, comme en divers autres lieux de la zone torride. Hommes et femmes caraïbes sont naturellement chastes, qualité bien rare entre les Sauvages. Et quand nos gens les considèrent trop curieusement et se rient de leur nudité, ils ont accoutumé de leur dire : compère, il ne faut nous regarder qu'entre les deux yeux. Vertu digne d'admiration en un peuple nu et barbare comme celui-là.

On raconte du capitaine Baron, qu'entre les diverses descentes qu'il a faites avec les siens, à plusieurs reprises, en l'île de Monserrat, tenue par les Anglais, il fit une fois un grand dégât dans les habitations voisines de la mer, qu'il en enleva un grand butin et que, parmi les prisonniers s'étant trouvée une belle demoiselle, qui était femme de l'un des officiers de l'île, il la fit conduire en l'une de ses maisons de la Dominique. Cette demoiselle, étant enceinte lorsqu'elle fut enlevée, fut servie avec grand soin en ses couches par les femmes des Sauvages de la même île. Et bien qu'après cela, elle demeurât encore longtemps parmi eux, ni le capitaine Baron, ni aucun autre d'entre eux, ne la touchèrent jamais. Ce qui est sans doute une grande retenue pour de telles gens.

Il est vrai qu'une partie d'eux ont dégénéré de cette chasteté et de plusieurs autres vertus de leurs ancêtres. Mais il est certain aussi que les Européens, par leurs pernicieux exemples et par le mauvais traitement dont ils ont usé envers eux, les trompant vilainement, faussant lâchement en toute rencontre la foi promise, pillant et brûlant impitoyablement leurs maisons et leurs villages et violant indignement leurs femmes et leurs filles, leur ont appris, à la perpétuelle infamie du nom chrétien, la dissimulation, le mensonge, la trahison, la perfidie, la luxure et plusieurs autres vices qui leur étaient presque inconnus, avant qu'ils eussent eu commerce avec eux.

Au reste, ces Sauvages, tout Sauvages qu'ils sont, ont de la civilité et de la courtoisie au delà de ce qu'on pourrait s'imaginer en des Sauvages. Ce n'est pas sans doute qu'il n'y ait quelques Caraïbes fort déraisonnables et fort abrutis. Mais au moins pour la plupart témoignent-ils du jugement et de la docilité en beaucoup de rencontres et ceux qui les ont pratiqués un long temps ont remarqué en plusieurs divers traits d'honnêteté et de reconnaissance, d'amitié et de générosité. Mais nous en parlerons plus particulièrement au chapitre de la réception qu'ils font aux étrangers qui leur vont rendre visite.

Ils ont aussi la propreté en si grande recommandation (chose bien extraordinaire encore entre les Sauvages) et ont si grande horreur des ordures que si l'on en avait fait en leurs jardins où sont plantés leur manioc et leurs patates, ils les abandonneraient aussitôt et ne voudraient plus se servir des vivres qui y seraient. Nous verrons plus amplement leur propreté et sur ce sujet et sur quelques autres aux chapitres de leurs habitations et de leurs repas.

CHAPITRE XII. De la simplicité naturelle des Caraïbes.

L'admiration étant fille de l'ignorance, on ne doit pas trouver étrange que les Caraïbes, qui ont si peu de lumière et de connaissance de toutes les belles choses que l'étude et l'expérience ont rendues familières parmi les nations civilisées, soient saisis d'un profond étonnement à la rencontre de tout ce dont ils ignorent la cause et qu'ils soient nourris dans une si grande simplicité qu'on la prendrait en la plupart de ce pauvre peuple pour une stupidité brutale.

Cette simplicité paraît, entre autres choses, dans l'extrême peur qu'ils ont des armes à feu, lesquelles ils considèrent avec une extrême admiration. Surtout, ils s'étonnent des fusils car, encore pour les pièces d'artillerie et pour les mousquets, ils y voient mettre le feu. Mais quant aux fusils, ils ne peuvent concevoir d'où il est possible qu'ils prennent feu et ils croient que c'est Maboya qui fait cet office, ainsi nomment-ils l'Esprit malin. Mais cette peur et cet étonnement leur sont communs avec beaucoup d'autres Sauvages, qui n'ont rien trouvé de si étrange en leurs rencontres avec les Européens que ces armes qui jettent du feu et qui de si loin percent et tuent ceux qu'elles rencontrent en droite ligne. Ce fut là, avec le prodige de voir des hommes combattre à cheval, la principale cause qui fit que les Péruviens tinrent les Espagnols pour des dieux et qu'ils se soumirent à eux avec peu de résistance. On dit que les Arabes même, qui courent le long des rivages du Jordain et qui semblent devoir être plus aguerris, sont dans cette peur et dans cet étonnement.

Entre les marques de simplicité des Caraïbes en voici encore deux bien considérables. Lorsqu'il arrive une éclipse de lune, ils croient que Maboya la mange et dansent toute la nuit, faisant sonner des calebasses où il y a de petits cailloux. Et quand ils sentent quelque mauvaise odeur en un lieu, ils ont accoutumé de dire Maboya cayeu eu, c'est-à-dire le diable est ici, Caima loary, allons-nous en à cause de lui, ou sauvons-nous crainte de lui. Et même ils donnent le nom de Maboya, ou de diable, à de certaines plantes, à de certains champignons de mauvaise odeur et à tout ce qui est capable de leur donner de la frayeur.

Il y a quelque temps que la plus grande partie des Caraïbes se persuadaient que la poudre à canon était la graine de quelque herbe.

Et il s'en est trouvé qui en ont demandé pour en semer en leurs jardins. Et même quelques-uns, quoi qu'on leur en ait pu dire, en ont jeté en terre dans la créance qu'elle produirait aussi aisément que de la graine de choux. Imagination, toutefois moins grossière que celles de ces brutaux de Guinée, qui, la première fois qu'ils virent des Européens, pensaient que les marchandises qu'on leur apportait, comme toiles, couteaux et armes à feu, croissaient sur la terre ainsi préparées, de même que les fruits des arbres, et qu'on n'avait qu'à les cueillir. Cela n'est pas, sans doute, à beaucoup près, si pardonnable que la simplicité de nos Caraïbes. Et l'on peut encore alléguer, pour excuser cette simplicité, ou du moins pour la faire trouver plus supportable, la stupidité de ces Américains, lesquels au commencement de la découverte du Nouveau Monde s'imaginaient que le cheval et le cavalier étaient une même chose, comme les centaures des poètes. Et de ces autres qui, après avoir été vaincus, venant demander paix et pardon aux hommes et leur apporter de l'or et des viandes, en allèrent autant offrir aux chevaux, avec une harangue toute pareille à celle qu'ils faisaient aux hommes, prenant le hennissement de ces animaux pour un langage de composition et de trêve. Et pour faire la clôture de ces exemples, nous ajouterons seulement la niaiserie de ces mêmes Indiens de l'Amérique, qui croyaient tout franchement que les lettres missives que les Espagnols s'envoyaient les uns aux autres étaient des courriers et des espions parlant et voyant et déclarant les actions les plus secrètes. Et dans cette croyance, redoutant un jour l'œil et la langue de l'une de ces lettres, ils la cachèrent sous une pierre pour manger en liberté quelques melons de leurs maîtres. Enfin l'on n'aura pas sujet de trouver si étrange que les Caraïbes aient pris de la poudre à canon, qui leur était inconnue, pour de la graine à semer, puisqu'il s'est même trouvé des gens en France qui, vivant éloignés des lieux où se fait le sel, croyaient par une imagination toute semblable qu'il se recueillait dans les jardins. Il arriva aussi, il y a peu d'années, qu'une femme, habitante de la Martinique, ayant envoyé plusieurs livres de caret et de tabac à une marchande de Saint-Malo, comme cette femme eut vendu sa marchandise, elle en donna avis à sa correspondante à la Martinique et lui manda qu'elle lui conseillait de planter à l'avenir beaucoup de carets en son jardin, plutôt que du tabac, parce que ce caret était beaucoup plus cher en France et qu'il ne se pourrissait pas dans le navire comme le tabac. Mais voyons ce qui se présente encore à dire sur la simplicité naturelle des Sauvages antillais.

C'est une chose plaisante que ces pauvres gens sont si simples que, bien qu'ils aient chez eux force belles salines, néanmoins ils n'oseraient s'en servir dans leur ordinaire, estimant le sel extrêmement contraire à la santé et à la conservation de la vie. Aussi ne leur arrive-t-il jamais d'en manger ni d'en assaisonner leurs viandes. Et quand ils voient nos gens en user, ils leur disent, par une compassion digne de compassion : compère, tu te fais mourir. Mais au lieu de sel, ils pimentent étrangement tous leurs mets.

Ils ne mangent point, non plus entre eux, de pourceau, qu'ils nomment coincoin et bouïrókou, ni de tortue, qu'ils appellent catallou, bien que ces animaux se trouvent en grande abondance en leur pays. Et ils s'en abstiennent pour les plus niaises raisons du monde. Car pour le pourceau, ils appréhendent d'en goûter, de peur que leurs yeux n'en deviennent petits comme ceux de cette bête. Or c'est, à leur avis, la plus grande de toutes les difformités que d'avoir de petits yeux. Et cependant, il n'y en a guère d'entre eux qui ne les aient tels. Quant aux tortues, la raison n'en est pas moins ridicule. Ils ne s'en nourrissent point, disent-ils, de crainte que s'ils en mangeaient, ils ne participassent à la lourdise et à la stupidité de cet animal.

Les peuples sauvages sont ainsi remplis d'imaginations particulières et grotesques, en matière de repas. Pour exemple, les Canadiens s'abstiennent de moules par une certaine fantaisie mais ils sont si bêtes qu'ils ne sauraient donner la raison de cette abstinence. Ils ne jettent point aux chiens les os de castor, de peur que l'âme de cette bête ne l'aille dire aux autres castors et ne les fasse fuir du pays. On dit aussi qu'ils ne mangent point la moelle de l'épine du dos d'aucun animal de peur d'avoir mal au dos. Les Brésiliens ne mangent point d'œufs de poule, estimant que c'est du poison. Ils ne mangent point non plus de canes, ni d'aucun autre animal qui marche lentement, ni de poissons qui ne nagent pas vite, de crainte d'acquérir la lenteur de ces bêtes-là. Les Maldivois ne mangent point de tortue, non plus que les Caraïbes, mais c'est à cause de la conformité qu'elles ont, à leur avis, avec l'homme. Les Calecutiens et quelques autres Orientaux ne goûtent jamais de chair de buffle, de vache, ni de taureau, parce qu'ils croient que les âmes humaines, au sortir du corps, vont animer celui de ces bêtes. Enfin, certains Péruviens de la province de Pastu ne mangent absolument d'aucune chair. Et si on les presse d'en goûter seulement, ils répondent qu'ils ne sont pas des chiens. Tous ces exemples sont mis en avant pour faire voir que l'appréhension des Caraïbes de manger du sel, du pourceau et de la tortue ne les doit pas faire estimer les plus bourrus et les plus extravagants de tous les Sauvages.

Outre les marques que nous avons déjà produites de leur niaiserie et de leur simplicité, on trouve encore celle-ci. C'est qu'ils sont si grossiers qu'ils ne savent pas compter un plus grand nombre que celui des doigts de leurs mains et des orteils de leurs pieds, qu'ils montrent pour signifier ce nombre-là, le surplus leur étant un nombre innombrable. De sorte qu'ils n'auraient garde d'être propres à être banquiers. Bien au contraire des Chinois, qui sont si savants à compter qu'en un moment ils font des comptes, sans faute, où nous serions bien empêchés.

Mais les Caraïbes ont le privilège de n'être pas la seule nation du monde à qui l'on puisse reprocher cette ignorance. Car elle s'est trouvée aussi chez les peuples de Madagascar et de Guinée, pour n'alléguer que ceux-là. Et même les anciens historiens nous disent que certains peuples ne savaient compter que jusqu'à cinq et d'autres jusqu'à quatre.

Les Guinois, ayant compté jusqu'à dix, avaient accoutumé de faire une marque et puis de recommencer. Certains Sauvages du septentrion de l'Amérique, pour exprimer un grand nombre qu'il leur est impossible de nommer, se servent d'une démonstration bien facile, prenant leurs cheveux ou du sable à pleines mains, comparaisons qui se voient en plusieurs endroits dans les Saintes Ecritures. Les Antillais ont aussi leur invention pour suppléer au défaut du compte car, quand il leur faut aller à la guerre et se trouver prêts au rendez-vous général, à jour nommé, ils prennent chacun l'un après l'autre, un égal nombre de poix, en leur assemblée solennelle, comme trois ou quatre dizaines et quelque nombre au-dessous de dix, s'il en est besoin, selon qu'ils ont résolu d'avancer leur entreprise. Ils versent ces poix dans une petite calebasse et chaque matin ils en ôtent un et le jettent ; lorsqu'il n'y en reste plus, c'est-à-dire que le temps arrêté pour leur parlement est échu et qu'il se faut mettre en état de marcher le lendemain. Ou bien ils font chacun autant de nœuds en une petite corde et en dénouent un chaque jour et, quand ils sont venus au dernier, ils se trouvent au rendez-vous. Quelquefois aussi ils prennent de petits morceaux de bois, sur lesquels ils font autant de crans qu'ils veulent employer de jours à leur préparation. Tous les jours, ils coupent une de ces marques et, lorsqu'ils ont la dernière, ils se vont rendre au lieu assigné.

Les capitaines, les boyés, les vieillards ont l'esprit plus subtil que le commun et par une longue expérience, jointe à la traditive de leurs ancêtres, ils ont acquis une grossière connaissance de plusieurs astres, d'où vient qu'ils comptent les mois par lunes et les années par poussinières, prenant garde à cette constellation. Ainsi quelques Péruviens réglaient leurs années sur les récoltes. Les Mon-

tagnards de Canada observent le nombre des nuits et des hivers et les Soriquois comptent par soleils. Mais bien que les plus judicieux parmi nos Caraïbes discernent les mois et les années et qu'ils remarquent les différentes saisons, ils n'ont néanmoins aucun monument d'antiquité et ne peuvent dire combien de temps il y a que les premiers de leur nation vinrent du continent habiter les îles mais seulement ils ont donné à entendre que ni eux, ni leurs pères, ni leurs grands-pères ne s'en souvenaient. Ils ne sauraient dire non plus, ni quel âge ils ont, ni depuis quand précisément les Espagnols sont arrivés en leur pays, ni beaucoup d'autres choses semblables. Car ils ne marquent rien de tout cela et ils ne font nul état de ces connaissances.

CHAPITRE XIII. De ce qu'on peut nommer religion parmi les Caraïbes.

Il n'est point de nation si sauvage, ni de peuple si barbare qui n'ait quelque opinion et quelque croyance de la divinité, disait autrefois le prince de l'éloquence romaine. Et ailleurs la nature même a imprimé la connaissance de la divinité en l'esprit de tous les hommes. Car quelle nation ou quelle sorte d'hommes y a-t-il qui n'ait, sans l'avoir appris d'aucun, un sentiment naturel de la divinité ? On admire sans doute, avec juste raison, ces belles lumières qui sortent de la bouche d'un homme enveloppé dans les ténèbres du paganisme. Mais il semble qu'il est aujourd'hui bien malaisé de vérifier les fameuses paroles de cet incomparable orateur car les pauvres Sauvages de l'ancien peuple des Antes au Pérou et des deux provinces des Chirhuanes ou Cheriganes, ceux de la plupart des pays de la Nouvelle-France, de la Nouvelle Mexique, de la Nouvelle Hollande, du Brésil, des nouveaux Pays-Bas, de la terre del Fuego, des Arouägues, des habitants du fleuve de Cayenne, des îles des Larrons et quelques autres n'ont, à ce que rapportent les historiens, aucune espèce de religion et n'adorent nulle puissance souveraine.

Ceux aussi qui ont conversé parmi les Caraïbes insulaires sont contraints d'avouer qu'ils ont presque étouffé, par la violence de leurs brutales passions, toute la connaissance que la nature leur donnait de la divinité, qu'ils ont rejeté toutes les adresses et les lumières qui les y conduisaient et qu'ensuite, par un juste jugement de Dieu, ils sont demeurés dans une nuit si affreuse qu'on ne voit parmi eux ni invocation, ni cérémonies, ni sacrifices, ni enfin exercice ou assemblée quelconque de dévotion. Ils n'ont pas même de nom pour exprimer la divinité, bien loin de la servir. De sorte que quand on leur veut parler de Dieu, il leur faut dire, celui qui a créé le monde, qui a tout fait, qui donne la vie et la nourriture à toutes les créatures vivantes, ou quelque chose de semblable. Ainsi sont-ils aveuglés et abrutis à tel point qu'ils ne reconnaissent pas le Seigneur de la nature en cet admirable ouvrage de l'univers, où lui-même a voulu se peindre de mille couleurs immortelles et faire voir comme à l'œil son adorable puissance. Ainsi demeurent-ils sourds à la voix d'une infinité de créatures qui leur prêchent continuellement un Créateur. Ainsi usent-ils tous les jours des biens de leur souverain Maître, sans penser qu'il en est l'auteur et sans en rendre grâces à sa bonté, qui les leur communique si libéralement. Ils disent que la terre est la bonne mère qui leur donne toutes les choses nécessaires à la vie. Mais leur esprit tout de terre ne s'élève pas jusqu'à ce Père tout puissant et tout miséricordieux, qui de ses propres mains a formé la terre et qui, par une continuelle influence de sa divinité, lui donne tous les jours la vertu de porter leur nourriture. Que si on leur parle de cette essence divine et qu'on les entretienne des mystères de la foi, ils écoutent fort patiemment tout le discours, mais après qu'on a achevé, ils répondent comme par moquerie, "compère tu es fort éloquent, tu es mouche manigat - c'est-à-dire fort adroit - je voudrais aussi bien parler que toi". Même ils disent, comme les Brésiliens, que s'ils se laissaient persuader à de tels discours, leurs voisins se moqueraient d'eux.

Quelqu'un d'entre les Caraïbes travaillant un jour de dimanche, monsieur du Montel rapporte qu'il lui dit : "celui, qui a fait le ciel et la terre sera fâché contre toi de ce que tu travailles aujourd'hui car il a ordonné ce jour pour son service. Et moi, lui répondit brusquement le Sauvage, je suis fâché contre lui car tu dis qu'il est le maître du monde et des saisons. C'est donc lui qui n'a pas envoyé la pluie en son temps et qui a fait mourir mon manioc et mes patates par la grande sécheresse. Puisqu'il m'a si maltraité, je veux travailler tous les dimanches pour le fâcher". Voyez jusqu'où va la brutalité de ces misérables. Ce discours-là se rapporte à celui de ces insensés de Toupinambous, qui, sur ce qu'on leur avait dit que Dieu était l'auteur du tonnerre, argumentaient qu'il n'était pas bon puisqu'il se plaisait à les épouvanter de la sorte. Retournons aux Caraïbes.

Ceux de cette même nation qui habitent au continent méridional de l'Amérique n'ont aucune religion, non plus que ces Insulaires. Quelques-uns d'entre eux respectent bien le soleil et la lune, qu'ils estiment être animés. Mais pourtant ils ne les adorent pas, ni ne leur offrent ni sacrifient chose qui soit. Il est vraisemblable qu'ils ont encore retenu cette vénération pour ces deux grands luminaires, qu'ils l'ont, dis-je, retenue des Apalachites, avec lesquels leurs prédécesseurs ont séjourné autrefois. Nos Insulaires n'ont pas même conservé cette traditive, mais voici tout ce qu'on peut nommer religion parmi eux et qui en porte quelque grossière image. Ils ont un sentiment naturel de quelque divinité, ou de quelque puissance supérieure et bienfaisante qui réside ès cieux, ils disent qu'elle se contente de jouir en repos des douceurs de sa propre félicité sans s'offenser des mauvaises actions des hommes, et qu'elle est douée d'une si grande bonté qu'elle ne tire aucune vengeance de ses ennemis, d'où vient qu'ils ne lui rendent ni honneur ni adoration, et qu'ils interprètent ces trésors de clémence qu'elle déploie si libéralement envers eux et cette longue patience dont elle les supporte, ou à une impuissance, ou à une indifférence qu'elle a pour la conduite des hommes.

Ils croient donc deux sortes d'esprits, les uns bons, les autres mauvais. Ces bons esprits sont leurs dieux et ils les appellent en général Akamboüé, qui est le mot que disent les hommes, et Opoyem, qui est celui des femmes. Il est vrai que le mot d'Akamboüé signifie simplement un esprit et de là vient qu'il se dit aussi de l'esprit d'un homme. Mais tant y a qu'ils ne l'appliquent point aux esprits malins. Ces bons esprits qui sont leurs dieux sont plus particulièrement exprimés par les hommes sous le mot d'Icheïri et par les femmes sous celui de Chemijn, que nous ne pouvons tourner que par celui de dieu et Chemiignum, les dieux. Et chacun, parlant de son dieu en particulier, dit Ichéirikou, qui est le mot des hommes, et Nechemérakou, qui est celui des femmes. Mais les hommes et les femmes nomment le mauvais esprit, qui est leur diable, Mapoya ou Maboya, comme disent tous les Français. Mais les Caraïbes prononcent ici le B, à l'allemande.

Ils croient que ces bons esprits ou ces dieux sont en grand nombre et, dans cette pluralité, chacun s'imagine en avoir un pour soi en particulier. Ils disent donc que ces dieux ont leur demeure au ciel, mais ils ne savent ce qu'ils y font et d'eux-mêmes ils ne s'avisent point de les reconnaître comme les créateurs du monde et des choses qui y sont. Mais seulement quand on leur dit que le dieu que nous adorons a fait le ciel et la terre et que c'est lui qui fait produire à la terre notre nourriture, ils répondent : "oui, ton dieu a fait le ciel et la terre de France et y fait venir ton blé. Mais nos dieux ont fait notre pays et font croître notre manioc".

Quelques-uns disent qu'ils appellent leurs faux dieux des Rioches mais c'est un mot qui n'est pas de leur langue, il vient de l'espagnol. Nos Français le disent après les Espagnols. Et si les Caraïbes s'en servent, ce n'est pas entre eux, mais seulement parmi

les étrangers. De tout ce que dessus, il appert que, bien que ces barbares aient un sentiment naturel de quelque divinité ou de quelque puissance supérieure, il est mêlé de tant d'extravagances et enveloppé de si profondes ténèbres que l'on ne peut dire que ces pauvres gens aient connaissance de Dieu. En effet les divinités qu'ils reconnaissent et auxquelles ils rendent quelque hommage sont autant de démons qui les séduisent et qui les tiennent enchaînés sous leur damnable servitude. Bien que, quant à eux néanmoins, ils les distinguent d'avec les esprits malins.

Ils n'ont aucun temple ni autel qui soient particulièrement dédiés à ces prétendues divinités qu'ils reconnaissent, ils ne font aussi aucun sacrifice, à leur honneur, de chose qui ait eu vie mais ils leur font seulement des offrandes de cassave et des prémices de leurs fruits, surtout quand ils croient avoir été guéris par eux de quelque maladie, ils font un vin, ou un festin à leur honneur et, pour reconnaissance, ils leur offrent de la cassave et du ouïcou. Toutes ces offrandes sont nommées par eux anacri. Leurs maisons étant faites en ovale et le toit allant jusqu'à terre, ils mettent à l'un des bouts de la case leurs offrandes dans des vaisseaux, selon la nature de la chose, sur un ou sur plusieurs matoútous, ou petites tables tissées de jonc et de feuilles de latanier. Chacun dans sa case peut faire ces offrandes à son dieu mais, quand c'est pour l'évoquer, il faut un boyé. Toutes ces offrandes ne sont accompagnées d'aucune adoration, ni d'aucune prière et elles ne consistent qu'en la présentation même des ces dons.

Ils évoquent aussi leurs faux dieux, lorsqu'ils souhaitent leur présence. Mais cela se doit faire par l'intervention de leurs boyés, c'est-à-dire de leurs prêtres, ou pour mieux dire de leurs magiciens, et ils font cela principalement en quatre occasions : 1. Pour demander vengeance de quelqu'un qui leur a fait du mal et attirer quelque punition sur lui. 2. Pour être guéris de quelque maladie dont ils sont affligés et pour en savoir l'issue. Et quand ils ont été guéris, ils font des vins, comme on les appelle aux îles, c'est-à-dire des assemblées de réjouissance et de débauches en leur honneur, comme pour reconnaissance. Et leurs magiciens font aussi parmi eux l'office de médecins, joignant ensemble la diablerie et la médecine et ne faisant point de cure, ni d'application de remèdes, qui ne soit un acte de superstition. 3. Ils les consultent encore sur l'événement de leurs guerres. 4. Enfin ils évoquent ces esprits-là par leurs boyés, pour obtenir d'eux qu'ils chassent le Maboya, ou l'esprit malin. Mais jamais ils n'évoquent le Maboya lui-même, comme quelques-uns se sont imaginés.

Chaque boyé a son dieu particulier, ou plutôt son diable familier, lequel il évoque par le chant de quelques paroles, accompagné de la fumée de tabac, qu'ils font brûler devant ce démon, comme un parfum qui lui est fort agréable et dont l'odeur est capable de l'attirer.

Quand les boyés évoquent leur démon familier, c'est toujours pendant la nuit et il faut bien prendre garde de ne porter aucune lumière, ni aucun feu dans la place où ils exercent ces abominations, car ces esprits de ténèbres ont en horreur toute sorte de clarté. Et lorsque plusieurs boyés évoquent ensemble leurs dieux, comme ils parlent, ces dieux, ou plutôt ces démons, s'injurient et querellent, s'attribuant l'un à l'autre la cause des maux de quelqu'un et il semble qu'ils se battent.

Ces démons se nichent souvent dans des os de mort, tirés du sépulcre et enveloppés de coton, et rendent par là des oracles, disant que c'est l'âme du mort. Ils s'en servent pour ensorceler leurs ennemis et pour cet effet les sorciers enveloppent ces os avec quelque chose qui soit à leur ennemi. Ces diables entrent aussi quelquefois dans les corps des femmes et parlent par elles. Quand le boyé, ou le magicien, a obligé par ses charmes le diable qui lui est familier à comparaître, il dit qu'il lui apparaît sous des formes différentes et ceux qui sont aux environs du lieu où il pratique ses damnables superstitions disent qu'il répond clairement aux demandes qu'on lui fait, qu'il prédit l'issue d'une guerre ou d'une maladie et qu'après que le boyé s'est retiré, le diable remue les vaisseaux et fait comme claquer des mâchoires, de sorte qu'il semble qu'il mange et qu'il boive les présents qu'on lui avait préparés, lesquels ils nomment anacri. Mais que le lendemain on trouve qu'il n'y a pas touché. Ces viandes profanes qui ont été souillées par ces malheureux esprits sont réputées si saintes par ces magiciens et par le peuple qu'ils ont abusé, qu'il n'y a que les vieillards et les plus considérables d'entre eux qui aient la liberté d'en goûter et même ils n'oseraient s'y ingérer, si ce n'est qu'ils aient une certaine netteté de corps, qu'ils disent être requise en tous ceux qui en veulent user.

Aussitôt que ces pauvres Sauvages ont quelque mal ou quelque douleur, ils croient que ce sont les dieux de quelqu'un de leurs ennemis qui les leur ont envoyés et ont recours au boyé, qui, consultant son démon, leur apprend que c'est le dieu d'un tel ou d'un tel, qui leur a causé ces maux-là. Et de là viennent des haines et des vengeances contre ceux dont les dieux les ont ainsi traités.

Outre leurs boyés ou magiciens, qui sont grandement respectés et honorés parmi eux, ils ont des sorciers, au moins les croient-ils tels, qui, à ce qu'ils disent, envoient sur eux des charmes et des sorts dangereux et funestes et ceux qu'ils estiment tels, ils les tuent quand ils les peuvent attraper. C'est bien souvent un prétexte pour se défaire de leurs ennemis.

Les Caraïbes sont encore sujets à d'autres maux qu'ils disent venir du Maboya et ils se plaignent souvent qu'il les bat. Il est vrai que quelques personnes de mérite, qui ont conversé quelque temps parmi ce pauvre peuple, sont persuadées qu'ils ne sont ni poursuivis, ni battus effectivement par le diable et que toutes les plaintes et les récits épouvantables qu'ils font sur ce sujet sont fondés sur ce qu'étant d'un naturel fort mélancolique et ayant pour la plupart la rate grosse et enflée, ils font souvent des songes affreux et terribles, où ils s'imaginent que le diable leur apparaît et qu'il les bat à outrance. Ce qui les fait réveiller en sursaut, tout effrayés. Et à leur réveil ils disent que Maboya les a battus, en ayant l'imagination tellement blessée qu'ils en croient sentir la douleur.

Mais il est très constant par le témoignage de plusieurs autres personnes de condition et d'un rare savoir, qui ont séjourné assez longtemps en l'île de Saint Vincent, qui n'est habitée que de Caraïbes, et qui ont aussi vu ceux de la même nation qui demeurent au continent de l'Amérique méridionale, que les diables les battent effectivement et qu'ils montrent souvent sur leurs corps les marques bien visibles des coups qu'ils en ont reçus. Nous apprenons aussi par la relation de plusieurs des habitants français de la Martinique, qu'étant allés au quartier de ces Sauvages qui demeurent dans la même île, ils les ont souvent trouvés faisant d'horribles plaintes, de ce que Maboya les venait de maltraiter, et disant qu'il était mouche fâché contre Caraïbes, de sorte qu'ils estimaient les Français heureux de ce que leur Maboyane les battait point.

Monsieur Du Montel, qui s'est souvent trouvé en leurs assemblées et qui a conversé fort familièrement et un long temps avec ceux de cette nation qui habitent l'île de Saint Vincent et même avec ceux du continent méridional, rend ce témoignage sur ce triste sujet : Dans l'ignorance et dans l'irréligion où vivent nos Caraïbes, ils connaissent par expérience et craignent plus que la mort, l'esprit malin, qu'ils nomment Maboya, car ce redoutable ennemi leur apparaît souvent en des formes très hideuses. Surtout cet impitoyable et sanguinaire bourreau, affamé de meurtres dès l'origine du monde, outrage et blesse cruellement ces misérables, lorsqu'ils ne se disposent pas assez promptement à la guerre. De sorte que, quand on leur reproche la passion si ardente qui paraît en eux pour l'effusion du sang humain, ils répondent qu'ils sont obligés à s'y porter, malgré qu'ils en aient, et que Maboya les y contraint.

Ces pauvres gens ne sont pas les seuls que l'ennemi du genre humain traite comme ses esclaves. Divers autres peuples barbares portent tous les jours en leurs corps de sanglantes marques de ses cruautés. Et l'on dit que les Brésiliens frémissent et suent d'horreur, dans le souvenir de ses apparitions, et meurent quelquefois de la seule peur qu'ils ont du mauvais traitement qu'il leur fait. Aussi se trouve-t-il quelques-unes de ces nations qui flattent ce vieux dragon et qui par adoration, par offrandes et par sacrifices, tâchent d'adoucir sa rage et d'apaiser sa fureur, comme entre autres, pour ne point parler des peuples de l'Orient, quelques Floridiens et les Canadiens. Car c'est la raison qu'ils donnent du service qu'ils lui rendent. On assure que les Juifs même se sont portés à faire quelquefois des offrandes à ce démon, pour être délivrés de ses tentations et de ses pièges. Et l'un de leurs auteurs cite ce proverbe comme usité parmi eux : Donnez un présent à Samuel, au jour de l'expiation.

Mais quelque crainte que les Caraïbes puissent avoir de leur Maboya et quelque rude traitement qu'ils en reçoivent, ils ne l'honorent ni d'offrandes, ni de prières, ni d'adoration, ni de sacrifices. Tout le remède dont ils usent contre ses cruelles vexations, c'est de former le mieux qu'ils peuvent de petites images de bois, ou de quelque autre matière solide, à l'imitation de la forme où cet esprit malin leur est apparu. Ils pendent ces images à leur col et disent qu'ils en éprouvent du soulagement et que Maboya les tourmente moins quand ils les portent. Quelquefois aussi, à l'imitation des Caraïbes du continent, ils se servent pour l'apaiser de l'entremise des boyés, qui consultent leurs dieux sur ce sujet, de même qu'en ces rencontres, ceux du continent ont recours à leurs sorciers, qui sont en grande recommandation parmi eux.

Car bien que les Caraïbes de ces quartiers-là soient tous généralement assez rusés, néanmoins, ils ont parmi eux certains esprits adroits qui pour se donner plus d'autorité et de réputation parmi les autres, leur font accroire qu'ils ont des intelligences secrètes avec les esprits malins, qu'ils nomment Maboya de même que nos Caraïbes insulaires, dont ils sont tourmentés, et qu'ils apprennent d'eux les choses les plus cachées. Ces gens sont estimés parmi ces peuples sans connaissance de Dieu, comme des oracles, et ils les consultent en toutes choses, et s'arrêtent superstitieusement à leurs réponses, ce qui entretient des inimitiés irréconciliables parmi eux et qui est cause bien souvent de plusieurs meurtres. Car quand quelqu'un est mort, ses parents et ses alliés ont de coutume de consulter le sorcier pourquoi il est mort. Que si le sorcier répond que celui-ci ou celui-là en est la cause, ils n'auront jamais de repos, tant qu'ils aient fait mourir celui que le piais (ainsi nomment-ils le sorcier en leur langue) aura marqué. Les Caraïbes des îles imitent aussi en cela la coutume de leurs confrères, comme nous l'avons déjà représenté ci-dessus. Mais c'est une chose assurée et que tous ces Sauvages reconnaissent tous les jours eux-mêmes par expérience, que le Malin n'a pas le pouvoir de les maltraiter en la compagnie d'aucun des chrétiens. Aussi dans les îles où les chrétiens sont mêlés avec eux, ces malheureux, étant persécutés par ce maudit adversaire, se sauvent à toute bride dans les plus prochaines maisons des chrétiens, où ils trouvent un asile et une retraite assurée, contre les violentes attaques de ce furieux agresseur.

C'est aussi une vérité constante, et dont l'expérience journalière fait foi dans toute l'Amérique, que le saint sacrement du baptême étant conféré à ces Sauvages, le diable ne les bat et ne les outrage plus tout le reste de leur vie. Il semblerait, après cela, que ces gens devraient souhaiter avec passion d'embrasser le christianisme, pour se tirer une bonne fois des griffes de ce lion rugissant. Et de vrai, dans les moments qu'ils en sentent les cruelles pointes en leur chair, ils se souhaitent chrétiens et promettent de le devenir. Mais aussitôt que la douleur est passée, ils se moquent de la religion chrétienne et de son baptême. La même brutalité se trouve parmi le peuple du Brésil.

CHAPITRE XIV. Continuation de ce qu'on peut appeler religion parmi les Caraïbes. De quelques-unes de leurs traditions et du sentiment qu'ils ont de l'immortalité de l'âme.

Nous avons vu, dans le chapitre précédent, comment les esprits de ténèbres épouvantent durant la nuit, par des spectres hideux et des représentations effroyables, les misérables Caraïbes et comment pour les entretenir dans leur erreur et dans une crainte servile de leur prétendu pouvoir, ils les chargent de coups, s'ils n'acquiescent promptement à leurs malignes suggestions, et qu'ils charment leurs sens par des illusions et des imaginations étranges, feignant d'avoir l'autorité de leur révéler les choses futures, de les guérir de leurs maladies, de les venger de leurs ennemis et de les délivrer de tous les périls où ils se rencontrent. Après cela se faut-il étonner si ces barbares, qui n'ont point su discerner ni reconnaître l'honneur que Dieu leur avait fait de se révéler à eux en tant de belles créatures qu'il a mises devant leurs yeux pour les conduire à la lumière de leurs enseignements, ont été livrés en un sens réprouvé, s'ils sont encore à présent destitués de toute intelligence pour apercevoir le vrai chemin de vie et s'ils sont demeurés sans espérance et sans Dieu au monde.

Nous avons aussi représenté que, quelque effort qu'ils aient fait pour étouffer tous les sentiments de la divine justice, et de son droit, en leurs consciences, ils n'ont néanmoins pu faire en sorte qu'il ne leur soit resté quelque étincelle de cette connaissance, qui les réveille et leur donne de temps en temps de diverses craintes et appréhensions d'une main vengeresse de leurs crimes, mais, au lieu d'élever les yeux au ciel pour en implorer le secours et fléchir, par confiance et par amendement de vie, la majesté souveraine du vrai Dieu qu'ils ont offensé, ils descendent jusqu'au profond des enfers pour en évoquer les démons par les sacrilèges superstitions de leurs magiciens, qui, après leur avoir rendu ces funestes offices, les engagent par ces infâmes liens en la déplorable servitude de ces cruels tyrans.

Ces fureurs transportent ces pauvres barbares jusque-là que, pour avoir quelque faveur de ces ennemis de tout bien et apprivoiser ces tigres, ils leur rendent plusieurs menus services. Car ils ne leur consacrent pas seulement les prémices de leurs fruit mais ils leur dressent aussi les plus honorables tables de leurs festins ; ils les couvrent de leurs viandes les plus délicates et de leurs breuvages les plus délicieux ; ils les consultent en leurs affaires de plus grande importance et se gouvernent par leurs funestes avis ; ils attendent en leurs maladies la sentence de leur vie ou de leur mort de ces détestables oracles, qu'ils leur rendent par l'entremise de ces marmousets de coton, dans lesquels ils enveloppent les os vermoulus de quelque malheureux cadavre qu'ils ont tiré de son sépulcre. Et pour détourner de dessus eux la pesanteur de leurs coups et divertir leur rage, ils font fumer à leur honneur, par le ministère des boyés, des feuilles de tabac, ils peignent aussi quelquefois leurs hideuses figures au lieu le plus considérable de leurs petits vaisseaux, qu'ils appellent pyraugues, ou ils portent pendue à leurs cous, comme le collier de leur désordre, une petite effigie relevée en bosse, qui représente quelqu'un de ces maudits esprits, en la plus hideuse posture qu'il leur est autrefois apparu, comme nous l'avons déjà touché au chapitre précédent.

On tient aussi que c'est dans le même dessein qu'ils ont de se rendre ces monstres favorables, qu'ils macèrent souvent leurs corps par une infinité de sanglantes incisions et de jeûnes superstitieux et qu'ils ont en singulière vénération les magiciens, qui sont les in-

fâmes ministres de ces furies d'enfer et les exécuteurs de leurs passions enragées. Ces pauvres abusés n'ont néanmoins aucune loi qui détermine précisément le temps de toutes ces damnables cérémonies, mais le même esprit malin qui les y pousse leur en fait naître souvent l'envie, ou par le mauvais traitement qu'il leur fait, ou par la curiosité qu'ils ont de savoir l'événement de quelque entreprise de guerre, ou le succès de quelque maladie, ou enfin pour chercher les moyens de se venger de leurs ennemis.

Mais puisque ceux qui ont demeuré plusieurs années au milieu de cette nation témoignent constamment qu'en leurs plus grandes détresses, ils ne les ont jamais vus adorer ou invoquer aucun de ces démons, nous sommes persuadés que tous ces menus services que la crainte leur arrache plutôt que la révérence, ou l'amour, ne peuvent point passer pour un vrai culte ou pour des actes de religion et que nous donnerons le vrai nom à toutes ces singeries, si nous les appelons des superstitions, des enchantements, des sortilèges et des honteuses productions d'une magie autant noire que le sont ces esprits ténébreux, que leurs boyés consultent. Et nous tenons aussi que le manger et le breuvage qu'ils présentent à ces fausses divinités ne peuvent pas être proprement appelés des sacrifices, mais plutôt les pactes exprès, dont les diables sont convenus avec les magiciens, pour se rendre présents à leur demande.

De sorte qu'il ne faut pas trouver étrange, si dans tous ces faibles sentiments, qu'ont la plupart des Caraïbes, de tout ce qui a quelque apparence de religion, ils se moquent entre eux de toutes les cérémonies des chrétiens et s'ils tiennent pour suspects ceux de leur nation qui témoignent quelque désir de se faire baptiser. Aussi le plus sûr, pour ceux à qui Dieu aurait ouvert le cœur pour croire au saint Evangile, serait de sortir de leur terre et de leur parenté et de se retirer aux îles qui sont seulement habitées de chrétiens. Car encore qu'ils ne soient pas si superstitieux que le peuple du royaume de Calecut, qui témoigne de l'horreur à toucher seulement une personne de loi contraire à la leur, comme s'ils en étaient souillés, ni si rigoureux qu'au royaume de Pegu, où, quand un homme embrasse le christianisme, la femme en célèbre les funérailles, comme s'il était mort, et lui dresse un tombeau, où elle fait ses lamentations, puis elle a la liberté de se remarier comme veuve. Néanmoins celui d'entre les Caraïbes qui se serait rangé au christianisme s'exposerait à mille reproches et injures, s'il persévérait de faire sa demeure au milieu d'eux.

Lorsqu'ils voient les assemblées, le service des chrétiens, ils ont accoutumé de dire que cela est beau et divertissant, mais que ce n'est pas la mode de leur pays, sans témoigner d'ailleurs en leur présence, ni haine ni aversion contre ces cérémonies, comme faisaient les pauvres Sauvages qui vivaient en l'île Hispaniola, ou de Saint Domingue et aux îles voisines, qui ne voulaient pas se trouver au service des Espagnols et encore moins embrasser leur religion, à cause, disaient-ils, qu'ils ne pouvaient se persuader que des personnes si méchantes et si cruelles, dont ils avaient tant expérimenté la fureur et la barbarie, pussent avoir une bonne créance.

Quelques prêtres et religieux qui ont autrefois été en ce pays-là, en ayant baptisé quelques-uns un peu à la légère, avant que de les avoir bien instruits en ce mystère, ont été cause que ce sacrement n'a pas été en telle réputation parmi ces Caraïbes qu'il eût été sans cela. Et parce que leurs parrains leur donnaient de beaux habits et plusieurs menues gentillesses au jour de leur baptême et qu'ils les traitaient splendidement, huit jours après avoir reçu ce sacrement, ils le demandaient de nouveau, afin d'avoir encore des présents et de quoi faire bonne chère.

Il y a quelques années que quelques-uns de ces messieurs se chargèrent d'un jeune Caraïbe, leur catéchumène natif de la Dominique qui se nommait Ya Maraboüy, fils du capitaine que nos Français nommaient le Baron et les Indiens, Orachora Caramiana, à dessein de lui faire voir l'une des plus grandes et des plus magnifiques villes du monde, ils lui firent passer la mer et, après lui avoir montré toutes les somptuosités de cette cité incomparable qui est la capitale du plus florissant royaume de l'univers, il y fut baptisé avec grande solennité, à la vue de plusieurs grands seigneurs, qui honorèrent cette action de leur présence, il fut nommé Louis. Et après quelque temps de séjour en ces quartiers-là, il fut renvoyé en son pays, étant chargé de beaucoup de présents à la vérité, mais aussi peu chrétien qu'il en était sorti, parce qu'il n'avait pas bien compris les mystères de la religion chrétienne. Et il n'eut pas sitôt mis le pied dans son île que, se moquant de tout ce qu'il avait vu comme d'une farce et disant que les chrétiens ne se repaissaient que de folies, il retourna en la compagnie des autres Sauvages, quitta ses habits, et se fit roucouer comme auparavant.

Pour preuve de l'inconstance et de la légèreté des Indiens caraïbes en la religion chrétienne quand ils l'ont une fois embrassée, on raconte encore que du temps que monsieur Auber était gouverneur de l'île de la Gardeloupe, il était souvent visité d'un Sauvage de la Dominique, qui avait demeuré un fort long temps à Séville en Espagne, où il avait reçu le baptême. Mais étant de retour en son île, bien qu'il fît tant de signes de croix qu'on en voulait et qu'il portât un grand chapelet pendu à son col, il vivait néanmoins à la Sauvage, allait nu parmi les siens et n'avait rien retenu de ce qu'il avait vu et de ce qu'on lui avait enseigné à Séville, hormis qu'ils se couvrait d'un vieil habit d'Espagnol pour se rendre plus recommandable, lorsqu'il rendait visite à monsieur le gouverneur.

Ils ont une tradition fort ancienne parmi eux, qui montre que leurs aïeuls ont eu quelque connaissance d'une puissance supérieure qui prenait soin de leurs personnes et dont ils avaient senti le favorable secours. Mais c'est une lumière que leurs brutaux enfants laissent éteindre et qui par leur ignorance ne fait sur eux nulle réflexion. Ils disent donc que leurs ancêtres étaient de pauvres Sauvages, vivant comme bêtes au milieu des bois, sans maisons et sans couvert pour se retirer et se nourrissant des herbes et des fruits que la terre leur produisait d'elle-même, sans être aucunement cultivée. Comme ils étaient en ce pitoyable état, un vieillard d'entre eux, extrêmement ennuyé de cette brutale façon de vivre, fondait en larmes très amères et, tout abattu de douleur déplorait sa misérable condition. Mais sur cela un homme blanc s'apparut à lui, descendant du ciel, et, s'étant approché, il consola ce vieillard désolé en lui disant qu'il était venu pour secourir lui et ses compatriotes et pour leur enseigner le moyen de mener à l'avenir une vie plus douce ou plus raisonnable. Que si quelqu'un d'eux eût plus tôt formé des plaintes et poussé vers le ciel des gémissements, ils eussent été plus promptement soulagés. Que le rivage de la mer était couvert de pierres aiguës et tranchantes, dont ils pourraient couper et tailler des arbres pour se faire des maisons. Et que les palmiers portaient des feuilles, qui seraient fort propres à couvrir leurs toits, contre les injures de l'air. Que pour leur témoigner le soin particulier qu'il avait d'eux et le singulier amour dont il favorisait leur espèce, sur toutes celles des animaux, il leur avait apporté une racine excellente, qui leur servirait à faire du pain et que nulle bête n'oserait toucher quand elle serait plantée. Et qu'il voulait que désormais ce fût leur nourriture ordinaire. Les Caraïbes ajoutent que là-dessus ce charitable inconnu rompit en trois et quatre morceaux un bâton qu'il avait en main et que, les donnant au pauvre vieillard, il lui commanda de les mettre en terre, l'assurant que, peu après y fouissant, il y trouverait une puissante racine et que le bois qu'elle aurait poussé dehors aurait la vertu de produire la même plante. Il lui enseigna puis après comme on en devait user, disant qu'il fallait râper cette racine avec une pierre rude et picotée, qui se trouvait au bord de la mer, exprimer soigneusement le jus de cette râpure, comme un poison dangereux, et du reste, à l'aide du feu, en faire un pain qui leur serait savoureux et dont ils vivraient avec plaisir. Le vieillard fit ce qui lui avait été enjoint et, au bout de neuf lunes (comme ils disent), ayant la curiosité de savoir quel succès aurait eu la révélation, il fut visiter les bâtons qu'il avait plantés en terre et il trouva que chacun d'eux avait produit

plusieurs belles et grosses racines, dont il fit entièrement comme il lui avait été ordonné. Ceux de la Dominique qui font le conte disent de plus que, si le vieillard eût visité ces bâtons au bout de trois jours, au lieu de neuf lunes, il aurait trouvé les racines crues de même grosseur et qu'elles auraient été toujours produites en aussi peu de temps. Mais parce qu'il n'y fouilla qu'après un si long terme, le manioc demeure encore à présent tout ce temps-là en terre, avant qu'il soit bon à faire la cassave.

C'est tout ce que porte la tradition caraïbe et l'on pouvait bien la coucher ici tout entière, vu que c'est la seule qui se conte entre ce peuple ignorant, qui ne se met point en peine de savoir le nom et la qualité de cet aimable et céleste bienfaiteur, qui les a tant obligés, ni de lui rendre aucune reconnaissance et aucun honneur. Les païens étaient bien plus curieux d'honorer leur Cérès, dont ils disaient tenir le froment et l'invention d'en faire du pain. Et les Péruviens, quoiqu'ils ne connussent pas le grand Pachacamac, c'est-à-dire celui qu'ils tenaient pour l'âme de l'univers et le souverain auteur de leur vie et de tous leurs biens, ne laissaient pas de l'adorer en leur cœur avec beaucoup de respect et de vénération et de lui rendre extérieurement, par leurs gestes et par leurs paroles, de grands témoignages de soumission et d'humilité, comme au dieu inconnu.

Les Caraïbes croient qu'ils ont autant d'âmes chacun d'eux, comme ils sentent en leurs corps de battements d'artères, outre celui du cœur. Or de toutes ces âmes la principale, à ce qu'ils disent, est au cœur et, après la mort, elle s'en va au ciel avec son Icheïri, ou son Chemiin, c'est-à-dire avec son Dieu, qui l'y mène pour y vivre en la compagnie des autres dieux. Et ils s'imaginent qu'elle vit de la même vie que l'homme vit ici bas. C'est pourquoi ils tuent encore aujourd'hui des esclaves sur la tombe des morts, quand ils en peuvent attraper qui fussent au service du défunt, pour l'aller servir en l'autre monde. Car il faut savoir sur ce sujet qu'ils ne pensent pas que l'âme soit tellement immatérielle qu'elle soit invisible mais ils disent qu'elle est subtile et déliée comme un corps épuré et ils n'ont qu'un même mot pour signifier le cœur et l'âme.

Quant à leurs autres âmes qui ne sont point dans le cœur, ils croient que les unes vont après la mort faire leur demeure sur le bord de la mer et que ce sont elles qui font tourner les vaisseaux. Ils les appellent. Les autres, à ce qu'ils estiment, vont demeurer dans les bois et dans les forêts et ils les nomment des Maboya.

Bien que la plupart de ce pauvre peuple croie l'immortalité de l'âme, comme nous venons de le dire, ils parlent si confusément et avec tant d'incertitude de l'état de leur âme séparée du corps qu'on aurait plus tôt fait de dire qu'ils l'ignorent entièrement que de rapporter leurs rêveries. Les uns tiennent que les plus vaillants de leur nation sont portés après leur mort en des îles fortunées, où ils ont toutes choses à souhait et que les Arouägues y sont leurs esclaves, qu'ils nagent sans lassitude en de grands et larges fleuves et qu'ils vivent délicieusement et passent heureusement le temps en danses, en jeux et en festins, en une terre qui produit en abondance toutes sortes de bons fruits sans être cultivée. Et au contraire, ils tiennent que ceux qui ont été lâches et craintifs d'aller à la guerre contre leurs ennemis vont servir après leur mort les Arouägues, qui habitent des pays déserts et stériles qui sont au-delà des montagnes. Mais les autres, qui sont les plus brutaux ne se mettent point en peine de leur état après la mort, ils n'y songent ni n'en parlent jamais. Que si on les interroge là-dessus, ils ne savent que répondre et se moquent des demandes qu'on leur fait.

Ils ont néanmoins tous eu autrefois quelque créance de l'immortalité des âmes, mais grossière et bien obscure, ce qui se peut recueillir de cérémonies de leurs enterrements et des prières qu'ils font aux morts de vouloir retourner en vie, comme nous le représenterons plus amplement au dernier chapitre de cette "Histoire" et de ce que les plus polis d'entre eux vivent encore à présent en cette persuasion, qu'après leur trépas ils iront au ciel, où ils disent que leurs devanciers sont déjà arrivés, mais ils ne s'informent jamais du chemin qu'il faut tenir pour parvenir à ce bienheureux séjour. Aussi, quand leurs boyés, qui contrefont les médecins, désespèrent de les pouvoir guérir de leurs maladies et que les diables leur ont prédit par leur bouche qu'il n'y a plus de vie à attendre pour eux, ils ajoutent pour les consoler que leurs dieux les veulent conduire au ciel avec eux, où ils seront pour toujours à leur aise, sans crainte de maladie.

La créance des Calecutiens sur cet article vaut encore moins que celle de nos Caraïbes et c'est une extravagante immortalité que leur métempsycose car ils croient que leur âme, au sortir de leur corps, se va loger en celui d'un buffle, ou de quelque autre bête. Les Brésiliens sont ici plus raisonnables car ils estiment que les âmes des méchants vont après la mort avec le diable, qui les bat et les tourmente, mais que les âmes des bons vont danser et faire grand chère en de belles plaines, au-delà des montagnes. Et c'est une chose plaisante et pitoyable tout ensemble, que la plupart des Sauvages américains mettent dans la danse leur souveraine félicité de l'autre vie.

La résurrection des corps est parmi les Caraïbes une pure rêverie, leur théologie est trop obscure, pour les éclairer d'une si belle lumière. On admirera sans doute, dans les pauvres Virginiens, un petit rayon qui s'y trouve de cette vérité sacrée, vu que c'est une matière où les anciens païens non plus que nos Caraïbes n'ont vu goutte. Il en apparaît aussi quelque étincelle chez les Indiens du Pérou, à ce que disent la plupart des auteurs.

Au reste, bien que les Caraïbes aient si peu de connaissance et de crainte de Dieu, comme nous l'avons représenté, ils ne laissent pas de redouter merveilleusement sa voix, c'est-à-dire le tonnerre, cette épouvantable voix qui gronde dans les nuées, qui jette des éclats de flammes de feu, qui ébranle les fondements des montagnes et qui fait trembler les Nérons et les Caligulas même. Nos Sauvages donc, aussitôt qu'ils aperçoivent les approches de la tempête qui accompagne ordinairement cette voix, gagnent promptement leurs petites maisons, se rangent en leur cuisine et se mettent sur leurs petits sièges auprès du feu, cachant leur visage et appuyant leur tête sur leurs mains et sur leurs genoux, et, en cette posture, ils se prennent à pleurer et disent en leur baragouin en se lamentant, Maboya mouche fache contre Caraïbe, c'est-à-dire que Maboya est fort en colère contre eux, et c'est ce qu'ils disent aussi lorsqu'il arrive un ouragan. Ils ne quittent point ce triste exercice, que tout l'ouragan ne soit passé et ils ne se sauraient assez étonner que les chrétiens ne témoignent point comme eux d'affliction ni de peur en ces rencontres. Ainsi les grands Tartares craignent tous merveilleusement le tonnerre et lorsqu'ils l'entendent, ils chassent de leurs maisons tous les étrangers et s'enveloppent dans des feutres, ou dans des draps noirs, où ils demeurent cachés tant que le bruit soit passé. Et divers autres peuples barbares ne sont pas moins épouvantés que les Antillais en de pareilles occasions. On dit même que les Péruviens, les Cumanois, les Chinois et les Moluquois les imitent dans ces lamentations et dans ces frayeurs, lorsqu'il arrive une éclipse.

Il est bien vrai, que depuis que les Caraïbes ont eu la communication familière des chrétiens, il s'en trouve quelques-uns qui témoignent en apparence assez de constance et de résolution pour ne point craindre le tonnerre. Car on en a vu qui ne faisaient que rire lorsqu'il éclatait le plus fortement et qui en contrefaisaient le bruit, disant par manière de chant et de raillerie un mot que l'on a peine à écrire et dont le son revient à peu près à ces lettres trtrquetenni. Mais il est aussi très constant qu'ils font une grande violence à leur inclination naturelle quand ils feignent de n'avoir point peur du tonnerre et que ce n'est qu'une pure vanité qui les

pousse à contrefaire cette assurance, pour persuader à ceux qui les voient qu'en ces occurrences, ils n'ont pas moins de générosité que les chrétiens. Car quelques-uns des nos habitants de la Martinique, qui les ont surpris dans leur quartier, lorsqu'il tonnait et qu'il éclairait, disent qu'ils ont trouvé même les plus résolus d'entre eux qui tremblaient de frayeur dans leurs pauvres cabanes.

Or ce trouble et ces épouvantements qu'ils font paraître à l'ouïe de cette voix céleste ne sont-ils pas un effet tout visible du sentiment d'une infinie et souveraine puissance, imprimé par la nature dans l'esprit de tous les hommes, et une preuve bien illustre que, bien que ces misérables s'efforcent de tout leur pouvoir à émousser les aiguillons de leur conscience, ils ne sauraient néanmoins les briser tellement qu'ils ne les piquent et les tourmentent malgré qu'ils en aient. Et cela ne peut-il pas bien vérifier le beau mot de Cicéron que nous avons mis à la tête du chapitre précédent ? Vu que si tous les hommes ne reconnaissent pas de bouche cette divinité, au moins ils en sont convaincus en eux-mêmes, par une secrète mais invincible main, qui d'un ongle de diamant écrit cette première de toutes les vérités dans leurs cœurs. De sorte que, pour conclure, nous dirons avec ce grand homme, dont les paroles finiront excellemment ce discours, comme elles l'ont commencé, qu'il est né et comme gravé dans l'esprit de tous les hommes, qu'il y a une divinité.

CHAPITRE XV. Des habitations et du ménage des Caraïbes.

Les historiens récitent qu'autrefois une partie des anciens habitants du Pérou vivaient épars sur les montagnes et par les plaines, comme des bêtes sauvages, sans avoir ni villes, ni maisons. Que d'autres se retiraient en des cavernes et en des lieux écartés et solitaires et d'autres dans des fosses et dans les creux des gros arbres. Mais l'état des Caraïbes d'aujourd'hui se trouve bien éloigné de cette manière de vivre si sauvage et si brutale. Il est vrai que nous n'aurons pas beaucoup de peine à décrire leurs logements car ils n'y font guère de façon et il ne leur faut qu'un arbre et une serpe, pour leur bâtir un logis.

Ils ont leurs demeures proche les unes des autres et disposées en forme de village. Et pour la plupart ils recherchent pour leurs logements la situation de quelque petite montagne, afin de respirer un meilleur air et de se garantir de ces moucherons que nous avons nommés mousquites et maringoins, qui sont grandement importuns et dont la piqûre est dangereuse aux lieux où les vents ne soufflent pas. C'est la même raison qui oblige les Floridiens, de delà la baie de Carlos et des Tortugues, à se loger en partie à l'entrée de la mer, en des huttes bâties sur pilotis. Les Antillais ne s'éloignent guère aussi des fontaines, des ruisseaux et des rivières, par ce que, comme nous l'avons dit, ils ont accoutumé de se laver le matin tout le corps, avant que de se rougir. Et c'est pourquoi ils recherchent autant qu'il leur est possible un voisinage de cette nature pour leurs petits édifices.

Parmi nous et parmi plusieurs autres nations, les architectes se travaillent à faire des édifices si puissants et si superbes qu'il semble qu'ils entreprennent de braver les siècles et de faire disputer la durée de leurs ouvrages avec celle du monde. Les Chinois, dans la nouvelle fréquentation qu'ont eue les chrétiens avec eux, en ont témoigné grand étonnement et nous ont taxé de beaucoup de vanité. Pour eux, ils ne mesurent la durée de leurs édifices qu'à celle de la brièveté de leur vie. Mais nos Sauvages antillais diminuent encore beaucoup de cette durée et ils édifient de telle sorte qu'il leur faut souvent édifier en leur vie. Leurs petites cases sont faites en ovale, de pièces de bois plantées en terre, sur lesquelles ils élèvent un couvert de feuilles de palmes, ou de cannes de sucre, ou de quelques herbes, qu'ils savent si bien agencer et si proprement joindre les une sur les autres que sous ce couvert, qui bat jusqu'à terre, ils s'y trouvent à l'épreuve des pluies et des injures du temps. Et ce toit, tout faible qu'il semble, dure bien trois ou quatre ans sans se rompre, pourvu qu'il n'y vienne point d'ouragan. Pline dit que certains peuples du septentrion se servaient ainsi de roseaux pour la couverture de leurs maisons et encore aujourd'hui l'on en voit plusieurs maisons couvertes dans les Pays-Bas et en quelques lieux champêtres de la France. Les Caraïbes emploient aussi de petits roseaux entrelacés pour faire des palissades, qui tiennent lieu de murailles à leurs logis. Sous chaque couvert, ils font autant de séparations qu'ils veulent de chambres. Une simple natte fait chez eux l'office de nos portes, de nos verrous et de nos serrures. Leur plancher d'en haut est le toit même et celui d'en bas n'est que de terre battue. Mais ils ont un tel soin de le tenir propre qu'ils le balayent toutes les fois qu'ils y aperçoivent la moindre ordure. Ce qui n'a lieu que dans leurs cases particulières car ordinairement leur carbet, ou leur maison publique, où ils font leurs réjouissances, est fort sale. De sorte que souvent la place est pleine de chiques.

Outre un petit corps de logis où ils prennent leur repos et où ils reçoivent leurs amis, chaque famille considérable a encore deux petits couverts. Dans l'un, ils font leur cuisine et ils se servent de l'autre comme d'un magasin où ils conservent leurs arcs, leurs flèches et leurs boutous, qui sont des massues de bois pesant et poli, dont ils se servent en guerre au lieu d'épée, lorsqu'ils ont usé toutes leurs flèches. Ils y tiennent encore leurs outils, leurs paniers, leurs lits de réserve, toutes les bagatelles et tous les petits ornements dont ils se servent en leurs réjouissances publiques et aux jours de parade. Ils nomment toutes ces babioles des caconnes.

Pour tous meubles, nos Sauvages n'ont que des lits branlants, qu'ils appellent amacs, qui sont de grandes couvertures de coton, fort industrieusement tissés, qu'ils froncent par les bouts pour joindre ensemble les deux coins de la largeur. Puis ils attachent ces amacs, par ces deux bouts froncés, aux principaux piliers de leur édifice. Ceux qui n'ont point de lits de coton se servent d'un autre lit, que l'on appelle cabane. Ce sont plusieurs bâtons tissus de long et de travers, sur lesquels on met quantité de feuilles de balisier ou de bananier. Cette cabane est suspendue et soutenue par les quatre coins, avec de grosses cordes de mahot. Ils ont outre cela de petits sièges, tout d'une pièce, faits d'un bois de couleur rouge ou jaune, poli comme du marbre. Et l'on voit aussi chez eux de petites tables, qui ont quatre piliers de bois et qui sont tissées de feuilles de cette espèce de palme qui se nomme latanier.

Leur vaisselle et leur batterie de cuisine sont toutes de terre, comme celles des Maldivois, ou de certains fruits, semblables à nos courges mais qui ont l'écorce plus épaisse et plus dure, taillés et composés de diverses figures, et qui sont polis et peints aussi délicatement qu'il se peut. Cela leur tient lieu de plats, d'écuelles, de bassins, d'assiettes, de coupes et de vaisseaux à boire. Ils nomment coïs ou couïs toute cette vaisselle faite de fruits et c'est le même nom que les Brésiliens donnent à la leur, faite de semblable matière. Ils se servent de leur vaisselle de terre, comme nous nous servons de nos marmites et de nos chaudrons de France. Ils en ont entre autres d'une façon qu'ils appellent canary. On voit de ces canaris qui sont fort grands et d'autres qui sont fort petits. Les petits ne servent qu'à faire des ragoûts, que l'on appelle taumalis, mais les grands sont employés à faire le breuvage qu'ils nomment ouïcou. Les Caraïbes de la Martinique apportent fort souvent de ces petits canaris au quartier des Français, qui leur donnent en échange quelques cacones, c'est-à-dire quelques petites babioles qui leur plaisent. Nos gens font état de ces petits vaisseaux, parce qu'ils ne se cassent pas si aisément que nos pots de terre. Cette vaisselle que nous venons de décrire, quelque chétive qu'elle soit, est conservée et entretenue par eux avec autant de curiosité et de propreté que l'on puisse désirer.

Les Caraïbes ont même un lieu, loin de leurs maisons, destiné à leurs nécessités naturelles, où, lorsqu'ils en ont besoin, ils se reti-

rent, y portant un bâton pointu avec lequel ils font un trou en terre, où ils mettent leur ordure, qu'ils couvrent de terre puis après. De sorte que jamais on ne voit de ces vilenies parmi eux. Et quoi que le sujet n'en soit pas fort agréable, cette coutume néanmoins mérite d'être remarquée, vu qu'elle se rapporte formellement à l'ordonnance que Dieu avait faite au vingt-troisième du Deutéronome, pour l'armée d'Israël, qui étant à la campagne ne pouvait pas user de la propreté et de la commodité ordinaire dans ces nécessités. À cela se rapporte aussi la coutume des Turcs, qui, lorsqu'ils se trouvent dans ce besoin, font une fosse avec une pelle pour cacher leurs excréments, ce qui rend leur camp extrêmement propre, quand ils sont à la guerre. Un ancien auteur nous dit que, dans l'Inde orientale, un certain oiseau, nommé le juste, fait quelque chose de semblable, en fouissant son ordure et la couvrant en sorte qu'elle ne paraisse point, ce qui serait merveilleux, s'il tenait autant de la vérité qu'il sent la fable. Les Tartares, à ce que l'on dit, ne voudraient pas même avoir fait de l'eau dans l'enclos de leurs logements, tenant cela pour un péché. Repassons vers nos Sauvages. On voit dans l'enceinte de leurs maisons un grand nombre de poules communes et de poules d'Indes, qu'ils nourrissent, non tant pour l'entretien de leurs tables que pour régaler leurs amis chrétiens qui les vont visiter, ou pour échanger contre des serpes, des cognées, des houes, et autres ferrements qui leur sont nécessaires. Ils ont encore aux environs de leurs logis plusieurs orangers, citronniers, goyaviers, figuiers, bananiers et autres arbres portant fruit, de ces petits arbres qui portent le piment et les arbrisseaux ou les simples dont ils ont la connaissance, pour s'en servir quand ils ont quelque incommodité. Et c'est de tout cela qu'ils font les bordures de leurs jardins. Mais ces jardins sont remplis au-dedans de manioc, de patates et de divers légumes, comme de pois de plusieurs espèces, de fèves, de gros mil appelé maïs, de petit mil et de quelques autres. Ils y cultivent aussi des melons, de toutes sortes, des citrouilles excellentes et une espèce de choux qu'on appelle choux caraïbes, qui sont d'un goût délicat. Mais ils ont soin particulièrement de la culture de l'ananas, qu'ils chérissent par-dessus tous les autres fruits,

Au reste, bien qu'ils n'aient point de villages, ni de maisons mobiles et ambulatoires, comme l'on dit des Bédouins, pauvre peuple de l'Egypte, de certains Maures habitant au midi de Tunis en Afrique et des nations de la grande Tartarie, néanmoins ils changent assez souvent de demeure selon que les y porte leur caprice. Car aussitôt qu'une habitation leur déplaît le moins du monde, ils déménagent et se vont placer ailleurs. Et cela se fait en moins de rien et sans en demander la permission à leur cacique, comme étaient obligés de faire à leur roi les anciens Péruviens, en semblables rencontres.

Entre les sujets de ce changement de demeure parmi les Antillais, se trouve parfois la créance qu'ils ont d'être plus sainement placés ailleurs. Ce qui cause bien souvent un pareil remue ménage chez les Brésiliens, parfois quelque saleté que l'on aura faite en leur logis et qui leur donne de l'horreur et parfois aussi la mort de quelqu'un de la maison, qui, leur faisant appréhender d'y mourir de même, les oblige à se retirer ailleurs, comme si la mort ne les y pouvait ni trouver ni saisir avec la même facilité. Mais cette folle appréhension a bien plus la vogue encore chez les Caraïbes du continent, qui ne manquent point en de pareilles occasions de brûler la case et d'aller chercher un autre gîte. Cette plaisante superstition se voit aussi chez les Indiens de l'île de Coraçao, bien que ces pauvres gens aient reçu le saint baptême. Car monsieur du Montel rapporte qu'étant au grand village de ces Indiens nommé l'Ascension et ayant remarqué, en deux ou trois endroits, des maisons les unes désertes, quoi qu'elles fussent en leur entier, et les autres absolument ruinées, il demanda pourquoi ces maisons étaient ainsi abandonnées. Et le cacique, ou capitaine, lui répondit que c'était parce qu'il était mort quelques personnes en ces lieux-là. Les anciens Péruviens se mettaient même dans le tracas d'un tel déménagement, s'il arrivait que leur logis vînt à être frappé de la foudre. Car alors ils l'avaient en si grande abomination qu'ils en muraient aussitôt la porte avec des pierres et de la boue, afin qu'il n'y entrât jamais personne.

On dit qu'autrefois les hommes de la province de Quito au Pérou n'avaient point de honte de s'assujettir à faire tout le ménage, pendant que leurs femmes s'allaient promener. Et les anciens Egyptiens n'en faisaient pas moins, si nous en croyons Hérodote. Il faut bien dire que le métier de faire la cuisine était estimé bien noble dans la vieille Grèce car le bonhomme Homère représente en son Iliade Achille faisant lui-même un hachis et mettant de la viande en broche et tous ses courtisans employés à la cuisine pour régaler les ambassadeurs d'Agamemnon. Et pour le poisson, il a toujours eu ce privilège, comme il a encore aujourd'hui, que les personnes de qualité ne dédaignent pas de le savoir apprêter.

Mais parmi les Caraïbes, les hommes tiennent tous ces emplois et toutes ces occupations pour indignes d'eux. Ils sont d'ordinaire à la campagne. Mais leurs femmes gardent soigneusement la maison et y travaillent. Ils abattent, à la vérité, le bois de haute futaie, nécessaire pour leurs logements, ils bâtissent les maisons et ils ont soin d'entretenir l'édifice de réparations nécessaires. Mais les femmes ont la charge de tout ce qu'il faut pour la subsistance de la famille. Ils vont bien à la chasse et à la pêche, comme nous le dirons ci-après. Mais ce sont elles qui vont quérir la venaison au lieu où elle a été tuée et le poisson sur le bord de l'eau. Enfin, ce sont elles qui ont la peine de chercher le manioc, de préparer la cassave et le ouïcou, qui est leur breuvage le plus ordinaire, de faire la cuisine, de cultiver les jardins et de tenir la maison nette et le ménage bien en ordre, sans compter le soin qu'elles ont de peigner et de rocouer leurs maris et de filer le coton pour l'usage de la famille. De sorte qu'elles sont en une occupation continuelle et en un travail sans relâche, pendant que leurs maris courent les champs et se divertissent, ressemblant plutôt ainsi à des esclaves qu'à des compagnes.

Dans les îles de Saint Vincent et de la Dominique, il y a des Caraïbes qui ont plusieurs Nègres pour esclaves, à la façon des Espagnols et de quelques autres nations. Ils les ont en partie pour les avoir enlevés de quelques terres des Anglais ou de quelques navires espagnols qui se sont autrefois échoués à leurs côtes. Et ils les nomment tamons, c'est-à-dire esclaves. Au reste, ils se font servir par eux, en toutes les choses qu'ils les emploient, avec autant d'obéissance, de promptitude et de respect que le pourraient faire les peuples les plus civilisés.

Quelqu'un pourrait peut-être demander ici, sur le sujet de ce ménage des Caraïbes, si, comme nous avons l'usage des lampes, des chandelles et des flambeaux, ils ne se servent point aussi de quelque lumière et de quelque artifice durant la nuit pour suppléer, dans le besoin, au défaut de la lumière du jour. Et de vrai, ils ont appris des chrétiens à se servir d'huile de poisson et à mettre du coton dans des lampes, pour s'éclairer pendant les ténèbres de la nuit. Mais la plupart n'ont point d'autres lumières pour la nuit, qu'un bois fort susceptible de feu qu'ils conservent pour cet effet et que les nôtres, à cause de cela, appellent bois de chandelle. En effet, il est tout rempli d'une gomme grasse, qui le fait brûler comme une chandelle, et ce bois étant allumé rend une fort douce odeur. Ainsi les Madagascarois usent la nuit, au lieu de flambeaux et de chandelles, de certaines gommes qui prennent aisément feu, lesquelles ils mettent en des creusets de terre, où elles font un feu beau et odorant. Que si le feu des Caraïbes vient à s'éteindre, ils savent le secret d'en exciter avec deux bois de mahot, qu'ils frottent l'un contre l'autre et par cette collision, ils prennent feu et éclairent en peu de temps. C'est ainsi que les Brésiliens, au lieu de la pierre et du fusil, dont ils ignorent l'usage, se servent de deux

certaines espèces de bois, dont l'un est presque aussi tendre que s'il était à demi-pourri et l'autre, au contraire, extrêmement dur, et par la friction et l'agitation, le feu s'y prend et allume ce que l'on veut. On voit à Paris le même effet, en frappant l'un contre l'autre certains bois d'Inde, qui se trouvent dans les cabinets des curieux.

Ceux qui ont voyagé vers l'embouchure de la rivière des Amazones rapportent qu'ils y ont vu des Indiens tirer du feu avec deux bâtons, mais d'une façon différente de celle de nos Caraïbes. Car, en ce quartier-là, ils ont aussi deux morceaux de bois, l'un mol, qu'ils aplatissent en forme de planchette, et l'autre, qui est très dur, en forme de bâton pointu par le bout, qu'ils piquent dans celui qui est mol, lequel ils tiennent arrêté contre terre sous leurs pieds. Et ils tournent l'autre avec les deux mains, d'une si grande vitesse qu'enfin le feu prend à celui de dessous et il s'enflamme. Et comme il arrive souvent qu'une personne se lasse en cet exercice, une autre reprend promptement le bâton et le tourne avec la même vitesse, jusqu'à ce qu'ils aient allumé le feu. Au reste, bien que plusieurs estiment que ces façons d'allumer le feu sont modernes, il s'en trouve néanmoins des marques dans l'antiquité, comme on le peut voir dans Théophraste.

CHAPITRE XVI. Des repas ordinaires des Caraïbes.

La plupart des peuples sauvages et barbares sont goulus et sales en leurs repas. Les Brésiliens mangent et boivent et par excès et fort salement, à toutes heures, et se lèvent même la nuit pour cet exercice. Les Canadiens sont gourmands jusqu'à crever et ne se peuvent même résoudre à laisser perdre l'écume du pot. Jamais on ne les voit laver ni leurs mains, ni leurs viandes. Ils ne savent non plus ce que c'est que de s'essuyer en mangeant et ils n'ont point d'autres serviettes que leurs cheveux et le poil de leurs chiens, ou la première chose qu'ils rencontrent. Les grands Tartares en font de même. Ils ne lavent jamais leurs écuelles, ni leurs marmites qu'avec le potage même, et commettent d'autres vilenies qui seraient trop horribles à réciter. Les petits Tartares ne leur cèdent guère en saleté et en gourmandise, humant leur bouillon avec le creux de la main, qui leur sert de cuillère pour en prendre, et mangeant la chair des chevaux morts, sans se donner la peine de la faire cuire autrement qu'en la laissant une heure ou deux entre la selle et le dos de leurs chevaux. Ainsi, pour sortir de ces vilains exemples, les Guinois, ceux du Cap de Bonne Espérance et certains autres Sauvages dévorent la chair crue et puante, avec poil et plumes, tripes et boyaux, comme pourraient faire des chiens. Mais il faut donner aux Caraïbes la louange d'être sobres et propres en leurs repas ordinaires, aussi bien que ceux du continent, encore que quelques-uns d'entre eux ne méritent pas cet éloge, comme il n'y a point de règle si générale qui n'ait son exception. Monsieur du Montel, digne et fidèle témoin, rend ce témoignage de sobriété et de propreté à ceux qu'il a vus à Saint Vincent et ailleurs. Mais ils ne sont pas tous si retenus ni si propres. Et ceux qui les ont vus, entre autres, à la Dominique, ne leur donnent pas cette qualité.

Ce peuple mange souvent ensemble en la maison publique, comme nous le verrons plus particulièrement ci-après, ou pour se divertir et faire la débauche, ou même pour s'entretenir de la guerre et des affaires du commun, comme autrefois les Lacédémoniens.

Les femmes, comme en quelques autres pays des barbares, ne mangent point que leurs maris n'aient pris leur repas et ils n'ont point d'heure réglée pour cet exercice. Leur estomac est leur horloge. Ils endurent si patiemment la faim que, s'ils retournent de la pêche, ils auront la patience de faire rôtir le poisson à petit feu, sur un gril de bois de la hauteur de deux pieds ou environ, sous lequel ils allument un feu si petit qu'il faut quelquefois une journée pour cuire le poisson comme ils le désirent. Il y a de nos Français qui, en ayant mangé de leur façon, l'ont trouvé de fort bon goût et cuit en perfection. Ils observent généralement en toutes les viandes qu'ils préparent de les faire ainsi cuire fort lentement et à petit feu.

Ils mangent d'ordinaire assis sur de petits sièges et chacun d'eux a sa petite table à part, qu'ils nomment matoutou, comme Tacite témoigne qu'il se pratiquait chez les anciens Allemands et comme l'on dit qu'il se fait encore aujourd'hui dans le Japon. Parfois aussi ils mangent à terre, accroupis sur leurs genoux et en rond les uns auprès des autres. Pour nappes, ils n'ont point de linge comme nous, ni de peaux comme les Canadiens, ni de nattes ou de taffetas comme les Maldivois, ni de tapis comme les Turcs et quelques autres peuples, mais de belles et amples feuilles de bananier toutes fraîches, qui sont très propres à servir de nappes, étant de la grandeur que nous les avons représentées. Ce sont aussi leurs serviettes et ils en mettent sur eux pour s'y essuyer. Ils se lavent toujours soigneusement les mains avant le repas. Et même dans leur cuisine, ils ne touchent jamais rien de ce que l'on peut manger qu'ils n'aient les mains nettes. Enfin, dans tous leurs repas ordinaires, il paraît, avec la sobriété, une propreté que l'on aurait peine à s'imaginer parmi des Sauvages.

Nous avons déjà dit ci-dessus que leur pain ordinaire est une certaine galette assez délicate, qu'ils appellent cassave, composée de la racine du manioc. Elle se fait en cette sorte, que nous sommes obligés de décrire ici, pour la perfection de notre "Histoire", bien que d'autres l'aient représentée avant nous. La racine, bien qu'elle soit quelquefois de la grosseur de la cuisse, s'arrache aisément hors de terre. On la racle d'abord avec un couteau, pour emporter une petite peau dure qui la couvre et puis on la râpe ou grage (selon la phrase du pays) avec une râpe ou grage plate, de fer ou de cuivre, de bonne grandeur et on presse la farine qui s'en forme dans un sac de toile, ou dans de longues chausses, ou poches, que l'on appelle aux îles couleuvres, industrieusement tissés de jonc, ou de feuilles de latanier, par la main des Caraïbes, pour en exprimer le suc. Les Sauvages, avant qu'on leur eût porté de ces râpes, se servaient, au lieu de cela, de certaines pierres dures et picotées, qui se trouvent sur leurs rivages. Elles sont semblables à nos pierres ponces. Quand l'humidité du manioc est bien tirée, on passe la farine par un tamis et sans la détremper avec aucune liqueur, on la jette sur une platine, qui n'est quelquefois que de terre, sous laquelle il y a du feu. Lorsqu'elle est cuite d'un côté, on la tourne de l'autre. Et quand elle est achevée de cuire, on l'expose au soleil pour la faire durcir davantage et afin qu'elle se puisse mieux conserver. On ne la fait pas, pour l'ordinaire, plus épaisse que d'un petit doigt et quelquefois moins, selon la fantaisie des habitants. Elle se garde plusieurs mois. Mais pour la trouver meilleure, il la faut manger fraîche d'un jour ou deux. Il y en a qui ne la quitteraient pas pour notre pain ordinaire. Et c'est une merveille, que d'une racine si dangereuse de sa nature l'on sache tirer par artifice une nourriture si excellente. Ainsi les Maures mettant sécher au soleil de certains abricots mortels qui croissent dans leur terre et les faisant puis après bouillir au feu, avec d'autres ingrédients, en font un breuvage dont on use sans aucun danger et avec plaisir. Surtout, la cassave que font les Sauvages antillais est extrêmement délicate. Car ils ont tant de patience à faire ce qu'ils entreprennent qu'ils y réussissent mieux que les Français, qui se précipitent ordinairement en leurs ouvrages et qui n'ont pas sitôt commencé qu'ils voudraient avoir achevé. Mais nos Caraïbes travaillent à loisir et ne considèrent pas le temps qu'ils mettent en leurs occupations, pourvu que l'ouvrage soit bien fait.

Que si quelques Européens, qui ont usé de la cassave, se plaignent que cette nourriture n'est pas saine, qu'elle gâte l'estomac, qu'elle corrompt le sang, qu'elle change la couleur, qu'elle débilite les nerfs et qu'elle dessèche le corps, il faut considérer que,

comme l'accoutumance est une seconde nature, si bien que plusieurs choses, quoique mauvaises en elles-mêmes, lorsqu'on les a accoutumées, ne nuisent point à la santé, aussi à l'opposite, celles qui de leur nature sont bonnes et innocentes, voire les meilleures si on ne les a point accoutumées, sont parfois préjudiciables et nuisibles. Et pour montrer cette vérité, c'est que par cette faute d'accoutumance, en la même sorte que quelques-uns de nos gens se plaignent de la cassave, les historiens nous rapportent que les Brésiliens, étant enfermés avec les Hollandais au fort Sainte Marguerite, trouvaient étrange le pain et les viandes qu'on leur distribuait comme aux soldats et dont il leur fallait vivre et se plaignaient qu'elles les rendraient malades et les feraient mourir. Et à ce propos, est encore extrêmement remarquable ce que nous lisons dans le "Voyage" de monsieur des Hayes au Levant. C'est que, ce personnage ayant à sa table quelques petits Tartares qui ne savaient ce que c'était que du pain, il leur en fit manger, dont ils pensèrent mourir deux heures après, que ce pain qu'ils avaient mangé commença à s'enfler et à leur causer de grandes douleurs.

On fait aussi, parmi les Antillais, une autre sorte de pain avec du blé d'Espagne, qu'on nomme maïs. Les Anglais qui habitent la Vermoude n'en usent point d'autre. Quelques-uns mangent aussi au lieu de pain la racine appelée patate, dont nous avons fait mention ci-devant.

Pour ce qui est des autres vivres dont usent les Caraïbes, leurs mets les plus communs et dont se servent aussi les Caraïbes du continent sont les lézards, le poisson de toutes sortes, excepté la tortue et les légumes, comme les choux, les pois et les fèves. Mais leur plus ordinaire manger (bien au contraire des Madagascarois qui ont cette nourriture en horreur) est de crabes bien nettoyés de leurs coques et fricassés avec leur propre graisse et avec du jus de citron et du piment, qu'ils aiment éperdument et dont ils remplissent toutes leurs sauces. Néanmoins quand ils reçoivent des Français, ou d'autres Européens, ils n'en sont pas si prodigues et ils s'accommodent en cela à leur goût, par une complaisance et une discrétion qui n'est pas trop sauvage. Ils appellent le dedans du crabe taumaly et c'est de cela qu'ils font leur ragoût le plus ordinaire avec de l'eau, de la mouchache, ou fine farine de manioc, et force piment. Pour le dessert, ils usent de fruits comme nous. Et d'ordinaire ils se contentent de figues, de bananes ou d'ananas. Que s'ils mangent de la chair et des choses salées, c'est seulement par complaisance envers les étrangers, pour n'être point importuns à ceux qui les reçoivent et pour gratifier ceux qui les vont voir. Car alors ils apprêtent la plupart des viandes selon leur goût. Et c'est à cela qu'il faut ajuster ce que nous avons dit, qu'ils ne mangent jamais de sel, de pourceau, ni de tortue, ni de lamantin.

Il est vrai qu'il se trouve parmi ce peuple certains hommes extrêmement paresseux et mélancoliques qui mènent une misérable vie car ils ne se nourrissent que de burgaux, de coquillages, de crabes, de soldats et de semblables insectes. Ils ne mangent aussi jamais de potage, ni de chair, si ce n'est de quelques oiseaux qu'ils boucanent, c'est-à-dire qu'ils font cuire sur la braise, avec leur plume et, sans les éventrer, et pour tout ragoût, ils ne se servent que d'eau de manioc, qui perd sa qualité venimeuse étant bouillie, de fine farine de manioc et de force piment.

Ils assaisonnent quelquefois leurs viandes d'un détestable assaisonnement, c'est-à-dire de graisse d'Arouägues, leurs ennemis irréconciliables. Mais cela n'a pas de lieu dans leurs repas ordinaires. C'est seulement en des jours solennels de débauches et de réjouissance.

Quant à leur boisson, tout ainsi qu'en plusieurs endroits de l'Amérique, les mêmes grains de maïs qui servent à faire du pain sont employés à la composition d'un breuvage qui tient lieu de vin et que, parmi nous, des mêmes grains de blé qui composent notre pain, nous faisons aussi de la bière, de même, en ces îles, avec les racines des patates et du manioc, qui servent de pain, on compose deux breuvages, qui sont ordinaires dans le pays. Le premier et le plus commun, qui se fait de patates bouillies avec de l'eau, s'appelle maby ; il rafraîchit et désaltère merveilleusement et il a aussi une vertu apéritive qui fait évacuer tout le sable et toutes les viscosités des parties basses. D'où vient que l'on ne voit aucun de ceux qui s'en servent se plaindre de la gravelle. L'autre breuvage, que l'on nomme ouïcou (d'un nom approchant du caouïn Brésiliens), se fait avec la cassave même, bouillie pareillement dans de l'eau. On le coule au travers du tamis que les Sauvages nomment hibichet. Ce breuvage est plus excellent que le maby et n'est guère différent de la bière, en couleur et en force. Les Indiens le rendent fort agréable, mais d'ailleurs d'une telle vertu que, si l'on en prend beaucoup, il enivre comme du vin. Ils le font de cassave bien rissolée sur la platine, puis mâchée par des femmes et versée dans des vaisseaux pleins d'eau, où après avoir infusé et bouilli environ deux jours par sa propre vertu, sans feu, comme fait le vin nouveau, on coule ensuite l'infusion par un tamis. Et le suc que l'on en tire, étant conservé deux autres jours, se trouve dans sa perfection pour être bu. Au reste pour faire bouillir cette composition, on met dans le vaisseau deux ou trois racines de patates, râpées bien menu. Et il est vrai que cette coutume que les Sauvages observent, de mâcher la cassave avant que de la jeter dans le vaisseau, est dégoûtante au possible. Mais aussi est-il constant que le breuvage qui est composé de cette sorte est incomparablement meilleur que celui qui est fait autrement.

On fait aussi le ouïcou d'une autre façon, sans racines de patates. C'est qu'après que la cassave est tirée de dessus la platine, on la met quelque part dans la case et on la couvre de feuilles de manioc et de quelques pierres pesantes, pour la faire échauffer. Ce qui se fait durant trois ou quatre jours. Après quoi on la met en plusieurs morceaux, que l'on étend sur des feuilles de bananier, et puis on les arrose d'eau légèrement et on les laisse à découvert. Quand la cassave a demeuré une nuit ainsi, elle devient toute rouge et c'est alors qu'elle est bonne à faire le ouïcou et qu'elle fait bouillir son eau sans racines de patates. On la nomme cassave pourrie.

Outre ces deux boissons, qui sont les plus ordinaires dans les Antilles, on y fait encore, en divers endroits, plusieurs vins délicieux. Les Nègres, qui sont esclaves en ces îles, font des incisions aux palmistes épineux, d'où ils distillent une certaine liqueur semblable à du vin blanc, laquelle ils recueillent dans plusieurs petites calebasses, qu'ils attachent aux ouvertures de ces arbres, qui en rendent chacun par jour deux pintes et quelquefois davantage. Les plus anciens auteurs nous apprennent que, parmi les Orientaux, le vin de palmes était fort en usage, comme il y est encore aujourd'hui. L'on s'en sert aussi en quelques endroits de l'Afrique, comme en Monomotapa.

De plus, on fait aux Antilles, avec des bananes, un autre breuvage, qui se trouve aussi ailleurs et que quelques-uns appellent couscou. Mais parce que ce vin, quoique très agréable et plein de force, cause de grandes ventosités, il n'est guère en usage.

Enfin, on tire en ces îles un excellent vin de ces précieux roseaux qui donnent le sucre. Et c'est le breuvage le plus estimé qui se fasse aux Antilles. On le nomme vin de cannes et il y a un secret particulier pour le faire. Il s'en fait plus à Saint Christofle qu'ailleurs, à cause de la quantité de cannes qui y sont plantées. Le suc de ces roseaux s'exprime dans un moulin dressé tout exprès pour cet usage. Et puis, on le purifie avec le feu, dans de grandes chaudières. Il se peut conserver longtemps en sa bonté. Et il a une douceur et une certaine pointe, qui le feraient presque passer pour du vin d'Espagne. On en fait aussi de l'eau de vie, que l'on appelle eau de vie de cannes et qui se garde mieux que le vin de ces mêmes roseaux.

Il n'y a rien dans la matière de ces repas ordinaires de nos Antillais qui puisse sembler tenir du Sauvage, que peut-être les lézards. Mais cela ne vaut-il pas bien les grenouilles et les escargots dont quelques-uns mangent en ces quartiers ? Et qui ne sait qu'en Espagne se mange force ânons ? Après tout, que l'on compare le vivre de nos Caraïbes avec celui des Canadiens, qui outre l'écume, dont nous avons dit qu'ils mangent, boivent d'ordinaire de vilaine et sale graisse et préfèrent la chair de l'ours à toute autre viande, avec celui des habitants de l'île de Fort-Aventure, l'une des Canaries, qui mangent du suif en abondance, avec celui des Tartares, des Perses, des Chinois, des Huancas, nation du Pérou, et des Nègres d'Angole, qui vivent communément de chair de cheval, de chameau, de mulet, de loup, de renard, d'âne, de chien et du sang de ces animaux en breuvage, avec celui des Indiens de l'orient, qui trouvent la chair de chauve-souris aussi délicieuse que celle de la perdrix, avec celui des Brésiliens qui se nourrissent de crapauds, de rats et de vers, ou enfin, avec celui des Tapuyes et de quelques autres barbares, qui mangent des cheveux découpés fort menu et mêlés avec du miel sauvage et qui saupoudrent leurs viandes de la cendre des corps brûlés de leurs parents et la pétrissent avec de la farine, ce qui cause de l'horreur seulement à le représenter. Que l'on fasse, dis-je, une comparaison de tous ces infâmes ragoûts avec ceux de la nation caraïbe, et l'on trouvera que, dans son manger ordinaire, elle n'a rien de barbare. Il ne faut pourtant pas dissimuler que quelques-uns de nos Français rapportent qu'ils ont vu parfois les Caraïbes manger des poux et des chiques qu'ils avaient pris, comme on le dit des Mexicains et des Cumanois, mais ils n'en font pas un ordinaire et cela est particulier à quelques-uns d'eux, joint qu'ils ne le font pas pour aucun goût qu'ils trouvent en ces vermines mais seulement pour se venger et rendre la pareille, à ce qui leur a fait du mal.

Au reste, l'horreur que les Caraïbes avaient autrefois de manger du pourceau, de la tortue et du lamantin, pour les plaisantes raisons que nous avons alléguées ci-dessus, allait jusqu'à tel point que, si quelqu'un des nôtres leur en avait fait manger par surprise et qu'ils vinssent puis après à le savoir, ils s'en vengeaient assurément tôt ou tard. Témoin ce qui arriva à une personne de marque d'entre nos Français. Ce personnage recevant visite du cacique, ou capitaine des Sauvages de l'île où il était, le traita par raillerie de lamantin déguisé en façon de hachis, le cacique, dans la défiance où il était de ce qui lui arriva, pria le gentilhomme de ne le point tromper. Et sur l'assurance qui lui en fut donnée, il ne fit point de difficulté de manger. Le dîner étant achevé, notre gentilhomme découvrit la fourbe au cacique et à sa compagnie, pour avoir le plaisir de leurs discours et de leurs grimaces. Mais ils eurent assez de pouvoir sur eux-mêmes pour dissimuler leur dépit. Et le cacique se contenta de dire en riant, Hé bien compère, nous n'en mourrons pas. Quelque temps après, le gentilhomme lui fut rendre la visite. Il le reçut avec toute sorte de civilité et lui fit grande chère. Mais il avait donné ordre à ses gens de mettre dans toutes les sauces de la graisse d'Arouägue, dont les principaux Indiens ont toujours provision chez eux. Après que cet infâme repas fut fini, le cacique plein de joie demanda au gentilhomme et à sa troupe s'ils se trouvaient bien de son traitement. Eux s'en louant fort et lui en faisant des remerciements, il leur apprit sa malice, dont la plupart eurent tant de crève-cœur et tant de bondissements et de dévoiements d'estomac qu'ils en furent grandement malades. Mais l'Indien se moquant d'eux disait qu'il avait sa revanche.

Ceux qui ont fréquenté depuis peu les Caraïbes de la Dominique et de la Martinique disent qu'à présent ils ne font pour la plupart aucune difficulté de manger du lamantin, de la tortue, du pourceau et même de toutes les autres viandes qui sont en usage parmi nous et qu'ils se rient de cette simplicité qui les obligeait de s'en abstenir, crainte de participer à la nature et aux qualités de ces animaux.

Ils ont aussi beaucoup relâché de cette grande sévérité dont ils usaient à l'endroit de leurs femmes car elles ne vont plus que rarement quérir la pêche de leur mari. Et quand ils ont été à la pêche, le mari et la femme mangent ensemble. Elles vont aussi plus souvent au carbet pour participer au festin et à la réjouissance publique qu'elles ne faisaient avant que leurs maris eussent eu la communication familière des étrangers.

CHAPITRE XVII. Des occupations et des divertissements des Caraïbes.

Alexandre le Grand estimait que le travail était une chose vraiment royale. Et l'on voit encore aujourd'hui dans le sérail d'Andrinople des outils dont Amurat se servait pour faire des flèches qu'il envoyait à des principaux de sa Porte. Les Péruviens méritent aussi, sur ce sujet-là, beaucoup de louange car les rois du Pérou avaient fait des lois et établi des juges particuliers contre les fainéants et les vagabonds, jusque-là qu'il fallait que les enfants de cinq ans s'employassent à quelque travail qui fût conforme à leur âge et ils n'épargnaient pas même les aveugles, les boiteux et les muets, les occupant à diverses choses, où l'on pouvait travailler de la main. Mais il s'est trouvé des peuples si lâches que de tenir l'oisiveté pour une chose fort belle et fort honorable. Et les historiens des Indes occidentales nous parlent de certains stupides et brutaux Indiens de la Nouvelle Espagne et du Brésil qui ronflent tout le long du jour en leurs cabanes, pendant que leurs femmes leur vont chercher des racines pour manger.

Nos Caraïbes ne ressemblent pas à ces fainéants car on les voit travailler et prendre plaisir à diverses sortes d'exercices. Les principaux et ceux qui leur sont les plus ordinaires sont la chasse et la pêche, où ils emploient une bonne partie de leur temps, mais particulièrement à la pêche. On ne les voit guère sortir de leurs maisons sans arc et sans flèches. Et ils sont admirablement adroits à s'en servir, s'habituant à cet exercice, comme les Turcs, dès leur plus tendre jeunesse. Ce qui fait qu'avec le temps, ils se rendent si habiles et si affûtés à tirer de l'arc que de cent pas ils mettraient dans un quart d'écu, sans jamais y manquer. Et même en s'enfuyant, ils savent tirer adroitement sur leurs ennemis, comme faisaient autrefois les Parthes. Il y avait encore plus de sujet d'admirer ces gauchers Benjamites qui frondaient à un cheveu et n'y faillaient point. Lorsque les Caraïbes sortent pour la chasse ou pour la pêche, ils ne mènent pas avec eux leurs femmes, comme certains Brésiliens qui les font toujours marcher devant eux, tant ils sont jaloux. Mais quand ils ont pris quelque chose, ils le laissent sur le lieu et les femmes étaient autrefois obligées à l'aller chercher et à l'apporter au logis, comme nous l'avons déjà touché. On dit que les Canadiens en font tout de même.

Il n'y a point chez les Antillais, non plus que parmi tous les autres Indiens occidentaux, de distinction de qualité pour la chasse et l'exercice en est aussi libre au plus petit d'entre eux qu'au plus grand.

Comme, en leurs repas particuliers, ils ne se servent d'aucune chair, s'ils n'ont des étrangers à leur table, aussi ne vont-ils pour l'ordinaire qu'à la chasse de lézards. Et s'ils font quelque autre chasse, c'est en des occasions extraordinaires, lorsqu'ils veulent traiter quelques-uns de leurs amis d'entre nos Européens ou bien lorsqu'ils les vont voir et qu'ils veulent tirer d'eux quelque marchandise en échange.

Ils sont merveilleusement subtils à pêcher à l'hameçon et à tirer le poisson avec la flèche. Et l'on ne saurait assez admirer leur patience en cet exercice car ils y demeureraient quelquefois un demi-jour tout entier sans se lasser. Et lorsqu'après avoir guetté long-

temps le poisson, ils viennent enfin à en apercevoir quelque gros et puissant qui soit à leur gré et bien à leur main, ils tirent dessus avec la flèche, de même que les Brésiliens. Et comme ils sont excellemment bons nageurs, ils se jettent à l'instant eux-mêmes à corps perdu après la flèche, pour se saisir de leur proie. Mais outre l'hameçon et la flèche avec quoi ils prennent le poisson, ils savent aussi heureusement plonger auprès des rochers et le tirer des cavernes où il est caché, semblables en cela aux Floridiens, qui n'attendant pas que le poisson vienne à se montrer, le vont chercher jusqu'au fond de l'eau et l'y assomment à coups de massue, si bien qu'on les voit remonter tenant d'une main la bête et de l'autre la massue. C'est une chose commune entre les Sauvages que d'être ainsi grands nageurs et l'on assure nommément des Brésiliens, des Maldivois, de quelques Péruviens et des habitants des îles des Larrons, qu'ils peuvent passer pour amphibies.

Que si les autres inventions pour la pêche viennent à manquer à nos Caraïbes, ils ont recours à un certain bois lequel ils battent, l'ayant coupé en morceaux. Puis ils le jettent dans les étangs, ou dans les lieux où la mer est coite. Et c'est comme une momie souveraine avec quoi ils prennent du poisson tant qu'ils veulent. Mais ils ont cette prudence de ne se point servir de ce dernier artifice, que dans la nécessité, pour ne pas faire un trop grand dégât.

Après la chasse et la pêche, ils s'adonnent à plusieurs menus ouvrages, comme à faire des lits de coton, fort bien tissés et qu'ils nomment amacs. Les femmes filent le coton sur le genou et ne se servent, pour l'ordinaire, ni de fuseau, ni de quenouille. Mais il y en a à la Martinique qui en ont appris l'usage de quelques Françaises. Elles le savent aussi parfaitement bien retordre. Mais, dans quelques îles, les hommes font la tissure du lit. Ils font, outre cela, des paniers de joncs et d'herbes, de diverses couleurs, des sièges de bois poli, qui sont tout d'une pièce, de petites tables, qu'ils appellent matoutou, tissées de feuilles de latanier, des tamis nommés hibichets, des catolis, qui sont de certaines hottes, plusieurs sortes de vases et de vaisseaux, propres à servir à boire et à manger, qui sont polis, peints et enjolivés de mille grotesques et enluminures agréables à la vue. Ils font aussi quelques petits ornements, comme les ceintures, les chapeaux et les couronnes de plumes, dont ils se parent les jours de leurs fêtes et de leurs réjouissances publiques. Et les femmes font pour elles des demi-bottines, ou des demi-chausses de coton. Mais surtout, ils s'appliquent avec soin à façonner et à polir leurs armes, c'est-à-dire leurs arcs, leurs flèches et leurs boutous ou massues, qui se font de bois dur et poli et qui par le manche sont curieusement ornés de bois et d'os de diverses couleurs.

Ils ne sont pas moins soigneux de travailler à leurs piraugues, ou vaisseaux de mer, et à tout leur appareil de paix et de guerre. Ils les font d'un seul gros arbre, qu'ils creusent, rabotent, et polissent avec une dextérité non pareille. Les grandes piraugues sont parfois huvées, comme on parle, par haut, tout à l'entour, surtout au derrière, de quelques planches ajoutées. Quelquefois ils y peignent leur maboya, parfois des Sauvages ou des grotesques. Ces chaloupes portent souvent jusqu'à cinquante hommes, avec leurs munitions de guerre. Avant qu'ils eussent communication avec les chrétiens, qui leur ont fourni toutes sortes de cognées et d'autres outils de charpenterie et de menuiserie, ils avaient mille peines à venir à bout de faire leurs vaisseaux car ils étaient obligés, comme les Virginiens et quelques autres Sauvages, à mettre le feu au pied des arbres et à les environner de mousse mouillée un peu au-dessus du pied, pour empêcher le feu de monter et ainsi ils minaient l'arbre peu à peu. Après, ils se servaient pour tailler le bois, de certaines pierres dures, aiguisées par le bout, avec lesquelles ils coupaient et creusaient leurs piraugues. Mais c'était avec une longueur de temps si pénible et si ennuyeuse qu'ils reconnaissent aujourd'hui l'obligation qu'ils nous ont de les en avoir délivrés et s'estiment heureux de la facilité qu'ils ont à présent en leurs ouvrages, par le moyen de ferrements dont ils sont pourvus. Ainsi les Péruviens tenaient pour un si grand bonheur ces outils que leur avaient apporté les Européens que, l'usage des ciseaux s'étant introduit dans le Pérou par le moyen des Espagnols, il y eut un Indien de qualité, qui n'en pouvant assez louer l'invention, disait à l'un d'eux que quand les Espagnols n'auraient fait autre chose que leur apporter des rasoirs, des ciseaux, des peignes et des miroirs, cela pouvait suffire pour les obliger à leur donner libéralement tout ce qu'ils avaient d'or et d'argent.

Les Caraïbes s'emploient aussi à faire des pots de terre de toutes sortes, qu'ils savent cuire en des fourneaux comme nos potiers. Et avec cette même terre, ils forment des platines sur lesquelles ils font cuire la cassave.

L'adresse qu'ils ont à tous ces petits exercices que nous venons de décrire témoigne assez qu'ils apprendraient aisément plusieurs métiers de nos artisans, si on leur en donnait la connaissance. Ils se plaisent surtout à manier les outils des charpentiers et des menuisiers et, sans avoir appris comme il s'en faut servir, ils en savent faire plusieurs ouvrages, depuis que nos gens les en ont accommodés. De quoi donc vraisemblablement ne seraient-ils point capables, s'ils étaient instruits et exercés par de bons maîtres et qu'ils fissent leur apprentissage sous eux.

Comme ils aiment fort les divertissements et la récréation, aussi recherchent-ils avec passion tout ce qui peut les entretenir en bonne humeur et chasser la mélancolie. Pour cet effet, ils se plaisent à nourrir et à apprivoiser grand nombre de perroquets et de petites perriques, ou arras, auxquels ils apprennent à parler.

Pour se divertir ils font aussi plusieurs instruments de musique, si on les peut appeler ainsi, sur lesquels ils forment des accords, comme entre autres sur de certains tambours faits d'un arbre creux, sur lesquels ils étendent une peau d'un seul côté, à la façon des tambours de Basque. On peut joindre à cet exemple une forme d'orgues, qu'ils composent avec des calebasses sur lesquelles ils posent une corde faite d'un fil de roseau que l'on nomme pite. Et cette corde étant touchée rend un son qui leur agrée fort. Le concert de beaucoup d'autres Sauvages ne vaut pas mieux que le leur et n'est pas moins pitoyable et moins discordant à l'oreille des Français. Ordinairement aussi, le matin à leur lever, ils se mettent à jouer de la flûte. Ils en ont de diverses sortes, aussi bien polies que les nôtres, quelques-unes faites des os de leurs ennemis. Et plusieurs d'entre eux en savent jouer avec autant de grâce que l'on pourrait s'imaginer pour des Sauvages, bien qu'en cela ils n'approchent pas des Français. Pendant qu'ils jouent ainsi de la flûte, les femmes apprêtent le déjeuner.

Ils passent encore le temps à chanter quelques airs qui ont des refrains assez agréables. Et avec ces chansons en la bouche, ils se divertissent quelquefois un demi-jour, assis sur de petits sièges, à voir rôtir leur poisson. Ils mettent aussi des pois ou de menus cailloux, comme les Virginiens, en des calebasses, par le milieu desquelles ils font passer un bâton, qui leur sert de manche, et puis ils les font sonner en les remuant. C'est ainsi qu'en ces quartiers, les femmes apaisent et divertissent les enfants avec des jouets et des sonnettes. La plupart des chansons des Caraïbes, qui sont fort fréquentes en leur bouche, sont des railleries sanglantes de leurs ennemis. Les autres sont sur des oiseaux, ou sur des poissons, ou sur des femmes et le plus communément sur quelque badinerie. Et il y en a beaucoup qui n'ont ni rime ni raison.

Souvent aussi nos Sauvages antillais joignent la danse à leur musique mais cette danse est aussi belle et aussi bien réglée que leur musique a de douceur et de justesse. On voit une bonne partie de peuples barbares s'adonner à cet exercice avec une passion dé-

mesurée, comme pour exemple les Brésiliens, qui, au rapport de Jean de Lery, dansent jour et nuit. Et nous avons déjà dit qu'il y en a beaucoup qui font même consister en danses leur imaginaire félicité de l'autre vie.

Mais les Caraïbes usent particulièrement de danses dans leurs festins solennels, en leur carbet ou maison publique. Ces festins se font avec cet ordre. Quelques jours avant cette réjouissance publique, le capitaine en avertit toutes les maisons, afin que chacun ait à se trouver au carbet au jour assigné. Cependant, les femmes font une sorte de boisson de cassave rôtie et mieux préparée que celle dont ils se servent à l'ordinaire. Et comme ils augmentent la dose des ingrédients de cette boisson, elle a aussi plus de force, or elle est capable d'enivrer aussi facilement que le vin. Les hommes de leur côté vont à la pêche ou à la chasse des lézards car pour les autres viandes, nous avons déjà dit qu'ils n'en préparent point pour leur table, s'ils n'ont des étrangers à traiter. Au jour nommé, hommes et femmes se peignent le corps de diverses couleurs et de diverses figures et se parent de leurs couronnes de plumes, de leurs plus belles chaînes et de leurs plus beaux pendants d'oreilles, colliers, bracelets et autres ornements. Les plus galants se frottent le corps d'une certaine gomme et soufflent dessus du duvet de divers oiseaux. Enfin, ils se mettent tous sur leur bonne mine et s'efforcent de paraître le plus qu'ils peuvent en cette solennité. Equipés de la sorte et se mirant en leurs plumes, ils viennent à l'assemblée. Les femmes y apportent le breuvage et les mets qu'elles ont préparés et sont extrêmement soigneuses qu'il n'y manque rien qui puisse contribuer à la réjouissance. Nos Caraïbes emploient tout ce jour et la meilleure partie de la nuit à faire bonne chère, à danser, à s'entretenir et à rire. Et dans cette débauche, ils boivent beaucoup plus qu'à l'ordinaire, c'est-à-dire, en un mot, qu'ils s'enivrent. Les femmes même le font par galanterie. Lorsqu'ils peuvent trouver du vin et de l'eau de vie pour mêler dans cette fête, ils ne s'y épargnent pas non plus et s'en donnent au cœur joie. Si bien que ce que nous avons dit de leur sobriété ordinaire n'a point de lieu dans ces rencontres, non plus que lorsqu'ils se préparent à aller à la guerre ou qu'ils en retournent. Quoiqu'au fond ils n'aillent pas jusqu'à l'excès des Brésiliens, qui, dans leur réjouissance, boivent deux ou trois jours entiers sans cesser et, dans leur ivresse, se plongent en toutes sortes de vices.

Leur ivrognerie et leurs débauches sont fréquentes. Car ils en font : 1. Pour tenir leurs conseils de guerre. 2. Lorsqu'ils retournent de leurs expéditions, soit qu'ils y aient réussi ou non. 3. Pour la naissance de leurs premiers enfants mâles. 4. Quand on coupe les cheveux à leurs enfants. 5. Quand ils sont en âge d'aller à la guerre. 6. Pour abattre un jardin selon leur style, c'est-à-dire, pour couper des bois, découvrir et défricher la terre, et la préparer pour un jardin. 7. Quand ils traînent à la mer un vaisseau neuf. 8. Et quand ils ont été guéris de quelque maladie. Ils nomment ces assemblées ouïcou et, depuis qu'ils ont conversé avec les Français, vin.

Mais à l'opposite aussi, tant leur humeur est en cela bizarre et contraire à soi-même, ils sont de grands et de ridicules jeûneurs. Et 1. Ils jeûnent lorsqu'ils entrent en adolescence. 2. Quand on les fait capitaines. 3. À la mort de leurs pères ou de leurs mères. 4. À la mort du mari ou de la femme. 5. Lorsqu'ils ont tué un Arouägue, jeûne qui leur tourne à grand honneur.

CHAPITRE XVIII. Du traitement que les Caraïbes font à ceux qui les vont visiter.

C'est ici où nos Caraïbes triomphent en matière de civilité, pour des Sauvages, car ils reçoivent, avec toute sorte de courtoisie et de témoignages d'affection, les étrangers qui abordent en leurs îles pour leur y rendre visite.

Ils ont des sentinelles sur le bord de la mer, dans la plupart des îles qu'ils possèdent tout seuls. Ces sentinelles sont placées sur les montagnes ou sur les éminences qui découvrent loin en mer et elles sont posées en telle sorte qu'elles ont la vue sur les lieux où il y a un bon mouillage pour les navires et une facile descente pour les hommes. Sitôt que ces gens aperçoivent un navire ou une chaloupe venir à eux, ils en donnent avis à ceux des leurs qui leur sont les plus proches. Et en moins de rien, vous voyez paraître plusieurs petits canots ou vaisseaux, dans chacun desquels il n'y a au plus que trois hommes, qui sont députés pour venir reconnaître qui vous êtes et qui vous crient de loin que vous ayez à le déclarer. Car ils ne se fient pas au pavillon, parce que souvent ils y ont été trompés et ils reconnaissent à la voix si l'on est Français, Espagnol, Anglais, ou Hollandais. Surtout on dit qu'ils reconnaissent les Anglais. On assure que les Brésiliens et les Péruviens ont l'odorat si subtil qu'au flair ils discernent un Français d'avec un Espagnol. Quand les Caraïbes ne sont pas bien assurés qui l'on est et qu'on descend à eux les armes à la main et en posture de leur malfaire, ils se mettent en défense, se saisissent des avenues les plus étroites de leurs terres, mettent des embuscades dans les bois et, sans qu'ils soient aperçus, suivent de l'œil leurs ennemis, se reculant par les voies égarées jusqu'à ce qu'ils aient trouvé leur avantage et qu'ils aient uni toutes leurs forces. Et alors, ils décochent une grêle de flèches sur ces ennemis. Puis ils les environnent, viennent aux mains et les assomment avec leurs massues. Ils font en quelques-unes des îles un gros, qui est parfois de quinze cents hommes et davantage, à ce qu'il paraît, car on ne peut pas savoir assurément leur nombre, vu qu'eux-mêmes ne sachant pas compter n'en ont pas la connaissance. Que s'ils se sentent pressés de leurs ennemis, ils se cachent facilement et se glissent parmi les buissons hérissés d'épines extrêmement piquantes, se coulant adroitement par dessous, ou bien ils grimpent des rochers inaccessibles à tous autres, ou s'ils sont voisins de la mer, ils se jettent dedans et plongent, puis vont sortir à cent, voire à deux cents pas loin du lieu où vous aviez la vue. Et ensuite, ils se rallient ensemble aux rendez-vous qui leur sont connus et viennent de nouveau à la charge, lorsqu'on y pense le moins et que l'on croit les avoir mis en déroute.

Mais quand ils reconnaissent que ceux qui abordent sont de leurs amis, qui les viennent visiter, comme si ce sont des Français ou des Hollandais, après leur avoir crié qu'ils sont les très bien venus, ils vont en partie à la nage au devant d'eux, entrent dans leur vaisseau et, lorsqu'il approche de terre, s'offrent à les porter à bord sur leurs épaules, pour témoigner leur affection dès l'entrée. Cependant, le capitaine lui-même, ou son lieutenant, vous attend sur le rivage. Et lorsque vous mettez pied à terre, il vous reçoit au nom de toute l'île et vous fait compliment sur votre arrivée. Vous êtes aussitôt conduits en bonne compagnie au carbet, qui est la maison de ville, où les habitants de l'île, chacun selon l'âge et selon le sexe de leurs nouveaux hôtes, viennent faire la bienvenue. Le vieillard complimente et caresse le vieillard, le jeune homme et la jeune fille font le même envers leurs semblables et, dans le visage de toute la troupe, on peut lire clairement la satisfaction qu'ils ont de vous voir.

Mais le premier discours qu'ils vous tiennent en vous abordant est de vous demander votre nom, et puis ils vous disent le leur. Et pour témoignage de grande affection et d'amitié inviolable, ils se nomment eux-mêmes du nom de leurs hôtes. Mais ils veulent pour la perfection de la cérémonie que celui qu'ils reçoivent se qualifie aussi de leur nom. Ainsi ils font un échange de noms et ils ont la mémoire si heureuse à retenir les noms de leurs amis et compères qu'au bout de dix ans, ils s'en souviendront sans aucune équivoque et réciteront quelque circonstance de ce qui s'est passé de considérable en leur dernière entrevue. Que si on leur a fait présent de quelque chose, ils ne manqueront pas de le ramentevoir pour témoigner leur reconnaissance. Et si la chose est encore en

être, ils la montreront à celui qui la leur avait auparavant donnée.

Après tous ces compliments de Sauvages, qu'ils vous ont faits d'abord, ils vous présentent des lits suspendus, qui sont fort nets et fort blancs et qu'ils tiennent en réserve pour de pareilles rencontres. Ils vous prient de vous y reposer et ensuite ils vous apportent des fruits et, pendant que les uns pourvoient au festin, les autres se tiennent auprès de vous pour vous entretenir, observant toujours le rapport de l'âge et du sexe.

Cet accueil sera trouvé, sans doute, bien plus raisonnable que celui des Caraïbes du continent méridional, qui reçoivent leurs hôtes d'une façon fort bizarre et qui est semblable à celle que pratiquent les Canadiens. Car le cacique de ces Caraïbes conduit en la maison publique, sans parler aucunement, celui qui les vient voir, puis on lui présente un siège et du tabac et on le laisse ainsi quelque temps sans lui dire mot, jusqu'à ce qu'il se soit reposé et même qu'il ait achevé de humer son tabac. Alors le cacique approche et lui demande s'il est venu ; l'autre répondant que oui, il se sied près de lui et l'entretient. Puis après ceux du commun viennent, lui demandant en la même sorte, s'il est venu ; et lui ayant présenté à manger, ils s'entretiennent aussi fort agréablement. Or il est bien vrai que nos Caraïbes insulaires pratiquent dans la réception de leurs hôtes, envers ceux de leur nation qui sont étrangers de leurs îles, la même chose que les Caraïbes du continent mais quand ils reçoivent des Français et d'autres Européens, qui ne savent pas garder le silence longtemps, ils parlent à eux et les entretiennent d'abord, comme nous avons dit, s'accommodant à leur humeur et contrevenant, pour leur complaire, aux règles de leurs propres cérémonies.

Mais le festin qu'ils leur veulent faire est désormais préparé. Voyons donc comme ils s'y gouvernent. Ils donnent à chacun sa petite table et ses mets à part, comme les Chinois. Les uns apportent des lézards rôtis, les autres des crabes fricassés, quelques-uns des légumes et d'autres des fruits et ainsi du reste. Pendant le repas, ils vous entretiennent et vous servent avec un soin merveilleux. On ne leur saurait faire plus de plaisir que de bien boire et de bien manger et ils ne cessent de vous en conjurer fort amiablement, de vous verser à boire et de prendre garde si chaque table est bien fournie. Il ne faut rien laisser dans le vaisseau en buvant, si vous ne voulez les mécontenter. Que si vous ne pouvez manger toute la cassave qu'ils vous ont donnée, il faut prendre le reste sur vous et l'emporter, autrement vous les désobligeriez. Ainsi les Turcs, quand ils se trouvent aux tables de leurs amis, ont accoutumé de remplir leurs mouchoirs, et quelquefois les manches de leurs robes, de morceaux de viande et de pain, qu'ils emportent chez eux. Et parmi les grands Tartares, quand un convié ne peut achever toute la viande qui lui a été présentée, il faut qu'il donne le reste à son valet, pour le lui garder, ou bien qu'il l'emporte lui-même en son escarcelle, où il serre aussi les os, quand il n'a pas eu le temps de les bien ronger, afin de les achever après, tout à son aise. Mais parmi les Chinois, quand le convié s'en retourne chez lui, les serviteurs du conviant portent avec lui les mets qui sont restés sur la table.

Après le repas, les Caraïbes vous mènent promener en leurs maisons particulières et en leurs jardins, vous montrent leurs armes, leurs curiosités et leurs babioles et vous font présent de fruits, ou de quelques menus ouvrages de leur façon.

Que si l'on a envie de demeurer quelque temps avec eux, ils le tiennent à faveur et en sont ravis et jamais ils ne cessent de vous faire bon visage, ni ne diminuent leur bon traitement. Mais si l'on se veut retirer, ils témoignent de la tristesse de votre départ et demandent si vous avez été maltraités, pour vous en aller si tôt. Avec ce triste visage, ils vous reconduisent en grande troupe jusqu'au bord de la mer et même vous portent dans la chaloupe, si vous le voulez souffrir. Et dans cet adieu, vous recevez encore de leur main des présents de fruits, qu'ils vous pressent fort d'accepter, disant à ceux qui les veulent refuser, compère, si tu n'en as pas besoin pour toi-même, tu les donneras à tes matelots. Ils appellent ainsi tous les serviteurs et domestiques de ceux à qui ils parlent. Ce mot de matelot est commun aussi entre les Français habitants des îles, pour signifier un associé. Et lorsque deux habitants ont acheté ou défriché une habitation ensemble, on dit qu'ils se sont enmatelotés. On dit que les Brésiliens et les Canadiens font aussi quelques présents en de pareilles rencontres. Et Tacite nous rapporte que les anciens Allemands régalaient de leurs libéralités les étrangers qui les allaient visiter mais qu'ils demandaient réciproquement aussi quelque chose de leur part. En cette occasion, les Caraïbes se montrent plus généreux car ils donnent sans rien demander.

Mais ce serait une incivilité d'aller voir ces bonnes gens et de recevoir leurs courtoisies, sans leur faire aussi présent de quelque chose. C'est pourquoi les étrangers qui les vont voir ont toujours quelques grains de rassade ou de cristal, quelques hameçons, aiguilles, épingles, ou petits couteaux et autres menues bagatelles. Et à la fin du repas ils mettent sur la petite table, sur laquelle ils ont mangé, quelques-unes de ces choses. Ceux qui ont préparé le festin s'en tiennent récompensés au centuple et en témoignent une grande satisfaction et une reconnaissance non pareille.

Jusqu'ici, nous avons représenté le bon accueil et l'agréable traitement que les Caraïbes ont faits autrefois à quelques-uns de leurs amis ou compères, comme ils parlent, de la nation française et hollandaise, qui les ont visités. Mais ils usent d'autres cérémonies en la réception des étrangers de leur même nation ou de leurs confédérés qui arrivent dans leurs îles. Il y a en chaque carbet un Sauvage qui a la commission de recevoir les passants et qui s'appelle nioüakaiti. S'ils sont du commun, il leur présente des sièges et de ce qu'il a de propre à manger et surtout une cassave pliée en double, qui signifie qu'ils mangent ce qu'ils pourront mais qu'ils laissent le reste.

Si ceux qui les vont voir, ou qui passent par occasion, leur sont plus considérables, comme parents, ou capitaines, ils leur peignent les cheveux et en entrant et en sortant, ils pendent des lits et les invitent à se reposer, en leur disant, en bouëkra, voilà ton lit. Ils leur présentent aussi des matoutou, qui sont de petites tables tissées de jonc, ou de feuilles de palme ou de latanier, comme nous l'avons déjà dit, sur lesquelles ils posent des viandes et des cassaves non pliées en deux mais étendues. Les femmes les mettent à leurs pieds et les hommes, se présentant tout debout, font la civilité et montrent ce qui a été apporté, en disant, en yérébali, voilà ton manger. Après les femmes apportent des calebasses pleines de ouïcou et leur font boire à même. Puis les ayant posées devant eux contre terre, le mari, qui est derrière elles, fait encore civilité, en disant en bâtoni, voilà ton breuvage. Et l'autre répond à ces deux compliments yao, c'est-à-dire, bien, ou grand merci. La cassave dépliée veut dire, mange ton soûl et emporte le reste. À quoi ils ne manquent. Quand ils ont bien dîné sans être interrompus de personne, chacun les vient saluer l'un après l'autre, en lui disant halea-tibou, c'est-à-dire sois le bien venu. Mais les femmes ne se mêlent pas beaucoup dans cette cérémonie. Pour eux quand ils s'en veulent aller, ils vont dire adieu à tous en particulier, ce qu'ils expriment par le mot de huichan, en leur langage.

CHAPITRE XIX. De ce qui tient lieu de police chez les Caraïbes.

Il y a en chaque île des Antilles habitées par les Caraïbes plusieurs sortes de capitaines : 1. capitaine de carbet, ou de village, qu'ils nomment tiouboutouli hauthe ; c'est quand un homme a une famille nombreuse et qu'il se retire à l'écart des autres avec elle et bâ-

tit des cases pour la loger et un carbet, où elle s'assemble quelquefois toute pour se réjouir ou bien pour traiter des affaires qui touchent leur communauté ; il est donc à cause de cela nommé capitaine de famille, ou de maisons. 2. capitaine de pirogue, c'est-à-dire ou celui à qui appartient le vaisseau ou celui qui y commande quand on va en guerre et ils sont nommés tiouboutouli canâoa. 3. entre ceux qui commandent chaque vaisseau en particulier, ils ont encore un amiral ou un général de mer, qui commande à toute la flotte ; ils le nomment nhalené. Enfin ils ont le grand capitaine, qu'ils appellent ouboutou, et au pluriel ouboutounum. C'est le même que les Espagnols nomment cacique, comme quelques autres Indiens et quelquefois aussi nos Sauvages par imitation. Il est toute sa vie, depuis qu'il est élu à cette charge, le général de leurs armées et on lui fait toujours grand honneur. Il convoque les assemblées du carbet, soit pour les réjouissances publiques, soit pour les délibérations de la guerre. Et il marche toujours accompagné de toute sa maison et d'autres gens qui lui veulent faire honneur. Ceux qui ont le plus de suite sont les plus considérés. Si quelqu'un ne lui porte par le respect qu'il lui doit, il a droit de lever la main sur lui pour le frapper. Il n'y en a que deux au plus dans une île, comme à la Dominique. Ordinairement ils sont aussi les amiraux quand la flotte marche. Ou bien c'est quelque jeune homme qui prétend à la charge et qui se veut signaler en cette occasion.

On parvient à cette charge par élection. Et on ne peut être élu que l'on n'ait tué plusieurs Arouägues, ou pour le moins un chef. Les fils ne succèdent pas plutôt que les autres à la charge de leurs pères, s'ils n'en sont dignes. Quand le grand capitaine parle, chacun fait silence. Et quand il entre au carbet, chacun se retire pour lui faire place. Il a aussi toujours la première et la meilleure part du festin. Le lieutenant de ce capitaine se nomme en Sauvage, ouboutou mali arici, c'est-à-dire proprement la trace du capitaine, ou ce qui paraît après lui.

Aucun de ces chefs ne commande à toute la nation et n'a d'empire sur les autres capitaines. Mais quand les Caraïbes vont à la guerre, ils choisissent, de tous les capitaines, un général d'armée qui fait la première attaque et, la campagne étant finie, il n'a nulle autorité que dans son île. Il est bien vrai que, s'il a généreusement réussi dans son entreprise, il est toujours fort considéré dans toutes les îles. Mais autrefois, avant que le commerce que les Caraïbes ont avec les étrangers eût altéré la plus grande part de leur ancienne police, il y avait bien du mystère et bien des conditions pour obtenir ce degré d'honneur.

Il fallait premièrement que celui qu'on élevait à cette dignité eût fait plusieurs campagnes à la guerre et qu'au su de toute l'île dont il devait être élu capitaine, il s'y fût porté courageusement et vaillamment. Après cela il lui était nécessaire d'être si agile et si léger à la course qu'il surmontât en cet exercice tous les compétiteurs qui s'y présentaient avec lui. En troisième lieu, le prétendant au généralat de l'île devait emporter l'avantage à nager et à plonger, sur tous les autres aspirants. Pour la quatrième condition, il fallait qu'il portât un fardeau d'une telle pesanteur que tous ceux qui briguaient avec lui n'en pussent soutenir le poids. Enfin, il était obligé à donner de grandes preuves de sa constance. Car on lui déchiquetait cruellement les épaules et les mamelles avec une dent d'agouti. Même ses plus grands amis lui faisaient de très vives et profondes incisions en divers endroits du corps. Et le misérable qui voulait obtenir cette charge devait endurer tout cela sans faire paraître le moindre signe de ressentiment et de douleur. Au contraire, il fallait qu'il montrât un visage satisfait et riant, comme s'il eût été le plus content et le plus aise du monde. On ne s'étonnera pas tant que ces barbares souffrissent un traitement si cruel, pour acquérir quelque dignité, lorsqu'on se représentera que les Turcs ne se montrent quelquefois pas moins cruels envers eux-mêmes, par une pure galanterie et comme pour un simple divertissement. Témoin ce que Busbequius nous rapporte au quatrième livre de ses ambassades, ce qui serait trop long à réciter en cet endroit.

Pour revenir aux Antillais, cette ancienne cérémonie qu'ils observaient en l'élection de leurs chefs semblera sans doute, comme elle l'est en effet, étrange et sauvage. Mais il se trouve parmi d'autres nations quelque chose de semblable. Car au royaume de Chili, on élit pour souverain capitaine celui qui peut porter le plus longtemps un gros arbre sur ses épaules. Au pays de Wiapaco, vers la grande rivière des Amazones, pour être fait capitaine, il faut endurer, sans crier, sans faire la grimace, ni branler, neuf furieux coups de houssine de chaque capitaine, à trois diverses fois. Mais ce n'est pas tout. Il faut encore souffrir d'être dans un lit de coton au-dessus d'un feu de feuilles vertes, qui ne rend que de la fumée épaisse, laquelle montant en haut incommode beaucoup, comme l'on peut penser, le misérable qui est si sot que de s'y exposer. Et il est obligé à demeurer là, jusqu'à être évanoui et à demi-mort. C'est avoir une merveilleuse envie d'être capitaine. Autrefois, même parmi les Perses, on demandait à ceux qui voulaient être admis dans la confrérie du soleil, des preuves de leur confiance, en quatre-vingts sortes de tourments. Les Brésiliens, sans y faire tant de façon, élisent pour leur général celui qui a le plus pris et le plus tué d'ennemis. Et à présent aussi, en quelques-unes des Antilles, les Caraïbes se rient eux-mêmes de leurs anciennes cérémonies, en l'élection de leur capitaine. Et parce qu'ils ont remarqué que leurs voisins tiennent pour ridicules ces façons de faire, ils se contentent de choisir pour chef celui qui, s'étant porté vaillamment dans les guerres contre leurs ennemis, s'est acquis la réputation de brave et de courageux.

Dès que le cacique est reçu dans la charge, il se voit extrêmement honoré de tous. On ne paraît devant lui qu'avec un grand respect. Et jamais personne ne parle, s'il ne l'interroge, ou ne le lui commande. Que s'il arrive à quelqu'un de ne pouvoir tenir sa langue, on entend les autres lui crier à l'heure même, cala la bocca, qu'ils ont appris de l'Espagnol. Mais ce n'est pas tout que de se taire en la présence de leur chef. Ils sont tous fort attentifs à son discours, le regardent quand il parle et, pour témoigner qu'ils approuvent ce qu'il dit, ils ont accoutumé de faire un sourire, accompagné d'un certain hun-hun.

Ces marques d'honneur n'ont rien du tout de Sauvage et qui ne soit reçu presque par tout l'univers. Mais les Maldivois ont une façon d'honorer bien particulière car, comme ils estiment une action de mépris de passer derrière une personne, aussi pour lui témoigner une grande déférence, ils prennent leur passage devant les yeux et, se baissant le corps, disent en passant, ne vous déplaise. Les Yuncas, peuples de l'empire du Pérou, pour témoigner le respect qu'ils portaient à leur Dieu, entraient dans son temple à reculons et en sortaient tout de même, tout au contraire de ce que nous pratiquons dans nos visites et dans nos civilités ordinaires. Les Turcs estiment la main gauche la plus honorable parmi les gens de guerre, les Javans croient qu'on ne se peut soumettre et avilir davantage qu'en se couvrant la tête. Ce qui ne se rapporte pas mal à ce que Saint Paul dit de l'homme qui fait oraison, ou qui prophétise ayant la tête couverte. Les Japonais tiennent pour une grande incivilité de recevoir, étant debout, ceux que l'on veut honorer. Ils s'assoient et déchaussent leurs souliers lorsqu'ils veulent faire honneur à quelqu'un. Au royaume de Gago, en Afrique, tous les sujets parlent à genoux au roi, ayant en leurs mains un vase plein de sable qu'ils se jettent sur la tête. Les Nègres du pays d'Angole se couvrent aussi de terre quand ils rencontrent leur prince, comme pour témoigner qu'ils ne sont devant lui que poudre et cendre. Les Maronites du Mont Liban, rencontrant en face leur patriarche, se prosternent à ses pieds pour les baiser. Mais lui, les relevant aussitôt, leur présente la main, laquelle ils saisissent à deux mains et, l'ayant baisée, la portent sur leur tête. Mais ceux du détroit de Sunda ont une coutume tout à fait étrange : c'est que pour faire honneur à leurs supérieurs, ils leur prennent en main le pied gauche

et leur frottent doucement la jambe depuis le pied jusqu'au genou et ensuite ils leur frottent de même le visage jusque par-dessus la tête. Jugez si cette action-là serait estimée fort respectueuse en ces quartiers. Tout cela montre que l'honneur mondain, quel qu'il puisse être, hors la vertu, ne consiste au fond que dans l'opinion et dans la coutume, qui diffèrent et qui bien souvent se choquent, selon la diversité et la contrariété du caprice des nations.

Pour revenir au capitaine de nos Caraïbes, son office est de prendre les résolutions pour le temps de la guerre, d'en ordonner les préparatifs et d'y aller à la tête de ses compagnies. C'est aussi lui qui convoque les assemblées de son île et qui commande les réparations du carbet, qui est la maison où l'on s'assemble pour prendre les résolutions sur toutes les affaires publiques. Enfin, c'est lui qui, dans les occasions, répond au nom de toute l'île et qui prescrit les jours de divertissement et de réjouissance, dont nous avons déjà parlé.

La justice, chez les Caraïbes, n'est point exercée par le capitaine, ni par aucun magistrat mais, tout de même que parmi les Toupinambous, celui qui se tient offensé entre eux tire de son adversaire telle satisfaction que bon lui semble, selon que la passion le lui dicte et que sa force le lui permet. Le public ne s'intéresse point dans la recherche des crimes. Que si quelqu'un d'eux souffre un tort ou un affront sans s'en venger, il est méprisé de tous les autres et tenu pour un lâche et pour un homme sans honneur. Mais, comme nous avons dit ailleurs, leurs divisions et leurs querelles sont fort rares.

Un frère venge son frère et sa sœur, un mari sa femme, un père ses enfants, les enfants leur père. Ainsi tués, ils sont bien tués, parce que ça été pour tirer raison. Pour prévenir cela, si un Sauvage de quelque île a tué un autre Sauvage, de crainte d'être tué en revanche par les parents du mort, il se sauve dans une autre île et s'y habitue. Ceux qu'ils croient sorciers ne la font pas longue parmi eux, quoique bien souvent il y ait plus d'imagination que de vérité.

Si les Caraïbes soupçonnent quelqu'un de leur avoir dérobé quelque chose, ils tâchent de l'attraper et de lui faire des taillades, ou de couteau ou de dent d'agouti sur les épaules, pour marque de son crime et de leur vengeance. Ces dents d'agouti font en plusieurs occasions, chez les Caraïbes, l'office de nos rasoirs. Et en effet elles ne sont guère moins tranchantes et moins affilées. Ainsi les anciens Péruviens et les Canariens, n'ayant pas encore l'invention de nos ferrements, se servaient de certaines pierres à feu comme de ciseaux, de lancettes et de rasoirs.

Le mari ne souffre point que sa femme viole impunément la foi conjugale mais il s'en fait lui-même la justice, comme nous le dirons plus particulièrement au chapitre des mariages. Mais ils ne savent ce que c'est que de punir publiquement et par forme de justice et ils n'ont pas même de mot en leur langue pour signifier justice ou jugement.

CHAPITRE XX. Des guerres des Caraïbes.

C'est ordinairement dans leurs festins publics que les Caraïbes prennent leurs résolutions de faire la guerre. Ce qui n'est pas particulier à leur nation car les Brésiliens et les Canadiens en font de même. Et afin qu'on ne pense pas qu'il ne se trouve rien de tel que chez les Sauvages, Hérodote et Strabon nous témoignent qu'autrefois les Perses consultaient de leurs affaires les plus importantes dans leurs banquets et lorsqu'ils avaient la tête pleine de vin. Et non seulement les Perses mais plusieurs nations grecques tenaient leurs conseils à table, si nous en croyons Plutarque. Ce que font encore aujourd'hui les Chinois au rapport des historiens.

Mais pour venir au détail des conseils de guerre de nos Caraïbes, quand ils commencent à avoir le cerveau échauffé de leur boisson, une vieille entre dans leur assemblée avec une mine dolente et un maintien triste et, les larmes aux yeux, demande audience. Ce qui lui étant facilement accordé, à cause du respect et de la révérence que l'on porte à son âge, d'une voix plaintive et entrecoupée de soupirs, elle représente les dommages que toute la nation a reçue des Arouägues, leurs anciens et capitaux ennemis. Et après avoir fait un dénombrement des plus grandes cruautés qu'ils ont autrefois exercées contre les Caraïbes et des vaillants hommes qu'ils ont tués ou pris captifs dans les batailles qui se sont données entre eux, elle descend en particulier à ceux qui de fraîche date ont été faits prisonniers, massacrés et mangés, dans les dernières rencontres ; et enfin, elle conclut que ce serait à leur nation une lâcheté honteuse et insupportable, s'ils ne prenaient la vengeance de tous ces maux, imitant la générosité de leurs prédécesseurs, braves Caraïbes, qui n'ont rien eu en plus grande recommandation que de tirer raison des injures qu'ils avaient reçues et qui, après avoir secoué le joug que les tyrans leur voulaient imposer pour asservir leur ancienne liberté, ont porté tant de fois leurs armes victorieuses dans les terres de leurs ennemis, qu'ils ont poursuivis avec la flèche et le feu jusque sur leurs plus hautes montagnes, les ayant contraints de se retirer dans le creux le plus profond des abîmes, dans les ouvertures des rochers et dans l'horreur des forêts les plus épaisses, avec tant d'heureux succès que, même à présent, ils n'oseraient plus paraître sur les côtes de leurs mers et ne sauraient trouver de demeure si écartée où ils se puissent tenir à couvert contre les attaques des Caraïbes, la frayeur et l'épouvantement les ayant saisis après des grandes victoires. Qu'il faut donc courageusement poursuivre cette pointe et ne se point relâcher que cette race ennemie ne soit tout à soit exterminée.

Aussitôt que le discours de la vieille est fini, le capitaine harangue sur le même sujet pour émouvoir davantage les esprits, après quoi, on voit toute l'assemblée applaudir unanimement à sa proposition et donner toutes sortes de signes qu'ils reconnaissent la justice de la cause. Et dès ce moment, étant animés par les paroles qu'ils viennent d'entendre, ils ne respirent plus que le sang et le carnage. Le capitaine jugeant bien par l'applaudissement de toute l'assemblée et par ses gestes et sa contenance, qu'elle conclut à la guerre, bien qu'elle ne le dise pas par ses paroles, il en fait, à l'heure même, l'ordonnance et limite le temps de l'entreprise par quelques-unes de leurs façons de compter, comme nous l'avons décrit dans le chapitre de leur simplicité naturelle. Il faut remarquer ici qu'ils prennent ces résolutions sanglantes, étant ivres et après que le diable les a tourmentés pour les y porter, comme nous l'avons touché ci-dessus.

Dès le lendemain de cette assemblée, on ne voit et on n'entend en tous les quartiers de l'île que les préparatifs à la guerre. Les uns polissent leurs arcs, les autres mettent en état leurs massues, les autres préparent, aiguisent et enveniment leurs flèches, les autres, enfin, dressent et agencent leurs pirogues. Les femmes de leur côté travaillent à disposer et à amasser les vivres nécessaires pour l'armée. Et au jour précis, chacun se trouve sans manquer au bord de la mer, avec tout son équipage, pour l'embarquement.

Ils se fournissent tous d'un bon arc et d'un gros trousseau de flèches, qui sont faites d'un certain petit roseau poli, armé d'un fer par le bout, ou d'un os de queue de raie, dentelé et extrêmement piquant. C'est aussi de cela que les flèches des Brésiliens sont armées. Mais les Caraïbes ajoutent aux leurs, pour les rendre plus redoutables, un poison souverainement mortel, composé de jus de mancenilles et d'autres venins, la moindre égratignure qu'elles font est une blessure mortelle. Il a été jusqu'ici impossible de tirer d'eux le secret de cette composition. Ils portent aussi chacun cette épée de bois qu'ils nomment boutou ou, pour mieux dire, cette massue

puissante qui leur tient lieu d'épée et dont ils s'escriment à merveilles. Ce sont là toutes leurs armes car ils ne se couvrent point de rondaches, comme les Taupinambous,.

Après le soin de leurs armes, ils prennent celui de leurs munitions de bouche et portent en leurs vaisseaux de la cassave, du poisson rôti, des fruits et particulièrement des bananes, qui se gardent longtemps, et de la farine de manioc. Les Icaques, dans leur guerre, ne se donnent pas cette peine et ce qu'ils pratiquent en ce point leur est tout particulier et mérite que l'on en parle car ils se passent de si peu de chose pour leur nourriture et se plaisent si fort à vivre de certaines prunes, qui croissent en abondance en leurs quartiers et dont ils portent même le nom d'Icaques, que quand ils vont à la guerre, on ne les voit jamais porter de provision de bouche avec eux.

Nos Sauvages antillais, aussi bien que ceux du Brésil, mènent à la guerre quelques femmes avec eux, pour faire leur cuisine et pour garder leurs Pirogues ou vaisseaux de mer, quand ils ont fait leur descente. Ils attachent fermement à ces pirogues leurs armes et leurs munitions de bouche. De sorte que si le vaisseau vient à renverser, ce qui arrive assez souvent, ils le remettent sur son assiette sans rien perdre de ce qui est dedans. Et dans ces rencontres, étant si bons navigateurs que nous les avons représentés, ils ne se trouvent point en peine de leurs personnes et ils se sont quelquefois moqués des chrétiens, qui, se rencontrant près d'eux en ces occasions, se mettaient en devoir de les secourir. C'est ainsi que les Toupinambous se riaient un jour de nos Français en une semblable aventure, comme le récite Jean de Lery. Les voiles des vaisseaux des Caraïbes sont de toile de coton, ou d'une espèce de natte tissée avec des feuilles de palme. Ils savent admirablement bien ramer avec de certains petits avirons, qu'ils poussent d'une vitesse non pareille. Ils mènent aussi quelques canots, qui sont leurs plus petits vaisseaux, pour accompagner leurs pirogues.

Leur coutume est de marcher d'île en île pour s'y rafraîchir et ils ont à cet effet des jardins, en celles-là même qui sont désertes et inhabitées. Ils descendent aussi dans les îles de leur nation, pour joindre à leurs troupes, en chemin faisant, tous ceux qui sont en état de les accompagner. Et ainsi ils grossissent leur armée et, avec cet équipage, ils se vont rendre sans bruit, sur les frontières. Lorsqu'ils marchent le long des côtes et que le soir est venu, ils mettent leur vaisseau sur le sable et font en une demi-heure leur logement sous quelque arbre, avec des feuilles de balisier ou de latanier, qu'ils attachent ensemble sur des gaules, ou sur des roseaux, soutenus par quelques fourches plantées en terre, et pour servir de fondement à ce petit couvert et pour suspendre leurs lits. Ils appellent ces logements faits à la hâte, aioupa.

Le législateur de Lacédémone avait défendu, entre autres choses, de faire souvent la guerre contre mêmes ennemis, de peur de les aguerrir. Mais les Caraïbes ne suivent pas ces maximes et n'appréhendent pas un pareil inconvénient. Car ils font toujours la guerre à la même nation Leurs anciens et irréconciliables ennemis, ce sont les Aroüacas, Aroüaques, ou Aroüagues, qui est le nom qu'on leur donne le plus communément dans les îles, bien que, quant aux Caraïbes, ils les appellent Aloüagues, lesquels demeurent en cette partie de l'Amérique méridionale qui est connue dans les cartes sous le nom de province de Guyana ou Guayana, guère loin des bords des rivières qui descendent de cette province pour se rendre en la mer. Le sujet de l'inimitié immortelle de nos Caraïbes insulaires contre ces peuples a été déjà touché au chapitre de l'origine des Caraïbes, à savoir que ces Arouägues ont cruellement persécuté les Caraïbes du continent leurs voisins, confrères de nos Insulaires et de la même nation qu'eux. Et qu'ils leur ont livré continuellement des guerres sanglantes pour les exterminer, ou tout au moins pour les chasser de leurs demeures. Ce sont donc ces Arouägues que nos Antillais vont chercher en leur pays ordinairement une fois ou deux par an, pour en tirer toute la vengeance que leur fureur est capable de leur dicter. Et il faut remarquer que de leur côté, les Aroüagues ne vont jamais attaquer les Caraïbes insulaires dans leurs îles [depuis qu'ils se sont retirés de celle de Tabago, qui était la plus voisine de leurs terres], mais qu'ils se tiennent sur la simple défensive au lieu qu'ils sont assurés de voir plus souvent chez eux nos Sauvages qu'ils n'auraient à souhaiter, bien que de la dernière des Antilles, qui est Sainte Croix, en côtoyant, comme ils ont coutume de faire, toutes les autres îles, dans lesquelles ils ont des jardins ou des colonies, jusqu'aux terres de Arouägues, il y ait environ trois cents lieues de chemin.

La grande générosité du grand Alexandre le portait à dire qu'il ne fallait pas dérober la victoire mais Philippe, d'une autre humeur que son fils, estimait qu'il n'y avait jamais de honte à vaincre, de quelque façon que ce pût être. Nos Caraïbes, avec la plupart des Américains, se trouvent dans le même sentiment car ils font toutes leurs guerres par surprise et ne tiennent pas à déshonneur de s'y servir de la faveur des ténèbres. Bien au contraire des Icaques, qui s'estimeraient flétris en leur réputation, si, lorsqu'ils arrivent dans les terres de leurs ennemis, ils ne les envoyaient avertir de leur venue et sommer de se mettre sous les armes pour les recevoir. Les Arraucains, qui sont voisins du gouvernement de Chili, peuple belliqueux et que l'Espagnol n'a pu dompter jusqu'ici, en ayant été même souvent vaincu, font encore bien davantage car quand ils veulent combattre cet ennemi, ils lui font dénoncer la guerre par des hérauts et lui envoient dire nous t'irons trouver dans tant de lunes, tiens-toi prêt. Et ainsi les Incas, rois du Pérou, n'entreprenaient aucune guerre qu'auparavant ils n'en avertissent leurs ennemis, et ne la leur déclarassent par deux ou trois fois. Ce qui fera voir, en passant, que Lescarbot s'est trompé dans son "Histoire de la Nouvelle France", lorsqu'il a dit que tous les Indiens occidentaux universellement font leurs guerres par surprise.

Les Caraïbes ont cette imagination, que la guerre qu'ils commenceraient ouvertement ne leur réussirait pas. De sorte qu'après avoir fait leur descente chez les Aroüagues, s'ils sont découverts avant que de donner le premier choc, ou qu'un chien, par manière de dire, ait aboyé contre eux, tenant cela pour mauvais augure, ils remontent tout froidement dans leurs vaisseaux et retournent en leurs îles, remettant la partie à une autre fois.

Mais s'ils ne sont point aperçus, ils donnent vivement sur leurs ennemis et les vont chercher en leurs cabanes. Que s'ils ne les peuvent pas aisément aborder et qu'ils les trouvent trop bien retranchés et fortifiés dans quelques maisons munies de bonnes palissades, d'où ils décochent leurs flèches avec avantage, ils ont accoutumé de les contraindre d'en sortir, en y jetant le feu avec leurs flèches, au bout desquelles ils attachent du coton allumé. Et ces flèches, étant poussées sur les toits, qui ne sont que d'herbes, ou de feuilles de palme, les enflamment aussitôt. Ainsi les Aroüagues sont obligés de sortir de leurs tanières et de rendre combat en pleine campagne ou bien de prendre la fuite, si leur courage ne leur permet pas de faire tête aux ennemis. Quand nos Sauvages les ont de cette sorte attirés au champ de bataille, ils tirent premièrement contre eux toutes leurs flèches. Et après avoir épuisé leurs carquois, ils ont recours au boutou et font d'étranges effets avec cette espèce de bois, ou plutôt avec cette massue, ils ne font que sauteler en combattant, pour donner moins de loisir à l'ennemi de les mirer. Les armes à feu, particulièrement les canons, qui font tant de bruit et tant d'effet, surtout lorsqu'ils sont chargés de clous, de chaînes et d'autres ferrailles, leur ont abattu le courage, quand ils ont affaire avec nous et leur font appréhender l'approche de nos navires et de nos forts. Mais bien qu'ils ne prennent pas d'opium pour ôter le sentiment avant que d'aller au combat, comme les Turcs et les Indiens orientaux de Cananor, et qu'ils ne se nourrissent pas

de tigres ni de lions pour se rendre plus courageux, comme le peuple du royaume de Narsinque vers Malabar, toutefois quand ils combattent à armes égales contre les Aroüagues et qu'ils ont commencé la bataille, principalement s'ils sont animés par quelque heureux succès, ils sont hardis comme des lions et rien n'est capable de leur faire lâcher le pied mais ils veulent vaincre ou mourir. Ainsi en faisaient les Sauvages belliqueux du pays de Carthagène étant attaqués par les Espagnols car ils se précipitaient au combat de telle furie, hommes et femmes, qu'une de leurs filles, coucha plusieurs Espagnols sur la place avant que d'être tuée. On dit aussi que les Mexicains et les Canadiens se font plutôt tailler en pièces que de se laisser prendre au combat.

Si les Antillais peuvent avoir en vie quelqu'un de leurs ennemis, ils le lient et l'emmènent captif en leurs îles. Que si quelqu'un de leurs gens tombe mort ou blessé dans le champ de bataille, ce leur serait un reproche éternel et insupportable de le laisser au pouvoir de l'ennemi. Et c'est pourquoi ils se jettent de furie au milieu des plus grands dangers et, tête baissée, perçant d'un commun effort tout ce qui leur fait résistance pour enlever les corps de leurs camarades et, les ayant arrachés par force d'entre les mains des ennemis, les porter en leurs vaisseaux.

Après que la bataille est finie, nos Sauvages se retirent au bord de la mer, ou dans quelque île voisine. Et s'ils ont reçu quelque notable perte par la mort de quelques-uns de leurs chefs ou de leurs plus vaillants soldats, ils font retentir l'air de hurlements et de cris épouvantables, avant que de remonter en leurs vaisseaux et mêlant une infinité de larmes au sang de leurs morts, ils les couchent pitoyablement en leurs pirogues et les accompagnent de leurs regrets et de leurs soupirs jusqu'aux premières de leurs terres.

Que s'ils ont eu la victoire, ils ne s'amusent pas à couper les têtes de leurs ennemis tués, à les porter en trophée et à dépouiller ces pauvres corps de leur peau pour la faire servir d'étendard à leurs triomphes, comme font les Canadiens et comme le pratiquaient autrefois les Scythes, sur le témoignage d'Hérodote, et même nos vieux Gaulois, si nous en croyons Tite Live. Les Caraïbes se contentent de jeter des cris de joie sur les corps des Aroüagues et de faire éclater sur leurs rivages des tons d'allégresse, comme pour insulter cette terre ennemie, avant que de la quitter. Mais après qu'ils ont répandu sur ce pays étranger une partie de leurs chansons triomphales, ils remontent en diligence dans leurs vaisseaux, pour porter le reste dans le sein de leur patrie. Et ils emmènent bien garrottés les pauvres Aroüagues qu'ils ont pris en vie, pour en faire chez eux la curée, que le chapitre suivant va représenter.

Le but qu'ils ont en cette guerre n'est pas de se rendre maîtres d'un nouveau pays ou de se charger des dépouilles de leurs ennemis mais ils ne se proposent que la seule gloire de les vaincre et d'en triompher et le plaisir d'assouvir sur eux la vengeance qu'ils respirent des torts qu'ils en ont reçus.

Nos Caraïbes n'ont après les Aroüagues, qu'ils nomment simplement Etoútou, c'est-à-dire ennemis, aucun plus grand ennemi que les Anglais, qu'ils appellent Etoútounoubi, c'est-à-dire ennemis contrefaits, à cause qu'ils sont vêtus. Cette inimitié a pris son origine de ce que les Anglais, sous le pavillon des autres nations, ayant attiré plusieurs des Caraïbes dans leurs vaisseaux, où au commencement ils les avaient amadoués et alléchés par mille caresses et petits présents et surtout avec de l'eau de vie, qu'ils aiment extrêmement, lorsqu'ils virent que leur vaisseau était rempli de ces pauvres gens, qui ne pensaient à rien moins qu'à une pareille perfidie, ils levèrent l'ancre et portèrent les Caraïbes, hommes, femmes et enfants, en leurs terres, où jusqu'à présent ils les tiennent esclaves. On dit qu'à l'imitation des Espagnols, ils ont fait ce lâche trait en plusieurs îles. C'est ce qui est cause qu'ils haïssent à mort les Anglais et qu'ils ne peuvent seulement ouïr parler leur langue. Jusque-là même que, si un Français se sert de quelques termes anglais en son discours, il attire sur soi leur inimitié. Aussi à leur tour, par droit de représailles, ils ont fait souvent des descentes dans les îles de Montserrat, d'Antigoa et en d'autres qui sont occupées par les Anglais. Et après avoir brûlé quelques maisons et pillé quelques meubles, ils ont enlevé des hommes, des femmes et des enfants, qu'ils ont conduits à la Dominique et à Saint Vincent. Mais on n'apprend point qu'ils en aient mangé aucun. Ils réservent cette cruauté pour les Aroüagues. Et même avant que les Caraïbes fussent en guerre avec les habitants de la Martinique, quand les parents ou amis des Anglais qui avaient été emmenés prisonniers de guerre par ces Caraïbes employaient l'intercession et l'entremise des Français, ils étaient aisément élargis et remis entre les mains des Français, qui donnaient en échange aux Caraïbes quelques-unes de ces bagatelles dont ils font cas, ou une cognée et quelque semblable outil qui leur est nécessaire. On a même reçu de leurs mains des Aroüagues destinés à être mangés, en leur présentant aussi en échange quelques-unes de ces choses. Ils ont encore à présent, en l'île de Saint Vincent, des garçons et des filles de la nation anglaise, qui, pour avoir été enlevés fort jeunes, ont oublié tout à fait leurs parents et ne voudraient pas même retourner avec eux, tant ils sont façonnés à l'humeur des Caraïbes, qui les traitent aussi de leur part fort doucement, comme s'ils étaient de leur nation. Aujourd'hui, on ne les reconnaît qu'aux cheveux qui sont blonds, au lieu que les Caraïbes les ont tous universellement noirs.

Quant aux Espagnols, au commencement de la découverte de l'Amérique, les Caraïbes, qui possédaient toutes les Antilles, furent rudement traités par eux. Ils les persécutaient avec le fer et le feu et les poursuivaient parmi les bois comme des bêtes fauves, pour les emmener captifs travailler aux mines. Ce qui contraignit ce peuple, qui est vaillant et généreux, à repousser la violence et à dresser aussi des embûches à leurs ennemis. Et même à les assaillir à guerre ouverte en leurs vaisseaux qui étaient à leurs rades, lesquels ils abordaient sans crainte des armes à feu et au travers des épées et des piques. Ce qui leur réussit à diverses fois, si avantageusement qu'ils se rendirent maîtres de plusieurs navires richement chargés, faisant main basse partout, enlevant tout le butin et puis brûlant les vaisseaux. Il est vrai qu'ils pardonnaient aux esclaves nègres qu'ils y rencontraient et qu'ils les conduisaient à terre, pour les faire travailler en leurs habitations. Et c'est de là que sont venus les Nègres qu'ils ont à présent en l'île de Saint Vincent et en quelques autres.

Les Espagnols ayant ressenti ces pertes et voyant qu'ils avaient à faire à forte partie et que, quand ils auraient ruiné cette nation, il ne leur en reviendrait aucun avantage, considérant aussi que les îles qu'ils habitaient étaient nécessaires à leurs vaisseaux, qui venaient d'un long voyage, pour y prendre des rafraîchissements, de l'eau, du bois et même des vivres, au besoin, et pour y laisser dans la nécessité les malades qui étaient en leur flotte, ils se résolurent de traiter plus humainement les Caraïbes et, après avoir donné la liberté à quelques-uns de ceux qu'ils tenaient captifs et les avoir amadoués et renvoyés en leurs terres avec présent, ils se servirent de leur entremise pour traiter une forme de paix avec ce peuple, laquelle ayant été acceptée de quelques îles, ils y jetèrent les pourceaux qu'ils avaient amenés de l'Europe et, depuis, ils y laissaient en passant les malades qu'ils avaient en leurs navires, pour les reprendre au retour étant guéris. Mais les Caraïbes de Saint Vincent et ceux qui demeuraient à la Dominique ne voulurent point consentir à cet accord et ont conservé, toujours jusqu'à présent, leur aversion contre les Espagnols et le désir de se venger d'eux.

Au reste, pour ce qui est particulièrement de leurs guerres défensives, ils ont appris par la hantise et la fréquentation des chrétiens, et par les démêlés qu'ils ont eus avec eux en diverses rencontres, à tenir leurs rangs, à se camper en des lieux avantageux, à se gabionner et à se servir de formes de retranchements à leur imitation. Nos Français le reconnurent et l'éprouvèrent ces dernières an-

nées, en la prise de l'île de la Grenade. Ils s'étaient imaginés que les Caraïbes ne feraient nulle résistance mais ils les trouvèrent en défense, pour leur empêcher la descente et leur contester la demeure en cette terre, car outre qu'ils leur firent essuyer la grêle d'une infinité de flèches et qu'ayant mis des barricades aux avenues, ils s'opposèrent courageusement à leur débarquement et les escarmouchèrent par plusieurs fois quand ils virent que les nôtres, nonobstant leur résistance, ne faisaient point volte-face mais qu'ils les repoussaient vertement dans les bois, ils se rallièrent sur une éminence, laquelle ils avaient fortifiée. Et comme elle était escarpée de tous côtés, hormis d'un seul qui avait une spacieuse avenue, ils avaient coupé des arbres, du tronc desquels ils avaient composé de longs rouleaux, qui, étant attachés et retenus fort légèrement au plus haut de la montagne, pouvaient être roulés le long de la pente et poussés avec force et violence contre les nôtres, s'ils eussent voulu aller à l'assaut. Ils firent aussi, à plusieurs reprises, des sorties de ce fort-là sur nos gens, qui étaient occupés à en bâtir un où ils pussent attendre en sûreté le secours qui leur devait être envoyé de la Martinique, et ils les tinrent investis quelques jours, pendant lesquels ils avaient fait des creux en terre, où ils étaient à couvert du mousquet des Français, et de là, montrant seulement la tête, ils décochaient des flèches contre ceux qui avaient l'assurance de sortir du retranchement. Ils poussèrent même, à la faveur de la nuit, un pot rempli de braise ardente, sur laquelle ils avaient jeté une poignée de grains de piment, en la cabane que les Français avaient dressée de leur arrivée en l'île, afin de les étouffer, s'ils eussent pu, par la fumée dangereuse et la vapeur étourdissante du piment. Mais leur ruse fut découverte et quelque temps après, le secours étant survenu aux nôtres, les Caraïbes traitèrent avec eux et leur laissèrent la libre possession de cette terre.

[Cet accord ne fut pas universellement approuvé des chefs de cette inconstante nation, ceux de l'île de Saint Vincent protestèrent les premiers à l'encontre et, pour témoigner hautement leur désaveu, ils éclatèrent quelque temps après en une rupture ouverte, qui donna le commencement à une nouvelle guerre, laquelle a duré depuis le treizième de juillet de l'année mille six cent cinquante-quatre, qu'elle fut déclarée, jusqu'à l'entrée de l'an mille six cent soixante et un, c'est-à-dire sept ans ou environ.

Il est vrai que les Caraïbes, pour donner quelque couleur de justice aux massacres, aux embrasements et à toutes les autres violences qu'ils commirent ensuite dans l'île de Sainte Alousie et en divers quartiers de celle de la Martinique, alléguaient, entre leurs autres prétextes, que par le traité de paix qu'ils avaient fait avec monsieur du Parquet, avant que de lui laisser la paisible jouissance de la Grenade, il s'était obligé de leur donner en compensation la valeur de trois mille florins, qui leur seraient comptés en marchandises qui leur seraient les plus agréables, entre toutes celles qui ont cours dans le pays, et que, cette condition n'ayant point été accomplie, ils avaient eu droit d'en rechercher la satisfaction les armes à la mains et de se venger eux-mêmes de tant d'autres injures qu'ils prétendaient avoir reçues des Français de la Martinique.

Cette longue guerre, qui fut accompagnée de divers succès selon que les armes sont journalières, fut enfin terminée, un peu après la mort de monsieur du Parquet, par la prudence et la valeur de monsieur de Goursolas, lequel il avait fait reconnaître de son vivant pour son lieutenant général. Monsieur de L'Aubiere, l'un des plus vaillants et des plus renommés capitaines de la même île de la Martinique, s'acquit aussi beaucoup de gloire dans les grands et périlleux emplois où il fut engagé, suivant les ordres de monsieur de Goursolas, son digne frère, pour prévenir les mauvais desseins de ces Barbares, réprimer leurs courses, s'emparer de leurs retranchements et les obliger à quitter entièrement cette belle terre, pour se réfugier aux îles de S. Vincent et de la Dominique, qui sont les seules places qui leur restent à présent de toutes les Antilles qu'ils ont autrefois occupées.

On tient qu'il y a encore quelques familles de Caraïbes à la Martinique. Mais, outre qu'ils font leur demeure parmi les Français et qu'on ne leur permet plus d'avoir des villages particuliers et d'y faire des assemblées, on les éclaire maintenant de si près qu'ils ne peuvent entretenir aucune intelligence ni fomenter aucun parti avec ceux de leur nation qui demeurent ailleurs, sans être découverts.

L'un des principaux officiers de la Martinique nous a envoyé de sa grâce une fort ample et très exacte relation de tout ce qui s'est passé de plus mémorable durant cette guerre mais, parce que ce chapitre est déjà assez étendu et que ce récit grossirait notre ouvrage au-delà de ce que nous avons proposé, nous le réserverons pour un autre traité, auquel nous lui trouverons sa place, si le Seigneur nous continue la vie. Et nous dirions seulement par avance que les habitants de cette île célèbre sont redevables de ce doux repos et de cette profonde tranquillité dont ils jouissent à présent à la sage conduite et au courage de monsieur de Goursolas et de monsieur de L'Aubière, son frère, puisque Dieu s'est servi de leur zèle et de leur générosité pour dompter les sauvages et conserver à la France l'une des plus illustres et des plus peuplées colonies qu'elle ait dans tout ce nouveau Monde].

CHAPITRE XXI. Du traitement que les Caraïbes font à leurs prisonniers de guerre.

Nous allons tremper notre plume dans le sang et faire un tableau qui donnera de l'horreur. Il n'y paraîtra que de l'inhumanité, de la barbarie et de la rage. On verra des créatures raisonnables y dévorer cruellement leurs semblables et se remplir de leur chair et de leur sang, après avoir dépouillé la nature humaine et revêtu celle des plus sanguinaires et des plus furieuses bêtes. Chose que les païens même, au milieu de leurs ténèbres, ont autrefois trouvée si pleine d'exécration qu'ils ont feint que le soleil s'était retiré, pour ne point éclairer de tels repas.

Lorsque les Cannibales, ou Anthropophages, c'est-à-dire Mangeurs d'hommes, car c'est ici proprement qu'il les faut appeler de ce nom, qui leur est commun avec celui de Caraïbes, lors, dis-je, qu'ils ramènent quelque prisonnier de guerre d'entre les Aroüagues, il appartient de droit à celui qui s'en est saisi dans le combat, ou qui l'a pris à la course. De sorte qu'étant arrivé en son île, il le garde en sa maison et afin [ ] dans un hamac, qu'il suspend presque au faîte de sa case et, après l'avoir fait jeûner quatre ou cinq jours, il le produit en un jour de débauche solennelle, pour servir de victime publique à la haine immortelle des ses compatriotes contre cette nation.

S'il y a de leurs ennemis morts sur la place, ils les mangent sur le lieu même. Ils ne destinent qu'à l'esclavage les filles et les femmes prises en guerre. Ils ne mangent point les enfants de leurs prisonniers, moins encore les enfants qu'ils ont eus d'elles mais ils les élèvent avec leurs autres enfants. Ils ont goûté autrefois de toutes les nations qui les fréquentent et disent que les Français sont les plus délicats et les Espagnols les plus durs. Maintenant ils ne mangent plus de chrétiens.

Ils s'abstiennent aussi de plusieurs cruautés qu'ils avaient accoutumé de faire avant que de tuer leurs ennemis car, au lieu qu'à présent ils se contentent de les assommer d'un coup de massue et ensuite de les mettre en quartiers et de les faire rôtir et de les dévorer, ils leur faisaient autrefois souffrir beaucoup de tourments avant que de leur donner le coup mortel. Voici donc une partie des inhumanités qu'ils exerçaient en ces funestes rencontres, comme eux-mêmes les ont racontées à ceux qui ont eu la curiosité de s'en informer sur les lieux et qui les ont apprises de leur bouche.

Le prisonnier de guerre, qui avait été si malheureux que de tomber entre leurs mains et qui n'ignorait pas qu'il ne fût destiné à recevoir tout le plus cruel traitement que la rage leur pourrait suggérer, s'armait de constance et, pour témoigner la générosité du peuple Aroüague, marchait de lui-même allègrement au lieu du supplice, sans se faire lier ni traîner, et se présentait avec un visage riant et assuré au milieu de l'assemblée, qu'il savait ne respirer autre chose que sa mort.

À peine avait-il aperçu ces gens qui témoignaient tant de joie, voyant approcher celui qui devait être le mets de leur abominable festin, que sans attendre leurs discours et leurs sanglantes moqueries, il les prévenait en ces termes : Je sais fort bien le dessein pour lequel vous m'appelez en ce lieu. Je ne doute nullement que vous n'ayez envie de vous rassasier de mon sang et que vous ne brûliez d'impatience de faire curée de mon corps. Mais vous n'avez pas sujet de vous glorifier de me voir en cet état, ni moi de m'en affliger. Mes compatriotes ont fait souffrir à vos prédécesseurs beaucoup plus de maux que vous ne sauriez en inventer présentement contre moi. Et j'ai moi-même avec eux bourrelé, massacré, mangé de vos gens, de vos amis, de vos pères. Outre que j'ai des parents qui ne manqueront pas de se venger avec avantage sur vous et sur vos enfants du traitement le plus inhumain que vous méditiez contre moi. Oui, tout ce que la cruauté la plus ingénieuse vous pourra dicter de tourments pour m'ôter la vie, n'est rien en comparaison des supplices que ma nation généreuse vous prépare pour échange. Employez donc, sans feindre et sans plus tarder, tout ce que vous avez de plus cruel et de plus sensible et croyez que je le méprise et que je m'en moque. À quoi se rapporte fort bien cette bravade sanglante et enjouée qui se lit d'un prisonnier brésilien, prêt à être dévoré par ses ennemis. Venez tous hardiment, leur disait-il, et vous assembler pour dîner de moi. Car vous mangerez quant et quant vos pères et vos aïeuls, qui ont servi d'aliment et de nourriture à mon corps. Ces muscles, cette chair et ces veines, ce sont les vôtres, pauvres fous que vous êtes, vous ne reconnaissez pas que la substance des membres de vos ancêtres s'y tient encore. Savourez les bien, vous y trouverez le goût de votre propre chair. Revenons à nos Aroüagues.

Son cœur n'était pas seulement sur le bord de ses lèvres, il se montrait aussi dans les effets qui suivaient sa bravade. Car après que la compagnie avait enduré quelque temps ses fières menaces et ses défis arrogants sans le toucher, un de la troupe lui venait brûler les côtes avec un tison flambant. L'autre lui faisait des taillades vives et profondes, qui pénétraient jusqu'aux os, sur les épaules et par tout le corps et ils jetaient dans ses douloureuses plaies cette épicerie piquante que les Antillais nomment pyman. D'autres se divertissaient à percer de flèches le pauvre patient. Et chacun travaillait avec plaisir à le tourmenter. Mais lui souffrait avec le même visage et sans témoigner le moindre sentiment de douleur. Après qu'ils s'étaient ainsi joués bien longtemps de ce misérable, enfin, s'ennuyant de ces insultes, qui ne cessaient point, et de sa constance, qui paraissait toujours égale, l'un d'eux s'approchant l'assommait d'un furieux coup de massue, qu'il lui déchargeait sur la tête. Voilà le traitement que nos Cannibales faisaient autrefois à leurs prisonniers de guerre mais à présent ils se contentent de les assommer, ainsi que nous l'avons déjà représenté.

Sitôt que ce malheureux est renversé mort sur la place, les jeunes gens prennent le corps et, l'ayant lavé, le mettent en pièces, puis ils en font bouillir une partie et rôtir l'autre sur des grilles de bois destinées à cet usage. Quand ce détestable mets est cuit et assaisonné comme le désire leur infâme gosier, ils le divisent en autant de parts qu'ils sont de personnes et, assouvissant avec avidité leur barbarie, ils le dévorent cruellement et s'en repaissent pleins de joie, ne croyant pas qu'il se puisse faire au monde de repas si délicieux. Les femmes lèchent même les bâtons où la graisse de l'Aroüague a coulé. Ce qui ne vient pas tant de l'agrément que trouve leur palais au goût de cette viande et de cette graisse que du plaisir excessif qu'ils ont de se venger de la sorte de leurs capitaux ennemis.

Mais, comme ils seraient bien marris que la haine enragée qu'ils portent aux Aroüagues prît jamais de fin, aussi travaillent-ils à lui donner le moyen de s'entretenir. Et c'est pour cela qu'en faisant cuire ce pauvre corps, ils en recueillent et amassent fort curieusement toute la graisse. Car ce n'est pas à dessein d'en composer des médicaments, comme les chirurgiens en font quelquefois, ou d'en faire du feu grégeois pour embraser les maisons de leurs ennemis, comme les Tartares, mais ils recueillent cette graisse pour la distribuer aux principaux, qui la reçoivent et la conservent avec soin, dans de petites calebasses, pour en verser quelques gouttes dans les sauces de leurs festins solennels et perpétuer ainsi, autant qu'il leur est possible, la nourriture de leur vengeance.

J'avoue que le soleil aurait raison d'abandonner ces barbares, plutôt que d'assister à de si détestables solennités. Mais il faudrait en même temps qu'il se retirât de la plupart des pays de l'Amérique et même de quelques terres de l'Afrique et de l'Asie, où de semblables et de pires cruautés s'exercent journellement. Pour exemple, les Toupinambous font, à peu près, à leurs prisonniers de guerre le même traitement que les Caraïbes font aux leurs. Mais ils y ajoutent divers traits de barbarie qui ne se voient point aux Antilles. Ils frottent le corps de leurs enfants du sang de ces misérables victimes, pour les animer au carnage. Celui qui a fait l'exécution du captif se fait déchiqueter et taillader en divers endroits du corps, pour un trophée de vaillance et une marque de gloire. Et ce qui est entièrement étrange, c'est que ces barbares donnant de leurs filles pour femmes à ces ennemis, aussitôt qu'ils les ont en leur puissance, quand ils viennent à les mettre en pièces, la femme elle-même mange la première, s'il lui est possible, de la chair de son mari. Et s'il arrive qu'elle ait quelque enfant de lui, il ne manque pas à être assommé, rôti et mangé, quelquefois à l'heure même qu'il entre au monde. Une pareille barbarie s'est vue autrefois en plusieurs provinces du Pérou.

Divers autres peuples barbares surpassent aussi les Caraïbes en leur inhumanité. Mais, surtout, les habitants du pays d'Antis sont plus cruels que les tigres. S'il arrive que par droit de guerre ou autrement ils fassent un prisonnier et qu'ils le connaissent pour être un homme de peu, ils l'écartèlent incontinent et en donnent les membres à leurs amis ou à leurs valets, afin de les manger s'ils veulent, ou de les vendre à la boucherie. Mais si c'est un homme de condition, les principaux s'assemblent entre eux, avec leurs femmes et leurs enfants, pour assister à sa mort. Alors, ces impitoyables, l'ayant dépouillé, l'attachent tout nu à un gros pieu et le découpent par tout le corps à coups de rasoirs et de couteaux, faits d'un certain caillou fort tranchant et qui est une espèce de pierre à feu. En cette cruelle exécution, ils ne le démembrent pas d'abord, mais ils ôtent seulement la chair des parties qui en ont le plus, comme du gras de la jambe, des cuisses, des fesses et des bras. Après cela, tous pêle-mêle, hommes, femmes et enfants, se teignent du sang de ce malheureux et sans attendre que la chair qu'ils en ont tirée soit ou bouillie, ou rôtie, ils la mangent goulûment, ou, pour mieux dire, ils l'engloutissent sans la mâcher. Ainsi ce misérable se voit mangé tout en vie et enseveli dans le ventre de ses ennemis. Les femmes, ajoutant encore quelque chose à la cruauté des hommes, bien qu'excessivement barbare et inhumaine, se frottent le bout des mamelles du sang de ce patient, afin de le faire sucer à leurs enfants, avec le lait qu'elles leur donnent. Que si ces inhumains ont pris garde que dans les langueurs et les supplices qu'ils ont fait souffrir au misérable défunt, il ait témoigné le moindre sentiment de douleur, ou en son visage, ou aux moindres parties de son corps, ou même qu'il lui soit échappé quelque gémissement ou quelque soupir, alors ils brisent ses os, après en avoir mangé la chair, et les jettent à la voirie ou dans la rivière avec

un mépris extrême.

C'est ainsi que plusieurs autres nations insultent cruellement sur les misérables restes de leurs ennemis tués et font paraître leur inhumaine vengeance et leur animosité barbare sur ce qui n'a plus de sentiment. Ainsi quelques peuples de la Floride, pour assouvir leur brutalité, pendent en leurs maisons et portent sur eux la peau et la chevelure de leurs ennemis. Les Virginiens en attachent à leur col une main sèche. Quelques Sauvages de la Nouvelle-Espagne pendent sur leur corps, en forme de médaille un petit morceau de chair de ceux qu'ils ont massacrés. Les seigneurs de Belle-Ile, proche de la Chine, portent une couronne façonnée de têtes de morts hideusement arrangées et entrelacées avec des cordons de soie. Les Chilois font des vaisseaux à boire de la tête des Espagnols qu'ils ont assommés, comme le pratiquaient autrefois les Scythes envers leurs ennemis, selon le rapport d'Hérodote. Les Canadiens et les Mexicains dansent en leurs fêtes, portant sur eux la peau de ceux qu'ils ont écorchés et mangés. Les Huancas, ancienne nation du Pérou, faisaient des tambours de telles peaux, disant que ces caisses, lorsqu'on venait à les battre, avaient une secrète vertu pour mettre en fuite ceux qu'ils combattaient.

Tout cela fait voir jusqu'à quel degré de rage et de fureur peuvent monter la haine et l'appétit de vengeance. Et dans ces exemples, on peut reconnaître beaucoup de traits plus sanglants et de marques plus détestables de cruauté et de barbarie que dans le traitement que nos Cannibales font à leurs prisonniers de guerre Aroüagues.

Mais pour faire trouver ce traitement encore un peu moins horrible, il serait aisé de produire ici sur le théâtre divers peuples, lesquels, outre cette animosité furieuse et cette ardeur désespérée à se venger, témoignent, de plus, une gourmandise barbare et insatiable et une passion tout à fait brutale et féroce de se repaître de chair humaine.

Et premièrement, au lieu que les Cannibales ne mangent pour l'ordinaire que des Aroüagues, leurs ennemis irréconciliables, épargnant les prisonniers qu'ils ont de toute autre nation, quelques Floridiens, voisins du détroit de Bahama, dévorent cruellement tous les étrangers qu'ils peuvent attraper, de quelque nation qu'ils soient. De sorte que si vous descendez en leurs terres et qu'ils se trouvent plus forts que vous, il est infaillible que vous leur servirez de curée. La chair humaine leur semble extrêmement délicate, de quelque endroit du corps qu'elle puisse être. Mais ils disent que la plante du pied est le plus friand morceau de tous. Aussi le servent-ils ordinairement à leur carlin, qui est leur seigneur, au lieu qu'anciennement les Tartares coupaient les mamelles aux jeunes filles et les réservaient pour leurs chefs, qui se repaissaient de cette chair. Il faut joindre à ces barbares ceux de la Province de Hascala et de la région de la ville de Darien en la Nouvelle-Espagne, qui ne mangeaient pas seulement la chair de leurs ennemis mais celle de leurs compatriotes mêmes. Et les historiens nous rapportent que les Incas rois du Pérou conquirent plusieurs provinces dont les habitants ne trouvèrent point de loi si fâcheuse et si insupportable, entre toutes celles que leur imposèrent ces princes vainqueurs, que la défense de manger de la chair humaine, tant ils étaient affamés de cette exécrable viande. Car sans attendre que celui qu'ils avaient blessé à mort eût rendu l'esprit, ils buvaient le sang qui sortait de sa plaie et ils en faisaient de même lorsqu'ils le coupaient par quartiers, le suçant avidement, de peur qu'il ne s'en perdît quelque goutte. Ils avaient des boucheries publiques de chair humaine, dont ils prenaient des morceaux qu'ils hachaient menu, et des boyaux ils faisaient des boudins et des saucisses ; particulièrement les Cheriganes, ou Chirhuanes, Montagnards, avaient un appétit si étrange et si insatiable de chair humaine qu'ils la mangeaient gloutonnement toute crue, n'épargnant pas même, dans leur barbarie, leurs plus proches parents, quand ils mouraient. Ce qui se voit encore aujourd'hui chez les Tapuyes et chez quelque nation de l'Orient, ce qu'Hérodote nous assure s'être aussi trouvé dans son siècle. On dit même que les peuples de Java sont si barbares et si friands de cette abominable nourriture que, pour satisfaire à leur damnable appétit, ils ôtent la vie à leurs parents et jouent à la paume des morceaux de cette chair, à qui la gagnera par son adresse. Les Aymures, peuple du Brésil, sont encore plus inhumains et plus détestables. Et il ne faut plus feindre des Saturnes qui dévorent leurs enfants. Car, si nous en croyons les historiens, ces barbares mangent en effet leurs propres enfants, membre après membre, et, quelquefois même ouvrant le ventre des femmes grosses, ils en tirent le fruit, qu'ils dévorent aussitôt, affamés à un tel point de la chair de leurs semblables qu'ils vont à la chasse des hommes comme à celle des bêtes et, les ayant pris, les déchirent et les engloutissent d'une façon cruelle et impitoyable.

Par ces exemples, il paraît assez que nos Cannibales ne sont pas tant Cannibales, c'est-à-dire Mangeurs d'hommes, bien qu'ils en portent particulièrement le nom, que beaucoup d'autres nations sauvages. Et il serait facile de trouver encore ailleurs des preuves d'une barbarie qui répond à celle de nos Cannibales caraïbes et même qui les surpasse de bien loin. Mais c'en est trop. Tirons le rideau sur ces horreurs et, laissant les Cannibales de toutes les autres nations, repassons vers ceux des Antilles, pour divertir en la considération de leurs mariages nos yeux lassés du spectacle de tant d'inhumaines et sanglantes tragédies.

CHAPITRE XXII. Des mariages des Caraïbes.

Il se voit en l'Amérique des Sauvages si sauvages et si brutaux qu'ils ne savent ce que c'est que du mariage mais se mêlent indifféremment comme des bêtes. Ce que l'on assure entre autres des anciens Péruviens et des habitants des îles des Larrons. Mais les Caraïbes, avec toute leur barbarie, s'assujettissent aux lois de cette étroite alliance, Ils n'ont point de temps précis pour leur mariage, comme les Perses qui se marient ordinairement au printemps. Ni d'âge, comme plusieurs autres Sauvages, dont les uns se marient ordinairement à neuf ans, les autre à douze, quelques-uns à vingt-quatre et d'autres à quarante seulement. Ce ne sont pas aussi chez les Caraïbes, comme presque chez toutes les nations, les jeunes hommes qui choisissent ordinairement les filles à leur gré et selon leur inclination, ni à l'opposite ce ne sont pas les filles qui choisissent leurs maris, comme font celles de la province de Nicaragua dans les festins et les assemblées publiques et comme il se faisait autrefois aussi dans la Candie, au rapport des historiens.

Mais quand nos Sauvages désirent de se marier, ils ont droit de prendre toutes leurs cousines germaines et n'ont qu'à dire qu'ils les prennent pour leurs femmes, elles leur sont naturellement acquises et ils les peuvent emmener en leurs maison sans autre cérémonie et, pour lors, elles sont tenues pour leurs femmes légitimes. Ils ont tous autant de femmes qu'il leur plaît, surtout les capitaines font gloire d'en avoir plusieurs. Ils bâtissent à chaque femme une case particulière. Ils demeurent autant de temps qu'ils veulent avec celle qui leur agrée davantage, sans que les autres en soient jalouses. Celle avec laquelle ils sont les sert avec un soin et une affection non pareilles. Elle leur fait de la cassave, les peigne, les rougit et les accompagne en leurs voyages. Leurs maris les aiment fort mais cet amour est comme un feu de paille, vu que souvent ils les laissent aussi aisément qu'ils les prennent. Ils quittent pourtant fort rarement leurs premières femmes, notamment quand ils en ont eu des enfants.

Lorsqu'ils ont quelques prisonnières de guerre qui leur agréent, ils les prennent à femme. Mais bien que les enfants qui en naissent

soient libres, elles sont toujours tenues pour esclaves quant à elles. Toutes les femmes parlent avec qui elles veulent mais le mari n'ose s'entretenir avec les parents de sa femme qu'en des occasions extraordinaires.

Quand il arrive que quelqu'un d'entre eux n'a point de cousines germaines ou que, pour avoir trop tardé à les prendre en mariage, leurs parents les ont données à d'autres, ils peuvent à présent épouser des filles qui ne sont point leurs parentes mais il faut qu'ils les demandent à leurs pères et mères et aussitôt que le père, ou la mère, les ont accordées, elles sont leurs femmes et ils les emmènent chez eux.

Avant qu'ils eussent altéré une partie de leurs anciennes coutumes par le commerce qu'ils ont avec les chrétiens, ils ne prenaient pour femmes légitimes que leurs cousines, qui leur étaient acquises de droit naturel, comme nous venons de le dire, ou les filles que les pères et les mères leur offraient de leur bon gré, quand ils étaient de retour de la guerre. Cette vieille pratique a beaucoup de particularités qui sont dignes de nos remarques, c'est pourquoi nous la déduirons ici tout au long et toute telle que nous la tenons des plus anciens de cette nation, qui l'ont racontée, comme une preuve des grands changements qui se sont glissés dans leurs mœurs et leurs façons de faire, depuis qu'ils ont eu la connaissance des étrangers.

Quand les Caraïbes étaient retournés heureusement de leurs guerres et qu'on leur avait fait en leurs îles une réception solennelle et un grand festin dans leur carbet, après cette réjouissance, qui se pratique encore parmi eux, le capitaine se mettait à réciter le succès de leur voyage et à donner des éloges à la générosité de ceux qui s'étaient portés le plus vaillamment. Mais il s'étendait en particulier sur la valeur des jeunes hommes, pour les animer à témoigner toujours le même cœur en de semblables rencontres. Et c'était ordinairement à la fin de ce discours que les pères de famille qui avaient des filles en âge d'être mariées prenaient occasion de les présenter pour femmes à ceux d'entre les jeunes hommes dont ils avaient ouï priser les belles et louables qualités et exalter le courage et la hardiesse dans les combats. Ils s'empressaient à faire l'acquisition de tels gendres. Et celui qui avait tué le plus d'ennemis avait bien de la peine à ne recevoir en ce jour-là qu'une femme, tant il y en avait qui le souhaitaient. Mais les poltrons et les lâches ne trouvaient personne qui voulût d'eux, de sorte que si l'on avait envie de se marier parmi eux, il fallait nécessairement avoir du courage car une femme, chez cette nation, était alors un prix qui ne se donnait qu'à la générosité. Ainsi chez les Brésiliens, les jeunes hommes ne se peuvent marier qu'ils n'aient tué quelque ennemi. Et en une ville de la grande Tartarie, nommée Palimbrote, ceux de la plus haute condition ne sauraient avoir de femme qu'ils n'aient bien vérifié avoir fait mourir trois ennemis de leur prince. On dit aussi qu'autrefois, en la Carmanie, il fallait apporter au roi la tête d'un ennemi, si l'on voulait être marié. Il en était à peu près de même chez un peuple proche de la mer Caspienne. Et qui ne sait que le roi Saül demanda la mort de cent Philistins à David, pour le douaire de sa fille, avant que de la lui donner en mariage ?

Au reste, heureux était le père, chez nos Caraïbes, qui le premier approchait et saisissait au corps quelqu'un de ces gendres valeureux que le capitaine avait loués. Car il n'y avait rien à attendre, pour ce coup-là, pour celui qui venait après et le mariage était fait aussitôt que l'autre avait dit au jeune homme, je te donne ma fille pour femme. Un pareil mot de la mère suffisait même à cela. Et le jeune homme n'osait refuser la fille, quand elle lui était ainsi présentée, mais il fallait que, belle ou laide, il la reçut dès lors pour sa femme. Ainsi nos Caraïbes ne se mariaient point par amourettes.

Que si les jeunes hommes Caraïbes, après être mariés, continuaient à se porter vaillamment dans les guerres suivantes, on leur donnait encore d'autres femmes à leur retour. Cette polygamie est encore en usage chez nos Antillais. Elle est aussi commune parmi les autres peuples barbares. Les Chilois habitants de l'île de la Mocha n'y font point d'autre façon, sinon que, toutes les fois qu'il leur prend envie d'avoir une nouvelle femme, ils en achètent une pour un bœuf, pour une brebis, ou pour quelque autre marchandise. Et il y a tel endroit où le nombre des femmes d'un seul mari est prodigieux, comme au royaume de Bénin, où l'on voit parfois au roi sept cents que femmes que concubines et où les simples sujets, aussi bien qu'en la Mexique, ont jusqu'à cent et jusqu'à cent cinquante femmes chacun. Et, d'autre côté, il se trouve quelques lieux, où l'on permet à chaque femme d'avoir aussi plusieurs maris, comme chez les Pehuares, nation du Brésil, au royaume de Calecut et autrefois en quelques-unes des Canaries.

Les jeunes hommes parmi les Caraïbes ne fréquentent point encore à présent de filles ni de femmes qu'ils ne soient mariés. En quoi certes ils sont bien éloignés de Peguans, amoureux si passionnés que, pour faire voir que la violence du feu secret qui les dévore éteint en eux le sentiment de toutes les autres ardeurs, ils se brûlent eux-mêmes les bras en présence de leurs maîtresses, avec un flambeau allumé, ou bien ils laissent mourir et consumer sur leur chair un linge flambant et trempé en huile. Et pour montrer qu'étant navrés à mort, toute plaie désormais ne leur peut être que légère, ils se tailladent le corps et le percent de coups de poignard. Les Turcs les imitent en cela, au rapport de Villamont, car en semblables occasions ils se font plusieurs taillades et de grandes plaies, avec leurs couteaux, sur diverses parties du corps.

Le nombre des femmes de nos Caraïbes n'est point limité, comme parmi les Maldivois, où l'on n'en peut avoir que trois à la fois. Mais comme ce nombre était autrefois proportionné à leur courage et à leur valeur car, à chaque fois qu'ils retournaient de la guerre avec un éloge de hardiesse et de générosité, ils pouvaient prétendre et espérer une nouvelle femme, aussi encore à présent, ils en ont autant qu'ils en désirent et qu'ils en peuvent obtenir. De sorte que chez eux, comme parmi les Toupinambous, celui qui a le plus de femmes est estimé le plus vaillant et le plus considérable de toute l'île. Et au lieu qu'en l'île Espagnole, toutes les femmes couchaient dans une même chambre avec leur mari, les Caraïbes, comme nous l'avons déjà touché, pour éviter toute sorte de querelles et de jalousies, tiennent leurs femmes, de même que font les Turcs et les Tartares, en des demeures séparées. Même quelquefois ils les mettent en diverses îles ou bien ils font cette séparation et cet éloignement de leurs femmes l'une de l'autre, afin qu'elles se puissent plus commodément adonner à la culture de leurs jardinages, qui sont épars en divers lieux. Et c'est pour cela même que l'on assure que les Caraïbes du continent pratiquent le semblable, leurs femmes ayant la louange de ne se point laisser piquer à la jalousie. Nos Sauvages insulaires ont soin, s'ils n'ont qu'une femme, de ne s'éloigner pas beaucoup d'elle et, s'ils en ont plusieurs, ils les visitent les unes après les autres. Mais ils observent tous, comme les Floridiens, de ne point toucher celles qui sont grosses.

On ne saurait suffisamment s'étonner que Lycurgue et Solon, ces lumières de la Grèce, se soient montrés si aveugles et si peu honnêtes gens que d'ouvrir la porte à l'adultère et de trouver bon qu'il entrât chez leurs citoyens. Car à peine y a-t-il aucune des nations les plus barbares et les plus sauvages qui n'ait en soi-même assez de lumière pour y lire cette loi tracée de la main de la nature, que l'adultère est un crime et qu'il doit être en horreur, et qui aussi ne témoigne qu'elle l'a en détestation et ne le châtie sévèrement lorsqu'il s'introduit chez elle. La punition de l'adultère n'est que plaisante chez les Guinois, c'est que la femme, si elle ne veut être chassée, paye pour amende à son mari quelques onces d'or. Mais il n'y a pas de quoi rire chez les Orientaux de Bengala et chez les Mexicains, qui coupent le nez et les oreilles à leurs femmes en pareils cas. Divers autres peuples barbares les punissent même de

mort. Et les Peguans sont si rigoureux en ces rencontres et ont tant d'horreur pour ce crime que, chez eux, les adultères sont enterrés vifs, hommes et femmes.

Les Caraïbes ne sont pas ici des plus indulgents et des moins jaloux de leur honneur. Ils ne savaient point autrefois punir ce crime, parce qu'il ne régnait point entre eux, avant leur communication avec les chrétiens. Mais aujourd'hui, si le mari surprend sa femme s'abandonnant à quelque autre homme, ou que d'ailleurs il en ait une connaissance assurée, il s'en fait lui-même la justice et ne lui pardonne guère mais il la tue, parfois d'un coup de boutou, parfois en lui fendant le ventre du haut en bas, avec un rasoir ou une dent d'agouti, qui ne tranche guère moins subtilement.

Cette exécution-là étant faite, le mari s'en va trouver son beau-père et lui dit tout froidement, j'ai tué ta fille, parce qu'elle ne m'avait pas été fidèle. Le père trouve l'action si juste que, bien loin d'en être fâché contre son gendre, il l'en loue et lui en sait gré. Tu as bien fait lui répond-il, elle le méritait bien. Et même, s'il lui reste encore des filles à marier, il lui en offre une dès lors et promet de la lui donner à la première occasion.

Le père n'épouse pas sa fille, comme quelques-uns ont voulu dire. Ils ont en horreur ce crime et s'il y a eu parmi eux des pètes incestueux, ils ont été contraints de s'absenter, car s'ils avaient été attrapés des autres, ils les auraient brûlés vifs, ou bien ils les auraient déchirés en mille pièces.

CHAPITRE XXIII. De la naissance et de l'éducation des enfants des Caraïbes.

On ne voit guère, parmi ces pauvres Indiens, de coutume plus brutale que celle dont ils se servent à la naissance de leurs enfants. Leurs femmes accouchent sans beaucoup de peine et, si elles sentent quelque difficulté, elles ont recours à la racine d'une espèce de jonc, de laquelle elles expriment le suc, et, l'ayant bu, elles sont incontinent délivrées. Quelquefois dès le jour même de leur accouchement, elles se vont laver avec leur enfant, à la plus prochaine rivière ou fontaine, et se remettent au travail ordinaire du ménage. Les Péruviennes, les Japonaises et les Brésiliennes en font de même et il était ordinaire aux Indiens de l'île Espagnole, et même aux anciens Lacédémoniens, de laver ainsi leurs enfants dans l'eau froide, pour leur endurcir la peau incontinent après leur naissance. Les Maldivois lavent les leurs durant plusieurs jours. Et l'on nous veut faire croire que les Cimbres mettaient autrefois dans la neige ces petites créatures nouvellement nées, pour les accoutumer au froid et à la fatigue et leur renforcer les membres.

Ils ne font point de festin à la naissance de leurs enfants, que pour le premier qui leur vient et ils n'ont point de temps précis pour cette réjouissance, cela dépend de leur caprice mais quand ils assemblent leurs amis pour se réjouir avec eux sur la naissance de leur premier-né, ils tâchent de ne rien épargner de ce qui peut contribuer au bon traitement et à la joie des conviés, au lieu qu'autrefois les Thraces accompagnaient de leurs pleurs les cris de ceux qui venaient au monde, se remettant devant les yeux toutes les misères qu'il faut souffrir en cette vie.

Mais voici la brutalité de nos Sauvages, dans leur réjouissance pour l'accroissement de leur famille. C'est qu'au même temps que la femme est délivrée, le mari se met au lit, pour s'y plaindre et y faire l'accouchée, coutume, qui, bien que sauvage et ridicule, se trouve néanmoins, à ce que l'on dit, parmi les paysans d'une certaine province de France. Et ils appellent cela faire la couvade. Mais ce qui est de fâcheux pour le pauvre Caraïbe, qui s'est mis au lit au lieu de l'accouchée, c'est qu'on lui fait faire diète dix ou douze jours de suite, ne lui donnant rien par jour, qu'un petit morceau de cassave et un peu d'eau, dans laquelle on a aussi fait bouillir un peu de ce pain de racine. Après il mange un peu plus mais il n'entame la cassave qui lui est présentée que par le milieu durant quelque quarante jours, en laissant les bords entiers, qu'il pend à sa case, pour servir au festin qu'il fait ordinairement ensuite à tous ses amis. Et même il s'abstient après cela, quelquefois dix mois, ou un an entier, de plusieurs viandes, comme de lamantin, de tortue, de pourceau, de poules, de poisson et de choses délicates, craignant par une pitoyable folie que cela ne nuise à l'enfant. Mais ils ne font ce grand jeûne qu'à la naissance de leur premier enfant. Car à celle des autres, leurs jeûnes sont beaucoup moins austères et beaucoup plus courts, n'étant d'ordinaire que de quatre ou cinq jours au plus.

On trouve bien chez les Brésiliens et les Japonais des maris assez insensés pour faire ainsi l'accouchée mais ils ne sont pas si sots que de jeûner dans leur lit. Au contraire ils s'y font traiter délicatement et en abondance. On dit qu'autrefois la même chose s'est vue chez les Tibariens, voisins à la Cappadoce, et chez quelques autres peuples. Mais les habitants naturels de Madagascar imitent ce jeûne des Caraïbes, lorsqu'ils veulent faire circoncire leurs enfants.

Quelques-uns de nos Caraïbes ont encore une autre folie et c'est bien pis que tout le reste pour le pauvre père à qui il est né un enfant car, à la fin du jeûne, on lui scarifie vivement les épaules avec une dent d'agouti. Et il faut que ce misérable non seulement se laisse ainsi accommoder mais que même il le souffre sans témoigner le moindre sentiment de douleur. Ils croient que plus la patience du père aura paru grande dans ces épreuves, plus recommandable aussi sera la vaillance du fils. Mais il ne faut pas laisser tomber à terre ce noble sang, dont l'effusion fait ainsi germer le courage. Aussi le recueillent-ils en diligence pour en frotter le visage de l'enfant, estimant que cela sert encore beaucoup à le rendre généreux. Et cela se pratique même en quelques endroits envers les filles car, bien qu'elles n'aient pas à se trouver dans les combats, comme autrefois les Amazones, néanmoins, elle ne laissent pas d'aller à la guerre avec leurs maris, pour leur apprêter à manger et pour garder leurs vaisseaux, tandis qu'ils sont aux mains avec l'ennemi.

Dès que les enfants sont nés, les mères leur aplatissent le front et le pressent en telle sorte qu'il penche un peu en arrière car, outre que cette forme est l'un des principaux traits de la beauté qui est estimée parmi eux, ils disent qu'elle sert pour pouvoir mieux décocher leurs flèches au-dessus d'un arbre, en se tenant au pied, à quoi ils sont extrêmement adroits, y étant façonnés dès leur jeunesse. Ils n'emmaillotent point leurs enfants mais ils leur laissent la liberté de se remuer à leur aise dans leurs petits hamacs ou lits de coton, ou sur de petites couches de feuilles de bananier, qui sont étendues sur la terre à un coin de leurs cases. Et néanmoins leurs membres n'en deviennent point contrefaits mais tout leur corps se voit parfaitement bien formé. Ceux qui ont séjourné chez les Maldivois et chez les Taupinambous en disent autant des enfants de ces peuples-là, bien que jamais on ne les enferme, non plus que les petits Caraïbes, dans des couches et des langes. Les Lacédémoniens en faisaient de même autrefois.

Ils ne donnent pas les noms aux enfants aussitôt après leur naissance mais ils laissent écouler douze ou quinze jours et alors on appelle un homme et une femme qui tiennent lieu de parrain et de marraine et qui percent à l'enfant les oreilles, la lèvre de dessous et l'entre-deux des narines et y passent un fil, afin que l'ouverture soit faite pour y attacher des pendants. Ils ont néanmoins la discrétion de différer cette cérémonie, si les enfants sont trop faibles pour souffrir ces perçures, jusqu'à ce qu'ils soient plus robustes.

La plupart des noms que les Caraïbes imposent à leurs enfants sont pris de leurs devanciers, ou de divers arbres qui croissent en

leurs îles, ou bien de quelque rencontre qui sera survenue au père pendant la grossesse de sa femme, ou pendant ses couches. Ainsi à la Dominique, une fille fut appelée Ouliem-banna, c'est-à-dire feuille de raisinier, qui est un arbre dont nous avons donné la description en son lieu. Un autre de la même île ayant été à Saint Christofle pendant que sa femme était enceinte et y ayant vu monsieur le Général de notre nation, il nomma l'enfant que sa femme eut à son retour, Général, en mémoire du bon traitement que ce seigneur lui avait fait.

On trouve quelque chose de semblable chez les autres nations. Par exemple, les Canadiens empruntent les noms de poissons et de rivières. Les Virginiens et les Brésiliens se servent de ceux de la première chose qui leur vient en la pensée, comme d'arc, de flèches, d'animaux, d'arbres, de plantes. Les grands seigneurs de Turquie ont accoutumé de donner aux eunuques qui gardent leurs femmes les noms des plus belles fleurs, afin que ces femmes les appelant par ces noms, il ne sorte rien de leur bouche qui ne soit honnête et agréable. Les Romains, comme il se voit chez Plutarque, prenaient quelquefois leurs noms des poissons, quelquefois de leurs plaisirs rustiques, quelquefois des imperfections de leurs corps et parfois de leurs belles actions à l'imitation des Grecs. Les Saintes Ecritures même nous fournissent des exemples de quantité de noms pris de diverses rencontres, comme entre autres des Benoni, des Fares, des Icabod et autres semblables.

Les noms que les Caraïbes imposent à leurs enfants mâles, un peu après leur naissance, ne sont pas pour toute leur vie. Car ils changent de nom quand ils sont en âge d'être reçus au nombre de leurs soldats et, quand ils se sont portés vaillamment à la guerre et qu'ils ont tué un chef des Aroüagues, ils prennent son nom pour marque d'honneur. Ce qui a quelque rapport à ce que pratiquaient les Romains après leurs victoires, prenant en effet les noms des peuples qu'ils avaient vaincus. Témoin Scipion l'Africain et tant d'autres qu'il n'est pas besoin d'alléguer. Ces Caraïbes victorieux ont aussi dans leurs vins, ou dans leurs réjouissances publiques, quelqu'un choisi pour leur donner un nouveau nom, auquel ils disent après qu'ils ont bien bu, yéticlée y atec, c'est-à-dire, je veux être nommé, nomme moi. À quoi l'autre satisfait aussitôt. Et en récompense il reçoit quelque présent, ou d'un couteau, ou d'un grain de cristal, ou de quelques autres menues bagatelles qui sont en estime parmi eux.

Les femmes caraïbes allaitent elles-mêmes leurs enfants et sont très bonnes nourrices et très tendres mères, ayant tous les soins imaginables de les bien nourrir. Et même leurs soins s'étendent aux enfants de leurs voisines, quand elles sont à la guerre. Toutes les Péruviennes et les Canadiennes et presque toutes les autres Indiennes de l'Occident sont aussi nourrices. Et dans les Indes orientales, au royaume de Transiane et aux Maldives, les femmes, de quelque qualité qu'elles soient, sont obligées à donner la mamelle à leurs enfants. Ainsi Tacite nous témoigne que chaque mère allaitait elle-même ses enfants, parmi les anciens peuples de l'Allemagne. On dit qu'autrefois les reines mêmes du Pérou prenaient bien la peine de nourrir leurs enfants. Et nous avons l'exemple de quelques reines de France qui n'ont pas dédaigné cet office maternel. Bien au contraire de ces femmes canariennes, qui faisaient ordinairement allaiter leurs enfants par des chèvres. Comme faisaient aussi quelques villageoises de Guyenne, au temps de Michel de Montaigne.

Les mères de nos petits Caraïbes ne leur donnent pas seulement la mamelle mais, aussitôt qu'ils ont pris un peu de force, elles mâchent les patates, les bananes et les autres fruits qu'elles leur donnent. Encore qu'elles laissent quelquefois leurs petits enfants se rouler tout nus sur la terre et que bien souvent ils mangent de la poussière et mille ordures qu'ils portent à leur bouche, ils croissent néanmoins merveilleusement bien et la plupart deviennent si robustes qu'on en a vu qui pouvaient à six mois marcher sans appui. On leur coupe les cheveux à l'âge de quelque deux ans et pour cela on fait un festin à toute la famille. Il y a quelques Caraïbes qui diffèrent, jusqu'à cet âge-là, de faire percer les oreilles, les lèvres et l'entre-deux des narines de leurs enfants, toutefois cela n'est pas beaucoup en usage, si ce n'est lorsque la faiblesse de l'enfant n'a pas permis de le faire plutôt. Quand ils sont parvenus en un âge plus avancé, les garçons mangent avec leurs pères et les filles avec leurs mères. Ils appellent pères, leurs beaux-pères, et tous ceux qui sont dans la ligne collatérale, avec leurs vrais pères.

Bien que les enfants des Caraïbes ne soient point instruits à rendre quelque révérence à leurs parents, ni à leur témoigner par quelques gestes du corps le respect et l'honneur qu'ils leur doivent, ils les aiment néanmoins tout naturellement et, si on leur a fait quelque injure, ils épousent incontinent leurs querelles et tâchent par tous moyens d'en tirer vengeance. Témoin celui qui, voyant qu'un de nos Français de la Gardeloupe avait coupé les rabans du hamac dans lequel était couché son beau-père, de sorte qu'étant tombé à terre, il s'était démis une épaule, assembla en même temps quelques jeunes gens, qui firent une descente dans l'île de Marigualante et y massacrèrent les Français, qui commençaient de s'y habituer.

Mais le principal soin que témoignent les Caraïbes en l'éducation de leurs enfants, c'est de les rendre extrêmement adroits à tirer de l'arc. Et pour les y façonner de bonne heure, à peine savent-ils bien marcher que leurs pères et mères ont cette coutume d'attacher leur déjeuner à une branche d'arbre, d'où il faut que ces petits l'abattent avec la flèche, s'ils ont envie de manger. Car il n'y a point de miséricorde. Et à mesure que ces enfants croissent, on leur suspend plus haut leur portion. Ils coupent aussi parfois un bananier et le posent en terre, comme en butte, pour apprendre à leurs enfants à tirer au fruit. Ce qui fait qu'avec le temps, ils se rendent parfaits en cet exercice. Les anciennes histoires nous rapportent que certains peuples, approchant ici de la coutume des Caraïbes, obligeaient leurs enfants à abattre leur manger avec la fronde.

Ils destinent ordinairement tous leurs fils à porter les armes et à se venger de leurs ennemis à l'imitation de leurs devanciers. Mais avant qu'ils soient mis au rang de ceux qui peuvent aller à la guerre, ils doivent être déclarés soldats en présence de tous les parents et amis qui sont conviés d'assister à une si solennelle cérémonie. Voici donc l'ordre qu'ils observent en ces occasions. Le père, qui a auparavant convoqué l'assemblée, fait seoir son fils sur un petit siège, qui est posé au milieu de la case ou du carbet, et, après lui avoir remontré en peu de paroles tout le devoir d'un généreux soldat caraïbe et lui avoir fait promettre qu'il ne fera jamais rien qui puisse flétrir la gloire de ses prédécesseurs et qu'il vengera de toutes ses forces l'ancienne querelle de leur nation, il saisit par les pieds un certain oiseau de proie, qu'ils appellent mansfenis en leur langue et qui a été préparé longtemps auparavant pour être employé à cet usage, et il en décharge plusieurs coups sur son fils, jusqu'à ce que l'oiseau soit mort et que sa tête soit entièrement écrasée. Après ce rude traitement qui rend le jeune homme tout étourdi, il lui scarifie tout le corps avec une dent d'agouti et, pour guérir les cicatrices qu'il a faites, il trempe l'oiseau dans une infusion de grains de piment et il en frotte rudement toutes ses blessures, ce qui cause au pauvre patient une douleur très aiguë et très cuisante mais il faut qu'il souffre tout cela gaiement, sans faire la moindre grimace et sans témoigner aucun sentiment de douleur. On lui fait manger ensuite le cœur de cet oiseau. Et pour la clôture de l'action, on le couche dans un lit branlant, où il doit demeurer étendu de son long, jusqu'à ce que ses forces soient presque toutes épuisées à force de jeûner. Après cela, il est reconnu de tous pour soldat, il se peut trouver à toutes les assemblées du carbet

et suivre les autres dans toutes les guerres qu'ils entreprennent contre leurs ennemis.

Outre les exercices de la guerre, qui sont communs à tous les jeunes Caraïbes qui veulent vivre en quelque estime parmi les braves de leur nation, leurs pères les destinent souvent à être boyés, c'est-à-dire magiciens et médecins. Ils les envoient pour cet effet à quelqu'un des plus entendus en cette détestable profession, c'est-à-dire qui soit en grande réputation de savoir évoquer les esprits malins, de donner des sorts pour se venger de ses ennemis et de guérir diverses maladies auxquelles ceux de cette nation sont sujets. Mais il faut que le jeune homme qui est présenté au boyé pour être instruit en son art y ait été consacré dès sa plus tendre jeunesse par l'abstinence de plusieurs sortes de viandes, par des jeûnes rigoureux et que, pour commencer son apprentissage, on lui tire du sang de toutes les parties de son corps avec une dent d'agouti, de même qu'on le pratique envers ceux qui sont reçus soldats.

Les Caraïbes apprennent aussi avec soin leurs enfants à pêcher, à nager et à faire quelques ouvrages, comme des paniers, des boutous, des arcs, des flèches, des ceintures, des lits de coton et des pirogues. Mais d'avoir nul soin de former et de cultiver leur esprit et de leur apprendre ni honneur, ni civilité, ni vertu, c'est ce que l'on ne doit pas attendre de ces pauvres Sauvages, qui n'ont point d'autre guide, ni d'autre lumière pour une telle éducation que leur entendement aveugle et rempli d'épaisses ténèbres, ni d'autre règle dans toutes les actions de leur vie que le dérèglement et le désordre pitoyable de leur nature vicieuse et corrompue.

CHAPITRE XXIV. De l'âge ordinaire des Caraïbes, de leurs maladies, des remèdes dont ils se servent pour recouvrer la santé, de leur mort et de leurs funérailles.

Les Caraïbes étant de leur nature d'un très bon tempérament et passant leur vie avec douceur et repos d'esprit, sans chagrin et sans inquiétude, joint aussi la sobriété ordinaire dont ils usent en la conduite de leur vie, ce n'est pas de merveille s'ils sont exempts d'une infinité d'incommodités et de maladies qui travaillent d'autres nations et s'ils arrivent beaucoup plus tard au tombeau que la plus grande partie des autres peuples. Le bon air dont ils jouissent contribue encore à leur santé et à la longueur de leurs jours.

On ne trouve guère parmi eux des ces âges abrégés dont il se voit si grand nombre parmi nous mais, s'ils ne meurent de mort violente, ils meurent fort vieux presque tous. Leur vieillesse est extrêmement vigoureuse et, à quatre-vingt-dix ans, les hommes engendrent encore. Il s'en voit grand nombre d'entre eux qui ont plus de cent ans et qui n'ont pas un poil blanc. Jean de Lery, digne d'être cru, nous assure qu'il n'avait aperçu presque point de cheveux blancs en la tête des Taupinambous de pareil âge. D'autres historiens nous assurent que les femmes de ces Sauvages-là gardent leur fécondité jusqu'à quatre-vingts ans. Et les Français ont connu au pays de Canada un Sauvage qui avait encore les cheveux noirs et meilleure vue qu'eux tous, bien qu'il fût à l'âge de cent ans.

La vie ordinaire de nos Caraïbes est de cent cinquante ans et quelquefois plus. Car bien qu'ils ne sachent pas compter leurs années, on ne laisse pas d'en recueillir le nombre, par les marques qu'ils en donnent. Et entre autres, ils avaient encore, il y a peu de temps, au milieu d'eux des personnes vivantes qui se souvenaient d'avoir vu les premiers Espagnols qui avaient abordé en l'Amérique. D'où l'on conclut qu'ils devaient être âgés de cent soixante ans au moins. Et en effet, ce sont des gens qui peuvent passer pour l'ombre d'un corps et qui n'ont presque plus que le cœur en vie, étant couchés dans un lit, immobiles et décharnés comme des squelettes. Ils ont toutefois encore de la santé. Et il paraît bien que leur langue, non plus que leur cœur, n'est pas morte et que leur raison respire encore. Car non seulement ils parlent avec facilité mais la mémoire et le jugement accompagnent leurs paroles.

Cette mort si reculée, qui se voit chez les Caraïbes, ne doit pas sembler étrange, ni être prise pour un fantôme. Car pour laisser maintenant les grands âges des premiers siècles et ceux dont les Ctésias, les Hérodotes et les Plines font mention, les historiens modernes nous fournissent assez d'exemples pour confirmer cette vérité. Et entre autres les Hollandais qui ont trafiqué aux Moluques nous assurent que la vie en ce pays-là est bornée d'ordinaire à cent trente ans. Vincent le Blanc dit qu'en Sumatra, en Java et aux îles voisines, elle va jusqu'à cent quarante, comme elle fait aussi chez les Canadiens. Et qu'au royaume de Casuby, elle atteint la cent cinquantième année. François Pirard et quelques autres nous témoignent que les Brésiliens ne vivent pas moins, et qu'ils vont jusqu'à cent soixante ans, et au delà même. Et dans la Floride et en Yucatan, il s'est trouvé des hommes qui passaient cet âge-là. En effet, on récite que les Français, au voyage de Laudonnière en la Floride, en 1564, virent là un vieillard, qui se disait âgé de trois cents ans et père de cinq générations. Et enfin, au rapport de Mafée, un Bengalois, en Orient l'an 1557, se vantait d'avoir trois cent trente-cinq ans. Après tout cela, la longueur de jours de nos Caraïbes ne saurait passer pour un prodige, ni une chose incroyable.

Asclépiade, au rapport de Plutarque, estimait que généralement les habitants des pays froids vivaient plus que ceux des régions chaudes par ce, disait-il, que le froid retient au-dedans la chaleur naturelle et serre les pores pour la garder, au lieu que cette chaleur se dissipe facilement dans les climats où les pores sont élargis et ouverts par la chaleur du soleil. Mais l'expérience des Caraïbes et de tant d'autres peuples de la zone torride qui vivent d'ordinaire un si grand âge, pendant que nos Européens sont vus communément mourir jeunes, est contraire à ce raisonnement naturel.

Lorsqu'il arrive, comme il ne se peut autrement, que nos Caraïbes sont attaqués de quelque mal, ils ont la connaissance de quantité d'herbes, de fruits, de racines, d'huiles et de gommes, par l'aide desquelles ils retournent bientôt en convalescence, si le mal n'est pas incurable. Ils ont encore un secret assuré pour guérir la morsure des couleuvres, pourvu qu'elles n'aient point percé la veine. Car alors il n'y a point de remède. C'est le jus d'une herbe qu'ils appliquent sur la plaie et dans vingt-quatre heures ils sont infailliblement guéris.

Le mauvais aliment de crabes et d'autres insectes, dont ils se nourrissent ordinairement, est cause qu'ils sont presque tous sujets à une fâcheuse maladie, qu'ils nomment pyans en leur langue, comme les Français à la petite vérole. Quand ceux qui sont entachés de cette sale maladie mangent de la tortue franche, ou du lamantin, ou du caret, qui est une autre espèce de tortue, ils sont incontinent après tout boutonnés, parce que ces viandes font sortir ce mal en dehors. Ils ont aussi souvent de grosses apostumes, des clous et des charbons en divers endroits du corps. Pour guérir ces maux qui proviennent la plupart de la mauvaise nourriture dont ils usent, ils ont une écorce d'arbre appelée chipiou, amère comme suie, laquelle ils font tremper dans de l'eau, et ayant râpé dans cette infusion le fond d'un certain gros coquillage qu'on nomme lambis, ils avalent cette médecine. Ils pressent aussi quelquefois l'écorce fraîchement levée de quelques arbres de miby, ou d'autres vimes qui rampent sur la terre, ou qui s'accrochent aux arbres, et boivent le jus qu'ils en ont exprimé mais ils ne se servent pas volontiers de ce remède, que quand les arbres sont en leur plus grande sève.

Outre ces médecines, avec lesquelles ils purgent les mauvaises humeurs du dedans, ils appliquent encore au dehors certains onguents et liniments qui ont une vertu très particulière pour nettoyer toutes les pustules qui restent ordinairement sur le corps de ceux qui sont travaillés des pyans. Ils composent ces remèdes avec de la cendre de roseaux brûlés, laquelle ils démêlent avec de

l'eau qu'ils recueillent des feuilles de la tige du balisier. Ils usent aussi, pour le même dessein, du jus du fruit de iunipa et ils appliquent sur les boutons le marc de ce même fruit, à cause qu'il a la vertu d'attirer tout le pus des plaies et de refermer les lèvres des ulcères. Ils n'ont point l'usage de la saignée par l'ouverture de la veine mais ils usent de scarifications sur la partie douloureuse, en l'égratignant avec une dent d'agouti et la faisant quelque peu saigner. Et afin de diminuer l'étonnement que pourrait causer ce que nous avons déjà représenté ailleurs, de tant d'incisions que ces barbares se font pour divers sujets et qui donneraient lieu de se figurer en leurs personnes des corps toujours sanglants et couverts de plaies, il faut savoir qu'ils ont aussi des secrets et des remèdes infaillibles pour se guérir promptement et pour fermer leurs blessures et consolider si nettement leurs plaies qu'à peine peut-on remarquer sur leurs corps la moindre cicatrice.

Ils se servent aussi de bains artificiels et provoquent les sueurs par une espèce de poêle, où ils enferment le patient, qui reçoit par ce remède son entière guérison. Les Soriquois font aussi suer leurs malades mais quelquefois ils les humectent de leur haleine. Et, pour la cure des plaies, eux et les Floridiens en sucent le sang, comme les anciens médecins le pratiquaient, quand quelqu'un avait été mordu d'une bête venimeuse, faisant préparer pour cela celui qui en faisait l'office. On dit aussi que nos Caraïbes, lorsqu'ils ont été piqués d'un serpent dangereux, se font sucer la plaie par leurs femmes, après qu'elles ont pris un breuvage qui a la vertu de rabattre la force du venin. Les Taupinambous sucent même les parties malades, bien qu'il n'y ait point de plaie. Ce qui se fait aussi quelquefois en la Floride. Et les Turcs, lorsqu'il leur survient quelque défluction, et quelque douleur, ou à la tête ou sur quelque autre partie du corps, brûlent la partie qui souffre.

Quelques-uns des peuples barbares ont de bien plus étranges remèdes dans leurs maladies, comme il se peut voir chez les historiens. Ainsi on dit que les Indiens de Mechoacham et de Tabasco en la Nouvelle-Espagne, pour se guérir de la fièvre, se jettent tout nus dans la rivière, pensant y noyer cette maladie. En quoi pour l'ordinaire ils réussissent fort mal. Une action à peu près semblable s'est vue chez les Caraïbes car monsieur Du Montel y trouva un jour un vieillard qui se lavait la tête à une fontaine extrêmement froide. Et lui en ayant demandé la cause, le bon homme lui répondit : compère, c'est pour me guérir car je suis mouchec'est-à-dire beaucoup, enrhumé. Le gentilhomme ne se put empêcher d'en rire mais plutôt il en eut pitié, croyant qu'il y en avait assez pour perdre le pauvre vieillard. Et cependant contre toutes les règles de notre médecine, cet étrange remède lui succéda heureusement. Car notre gentilhomme le rencontra le lendemain, gaillard et dispos et délivré tout à fait de son rhume. Et le Sauvage ne manqua pas de s'en vanter et de railler notre Français de sa vaine pitié du jour précédent.

Les Caraïbes sont extrêmement jaloux de leurs secrets en la médecine, surtout leurs femmes qui sont fort intelligentes en toutes ces cures, et, pour quoi que ce pût être, ils n'ont encore voulu communiquer aux chrétiens les remèdes souverains qu'ils ont contre la blessure des flèches empoisonnées. Mais ils ne refusent pas de les visiter et de les traiter quand ils ont besoin de leur secours, au contraire ils s'y portent allègrement et de très franche volonté. Ainsi un personnage de qualité d'entre nos Français, ayant été mordu dangereusement par un serpent, en a été heureusement guéri par leur moyen. En quoi certes ils sont bien différents des brutaux de Guinois et du Sumatrans, qui n'ont aucune compassion de leurs propres malades, les abandonnant comme de pauvres bêtes. Mais l'ancien peuple de la province de Babylone prenait un intérêt si particulier dans toutes les maladies que les malades y étaient mis en place publique et chacun leur devait enseigner le remède dont il avait fait l'expérience sur lui-même. Ceux qui ont fait voyage à Cambaya disent qu'il y a même un hôpital pour traiter les oiseaux malades.

Quand les remèdes ordinaires dont se servent nos Caraïbes en leur nécessité n'ont pas eu un tel succès qu'ils s'étaient promis, pour lors ils ont recours à leurs boyés, c'est-à-dire à leurs magiciens, qui contrefont aussi les médecins, et, les ayant conviés de les venir visiter, ils les consultent sur l'événement de leurs maladies. Ces malheureux supports de l'esprit malin se sont acquis, par leurs enchantements, un tel crédit parmi ces pauvres abusés qu'ils sont réputés comme les arbitres de la vie et de la mort et tellement redoutés, à cause de leurs sortilèges et de la vengeance qu'ils tirent de ceux qui les méprisent, qu'il n'y a aucun de ce misérable peuple qui ne tienne à gloire de rendre une déférence et une obéissance aveugles à tous leurs avis.

Pour ce qui est des cérémonies qu'ils observent en ces rencontres, nous les avons déjà touchées en partie au chapitre de leur religion. Il faut, avant toute autre chose, que la case en laquelle le boyé doit entrer soit bien nettement préparée, que la petite table qu'ils nomment matoutou soit chargée de l'anakri pour maboya, c'est-à-dire d'une offrande de cassave et d'ouycou pour l'esprit malin et même des prémices de leurs jardins, si c'est la saison des fruits. Il faut aussi qu'il y ait, à l'un des bouts de la case, autant de petits sièges qu'il se doit trouver de personnes à cette détestable action.

Après ces préparatifs, le boyé, qui ne fait jamais cette œuvre de ténèbres que pendant la nuit, ayant fait soigneusement éteindre tout le feu de la case et des environs, entre dans cette obscurité et, ayant trouvé sa place à l'aide de la faible lueur d'un bout de tabac allumé qu'il tient en sa main, il prononce d'abord quelques paroles barbares, il frappe ensuite de son pied gauche la terre à plusieurs reprises et, ayant mis en sa bouche le bout de tabac qu'il portait en sa main, il souffle cinq ou six fois en haut la fumée qui en sort, puis froissant entre ses mains le bout de tabac, il l'éparpille en l'air. Et alors le diable qu'il a évoqué par ces singeries, ébranlant d'une furieuse secousse le faîte de la case, ou excitant quelque autre bruit épouvantable, comparaît aussitôt et répond distinctement à toutes les demandes qui lui sont faites par le boyé.

Si le diable assure que la maladie de celui pour lequel il est consulté n'est pas mortelle, pour lors le boyé et le fantôme qui l'accompagne s'approchent du malade pour l'assurer qu'il sera bientôt guéri et, pour l'entretenir dans cette espérance, ils touchent doucement les parties les plus douloureuses de son corps et, les ayant un peu pressées, ils feignent d'en faire sortir des épines, des os brisés, des éclats de bois et de pierre, qui étaient, à ce que disent ces malheureux médecins, la cause de son mal. Ils humectent aussi quelquefois de leur haleine la partie débile et, l'ayant sucée à plusieurs reprises, ils persuadent au patient qu'ils ont par ce moyen attiré tout le venin qui était en son corps et qui le tenait en langueur. Enfin pour la clôture de tout cet abominable mystère, ils frottent tout le corps du malade avec le suc du fruit de iunipa, qui le teint d'un brun fort obscur, qui est comme la marque et le sceau de sa guérison.

Celui qui croit d'avoir été guéri par un si damnable moyen a coutume de faire en reconnaissance un grand festin auquel le boyé tient le premier rang entre les conviés. Il ne doit pas aussi oublier l'anakri pour le diable, qui ne manque pas de s'y trouver. Mais si le boyé a recueilli de la communication qu'il a eue avec son démon, que la maladie est à la mort, il se contente de consoler le malade, en lui disant que son Dieu, ou pour mieux dire son diable familier, ayant pitié de lui, le veut emmener en sa compagnie, pour être délivré de toutes ses infirmités.

Certains peuples, ne pouvant supporter l'ennui et les incommodités d'une trop caduque vieillesse, avaient accoutumé de chasser

avec un verre de ciguë leur âme qui croupissait trop longtemps à leur gré, dans leur misérable corps. Et quelques autres au rapport de Pline, étant las de vivre, se précipitaient en la mer. Mais en d'autres pays, les enfants n'attendaient pas que leurs pères, étant parvenus à un grand âge, fissent cette exécution. Car on dit que, par une loi publique, ils en étaient les parricides et les bourreaux. Et le soleil éclaire encore aujourd'hui, dans quelques provinces de la Floride, des maudites créatures, qui, par une espèce de religion et de piété, assomment leurs pères parvenus à la caducité, comme des personnes inutiles en ce monde et qui sont à charge à eux-mêmes. Mais quelque avancée que puisse être la vieillesse chez nos Caraïbes, les enfants ne s'ennuient pas de voir leur pères et leurs mères en cet état. Il est vrai que quelques Caraïbes ont autrefois avancé la mort de leurs parents et ont tué leurs pères et leurs mères, croyant faire une bonne œuvre et leur rendre un office charitable, en les délivrant de beaucoup d'incommodités et d'ennuis, que traîne après soi la vieillesse. Un vieux capitaine, que nos Français nommaient le Pilote, se glorifiait d'avoir rendu ce détestable service à plusieurs de ses ancêtres. Mais premièrement les Caraïbes ne pratiquaient cette inhumanité qu'envers ceux qui le désiraient ainsi pour être délivrés des misères de cette vie et ce n'était que pour acquiescer aux prières instantes de ceux qui étaient las de vivre qu'ils en usaient de la sorte. De plus, cette barbarie n'a jamais été universellement reçue parmi eux et les plus sages l'ont à présent en détestation et entretiennent leurs pères et leurs mères, jusqu'à la dernière période de leur vie, avec tous les soins et tous les témoignages d'amitié, d'honneur et de respect que l'on pourrait attendre d'une nation qui n'a point d'autre lumière pour se conduire que celle d'une nature corrompue. Ils supportent patiemment leurs défauts et les chagrins de leur vieillesse, ne se lassent point de les servir et, le plus qu'il leur est possible, se tiennent près d'eux pour les divertir comme nos Français l'ont vu en quelques-unes de leurs îles. Ce qui ne mérite pas une petite louange, si l'on considère que cela se fait chez des barbares. Que si quelques-uns d'entre eux n'honorent pas ainsi leurs pères et leurs mères, ils ont dégénéré de la vertu de leurs ancêtres.

Mais quand, après tous leurs soins et toutes leurs peines, ils viennent à perdre quelqu'un de leurs proches ou de leurs amis, ils font de grands cris et de grandes lamentations sur sa mort, bien au contraire des anciens Thraces et des habitants des îles Fortunées, qui ensevelissaient leurs morts avec joie, danses et chansons, comme des personnes délivrées des misères de la vie humaine. Après que les Caraïbes ont arrosé le corps mort de leurs larmes, ils le lavent, le rougissent, lui frottent la tête d'huile, lui peignent les cheveux, lui plient les jambes contre les cuisses, les coudes entre les jambes et ils courbent le visage sur les mains, de sorte que tout le corps est à peu près en la même posture que l'enfant est dans le ventre de sa mère, et ils l'enveloppent dans un lit neuf, attendant qu'ils le mettent en terre.

Il s'est trouvé des nations qui donnaient les rivières aux corps morts, pour sépulture ordinaire, comme quelques Ethiopiens. D'autres les jetaient aux oiseaux et aux chiens, comme les Parthes, les Hircaniens et leurs semblables aussi honnêtes gens que Diogène le Cynique. Quelques autres peuples, un peu moins insensés, les couvraient d'un monceau de pierres. On dit que quelques Africains les mettent en des vaisseaux de terre et que d'autres les logent dans du verre. Héraclite, qui tenait le feu pour le principe de toutes choses, voulait qu'on brûlât les corps, afin qu'ils retournassent à leur origine. Et cette coutume observée par les Romains, durant plusieurs siècles, se pratique encore aujourd'hui chez divers peuples de l'Orient. Mais Cyrus disait en mourant qu'il n'y avait rien de plus heureux que d'être au sein de la terre, la mère commune de tous les humains. Les premiers Romains étaient de cette opinion car ils enterraient leurs morts. Et c'est aussi de tant de pratiques différentes sur ce sujet, celle que l'on trouve en usage chez les Caraïbes. Ils ne font pas leurs fosses selon notre mode mais semblables à celles des Turcs, des Brésiliens et des Canadiens, c'est-à-dire de la profondeur de quatre ou cinq pieds ou environ, de figure ronde, de la forme d'un tonneau et au bas ils mettent un petit siège, sur lequel les parents et les amis du défunt asseyent le corps, le laissant en la même posture qu'il lui ont donnée incontinent après sa mort.

Ils font ordinairement la fosse dans la case du défunt, ou s'ils l'enterrent ailleurs, ils font toujours un petit couvert sur l'endroit où le corps doit reposer et, après l'avoir dévalé dans cette fosse et l'avoir enveloppé de son hamac, ils font un grand feu à l'entour et tous les plus anciens, tant hommes que femmes, s'accroupissent sur leurs genoux. Les hommes se placent derrière les femmes et de temps en temps ils leur passent la main sur les bras pour les inciter à pleurer. Puis en chantant et pleurant, ils disent tous d'une voix piteuse et lamentable : hé pourquoi es-tu mort ? Tu avais tant de bon manioc, de bonnes patates, de bonnes bananes, de bons ananas. Tu étais aimé dans ta famille et l'on avait tant de soin de ta personne. Hé pourquoi donc es-tu mort ? Pourquoi es-tu mort ?Si c'est un homme, ils ajoutent : tu étais si vaillant et si généreux. Tu as renversé tant d'ennemis, tu t'es signalé en tant de combats, tu nous as fait manger tant d'Arouägues. Hélas ! qui nous défendra, maintenant, contre les Arouägues ? Hé pourquoi donc es-tu mort ? Pourquoi es-tu mort ?Et ils recommencent plusieurs fois la même chanson.

Les Toupinambous font à peu près les mêmes lamentations sur les tombeaux de leurs morts. Il est mort, disent-ils, ce bon chasseur et excellent pêcheur, ce vaillant guerrier, ce brave mangeur de prisonniers, ce grand assommeur de Portugais et de Margaiats, ce généreux défenseur de notre pays. Il est mort. Et ils répètent souvent le même refrain. Les Guinois demandent aussi à leurs morts ce qui les a obligés à mourir et leur frottent le visage avec un bouchon de paille pour les réveiller. Et Busbequius, dans la "Relation de ses ambassades en Turquie", récite que, passant par un bourg de la Servie, nommé Yagodena, il entendit des femmes et des filles qui, lamentant auprès d'un mort, lui disaient dans leurs chants funèbres, comme s'il eût été capable de les entendre : qu'avons-nous mérité et qu'avons-nous manqué de faire pour ton service et pour ta consolation ? Quel sujet de mécontentement as-tu jamais eu contre nous, qui t'ait obligé de nous quitter et de nous laisser, ainsi misérables et désolées ? Ce qui se rapporte en partie aux plaintes funèbres de nos Caraïbes.

Le vacarme et les hurlements des Toupinambous et des Virginiens en semblables occasions dure ordinairement un mois. Les peuples d'Egypte faisaient durer leurs larmes soixante et dix jours. Et quelques Floridiens emploient des vieilles pour pleurer le mort six mois entiers. Mais Lycurgue avait limité le deuil à onze jours et c'est à peu près le temps que prenaient autrefois nos Caraïbes pour pleurer le défunt, avant que de le couvrir de terre. Car durant l'espace de dix jours, ou environ, deux fois chaque jour les parents et même les plus intimes amis venaient visiter le mort à sa fosse. Et ils apportaient toujours à boire et à manger à ce mort, lui disant à chaque fois : hé pourquoi es-tu mort ? Pourquoi ne veux-tu pas retourner en vie? Ne dis pas au moins, que nous t'ayons refusé de quoi vivre. Car nous t'apportons à boire et à manger. Et après qu'ils lui avaient fait cette belle exhortation, comme s'il l'eût dû entendre, ils lui laissaient sur le bord de la fosse les viandes et le breuvage, jusqu'à l'autre visite, qu'ils les poussaient sur sa tête, puisqu'il ne daignait pas avancer sa main pour en prendre.

Les Péruviens, les Brésiliens, les Canadiens, les Madagascarois, les Canariens, les Tartares, les Chinois accompagnent aussi de quelques mets les tombeaux où ils enterrent leurs proches. Et sans aller si loin, ne se fait-il pas quelque chose de semblable parmi

nous ? Car on sert durant quelques jours les effigies de nos rois et de nos princes nouvellement morts et on leur présente à boire et à manger comme si elles étaient vivantes, même jusqu'à faire devant elles, l'essai des viandes et du breuvage.

Les Caraïbes de quelques îles posent encore à présent des viandes près de la fosse du mort, mais ils ne le laissent pas un si long temps qu'ils faisaient autrefois sans le couvrir de terre. Car après que la chanson funèbre est finie et que les femmes ont épuisé toutes leurs larmes, l'un des amis du défunt lui met une planche sur la tête et les autres poussent peu à peu la terre avec les mains et remplissent la fosse. On brûle après cela tout ce qui appartenait au mort.

Ils tuent aussi quelquefois des esclaves pour accompagner les mânes de leurs morts et les aller servir en l'autre monde, mais ces pauvres misérables gagnent au pied quand leur maître meurt et se sauvent en quelque autre île. On conçoit une juste horreur au récit de ces inhumaines et barbares funérailles, qui sont arrosées du sang des esclaves et de diverses autres personnes et qui exposent en vue de pauvres femmes égorgées, brûlées et enterrées toutes vives, pour aller en l'autre monde tenir compagnie à leurs maris, comme il s'en trouve des exemples chez diverses nations. Mais nos Caraïbes se contentent en ces rencontres de tuer les esclaves du défunt, s'ils les peuvent attraper.

Il était défendu aux Lacédémoniens de rien enterrer avec les morts mais le contraire s'est pratiqué et se pratique encore aujourd'hui chez diverses nations. Car sans parler de tant de choses précieuses que l'on faisait consumer avec les corps qui passaient par le feu après leur mort, chez les anciens Romains, Macédoniens, Allemands et autres peuples, nous lisons en l' "Histoire de Joseph" que le roi Salomon enferma de grandes richesses avec le corps de David son père. Ainsi les Tartares mettent dans la tombe avec le mort tout son or et son argent. Et les Brésiliens, les Virginiens, les Canadiens et plusieurs autres Sauvages enterrent avec les corps les habits, les hardes et tout l'équipage des défunts.

C'est aussi ce que les Caraïbes pratiquaient en leurs funérailles, avant qu'ils eussent communiqué avec les chrétiens. Car à la dernière visite qu'ils venaient rendre au mort, ils apportaient tous les meubles qui lui avaient servi durant sa vie, à savoir l'arc et les flèches, le boutou ou la massue, les couronnes de plume, les pendants d'oreilles, les colliers, les bagues, les bracelets, les paniers, les vaisseaux et les autres choses qui étaient à son usage, ils enterraient le tout avec le mort, ou ils le brûlaient sur la fosse. Mais à présent ils sont devenus meilleurs ménagers car les parents du défunt réservent tout cela pour leur usage, ou bien ils en font présent aux assistants, qui les conservent en mémoire du défunt.

Après que le corps est couvert de terre, les plus proches parents se coupent les cheveux et jeûnent rigoureusement, croyant que, par là, ils en vivront et plus longtemps et plus heureux. D'autres quittent les cases et la place où ils ont enterré quelqu'un de leurs parents et vont demeurer ailleurs. Quand le corps est à peu près pourri, ils font encore une assemblée et, après avoir visité ou foulé aux pieds le sépulcre en soupirant, ils vont faire la débauche et noyer leur douleur dans le ouïcou. Ainsi la cérémonie est achevée et l'on ne vient plus tourmenter ce pauvre corps.

Fin du second et dernier livre de l'Histoire des Antilles

VOCABULAIRE CARAÏBE

Avertissement.
1. Nous marquons par des accents aigus les syllabes longues et sur lesquelles il faut appuyer. Et nous mettons de ces points sur plusieurs lettres, pour faire connaître que celle qui précède appartient à la syllabe d'auparavant et ne se doit point du tout joindre en la prononciation avec la suivante. Comme lorsqu'en français nous mettons deux points sur loüange, sur louëret sur quelques mots semblables.
2. Lorsque le mot que nous couchons est celui des hommes, nous le désignons par une H. Et lorsque c'est celui des femmes, nous le distinguons par une F.
3. Enfin, comme les mots de cette langue sont difficiles à imprimer correctement à ceux qui n'en ont pas la connaissance par eux-mêmes, les lecteurs sont suppliés d'attribuer à l'imprimeur les fautes qui peut-être se trouveront ici en quelques endroits, comme il est presque impossible autrement.

I. LES PARTIES DU CORPS HUMAIN.
Mon corps, Nókobou.
La graisse, Takellé.
Ma peau, Nóra. Cela signifie en général tout ce qui sert de couverture.
Mes os, Nábo. Cela signifie aussi un tendron.
Les Caraïbes ne distinguent point les veines d'avec les nerfs et ils les expriment par le mot de Nillagra, qui signifie, mes nerfs ou mes veines, comme Lillagra, ses nerfs ou ses veines. Ils appellent encore ainsi les racines des arbres.
Mon sang, H. Nitta. F. Nimoinalou.
Mon poil, mes cheveux, Nitibouri.
Ma tête, Nicheucke.
Mes yeux, Nákou.
Ma prunelle, Nákou-euke. C'est-à-dire proprement, Le noyau de mon œil.
Ma paupière, Nakou-ora. C'est-à-dire, La peau de mon œil.
Mon sourcil, Nichikouchi. Proprement, Pièce d'œil.
Mes cils, Nákou-ïou. Proprement, le poil de l'oeil.
Mon front, Nérébé.
Mon visage, Nichibou.
Mon nez, Nichiri.
Ma bouche, Nióuma.
Ma lèvre, Nioumárou.
Ma dent, Nári.
Ma dent machelière, Nackeuke.
Mes gencives, Nári-aregrik. Proprement, ce qui est contre mes dents.
Mon oreille, Narikaë.
Mes tempes, Nouboyoubou.
Mes joues, Nitigné.
Ma langue, Ninigné.
Mon menton, Náriona.
Ma mamelle, Nouri.
Ma poitrine, Nárokou.
Mon épaule, Néché.
Mon bras, narreuna. Il signifie aussi une aile.
Mon coude, neugueumeuke.
Mes mains, nóucabo.
Mes doigts, nóucabo-raüm, comme si vous disiez, les petits, ou les enfants de ma main.
Mon pouce, noucabo-iteignum. Proprement, ce qui est opposé aux doigts.
Le pouls, Lóucabo ánichi, c'est-à-dire proprement, l'âme de la main.
Mon ongle, nóubara.
Mon estomac, nanichirokou.
Mon cœur, H. niouanni. F. nánichi. Ce mot signifie aussi, mon âme.
Mon poumon, noara.
Mon foie, noubana.
Mes entrailles, noulakaë. Cela signifie aussi le ventre.
Mes reins, nanaganè.
Mon côté, nauba.
La rate, couëmata.
La vessie, Ichikoulouakaë.
Mon nombril, nárioma.
Les parties naturelles de l'homme, H. Yaloukouli, F. Nehuera.
Les parties naturelles de la femme, Touloukou.
Mon derrière, nárioma-rokou.
Ma fesse, niatta.
Ma cuisse, nebouïk.

Mon genou, nagagirik.
Mon jarret, nichaouâ-chaouâ.
Ma jambe, nourna.
Ma grève, nourna-aboulougou.
Ma jointure, napataragoune, c'est-à-dire, une chose ajoutée. Ce qu'ils appliquent aussi à une pièce que l'on met sur un habit.
Ma cheville du pied, noumourgouti.
Mon pied, nougouti.
Mon talon, nougouti-ona.
Mes orteils, nougouti-raïm. C'est-à-dire proprement, les petits du pied.
La plante de mon pied, nougouti-rokou, proprement, le dedans du pied.
Comme ils ne disent presque jamais les noms indéfinis, surtout des parties du corps, mais qu'ils les restreignent à l'une des trois personnes, nous les avons mis ici à la première. Qui les voudra mettre aux autres n'aura qu'à changer la première lettre à chaque mot : comme on le peut apprendre du chapitre du langage.

II. PARENTÉ ET ALLIANCE.
Mon parent, H. Nioumoulikou, F. Nitoucke.
Mon mariage, Youëlleteli.
Mon mari, Niraiti.
Mon père. En parlant à lui. H. et F. Bába.
En parlant de lui, H. Youmáan, F. noukóuchili.
Mon grand-père, H. Itámoulou, F. nârgouti.
Mon oncle paternel. On l'appelle père, Bába. Et pour signifier le vrai et propre père, quand on le veut distinguer expressément, on fait quelquefois cette addition, Baba tinnaka.
L'oncle maternel, H. Yáo, F. Akâtobou.
Mon fils, H. Imákou, Imoulou, Yamoinri, F. Niráheu.
Mon petit-fils, Hibáli. Lorsqu'il n'y en a qu'un. Mais lorsqu'il y en a plusieurs, Nibágnem.
Mon frère aîné, H. Hanhin, F. Niboukayem.
Mon cadet, H. Ouânöuë, et Ibiri. C'est-à-dire proprement, ma moitié, F. Namouléem.
Mon beau-frère, et mon cousin de mère, H. Ibámouï, F. Nikeliri.
Le cousin non marié à la cousine, Yapataganum.
Mon neveu, Yanantigané.
Mon gendre, Hibáli moukou. C'est à dire, qui fait des petits enfants.
Ma femme, H. Yenénery. Les femmes disent, Liáni, sa femme.
Ma mère, en parlant à elle, H. et F. Bîbi, c'est aussi une exclamation.
En parlant d'elle ; H. Ichànum. F. Noukoúchourou.
Ma belle-mère du second lit, Noukóuchourouteni.
Ma belle-mère dont j'ai épousé la fille, Imenouti.
Ma grand-mère, H. Innouti. F. Naguette.
La tante maternelle s'appelle Mère, Bíbi.
La paternelle, Naheupouli.
Ma fille, H. Niananti, F. Niraheu.
Ma sœur, Nitou.
L'aînée, Bíbi-Ouânôuân.
La cadette, Tamoulelouâ.
Bru, belle-fille, et nièce, Nibâché.
Ma cousine, H. Youëlléri, c'est-à-dire, Ma femelle, ou ma promise, parce que naturellement elles sont dues pour femmes à leurs cousins. Les femmes disent Youëllou.
Les enfants des deux frères, s'appellent frères et sœurs : les enfants des deux sœurs, tout de même.

III. CONDITIONS ET QUALITÉS.
Un homme, ou un mâle, H. Ouëkelli : au pluriel, Ouëkliem, F. Eyéri : au pluriel, Eyérium.
Une femme, ou une femelle, H.Ouëlle : au pluriel, Ouliem, F.Inârou ; au pluriel, Innôyum.
Un enfant, Niankeïli.
Un garçon, Moulèke,
Une fille, Niankeïrou.
Un petit garçon, Ouëkelliraeu. Proprement, un petit mâle.
Une petite fille, Ouëlle raeu, Proprement, une petite femelle.
Un vieillard, Ouâïáli.
Un père de famille, Tiouboutouli authe,
Un veuf et une veuve, Moincha.
Un camarade, banaré,
Un ami, H. Ibaouânale, F. Nitignon.
Un ennemi, H. Etóutou, F. Akani.
Un ennemi contrefait, Etóutou noubi. Ainsi nomment-ils tous ceux de leurs ennemis qui sont vêtus.
Sauvage, Maron. Les Caraïbes ne donnent ce nom qu'aux animaux et aux fruits sauvages.
Habitant, bonon.

Insulaire, ou habitant d'une île, Oubao-bonon.
Habitant de la terre ferme, balouë-bonon.
Homme de mer, balanaglé. C'est ainsi qu'ils appellent les Chrétiens, parce qu'ils viennent de si loin par mer en leur pays.
Général d'armée navale, ou Amiral, Nhalènè.
Capitaine de vaisseau, Tiouboutouli canaôuâ.
Grand capitaine, ou Général, Ouboutou, au pluriel, Ouboutounum.
Lieutenant, Tiouboutoumali arici. C'est-à-dire proprement, la trace du capitaine, ou ce qui paraît après lui.
Soldat, ou guerrier, Netoukouïti.
Sentinelle, espion, Arikouti, Nábara.
Mon prisonnier de guerre, Niouïtouli, Niouëmakali.
Celui qui a la charge de recevoir les hôtes, Niouâkaiti.
Mon serviteur à gage, tel que les Chrétiens en ont, Nabouyou.
Serviteur esclave, Tamon.
Un chasseur Ekerouti.
Gras, Tibouléli.
Maigre, Toulééli.
Grand, Mouchipééli.
Gros, Ouboutonti.
Petit, Nianti, Raeu.
Chétif. Pikenine. En langage bâtard.
Haut, Inôuti.
Bas, Onabouti.
Profond, Ouliliti, Anianlìti.
Large, Tabòubéreti.
Long, Mouchinagouti.
Rond, Chiririti.
Carré, Patágouti.
Beau, Bouïtouti.
Laid, Niantì ichibou.
Mol, Nioulouti.
Dur, Téleti.
Sec, Ouârrou, Ouârrouti.
Humide, Kouchakouâli.
Le chaud et le froid sont exprimés au titre IX.
Blanc, Alouti,
Noir, Oúliti.
Jaune, Houëreti.
Rouge, Ponáti.
Ils ne savent nommer que ces quatre couleurs-là, et ils y rapportent toutes les autres.
Larron, Youâlouti.
Incestueux, Kakouyoukouâtiti.
Adultère, Oulimateti.
Paillard, Huèreti.
Querelleux, Oulibimekoali, Koauaiti.
Traître, Niroboutеïti.
Mauvais, Oulibati, Nïanôuänti.
Bon, Iroponti.
Sage, Kanichicoti.
Adroit, Manigat.
Fol, Leuleuti ao, ou, Talouali ao. C'est-à-dire proprement, qui n'a point de lumière.
Vaillant, Ballinumpti.
Poltron, Abaouâti.
Joyeux, Aouërekoua liouani.
Triste, Imouëmeti.
Ivre, Nitimaïnti.
Riche, Katakobaïti.
Pauvre, Matakobaïti.
Piquant, Chouchouti.
Mort, Neketali.

IV. ACTIONS ET PASSIONS.
Il se fie en lui, Moingatteti lonè.
Attends-moi, Iacaba, Noubara.
Espère, attends, Alliré.
Espère en lui, Emenichiraba.
Espérance, Ementchira.

Mon espérance, Nemenichiraeu.
Ma crainte, Nimonnoubouli.
Ma joie, H. Naouëregon, F. Niouänni.
Ma tristesse, Nitikabouë.
Il est né, Emeïgnouäli.
Sois le bienvenu, Haléa tibou.
J'ai faim, Lamanatina.
J'ai soif, Nacrabatina.
Donne-moi à manger, ou, donne-moi du pain, H. Yerebali üm boman, F. Nouboute üm boman.
Donne-moi à boire, Natoni boman.
Mange, à l'impératif, Baika.
Manger, à l'infinitif, ce qui est peu en usage, Aika.
Je mange, Naikiem.
Bois, Kourába.
Je bois, Natiem, Natakayem.
Je suis échauffé de boire, Nacharouâtina.
Viens-ici, Hac-yetè.
Va-t-en, bayouboukaa.
Parle, Ariangaba.
Je parle, Nanangayem.
Tais toi, Maniba.
Assieds-toi, Niouróuba.
Couche-toi par terre, Ráoignaba.
Lève-toi, Aganekaba.
Tiens-toi debout, Raramaba.
Regarde, Arikaba.
Écoute, Akambabaë.
Flaire, Irimichaba.
Goûtes-en, Aóchabaë.
Touche-le, Kourouäbaë.
Marche, bayoubaka.
Je marche, Nayoubákayem.
Promène-toi, Babáchiaka.
Cours, Hehemba.
Danse, babénaka.
Je danse, Nabinakayem.
Saute, Choubakouâba.
Je vais sauter, Choubakouà niabou.
Ris, béérraka.
Je ris ou je me réjouis, Naouërékoyem.
Pleure, Ayakouäba.
Dors, baronka.
Réveille-toi, Akakotouâba.
Veille, Aromankaba.
Travail, H. Youâtegmali. F. Noumaniklé.
Repos, Nemervoni.
Combat, Tibouikenoumali.
Guerre, H. Nainkoa. F. Nihuctoukouli.
Paix, Niuëmboulouli.
Il est défait, Niouëllemainti.
Il est vaincu, Enèpáli.
Respire, Aouraba banichi. Cela veut dire proprement, Rafraîchis ton cœur.
Souffle, Phoubaë.
Crache, Chouëba.
Tousse, Hymba.
Mouche-toi, Naïnraba.
Excrémenter, Houmoura.
Lave-toi, Chibàba.
Arrose, Toubaboubara.
Va baigner, Akao bouka.
Je nage, Napouloukayem.
Il nage bien, Kapouloukatiti.
Il a été noyé, Chalalaali.
Il a été étouffé, Niarakouäli.
Ouvre, Talába.
Ferme, Tába.

Cherche, Aloukaba.
Trouve, Ibikouäbaë.
Vole, Hamamba.
Tu tombes, Bátikeroyen.
Perds-le, Aboulekouäbaë.
Vends-le, Kebeciketabaë.
Achète, Amouliakaba.
Il traite ou trafique, baouânemeti.
Va à la chasse, Ekrekabouka.
Ma chasse, Nékeren.
Il tire bien de l'arc, Kachienratiti, boukatiti.
Il tire bien de l'arquebuse, Katouratiti.
Va pêcher du poisson, Tikabouka authe.
Je pêche, Natiakayem.
Ma pêche Natiakani.
Il est arrivé au port, Abourrikaali.
Je chante en l'Église, Nallalakayem.
Je chante une chanson, Naromankayem.
Il est amoureux d'elle, il la caresse, Ichoatoati tao.
Baise-moi, Choubanioumoulougou.
Je veux être nommé, nomme-moi, Yetikleé yatek.
Il l'aime, Kinchinti loné, Tibouinati.
Il le hait, Yerekati lonè.
Querelle, Liouëlébouli.
Ivrognerie, Liuètimali.
Frappe, fouette, Baikoaba.
Fouet, Abaichaglé.
Bats-le, Apparabaë.
Egratigne, Kiomba.
Tue-le, Chiouïbaè.
Il se porte bien, Atouattienli.
Il est malade, Nanégaëti, Nannêteïti.
Maladie, Anek.
Je m'a désorcelé, Naraliatina.
Je me vengerai, Nibanébouïbatina.
Vengeance, Nayouïbanabouli.
Il l'a mordu, Kerrélialo.
Il est blessé, Niboukabouâli.
Il vit encore, H. Nouloukeïli, F. Kakékeïli.
La vie, Lakákechoni.
Il est mort, H. Aouééli, Nikotamainâli, F. Hilaali.
La mort, Lalouëne.
Enterre-le ; ce qui ne se dit pas seulement de l'homme mais en général de tout ce que l'on met en terre, comme d'une plante, Bonambaë.
Enterrement, Tonamouli.

V. MÉNAGE ET TRAFIC.
Un village, Authe.
Une maison publique, Karbet.
Une maison, H. Toubana, F. Touhonoko.
Un appentis, un couvert, ou un auvent, Aïoupa.
Un jardin, Maina.
Mon jardin, H. Imaïnali. F. Nicháli.
Fosse à manioc, Tomonak.
Le toit, Toubana ora. Proprement, Couverture de maison ou de case.
Muraille ou palissade, Koúrara.
Plancher. Ils n'en ont point.
Planche, Iboutou.
Porte, Béna.
Fenêtre, Toullepen. Proprement, un trou.
Lit, H. Amak et Akat. F. Nêkera.
Table, Matóutou.
Siège, Haláheu.
Cage, Tonoulou-banna.
Vaisseau, Takaë. Ce qui s'applique à tout.
Vaisselle de calebasse, Couï.

Moitié de couï qui sert de plat, Tauba. Ce mot signifie proprement un côté.
Tasse à boire, Ritta.
Verre, flacon, bouteille, boutella, de l'Espagnol.
Gril de bois, que d'autres Sauvages appellent Boucan, Youla.
Pot de fer, ou marmite, touraë.
Pot de terre, Taumali akaë, et Canary.
Chandelier, ou ce qui tient quelque chose, Taketaklé.
Chandelle, lampe, flambeau, Touli, c'est du santal qui rend une gomme.
Mouchette, Tachackoutaglé.
Hameçon, Keouë.
Aiguilles, Akoucha.
Epingle, Alopholer.
Coffre, Arka.
Hotte, Aláouäta, Catolï.
Tamis, pour passer la farine du manioc et pour couler le ouïcou, Hibichet.
Fine farine de manioc, Mouchache.
Viande, chair Tékeric.
Du rôti, Aribelet, Achérouti.
Une sauce, Taomali, ou Taumali
Un hachis, Nátara.
Un festin, Nátoni, Laupali, Eletoak.
Du poisson, H. Tiboukoulou, F. Tibaukoura.
Marchandise, Eberitina.
Marchand, Baouânemoukou.
Pirogue, ou grand vaisseau de Sauvages, Canaouâ.
Petit vaisseau de Sauvages, que nous appelons canot, Couliala.
Navire, Kanabire. Cela vient sans doute de notre mot français.
Corde, Ibitarrou.
Câble, Kaboya. C'est un mot qui sent le baragouin et qu'ils ont formé, sans doute, depuis qu'ils ont fréquenté avec les étrangers, comme quelques-uns des suivants.
Ancre, Tichibani et Ankouroute.
Couteau, Couchique.
Ciseaux, Chirachi.
Beaucoup, Mouche. Mot du langage corrompu.
Dix, Chonnoúcabo raïm, c'est-à-dire, tous les doigts de la main.
Vingt, Chonnoucabo raïm. Chonnougouci raïm, c'est-à-dire, tous les doigts de la main et tous les orteils des pieds. Ils ne savent pas compter plus avant.
Voilà ton lit, bouëkra.
Voilà ton manger, Enyèrébali.
Voilà ton breuvage, en batoni.
Grand merci, ou bien, Tao.
Oui, Anhan.
Non, Ouâ.
Demain, Alouka.
Bonjour, Mabouë.
Adieu, Huichan.

VI. ORNEMENTS ET ARMES.
Babioles ou bagatelles en général, Cacones.
Couronne, Tiamataboni.
Bague, Toukábouri.
Collier, Eneka.
Mon collier, Yenekali.
Bracelet, Noúrnari.
Pendant d'oreille, Narikaëla.
Ceinture, Ieconti, ou Niranvary.
Brodequin, Tichepoulou.
Peigne de France, baïna. C'est notre mot en baragouin.
Peigne de roseaux, boulèra.
Mouchoir, Naïnraglé.
Miroir, Chibouchi.
Épée, Echoubára.
Arquebuse, mousquet, Rakábouchou.
Pistolet, Rakábouchou raeu. Proprement, petite arquebuse, ou petit mousquet.
Canon, Kaloon.
Pique, hallebarde, Ranicha.

La pointe, H. Lichibau, F. Laboulougou.
Le milieu, Lírana.
Le bout, Tíona.
Un arc, H. Oullaba, F. Chimala. Ces deux mots signifient aussi un arbre.
La corde de l'arc, Ibitarrou.
Des flèches, Alouâni, bouleouä, Hippé.
Massue d'armes, dont les Sauvages se servent dans leurs combats au lieu d'épée, bouttou.

VII. ANIMAUX DE TERRE, D'EAU ET D'AIR.
Chien, Anly.
Chienne, Ouëllé anly. Proprement, femelle de chien.
Pourceau, bouïrokou. Ils le nomment quelquefois aussi, Coincoin.
Guenon, ou barbue, Alouäta.
Tortue, Catallou, et en baragouin, Tortille.
Gros lézard, Ouâyamaka, c'est le même que d'autres Indiens appellent Iganas.
Petit lézard, ou gobe-mouche, Oulleouma.
Rat, Karattoni.
Chat, Méchou.
Soldat ou escargot, Makeré.
Fourmis, Hague.
Araignée, Koulaëlé.
Serpent, Héhué.
Couleuvre, Couloubéra. De l'espagnol.
Scorpion, Akourou.
Poisson, Authe. Et en langage corrompu, Pisket.
Coquillage, vignotage. Ils disent le poisson et ils ajoutent, Ora, comme qui dirait, la coque, ou la couverture du poisson. Ainsi, Ouatabouï ora, c'est ce que nous appelons communément un Lambis.
Moustique, ou espèce de moucheron, Aëtera.
Autre espèce de moucherons, nommés communément Maringoins et connus sous ce nom-là, Malü Kalábala. Qui ont les pieds blancs.
Mouche, Huërê-huëré.
Mouche luisante, Cogouyou, cela se rapporte au Cocuyos d'autres Indiens.
Oiseau, Tónoulou.
Coq d'Inde, Ouekelli pikaka. Poule d'Inde, Ouëllé pikaka.
Poule commune, Kayou.
Canne, Kanarou.
Oison, Iriria.
Perroquet, Kouléhuec.
Pigeon, Ouàkoukouâ.
Tourte, Oulleou.
Perdrix, Ouâllami.
Plume, Toubanna. C'est aussi une feuille.
Aile, ou bras, Tarreunâ.
Bec, ou bouche, Tiouma.
Pied ou patte, Tóugouti.

VIII. ARBRES ET PLANTES.
Arbre, Huëhuë.
Plante, Ninânteli.
Fleur, Illehuë.
Fruit, ou graine, Tün.
Feuille, Toubanna. C'est aussi une plume.
Branche, Touribouri.
Epine, scion, Huëhué you. Proprement, le poil de l'arbre, ou, Huéhué akou, comme si vous disiez, Les yeux de l'arbre.
Une forêt, Arabou.
Figues, Backôukou. Ils nomment les oranges et les citrons comme nous, parce que ces fruits leur sont venus de l'Europe.
Cassier, ou canificier, Malimali.
Coton, Manôulou.
Cotonnier, Manôulou akecha.
Raisinier, Ouliem.
Raquette, fruit ainsi nommé par les Français, Batta.
Gros chardon, nommé torche ou cierge, Akoulerou.
Tabac, Youli.
Melon, Battia.
Pois ou fève, Manconti.
Canne, ou roseau, en général, Mamboulou, Tikasket.

Canne de sucre, Kaniche.
Jus de cannes ou vin de cannes, Kanichira.
Sucre, Choucre. C'est notre mot même, en baragouin.
Une herbe, Kalao.
Racine à manger, Torolé.

IX. CHOSES ÉLÉMENTAIRES ET INANIMÉES.
Le Ciel et une nuée, Oubékou.
Nuage blanc, Allirou.
Nuage noir, Ouâllïon.
Brouillard, Kemerei.
Etoile, Ouâloukouma.
Soleil, H. Huyeyou, F. Káchi.
Lune, H. Nonum, ce qui signifie aussi la terre, F. Káti.
Journée, Lihuyeouli.
Clarté et resplendeur, Laloukone.
Lumière, Laguenani.
Nuit, Ariáboù.
Ténèbres, bourreli.
Il est jour, Haloukaali.
Il est nuit, boureokaali.
Air, Naouäraglé.
Vent, bebeité, il signifie aussi l'air quelquefois.
Feu, Ouâttou.
Cendre, ballissi.
Pluie, Konóboui.
Grêle, glace, neige. Ils ne les connaissent pas.
Hiver, leur est inconnu, tout de même.
Eté, Liromouli.
Le froid, Lamoyenli.
Le chaud, Loubacha.
Le beau temps, Ieromonméeli. Ils l'appellent aussi du nom de l'été.
Il fait beau temps, Hueôumeti.
Il fait mauvais temps, Yeheuméti.
Tonnerre, Ouälou ouyoulou.
Le bruit du tonnerre, Trtrguetenni.
Tempête, Youâllou, bointara, Ourogan,qui est le nom le plus commun.
Arc-en-ciel, Alamoulou, ou Youlôuca, comme qui dirait, Plume, ou panachede Dieu.
Une montagne, Ouëbo.
Une vallée, Taralironne.
Le montant, Tagreguin.
Une plaine, Liromonobou.
Eau, rivière, Tôna.
Etang, Taônaba.
Source, fontaine, Taboulikani.
Puits, Chiekáti.
Ruisseau, Tipouliri.
Mer, H. Balanna. F. Balaouá.
Terre, H. Nonum. Cela signifie aussi la Lune, F. Monâ.
Excrément, Itika.
Sable, Sáccao.
Chemin, Ema.
Pierre, Tèbou.
Rocher, Emétali.
Ile, Oubao.
Terre ferme, ou continent, balouë.
Du bois, Huéhué, il signifie aussi un arbre.
Du fer, Crábou.
De l'or et de l'argent, boulâta.
De l'airain, Tialapirou.
Du laiton, Kaouânam.
Un trou, Toullepen, cela signifie aussi une fenêtre.
Une rade, beya, c'est le mot de baye un peu changé.

X. CHOSES SPIRITUELLES OU DE RELIGION.
L'âme est exprimée par le même mot qui signifie le cœur. Voyez au titre des parties du corps humain.

Un esprit, H. Akambouë, F. Opoyem. Ces noms sont généraux. C'est pourquoi ils s'appliquent parfois à l'esprit de l'homme. Mais ils sont donnés en particulier aux bons esprits, au moins que les Caraïbes estiment tels et qui leur tiennent lieu de Dieux.
Bon esprit, qu'ils tiennent pour une divinité et dont chacun d'eux a le sien pour son Dieu en particulier, est aussi nommé, Icheïri, qui est le mot des hommes ; et Chemiin, qui est celui des femmes et dont le pluriel est chemignum. De sorte que ces mots répondent à celui de Dieu, et des Dieux.
Mon bon esprit, ou, mon Dieu, H. Icheïrikou, F. Néchèmérakou.
Esprit malin, ou diable. Hommes et femmes l'appellent, Maboya, comme prononcent tous nos Français. Mais les Caraïbes prononcent ici le B. un peu à l'Allemande, comme si nous écrivions,.
Ils donnent aussi le nom de Maboyaà de certains champignons et à de certaines plantes de mauvaise odeur.
Le diable ou l'esprit malin est ici : Sauvons-nous crainte de lui, Maboya Kayeu-eu : Kaima loari. Ils ont accoutumé de dire cela, lorsqu'ils sentent une mauvaise odeur.
Offrandes qu'ils font aux faux dieux, ou aux démons, Anacri.
Invocation, prière, cérémonie, adoration. Ils ne savent ce que c'est.

FIN

RÉCIT DE L'ÉTAT PRÉSENT DES CÉLÈBRES COLONIES DE LA VIRGINIE, DE MARIE-LAND, DE LA CAROLINE, DU NOUVEAU DUCHÉ D'YORK, DE PENN-SYLVANIA ET DE LA NOUVELLE ANGLETERRE situées dans l'Amérique septentrionale, entre les trente-deuxième et quarante-sixième degrés de l'élévation du pôle du nord et établies sous les auspices, et l'autorité souveraine du roi de la Grand'Bretagne. Tiré fidèlement des mémoires des habitants des mêmes colonies, en faveur de ceux qui auraient le dessein de s'y transporter et de s'y établir.

AVERTISSEMENT touchant les additions qu'on a faites à la dernière édition de l' "Histoire des îles Antilles de l'Amérique". D'autant qu'en quelques endroits de notre "Histoire naturelle et morale des îles de l'Amérique", nous avons eu assez souvent occasion de faire une mention honorable de plusieurs belles colonies que la nation anglaise a formées dans le continent de l'Amérique septentrionale, des personnes considérables nous ont témoigné, qu'étant satisfaites de l'état des îles dont nous leur avons donné la description, comme aussi du commerce qu'on y fait et des vivres que la terre y produit pour la subsistance de ses habitants, ils souhaiteraient encore d'être pleinement informés de la constitution présente de ces grandes et vastes provinces qui s'étendent depuis le Canada jusqu'au cap de la Floride et qui relèvent toutes de la très auguste couronne d'Angleterre. C'est pour contenter une curiosité si louable, pour satisfaire aux inclinations de tant d'honnêtes gens, à qui nous ne pouvons refuser une chose si juste, que nous ajoutons très volontiers à notre ouvrage précédent, une relation succincte de ce pays-là, en général, et de toutes les colonies anglaises qui y sont établies et qui par ce moyen tiennent les clés de tant de riches terres, qui sont capables de mettre à couvert d'une nécessité pressante plusieurs peuples et de donner de l'emploi à une infinité d'honnêtes familles qui gémissent ailleurs sous le faix d'une pauvreté honteuse, en cultivant des terres qui ne leur appartiennent pas en propre, ou qui sont tellement ingrates et épuisées qu'à peine leur reste-t-il de tous leurs travaux de quoi se nourrir escharcement, au lieu qu'en cette partie du nouveau monde dont nous nous proposons de traiter, les terres y répondent en toute abondance à l'attente de ceux qui les cultivent et qu'elles rendent en plusieurs endroits beaucoup au-delà du centuple les semences qui leur sont confiées, outre qu'on les donne gratuitement à ceux qui ont le courage d'y passer et la force pour y travailler sous la bénédiction du Seigneur, qui nous assure par la bouche du sage, que celui qui laboure la terre sera rassasié de pain ; mais pour garder un bon ordre dans cette relation succincte et pour éviter des redites ennuyeuses, nous traiterons en premier lieu de ce que toutes ces colonies ont de commun entre elles, et ensuite de ce que chacune peut avoir de particulier, qui la rend recommandable, espérant que le lecteur judicieux pourra conclure de là avec nous que, bien qu'il y ait des pays dans cette grande étendue du nouveau monde qui font parade de leurs mines d'or et d'argent, de leurs perles et de leurs émeraudes, il est néanmoins très confiant qu'il n'y en a aucun qui jouisse d'un air plus sain et plus tempéré, ou qui ait plus de rapport avec les plus doux climats de l'Europe, et qui soit plus propre à y former de nouvelles colonies que ce continent, qui est connu dans les cartes sous le nom de l'Amérique septentrionale, dont nous proposons, aidant Dieu, de représenter le crayon au raccourci, en attendant que quelque main plus adroite et qu'un pinceau plus délicat en donnent en grand volume un tableau au naturel, enrichi et éclairé de plus vives couleurs.

CHAPITRE PREMIER. Des avantages que toutes ces colonies de l'Amérique septentrionale possèdent en commun.

Ceux qui traitent des qualités qu'on doit rechercher aux lieux où l'on désire d'établir des colonies, dans l'espérance d'un heureux succès, ont remarqué fort judicieusement qu'il y a trois choses principales, auxquelles il faut avoir égard pour réussir dans un si généreux dessein. En premier lieu, ils nous disent qu'il faut considérer si l'air y est sain, afin que les habitants s'y portent bien. Ensuite, si la terre est capable de produire, étant cultivée, des vivres nécessaires pour leur subsistance et si la mer y donne un libre et facile accès, pour y exercer et entretenir le commerce. Nous pouvons d'entrée assurer que ces trois conditions qui sont absolument requises dans les lieux où l'on désire de pousser des colonies se rencontrent avec un merveilleux avantage, dans cette illustre partie de l'Amérique septentrionale au sein de laquelle sont situées toutes celles que nous nous sommes proposé de décrire.

Pour ce qui est de l'air, il est constant qu'il y est extrêmement doux et tempéré, puisqu'on a reconnu par une douce expérience, que tous ceux qui y sont nés, ou qui y ont été transportés, y sont aussi vigoureux et dispos que ceux qui demeurent dans les lieux qui sont estimés les plus sains de l'Europe, leur teint vermeil et leur embonpoint, étant des témoins irréprochables de leur robuste constitution et du bon air qu'ils y respirent.

L'on y distingue aisément les quatre saisons qui partagent l'année. Elles se font aussi sentir règlement au même temps et dans les mêmes mois qu'elles produisent leurs effets dans les provinces les plus tempérées du monde ancien.

Ce qui fait que ceux de ces quartiers qui y passent ne souffrent aucune altération dans leur santé par ce changement de pays et que, si elle a été intéressée durant le voyage de six semaines, pour le plus, qu'on emploie ordinairement en ce voyage, elle est bientôt rétablie, quand ils respirent le bon air de ces terres, qui n'est en rien différent de celui de l'Europe, et qu'ils sont nourris du pain et des vivres du pays, qui sans contredit sont autant savoureux et d'un aussi bon suc que ceux dont ils avaient coutume d'user aux lieux de leur naissance.

Les chaleurs et les froidures n'y sont pas excessives, mais on remarque que ces deux différentes constitutions de l'année ne sont pas égales partout, le froid étant un peu plus piquant dans les colonies qui sont plus au Nord, de même que le chaud est plus ardent dans celles qui tirent vers le midi, ou qui sont situées au couchant.

L'hiver y est presque partout accompagné de neiges qui couvrent la terre et qui l'engraissent, lorsqu'au renouveau elles viennent à se fondre, et durant le printemps et l'automne, il y fait des pluies assez fréquentes, qui font que les grains et les fruits de la première et de l'arrière-saison y croissent en toute abondance.

La terre, qui est fort aisée à défricher et à labourer, étant dûment cultivée, y produit du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du millet, des pois, des fèves et toute sorte d'autres grains et de légumes, qui servent à la nourriture des hommes. Et outre toutes ces semences qui y sont aussi communes qu'en l'Europe, les Indiens y ont de tout temps cultivé une espèce de blé qu'on appelle maïs, qui porte un gros épi dont les grains sont rangés et serrés par un bel ordre, avec une admirable variété de toutes sortes de couleurs. La terre le produit avec une telle profusion que chaque grain rend ordinairement beaucoup au-delà du centuple, ce qui convie aussi les autres habitants étrangers à n'en point négliger la culture.

La vigne, qui y croît naturellement sans aucun travail des hommes, y porte des raisins dont les uns sont blancs, les autres bleus ou violets, qui parviennent à maturité tellement qu'il est à espérer qu'on en exprimerait de très bon vin, si on la taillait de temps en temps et si on y apportait tous les soins et toutes les façons que les vignerons ont accoutumé de lui donner, afin qu'elle soit d'un

bon rapport. Mais en attendant que les habitants aient du vin du crû du pays, on y en apporte de tant d'endroits et l'on y brasse de si bonne bière qu'on n'a point sujet de se plaindre de ce défaut.

La terre est abreuvée en plusieurs lieux, de beaux et de larges fleuves, qui, quelques fois se partageant en deux bras, ferment dans leur sein plusieurs îles très agréables. Elle est aussi arrosée presque partout de petites rivières et de fontaines d'eau très claire et très bonne à boire, dont la plupart se vont décharger dans les grands fleuves, qui roulent leurs eaux avec rapidité, jusque dans la mer. Ces fleuves peuvent porter des gros vaisseaux fort avant dans les terres, pour faciliter le négoce des habitants, qui pour la plupart font leurs demeures sur de petites éminences, qui les préservent des inondations.

L'on voit, en plusieurs endroits, de très belles prairies qui sont très propres à nourrir toute sorte de bétail, ce qui fait que les habitants y sont pour la plupart pourvus de chevaux, de bœufs et de vaches, de brebis et de chèvres, et de toute sorte d'autres animaux domestiques, qu'on y élève avec autant de facilité qu'en aucun lieu de l'Europe.

Les terres qui sont un peu éloignées des rivières sont relevées en de petites montagnes et en des coteaux qui font une perspective fort charmante et un paysage très agréable. Au pied de ces éminences, il y a ordinairement de très belles vallées, qu'on peut défricher facilement, pour les réduire en des champs fertiles, et le terroir qui n'est pas encore cultivé y est si plein de plusieurs espèces de beaux arbres que tout le pays ressemble à une vaste forêt. Les chênes, les sapins, les châtaigniers, les noyers, les mûriers et plusieurs autres sortes d'arbres, qui sont particuliers à ce nouveau monde, y croissent à merveille. Les hautes montagnes y sont aussi couronnées d'une infinité de beaux arbres d'une excessive grosseur, qui sont très propres à faire des planches et à bâtir des maisons et des navires, et même on trouve en quelques endroits des cèdres de bonne odeur et de couleur différente, dont la plupart, ayant le bois fort dur et solide pour souffrir le polissoir, peuvent être employés par les menuisiers à faire de beaux meubles pour l'ornement des maisons.

Les prairies, les campagnes, et même les bois, sont émaillés au printemps d'une infinité de belles fleurs, qui peuvent fournir des agréables sujets de méditation à ceux qui admirent partout les œuvres de Dieu, qui revêt de tant de beautés de si faibles créatures. Ils sont aussi enrichis de plusieurs herbes médicinales, dont les Indiens se servent avec heureux succès, pour la guérison de quelques maladies auxquelles ils sont sujets, pour refermer aussi en peu de temps les plaies de ceux d'entre eux qui ont été blessés à la guerre.

La terre y produit aussi naturellement, au printemps et dans l'été, des framboises, des groseilles, des prunes de différentes couleurs, des noisettes, des fraises et plusieurs autres petits fruits, comme aussi diverses racines dont les Indiens font leurs délices.

Les châtaignes, les noix s'y trouvent communément dans les bois, et même des glands fort doux, qui sont autant estimés des naturels du pays que les châtaignes.

Les abeilles y produisent aussi de la cire et de très bon miel, dont on se peut servir utilement pour confire toutes sortes de fruits, à défaut de sucre, et pour la composition de cette excellente boisson qu'on nomme hydromel, qui, étant gardée quelque temps, a une odeur et une saveur approchantes du vin d'Espagne et qui, de plus, a la vertu de fortifier la poitrine et de chasser le sable et les gravelles qui s'engendrent aux reins.

Il y a dans les bois des cerfs, des sangliers, des chevreuils, des daims, des buffles et des renards et, dans les forêts les plus éloignées des habitations, on y rencontre quelques fois des lions, des ours, des loups et quelques autres bêtes farouches mais il n'y en a aucune qui ait l'assurance d'attaquer les hommes. On y voit aussi des lièvres, des lapins, des chats sauvages, des martes zibelines, des écureuils, des fouines et des belettes, qui ne font aucun dommage à la volaille, de sorte qu'on y en peut élever, avec autant de facilité qu'en aucune autre partie du monde.

La chasse du cerf, du sanglier et des autres bêtes fauves y est permise à toutes sortes de personnes.

Les Indiens font de ce noble exercice leur divertissement ordinaire et, après qu'ils ont abattu la bête à coups de flèches, ou qu'ils l'ont fait tomber dans les pièges qu'ils lui ont dressés, ils l'assomment avec leurs massues et ils vendent cette venaison aux habitants des colonies à fort juste prix. Il faut aussi remarquer que ce qui donne aux chasseurs de ces heureuses contrées le moyen de vaquer à la chasse avec facilité, c'est que les arbres y sont pour la plupart fort hauts de tronc, que leurs branches sont fort élevées de terre et qu'ils sont éloignés les uns des autres dans une telle proportion qu'on dirait presque qu'ils ont été plantés à dessein de pouvoir aller par-dessous à pied ou à cheval, sans aucun empêchement.

Le lin et le chanvre, dont les graines y ont été apportées de l'Europe, y croissent très bien mais les Indiens ont de tout temps fait des cordes et des rets à pêcher, d'une certaine herbe, qui est forte et de durée, laquelle sans doute est d'une même espèce que celle que les Caraïbes appellent pite.

Les arbres fruitiers dont les greffes, les pépins ou les noyaux y ont été apportés d'Angleterre répondent aussi parfaitement à l'attente de ceux qui ont pris le soin de les planter: tellement que dans les plus anciennes colonies on recueille à présent des pommes, des poires et d'autres fruits de garde, comme aussi des prunes, des cerises, des figues, des abricots, des pêches et des autres fruits à noyaux, qui y mûrissent à perfection.

Toutes les semences des herbes potagères qu'on y a portées de l'Europe y viennent aussi à souhait de sorte qu'il n'y a presque rien dans nos jardins qui ne se trouve aussi dans les leurs, qui sont fournis de choux, de poireaux, d'oignons, d'oseille, de chicorée, de betteraves, de navets, de carottes, d'échervis, de salsifis, de panais et même d'artichauts et particulièrement de toute sorte de melons excellents, comme aussi de concombres, de courges et de citrouilles, dans la saison qu'on a besoin de ces rafraîchissements. Les étrangers ont aussi eu des Indiens la connaissance et l'usage de plusieurs racines, qui sont particulières au pays et qui, étant bien apprêtées, sont fort saines et de très bon goût.

Le gibier y est fort commun et l'on y voit des ramiers, des perdrix, des grues, des cailles, des merles, des coqs d'Inde sauvages et plusieurs autres oiseaux qui n'ont point de nom dans notre langue. Mais si on y est réjoui par le chant de quelques-uns, ceux qui fréquentent les forêts, comme les chasseurs, sont aussi souvent étourdis du croassement des corbeaux et du bruit importun des corneilles. Quant aux oiseaux de proie, il y a trois sortes d'aigles de différente grosseur et deux espèces de faucons et de milans, et pour ce qui est des oiseaux qui vivent de pêche et qui fréquentent les rivières et les étangs, on y voit des cygnes, des oies, des canes, des plongeons, des aigrettes et une infinité d'autres, qui sont de différents plumages.

Enfin généralement parlant, tout ce vaste continent de l'Amérique septentrionale jouit d'un air extrêmement agréable et tempéré et est accommodé des choses les plus nécessaires pour le vivre, pour le vêtement de ses habitants et pour les mettre à couvert des injures du temps, et même il leur fournit des délices, avec autant de profusion et de facilité qu'aucune province de l'Europe le pour-

rait faire aux siens et, après tous ces avantages qu'il a communs avec le monde ancien, il se peut glorifier qu'il se pourrait passer des autres pays et que, pour entretenir le commerce, il les surpasse tous par le nombre, la sûreté et la capacité de ses beaux havres et en ce qu'il peut fournir en abondance à ceux de dehors du blé, du biscuit, toutes sortes de légumes, de la bière, du beurre, du fromage, des chairs salées de bœuf et de buffle et du poisson sec, pour la provision des navires ; il produit aussi du tabac, de la poix, du goudron, des mâts de navires et des planches, des peaux de cerfs, d'ours, de castors et de loutres, et même des dépouilles précieuses de renards noirs, de martes, de belettes et d'hermines, dont on fait des riches fourrures qui sont tant recherchées et prisées par tout le monde. Les mines de fer, de plomb et d'alun, qui se découvrent souvent en plusieurs lieux, peuvent encore contribuer à y fomenter le trafic, qui apporte l'opulence dans les républiques et y excite l'industrie des habitants.

CHAPITRE II. Des colonies de la Virginie, de Marie-Land et de la Caroline.

Apres avoir parlé, dans le chapitre précédent, de tout ce qui se trouve communément dans toutes les colonies de l'Amérique septentrionale qui relèvent de la couronne d'Angleterre, l'ordre que nous nous sommes proposé de garder dans cette relation succincte veut que nous traitions de chacune de ces colonies en particulier. Nous commencerons donc par celle qui est connue sous le nom de la Virginie, comme étant la plus ancienne et l'une des plus illustres.

Cette célèbre colonie s'étend depuis le 37e jusqu'au 39e degré de l'élévation du pôle du nord, et d'autant qu'elle fut premièrement reconnue et habitée des Anglais, sous les auspices de la sérénissime reine Elizabet, le nom de Virginie lui fut donné en considération de sa Majesté.

L'air y est si agréable et si tempéré et les saisons y sont si réglées que les arbres y portent des fruits qui, pour leur beauté et leur bonté, peuvent être comparés aux plus excellents qui croissent dans les vergers les mieux cultivés de l'Europe.

L'été y est chaud comme en Espagne et l'hiver y est froid comme en Angleterre, mais il n'y dure pas si longtemps, ce qui fait que la terre y est si abondante en fruits qu'elle peut nourrir non seulement ses habitants, mais encore fournir des provisions à ses voisins, et qu'on a remarqué par une aimable expérience qu'une mesure de terre ensemencée d'un boisseau de froment en rend souvent deux cents, au temps de la moisson.

Le pays est aussi riche en veines d'alun, en poix, en goudron, en térébenthine, en gomme, et en plusieurs plantes qui servent à la teinture. Il y a aussi des mines de fer et de cuivre, qui font espérer que le temps y fera encore découvrir de plus précieux métaux.

On a aussi trouvé, dans les bois, certains animaux que les Indiens nomment raconnes, dont la chair est aussi bonne et aussi tendre que celle des agneaux. Il y aussi de ces animaux que nous avons décrits dans notre "histoire des Antilles" sous le nom d'opossums, qui ont un sac sous le ventre, où leurs petits se retirent, quand ils se voient en danger d'être pris des chasseurs.

Mais ce qu'il y a de particulier et qui fait espérer qu'on y pourra établir avec le temps la manufacture des draps de soie, c'est que les mûriers y croissent dans les bois et qu'on tient que le climat est très propre pour nourrir ces innocents vermisseaux, qui produisent la matière dont on fait ces riches étoffes, qui sont à présent si communes qu'elles font rabaisser de beaucoup le prix des draps de laine.

Il est vrai que jusqu'à présent les habitants de la colonie n'en ont pas fait l'essai, leur emploi et leur trafic le plus ordinaire n'étant que la culture du tabac, qui les y a fait subsister jusqu'à présent avec honneur car ils en recueillent une si grande quantité qu'on en tire tous les ans la charge de plusieurs navires, qui le portent en Angleterre, où il n'est pas permis d'en débiter de celui qui vient d'ailleurs.

L'on assure que, dans les contrées qui regardent le midi, on y voit des perroquets et un oiseau tout particulier qu'on peut appeler le singe entre les oiseaux, parce qu'il contrefait le chant et le ramage de tous les autres.

Ce pays est aussi recommandable pour le grand nombre de fleuves et de belles rivières qui l'arrosent et qui, après avoir formé plusieurs îles, se viennent rendre dans le large golfe de Chesapeak, situé entre deux promontoires, à qui du temps du roi Jacques, on a donné les noms très illustres d'Henry Prince de Galles et de Charles, qui était alors Duc d'York et depuis Roi d'Angleterre de bienheureuse mémoire.

On pêche dans les rivières des perches, des truites, des saumons, des esturgeons longs de dix pieds, des poissons de roche et plusieurs autres qui sont particuliers à ce pays-là. La mer y fournit aussi de la morue, des harengs, des soles, des merlus, des huîtres et une infinité d'autres bons poissons qui ne sont point connus en l'Europe.

Les Anglais ont bâti plusieurs places considérables dans ce continent, telles que sont Jacques ville et Henry ville, le don de Dales, ainsi nommée à cause qu'elle fut bâtie par le seigneur Thomas Dales. Il y a encore Dormuda et plusieurs autres mais la principale est Jacques ville, où le gouverneur fait sa résidence et où s'assemble la cour de justice.

La colonie de Marie-Land est située au nord de la Virginie. Les seigneurs particuliers qui ont obtenu de sa Majesté britannique la permission de la peupler l'ont fait habiter d'un nombre très considérable de familles, qui y vivent doucement sous sa puissante protection. La terre y est aussi fertile qu'en la Virginie, que nous venons de décrire. Elle fournit aussi à ses habitants les mêmes commodités, et de plus on dit qu'elle jouit d'un air, qui, pour être un peu plus froid, est aussi estimé plus sain, plus tempéré et plus conforme au naturel de ceux qui ont été nourris dans l'Europe.

Dans ce même continent de l'Amérique septentrionale, sous le 33e degré de latitude de l'élévation du pôle du nord, est située l'excellente colonie, qui est à présent connue sous le nom de la CAROLINE. Les rivières nommées Ashly et Cooper, qui reçoivent des navires de 300 tonneaux, arrosent les terres de cette belle colonie. Il y a déjà plus de trois mille habitants anglais, qui y trouvent en toute abondance les fruits nécessaires pour l'entretien de la vie et qui sont déjà pourvus de grande quantité de bétail domestique.

Le roi a eu la bonté de recevoir, dans cette colonie naissante, quatre-vingts familles étrangères protestantes, pour y établir la culture des blés, des vins et des huiles d'olive, comme aussi la manufacture de la soie, les mûriers, qui y sont communs, présentant la nourriture convenable à ces merveilleux insectes qui la produisent, ainsi que nous l'avons déjà dit ci-dessus. On leur a donné, à perpétuité, autant de terre qu'elles en peuvent cultiver ou faire cultiver, et même davantage, à proportion de leurs serviteurs et du bétail qu'elles peuvent entretenir, de laquelle elles doivent jouir gratis pendant les dix premières années, lesquelles étant expirées, elles en paieront seulement un sou par acre annuellement.

Il est aussi permis à ces familles étrangères d'y trafiquer, et de là en Angleterre, avec la même liberté et franchise que les naturels anglais, et d'y vivre sous la même forme de religion et de discipline ecclésiastique qu'elles avaient accoutumé de professer dans les pays d'où elles sont venues.

Le mémoire que nous avons reçu de Londres sur ce sujet ajoute qu'outre ces 80 familles que sa Majesté y a fait transporter dans ces vaisseaux, on ne laissera pas de recevoir les autres qui se présenteront, munies de bonnes attestations des pasteurs et des anciens de leurs églises, le roi et les seigneurs propriétaires de cette aimable colonie étant bien aises d'y donner retraite à tous les protestants qui y voudront aller, et de plus ils font espérer que ceux d'entre eux qui seront nobles ou riches pourront obtenir gratuitement de sa Majesté des titres et des dignités, selon leur degré et mérite. Le roi prêtant les vaisseaux, le passage ne se paye à Londres, où se fait l'embarquement, que pour les vivres à raison de cinquante schellins par tête, qui font vingt-sept florins et demi monnaie de Hollande, et de celle de France environ trente-trois livres, et même on fait crédit aux pauvres, à la charge de payer cette somme au bout de deux ou trois ans après leur établissement.

Il faut aussi remarquer qu'il y a ordre dans cette colonie de prêter du blé aux nouveaux venus tant pour semer que pour se nourrir cinq ou six mois, jusqu'à ce que la terre leur en ait produit. Il y a aussi dans cette colonie royale un gouverneur établi par sa Majesté, qui a deux voix dans le conseil, et les députés du peuple s'y assemblent en parlement pour maintenir la police et rendre la justice.

CHAPITRE III. Des colonies de la nouvelle York, qui étaient ci-devant connues sous le nom des nouveaux Pays Bas.

Les colonies que les Hollandais avaient autrefois établies sur le bord des rivières, qu'ils nommaient du nord et du sud, et qui sont à présent possédées par les Anglais, sont situées sous la hauteur de 37 et 38 degrés en tirant vers le nord. L'on tient que ces belles rivières sont navigables jusqu'à 30 lieues avant dans les terres et qu'elles peuvent porter de grands vaisseaux jusqu'à 25, où ils peuvent facilement monter et qu'en se rendant dans la mer, elles forment des larges baies, qu'on dit avoir neuf lieues de long et cinq de large, où toutes sortes de navires peuvent entrer en toute sûreté. Les terres de ces colonies, dont l'une était nommée de Manhatan, l'autre de la rivière du sud, lorsqu'elles appartenaient à la Compagnie hollandaise des Indes occidentales, avoisinent du côté du levant. Les peuplades que nous avons décrites au chapitre précédent, du côté du couchant, elles touchent à la Virginie, de celui du midi elles donnent l'entrée chez les Indiens de diverses tribus, et du côté du septentrion elles sont baignées de la mer.

Ces deux célèbres rivières se divisent en plusieurs endroits en deux bras, qui, après avoir formé des îles très agréables, qui ont déjà quelques habitants qui les cultivent, se rassemblent dans un même canal, qui arrosant toutes les terres voisines leur donnent une fertilité incroyable.

Entre les autres poissons que ces rivières fournissent en abondance, l'on fait état de deux sortes de perches, dont les unes sont blanches et les autres brunes, et qui sont toutes beaucoup plus grosses et plus longues que celles que nous voyons dans l'Europe et d'un goût incomparablement plus relevé. Les brochets y sont aussi fort communs, les anguilles y croissent d'une longueur et d'une grosseur démesurées et, d'autant qu'elles sont nourries dans une eau coulante, elles ne sentent ni la boue ni le marécage, comme celles que l'on mange ailleurs. Il y a aussi une infinité d'esturgeons d'une longueur prodigieuse. Quand on se promène sur le bord des rivières, on les voit sauter et s'élever jusqu'à cinq ou six pieds en l'air, d'où retombant en l'eau, ils font un bruit aussi fort que ferait une poutre qu'on y aurait jetée d'impétuosité. Les Indiens disent qu'ils vivent du vent et qu'alors ils prennent leur nourriture. Mais ceux qui raisonnent mieux attribuent ces saillies au naturel de ces poissons, qui aiment à bondir et à prendre l'air de temps en temps, par forme de divertissement, ou, comme disent quelques-uns, pour secouer et nettoyer les écailles de leur dos, qui les chatouillent et les démangent, à cause de quelque crasse gluante qui y est attachée et dont ils ne se peuvent défaire autrement qu'en s'élançant en l'air et retombant avec raideur sur leur dos, ce qui est vraisemblable. On y prend aussi des aloses monstrueuses et plusieurs autres excellents poissons, qui n'ont point de nom en notre langue et qu'on peut manger frais ou salés, étant d'aussi bonne garde que les harengs et les saumons de nos côtes. Il y a même quelques habitants qui les sèchent et les durcissent au froid ou à la fumée, comme on fait ailleurs le stock-vis et les harengs saurs.

Pour les oiseaux, outre ceux qui sont communs aux autres colonies, il y a en celle-ci des grues qui sont inconnues ailleurs et qui font un bruit qui donne de la frayeur à ceux qui n'y sont pas accoutumés, lors notamment qu'il y doit avoir quelque changement de temps. Les différentes saisons de l'année y attirent pareillement un nombre infini d'oiseaux passagers, dont quelques-uns font tant de dommage aux grains qu'on les appelle des larrons de blé, à cause qu'ils fondent dessus toute sorte de grains, dont ils font un grand dégât. Cette espèce de gibier vole en troupe comme les étourneaux mais en un nombre si confus et si pressé qu'ils obscurcissent l'air autant que le ferait une épaisse obscure nuée. Il y a aussi une sorte de cailles très rares, qui sifflent d'une façon fort éclatante et d'un ton si aigu et si perçant, jusqu'à cinquante ou soixante reprises tout de suite, qu'on les entend de fort loin et qu'on a sujet de s'étonner, comment un si petit gosier peut faire tant de bruit.

Il y a dans ces contrées des mines de fer et de cuivre, qui sont connues et découvertes. On tient même ensuite, de plusieurs grands indices, qu'il y a aussi des mines d'argent ou d'or, qui jusqu'à présent demeurent cachées mais les plus sages tiennent que les plus précieuses et les plus riches mines de cet aimable pays ne consistent qu'en la soigneuse culture de la terre, qui y rend avec une douce usure toutes les semences qu'on lui confie et dont on peut tirer un profit innocent et assuré, pour la subsistance honorable de ses habitants, sans aller fouiller dans ses entrailles et creuser jusque aux faubourgs des enfers pour y chercher des métaux, qui sont estimés dans le monde, encore qu'ils aient souvent produit plus de maux que de biens.

Pour l'entretien du commerce avec les étrangers, les habitants de ce pays ont en abondance plusieurs sortes de pelleteries fort estimées, telles que sont les dépouilles des castors, des loutres, des renards, des ours, des cerfs et d'une espèce de daims, dont la peau étant préparée sert à faire des colletins qui sont prisés pour résister à la pluie et pour prémunir ceux qui en sont couverts contre l'intempérie des saisons et les injures des froidures et des excès des chaleurs.

On y voit plusieurs sortes d'insectes et de serpents, mais il n'y en a aucun dont la morsure soit à craindre, que celle de celui que les Brasiliens nomment boycininga. Ce dangereux reptile ne se peut remuer qu'il ne se fasse entendre par le son qu'il donne de l'extrémité de sa queue, qu'il porte toujours élevée de terre et qui est enflée comme une petite vessie remplie de vent et garnie d'un osselet ou cartilage mouvant, qui mène un bruit semblable à celui d'une sonnette, toutes les fois qu'il sort de son trou pour ramper. On tient que ce petit os qui donne le signal de l'approche de ce dangereux serpent, étant calciné et réduit en poudre, a une merveilleuse vertu, pour faire délivrer promptement les femmes qui sont en travail d'enfant, si on leur en fait prendre tant soit peu, avec du vin ou de l'eau, pour lui servir de véhicule.

Il y a un peu plus de soixante et dix ans qu'on a commencé de former des colonies dans cette terre. Elle fut premièrement reconnue et découverte par les Hollandais, qui n'étant pas assez soigneux d'y faire passer des habitants pour s'en conserver la paisible possession, fut occupée par les Anglais comme une terre déserte. Ceux-ci en furent aussi privés, quelque temps après, par un capi-

taine suédois, qui y établit une colonie de sa nation, sous le nom de la Nouvelle Suède, mais les Hollandais s'en rendirent derechef les maîtres et poussèrent leur colonie, sous la puissante direction de la ville d'Amsterdam, qui en avait obtenu la seigneurie, jusqu'à quarante lieues, en remontant la rivière du Sud. Et enfin par les derniers traités que le Roi d'Angleterre a faits avec messieurs les États Généraux des Provinces Unies, tout le nouveau Pays-Bas a été cédé aux Anglais, qui l'ont nommé le nouveau Duché d'York, à l'honneur et en considération de son Altesse Royale le Sérénissime Duc d'York, frère unique de sa Majesté, et en échange ont accordé aux Hollandais la colonie de Suriname, située dans l'Amérique méridionale.

Les évêques d'Angleterre ont un grand soin d'envoyer dans cette colonie de la nouvelle York, de même que dans toutes les autres qui relèvent de leur inspection, des savants pasteurs et des prédicateurs, qui font le service divin suivant la liturgie de l'Eglise anglicane et qui annoncent purement la sacrée doctrine de l'Evangile. Les Suédois, les Hollandais et les Wallons, qui s'y sont trouvés établis, y ont aussi des églises et de fidèles ministres, qui prêchent en leur langue et leur administrent les saints Sacrements suivant l'institution et l'ordonnance du Seigneur.

Il est aussi constant que les Anglais, selon leur grande piété, ouvriront volontiers la porte de toutes ces vastes provinces qu'ils possèdent dans l'Amérique septentrionale à tous les protestants qui voudront s'y transporter et qu'il n'y a dans tout le monde aucun pays qui soit plus propre que celui-là pour y établir fermement un nombre considérable de belles colonies, outre celles qui y sont déjà formées, qui publient hautement que les cordeaux leur sont échus en des lieux plaisants, qu'un très bel héritage leur est advenu, et qu'ils y peuvent mener une vie paisible et tranquille, l'air y étant fort sain, les saisons tempérées, la terre facile à défricher et d'un très grand rapport, et surtout puisque sa Majesté britannique a eu pour agréable d'envoyer dans ces pays-là d'illustres gouverneurs, qui s'étudient de les rendre florissants, par le nombre d'honnêtes gens que leur généreuse civilité y attire, et par les grands soins qu'ils prennent, à ce que la justice, la police et tout ce qui concerne le bon ordre y soient fermement établis et observés exactement, et que les frontières soient bien munies et fortifiées pour résister aux ennemis qui voudraient troubler leur repos, ou du côté de la mer, ou de celui de la terre.

CHAPITRE IV. De la colonie de Penn Sylvanie.

Nous avons parlé jusqu'à présent de quelques célèbres colonies qui sont établies depuis plusieurs années. Mais maintenant, nous vous allons entretenir de la constitution d'une autre, qui n'est érigée que depuis le quatrième du mois de mars de la présente année 1681. Elle est située entre le quarantième degré de latitude du pôle du nord, jusqu'au quarante-troisième. Elle a, au nord et à l'orient, la nouvelle York et, à l'occident et au midi, la colonie de Marie-Land.

Le roi, par une munificence digne de sa Majesté, a accordé toute cette grande étendue de bonnes terres du continent de l'Amérique septentrionale, avec toutes les îles qui en dépendent, à monsieur le chevalier Guillaume Penn et à ses successeurs, en titre de province seigneuriale, et l'a nommée Penn Sylvanie, en considération de ce gentilhomme à qui sa Majesté l'a donnée, à condition qu'elle relèvera à perpétuité de sa Couronne et que par hommage et reconnaissance de sa Souveraineté, il payera à ses trésoriers la somme exprimée dans les lettres patentes de cette royale donation.

Les immunités et les privilèges que sa Majesté a accordés à ce chevalier et à ses successeurs, comme aussi à ceux qui seront envoyés de leur part dans cette colonie naissante consistent aux articles suivants.

En premier lieu, sa Majesté leur donne le pouvoir de gouverner, d'ordonner, de commander et de publier, sous leur sceau, des lois et des statuts, pour le bien de la province, par l'avis et l'approbation des habitants, ou de leurs députés, pourvu qu'ils ne contiennent rien qui soit contraire aux lois fondamentales du royaume d'Angleterre et à l'obéissance et fidélité que des sujets doivent rendre à leur légitime souverain, et se réservant les appels en dernier ressort.

Le roi leur donne aussi l'autorité d'établir des gouverneurs, des juges, des magistrats et des officiers pour toutes sortes d'affaires, et avec telle puissance qu'ils trouveront à propos.

II. Sa Majesté entend aussi que les lois de la propriété, des successions et des contrats et de la punition des crimes seront les mêmes que celles qui s'observent en Angleterre, jusqu'à ce qu'elles soient changées par le seigneur propriétaire, ses héritiers ou députés, et ce par l'avis des hommes libres de ladite province, qui assisteront au conseil au nom des autres habitants.

III. Afin que cette nouvelle colonie puisse s'accroître en nombre de bons habitants, le roi permet à ses sujets de s'y transporter avec leurs familles pour s'y habituer, à l'exclusion toutefois de tous ceux à qui une défense particulière en sera faite. Sa Majesté octroie aussi le pouvoir d'y porter toutes sortes de marchandises et d'envoyer librement en Angleterre celles qui seront ci-après du crû ou de la façon du pays.

IV. Enfin le Roi a accordé au chevalier Penn le droit de vendre les terres qu'il tient de sa libéralité dans cette contrée du nouveau monde, à telle condition qu'il trouvera bon et même sa Majesté a eu la bonté de promettre qu'elle n'imposerait aucun subside ni tributs ou tailles aux habitants de cette province-là, qu'on souhaite de peupler, sinon du consentement du gouverneur et des chefs de familles.

Quant à la navigation qui entretient le commerce, cette colonie a tous les avantages qu'on saurait désirer car elle est située sur les bords du grand fleuve de la Ware, qui est si profond que les navires du port de deux cents tonneaux peuvent aller jusqu'à vingt-cinq lieues avant dans les terres. Ce fleuve est aussi considérable pour le grand nombre de petites rivières qui s'y viennent rendre et de plusieurs canaux qui ont des ports très commodes et qui ont assez de profondeur pour porter des bateaux et des chaloupes dans les lieux éloignés, où l'on pourra avec le temps faire des habitations et de beaux plantages.

Le seigneur propriétaire promet aussi, à ceux qui y mèneront des serviteurs ou des servantes, cent âcres de terre pour chacun d'iceux et que, quand ces serviteurs et ces servantes auront achevé le temps auquel ils étaient obligés de servir, ils auront chacun 50 acres de terre, pour les cultiver comme leur propre bien.

Les marchandises qu'il faut porter dans cette nouvelle colonie, soit pour son propre usage, soit pour vendre à d'autres, sont toutes sortes d'habits, d'étoffes et de linges, des outils qui sont nécessaires pour le labourage et pour bâtir des maisons, comme aussi toute sorte de vaisselles d'étain, de cuivre ou de fer qui servent au ménage et à l'accommodement des nouvelles habitations.

CHAPITRE V. Des Indiens qui habitent au voisinage des colonies de la Virginie, de la Caroline, de Marie-Land, du nouveau duché d'York et de Penn Sylvanie.

Les Indiens originaires de la Virginie diffèrent grandement entre eux, quant à la stature du corps. Car il y en a qui semblent des

géants en comparaison des autres qui y sont fort petits, ou d'une taille médiocre. Ils ont tous le corps bien fait, et encore qu'ils naissent blancs, ils ont le teint fort brun et les cheveux noirs, ils sont aussi d'une constitution robuste et accoutumés à supporter le froid et le chaud ; l'hiver ils couchent dans leurs cabanes auprès du feu, et l'été sous les arbres. Ils sont aussi d'un naturel changeant, paresseux, et timide, prompt à se courroucer, et fort adonné à la vengeance, ils se gardent de dérober, parce qu'ils croient que leurs sorciers peuvent découvrir les larrons. Leurs femmes sont rarement impudiques, si ce n'est que les maris y consentent.

Ceux d'une même famille et parentage ont leurs champs et leurs héritages communs, ils s'habillent de peaux de bêtes sauvages, l'hiver avec le poil et l'été sans poil. Les plus considérables d'entre eux portent des manteaux faits de peaux cousues ensemble, et quelques-uns avaient autrefois des casaques faites de plumes d'oiseaux, si bien arrangées et entrelacées les unes avec les autres qu'on les eût prises pour une tapisserie de nuance ou pour une broderie de soie la plus exquise mais, par le commerce qu'ils ont à présent avec les Anglais, ceux qui demeurent proches des colonies tâchent d'avoir du drap, dont ils se font des habits et des couvertures à leur mode.

Ils se peignent le visage, les mains et les jambes de diverses figures et de semblables grotesques, dans la créance qu'ils ont que ces différentes couleurs les rendent plus agréables et qu'elles les munissent l'hiver contre le froid, et l'été contre les chaleurs.

Les hommes s'emploient à la chasse, à la pêche, à la guerre et à d'autres semblables exercices, qu'ils estiment convenables à leur condition, ayant honte de faire aucune autre chose, de sorte que le plus souvent ils sont dans l'oisiveté, pendant que les femmes s'occupent sans cesse à tout ce qui concerne le ménage car ce sont elles qui sèment et recueillent leurs blés et leurs légumes, leurs maris ayant seulement défriché et préparé légèrement la terre. Elles ont aussi le soin de cuire le pain, de conserver les fruits, de faire les pots de terre, de porter aux occasions les fardeaux et de filer de l'écorce d'arbre, dont ils font leurs rets.

Quant aux autres Indiens qui habitent dans les nouveaux Pays Bas, qu'on nomme à présent le nouveau Duché d'York, et qui sont dans le voisinage des colonies qui sont établies aux bords des rivières du nord et du sud, ils sont divisés en autant de petites tribus qu'ils ont de capitaines ou de roitelets, qu'ils appellent en leur langue sakemor ou sakemaker. Les plus célèbres, et qui ont le plus de commerce avec les habitants des colonies, sont les Mantas, les Senekez, les Mingaset les Sikonesse, qui parlent tous un même langage, bien que la prononciation ne soit pas uniforme parmi eux. Les étrangers qui s'y sont étudiés et qui la savent en perfection disent qu'elle est facile à apprendre et assez riche en mots propres pour exprimer tout ce qui est venu à leur connaissance. Il y a fort peu d'anciens habitants de ces colonies qui n'en entendent assez pour les entretenir et pour faire quelque commerce avec eux aux occasions.

Ils sont presque tous d'une sature assez haute, et au-dessus de la médiocre. Ils ont les membres assez bien proportionnés, le visage large, le nez un peu camus, les cheveux noirs et luisants, à cause de la graisse d'ours dont ils les oignent pour se garantir de la vermine, de même qu'ils en frottent tout leur corps, pour être plus souples et plus robustes. Ils sont tous d'un teint basané et tiennent à gloire de n'avoir point de barbe, ni aucun poil en tout leur corps, l'arrachant soigneusement lorsqu'il commence à paraître. Ils ont pour la plupart les yeux chassieux, ce qui, sans doute, leur est causé par la grande fumée qu'ils souffrent dans leurs cabanes, qui n'ont point de cheminée mais seulement un trou au-dessus du couvert, sous lequel ils allument leur feu, qui, n'étant ordinairement attisé que de bois vert, coupé le même jour, fait une fumée si épaisse qu'il n'en faudrait point d'autre pour contraindre les blaireaux de sortir de leurs tanières.

Ils sont couverts de quelques peaux de cerfs, de castors, d'ours, ou de plumes d'oiseaux, cousues à leur mode et appropriées en forme de casaque. Mais ceux qui sont les plus apparents et qui trafiquent avec les colonies ont des draps dont ils s'enveloppent tout le corps. Il y en a même quelques-uns qui ont des robes de drap bigarré, de bleu, de jaune, de vert et de rouge, ou de quelque autre couleur qui leur agrée, et, sur cette robe, ils se chargent encore d'une longue couverture de drap rouge en forme de manteau, dont ils se croient parfaitement bien parés.Les femmes se plaisent d'avoir plusieurs chaînes de rassade, dont elles se chargent lorsqu'elles se veulent mettre sur leur bonne mine, aux jours de festin et de réjouissance, mais ce qui est ridicule, c'est qu'elles se peignent le visage, de même que les hommes, de différentes couleurs et que les uns et les autres y forment d'étranges figures, et cela trois ou quatre fois le jour, si l'envie leur en prend. Ce changement de masque est cause qu'on a bien de la peine à les pouvoir reconnaître et qu'employant de l'huile de mauvaise odeur, pour démêler les couleurs et tout le fard dont ils encroûtent leurs visages, ils sentent si mauvais qu'on appréhende de les approcher et encore plus de manger avec eux. Les autres Indiens, qui habitent plus avant dans le continent, n'ont pas la coutume de s'oindre de graisse d'ours, ni de se peindre comme ceux-ci, ce qui fait qu'on les voit plus volontiers et qu'on prend plus de plaisir de traiter avec eux.

Ces nations les plus voisines des colonies, qui s'enfarinent et barbouillent le visage, comme nous venons de le représenter, ne composent pas un trop grand peuple, car on tient qu'ils ne vont pas au-delà de cinq ou six mille, de sorte qu'on les pourrait aisément chasser au loin, si les habitants des colonies, qui leur ont promis protection et fidélité, n'étaient religieux observateurs de leur parole, aimant mieux les amener à la connaissance de l'Evangile avec douceur, en supportant leur brutalité, qu'en les y contraignant par la force, et c'est à cela que s'étudient particulièrement les pasteurs et les catéchistes que la Providence a poussés dans ce nouveau monde, pour y servir les colonies et y recueillir des églises sous l'envoi et la bénédiction des évêques d'Angleterre et des autres supérieurs ecclésiastiques, de qui ils tiennent leur mission.

Leurs armes sont l'arc, la flèche et la massue. Les principaux chefs se savent aussi servir de nos épées, de nos hallebardes et même de nos armes à feu, lors qu'ils en peuvent recouvrer. Les Mincaus et les Sunekées, qui sont les plus forts en hommes, sont souvent en guerre pour de petits différends qu'ils ont entre eux et pour tirer vengeance de quelques injures qu'ils croient avoir reçues les uns des autres, sans qu'on les puisse faire joindre pour les terminer à l'amiable et faire entre eux une paix qui soit de durée.

Ils vivent de maïs, que leurs femmes plantent et cultivent et dont elles font des galettes, ou de la bouillie, après l'avoir réduit en grosse farine entre deux pierres, qui leur servent de moulins ; ils ajoutent à cette sorte de pain le poisson et la venaison, qu'ils prennent à la pêche ou à la chasse, à quoi tous les hommes sont fort entendus, pendant que leurs femmes ont soin de toutes les autres choses qui concernent le ménage.

Il y en a quelques-uns qui ont leur demeure arrêtée sous quelques pauvres et misérables cabanes, qui sont couvertes de peaux ou de nattes et si peu élevées de terre qu'à peine s'y peuvent-ils tenir debout, mais la plupart sont errants et vagabonds où leur inclination les porte et où ils croient trouver meilleure chasse, laquelle venant à manquer, ils ont recours à quelques petits jardins qu'ils ont en divers endroits écartés, d'où ils tirent des racines, des pois, des fèves, du maïs et quelques autres légumes, dont ils font leurs régals.

Pour tous meubles, ils n'ont ordinairement qu'un chaudron, une cognée, quelques plats de bois, des cuillers faites d'écorces

d'arbres et un couteau. Ils couchent tous sur des nattes qu'ils jettent sur la terre, sans oreiller, ni aucune autre couverture que celle qui leur sert d'habit durant le jour, et quand ils décampent d'un lieu pour se transporter ailleurs, ce qu'ils font au mandement de leurs chefs ou caciques, qui recueillent sur ce sujet les avis des pères de famille, les femmes se chargent des petits enfants, de leurs tentes et de leurs meubles, pendant que les hommes, qui conduisent l'avant-garde et l'arrière-garde de leurs troupes, sont équipés à la légère, n'étant empêchés que de leurs armes ordinaires, afin de pouvoir résister à leurs ennemis, s'ils venaient à leur rencontre et s'ils avaient l'assurance de traverser leur marche.

Ils sont d'un naturel assez doux et d'une humeur presque toujours enjouée. Ils sont aussi extrêmement paresseux, ce qui est cause que, bien qu'ils aient une bonne terre qui leur donnerait des vivres en abondance, si elle était soigneusement cultivée, ils se voient souvent réduits à une extrême nécessité.

Ils ont quelque forme de police parmi eux mais ils ne punissent de mort aucun crime que l'adultère et l'homicide, le larcin passe parmi eux pour adresse et dextérité, pourvu qu'ils ne soient point surpris sur le fait et qu'on ne se puisse apercevoir de leur ruse. Ils ont toutes fois ceci de bon, qu'ils ne dérobent rien dans les maisons où l'on a coutume de les recevoir, quand même ils trouveraient les coffres ouverts et qu'il n'y aurait personne pour les empêcher d'y fouiller, d'autant qu'ils réputent à une lâcheté insupportable de violer les lois de l'hospitalité et de dérober quoi que ce soit à ceux qui se sont fiés à leur conduite, ou qui ne sont pas présents pour se donner garde de leurs mains.

Leurs mariages ne sont pas fermes car ils répudient leurs femmes pour de légères fautes et en prennent d'autres. La plupart en ont plusieurs, qui s'empressent à l'envi à gagner l'affection de leurs maris, sans témoigner aucune jalousie. Elles ont un merveilleux soin de bien nourrir leurs enfants. Avant qu'ils puissent marcher, elles les portent partout où elles vont, pendus à leur cou et attachés sur une petite planche ; ces petites créatures sont tellement accoutumées à être couchées sur le dos et à changer d'air qu'elles ont le derrière de la tête tout aplati et le corps si endurci au froid et au chaud qu'on ne les entend presque jamais se plaindre ou crier. Ils aiment la chair des ours plus que toutes les autres sortes de viande et lorsqu'ils en ont tué, ils invitent tout leur voisinage à en venir manger et, après ce festin, ils dansent et sautent de toute leur force, au son des chansons qu'ils ont apprises dès leur jeunesse et, pour la clôture de ces réjouissances publiques, ils fument du tabac, qui est en très grande estime parmi eux.

Ils entretiennent le commerce avec les habitants des colonies voisines au moyen des peaux de castors, de loutres, de cerfs, de renards, de chats sauvages, de rats musqués, d'ours et d'écureuils, ou avec de la venaison de cerf, et au défaut de tout cela, ils vendent encore des paniers, des nattes et des cabas, qui sont faits fort artistement, et on leur donne en échange des haches, des couteaux, ou quelques autres ferrements, comme aussi des chaudrons, du drap, des casaques ou des robes ; et s'ils n'ont besoin d'aucune de ces marchandises, on les paye de monnaie courante parmi eux, laquelle ils nomment zeewant, qui consiste dans une sorte de corail longuet et percé, dont ils font des chaînes, desquelles ils se parent le col, la tête et les bras. Il y en a de noirs, dont quatre valent un sou, et des blancs, dont il en faut huit pour faire la valeur de la même pièce. Cette sorte de monnaie, qui a cours parmi tous les Indiens de l'Amérique septentrionale, est faite d'un coquillage qui ne se trouve, à ce qu'ils disent, qu'en quelques endroits fort reculés du lieu de leurs demeures.

Quant à leur religion, ils croient qu'il y a une souveraine puissance parfaitement bonne, qui réside par dessus tous les cieux et qui ne se mêle pas des affaires de ce bas monde, et qu'il y en a aussi une autre, qui préside sur la terre et qui dispense, selon qu'elle veut, tous les maux qui arrivent aux hommes, tellement que, pour en être délivrés, il faut l'apaiser par quelques sacrifices et cérémonies, que les intendants de leurs superstitions leur enseignent. Ils tiennent qu'il y a des magiciens et des sorciers, qui sont les suppôts de cette fausse divinité qu'ils appréhendent, et s'ils soupçonnent quelques-uns d'être tels, ils les font mourir dans la créance qu'ils rendent, en ce faisant, un grand service à leur Etat.

Ils n'ont aucune connaissance de la création du monde, ni du déluge, ni de la dernière fin ou du souverain bien de l'homme mais ils sont seulement persuadés que leurs âmes sont immortelles et qu'après qu'elles sont séparées de leur corps, elles vont dans un pays où elles jouissent de toutes sortes de délices en la compagnie de leurs parents et de leurs amis.

Ils sont d'aussi longue vie que les plus robustes entre les Européens, ils sont sujets à quelques maladies, qui leur sont particulières, mais ils ont aussi la connaissance de quelques racines et de plusieurs simples dont ils usent dans ces occasions, avec assez de bon succès. Ils n'ont point d'autres médecins que les intendants de leurs superstitions, qui, parmi les applications des choses naturelles, ajoutent des paroles qui donnent assez à connaître qu'ils ont des intelligences secrètes avec ces esprits malins, qui séduisent ce misérable peuple par une infinité de prestiges qui les éblouissent.

Ils enterrent leurs morts dans une fosse faite en rond, dans laquelle ils dévalent le corps, et, l'ayant posé sur de petites branches d'arbres, comme s'il était assis, ils mettent auprès de lui, une cognée, un couteau et pendent à son col quelques-unes de ces chaînes qui sont composées de ces grains dont ils se servent au lieu de monnaie. Ils munissent le corps de toutes ces choses, afin qu'il s'en puisse servir au lieu où il doit aller, si d'aventure il en avait besoin, et après beaucoup de pleurs et de hurlements, ils remplissent de terre cette fosse, sur laquelle ils mettent quelques pierres, pour conserver la mémoire du défunt.

CHAPITRE VI. Des colonies de la Nouvelle Angleterre.

La Nouvelle Angleterre, qui s'étend depuis le Canada jusque à la nouvelle colonie de Penn Silvanie, enferme dans son sein quatre belles colonies, les plus peuplées de toutes celles que les Anglais ont formées dans ce vaste continent de l'Amérique septentrionale. Car sans contredit elles possèdent, en un degré fort éminent, un air fort sain et tempéré, des terres fertiles au possible et très faciles à défricher, des ports et des havres très sûrs et très amples, pour y mettre un grand nombre de navires à couvert des vents et tempêtes, et toutes les autres belles qualités qui sont requises aux lieux où l'on désire de pousser des peuplades de l'Europe, avec un heureux succès. Cette partie du nouveau monde a encore chez soi, en une mesure très abondante, tout ce qui est nécessaire pour le vivre et le vêtement, pour bâtir des maisons et pour entretenir le commerce avec ceux du dehors.

Cet heureux climat ne fut habité par les Anglais qu'un peu après le décès de la reine Elizabet, au commencement du règne du roi Jacques, et la première colonie qu'ils y dressèrent fut établie au lieu qu'on nomme à présent la Nouvelle Plymouth mais elle demeura longtemps sans faire beaucoup de progrès, jusqu'à ce que plusieurs personnes de qualité, tant de la noblesse que d'entre les marchands, prirent résolution de s'y transporter et d'y conduire un nombre fort considérable de laboureurs et de toutes sortes de bons artisans, qui se joignirent à eux et qui, avec la permission du roi, jetèrent les premiers fondements de ces belles colonies qui sont connues sous le nom de la Nouvelle Angleterre.

Environ huit ans après leur premier établissement, ils obtinrent des lettres patentes de sa Majesté, par lesquelles il leur était permis d'ériger une nouvelle république sous son autorité souveraine, qui aurait le pouvoir de gouverner par ses propres lois, de choisir ses magistrats et d'y servir Dieu selon la pureté et selon la simplicité de l'Evangile. Il est vrai que jusque à l'année mille six cent trente-quatre, le nombre des habitants ne s'était pas beaucoup accru mais, durant trois ans consécutifs, une multitude si considérable de personnes de toutes sortes de conditions s'alla joindre aux premiers habitants qu'on peut dire que ce fut seulement alors que cette république naissante surmonta généreusement les difficultés qui se rencontrent en des établissements de cette nature.

La Nouvelle Angleterre est composée de quatre colonies, la plus ancienne est celle qu'on nomme la Nouvelle Plymouth, qui contient plusieurs petites villes et bourgades. La deuxième est celle qui a la ville célèbre de Boston pour sa capitale, d'où vient qu'elle est souvent appelée la république de Boston mais avec plus de raison la colonie de Massachuseth, à cause du golfe de la mer, qui est ainsi appelé des Indiens et auquel se viennent rendre les belles rivières de la Caroline et de Pastatacq, qui font ses limites. La troisième s'appelle Connertekat à cause du fleuve principal qui l'arrose et la quatrième est nommée Newport mais, bien que cette dernière soit confédérée avec les trois autres, elle ne jouit pas des mêmes immunités et privilèges qui ont été accordés aux trois autres par les rois d'Angleterre.

Il faut aussi remarquer que les Anglais qui se sont habitués dans cette partie du nouveau monde n'en ont point chassé les originaires par force mais qu'ils s'y sont établis de leur consentement et que, bien que la plupart de ces terres, étant alors désertes, fussent dévolues au premier occupant qui aurait la force de les cultiver et de s'y maintenir, les premiers fondateurs de ces colonies n'usèrent point de ce droit qu'on appelle des Gens, dont plusieurs colorent leurs usurpations mais, avant que d'en prendre l'actuelle possession, ils les achetèrent de ceux qui s'en disaient les propriétaires et leur en payèrent le prix dont ils étaient tombés d'accord en la monnaie qui a cours parmi tous les peuples de l'Amérique septentrionale.

Il est aussi constant qu'avant la venue des Anglais dans ce pays, où la divine providence les appelait, la peste y avait fait de si grand ravage qu'il y avait tel prince, qui se glorifiait auparavant de commander à plus de cent mille hommes ses sujets, qui à peine en pouvait alors compter une centaine qui fût capable de porter les armes. Dieu, par un jugement inscruptable mais très juste, ayant puni de ce fléau ces idolâtres et nettoyé leur contrée, qui avait été souillée par leurs superstitions, avant que d'y introduire des chrétiens, qui y ont formé les belles colonies qu'on y voit à présent.

Les quatre saisons de l'année y sont réglées comme dans l'Europe. L'hiver y dure un peu plus que dans les autres colonies dont nous avons parlé et qui sont au midi ou au couchant de celles-ci. La terre y est couverte de neige dès le mois de décembre jusque à celui de mars. Mais durant cette saison, qui est ailleurs si triste et accompagnée de brouillards, la neige y est toujours si solide et l'air si serein qu'on peut aller à la chasse, à la pêche, et se divertir à la campagne et dans les bois, avec autant de facilité que durant le printemps.

On a trouvé, dans cette terre, des mines de plomb, c'est-à-dire des pierres qui étant mises dans des fourneaux se réduisent en plomb. Il y a aussi du fer minéral en abondance, dont les habitants peuvent forger toutes sortes d'outils nécessaires pour le labourage et pour le ménage. On y découvre encore, tous les jours, des herbes, des gommes, des racines et divers autres simples, qui ont des qualités très propres à guérir diverses maladies. On assure même que, depuis quelques années, on y a trouvé des eaux médicinales, qui ont la même vertu que celles de Pougue en France, et de Spa en Allemagne.

Tous les oiseaux qui sont communs dans les autres colonies se voient aussi en celles-ci mais les naturels du pays font une estime toute particulière d'un des plus petits, qu'ils nomment sachim en leur langue, c'est-à-dire le prince, ou le roitelet, d'autant qu'ils ont remarqué que tous les autres, et même ceux qui vivent de proie, lui défèrent et le respectent, n'osant fondre sur lui, comme ils le font ordinairement sur tous les autres.

On y trouve encore une bête à quatre pieds, que les Indiens nomment mosse, elle est de la grandeur d'un taureau, ses cornes et sa tête sont approchantes de celles d'un daim, sa chair est d'un assez bon goût mais sa peau, qui est aussi épaisse que celle d'un buffle, est fort prisée de tous ceux qui se plaisent d'avoir des habits qui résistent à la froidure et à la chaleur et qui soient de durée.

On y voit aussi un animal beaucoup plus petit, que les Anglais appellent chat musqué, à cause qu'il exhale une odeur aussi douce que la civette. Quelques-uns le prennent pour une espèce de castor et le rangent entre les amphibies, qui vivent dans les eaux et sur la terre.

La ville de Boston est la plus considérable de toutes celles qui composent les quatre colonies de la Nouvelle Angleterre. Elle a des rues assez larges, de belles maisons, et fort commodes selon le pays. On y voit aussi plusieurs temples, la maison de ville et quelques autres édifices publics, qui sont bâtis solidement. Il y a déjà longtemps qu'on tenait que cette seule place avait plus de dix mille habitants, qui s'occupent à la marchandise, à l'agriculture, à la chasse, à la pêche et à tout ce qui en dépend. Tous les artisans qui exercent des métiers qui peuvent servir à l'entretien de la société civile sont bien reçus parmi eux mais ils ne peuvent souffrir ceux qui n'ont point de profession honnête et légitime pour éviter l'oisiveté, ou qui ne s'emploient qu'à des choses qui ne servent qu'à entretenir la vanité et le luxe, ou à corrompre les bonnes mœurs et la simplicité de la religion chrétienne.

Quant à leur créance, ils font tous une ouverte profession du vrai et ancien christianisme, à l'exemple de l'Eglise anglicane leur mère et des autres colonies de leur nation, qui sont éparses en divers endroits des îles et du continent de l'Amérique. Il est vrai qu'ils diffèrent en quelques points qui concernent la police et le gouvernement de leurs assemblées, mais ils conviennent avec tous les autres protestants de l'Europe, dans tous les articles essentiels et fondamentaux de la pure doctrine et du culte de la religion chrétienne. Car étant persuadés de la plénitude et de la perfection des Ecritures divinement inspirées, et que toutes les choses qu'il faut croire et qu'il faut faire pour être sauvés y sont contenues ou qu'elles s'en tirent par des conséquences évidentes et nécessaires, ils ne s'appuient que sur le témoignage de Dieu, sur l'autorité souveraine et indépendante de sa Parole, qui est claire, solide et suffisante pour les instruire et les rendre sages à salut par la foi qui est en Jésus-Christ, en renonçant à toutes les traditions qui ne se rapportent point à cette seule règle de leur foi et de leurs mœurs.

Avant que les Indiens se fussent soulevés contre eux, on y comptait environ deux cents églises, composées de pasteurs, de docteurs, d'anciens, de diacres et d'un nombre très considérable de fidèles de toutes sortes de condition. Mais tant s'en faut que l'émotion de ces peuples, qui a été bientôt réprimée, y ait apporté aucune diminution, nous apprenons qu'elles sont accrues et qu'il y en a plusieurs qui sont servies par deux ou trois ministres, qui font le service divin et qui professent avec beaucoup de zèle le dimanche et quelques autres jours de chaque semaine.

Ils sanctifient, de même qu'en l'ancienne Angleterre, le jour du repos, avec une dévotion exemplaire, en assistant avec révérence à

toutes les prières, les prédications et à tous les autres sacrés exercices qu'on pratique dans les assemblées du matin et du soir. Et après qu'elles sont finies, ils lisent dans leurs maisons la Parole de Dieu, ils méditent et répètent ce que leurs prédicateurs leur ont annoncé ce jour-là, des choses magnifiques de Dieu, et ensuite ils s'adonnent à la prière, au chant des psaumes et à toutes sortes de bonnes œuvres, mais particulièrement à la visite des malades et des affligés, en s'abstenant de toutes les œuvres non nécessaires et même des pensées qui pourraient les divertir de la sanctification de ce saint jour.

Leurs pasteurs administrent les saints sacrements du baptême et de l'eucharistie avec une grande révérence, et dans toute la simplicité et l'intégrité que le Seigneur Jésus les a institués et que ses saints et bien heureux apôtres et l'Eglise primitive les ont célébrés, dans les premiers et les plus purs siècles du christianisme mais, d'autant qu'ils sont persuadés que la religion chrétienne, étant riche en ses mystères et très simple en son service, ne doit rien avoir de commun avec les traditions des hommes tant excellents qu'ils aient été, ils ont renoncé, de même que tous les autres protestants d'Angleterre et de toute l'Europe, à toutes les cérémonies qu'ils ont inventées sous quelque prétexte que ce soit, au préjudice ou à l'altération de la vérité et de la simplicité en laquelle ils ont été institués et consacrés par le chef et le consommateur de la foi, notre seigneur Jésus-Christ.

La charité chrétienne est aussi pratiquée soigneusement dans ces colonies, de sorte qu'on n'y voit point de mendiants de porte en porte, les diacres ayant un soin très particulier de subvenir à la nécessité des pauvres, par les contributions volontaires qu'ils reçoivent des membres de l'église à l'issue du divin service, ce par les collectes qui se font de temps en temps, avec la permission du magistrat, pour être employées à ce saint usage.

Ils observent aussi fort souvent des jours de jeûnes et d'actions de grâces et, si le sujet concerne les quatre colonies, les magistrats, à la réquisition des pasteurs, les ordonnent dans leurs juridictions respectives et les habitants s'acquittent d'une manière religieuse et très édificative, de tous les sacrés exercices, qui sont convenables à ces humiliations extraordinaires.

Ils avouent d'un consentement unanime que les synodes sont nécessaires pour condamner les hérésies, pour remédier aux abus, pour maintenir les églises en union et pour conserver entre elles un bon ordre et une mutuelle correspondance. C'est aussi dans cette vue, qu'avec la permission des magistrats, on y a célébré trois synodes, composés de pasteurs, de docteurs et de membres considérables des églises qui les avaient députés pour y comparaître en leurs noms.

Les enfants étant la pépinière de l'Eglise, ils prennent un grand soin de leur éducation, car ils leur donnent avec le lait, par leur exemple et par leurs instructions domestiques, la connaissance, la crainte et l'amour du vrai Dieu, leur créateur et leur Père céleste, et, dès qu'ils sont capables de fréquenter les écoles, ils les confient à la direction de bons maîtres approuvés par le magistrat et par l'église du lieu, qui les élèvent en la vraie piété et dans la pratique des bonnes mœurs, comme aussi dans les sciences auxquelles ils sont trouvés les plus propres. C'est encore à cet effet qu'il n'y a si petite bourgade de ces colonies, qui n'ait une école destinée à cet usage, ce qui est cause qu'il n'y a aucune personne qui y soit née, qui ne sache du moins lire et écrire et qui n'ait été informée, dès son enfance, des vrais principes de la religion chrétienne.

Dans toutes les villes et dans tous les autres lieux qui sont tant soit peu considérables parmi ces colonies, il y a encore d'autres écoles publiques, qui sont pourvues de maîtres savants dans les langues des doctes et qui instruisent les jeunes gens qu'on destine aux études, jusqu'à ce qu'ils soient jugés capables d'être envoyés à l'école illustre de la Nouvelle Cambridge, où il y a plusieurs célèbres professeurs, qui enseignent la philosophie et la théologie, avec une grande érudition et par une méthode claire, judicieuse et très propre à rendre leurs auditeurs bien instruits dans la théologie positive, dans les controverses et dans la morale, sans les embarrasser dans des questions épineuses et curieuses, qui ne servent de rien à l'avancement du règne de Dieu.

Le premier fondateur de cette petite académie fut un gentilhomme anglais, qui donna une somme très considérable pour la doter, pour la bâtir et pour l'enrichir d'une assez belle bibliothèque. Cet illustre seigneur, dont la mémoire est en bénédiction dans ces colonies, se nommait Harvard, d'où vient qu'on appelle bien souvent cette école qu'il a fondée le collège Havardin. À son imitation, on en a encore établi un autre beaucoup plus petit, qui est destiné pour les jeunes Indiens, qui y sont élevés dans l'espérance que, par la grâce du Seigneur, ils seront un jour capables d'être employés au saint ministère de la prédication de l'Evangile, pour travailler à la conversion de ceux de leur nation qui n'ont aucune connaissance du vrai Dieu, ni du service qui lui doit être rendu, comme au souverain Créateur du ciel et de la terre, et de toutes les choses qui y sont. C'est aussi dans cette vue que ces jeunes Indiens sont séparés de demeure d'avec les autres étudiants en théologie, afin qu'ils n'oublient point leur langue maternelle, par la trop grande conversation qu'ils auraient avec les Anglais.

Ces colonies de la Nouvelle Angleterre ont eu et ont encore à présent plusieurs pasteurs et docteurs qui sont renommés pour leurs écrits mais surtout pour avoir travaillé avec un grand zèle et une exactitude incomparable à la version de toute la sainte Bible en la langue des Indiens, qui sont ravis de voir une lumière si éclatante, qui dissipe leurs ténèbres, et d'entendre la voix de ce grand Dieu vivant et vrai, qui parle et qui se révèle à eux dans ses Ecritures du Vieux et du Nouveau Testament. Cet ouvrage excellent, qui est digne de l'admiration et de l'imitation de tous ceux qui désirent de s'employer avec des heureux succès à la conversion des infidèles et des barbares, entre lesquels la providence les a appelés, a été reçu, non seulement des Indiens qui habitent dans le voisinage des colonies anglaises, mais encore de plusieurs autres qui demeurent bien avant dans les terres et qui entendent assez de la même langue pour tirer du profit de cette version, lorsqu'elle leur est lue par leurs catéchistes, qui en ont aussi l'intelligence, comme nous l'apprenons d'une relation qui nous a été autrefois envoyée par les directeurs de la colonie de la Palme, voisins du pays d'Achalaque et des terres des Cofacites et des Apalachites.

Dans ces quatre colonies dont la Nouvelle Angleterre est composée, les magistrats sont élus tous les ans par les suffrages du peuple et, après qu'ils ont prêté le serment de fidélité, entre les mains de ceux qui ont exercé ces charges l'année précédente, ils entrent en possession de cette magistrature, selon la teneur des privilèges que le roi leur a accordés.

Il n'y a que les chefs de famille qui donnent leurs voix dans ces élections, lesquelles se font dans un très bel ordre et sans confusion, après l'invocation du nom de Dieu. Ils n'établissent aussi aucun, dans ces emplois honorables, qui n'ait bon témoignage d'être vertueux, craignant Dieu, et qui ne haïsse tellement le gain déshonnête qu'il ne puisse être corrompu par des présents. Il faut aussi qu'il ait l'âge, la gravité, le savoir, la prudence, l'expérience et toutes les autres qualités qui sont requises en ceux qui sont appelés pour maintenir la justice et tout le bon ordre, qui est saintement établi dans la police, pour le repos et la tranquillité des habitants, qui, étant séparés par tant de mers des lieux de leur naissance et ne pouvant pas avoir recours à leur souverain prince, dans toutes les occurrences, se sont volontairement soumis à leur conduite, conformément à leurs privilèges.

Chaque colonie a sa cour de justice dans la capitale de son ressort, à laquelle on peut appeler des sentences des tribunaux inférieurs.

Ces cours, en vertu des privilèges que le roi leur a accordés, décident, en dernière instance, tous les différends qui peuvent naître, sans que les parties aient besoin d'employer l'entremise des avocats et des procureurs et sans les charger de frais, par des remises et par une infinité de formalités, qui s'observent ailleurs.

Il ne manque, dans ces quatre colonies, aucune sorte d'artisans qui travaillent en des métiers qui peuvent contribuer à l'entretien et à l'ornement de la société civile, comme nous l'avons déjà insinué, mais ils rejettent tous ceux qui s'occupent dans des ouvrages qui ne servent qu'à fomenter la vanité, la curiosité, les délices, les plaisirs déréglés et le luxe que les gens du monde ont en estime, d'autant qu'ils sont persuadés que le vrai chrétien, se souvenant du vœu solennel qu'il a fait au baptême, qu'il a reçu en son enfance et qu'il a confirmé depuis, lorsqu'il a été admis à la table sacrée du Seigneur, ne doit pas aimer le monde, ni les choses qui sont au monde.

Les jeux de hasard, auxquels le sort du Seigneur est profané, tels que sont ceux des cartes et des dés, y sont entièrement défendus et même inconnus de ceux qui y sont nés. L'on n'y voit point aussi de danses, de bals, de charlatans, de comédiens, de bouffons, de danseurs sur des cordes, de joueurs de marionnettes, ni aucune sorte de gens qui montent sur les théâtres et qui font gloire de leur dissolution. Mais ils souffrent volontiers tous les exercices honnêtes qui peuvent servir à divertir et à récréer l'esprit, après des occupations sérieuses, ou à rendre le corps plus adroit, plus agile et plus souple, dans les fonctions ordinaires d'une vocation légitime, selon l'âge, le tempérament et la qualité des personnes.

Pour entretenir et accroître le commerce, toutes sortes de monnaies d'or ou d'argent, en quelque pays qu'elles aient été fabriquées, y sont reçues mais ils n'en admettent aucunes qui soient d'étain, de cuivre, ou de quelque autre métal. Ils conservent aussi le négoce entre eux et avec les étrangers, par échanges de denrées, mais lorsqu'ils trafiquent avec les Indiens, s'ils ne désirent point d'être payés en marchandises, ils les contentent avec la monnaie qui a un libre cours parmi eux, laquelle consiste, comme nous l'avons déjà dit, en de certains grains percés, qui sont faits d'une sorte de coquillage et qui sont aussi de divers prix, selon la différence de leurs couleurs. Car pour de très justes considérations, les lois de ces colonies ne permettent pas de mettre entre les mains des originaires du pays des pièces d'or ou d'argent.

On ne peut point dire précisément le nombre des habitants qui composent ces quatre colonies, mais on assure que leurs députés, qui vinrent rendre leurs hommages au roi leur souverain et le féliciter de son heureux rétablissement sur le trône de ses prédécesseurs, déclarèrent à sa majesté qu'elle avait dans la Nouvelle Angleterre environ cent mille hommes, ses très fidèles et très obéissants sujets, qui priaient Dieu pour la bénédiction et la prospérité de ses entreprises royales et pour la gloire et raffermissement de ses couronnes.

Ils n'enterrent point leurs morts dans leurs temples ni aux environs mais ils ont des cimetières fermés de haies vives, ou entourés de fossés, qui sont le plus souvent près des chemins les plus fréquentés, afin que les passants aient souvenance de leur dernière fin et de la mort qui est ordonnée à tous les hommes.

Toutes les colonies, dont nous avons parlé jusqu'à présent, avaient joui depuis leur érection d'une aimable tranquillité et d'un profond repos, jusqu'à l'année 1675, qu'un esprit de sédition, de révolte et de cruauté s'étant emparé des Indiens qui sont les plus voisins des colonies de la Virginie, de Marie-Land et de la Nouvelle Angleterre, ces barbares, excités par des brouillons et des ennemis jaloux de la prospérité et de la gloire de ces florissantes colonies, firent des incursions et de grands ravages dans quelques-unes de leurs frontières, brûlant les habitations, détruisant les plantages et massacrant tous ceux qui n'étaient pas en état de leur résister.

Mais ce soulèvement fut bientôt apaisé, par les grands soins du roi, qui, sur les premiers avis de ces émotions, envoya un secours considérable dans la Virginie, pendant que les habitants de la Nouvelle Angleterre repoussaient et réprimaient tellement tous ces séditieux qu'après la perte de leurs principaux chefs et de leurs meilleurs soldats, ils furent obligés, pour sauver le reste des réchappés de la guerre et prévenir leur ruine totale, de demander la paix et de se soumettre à toutes les conditions que les Anglais leur voudraient imposer. De sorte que maintenant les colonies n'ont rien à craindre de la part des Indiens leurs voisins, puisqu'ils sont tellement domptés qu'ils avouent que la protection et l'amitié d'une nation si puissante et si généreuse étant non seulement avantageuse, mais même absolument nécessaire pour leur subsistance, leurs capitaines, qu'ils nomment sachims, ont eu grand tort de rompre l'alliance et la fidélité qu'ils lui avaient promise. Cette rupture a aussi obligé les Anglais à munir leurs frontières, pour empêcher à l'avenir de pareils désordres, qui ont été désavoués par les Indiens qui ont embrassé la vérité de l'Evangile et qui, pour la défense de cette sacrée profession, ont souffert courageusement plusieurs opprobres, des traitements cruels et même la mort par ces barbares de leur nation, qui pour contenter leurs haines déchiraient et brûlaient les livres sacrés, dont ces pauvres néophytes ou catéchumènes avaient tiré leur consolation et leur affermissement en la foi, qu'ils étaient prêts de sceller de leur sang.

Tous ces Indiens, qui sont voisins de la Nouvelle Angleterre, sont très propres à cultiver la terre, et à apprendre des métiers quand ils y sont employés dès leur jeunesse. Ils ont aussi une mémoire assez heureuse, et le jugement fort bon, pour réussir dans les études ; il y en a même quelques-uns qui se sont rendus capables de catéchiser et de prêcher à ceux de leur nation, après en avoir reçu, par la grâce de Dieu, une vocation légitime.

Leur gouvernement est monarchique, mais quelques-uns de leurs chefs ou princes, ayant reconnu la bonne police, l'équité et la modération des Anglais, se sont mis avec leurs sujets, sous leur protection, et sont entrés dans leur alliance. Pour les attirer au christianisme avec des cordeaux d'humanité et de douceur, on leur prêche l'Evangile dans sa pureté et simplicité, et on leur rend toutes sortes de bons offices de la charité chrétienne, en les excitant à la débonnaireté, à la justice, à la tempérance, à la haine du vice, à l'amour de la vertu et à la crainte de Dieu, par de louables exemples, que ceux qui conversent avec eux s'étudient de leur donner.

Ils vivent pour la plupart en société, dans les villages auxquels ils s'arrêtent, s'occupant à la culture de leurs jardins, qui produisent du maïs et d'autres grains, qui, avec la chasse et la pêche, sont les appuis de leur subsistance. Ils n'ont qu'une femme, mais ils ont ceci de mauvais, qu'ils la répudient bien souvent sur de légers prétextes, pour en prendre une autre. Ils punissent de mort les meurtriers, les adultères et les incendiaires. La paillardise n'est point connue parmi eux, ce qui est digne d'admiration, en un peuple qui n'a point de connaissance de la loi écrite et qui n'agit que par les faibles lumières de quelques restes d'équité et de justice, qui sont demeurées dans l'homme après son péché, mais cela vérifie aussi ce dire d'un ancien, qu'il y a quelquefois plus de vertus apparentes entre les païens que parmi plusieurs de ceux qui se disent chrétiens.

Voilà ce que nous avons cru devoir dire de ces colonies de l'Amérique septentrionale, qui relèvent d'un auguste monarque, qui porte justement le titre glorieux de défenseur de la foi et qui, tenant les clés du continent et des plus beaux ports de mer de tout ce nouveau monde, a aussi la bonté d'en accorder l'entrée et la demeure aux protestants, de même que sa Majesté leur octroie aussi la

même grâce dans ses autres royaumes, où elle veut qu'ils soient reçus et considérés comme des personnes qui se retirent sous sa puissante protection, pour y pouvoir faire, à l'exemple de ses bons sujets, une ouverte profession du saint Evangile.

1Pour ce qui est du but que nous nous sommes proposé, en ajoutant ces relations succinctes à notre "Histoire des Antilles", le lecteur judicieux pourra aisément reconnaître que nous n'avons pas entrepris ce petit travail de notre propre mouvement, ni pour contenter seulement la curiosité de ceux qui, sans sortir de leurs cabinets, veulent avoir quelques idées des pays étrangers mais simplement pour satisfaire aux louables et pieuses inclinations de plusieurs honnêtes gens, qui nous ont témoigné de désirer avec ardeur d'être informés des colonies qu'on estime les plus propres à recueillir plusieurs familles protestantes, qui sont éparses en divers endroits de l'Europe où, n'ayant pas le libre exercice de leur religion, elles gémissent, en souhaitant d'avoir les ailes de la colombe pour voler et se reposer en quelque lieu où elles puissent adorer et servir Dieu en esprit et en vérité.

Or, comme les humeurs et les inclinations des hommes sont fort différentes et que les uns aiment les pays chauds, les autres au contraire se plaisent dans ceux qui sont froids et tempérés par une agréable alternative des saisons, nous espérons, avec la bénédiction du Seigneur, que notre "Histoire" en général pourra contenter leurs différentes inclinations. Car s'ils désirent des lieux où l'on ne voit jamais de neige ni de glaces, ils n'ont qu'à jeter leurs pensées sur les îles de l'Amérique, dont nous avons donné les descriptions et les tableaux au naturel, dans l'état auquel elles étaient es années 1636 et 1648, que nous avions le contentement d'y habiter, mais il faut ajouter aux îles Antilles, l'île de Jamaïque, qui a été conquise par les Anglais, depuis la première et la seconde impression de notre "Histoire", et qui est à présent l'une des plus célèbres et des plus florissantes colonies de ce nouveau monde. On peut mettre aussi, au nombre des pays où règnent les chaleurs, l'île de Curaçao, les colonies de Suriname et de la Berbice, qui appartiennent à messieurs les États Généraux des Provinces Unies. Mais ceux qui leur préfèrent des climats tempérés, où les saisons sont distinguées comme dans l'Europe et où l'on peut recueillir du blé, du vin et tous les autres fruits qui servent à la nourriture et même aux délices de la vie, pourront sans doute trouver leur compte et prendre quelque goût dans le récit que nous leur avons fait des colonies de l'Amérique septentrionale.

Il se fait souvent à Londres des embarquements pour tous ces pays-là, mais dans les mois de mars et d'avril, il en part ordinairement une flotte de navires, qui, dans six semaines ou environ, rendent avec la grâce de Dieu, à qui les vents et la mer obéissent, leurs passagers au port désiré. Le prix qu'on donne pour le passage et pour être nourri durant ce temps est fort raisonnable. Nous avons fait deux fois ce voyage avec facilité et avec joie, par la bénédiction du Seigneur, et, dans les mêmes vaisseaux où nous étions tant en allant qu'en retournant, il y avait des femmes assez délicates et même des petits enfants, qui souffraient, sans aucune altération de leur santé, les petites fatigues qu'il faut nécessairement endurer dans ces maisons flottantes, où il faut se résoudre à être privés de beaucoup de commodités qu'on peut avoir sur la terre. L'on sait assez les rafraîchissements et les petits régals dont on peut faire provision, et nous avons dit ailleurs quels sont les outils, les meubles, les vaisselles, les habits, les linges et les marchandises dont il est bon de se munir. Mais surtout, il faut avoir un soin très particulier d'avoir de bons livres pour s'entretenir en dévotion pendant le voyage et pour se consoler, étant arrivé à terre, par la méditation de la parole de Dieu et la lecture attentive des saintes Ecritures.

FIN

LE TABLEAU DE L'ILE DE TABAGO OU DE LA NOUVELLE OÜALCHRE
L'une des îles Antilles de l'Amérique, dépendante de la souveraineté des hauts et puissants seigneurs les États Généraux des Provinces Unies des Pays-Bas.

ÉPÎTRE (éditions 1665 & 1666)
À Messieurs Messieurs Adrien, Jean et Gelin Lampsins, seigneurs de l'île de Tabago ou de la Nouvelle Oüalcre.
Messieurs,
Dès le moment que j'eus entendu que vous aviez formé le généreux dessein de faire peupler l'île de Tabago et que vous y aviez déjà fait passer, à vos frais et dans vos propres vaisseaux, un nombre très considérable de braves hommes, qui y jetaient les fondements d'une belle colonie, sous les favorables auspices des hauts et puissants seigneurs les États Généraux des Provinces Unies, j'en conçus une joie extraordinaire et une ferme espérance que Dieu, qui avait commencé par vous une œuvre si excellente, l'accompagnerait de ses plus précieuses bénédictions et la ferait réussir à l'avancement de sa gloire et à votre contentement.
Mais il faut que je vous avoue, Messieurs, que cette joie est maintenant parfaite, puisque j'apprends de tous ceux qui sont retournés depuis peu de cette aimable colonie qu'elle s'accroît de jour à autre et que, l'air y étant fort sain et tempéré, les eaux excellentes, la terre parfaitement agréable et fertile, la rade et les ports fort commodes pour les navires et tout l'ordre que vous y avez établi extrêmement équitable, judicieux et modéré, les habitants qui y mènent une vie paisible et tranquille, sous la protection de nos seigneurs les États Généraux, ont tout sujet de s'y plaire et de convier, ainsi qu'ils le font, leurs amis de ces contrées de s'y vouloir transporter pour y prendre part à leur bonheur.
Ce sont aussi ces douces considérations, Messieurs, qui m'ont obligé en particulier d'ébaucher ce petit "Tableau" dans lequel j'ai tâché de représenter, le mieux qu'il m'a été possible, tout ce qu'il y a de plus beau et de plus rare dans cette île qui vous appartient afin que le public en soit pleinement informé et que les Hautes Puissances dont elle relève, reconnaissant le mérite et l'importance de cette place, la daignent toujours appuyer, selon leur très exquise sagesse, de leur protection.
Je sais, Messieurs, que vous avez le plan de cette belle terre, qui a été levé sur les lieux mêmes avec beaucoup d'exactitude et de perfection, afin de mettre devant vos yeux un paysage de tous les quartiers, qui sont déjà habitués, et vous désigner au raccourci la figure des forteresses qu'on y a élevées et la forme de la ville qu'on a aussi commencé d'y bâtir selon vos ordres en un lieu le plus avantageux qu'on saurait désirer pour l'exécution d'une si noble entreprise.
Mais d'autant que ce plan, en l'état auquel il est, ne peut servir qu'à l'ornement particulier de vos cabinets et qu'il a besoin du discours pour proposer à l'entendement les vives idées des choses mêmes, que le crayon a exposées à la vue avec des couleurs mortes, j'ai cru, Messieurs, que vous approuveriez la liberté que j'ai prise de tirer cette copie sur l'original qui vous demeure et que vous me permettriez ensuite, comme je vous en supplie, de la rendre commune après l'avoir animée en quelque façon par les plus vives expressions et les descriptions les plus naïves que ma plume m'a pu fournir pour lui donner la parole, qui lui est nécessaire, afin que désormais elle fasse connaître cette colonie de la Nouvelle Oüalcre, comme l'une des plus illustres de toutes celles qui relèvent de la souveraineté des provinces confédérées.
Au reste, Messieurs, je confesse que mon pinceau n'a pas toute la grâce et la délicatesse que ce riche sujet demandait et que ce siècle auquel nous vivons semble requérir ; et que les couleurs dont il s'est servi ne paraîtront point assez vives ni assez bien mêlées au jugement de ceux qui ne peuvent rien souffrir qui ne soit achevé. Mais j'ose me promettre que, si l'on ne rebute point un paysage bien qu'on y aperçoive des arbres penchants et courbés de vieillesse, des rochers crevassés, des châteaux imparfaits, des saillies hors d'œuvre et des ouvrages à la rustique, qu'aussi les irrégularités, les expressions un peu rudes et surannées et toutes les autres défectuosités qui sont visibles en ce "Tableau" et qui eussent pu être aisément réparées ou adoucies par une main plus adroite et moins occupée que la mienne, trouveront un bénin support auprès de vous et auprès de tous ceux qui auront des yeux aussi charitables que les vôtres et qui, à votre exemple, auront la bonté de considérer que, dans les grands desseins, c'est souvent assez, pour rendre excusables les manquements qui s'y voient, d'avoir eu le courage de les entreprendre et la bonne volonté d'y réussir. C'est aussi dans cette ferme persuasion et en cette attente, Messieurs, que je prends l'assurance de vous offrir ce petit ouvrage et de vous supplier, comme je fais, de l'avoir pour agréable et de le recevoir comme une preuve solennelle des profonds respects que j'ai toujours eus pour votre nom et un témoignage très sincère des vœux que je fais pour la prospérité de vos personnes et la bénédiction de tous vos généreux desseins, comme étant, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.
DE ROCHEFORT

PRÉFACE (édition de 1665)
Ce "Tableau", que nous présentons au public, n'étant qu'une pièce détachée de notre "Histoire naturelle et morale des îles Antilles de l'Amérique", que le Sieur Arnould Leers, marchand libraire à Roterdam, a fait imprimer pour la deuxième fois en la présente année 1665, nous nous sommes tenus en beaucoup d'endroits aux mêmes expressions qui y sont employées, afin de confirmer par cette uniformité la vérité constante de ce que nous y avons avancé ; et même nous avouons que nous nous serions facilement dispensés de prendre ce nouveau travail et de nous copier nous-mêmes, si, après la description que nous avions faite de cette île de Tabago et que nous avons couchée tout au commencement de cette "Histoire"-là, monsieur Chaillou, l'un des pasteurs de la colonie de la même île de Tabago, et qui en est retourné depuis peu, ne nous avait mis entre les mains plusieurs excellents mémoires, qui nous ont donné l'occasion et fourni la riche matière d'amplifier ce que nous avions déjà dit ailleurs et d'en former cette relation toute particulière, en faveur d'un nombre bien considérable de fort honnêtes familles, qui, ayant le dessein de passer à cette colonie sous le bon plaisir de Dieu, souhaitent d'être pleinement informées de tout son état, avant que de commencer le voyage.
C'est donc pour contenter la louable curiosité de ces personnes-là et pour satisfaire aux douces inclinations que nous avons toujours conservées très entières pour toutes les îles de l'Amérique, depuis que nous en sommes de retour, que nous avons composé ce petit traité, auquel nous nous sommes étudiés de décrire les singularités de celle de Tabago, de sorte que, n'ayant touché que superficiellement ce qu'elle a de commun avec les autres Antilles, dont elle est la première en ordre, ceux qui désireront d'être entièrement instruits de tout l'état de ces pays-là, des rares productions de la terre et des mœurs des originaires, pourront recourir, s'il leur plaît, à cette "Histoire", laquelle nous citons en plusieurs lieux de ce "Tableau" et où ils trouveront même les figures tirées au naturel de tout ce que nous décrirons ici de plus considérable.

Si nous avions eu dessein d'informer les pilotes des précautions qu'ils doivent apporter en abordant cette île, nous n'aurions point omis, entre les avis que nous avons donnés au dernier chapitre de ce "Tableau", que pour entrer aux rades de cette île, il ne faut point s'écarter de terre mais s'en approcher le plus que l'on peut, de peur que le courant ne vous emporte vers l'île de la Trinité, où il y a des écueils très dangereux qui briseraient les vaisseaux ; et que, s'ils désirent de mouiller dans la baie qui est commandée du grand fort, il faut côtoyer neuf ou dix rochers, qui sont bien aisés à éviter, d'autant qu'ils paraissent en tout temps hors de l'eau, et tirer vers une îlette qui n'est éloignée du fort que de la portée du canon et qui sert comme de phare aux vaisseaux.
Parce que nous n'avons point parlé dans ce "Tableau" ni du sel dont on assaisonne les viandes, ni de l'huile pour entretenir les lampes, quelques-uns pourraient croire que ces deux aides de la vie seraient rares dans cette île. Mais ceux qui auront ces doutes sauront, s'il leur plaît, que le sel y est fort commun et qu'on l'y apporte de l'île de Saint Martin, qui n'est pas beaucoup éloignée de celles-ci et où il y a une colonie flamande, de laquelle messieurs Lampsins sont seigneurs en partie, et de très belles salines, l'eau de la mer qui déborde sur des plaines où le soleil la glace sans aucun autre artifice. L'on en peut encore tirer de Bonayre, qui est une île située au-dessous de celle-ci, laquelle appartient à la Compagnie des Indes Occidentales. Et quant à l'huile à brûler, l'on se sert d'huile de plusieurs gros poissons qui en fournissent en toute abondance, joint qu'on en peut aussi exprimer de la graine de moutarde, de navette, de palma Christi et de plusieurs autres semences huileuses, qui croissent dans cette île. À monsieur de Rochefort sur son "Tableau de l'île de Tabago".
DIXAIN
Ô quel comble infini de gloire
va rehausser l'heur de ton sort,
TABAGO ! Puisque ROCHEFORT
A si bien fait ta belle histoire.
Désormais le bruit de ton nom
Sera la voix, qu'un beau renom
Fera retentir dans le monde ;
Et tout ce grand amas d'avantage divers,
Dont tu jouis en paix, même au milieu de l'onde,
Sera bientôt connu des bouts de l'univers.
David de La Roche.

PRÉFACE (édition de 1666)
C'est pour contenter la louable curiosité du siècle et pour satisfaire aux douces inclinations que nous avons toujours conservées très entières pour les îles de l'Amérique, depuis que nous en sommes de retour, que nous avons composé cette petite "Relation" en laquelle nous nous sommes étudiés de décrire les singularités de l'île de Tabago, et pour satisfaire à ceux qui désireront d'être entièrement instruits de tout l'état de ces pays-là, des rares productions de la terre et des mœurs des originaires.
Si nous avions eu dessein d'informer les pilotes des précautions qu'ils doivent apporter en abordant cette île, nous n'aurions point omis, entre les avis que nous avons donnés au dernier chapitre de cette "Relation", que pour entrer aux rades de cette île, il ne faut point s'écarter de terre mais s'en approcher le plus que l'on peut, de peur que le courant ne vous emporte vers l'île de la Trinité, où il y a des écueils très dangereux qui briseraient les vaisseaux et que, s'ils désirent de mouiller dans la baie qui est commandée du grand fort, il faut côtoyer neuf ou dix rochers, qui sont bien aisés d'éviter, d'autant qu'ils paraissent en tout temps hors de l'eau, et tirer vers une îlette qui n'est éloignée du fort que de la portée du canon et qui sert comme de phare aux vaisseaux.
Parce que nous n'avons point parlé dans cette "Relation" ni du sel dont on assaisonne les viandes, ni de l'huile pour entretenir les lampes, quelques-uns pourraient croire que ces deux aides de la vie seraient rares dans cette île. Mais ceux qui auront ces doutes sauront, s'il leur plaît, que le sel y est fort commun et qu'on l'y apporte de l'île de Saint Martin, qui n'est pas beaucoup éloignée de celle-ci et où il y a une colonie flamande de laquelle messieurs Lampsins sont seigneurs en partie, et de très belles salines, par l'eau de la mer qui déborde sur des plaines où le soleil la glace sans aucun autre artifice. L'on en peut encore tirer de Bonayre, qui est une île située au-dessous de celle-ci, laquelle appartient à la Compagnie des Indes Occidentales. Et quant à l'huile à brûler, l'on se sert d'huile de plusieurs gros poissons, qui en fournissent en toute abondance, joint qu'on en peut aussi exprimer de la graine de moutarde, de navette, de palma christi, et de plusieurs autres semences huileuses qui croissent dans cette île.

CHAPITRE PREMIER. De la situation de cette île et de la nature de l'air.
L'île qui a été connue ci-devant, dans toutes les cartes de géographie, sous le nom de Tabago et qui, depuis trente ans ou environ, a aussi été appelée la Nouvelle Oüalchre, ou selon l'orthographe des Flamands Walchre, est la première en ordre et la plus méridionale de toutes les îles Antilles ou Caraïbes
À l'orient, elle avoisine la Barbade, où les Anglais ont une célèbre colonie. Du côté du midi, elle n'est pas beaucoup éloignée du continent de l'Amérique. À l'occident, elle regarde l'île de la Trinité, possédée par les Espagnols. Et au nord, elle a les autres îles Antilles, qui font comme un demi-cercle, ou une barrière, au-devant des grandes îles de l'Amérique.
Elle est distante de l'équateur, en tirant vers le nord, de onze degrés et seize scrupules. Son étendue est de douze lieues en longueur, sur la largeur de quatre, où elle s'élargit davantage et de quelque peu moins aux extrémités. Son circuit est de trente lieues ou environ, en y comprenant les pointes ou langues de terre, qui en quelques endroits s'avancent assez avant dans la mer. Et sa figure, qui approche de l'ovale, fait une espèce de coude auprès de l'anse, qu'on nommait autrefois Root-Clip-Baye et maintenant Lampsins Baye.
Bien que cette terre, entre toutes celles des Antilles, soit la plus avancée vers la ligne équinoxiale et, par conséquent, la plus exposée aux ardeurs du soleil, l'air y est néanmoins extrêmement doux et tempéré. D'autant que, pendant le jour, il est rafraîchi par des vents qui soufflent ordinairement du levant ou du nord et que, durant la nuit, il est humecté par des rosées si abondantes qu'elles ne sont point essuyées de dessus les feuilles des arbres et des plantes, qui en sont chargées, que trois ou quatre heures après le lever du soleil.
Cette agréable et presque uniforme température de l'air est cause qu'on n'y peut remarquer que difficilement la diversité des saisons

tellement que, s'il y a du changement comme il y en a en effet, il est presque imperceptible, ne se pouvant discerner que par les chaleurs, qui sont de plus longue durée et un peu plus grandes en un temps qu'en un autre, et par les pluies qui leur succèdent et qui restituent dans peu de jours aux arbres et aux plantes toute la grâce et la verdure que les ardeurs précédentes leur avaient ravies.
Il ne fait jamais de froid dans cette île. Aussi la glace ou la neige, qui sont les tristes productions de l'hiver, n'y sont point connues. Ce serait un prodige que d'y en voir mais, bien que la terre y soit toujours revêtue d'une agréable verdure et que les arbres y soient couronnés de fleurs et de fruits presque en tout temps, les nuits y sont extrêmement fraîches et humides. Et si l'on demeure découvert pendant ce temps-là, on est sujet à s'enrhumer et à gagner de grands et dangereux maux d'estomac.
L'équinoxe y dure presque la moitié de l'année et, le reste du temps, les plus grands jours sont de quatorze heures et les plus courtes nuits de dix. Et c'est ainsi que la divine sagesse a donné aux terres qui sont plus exposées aux ardents rayons du soleil des nuits fort longues et fort humides, pour réparer et remettre en vigueur ce que cet astre si voisin y a flétri et desséché durant le jour.
L'on n'y peut point diviser l'année en quatre égales et diverses parties, comme nous le faisons en l'Europe mais les pluies qui y sont fréquentes, depuis le mois d'avril jusqu'à celui de novembre, et les grandes sécheresses qui y dominent le reste du temps font la seule différence qu'on peut remarquer entre les saisons.
Au reste, quelque pluvieuse que puisse être la saison dans cette île, ceux qui y ont demeuré plusieurs années nous assurent qu'il ne se passe presque aucun jour, que le soleil ne s'y fasse voir. Et c'est ce que l'on dit aussi de l'île de Rhodes, à cause de quoi l'antiquité l'avait dédiée au soleil, croyant qu'il en avait un soin particulier et qu'il y répandait plus largement qu'ailleurs ses plus douces influences.
Outre le beau temps et serein, dont on jouit dans cette île, et l'air salubre et tempéré qu'on y respire, ses habitants y trouvent encore tant d'autres douceurs et de rares avantages, lesquels nous tâcherons de représenter dans les chapitres suivants, que nous ne saurions mieux finir celui-ci qu'en confessant qu'ils y ont une très ample matière de bénir le Seigneur, pour tant de précieuses faveurs qu'ils y recueillent de sa main libérale, et de lui dire en reconnaissance,
Qu'à jamais ton nom glorieux,
Soit béni par le chœur des anges :
Qu'ils mêlent au concert des cieux
Les doux accords de leurs louanges.
Que l'homme d'un soin plein d'amour
En tes ouvrages te contemple :
Et désormais puisse t'on voir
L'Univers se changer en un superbe temple,
Où chacun à l'envi révère ton pouvoir.

CHAPITRE II. De la nature de la terre de cette île, de la facilité d'y bâtir des maisons, des villes et des forteresses et des rivières et fontaines qui l'arrosent.

Ceux qui traitent des qualités que doivent avoir les lieux où l'on peut former des colonies avec heureux succès, après l'agréable température de l'air, conseillent de reconnaître soigneusement si le terroir est capable de produire, sans beaucoup de travail, les vivres qui sont nécessaires à l'entretien de la vie et quelques bonnes marchandises qui y puissent attirer et conserver le commerce. Ils veulent aussi qu'on s'informe s'il y a des matériaux qui soient propres à bâtir commodément et avec facilité des maisons et des places fortes, pour réprimer au besoin les mauvais desseins des ennemis et affermir le repos des habitants et, enfin, si les eaux y sont bonnes et s'il y a les rivières navigables, ou ports de mer et des rades, où les navires puissent aborder et demeurer en toute sûreté. Nous pouvons dire que l'île que nous décrivons possède tous ces avantages, en un degré fort considérable.
Le terroir n'y est point hérissé de montagnes sourcilleuses et inaccessibles, ni inondé des eaux de la mer, ou des marécages, ni entrecoupé de ravines et de précipices, ni couvert de ronces ou de buissons épineux et de forêts impénétrables mais, en quelques endroits, il est relevé en collines et en petites éminences fort agréables et de facile accès, puis, après qu'il s'est abaissé en vallées extrêmement divertissantes, il s'élargit en des plaines très fertiles, qui sont couvertes de toutes sortes d'excellents arbres.
Quant aux qualités du terroir, il est en quelques lieux léger et sablonneux, en d'autres il est entremêlé de gravier et de petits cailloux, ailleurs, il paraît gras et noirâtre et ceux qui l'ont visité, depuis ses plaines et ses vallées jusqu'à la cime de ses coteaux plus élevés, lui rendent ce témoignage, que partout il est très propre à être cultivé ; et l'expérience qu'on en a fait en divers quartiers, qui sont déjà défrichés, confirme amplement qu'il rend avec une douce usure toutes les semences qu'on lui veut confier.
Pour ce qui concerne les matériaux qui sont propres à bâtir avec facilité des maisons commodes et même des villes et des places fortes, on a remarqué qu'il y a de l'argile en divers endroits, qui pourrait servir à faire des briques et des tuiles. L'on rencontre aussi communément, au bord de la mer, une infinité de gros coquillages dont on peut faire de la chaux extrêmement blanche, laquelle, étant mêlée avec du sable de rivière, fait une espèce de ciment, qui résiste à l'eau et se durcit à l'air, de même que celui qui est composé de cailloux brisés.
On trouve encore, sur plusieurs anses de cette île, de la pierre qui peut être calcinée et qui peut aussi servir à élever des murailles de maçonnerie. Et l'on tient qu'au nord, il y a des carrières de plusieurs sortes de pierre qui souffriraient la taille, pour en faire les portes, les fenêtrages et tous les autres ornements des maisons, qu'on voudrait être de durée. Mais les beaux bois de haute futaie, qui revêtent toute cette île, fournissent avec tant d'abondance la matière très propre à dresser des bâtiments de charpente, avec une facilité incomparable, qu'il y a fort peu d'habitants qui se soient avisés d'en faire d'une autre sorte.
L'on y voit aussi plusieurs belles et agréables places, qui ont tous les avantages de la situation et du terrain, des rivières et des ports ou des rades de mer, pour y bâtir des villes, qui pourraient fort aisément être ceintes de fossés et revêtues de remparts. Il y a encore en divers endroits des collines et des éminences, qui sont d'une assiette si forte de nature qu'avec bien peu de frais et encore moins d'artifice, on en ferait des places de très bonne et très facile défense, pour assurer le commerce de l'île et donner de la terreur aux envieux de sa gloire.
Mais ce qui est de plus considérable et de plus important au sujet que nous traitons, c'est que tout ce que nous avançons n'est point appuyé sur des idées flottantes, ou sur de simples projets, qui n'ont point de subsistance qu'en la pensée de ceux qui les ont conçus, mais sur des résolutions fermes et bien concertées, qui sont déjà pour la plupart heureusement avancées et qui attendent leur en-

tière perfection de la bénédiction du Seigneur, sans laquelle les plus généreux desseins des hommes ne peuvent point prospérer.
Pour ce qui est des villes, l'on a jeté les fondements de deux, dont l'une, qui est déjà enrichie d'une belle et grande rue et de plusieurs autres ornements, que nous décrirons en leur lieu, porte le nom de Messieurs Lampsins, seigneurs de l'île et l'autre, celui de la Nouvelle Flessingue. Il y a aussi trois forts, qui, dès à présent, sont en état d'empêcher la descente et les incursions des Barbares, de contenir les brouillons dans le devoir et de chasser de la rade les navires ennemis.
Le premier et le plus considérable de ces trois forts est celui qui est connu sous le nom de Lampsenbergue et où monsieur le gouverneur fait sa demeure ordinaire. Il est bâti sur une colline, laquelle est élevée de cinquante pieds ou environ, au-dessus du terrain où l'on a commencé d'édifier l'une des villes dont venons de parler. L'autre, qui est appelé de Beveren, est flanqué sur un rocher inaccessible, qui commande absolument sur un havre voisin et sur une langue de terre, qui forme une presqu'île, sur laquelle on a dessein de bâtir la Nouvelle Flessingue. Et le troisième ne consiste qu'en une redoute, qui est construite entre deux pointes, dont l'une est nommée la Pointe de Sable et l'autre la Pointe de Caron. Nous aurons sujet de donner les descriptions plus exactes de ces trois forteresses, lorsque nous visiterons les quartiers de cette île où elles sont situées. C'est pourquoi nous n'en dirons rien davantage en ce lieu.
Pour ce qui concerne les rivières et les fontaines, il n'y a aucune terre, dans tout ce nouveau monde, qui, à proportion de son étendue, en ait de plus belles et en plus grand nombre que celle-ci. Les anciens habitants n'en avaient autrefois remarqué que dix-huit mais ceux qui ont fait depuis peu le tour de l'île en comptent presque une fois autant. Plusieurs de ces agréables sources, qui ne tarissent jamais durant même les plus grandes sécheresses, sont de grands et profonds ruisseaux, qui après avoir arrosé les vallées et les campagnes ont assez de force et de rapidité pour porter le tribut de leurs eaux jusqu'à la mer.
Il y a aussi quelques-unes de ces belles rivières, qui, en faisant leur cours et sinuosités ordinaires, rencontrent, en quelques endroits, des rochers ou des pentes de terre, d'où se précipitant avec impétuosité, elles font des sauts ou des chutes qui seraient capables de faire tourner incessamment les roues des moulins qui servent à briser les cannes, qui sont remplies de cette douce liqueur dont on fait le sucre. Ce qui serait beaucoup plus commode, et de moindre frais, que les autres machines, qui sont à présent en usage et qui ne se remuent qu'à l'aide des chevaux ou des bœufs, comme nous le remarquerons en son lieu.
Nous aurons encore l'occasion de considérer attentivement ces claires sources d'eau vive et de nous arrêter aux bords de ces aimables ruisseaux, qui, rafraîchissant cette terre, la rendent si féconde et si divertissante qu'elle ne cède à aucune en ces qualités. Mais nous ne pouvons nous en éloigner à présent sans avoir admiré l'adorable providence du Souverain Maître du monde, qui a enrichi cette colonie de tant de liquides trésors et sans avoir convié ses fortunés habitants de lui faire un religieux hommage en disant.
Pour nourrir les fleurs et les fruits
Tu fais au travers des montagnes,
couler par de secrets conduits
les fontaines dans nos campagnes.
On les voit d'un cours diligent,
Rouler leur très liquide argent,
Sur un lit d'arènes dorées,
Et pour enchanter nos travaux,
Faire avec le doux bruit de leurs eaux épurées,
Ce que fait le sommeil avec ses pavots.

CHAPITRE III. Des arbres qui croissent en cette île, dont on peut manger le fruit et qui sont propres à bâtir.
Entre un nombre presque incroyable d'arbres beaux à merveille qui se trouvent en cette île, les uns portent de bons fruits, qui aident à la nourriture et au rafraîchissement des hommes, et les autres ne servent pas seulement à l'ornement des plaines et des collines et au divertissement de la vue, mais aussi à la menuiserie. Leur beauté et la bonne odeur, dont ils parfument l'air, jointes à la netteté et à la solidité de leur bois de différentes couleurs, les rendant très propres à tous ces usages.
Il y en a même quelques-uns qui ne récréent pas seulement l'odorat par leur agréable senteur et la vue par la beauté de leur feuillage mais qui sont encore employés avec heureux succès en la médecine et en la teinture. Nous décrirons en ce chapitre ceux qui sont chargés de fruits qui sont bons à manger ou qui sont propres à bâtir des maisons, réservant les autres pour le suivant, auquel nous leur donnerons leur place.
Les arbres fruitiers, qui croissent dans cette île, y sont naturels ou apportés d'ailleurs. Ceux-ci sont les orangers, les citronniers, les grenadiers et les figuiers, qui y portent des fruits autant beaux et délicats qu'en aucun autre endroit du monde. Ces arbres étant connus partout, nous dirons seulement que dans cette île, de même qu'en tous les pays chauds, ils ont ceci de particulier qu'en tout temps, ils y sont chargés et de fleurs et de fruits, bien qu'en une différente mesure, selon la diversité des saisons.
Les naturels sont en beaucoup plus grand nombre. Nous donnerons le premier rang au goyavier, qui produit une sorte de pommes couronnées, de même que les grenades, et qui sont aussi parsemées au-dedans de petits pépins, ce qui fait que les Hollandais les appellent grenades douces. Ces fruits, de verts qu'ils sont au commencement, deviennent jaunes et de bonne odeur, lorsqu'ils sont mûrs. Au premier état, ils resserrent le ventre et, en l'autre, ils ont une qualité toute contraire. Ceux qui sont vermeils ou rouges, étant ouverts, sont les plus délicats et les plus estimés.
2. Le papayer, pourvu qu'il ne soit point sauvage, porte un fruit de la grosseur d'un petit melon, qui se coupe par tranches et est d'un goût délicieux. Son écorce est d'un jaune émaillé de quelques lignes vertes et elle resserre au-dedans une substance de couleur de citron, laquelle est agréable au goût ; on y trouve aussi plusieurs grains ronds, gluants et mollasses
3. Le momin ou mamin est chargé d'un gros fruit de même nom, qui a la peau fort verte et divisée en petits compartiments, qui ont la forme des écailles de la pomme de pin. Si on le cueille en sa maturité, il est rempli d'une pulpe blanche comme de la crème, qui est savoureuse à la bouche et rafraîchissante au possible. Il porte sa semence au milieu, laquelle est de la grosseur et de la figure d'une fève extrêmement polie et émaillée de petites veines dorées, qui lui donnent de l'éclat. Quelques-uns appellent l'arbre qui porte ce fruit, curaçao, à cause qu'il croît en perfection dans l'île du même nom mais les Espagnols l'ont appelé mamin, ayant égard à la figure de son fruit, qui ressemble à une mamelle, et à la substance qu'il resserre, à la couleur du lait.
4. Le junipa est un gros arbre fort touffu, qui porte des pommes de la grosseur de celles que nous nommons de Rambour et qui,

étant mûres, tombent de l'arbre avec grand bruit et semblent avoir été cuites au four. Bien que le suc de ce fruit soit clair au possible, il teint les mains d'un violet fort obscur, qui ne s'efface point qu'au bout de neuf jours. Le bois de cet arbre est fort propre à la menuiserie, à cause qu'il n'a presque point de nœuds et qu'on le peut polir parfaitement.
5. Le raisinier produit en ses branches de certaines grappes, qu'on prendrait de loin pour de gros raisins violets, lorsqu'elles sont mûres. Mais, au lieu de pépins, chaque grain enferme sous une tendre pellicule et, sous fort peu de subsistance aigrette et rafraîchissante, un noyau aussi dur que celui des prunes. Le cœur de cet arbre étant solide et d'un violet ondoyant est très propre à faire d'excellents ouvrages de tournerie et de menuiserie.
6. L'acajou porte de belles pommes, longuettes et vermeilles au possible, qui sont chargées d'une crête de couleur tannée, laquelle a la figure d'un petit rognon de lièvre. Ce fruit est rempli de certains filaments spongieux, qui sont imbus d'un suc qui désaltère grandement. On tient aussi qu'il a la vertu de décharger la poitrine des humeurs gluantes qui l'oppressent et même de soulager merveilleusement toutes les faiblesses et défaillances du cœur.
7. Le monbain, ou monbin, donne des prunes jaunes de la grosseur d'un œuf de pigeon, qui sont de bonne odeur et d'une saveur assez agréable, mais, si l'on en mange beaucoup, elles agacent les dents, ce qui fait qu'elles ne sont recherchées que des perroquets et des faisans, qui s'en engraissent. L'arbre qui les porte croît de la hauteur d'un noyer et a les feuilles approchantes de celles des cèdres. Il n'est point propre à bâtir mais ses branches étant fichées en terre prennent incontinent racine. Ce qui fait qu'on les emploie volontiers à faire les palissades des parcs, où l'on nourrit le bétail.
8. L'acouma, ou l'alcuma, est aussi chargé de prunes, semblables à celles du monbain, mais qui sont plus douces et plus agréables. Elles empâtent pourtant la bouche, si on en mange beaucoup, mais les oiseaux en font leur régal. Le tronc de cet arbre, étant dénué de son aubel, est très propre à faire de beaux bâtiments. Sa couleur est approchante de celle du buis et sa dureté n'est pas moindre. Il ne pourrit ni en terre, ni hors de terre, quoiqu'il soit exposé à la pluie et au vent, et les vermines, qui rongent la plupart des autres bois de ces pays chauds, n'attaquent pas celui-ci. On en pourrait faire aussi toutes sortes d'autres ouvrages, d'autant qu'étant pesant et solide au possible, il peut être poli en perfection.
9. Le cerisier, que quelques-uns appellent le cormier des Indes, est un arbre qui croît de la hauteur et de la grosseur de nos plus gros cerisiers et qui porte un petit fruit vermeil au possible, de la figure d'une cerise et d'un goût doux et exquis. Il n'a point de noyau mais quelques petits grains, qui lui servent de semence.
10. Les palmistes qui croissent dans cette île sont de différentes espèces. Les uns sont d'une si prodigieuse hauteur qu'ils s'élèvent jusqu'à cent quarante pieds hors de la terre, sans branche aucune mais, au-dessus, ils sont couronnés de certaines grandes feuilles, dont les unes sont un peu courbées à l'entour du tronc et les autres s'élèvent du milieu, en forme d'un admirable panache.
Au sommet du tronc de ces arbres merveilleux et au cœur des feuilles qui lui servent de guirlande, on trouve une grosse noix ou, comme l'appellent quelques-uns, un chou blanc au possible, qui, étant cuit et assaisonné, est beaucoup plus savoureux et plus sain que ceux qui croissent dans nos jardins. Mais les troncs de ces arbres sont sans comparaison d'un usage plus excellent que leur fruit. Car outre qu'ils sont très propres à faire des gouttières et à conduire les eaux partout où l'on veut, on en fait encore, avec une facilité non pareille, de bonnes et de fortes planches, qui servent à clore les maisons et à faire les séparations des chambres et des divers appartements qu'on y veut prendre.
11. Il y a une autre sorte de palmistes, qui ne s'élève pas à la hauteur du précédent, mais son bois, qui est grisâtre et marqueté de veines blanches, est beaucoup plus solide. Ses feuilles aussi sont plus épaisses. Il porte des noix de la grosseur d'un petit œuf de poule, qui sont si dures qu'il faut faire un grand effort pour les casser. Les Nègres (qui sont ces serviteurs perpétuels des habitants des îles, qui leur sont amenés des côtes de l'Afrique) y trouvent un noyau, qui est bon à leur goût, encore qu'il soit sec et couvert d'une certaine gomme de couleur jaune qui n'est point trop appétissante.
Ces palmistes ont aussi des choux, qui sont autant savoureux et délicats que ceux des autres mais l'on a tant de peine à les dégager de ce grand amas de feuilles dures et serrées, qui les enveloppent, qu'ils ne sont recherchés qu'à faute d'autres. Ce bois étant pesant et solide, les Sauvages en font des massues qu'ils appellent boutous, dont ils se servent au lieu d'épées.
12. Il s'y rencontre encore une troisième espèce de palmistes, que l'on nomme épineux, à cause que leurs troncs sont hérissés, depuis le pied jusqu'au sommet, de longues et fortes épines noirâtres, qui sont extrêmement piquantes et dangereuses. Leurs feuilles sont de même figure que celles des autres mais elles sont armées de petites pointes qui sont aussi perçantes que des aiguilles. Ils sont aussi chargés d'un gros bouquet de noix, qui est à couvert d'une écorce ligneuse, qui lui sert de parasol.
Bien que ces palmistes donnent de la terreur à ceux qui s'en approchent, on a trouvé le moyen de les désarmer et, après avoir abattu les aiguillons de leurs troncs avec des perches, en telle sorte qu'ils ne puissent plus recroître, on y fait des incisions, d'où il coule une liqueur excellente, laquelle étant gardée quelques jours devient aussi forte et autant agréable que nos meilleurs vins. C'est sans doute pour ce sujet que cet excellent breuvage est honoré du nom de vin de palmes.
13. Le fromagier, un arbre qui croît dans cette île, d'une grosseur démesurée. Sans doute, on lui a donné le nom qu'il porte à cause que son bois, qui est couvert par-dehors d'une écorce grisâtre, est si mol qu'on le peut couper aussi aisément que du fromage. Il n'est point propre à bâtir mais il est ravissant pour le bel ombrage qu'il donne sous ses branches et pour le fruit extraordinaire qu'il produit. Il consiste en une grosse silique ligneuse, laquelle est de la longueur d'un demi-pied et de la grosseur d'un œuf de poule. Lorsque cette rude enveloppe est mûre, le soleil la fait ouvrir à moitié et, le vent la faisant tomber, on trouve qu'elle est remplie d'un duvet, qui est extrêmement doux et délié, dont on pourrait tirer quelque profit en l'employant à faire des légères fourrures, pareilles à celles qu'on apporte du Levant, ou à quelque autre usage, auquel il sera trouvé propre.
14. Il s'y trouve aussi une sorte de bois vert, qui pourrait servir à faire des manches de couteaux et toutes sortes de gentillesses et de curiosités, qui sont façonnées au tour. À cause qu'il est d'une couleur qui récrée la vue et d'une dureté et solidité, qui reçoit un merveilleux lustre lorsqu'elle est bien polie.
15. Il y croît encore du bois de fer, qui porte ce nom, parce qu'il en a la couleur et la dureté, tellement qu'il faut avoir des cognées de bonne trempe pour le pouvoir abattre sans que leur taillant s'émousse dès le premier coup que l'on frappe dessus, après qu'on a passé l'aubel.
16. Le courbary ou le courberiou, comme quelques-uns le nomment, est un arbre d'un excellent usage dans cette île, parce que l'on en fait des rouleaux pour les moulins à sucre, qui sont si forts et si solides que, sans avoir besoin d'être revêtus de fer, comme ceux qu'on voit ailleurs, ils sont de longue durée et d'un facile entretien. Ce bois étant aussi très beau à la vue et d'une solidité non pa-

reille, pourrait encore être employé utilement à toutes sortes de rares ouvrages de sculpture et de menuiserie, dont on voudrait embellir des maisons de parade.
17. Le goyavier sauvage est très propre à faire des cercles pour relier les futailles, à cause qu'il est fort et qu'on le peut fendre et plier facilement. Et celui que les habitants appellent l'ingueli peut être employé à la structure des maisons, pourvu qu'on ait soin de le garantir de la pluie.
18. Entre tous les beaux arbres qui peuvent entrer avec louange en la structure des plus rares et des plus solides édifices de tout ce nouveau monde, il faut donner le premier rang aux deux sortes de cèdres qui se trouvent dans cette île, tant à cause de la très suave odeur qu'ils exhalent qu'à raison de la hauteur, droiture et netteté incorruptibles de leurs troncs, comme aussi de la grande facilité à les mettre en œuvre. Le bois de l'une de ces espèces de cèdre est de couleur rouge, qui teint l'eau qui tombe dessus lorsqu'il est coupé, de même que fait le brésilet. Et l'autre est roussâtre comme le buis mais il n'est point rempli de nœuds et n'est point tout à fait si solide.
19. Le latanier, que plusieurs mettent au rang des palmistes, comme nous l'avons décrit tout au long et représenté en taille douce dans notre "Histoire des Antilles", doit aussi tenir sa place entre les arbres qui ont un bois fort exquis pour sa pesanteur, sa solidité, son incorruptibilité et les différentes couleurs dont il est émaillé, qui lui donnent un si grand lustre, lorsqu'il est poli, qu'on le prendrait pour une espèce de jaspe. Quelques Indiens en munissent la pointe de leurs flèches, qui par ce moyen sont aussi pénétrantes et dangereuses que celles qui sont armées de fer ou d'acier.
20. En parlant des arbres fruitiers et propres à bâtir qui enrichissent cette île, nous ne devons point oublier le cocos, dont les historiens célèbrent les merveilleuses propriétés avec tant de pompe et tant d'illustres éloges qu'ils semblent approcher de l'hyperbole. Mais à cause que ce chapitre est déjà assez étendu et peut-être un peu trop au gré de ceux qui ne se plaisent pas au récit de semblables curiosités, nous dirons tant seulement qu'outre que cet arbre incomparable porte un fruit qui présente dans un beau vase naturel un mets excellent et un breuvage délicieux, qui peuvent suffire à l'entière nourriture de l'homme, l'on peut tirer de son tronc ou de ses écorces, de ses branches ou de ses racines et de son fruit, les matériaux qui sont nécessaires pour bâtir des maisons et des navires, de l'huile pour éclairer, du baume pour guérir les blessures, du fil pour faire des étoffes, des vaisseaux nécessaires au ménage et généralement tout ce qui est requis pour la subsistance d'une famille, comme on le peut voir plus au long au sixième chapitre de notre "Histoire naturelle des îles Antilles", à laquelle nous renvoyons encore à cette fois le lecteur curieux, dans l'espérance qu'en y lisant les usages et les propriétés admirables de cet arbre et des autres qui y sont représentés avec leur figures tirées au naturel, ils se sentiront doucement conviés à en dire leur faveur.
Ces beaux arbres dans leur vieillesse
En dépit de l'effort des ans
Ne seront pas moins verdoyants
Qu'ils le furent en leur jeunesse
Et pour eux la fertilité
Se verra jointe à la beauté.

CHAPITRE IV. Des arbres de cette île, qui peuvent être employés à la médecine ou à la teinture.
Dieu, qui ne s'est jamais laissé sans témoignage en bien faisant aux hommes, leur ayant ordonné les bornes de leur habitation, a pourvu tous les endroits où il les a poussés de moyens nécessaires pour les y faire subsister commodément, donnant à la terre la vertu de produire, non seulement les vivres qui sont requis à leur nourriture mais encore des remèdes pour les délivrer de diverses infirmités qui les y peuvent travailler. L'île que nous décrivons possède sans contredit cette bénédiction avec avantage, puisqu'elle fournit une agréable variété d'arbres fruitiers et propres à bâtir, comme nous l'avons vu au chapitre précédent, et un grand nombre d'autres qui peuvent servir à la médecine ou à la teinture, ainsi que nous pourrons le recueillir de celui-ci.
1. Nous donnerons le premier rang au cassier, qui porte cette drogue si connue partout, sous le nom de casse. L'arbre qui en est chargé une fois chaque année croît de la grosseur et de la même figure qu'un pêcher mais ses feuilles qui tombent durant les sécheresses sont plus longues et plus larges. Au temps des pluies, il fait parade de certaines fleurs jaunes ou violettes, qui croissent par bouquets, auxquels succèdent de longues siliques, qui étant parvenues à leur maturité, renferment, en diverses petites cellules, ce doux médicament qui purge bénignement et sans tranchées ceux qui s'en servent.
2. Les noix de médecine croissent sur un arbrisseau, dont on fait le plus souvent les séparations des jardins et qui monte à la hauteur de nos figuiers. Il porte des fleurs jaunes en forme de clochettes, qui sont suivies de certaines noix, qui resserrent sous une écorce noirâtre trois ou quatre noyaux, dans lesquels on trouve un pignon, qui a son usage en la médecine des Insulaires. Mais il est dangereux de s'en servir, sans avoir pris l'avis de ceux qui savent par expérience la quantité qu'il en faut prendre et la manière qu'il y faut observer afin qu'ils profitent.
3. Le millepieds est ainsi nommé parce qu'il a grand nombre de racines, qui se forment de ses propres branches incontinent qu'elles touchent la terre, tellement qu'à la fin son tronc devient d'une grosseur démesurée, ses feuilles sont un peu plus larges que celles du laurier. Il produit un fruit de la grosseur d'une figue, qui est fort recherché des perroquets. Ce fruit est devancé d'une fleur blanche, sous laquelle on trouve une gomme jaune, qui a la vertu de guérir toute sorte de dartres et de feux volages, qui viennent à la face ou aux mains. C'est aussi dans les branches creuses de ces arbres que les abeilles font ordinairement leur cire et leur miel.
4. Le copal, dont nous avons parlé en divers lieux de notre "Histoire des Antilles", est un arbre beau à voir, qui, étant percé en son tronc, jette un baume de très douce odeur, qui a la vertu de guérir en peu de temps toutes sortes de coupures et de faire résoudre ou suppurer les tumeurs qui sont remplies de matière. L'écorce de cet arbre est roussâtre et, de même que le cassier, il perd ses feuilles durant les chaleurs, contre la nature de tous autres qui conservent en tout temps leur agréable verdure.
5. Le bois de cannelle, selon le sentiment de plusieurs Insulaires, est le même que les Floridiens appellent pavame et que nos Français ont nommé sassafras. Cet arbre est l'un des plus beaux et des plus excellents en qualités qui se voit en tout ce nouveau monde. Il croît fort droit et de vingt à trente pieds de haut avant que de pousser ses branches. Ses feuilles sont approchantes de celles du laurier et leur odeur, de même que celle de son écorce, a du rapport avec celle de la cannelle. Son bois est aussi de bonne senteur et d'une couleur tirant sur le rouge. Il est solide et très propre à faire toute sorte de beaux ouvrages mais, jusqu'à présent, l'on ne s'en est servi dans cette île qu'à bâtir des maisons.

Ses branches sont si touffues qu'il ne peut rien croître dessous qu'une petite herbe courte, qui présente en toute saison un riche tapis vert pour le divertissement de ceux qui veulent prendre le frais à l'ombre d'un arbre si agréable et si sain qu'on peut même dormir dessous sans craindre d'en être incommodé. Il porte des graines semblables à du poivre rond et, bien qu'elles soient un peu fortes et piquantes au goût, les perroquets en font leurs délices. C'est aussi sur ces arbres qu'ils font un ramage importun et où ils se tiennent en toute assurance sans pouvoir être aperçus à cause que leurs plumes sont de même couleur que les feuilles des branches sur lesquelles ils se jouent.
Au reste, nous avons mis cet arbre entre ceux qui peuvent servir utilement à la médecine parce que son écorce aromatique est recherchée de tous ceux qui sont travaillés de défluxions froides et que la décoction de son bois coupé par petites pièces est employée heureusement par les Insulaires aux affections des reins, procédantes de froid, à la difficulté de respirer, à la guérison de la colique, à décharger la poitrine des humeurs qui l'oppressent et à chasser les vents et toutes les obstructions des parties inférieures. Enfin l'écorce de cette sorte d'arbres, étant séchée à l'ombre, donne une saveur très agréable aux viandes qui en sont assaisonnées et rend l'appétit à ceux qui l'ont perdu.
6. Mais outre tous ces beaux arbres, dont quelques-uns sont aussi communs aux autres îles du voisinage, il en croît plusieurs en celle-ci qui lui sont particuliers et qui la rendent recommandable, tels que sont ceux qu'on y a trouvés depuis peu, qui portent des fruits qui ne sont point beaucoup différents, quant à la forme extérieure, des noix muscades, qui nous viennent des Indes orientales et qui sont pareillement couvertes de macis, c'est-à-dire d'une petite feuille ou pellicule aromatique, qui est entre la noix et la rude écorce, qui conserve et enveloppe le fruit.
Monsieur de Laet, au livre dix-septième de son "Histoire de l'Amérique", rapporte qu'en la province de Guiane, l'on voit communément, parmi les plus épaisses forêts qui couvrent les vastes solitudes de cette contrée-là, des arbres d'une hauteur médiocre qui produisent aussi des noix de la même figure, grosseur et solidité de celles qui tiennent lieu parmi nous entre les plus douces épiceries. Mais il ajoute qu'elles sont quant au reste d'une saveur plus piquante et plus agreste et d'une si faible odeur qu'elle se passe aisément.
Bien que ces arbres, qui se trouvent dans l'île que nous décrivons, soient plus hauts que ceux de la Guyane, ils sont sans doute d'une même espèce et il est à espérer que, si l'on prend le soin de les décharger des branches mortes et superflues qui étouffent leur fruit, ou qui par leur ombrage l'empêchent de mûrir, ils viendront à plus grande perfection et qu'ils seront d'un goût plus agréable et d'une odeur plus douce et plus constante.
7. On y a aussi remarqué plusieurs de ces rares arbres qui portent le fruit de cacao, duquel les Espagnols se servent en la composition de ces pains, tant prisés parmi eux, dont ils font ce breuvage excellent, qui est maintenant connu partout sous le nom de cicolate et qui a une propriété singulière à fortifier l'estomac et à dissiper les obstructions.
8. Quant aux bois qui peuvent servir à la teinture, il y croît une infinité d'arbres de fustok, qui rendent la teinture d'un jaune doré, qui est fort estimé. Il y en a aussi plusieurs autres, qui teignent en d'autres couleurs et qui sont prisés à cause qu'ils sont chargés de ce précieux vermillon, qu'on nomme roucou, ou d'autant qu'il distille de leur tronc une espèce de gomme ou de résine, qui pourrait aussi servir utilement à la teinture.
Enfin, il y a plusieurs arbres et arbrisseaux, dans cette île, qui, après la saison des pluies sont parés, de diverses sortes de bouquets et de fleurs, qui récréent tellement la vue et exhalent une si douce odeur qu'il faudrait être dépourvu de tout sentiment pour ne point reconnaître, parmi tous ces parfums et au milieu de tant de ravissantes beautés, l'adorable providence et les bontés indicibles du Seigneur, qui en a daigné couronner si richement cette terre, afin d'exciter ses habitants à lui dire en actions de grâce,
Ô Dieu ! Que tes saintes bontés
Se montrent aux hommes propices,
Tu préviens leurs nécessités,
Tu travailles pour leurs délices.

CHAPITRE V. Des oiseaux les plus considérables de cette île.
Les bords de la mer qui entourent cette île et ceux des rivières qui l'arrosent sont ordinairement couverts de plusieurs sortes de beaux oiseaux, qui se nourrissent de petits poissons ou de quelques insectes qui flottent sur les eaux. Les plus communs et auxquels les habitants ont donné des noms sont les frégates, les fauves, les aigrettes, les poules d'eau, les grands gosiers et les canards.
Outre tous ces oiseaux de mer et de rivières, l'air de cette île est peuplé de ramiers, de tourtes, de perroquets, d'une espèce de merles et de grives, presque semblables aux nôtres, de même nom. On y voit aussi de ces ravissants petits oiseaux que l'on appelle colibris, qui ont leur plumage émaillé de tout autant de vives couleurs qu'on en admire en l'arc en ciel et qui ne vivent que de la rosée qu'ils sucent sur les fleurs des arbres et des plantes.
Mais après tous ces oiseaux, qui sont aussi communs aux autres îles, celle-ci en a quelques-uns qui lui sont particuliers. Nous mettrons au premier rang une sorte de gros faisans, que les habitants ont nommés kaquerekas, à cause que dès le point du jour, ils répètent distinctement et à diverses reprises ce mot, dont ils font le refrain de leur ramage importun et de leur musique, autant choquante et désagréable aux oreilles de ceux qui n'y sont pas encore accoutumés que leur chair semble savoureuse et délicate à leur goût. La description qu'on nous a donnée de ces faisans de la Neuve Oüalcre est si approchante de celle des poules pintades que nous n'en dirons rien davantage.
Il s'y rencontre aussi un petit oiseau, de la grosseur et de la forme d'un passereau, qui a un plumage merveilleux. Il a la tête, le col et le dos d'un rouge si vif et si éclatant que, lorsqu'on le tient dans la main et qu'on ne fait paraître que le col ou le dos, on le prendrait, même de fort près, pour un charbon allumé ; quant aux autres parties de son corps, il a le dessous des ailes et du ventre d'un bleu céleste et les plumes des ailes et de la queue d'un rouge obscur, marqueté de petits points blancs, disposés en égale distance, qui ont la figure de la prunelle de son oeil. Au reste, il a le bec et le ramage d'un passereau et il est à croire que c'est pour ce sujet qu'on lui a donné le nom de passereau de l'Amérique.
Il traverse souvent, de l'île de la Trinité à celle-ci, une sorte de gros oiseaux de proie que les premiers habitants nommèrent des aigles d'Orinoque, à cause qu'ils sont de la grosseur et de la figure des aigles que ceux qui ont voyagé dans l'Amérique méridionale ont vus le long de la grande rivière qui est connue sous le nom d'Orénoque. Tout leur plumage est d'un gris clair, marqueté de taches noires, qui font une agréable bigarrure, qui s'étend en forme d'ondes sur tout leur corps, hormis que les extrémités de leurs

ailes sont bordées de jaune. Ils ont les yeux vifs et perçants, le vol raide et prompt, vu la grosseur et la pesanteur de leur corps.
Ils se repaissent d'autres oiseaux, sur lesquels ils fondent avec furie, et, après les avoir atterrés, les déchirent avec leurs becs et leurs serres, pour en faire curée. Ils ont néanmoins tant de générosité que, nonobstant cette inclination qu'ils ont au carnage, ils n'attaquent jamais les oiseaux qui sont faibles et sans défense mais seulement les aras, les perroquets et tous les autres qui peuvent combattre avec eux avec des armes égales, c'est-à-dire qui sont munis de becs forts et crochus et de griffes pointues, de même façon qu'eux. L'on a même remarqué qu'ils ne se lancent point sur le gibier tandis qu'il est à terre ou qu'il est posé sur quelque branche mais qu'ils attendent qu'il ait pris l'essor pour le combattre en l'air avec un pareil avantage.
Le continent, qui avoisine cette île, la remplit encore d'une infinité d'autres rares oiseaux de bois et de rivières qui sont inconnus à notre Europe, et même aux autres îles, lesquelles sont plus avancées dans l'océan. Quelques-uns sont parés d'une seule livrée et les autres ont le corps émaillé de tant de belles et de vives couleurs que soit que l'on considère l'agréable bigarrure de leur plumage, ou la merveilleuse industrie avec laquelle ils font leurs nids, ou l'agilité incomparable dont ils fendent l'air, ils fournissent une très riche et très ample matière de célébrer le Seigneur, qui les a revêtus de tant de gloire et d'éclat, et de dire à sa louange,
Amoureuses troupes d'oiseaux,
Qui faites entre les rameaux,
Des nids d'admirable structure :
Tous les jours à votre réveil,
Louez le Dieu de la nature,
Et ne saluez plus que ce divin soleil.

CHAPITRE VI. Des bêtes à quatre pieds qui se trouvent dans cette île.
Cette seule île est abondamment pourvue de toutes les espèces de bêtes à quatre pieds, dont on voit tant seulement une ou deux pour le plus, aux autres îles Antilles. En premier lieu, on y trouve une sorte de sangliers, que quelques Indiens nomment javaris et les autres paquires. On en voit de noirs et d'autres qui ont quelques taches blanches. Ils ont tous les oreilles fort courtes et le nombril sur le dos. Leur grognement est beaucoup plus effroyable que celui de nos pourceaux domestiques. Cette venaison est d'assez bon goût mais elle est difficile à prendre, à cause que, ce sanglier ayant un évent sur le dos, par lequel il respire et rafraîchit ses poumons, il est presque infatigable à la course ; et s'il se sent poursuivi de trop près par les chiens, il s'arrête tout court et, se servant de ses défenses, qui sont pointues et tranchantes au possible, il déchire et éventre tous ceux qui ont l'assurance de l'approcher.
Il y a des tatous, qui sont armés d'une écaille, de laquelle ils se couvrent et parent tout le corps comme d'une cuirasse, ce qui fait que plusieurs les prennent pour une espèce de petits armadilles. Ils ont la tête d'un cochon de lait et le museau, dont ils fouillent la terre, de la même figure. Ils ont aussi cinq ongles fort pointus en chaque patte, dont ils se servent pour découvrir les racines des plantes et des arbres, de quoi ils s'engraissent durant la nuit, ou pour renverser promptement la terre, dans laquelle ils tâchent de se fourrer, quand ils sont poursuivis. Lorsqu'ils prennent leur repos, ce qu'ils font ordinairement pendant le jour, ils se roulent en un peloton, comme les hérissons, et ramassent si bien leurs pieds et leurs têtes, sous les écailles dures et solides de leur dos, que toutes les parties de leur corps sont à couvert, sous cette cuirasse naturelle, qui est à l'épreuve des armes des chasseurs et des dents des chiens.
L'on tient qu'ils se mettent encore dans la même posture, lorsqu'ils n'ont plus la force de courir, et que, s'ils sont proches de quelque précipice, ou au penchant de quelque montagne bien raide, ils se laissent rouler du haut en bas comme ferait une boule, sans crainte de se faire aucun mal, et qu'ainsi ils éludent les desseins de ceux qui les poursuivent. Leur chair est bonne à manger et l'on dit qu'ils ont un osselet à la queue qui guérit la surdité. Il est du moins constant, comme on l'a reconnu par expérience, qu'il soulage le bourdonnement et apaise la douleur des oreilles, le laissant dedans enveloppé de coton.
L'agouty, que quelques-uns appellent le lièvre des îles, est commun en celle-ci. Il est couvert d'un poil de couleur brune, qui est rude et clair. Il a deux dents en la mâchoire d'en haut et autant en celle d'en bas, qui sont si tranchantes que les Indiens s'en servent au lieu de lancettes et de rasoirs. Ses oreilles sont courtes et rondes. Il tient son manger en ses deux pattes de devant, comme les écureuils. On le poursuit avec les chiens, parce que sa chair est autant estimée que celle des lapins de nos garennes, bien qu'elle sente un peu le sauvagin.
Quand il est pourchassé vivement, il tâche de gagner le creux des arbres, ou la fente des rochers, où il fait sa retraite, mais on le contraint d'en sortir avec de la fumée et c'est pour lors qu'il jette des cris, comme s'il disait distinctement conyé. Si on le prend jeune, il s'apprivoise aisément mais, quand on le met en colère, le poil de son dos se hérisse et il frappe la terre de ses deux pieds de derrière, comme font les lapins, et il montrerait bien qu'il a de bonnes défenses, si on le voulait manier, quand il est de mauvaise humeur. On y voit aussi une espèce de petites martes, que les habitants appellent manicous. Leur peau est assez belle et douce pour être employée à quelque bon usage mais à cause que cette sorte de fouines ou de furets mange la volaille et détruit entièrement les poulaillers où ils peuvent avoir entrée, l'on souhaiterait fort volontiers que la race en fût étreinte.
Les rats musqués qu'on a trouvés dans cette île sont les mêmes petits animaux que nos Français de la Martinique nomment piloris. Ils font le plus souvent leur retraite dans les trous de la terre, comme les lapins, auxquels ils ressemblent en grosseur, mais, quant à la figure, ils n'ont rien de différent de celle des gros rats qu'on voit ailleurs, sinon que la plupart ont le poil du ventre blanc, de même que les glirons, et celui du reste du corps noir ou tanné. Ils exhalent une odeur musquée qui abat le cœur et parfume si fort l'entrée de leur clapier qu'il est fort aisé de la discerner.
On trouve aussi, dans les bois de cette île, des renards et des chats sauvages, qui sont couverts de fort belles peaux, qui seraient très propres à faire de riches fourrures dans les pays froids, à cause qu'elles sont extrêmement chargées de poil et marquetées de plusieurs couleurs différentes, qui rehaussent leur prix.
Les premiers habitants ayant eu le soin de jeter dans les forêts des pourceaux domestiques, ils y ont tellement multiplié que les chasseurs, les rencontrant par troupes, retournent souvent chargés de cette grasse proie pour la provision de leurs maisons. Et, s'ils en peuvent prendre de jeunes, ils tâchent de les conserver en vie, pour les apprivoiser et les nourrir dans leurs parcs, où ils foisonnent à merveille.
Outre ces animaux sauvages, il y a encore dans cette île toute sorte de bétail domestique, qu'on peut rencontrer ailleurs, et particulièrement des brebis, des chèvres, des vaches, qui y multiplient de jour à autre, à cause qu'il y a de belles prairies et des paquis fort

propres, pour les nourrir avec une facilité non pareille et en tirer ensuite le lait, le beurre et le fromage, qui ne cèdent en rien aux plus estimés de la Hollande. Tellement que les habitants qui jouissent de toutes ces douceurs, considérant que la terre et l'air, la mer et les forêts, les bêtes sauvages et les domestiques, contribuent comme à l'envi à leur entretien, sont tenus de bénir Dieu, qui pourvoit à tous leurs besoins avec tant d'abondance et de lui en présenter de profonds remerciements, en lui disant,

Qu'est-ce qu'a l'homme qui soit digne,
que tes soins amoureux s'étendent jusqu'à lui,
Que ta sainte bonté en daigne être l'appui,
Et fasse en sa faveur des merveilles insignes.
Les troupeaux lui rendent hommage,
Ils sont pour le nourrir destinés au trépas.
Sa puissance s'étend pour fournir ses repas,
Et sur tout ce qui vole et sur tout ce qui nage.

CHAPITRE VII. Des poissons, des amphibies et des rares coquillages, que la mer produit aux environs de cette île.

Les rivières d'eau douce, qui arrosent divers endroits de la terre de cette île, nourrissent quelques poissons mais la mer, qui l'entoure et la baigne de tous côtés, en produit de tant de sortes et en si grande quantité que les habitants ne s'amusent point à pêcher dans les rivières.

Les poissons, que la mer fournit en toute abondance, sont 1. des dorades, qui sont appelées de ce nom, parce que leurs écailles, qui sont jaunâtres, paraissent dans l'eau aussi éclatantes que si elles étaient émaillées d'un vermeil doré. 2. Des perroquets de mer, ainsi nommés à cause qu'ils sont aussi verts que les plumes des oiseaux de qui ils empruntent ce nom. 3. Des bonites, qui sont les mêmes qu'on appelle des thons, aux côtes de la mer Méditerranée. 4. Des carangues. 5. Des mulets. 6. Plusieurs sortes d'autres gros poissons que l'on appelle communément des poissons de roches, à cause qu'ils se plaisent auprès des rochers. Et une infinité d'autres, qui, pour la plupart, n'ont encore point de noms parmi nous ou qui, pour avoir la figure approchante de celles de nos brochets, de nos carpes, de nos perches, de nos brames et même de nos soles, de nos harengs, de nos morues et de nos saumons, et ne leur cédant en rien pour la délicatesse, sont souvent traités de mêmes noms, par les Insulaires.

Pour ce qui est des amphibies, qui sont les plus estimés, comme étant aussi les plus gros et les plus profitables aux habitants des colonies, l'on fait un particulier état des tortues de mer qui terrissent sur les anses de cette île et des lamantins, qu'on vare sur les basses qui l'environnent.

Les tortues se divisent ordinairement par les Indiens en tortues franches et en celles qu'ils nomment caoüannes et en carets. Elles sont toutes d'une même figure mais il n'y a que la chair de la première espèce qui soit bonne manger, si ce n'est en nécessité et à faute d'autre chose, de même qu'il n'y a que l'écaille de la dernière qui soit de prix.

Les tortues franches sont si grandes que l'écaille de dessus a environ quatre pieds de longueur et presque autant en largeur et, lorsqu'on a levé le plastron de dessous, qui consiste en une écaille assez épaisse qui est bordée de cartilages fort délicats, l'on trouve qu'elles sont remplies de tant de bonne chair qu'une seule est capable de nourrir, tout un jour, un fort grand ménage. Cette chair, qui est vermeille et approchante de celle de veau, est d'ailleurs si saine que les médecins ne la défendent point aux malades, parce qu'ils ont remarqué, par une douce expérience, qu'elle contribue à leur guérison et à la conservation de la santé de tous ceux qui en usent souvent.

Ces animaux amphibies ne viennent point à terre que pour poser leurs œufs. Ils choisissent, pour cet effet, un sable fort doux et délié, qui soit sur le bord de la mer et où ils puissent facilement aborder. Le terrissage de tortues (comme le nomment les Insulaires) commence à la fin du mois d'avril et dure jusqu'à celui de septembre et c'est en ce temps-là qu'on en peut prendre en abondance, les épiant à l'entrée de la nuit, quand elles sortent de la mer, et les tournant sur le dos, d'autant qu'étant en cette posture, elles ne peuvent plus se retourner. Leur graisse, qui est d'un jaune verdâtre, étant cuite, est de facile digestion et elle fond en huile, qui est propre à frire ce que l'on veut, lorsqu'elle est fraîche, et, étant vieille, elle sert aux lampes.

Le lamantin, ou manaty, croît avec l'âge d'une grosseur et d'une longueur prodigieuses. Sa tête a quelque ressemblance à celle d'une vache, d'où vient que quelques-uns l'appellent vache de mer. Il a de petits yeux et la peau épaisse, de couleur brune, ridée en quelques endroits et parsemée de quelques petits poils, qui sont fort rudes.

Ce poisson n'a point de nageoires mais, en leur place, il a deux petits pieds, qui ont chacun quatre doigts, qui sont trop faibles pour supporter le faix d'un corps si lourd et si pesant. Il vit de l'herbe qui croît auprès des rochers et sur les basses qui ne sont couvertes que d'une brasse, ou environ, des eaux de la mer. Les femelles mettent hors leur fruit, à la façon des vaches, et ont deux tétines, dont elles allaitent leurs petits. On tient qu'elles en produisent deux à chaque portée, qui ne les abandonnent point, jusqu'à ce qu'ils n'aient plus besoin de lait et qu'ils puissent brouter l'herbe, comme leurs mères.

Entre tous les poissons qui sont propres à la nourriture de l'homme, il n'y en a aucun qui ait tant de bonne chair que le lamantin. Il n'en faut souvent que deux ou trois pour faire la charge de ces grandes chaloupes que les Indiens appellent canots. Leur chair est semblable à celle d'un animal terrestre ; elle est aussi courte, vermeille, appétissante sans os ni arêtes et entremêlée de graisse, laquelle étant fondue ne se rancit jamais. Lorsqu'elle a été deux ou trois jours dans le sel, l'on tient qu'elle est meilleure pour la santé que quand on la mange toute fraîche.

On trouve plus souvent ces gros poissons à l'embouchure des rivières d'eau douce qu'en pleine mer. Ils sortent même quelquefois de l'eau pour se reposer sur le sable et dormir au soleil, ce qui fait qu'on leur donne place parmi les amphibies mais ils ne s'écartent que fort peu de l'eau, afin de s'y pouvoir couler, au moindre bruit qu'ils entendent.

Les curieux font un grand état de certaines pierres qu'on trouve dans les têtes des lamantins, à cause qu'elles ont la vertu, à ce qu'ils disent, de faire sortir des reins toute sorte de sable et de gravelle et de chasser les obstructions des parties basses, qui en sont travaillées. Mais, d'autant que ce remède est un peu violent, l'on ne conseille à personne d'en user, sans avoir pris l'avis d'un médecin bien expert.

Ceux qui voudront savoir comment on pêche ce poisson pourront recourir, s'il leur plaît, au chapitre 21 du premier livre de notre "Histoire des Antilles", où ils en trouveront la figure, de même que celles de tous les autres que nous avons nommés au commencement de ce chapitre et qui sont aussi décrits fort amplement au chapitre 16 de la même "Histoire".

Quant aux coquillages qui enrichissent les basses et les rivages de cette île, il s'y en trouve d'aussi beaux et d'aussi rares qu'en aucun endroit de ce nouveau monde. On y voit des huîtres, des burgaux, des casques, des lambis, des porcelaines, des cornets de mer, des nacres de perles, des vignots argentés, sanguins, étoilés, verdâtres, rayés d'incarnat et mouchetés de tant de sortes de différentes couleurs qu'ils éclatent sur le sable, comme autant de pierres précieuses.
La mer, aussi bien que les architectes, se plaît à produire des ouvrages de diverses ordonnances. Quelquefois elle en fait à la rustique, qui sont tout nus ou avec fort peu d'ornements, d'autres fois elle en produit de composés, par un mélange de tous les ordres de l'architecture, qui viennent au secours les uns des autres, avec tant de mignardise et de délicatesse qu'il n'y a rien de plus agréable à l'oeil.
Cela se remarque particulièrement en une infinité de coquilles qui sont diversifiées de cent mille grotesques. On y peut remarquer des fruitages, des saillies hors d'œuvre, des culs de lampe, des pointes de diamant, des gouttes pendantes, des aiguilles, des clochers, des pyramides, des colonnes, des fusées, des chapiteaux, des moulures et une infinité d'autres fantaisies qui donnent aux curieux un fort riche sujet d'entretien et d'admiration.
En effet, l'on ne saurait jamais assez dignement priser par ces échantillons l'agréable diversité de tant de précieux ouvrages que les eaux réservent dans la profondeur de leurs cabinets. Et lors nommément que quelque rude tempête les en a tirés pour en émailler les rivages de cette île, l'oeil demeure tellement ébloui de tant de brillants qu'on est obligé d'avouer que l'auteur de toutes choses fait reluire avec beaucoup de majesté son pouvoir infini, en revêtant ces petites créatures de tout cet éclat et les parant de tant d'ornements, afin que l'homme apprenne à le glorifier de toutes ces œuvres et à lui dire après le sacré compositeur des douces chansons d'Israël,
Seigneur lorsque je te contemple
Dans les ouvrages que tes mains
Ont fait pour servir aux humains
Par une bonté sans exemple :
D'un incomparable plaisir
Aussitôt je me sens saisir.

CHAPITRE VIII. Des vivres que cette terre produit pour la subsistance de ses habitants.
La terre de cette île est aussi belle, aussi riche et autant capable de produire toutes sortes de bonnes nourritures qu'aucune autre que le soleil éclaire. En effet, on a reconnu, depuis qu'elle est cultivée, qu'elle fournit avec abondance de quoi vivre à ses habitants, sans qu'ils soient réduits à attendre d'ailleurs les moyens de leur subsistance. Il est vrai que le froment y croît seulement en herbe, de même qu'aux autres Antilles et en tout le continent de l'Amérique méridionale, mais en la place de ce grain, qui veut être hiverné et qui demande beaucoup de soins et de travaux avant qu'on en puisse faire du pain, les habitants ont presque sans peine le manioc, le maïs, les patates, le mil, le riz, toutes sortes de pois, de fèves et de semblables légumes, qui leur tiennent lieu de blé, de même qu'à tous les autres Insulaires et à la plupart de ceux qui habitent au continent de ce nouveau monde.
Ce qu'ils appellent manioc est la racine d'un arbrisseau de même nom, de laquelle on fait un pain blanc et savoureux en forme de galette, que l'on nomme cassave, laquelle est fort agréable au goût et d'une odeur toute pareille à celle de nos pains fraîchement tirés du four. Cette racine est si féconde qu'un arpent de terre qui en sera planté nourrira plus de personnes que six, qui seraient ensemencés du meilleur froment.
Cette merveilleuse racine jette un bois tortu, qui croît de la hauteur de six ou sept pieds et qui, étant moelleux par-dedans et rempli de petits nœuds au-dehors, est très facile à rompre. Sa feuille est étroite, longuette et divisée par diverses bandes, qui sont de la largeur d'un doigt ou environ. Cette racine croît de la grosseur et de la même figure que les plus grosses betteraves et, au bout de neuf mois, elle est en sa maturité mais, si la terre n'est point trop humide, elle s'y conserve trois ans entiers sans se corrompre. Tellement qu'il ne faut point de greniers pour serrer cette sorte de blé, le même jour qu'on le tire de la terre le pouvant voir réduit en pain, qui est propre à être servi sur la table.
Les racines de patates, qui, dans cette île, ont un goût autant agréable et relevé que celui de nos châtaignes, y peuvent aussi tenir lieu de pain. On en peut faire encore avec la farine de ce gros mil, qu'on appelle ordinairement maïs ou blé de Turquie, qui vient en si grande abondance et en telle perfection dans cette terre que l'on en peut recueillir deux fois d'un seul champ, dans une même année.
Outre tous les excellents fruits des arbres que nous avons décrits au chapitre troisième de ce "Tableau", qui peuvent beaucoup contribuer au rafraîchissement et à la nourriture des habitants de cette colonie, la terre y produit encore des bacoves, ou des figues d'Inde, et des bananes, qui portent de gros fruits attachés en une seule grappe qui fait la charge d'un homme et qui sont si agréables au goût et si délicieux que les juifs et les mahométans, qui en ont de tout semblables en l'Orient, se sont laissé persuader que ces arbres, qui sont chargés d'un fruit si excellent à manger et si souhaitable à voir, pouvaient être de la même espèce de celui qui fit pécher nos premiers parents, outrepassant la défense que Dieu leur avait faite d'en manger, sous peine de perdre la vie, d'où vient aussi que plusieurs célèbres auteurs entre les Espagnols les ont appelés des pommiers de paradis. Du moins, il est constant que leurs feuilles, qui sont fort larges et d'une longueur démesurée, étaient très propres à couvrir leur nudité.
La venaison et le gibier se trouvent aussi dans cette île avec facilité et la pêche y est si abondante qu'il n'y a que les paresseux au dernier degré qui y mangent leur pain sec. Joint que la terre étant très propre pour y nourrir toute sorte de gros et de menu bétail et pour y élever presque sans peine des poules, des coqs d'Inde, des oies, des canes et toutes les autres volailles qui sont communes aux autres lieux, ceux qui s'entendent tant soit peu à la ménagerie peuvent tirer de grands avantages de toutes ces choses, pour faciliter leur subsistance.
Les herbes potagères et toutes sortes de racines qui croissent en l'Europe viennent aussi dans cette île en leur perfection. Les melons y sont aussi tellement délicieux et si sains qu'on en peut manger en toutes les saisons de l'année, sans crainte qu'ils donnent la fièvre ou quelque autre incommodité. La chaleur du soleil les cuisant si parfaitement qu'il arrive rarement qu'on soit malade pour en avoir mangé, pourvu toutefois que ce soit sans excès et qu'on y soit accoutumé.
Mais en parlant des douceurs et des régals qui croissent dans cette île, ce serait priver cette "Relation" d'un singulier ornement, si nous oubliions l'ananas, qui est tenu pour le fruit le plus délicat de toute l'Amérique. Il est aussi si beau et d'une odeur si douce

qu'on peut dire que la nature a déployé en sa faveur tout ce qu'elle resserrait de plus rare et de plus précieux dans ses trésors.
Il croît sur une tige haute d'un bon pied, qui est revêtue de plusieurs feuilles qui sont de la longueur de celles des cardes, de la largeur de la paume de la main et de la figure de celles de l'aloès. Elles sont pointues par le bout, de même que celles du glaïeul, et armées de part et d'autre de petites épines, qui sont fort perçantes.
Le fruit qui croît entre ces feuilles et qui est élevé sur la tige est quelquefois de la grosseur d'un melon mais sa forme est à peu près semblable à une pomme de pin. Son écorce est relevée en compartiments et chargée au-dehors de plusieurs petites fleurs, comme d'autant de boutons, qui, selon les divers aspects du soleil, se revêtent de toutes les différentes couleurs qu'on remarque en l'arc en ciel. Ces fleurs tombent en partie, à mesure que le fruit mûrit. Mais ce qui lui donne plus de lustre et qui lui a acquis le titre de roi entre les fruits, c'est qu'il est couronné d'un gros bouquet, tissu de fleurs et de petites feuilles solides et dentelées, qui sont d'un rouge si vif et si luisant qu'elles lui donnent une merveilleuse grâce.
La chair ou la pulpe, qui est contenue sous l'écorce, est un peu fibreuse mais elle se résout entièrement en suc dans la bouche, elle a aussi un goût si relevé et qui lui est si particulier que ceux qui l'ont voulu parfaitement décrire ne pouvant le faire sous une seule comparaison ont emprunté tout ce qui se trouve de plus délicieux en l'auberge, en l'abricot, en la fraise, en la framboise, au muscat et en la reinette et, après avoir dit tout cela, ils sont contraints de confesser qu'elle a encore un certain goût fort exquis qui ne se peut pas exprimer et qui lui est tout particulier.
On a mangé assez longtemps de ce fruit sans remarquer les excellents usages qu'il a dans la médecine mais à présent l'expérience a fait connaître que son suc a une vertu admirable pour recréer les esprits et relever le cœur abattu. On l'emploie aussi heureusement pour fortifier l'estomac, chasser les dégoûts et rétablir l'appétit. Il soulage aussi merveilleusement ceux qui sont affligés de la gravelle ou de suppression d'urine et même l'on tient pour assuré qu'il détruit la force du poison.
Au défaut du fruit, la racine produit tous les mêmes effets. On tient aussi que l'eau qu'on en tire par l'alambic fait une opération plus prompte mais, d'autant qu'on a remarqué qu'elle est un peu trop piquante et qu'elle offense la bouche, le palais et les vaisseaux urétaires, l'on conseille d'en user en bien petite quantité et par l'avis d'un savant médecin, qui lui saura donner quelque doux véhicule qui servira de correctif à cette acrimonie.
Les Indiens naturels du pays composent, avec ce fruit et le suc de quelques oranges douces, un excellent breuvage, qui approche fort de la malvoisie, quand il est gardé deux ou trois jours. On en fait aussi une confiture liquide, laquelle est l'une des plus exquises et des plus délicates de toutes celles que l'on apporte des Indes, surtout lorsqu'on y mêle des fleurs d'oranges et de citrons qui ne sont pas encore entièrement épanouies, On coupe aussi ce fruit en deux, avant qu'il soit bien mûr et on le confit à sec avec son écorce et une partie des feuilles qui lui servent de guirlande, puis après on le rejoint proprement selon l'art et on l'encroûte d'une glace sucrée, qui, en conservant parfaitement la figure de ce rare fruit et de ses feuilles, fait voir dans ces heureuses contrées, nonobstant les chaleurs de la zone torride, une douce et agréable image des productions de l'hiver.
Vous m'avouerez que, jusqu'ici, nous avons présenté assez de bons vivres et même une diversité fort considérable de mets délicieux, qui, étant du crû de cette île, sont capables de contenter les appétits les plus difficiles mais sans doute qu'on voudra encore être informé des breuvages dont les habitants de ces contrées se servent communément pour étancher leur soif.
Pour satisfaire à cette curiosité, nous dirons qu'on y brasse de deux sortes de bière, dont l'une est composée d'eau et de cassave, c'est à dire du pain du pays, et l'autre de racines de patates, qu'on fait cuire auparavant que de les réduire en pâte, sur laquelle on y verse de l'eau froide, qui en attire la qualité. Ces deux sortes de boissons, qui sont ordinaires dans toutes les îles, sont agréables au goût et, lorsqu'on n'y veut point épargner la matière et qu'on les laisse bouillir quelque temps dans le tonneau avant que de les couler, elles ont autant de force pour le moins que la petite bière et contribuent bien autant à la digestion et à la nourriture.
L'on y fait aussi du vin de cannes de sucre, qui est fort agréable, qui réjouit le cœur et envoie des fumées au cerveau, si l'on en prend au-delà des règles de la tempérance. On en peut faire aussi avec du suc d'oranges douces, avec des figues et avec des ananas, comme nous l'avons déjà représenté. C'est encore le vrai pays à faire de l'excellente limonade, les citrons, les limons de toutes sortes et le sucre qui y croissent en fournissant la matière en toute abondance et les chaleurs, qui y règnent presque toujours, y rendant ce rafraîchissement plus nécessaire et plus délicieux qu'aux régions froides, que si toutes ces douceurs ne suffisent, ajoutons encore qu'on y peut faire du parfaitement bon hydromel, puisqu'on y trouve le miel dans les arbres qui sont creusés de vieillesse.
Mais sans avoir recours aux artifices et au mélange, le cocos et le palmiste épineux y donnent de très bons vins, qui ne cèdent en rien aux plus délicats qu'on y apporte de l'Europe et qui, de même que ceux-ci, ne doivent leurs louables qualités qu'à la sage providence et à l'incomparable bonté du souverain auteur de la nature, qui fait pleuvoir au besoin la manne dans les déserts et remplit de ses précieuses libéralités les plus vastes solitudes, afin que l'homme ait tout sujet de reconnaître que,
Sa main est le soutien de toute la nature,
Dessus tout elle étend ses soins,
Fournit aux animaux leur propre nourriture,
Et s'abaisse à pourvoir à leurs moindres besoins.
Ouvre-t-il cette main, il en coule des grâces,
Sur tout ce qui vit ici bas :
Partout de sa faveur, elle laisse des traces,
Et le plus vil objet, ne la rebute pas.

CHAPITRE IX. Du trafic et des occupations plus ordinaires des habitants de cette île.
En cette colonie de la Nouvelle Oüalcre, de même qu'en toutes celles qu'on a formées dans les autres terres de l'Amérique, ni l'argent, ni l'or n'ont de cours dans le commerce ordinaire et, bien que ces précieux métaux y soient estimés comme ailleurs, tout le trafic s'y fait par échange de marchandises qui croissent au pays contre celles qui viennent de l'Europe, soit qu'elles consistent en habits ou en linge, soit en armes ou en vivres et en autres commodités qui sont requises pour passer la vie avec douceur et bienséance, selon les différentes conditions qui se trouvent dans la société civile.
Les magasins que messieurs Lampsins ont fait bâtir dans cette île sont ordinairement fournis de vin, de bière, d'eau de vie, de toiles, d'étoffes et de toutes sortes d'autres rafraîchissements et marchandises qui y sont amenés de Zélande. Et les denrées que les habitants présentent en échange et qui croissent dans l'île, se réduisent à cinq ou six espèces principales, à savoir au tabac, au sucre, au

gingembre, à l'indigo, au coton et à l'écaille précieuse de cette sorte de tortue, qu'on appelle caret.
Au commencement que cette terre fut peuplée, tous les habitants s'adonnaient à la culture du tabac, qui les faisait subsister avec honneur, mais depuis que la grande abondance qui s'en fait partout en a ravalé le prix, ils ont planté en plusieurs endroits des cannes de sucre, du gingembre, de l'indigo et du coton et Dieu a tellement béni leurs généreux desseins que c'est une merveille de voir avec quel succès toutes ces marchandises croissent à présent dans cette île.
L'on n'y a pas toutefois entièrement abandonné la culture du tabac et celui qui s'y fait, ayant la coupe belle et luisante, l'odeur agréable et étant de bonne garde, est autant estimé que celui qu'on appelle de verine. Mais l'on ne s'étonnera point que le tabac croisse en cette terre avec plus de perfection qu'ailleurs, si l'on admet ce que plusieurs habitants de ce nouveau monde tiennent pour constant, que ce fut en ce même lieu où cette plante si renommée fut découverte par les Espagnols, qui lui donnèrent le nom de tabac, en mémoire de cette île de Tabago, où ils en avaient fait le premier essai, après avoir appris ses admirables propriétés de la bouche des Caraïbes, qui y faisaient alors leur demeure.
Le précieux roseau dont on tire le sucre porte des feuilles semblables à celles des autres roseaux que l'on voit aux marais et au bord des étangs mais elles sont si tranchantes qu'elles coupent les mains comme un rasoir, si on ne les empoigne avec adresse. Il croît ailleurs pour l'ordinaire de la hauteur de cinq à six pieds et de la grosseur d'un pouce et demi en circonférence. Il est aussi divisé par plusieurs nœuds, qui sont éloignés d'un demi-pied ou environ, les uns des autres. Mais dans cette île, il s'élève jusqu'à la hauteur de neuf ou dix pieds, ayant ses autres dimensions proportionnées à cette hauteur et ses nœuds dans une plus grande distance. Ce qui fait qu'ils rendent beaucoup plus de suc que ceux qu'on cultive dans les autres îles.
La tige pousse comme un buisson de longues feuilles vertes et touffues, comme le glaïeul, du milieu desquelles le roseau, que l'on nomme la canne de sucre, s'élève. Cette canne est aussi chargée à sa cime de quelques petites feuilles pointues et d'un panache, où sa semence est contenue. Elle vient en perfection dans une terre grasse, légère et moyennement humide.
On la plante en des sillons profonds d'un demi-pied, que l'on fait en égale distance avec la houe. On y couche ensuite des cannes qui sont mûres, on les couvre de terre et, peu de temps après, chaque nœud forme une racine, qui pousse des feuilles et la tige, qui produit en son temps une nouvelle canne.
Sitôt que la plante paraît, il faut être fort soigneux de sarcler tout aux environs, afin que les méchantes herbes ne la suffoquent mais dès qu'une fois elle a couvert la terre, elle se conserve d'elle-même et peut durer plusieurs années sans être renouvelée, pourvu que le ver ne s'y mette car en ce cas, le meilleur est d'arracher au plus tôt toute la plante et de la faire toute nouvelle.
Bien que les cannes soient mûres au bout de neuf ou dix mois et que, dès lors, elles soient entièrement remplies d'une moelle blanche et succulente, de laquelle on tire la liqueur dont se forme le sucre, elles peuvent se conserver bonnes deux ans entiers et quelquefois davantage, après quoi elles dépérissent. Mais le plus sûr est de les couper tous les ans près de terre et au défaut du dernier nœud.
Il y a déjà dans l'île six beaux moulins ou machines, qui sont propres à briser les cannes et à exprimer leur suc et autant de places parfaitement bien bâties et accommodées de fourneaux et de grandes chaudières de métal et de cuivre rouge, dans lesquelles on fait bouillir le suc jusqu'à ce qu'il soit réduit en la consistance qu'il doit avoir pour être mis dans les formes.
Entre toutes les épiceries du Levant qu'on a essayé de faire croître à l'Amérique, il n'y en a aucune qui ait réussi, que le gingembre, qui y vient à ravir. Cette sorte d'épice, si connue partout, est la racine d'une plante, qui ne s'élève pas beaucoup hors de la terre et qui jette des feuilles vertes et longuettes, comme celles des extrémités des cannes de sucre. Sa racine ne se répand pas en profondeur, de même que celle des autres plantes, mais seulement en largeur et, d'autant qu'elle est couchée entre deux terres comme une main qui a ses doigts étendus, les habitants des îles l'appellent patte de gingembre.
Cette plante se peut provigner de semence ou, comme il se pratique plus ordinairement, de certaines petites racines qui croissent à l'entour de la vieille tige et des plus grosses racines, tout ainsi qu'aux chervis, Quand cette racine est parvenue à sa maturité, l'on n'y fait point d'autre artifice que de la tirer hors de la terre et la faire sécher sur des claies. Puis on la conserve en des lieux secs jusqu'à ce qu'on la charge dans les navires.
La matière dont on fait cette teinture violette qu'on appelle indigo se tire aussi d'une autre plante, qui croît de la hauteur de deux pieds et demi ou environ. Elle a les feuilles petites comme celles du buis et de la couleur d'un vert naissant, qui tire sur le jaune, quand elles approchent de leur maturité. Sa fleur est rougeâtre. Elle vient de graine, qu'on sème par sillon en droite ligne.
Cette plante étant mûre, on la coupe et on la met en de petits faisceaux, qu'on laisse pourrir dans des cuves pleines d'eau de rivière ou de fontaine, sur laquelle il faut verser de l'huile, qui surnageant, selon la nature, occupe toute la superficie. L'on charge aussi les faisceaux de grosses pierres, afin qu'ils demeurent sous l'eau et au bout de trois ou de quatre jours que l'eau a bouilli, par la seule force de la plante qui l'échauffe d'elle-même, la feuille étant dissoute par cette chaleur naturelle, qui est en la tige, on remue avec de gros bâtons toute la matière qui est dans les cuves pour lui faire rendre toute sa substance ; et après qu'elle est reposée, on tire dehors tout le bois qui s'est entièrement dépouillé de ses feuilles et de son écorce. Puis on remue encore à plusieurs reprises ce qui est resté dans la cuve et après qu'on l'a laissé rasseoir, on tire par un robinet toute l'eau qui surnage ; et la lie qui demeure au fond des vaisseaux est mise sur des formes qu'on expose au soleil afin de la sécher. Ce marc ainsi préparé est la teinture qui est tant estimée et qui porte le nom d'indigo.
La quatrième sorte de marchandise qu'on peut tirer de cette île, c'est le coton. Il croît communément sur un arbre de la hauteur d'un pêcher, qui a l'écorce fort brune et les feuilles petites et partagées en trois. Il porte une fleur de la largeur d'une rose d'églantier, laquelle a la figure d'une clochette, qui est soutenue par trois petites feuilles vertes et piquantes, qui l'enserrent. Cette fleur est composée de cinq feuilles, qui, en quelques lieux et selon les qualités du terroir, sont de couleur violette et, en d'autres, d'un jaune doré. Elles ont en leur fond de petites raies de couleur de pourpre et un bouton jaune, qui est accompagné de petits filaments de même couleur.
Ces fleurs sont suivies d'un fruit de la grosseur d'une petite noix avec sa coque, qui est d'une figure ovale. Quand ce fruit est parvenu à sa maturité, il est tout noir par dehors, et par la force du soleil, il s'ouvre en divers endroits, par où l'on aperçoit la parfaite blancheur de la matière qu'il resserre sous cette rude couverture. On trouve, en chaque fruit, sept petites fèves, qui sont la semence de l'arbre.
Il y a une autre sorte de cotonnier, qui rampe sur la terre, comme une vigne destituée d'appuis, et le coton qu'on en recueille est estimé le plus fin. On peut faire, de l'un et de l'autre, des toiles, des futaines et toutes sortes de légères étoffes, qui seraient fort utiles

dans ces pays chauds et apporteraient un grand profit aux façonniers qui s'y voudraient occuper.
Il n'y a pas grand artifice à préparer cette douce et nette marchandise, afin qu'elle soit en état d'être mise en œuvre, ou de lui faire passer la mer, si l'on ne la veut point employer sur les lieux. Il ne faut que tirer du bouton entrouvert la matière qui se pousse dehors presque d'elle-même. Et d'autant qu'elle est mêlée de ces petits grains, dans lesquels réside la semence de l'arbre à laquelle le coton est attaché, l'on a inventé de petites machines, qui sont fabriquées avec un tel artifice qu'au mouvement d'une roue qui les fait jouer, le coton tout net tombe d'un côté et la graine de l'autre. Après quoi on l'entasse dans des sacs avec force, afin qu'il occupe moins de place.
Outre la culture de ces quatre sortes de marchandises, qui peuvent donner assez d'emploi aux habitants de cette île, ceux d'entre eux qui se plaisent à la pêche, ou qui s'entendent à harponner les gros poissons, peuvent amasser des écailles de tortues, qui est une bonne marchandise, laquelle est toujours de prix et qui ne dépérit point pour être gardée. Ils ont aussi l'occasion, en allant prendre le plaisir de la chasse et en se divertissant parmi les bois, de recueillir plusieurs sortes de gommes et de résines qui coulent naturellement des arbres et d'amasser selon les rencontres une infinité d'autres rares productions de la mer et de la terre, dont ils pourraient tirer du profit.
En voilà bien assez pour justifier le titre de ce chapitre et faire voir que les heureux habitants de cette colonie ont le choix de plusieurs sortes d'exercices fort honnêtes, qui les y peuvent faire vivre avec douceur, pourvu qu'en élevant leurs cœurs à Dieu, au milieu de ces agréables emplois et qu'en attendant tout le succès de leurs soins, de sa bénite main, ils lui disent avec ardeur chaque jour,
Juge équitable des humains,
Que ta saine clarté nous luise,
Que nos desseins elle conduise,
Que ta grâce préside aux œuvres de nos mains.

CHAPITRE X. Des anciens habitants de cette île de Tabago et de ceux qui y sont présentement établis.
Cette île était autrefois possédée par les Caraïbes, de même que les autres Antilles de l'Amérique, mais il y a environ un siècle qu'ils ont abandonné tous les beaux et grands villages qu'ils y avaient, pour se mettre à couvert des irruptions trop fréquentes des Aroüagues, leurs ennemis du continent, et se retirer à l'île de Saint Vincent auprès de ceux de leur nation qui y habitent et en laquelle ils avaient dès lors les principales forces de leur état, de même qu'elle sert encore à présent de rendez-vous général à leurs troupes, quand ils ont résolu de faire des descentes dans les terres des mêmes Aroüagues, avec lesquels ils ont une guerre immortelle. Cette terre de Tabago étant donc demeurée déserte par la retraite des Caraïbes et appartenant de droit à ceux qui s'en empareraient les premiers, sa beauté, sa fertilité, sa situation commode et tous les autres rares avantages dont elle est richement pourvue convièrent, il y a environ trente ans, une compagnie d'honorables bourgeois de la ville de Flessingue d'y faire porter deux cents hommes, à dessein d'y jeter les premiers fondements d'une colonie, à laquelle ils donnèrent dès lors le nom de la Nouvelle Oüalcre, qui est celui-là même de la plus célèbre et de la plus peuplée de toutes les îles qui composent la province de Zélande, dans laquelle leur ville a toujours tenu un rang très considérable.
Les Indiens du voisinage, ayant eu connaissance de cet établissement, en conçurent incontinent des ombrages et, s'étant ligués avec les Espagnols de l'île de la Trinité, ils résolurent de venir fondre d'un commun accord sur ces nouveaux venus, avant qu'ils eussent le temps de mettre en bonne défense le fort qu'ils avaient commencé d'y bâtir et que le secours qui leur avait été promis, à leur sortie de la Zélande, fût arrivé.
Ce funeste dessein réussit à ces Barbares, ainsi qu'ils l'avaient projeté, tellement qu'après avoir défait tous ceux qui eurent le courage de s'opposer à leur descente, démoli la forteresse, enlevé le canon, arraché les vivres, brûlé les maisons, fait l'entier dégât de tout ce qui était déjà cultivé et emmené plusieurs prisonniers de guerre, ceux qui furent assez heureux pour échapper au massacre ou à la captivité, appréhendant un traitement tout pareil à celui de leurs compagnons, furent d'avis de se retirer ailleurs.
Depuis cette déroute, cette île a été près de vingt années sans avoir aucun habitant qui fût fermement arrêté, de sorte que, durant tout ce temps-là, si elle était fréquentée, ce n'était que de quelques navires passants, qui s'y arrêtaient pour y prendre des eaux, ou de quelques pêcheurs des colonies de la Martinique et de la Gardeloupe, qui s'y rendaient en la saison que l'on tourne la tortue, c'est à dire depuis la mi-avril jusqu'au mois de septembre, ou même de quelques Caraïbes, qui y venaient assez souvent pour y prendre les rafraîchissements dont ils avaient besoin en allant faire la guerre aux Aroüagues, ou en retournant de ces expéditions.
Mais en l'an mille six cent cinquante-quatre, Messieurs Adrien et Corneille Lampsins frères prirent à cœur de peupler de nouveau cette belle île sous les auspices des hauts et puissants seigneurs les États Généraux des Provinces Unies. Et depuis onze ans ou environ que ces deux généreux frères ont formé et heureusement exécuté ce grand dessein, ils y ont fait passer, à leurs frais et dans leurs propres vaisseaux, un nombre très considérable de braves hommes, qui travaillent incessamment à la défricher et à relever glorieusement les ruines de la colonie que leurs compatriotes y avaient auparavant dressée.
Le nom de Messieurs Lampsins est bien connu et fort célébré dans tout le nouveau monde, de même qu'en celui-ci, d'autant que depuis que les Français et les Anglais se sont établis aux Antilles de l'Amérique, ils y ont tous les ans envoyé de grands navires chargés de toutes sortes d'excellentes marchandises et de bons rafraîchissements, et afin d'y entretenir une entière correspondance de négoce, du consentement et même en quelques endroits à la réquisition de Messieurs les gouverneurs, ils avaient bâti des magasins dans toutes les îles les plus renommées, où ils tenaient des commis pour distribuer les marchandises qui leur étaient apportées de Zélande et recevoir en échange celles des habitants de l'une et de l'autre nation, qui trouvaient leur avantage dans ce raisonnable commerce.
Monsieur Adrien Lampsins est directeur de la Compagnie des Indes Orientales à la Chambre de Middelbourg et Monsieur Corneille Lampsins son frère, qui est décédé depuis peu au grand regret de tous les gens de bien, était ancien bourgmestre et sénateur de la ville de Flessingue et député perpétuel de la province de Zélande, à l'assemblée des hauts et puissants seigneurs les États Généraux des Provinces unies.
Monsieur Corneille Lampsins accompagnait ces charges importantes et ces éminentes dignités (desquelles il était revêtu de son vivant et dont il s'est acquitté avec beaucoup de louange et d'approbation) d'une intégrité incorruptible, d'un facile accès et particulièrement d'un grand zèle à procurer le bien, la gloire et la réputation de sa patrie, en s'étudiant de la conserver dans une parfaite al-

liance avec les puissances souveraines qui lui sont confédérées.
Toutes ces excellentes qualités, qui reluisaient en la personne de Monsieur Corneille Lampsins en un haut degré, firent que le roi très chrétien voulant reconnaître, selon sa grande sagesse et sa générosité royale, les mérites et les bons services que ce digne sénateur lui avait rendus en plusieurs occasions importantes, de son propre mouvement, certaine science, pleine puissance et autorité royale, le créa et déclara baron. Il voulut qu'il fût réputé et appelé tel et que tel il se pût nommer et appeler tant en jugement que dehors et qu'il jouît de ce titre lui, ses hoirs, ses successeurs et ayant cause tant mâles que femelles, pleinement, paisiblement et perpétuellement, en tels et pareils droits de noblesse, autorités, prérogatives, privilèges et prééminences, en fait de guerre, assemblées de nobles et autres, comme en jouissent, usent et ont accoutumé d'en jouir les autres barons de son royaume. Et que désormais lui et sa postérité puissent porter les armes écartelées ayant sur le tout un écusson chargé de fleurs de lys sans nombre, et orné d'une couronne perlée. Et pour le gratifier encore davantage, sa Majesté l'honora du ceint militaire et le fit chevalier de l'accolade ainsi qu'il est amplement contenu dans les lettres que sa Majesté lui en fit expédier, lesquelles sont signées de sa main royale, données à Saint Germain en l'Aye, au mois d'août de l'an de grâce mille six cent soixante-deux et scellées du grand sceau et ensuite vérifiées et enregistrées en son Parlement de Paris, ouï et à ce consentant son procureur général, suivant l'arrêt de vérification en date du vingt-cinquième mai mille six cent soixante-trois.
Monsieur Corneille Lampsins a laissé deux fils, messieurs Jean et Geleyn Lampsins, qui sont les dignes héritiers de ses biens et particulièrement de ses vertus et de sa noblesse et qui en compagnie de monsieur Adrien Lampsins, leur oncle, sont en possession de la seigneurie de l'île, que nous décrivons sous le titre de la Nouvelle Oüalcre.
D'autant que cette île est l'une des îles Antilles, qui sont aussi appelées les îles caraïbes et qu'en cette qualité elle est comprise dans la concession que la Compagnie des Indes Occidentales a obtenue des hauts et puissants seigneurs les États Généraux des Provinces unies, dès le commencement qu'elle fut érigée. Messieurs Lampsins ont appuyé l'établissement qu'ils y ont fait de l'octroi des directeurs commis des chambres respectives de cette même compagnie représentant l'Assemblée des dix-neuf, ainsi qu'il conste par l'extrait de leurs résolutions, en date du cinquième du mois de mai de l'an mille six cent cinquante-cinq.
L'une des conditions de cet octroi portant aussi expressément que celui qui serait nommé pour commander à cette colonie naissante serait agréé et confirmé dans cette charge par les mêmes hauts et puissants seigneurs les États Généraux, messieurs Lampsins leur présentèrent monsieur Hubert de Beveren, et leurs altesses étant dûment informées de la fidélité, de l'expérience, de la générosité et de toutes les autres belles perfections dont ce gentilhomme est richement pourvu et qui le rendent très digne de ce noble emploi, elles le munirent ensuite de leur commission, laquelle est fort ample et en date du deuxième du mois de septembre en la même année mille six cent cinquante-cinq, en vertu de laquelle il est entré en possession de ce gouvernement au grand contentement de tous les habitants de l'île, qui ont tout sujet de se louer, comme ils le font hautement, de sa très sage conduite et des soins incomparables qu'il prend d'avancer la gloire et le bien de leur colonie, en l'entretenant dans le repos et dans la paix et tranquillité dont elle jouit par la bénédiction du Seigneur.
Un peu après que messieurs Lampsins eurent fait porter des hommes à cette terre et qu'ils commençaient à la cultiver, le duc de Coerlandt envoya un grand navire de guerre à l'Amérique, avec ordre d'y découvrir quelque place qui fût propre à recevoir une compagnie de ses sujets. Ce vaisseau, chargé de plusieurs aventuriers qui s'y étaient volontairement embarqués, vint mouiller à l'une des rades de cette île et le capitaine qui en avait le commandement, l'ayant visité et jugé fort commode pour l'exécution de la volonté du duc, son maître, y laissa cent hommes, qui se placèrent sans aucune résistance dans l'un des plus beaux quartiers, les gens de messieurs Lampsins n'étant point alors en état de leur disputer la défense, ni de s'opposer à leurs desseins. Mais il y a environ quatre ans que ces Allemands n'étant point soutenus ni rafraîchis d'hommes et de vivres de l'Europe, comme il est requis en de pareilles entreprises ou ne pouvant s'accoutumer à l'air du pays, et [ont] été obligés de se retirer et de laisser par ce moyen l'entière et la paisible possession de cette terre à ceux à qui elle appartient de tout droit, pour l'avoir les premiers occupées.
Il faut avouer que ce n'est point sans sujet que cette île a été recherchée de divers endroits car, outre ce que nous avons déjà dit de la fertilité de son terroir, de la bonté de l'air qu'on y respire et de plusieurs autres rares avantages qui la rendent recommandable, étant voisine du continent de l'Amérique méridionale, elle est très propre pour y entretenir un bon commerce avec les Français, les Anglais et les Espagnols, qui y ont des colonies, comme aussi avec les Aroüagues, les Calibis, les Caraïbes et plusieurs autres nations indiennes, qui ont leurs villages sur les bords de la grande rivière d'Orinoque et le long de la côte de la mer.
Il est vrai qu'à cause de certaines incommodités qui accueillirent d'abord les premiers hommes qu'on y avait menés, les envieux de cette nouvelle peuplade se servirent d'une si triste occasion pour en dire plusieurs choses diffamatoires, comme si cette terre eût dévoré ses habitants et n'eût point mérité d'être cultivée. Mais ces maladies, qui alors lui étaient communes avec toutes les autres places qu'on découvre nouvellement, sont entièrement évanouies depuis un long temps et, par la grâce du Seigneur, l'on y jouit à présent d'une santé aussi ferme et d'une constitution de corps et d'esprit autant vigoureuse qu'en aucune autre des Antilles, tellement qu'il ne nous reste qu'à souhaiter que Dieu, jetant sans cesse ses favorables regards sur les habitants de cette colonie, leur donne de jour en jour des illustres témoignages de sa protection paternelle et qu'en exauçant les vœux que nous faisons pour leur prospérité,
Ce Dieu dont la puissance est partout si connue,
Notre Dieu les bénisse entre tous les humains.
Que ses dons il leur continue,
Et qu'on craigne partout le pouvoir de ses mains.

CHAPITRE XI. De l'état présent de cette île et du gouvernement qui y est établi.
Pour ce qui concerne l'état présent de cette île, les derniers mémoires qui en sont venus nous apprennent qu'il y a déjà environ douze cents hommes qui s'occupent tous à faire du sucre ou à cultiver le tabac, le coton, l'indigo et le gingembre, qui sont les occupations les plus ordinaires des habitants de cette colonie, comme nous l'avons déjà remarqué, et que, pour faciliter tous ces emplois, messieurs Lampsins prennent le soin de leur procurer de temps en temps des Nègres de l'Afrique, qui étant forts et robustes, et beaucoup plus capables de supporter le travail dans ces pays chauds que les Européens, apportent beaucoup de soulagement et de profit à ceux qui ont acheté leurs services.
Il est aussi constant que les navires qui en sont retournés depuis peu ont déchargé à Flessingue, dans les magasins de messieurs

Lampsins, une quantité très considérable de toutes les marchandises spécifiées ci-dessus, qui étaient du crû et de la façon de cette île et qui, au rapport des experts, ont été jugées autant excellentes et aussi bien conditionnées qu'aucunes autres de même espèce qui jusqu'à présent sont venues de l'Amérique.
Il est à croire que la bonté du terroir de cette île contribue beaucoup aux louables qualités et à toutes les perfections de ces denrées mais il en faut aussi donner la louange et la gloire à la diligence et à la dextérité des habitants de cette Nouvelle Oüalcre, qui, à l'exemple de ceux de l'ancienne, étant d'un naturel vigilant et laborieux au possible sont aussi fort soigneux de ne rien oublier de tout ce qui est capable de mettre en estime leur aimable colonie et de lui acquérir un bon renom parmi les marchands.
Quant au gouvernement de cette île, la justice et la police y sont administrées avec toute l'équité, toute la prudence et toute la modération qu'on saurait désirer par un sage conseil, auquel monsieur le gouverneur préside et qui s'assemble réglément au lieu et aux jours ordonnés pour terminer, promptement et sans beaucoup de remises, tous les différends qui peuvent survenir entre les habitants et pour aviser à tout ce qui peut servir à l'ornement et la sûreté, au repos et au plus grand avancement de la colonie.
Ce sénat est à présent composé d'un bourgmestre, de cinq échevins, d'un secrétaire et des principaux officiers de la milice mais, lorsque, par la bénédiction du Seigneur, cette île sera plus accrue en nombre de personnes, messieurs Lampsins ont dessein d'y établir les mêmes ordres de justice, de milice et de police qui sont reçus parmi les Provinces Unies, afin qu'elle soit gouvernée en toutes choses, autant que la différence des lieux le pourra permettre, selon toutes les bonnes lois et toutes les louables coutumes qui, jusqu'à maintenant, les ont conservées en un état fleurissant.
Les églises de l'une et de l'autre langue, que le Seigneur y a recueillies, c'est à dire tant la Flamande que la Vallonne, y sont conduites par le ministère des pasteurs, des anciens et des diacres, de même que celles des provinces confédérées, auxquelles elles sont associées, sous l'inspection des synodes de l'une et de l'autre langue respectivement et la direction d'une même liturgie et d'une même discipline ecclésiastique.
Pour ce qui regarde la police, l'on ne souffre point de paresseux, ni de bouches inutiles dans cette petite république, non plus qu'en celle des abeilles. Mais de même que l'oisiveté, qui est la rouillure des corps et des esprits, en est bannie par arrêt irrévocable, aussi le doux et profitable emploi de l'agriculture y est reçu avec honneur, comme parmi les plus célèbres et généreuses nations, dont l'histoire est parvenue jusqu'à nous, qui tiraient bien souvent du labourage ces illustres héros auxquels ils confiaient la conduite de leurs armées et qui, après s'être acquittés dignement de ces emplois de la dernière importance, retournaient tout chargés de palmes et de lauriers à l'aimable culture de leurs champs, où ils trouvaient leurs plus chères délices après leurs glorieux travaux, de même que durant la plus profonde paix, ils y faisaient l'apprentissage de leurs guerres. De sorte que, durant ces siècles d'or, l'on ne s'étonnait pas si la terre, étant maniée par de si nobles mains, rendait en toute abondance et sans se lasser les semences qu'elles lui avaient confiées.
Or bien que les habitants de cette île réputent à gloire de subsister de leur labeur et qu'ils soient plus assidus à cultiver ce qui peut couvrir leurs tables ou entretenir leur commerce que ce qui pourrait contribuer à leurs délices ou contenter leur curiosité, nous pouvons néanmoins ajouter que ceux d'entre eux qui se plaisent à la diversité des paysages et des perspectives les plus accomplies, ou à la contemplation des secrets de la nature, trouvent au milieu de cette douce retraite de quoi contenter amplement leurs louables inclinations et de puissants motifs d'élever leurs plus douces pensées à la méditation sérieuse d'une infinité de merveilles, qui les invitent d'y remarquer le doigt de Dieu et de lui dire en reconnaissance de tant d'illustres preuves de son pouvoir infini, dont il a déployé des rayons en la production de tous ces rares ouvrages.
Suprême arbitre des monarques,
Que ton nom nous est saint, qu'il nous est précieux :
Et qu'on voit quelque part que l'on jette les yeux,
luire de ta bonté de merveilleuses marques.

CHAPITRE XII. Des divers quartiers de cette île, qui sont déjà habités.

Ceux qui, en prenant le divertissement de la chasse, ont eu la curiosité de faire le tour de cette l'île ont remarqué qu'il n'y a aucun endroit, depuis le bord de la mer jusqu'au sommet des plus hautes collines, qui ne soit très propre à être cultivé et où l'on ne puisse dresser commodément de belles habitations. Tellement que cette terre étant d'une forte grande étendue, comme nous l'avons représenté au premier chapitre de ce "Tableau", elle peut recevoir et entretenir avec facilité une assemblée de personnes autant nombreuse et considérable qu'aucune des autres îles de son voisinage, bien qu'il y en ait deux ou trois, où l'on comptait, il y a plus de quinze ans, douze à treize mille habitants, sans y comprendre les Nègres qui sont les serviteurs perpétuels de ces colonies, qu'on disait y être encore en beaucoup plus grand nombre. Mais d'autant que dans ce chapitre, nous avons dessein de faire tant seulement une brève description des places qui sont déjà peuplées, nous suivrons exactement l'ordre et le rang qu'elles tiennent sur le plan qui en a été envoyé depuis peu à messieurs Lampsins.
Le premier quartier, où cette île commence d'être défrichée, c'est celui qu'on appelle communément les Petites Anses. On y voit déjà dix ou douze belles maisons, qui sont bâties de bonne et solide charpente et couvertes de petites planches de bois de cèdre, au lieu de tuiles ou d'ardoises. Toutes ces agréables demeures, qui ont la vue de la mer et de la terre, sont accompagnées de plantages d'un fort grand rapport et de plusieurs arbres fruitiers qui les embellissent. La pêche de toutes sortes d'excellents poissons et la chasse des pourceaux sauvages, des agoutis et des faisans, y sont aussi si abondantes que les habitants trouvent presque à leurs portes, sans avoir besoin de recourir au loin, non seulement les vivres nécessaires pour l'entretien de leurs familles, mais même des délices qu'on achèterait ailleurs à grand prix d'argent et avec beaucoup de peine. On pourrait à bon droit nommer ce lieu le quartier des trois rivières, à cause qu'il y en a tout autant qui l'arrosent, ou bien le quartier des Français, parce que la plupart de ceux qui l'ont habité, suivant les ordres de monsieur le gouverneur, sont de fort honnêtes gens de cette nation-là, qui y vivent avec douceur et en grande union.
À une lieue de là et quand on [a] passé une colline assez élevée, on rencontre le plantage du sieur Corneille Alard, qui est diversifié de quelques éminences fort agréables et de plaines extrêmement divertissantes, qui sont couvertes de toutes sortes de bons vivres et de cannes de sucre, qui y croissent en perfection. Il y a aussi un fort beau moulin pour en exprimer le suc ; mais cette place étant rafraîchie de la rivière qui porte le nom de Jacob de Cop, laquelle dans les grandes sécheresses roule incessamment des eaux de la grosseur d'une barrique, l'on y pourrait bâtir des moulins à eaux avec d'autant plus de facilité qu'il y a des sauts en plusieurs en-

droits, d'où, la rivière tombant avec impétuosité, elle serait capable de faire tourner les roues de ces machines, qu'on appelle ordinairement des moulins à sucre, sans avoir recours à d'autres artifices.
Un peu plus loin, on trouve le plantage du sieur du Chesne, qui est enrichi de toutes sortes d'arbres fruitiers et de cannes de sucre et de vivres, qui sont requis pour l'entretien de la belle famille que Dieu lui a donnée, pour un témoignage que les honnêtes femmes sont aussi fécondes dans l'Amérique qu'en l'Europe. Sa maison, qui a toutes les commodités qu'on peut désirer, pour lui donner place entre les plus accomplies de toute l'île, et d'abondant un état de ne point craindre un camp volant, ou les incursions des Sauvages, étant munie de deux petites pièces de campagne et de plusieurs bonnes armes, que ses enfants et domestiques savent manier avec beaucoup d'adresse et de générosité. Sa terre, qui reçoit aussi tous les avantages de la rivière, dont nous avons parlé ci-dessus, est aussi pourvue d'un moulin à sucre qui lui sert particulièrement à faire de l'eau de vie, qui est autant estimée qu'elle est nécessaire dans ces pays chauds.
Dans ce même quartier, l'on voit le plantage des héritiers de feu Jacob de Cop, lequel est bien orné de toutes sortes de beaux arbres, de vivres et de marchandises du pays, de même que le précédent. Et ensuite, l'on entre dans celui du sieur Isaac Baselus, qui a une fort agréable maison couverte de tuiles, qui a la vue sur une belle prairie qui lui appartient, où l'on voit paître quelques bêtes à cornes et qui serait capable d'en nourrir un grand nombre, à cause que la fertilité du terroir est accrue notablement par les eaux de la rivière, qui porte le nom de Samuel Jans, laquelle le baigne en divers endroits, qui sont aussi pour la plupart d'une situation fort avantageuse pour y édifier des moulins à sucre, dont les roues pourraient être incessamment agitées par la rapidité du cours des eaux, sans avoir besoin d'emprunter aucun autre secours.
Cette rivière étant passée, l'on vient au plantage de monsieur La Fortune Haring, lieutenant du vieux quartier, dans lequel cette habitation, qui est embellie de même que les autres que nous venons de décrire, est aussi comprise. Mais la maison, où ce digne officier fait sa demeure, a ceci de particulier, qu'elle est bâtie sur une éminence escarpée naturellement et d'une assiette si forte qu'on la peut mettre en bonne défense à bien peu de frais.
À côté de cette habitation, l'on aperçoit les plantages de deux braves associés sergents du quartier, qui sont connus sous les noms des sieurs Midaveres et Coton et qui vivent ensemble en une si parfaite union et concorde vraiment fraternelle que, le Seigneur faisant prospérer leurs labeurs et foisonner leurs troupeaux, ils se voient parfaitement bien logés selon le pays, pourvus de bétail et accommodés de tout ce que l'on saurait souhaiter à une demeure paisible, à laquelle ce grand Dieu de paix, suivant ses immuables promesses, a ordonné bénédiction et vie à toujours.
Les possessions de ces deux aimables associés sont suivies des plantages des sieurs Cigaly, Pierre Copin et d'autres jusqu'au nombre de douze ou treize, qui sont abreuvés de petites rivières qui leur apportent un rafraîchissement incomparable. On y voit aussi, de même qu'aux autres, une infinité de beaux arbres fruitiers, qui font une perspective fort charmante, leur verdure représentant un riche émail, qui rehausse la blancheur du coton, que les habitants de ce quartier font profession de cultiver particulièrement, entre leurs autres marchandises. Ils ont tous des maisons bien commodes, qui sont pour la plupart couvertes de cèdre.
De cette côte, l'on descend à l'anse des paresseux, ainsi nommée parce que les tortues venant terrir jusqu'aux portes des cabanes, et même sous les lits des premiers habitants qui s'y étaient placés, ils ne daignaient pas se lever (à ce qu'on leur attribue) pour tourner cette douce proie, qui se venait rendre à eux, pour faciliter leur nourriture. On trouve à présent, sur cette anse, les plantages des sieurs le Petit Picard, Isaac Bondon, Jean Robin et de quelques autres honorables habitants, qui étant extrêmement vigilants et soigneux de bien cultiver leurs jardins et de profiter de tous les avantages que la terre et la mer leur présentent, feront sans doute que ce quartier perdra dans peu de temps son ancien nom, pour en prendre un tout contraire.
Au bas d'une colline qui borde cette anse, l'on rencontre les belles prairies de messieurs Lampsins, dans lesquelles on voit une grande quantité de bêtes à cornes, qui s'y multiplient de jour à autre. Ces messieurs, qui sont aussi seigneurs de cette île, comme nous l'avons déjà dit ailleurs, ont fait bâtir joignant cette prairie une fort agréable et solide maison qui est couverte de tuiles. Et d'autant que la plaine où elle est située a beaucoup d'attraits, qu'elle est baignée d'une agréable rivière et revêtue d'une infinité de beaux arbres et particulièrement de ceux qu'on appelle des arbres de cannelle, qui sont d'une douce odeur et très propres à bâtir. Plusieurs des anciens habitants, qui avaient leurs maisons et leurs places ailleurs, les ont vendues pour venir habituer cet aimable quartier, qu'on nomme maintenant la Nouvelle Rue, à cause que l'on voit déjà, sur le coteau qui borne la rivière, douze ou treize demeures bien commodes, qui sont environnées de jardins et de champs bien plantés, qui font un ravissant paysage.
Après qu'on a passé cette plaine, on monte une colline, dont le sommet peut avoir une demi-lieue d'étendue, puis la terre, s'abaissant jusqu'au bord de la mer, commence à former la baie sur laquelle on a jeté les premiers fondements de la ville, qui porte le nom des seigneurs de l'île, de laquelle aussi nous ferons la description, incontinent que nous aurons visité le quartier qui la précède et qui pourrait faire l'un de ses faubourgs.
Il est composé de dix ou douze jolies maisons, qui ont toutes la vue de la mer et de leurs plantages, qui sont fournis abondamment de toutes sortes de vivres du pays et de cotonniers, qui étant à à l'abri des vents y rapportent à merveille. Ce quartier est encore embelli de deux habitations fort amples et bien bâties, dont l'une appartient à monsieur Guiere Burmestre et l'autre à monsieur Govert Harmanset, qui sont si bien placés et servis de Nègres qu'ils peuvent édifier sur leurs propres fonds des moulins à sucre ou des indigoteries.
Quant à l'anse qu'on appelait ci-devant Root-Clip Baye et qui est à présent connue sous le nom de LampsinBaye, l'on peut dire que c'est l'un des plus divertissants et des plus accomplis séjours de tout ce nouveau monde et que c'est avec juste raison qu'on a commencé d'y bâtir une ville, laquelle on espère de rendre fort considérable, sous le bon plaisir de Dieu, cette place ayant tous les avantages de la situation et du terroir que l'on saurait désirer pour la rendre propre aux usages auxquels elle est destinée.
L'air y est extrêmement doux et tempéré.
Le solage y est gras et uni, qui produit sans peine une quantité presque incroyable de beaux fruits et de toutes les marchandises qui ont leur cours au pays. Les plaines et les collines du voisinage, qui ne sont point encore découvertes, sont couronnées de toutes sortes d'arbres, beaux par excellence, qui font une perspective fort charmante et diversifiée au possible. La plaine est arrosée de trois rivières considérables et de deux belles fontaines, qui, prenant leur source au pied des plus proches collines, forment de clairs ruisseaux, qui rafraîchissent merveilleusement les habitations qui y sont déjà dressées.
Cette ville n'est pas seulement en idée, ou crayonnée sur le plan qu'on en a figuré, comme nous l'avons dit ailleurs, mais elle est enrichie dès à présent de plusieurs bâtiments fort agréables, qui, ayant leurs vues sur la mer et sur la plaine voisine, composent une

longue et large rue, laquelle commençant à la sucrerie de messieurs Lampsins, que nous décrirons ensuite, peut être étendue jusqu'à celle de monsieur Moris, secrétaire de l'île.
Bien que les édifices de cette nouvelle ville soient un peu éloignés les uns des autres, l'on dirait néanmoins à les voir de loin qu'ils soient contigus, tant à cause qu'ils sont d'une belle montre que parce qu'ils se suivent presque en droite ligne. Les plus apparents de tous sont l'église, les magasins de messieurs Lampsins, la maison de monsieur Moris et celle du sieur Thomas Deinod, qui sont pour la plupart couvertes de tuiles, de même que plusieurs autres de leur voisinage, qui pourront être aisément enfermées dans l'enclos de cette ville naissante.
Au reste, on la peut fortifier avec une facilité non pareille, à cause que son terrain, étant gras et argileux, est très propre pour élever des remparts et faire tous les autres ouvrages qui sont requis pour mettre une place en bonne défense, joint qu'étant lavé des eaux de ces trois rivières, dont nous avons parlé, les fossés en pourront être remplis, et de là on les conduira aisément par des canaux dans tous les endroits de la ville, pour faciliter le transport des marchandises jusqu'à la mer et rafraîchir toutes les rues, qui en recevront de grandes commodités et un singulier ornement.
Si cette ville peut être enrichie, au dedans, de tout ce qui la peut rendre recommandable, nous pouvons aussi ajouter que ses dehors ont des avantages qui méritent bien d'être considérés. Les grands navires peuvent mouiller à sa rade et y demeurer en toute sûreté, en toutes les saisons de l'année, pour y charger et décharger leurs marchandises, sans crainte d'être jetés à la côte, ou brisés sur les rochers par ces effroyables tempêtes que les Insulaires nomment des ouragans, qui y sont inconnus, ainsi que nous le dirons au chapitre quatorzième de cette "Relation".
Pour empêcher que les vaisseaux ennemis ne puissent subsister à cette rade et tenir la ville à couvert de toutes sortes de mauvaises entreprises, messieurs Lampsins ont fait bâtir, sur une petite colline élevée de cinquante pieds ou environ au-dessus du terrain, une forteresse, où monsieur le gouverneur fait sa demeure ordinaire. Elle consiste en quatre bastions réguliers, sur chacun desquels il y a une batterie de plusieurs grosses pièces de canons, qui, défendant la ville et la campagne voisine, peuvent foudroyer tous les vaisseaux qui auraient l'assurance de mouiller à ce havre ou de porter des hommes à terre sans en avoir demandé et obtenu la permission.
Ces quatre bastions enferment dans leur enceinte le corps de garde, le donjon, l'arsenal, muni de plusieurs bonnes armes à feu et de plusieurs autres pièces de défense, et l'appartement de monsieur le gouverneur, lequel est fait de charpente, d'une structure fort commode, étant élevé sur un étage inférieur qui est de briques, et d'une solidité et épaisseur convenables à la charge qu'il supporte.
Au pied d'une autre colline, qui regarde la plaine où l'on a commencé de bâtir la ville, dont nous venons de parler, messieurs Lampsins ont fait édifier un moulin à sucre qui est parfaitement beau et accompli. Ce rare bâtiment, qui est à trois étages, a quatre-vingts pieds de long, sur une largeur de quarante. Toutes les colonnes et les poutres qui le soutiennent sont de bois d'akouma et le corps est fait d'une charpente solide, dont les pièces principales, qui sont toutes à vives arêtes, ont douze pouces en chaque carré, sur quarante pieds de long. Il est couvert de tuiles, qui sont supportées par un riche comble, qui est entièrement composé de bon bois de sciage.
Ce rare édifice, qui couvre la machine du moulin à sucre et d'une partie de ses dépendances, est accompagné de plusieurs maisons fort commodes, qui sont aussi solidement bâties. L'une sert de demeure au commandeur que messieurs Lampsins y ont établi pour avoir l'inspection sur tous les ouvrages qui s'y font. Le maître de la sucrerie, le maréchal et le tonnelier ont aussi chacun leurs demeures particulières. L'on y voit encore deux corps de logis, plus spacieux que les précédents, l'un desquels est destiné à purifier le sucre et l'autre à faire de l'eau de vie de cannes. Tous ces bâtiments sont couverts de tuiles, de même que le grand édifice qui couvre le moulin et les chaudières.
Il y a encore à l'entour de cette place, qui a la forme d'un gros village, plusieurs petites maisons, qui servent de retraite à plus de quatre-vingts Nègres, qui sont employés à planter, à entretenir les cannes de sucre et à faire tous les autres ouvrages qui sont requis, tant pour faire jouer le moulin que pour faire bouillir les chaudières, dans lesquelles on verse le suc qui est exprimé des cannes, afin de le réduire en consistance de sucre. Et ce qui est très considérable, c'est que toutes ces demeures différentes sont rafraîchies d'une belle rivière, qui leur apporte des commodités incomparables.
Outre cette rivière, qui baigne le pied de la colline à la pente de laquelle est édifié le moulin à sucre dont nous venons de parler, il y a encore une agréable fontaine, qui fait un ruisseau qui se va rendre à la mer, entre la maison de monsieur Chaillou, l'un des pasteurs de l'île, et celle du sieur Henry de Gaint. L'on voit aussi dans ce même endroit une belle place sur laquelle messieurs Lampsins font élever un grand magasin, qui sera toujours pourvu (s'il plaît au Seigneur de bénir leurs généreux desseins) de toutes les provisions et marchandises qui sont nécessaires pour la subsistance de la colonie, lequel pourra aussi servir de demeure aux nouveaux venus, jusqu'à ce qu'ils aient des places arrêtées.
À quatre cents pieds ou environ de la dernière rivière, dont nous avons parlé, il s'en forme encore une autre, laquelle, se partageant en deux, renferme dans son sein deux ou trois îlets, où l'on pourrait aussi bâtir des magasins fort commodes. Il est vrai que le flux de la mer, se mêlant dans ces rivières, rend leurs eaux salées jusqu'à deux cents pas ou environ, en remontant du sable de la mer à ces îlets, mais en compensation de cette salure, on y peut pêcher aisément plusieurs bons poissons de mer, qui se viennent égailler dans ces eaux, qui retiennent beaucoup de la douceur de leur source. Il y croît aussi une infinité de grandes huîtres, qui ne cèdent en rien à celles qu'on nous apporte des côtes d'Angleterre.
Sur cette même colline où est bâtie la principale forteresse, dont nous avons déjà parlé, monsieur le gouverneur a fait construire un moulin à sucre, qui est de charpente fort solide et couvert de tuiles. Il est aussi servi d'un nombre bien considérable de Nègres et accompagné de tout ce qui est requis pour y faire de parfaitement bonnes marchandises.
Du plantage de monsieur le gouverneur, on entre dans celui de monsieur Mogge, mesureur des terres de la même île. Ensuite l'on trouve celui de monsieur Brouë, lieutenant de monsieur le gouverneur, et le moulin à sucre de monsieur Moris, secrétaire de la colonie, qui est fort accompli tant pour le nombre des Nègres, qui y font les ouvrages nécessaires sous la conduite de celui qui en a la direction, que pour la qualité des bâtiments, qui sont solides et autant commodes que le pays le saurait désirer.
Il faut remarquer que toutes ces places que nous avons spécifiées, depuis le moulin de messieurs Lampsins jusqu'à celui de monsieur Moris inclusivement, sont ornées de beaux jardinages et de maisons fort plaisantes, qui sont si proches les unes des autres qu'elles pourraient facilement être comprises dans l'enceinte de la ville, si ce n'est qu'on voulut les réserver, à dessein d'en faire des faubourgs, qui seraient autant agréables et divertissants que la ville même.

Nous projetions de passer d'ici aux autres quartiers de l'île, qui nous restent encore à considérer sans nous arrêter en chemin mais d'autant que ce chapitre serait trop étendu à proportion des autres, nous ferons ici une douce pause et en félicitant les habitants de cette aimable colonie de ce que les cordeaux leur sont échus en des lieux si plaisants et de ce que la Providence leur a adressé un si excellent héritage, nous élèverons nos mains et nos cœurs au ciel, pour la continuation de leur prospérité en disant avec ardeur,
Que Dieu jette sur eux ses regards favorables,
qu'il les daigne bénir dans cet heureux séjour :
Qu'il soit à leurs vœux secourable,
Et leur montre sans cesse un paternel amour.

CHAPITRE XIII. Continuation des quartiers de cette île qui sont déjà habités.

Lorsqu'on a passé le moulin à sucre de monsieur Moris, l'on rencontre sept ou huit plantages, qui sont entretenus par les soins des sieurs Jean Chaillou, Nicolas Maldre, Samuel Stetin, Marc Maillard, Daniel Marius, maître Henrik et Jean Rovels. Toutes les maisons de ces honorables habitants font une perspective qui contente la vue et bien qu'elles ne soient pas beaucoup éloignées de la mer, elles ne manquent point de bonnes eaux, qui leur sont largement fournies par un excellent ruisseau, qui prenant. son origine dans l'habitation du sieur Marc Maillard, coule de là par toute la plaine, jusqu'à la rivière de monsieur Timbergue, où il se va rendre. Cette ravissante fontaine forme dès sa source un grand bassin de trente-cinq à quarante pieds de circuit, dans lequel elle pousse, en tout temps et à chaque bouillon, des eaux fort claires et fort saines, de la grosseur d'un seau et qui ont tant de force qu'elles seraient capables, étant ramassées en un corps, de faire tourner la roue d'un moulin.

Ensuite de l'habitation du sieur Rovels, l'on vient à celle de monsieur Timbergue, qui est l'une des plus accomplies et des mieux entretenues de toute l'île. Sa maison et son moulin à sucre ne sont éloignés du bord de la mer que de la portée d'un fusil et ils sont bâtis à la pente d'une colline qui se termine en une belle plaine, qui est serpentée d'une rivière assez profonde et rapide, qui a sa source plus de deux lieues avant dans la terre. On tient qu'il y a divers endroits le long de son canal où l'on pourrait avec facilité dresser de beaux moulins à eau, qui apporteraient un grand profit aux propriétaires, soit qu'on les voulût employer à scier du bois ou à briser les cannes de sucre, soit qu'on voulût s'en servir à quelques autres usages.

Toute la plaine et la colline, qui sont comprises dans ce plantage, sont richement couvertes de vivres excellents et de cannes de sucre. Les bâtiments sont solides, bien proportionnés et munis de toutes sortes de bonnes armes, pour repousser un agresseur qui voudrait y faire quelque effort. La basse-cour est fournie de toutes sortes de menu bétail et de volailles, que l'on nourrit ailleurs et qu'on peut facilement élever dans ces pays chauds. Mais ce qui est de plus grand prix que tout cela, c'est que monsieur Timbergue, qui en est le maître, étant un homme de cœur et de grande expérience, qui a eu autrefois des emplois fort considérables dans le Brésil, sait parfaitement comment il se faut gouverner dans les colonies ; et que, selon sa prudence et sa générosité, il use avec honneur des biens que Dieu lui a donnés, recevant avec beaucoup de civilité et d'affection cordiale ceux qui le visitent.

Le plantage de monsieur Timbergue a pour voisin celui de monsieur Antoine de Wit, qui consiste en plusieurs petites habitations qu'il a achetées et lesquelles, étant jointes ensemble, font un très bel héritage de la largeur de quatre cent cinquante pas, sur une longueur de beaucoup plus grande étendue. Outre que le terroir de cette place est d'un grand rapport et que les bâtiments qui sont dessus sont fort commodes, il y a tout au milieu un avantage qui ne saurait être assez prisé, à savoir une excellente source d'eau vive, laquelle, rejaillissant d'un rocher, forme un ample bassin de quinze à seize pieds de tour et de sept ou huit en profondeur et qui, même dans les plus grandes sécheresses, est rempli d'une eau autant claire et aussi pure qu'on en saurait souhaiter.

C'est à cette place de monsieur de Wit que commence le quartier de la grande anse, qui a une demi-lieue de long et est fort bien habitué. La terre y étant très propre à produire de bons vivres et des excellentes marchandises a ceci encore de particulier qu'elle est si unie qu'on y pourrait aisément faire rouler des charrettes. La côte y est aussi fort poissonneuse, la tortue y territ jusqu'à la porte des maisons et les bois fournissent de la venaison et du gibier autant abondamment qu'en aucun autre endroit de l'île. La plaine est abreuvée de trois ruisseaux qui ne sèchent jamais et de deux torrents ou ravines, qui, au temps des pluies, roulent leurs eaux avec impétuosité, jusqu'à la mer.

Les habitants de ce quartier sont tous placés avantageusement, leurs maisons étant situées sur de petites plates-formes ou éminences, qui ne sont éloignées de la mer que de la portée d'un mousquet ou environ de sorte qu'ils jouissent en toute liberté de l'aspect du vaste océan et de la vue de la campagne. Leurs bâtiments sont faits de bois d'akouma, qu'ils ont trouvé sur le lieu, mais s'ils voulaient les revêtir de maçonnerie, ils le pourraient faire avec facilité, d'autant que cette anse est couverte de pierres, qui sont propres à cela et même à faire de la bonne chaux. Les principaux habitants de ce délicieux quartier sont messieurs de Wit et Vaudin, les sieurs Jacques Becuol, le Cupre, la Rivière, la Sale, Louis de Rohanet un sien cousin, Jean le Charpentier et Jacob Lombard.

De ce quartier, on passe dans une grande plaine de trois lieues de long, laquelle n'étant point encore habitée, nous dirons seulement que la terre y étant très fertile (ce qui se reconnaît par toutes sortes d'excellents arbres, dont elle est revêtue), l'on y pourrait faire d'aussi beaux plantages qu'en aucun autre endroit de l'île. Le terrain étant partout extrêmement uni et très propre à contenir les eaux, on y creuserait aussi facilement des puits et des citernes, qui suppléeraient au défaut des fontaines et des rivières dont il est dépourvu. On peut faire ce long chemin à l'ombre des arbres, ou si l'on veut suivre le rivage de la mer, on se va rendre à un lieu nommé Tanaire, où le sieur Michel Ursin a bâti une fort agréable maison de bois d'akouma.

Bien que cette maison soit un peu à l'écart, elle a néanmoins toutes les commodités que la nature et l'industrie peuvent contribuer, comme à l'envi, pour convier les hommes à s'y plaire et d'y passer leur vie avec beaucoup de douceur. On y voit en plein jour les tortues se jouer sur les basses de la mer, d'où ceux qui s'entendent à les harponner les tirent sur le sable ou dans leurs canots. Les autres poissons qui sont communs à cette côte s'y laissent aussi prendre presque sans peine aux filets ou à l'hameçon. La chasse s'y fait aussi avec tout l'heureux succès qu'on saurait désirer, sans qu'on soit obligé de s'écarter au loin.

Mais ce qui est de plus considérable, c'est que sans sortir de l'enclos de cette maison, les terres qui l'entourent, étant bien cultivées, rendent avec profusion toutes sortes de bons aliments, qui sont nécessaires pour l'entretien de la famille, et que les eaux, qui sont requises pour le rafraîchissement des hommes et du bétail, se prennent d'un excellent puits, qui a des sources qui ne tarissent jamais. Il y a encore ceci de singulier à cette demeure, qu'elle a dans son voisinage, une quantité très considérable de ces palmistes épineux, desquels nous avons parlé en leur lieu, d'où le propriétaire recueille en tout temps du vin fort sain et délicat au possible, dont il régale ceux qui le vont visiter.

Pour conserver avec douceur l'idée de cette aimable solitude, le sieur Ursin, qui y trouve ses délices, a dressé, au milieu des belles forêts qui l'entourent, une avenue parfaitement droite et unie qui conduit au chemin qui se va rendre à la Pointe de sable, à couvert des arbres les plus ravissants que l'on pourrait s'imaginer, la nature ayant enrichi ce lieu de toute la plus charmante verdure, d'un ombrage le plus doux, et d'une fraîcheur la plus délicieuse que l'industrie et la curiosité des hommes se pourraient procurer ailleurs, avec des dépenses immenses et beaucoup de travaux.

Le quartier qu'on nomme la Pointe de Sable est grandement pierreux mais les vivres, les cannes de sucre et toutes sortes d'autres marchandises ne laissent pas d'y venir à souhait et même au-delà de tout ce qu'on saurait s'imaginer, tellement que les habitants, qui y ont des plantages, ont tout sujet de s'en louer et de se plaire à cultiver une terre qui récompense, avec tant de largesse et en une si riche mesure, le travail de leurs mains.

Les maisons qu'ils y ont bâties sont solides et fortes d'assiette, d'autant qu'elles sont relevées sur de petits tertres et que le chemin qui y conduit est si étroit qu'il est très facile d'en défendre l'approche. Elles sont au nombre de dix ou douze, qui sont presque toutes bien pourvues de puits ou de citernes, et s'il y en a eu quelques-unes qui en soient destituées, elles peuvent aller puiser leurs eaux au pied d'un petit fort, qu'on a bâti depuis peu à cet endroit, où il y a une belle citerne, qui en a assez pour rafraîchir en tout temps son voisinage, qui est composé de fort honnêtes gens, qui craignent Dieu et le servent en esprit et en vérité selon sa sacrée parole.

Cette île n'est point habitée, depuis la Pointe de Sable, dont nous venons de parler, jusqu'à celle de Caron. Il et vrai qu'entre ces deux pointes, on a bâti depuis peu une redoute pour y loger une escouade de soldats, que messieurs Lampsins y veulent entretenir, pour empêcher les Indiens de descendre dans l'île par cet endroit-là. Car bien que ces messieurs en qualité de seigneurs de la terre désirent que leurs sujets entretiennent une bonne correspondance avec ces Barbares, afin de les apprivoiser et les attirer à la connaissance du vrai Dieu, par toutes les voies de douceur et de charité chrétienne, si est-ce qu'ils ne veulent pas qu'ils descendent à terre, sans en avoir demandé et obtenu la permission de monsieur le gouverneur.

La Pointe de Caron, avec celle du fort de Beveren, qui est élevé tout proche de l'endroit où l'on a projeté de bâtir une autre ville, sous le nom de la Nouvelle Flessingue, comme nous le dirons ensuite, font une belle anse en forme de croissant, qui donne une bonne et assurée retraite à toute sorte de vaisseaux. On voit encore, sur cette Pointe de Caron, les masures d'un fort que les premiers habitants, qui y furent envoyés de l'île d'Oüalcre, y avaient commencé. Il y a aussi un grand nombre d'orangers et de citronniers qu'ils y avaient plantés et, un peu plus bas que la pointe, il y a un excellent arbre de cocos, qui est presque toujours chargé de fruits.

Cette anse, ayant une terre sablonneuse et très propre à produire le manioc, les patates et tous les autres vivres et marchandises du pays, a dès à présent un nombre bien considérable de braves habitants, qui y ont bâti des maisons bien agréables et cultivé des plantages, qui répondent parfaitement à leurs soins et à leurs attentes. Ils sont arrosés de deux rivières, qui, prenant leurs sources bien avant dans les terres, se viennent rendre à cette anse, qui peut avoir une demi-lieue de circonférence. L'une de ces rivières se divise en deux bras, dont l'un décharge ses eaux en la mer au milieu de ce sein et l'autre, après l'avoir traversé en toute sa longueur, vient baigner le pied du fort de Beveren, dont nous avons déjà parlé au deuxième chapitre de ce "tableau".

Ce fort est flanqué sur un rocher, lequel, étant inaccessible de quelque côté qu'on le veuille aborder, est encore lavé de la mer et de cette rivière d'eau douce, que nous venons de décrire, qui lui font un large et profond fossé en forme de demi-lune. La situation de cette place qui commande absolument sur le havre voisin et sur une langue de terre, sur laquelle l'on a projeté de bâtir la Nouvelle Flessingue, est si avantageuse que selon le jugement de tous ceux qui s'entendent aux fortifications, l'on pourrait avec fort peu de frais, la mettre en état d'arrêter une puissante armée.

Ce fort n'est commandé d'aucune montagne ni éminence qui soit au voisinage ; et les eaux qui l'entourent et la dureté du roc ne permettent pas qu'on le puisse miner ni saper. Pour entrer dedans, il faut traverser la rivière et monter par un petit sentier qu'on a gagné dans la masse du même rocher, lequel est si étroit qu'il n'y peut passer qu'un homme de front, tellement que les soldats qui le gardent n'ont pas beaucoup de peine à défendre cette avenue et d'en empêcher l'accès. Il est aussi pourvu de plusieurs grosses pièces d'artillerie de quinze à dix-huit livres de balles, qui tiennent le port et la rade et tout le quartier en sûreté.

La mer qui lave cette anse est si abondante en toute sorte de bons poissons qu'il ne faut jeter qu'un seul coup de filet pour en avoir une douce expérience et la terre est si féconde en oranges, citrons, goyaves, bacoves et bananes que les soldats qui gardent le fort et les navires étrangers ou autres qui mouillent à cette rade ont tout sujet de se louer de tant de rafraîchissements, que la terre et la mer leur présentent avec tant de largesse.

L'endroit qu'on appelle communément la Nouvelle Flessingue comprend dans son étendue une pointe ou langue de terre, qui s'avance un demi-quart de lieue en mer et qui est sous le canon du fort de qui lui sert de citadelle. Ce quartier, qui fait une forme de presqu'île, est à présent planté de vivres et la colline qui l'avoisine est entièrement couverte de cannes de sucre, que messieurs Lampsins y font entretenir pour donner de l'emploi à un beau moulin et à une seconde sucrerie, qu'ils ont fait bâtir au-dessous du fort que nous venons de décrire.

Voilà une brève et naïve description de tous les quartiers de cette île, qui sont à présent découverts, d'où le lecteur judicieux recueillera, s'il lui plaît, que cette colonie de la Nouvelle Oüalcre ne consiste point en des forêts affreuses et impénétrables ni en de sourcilleuses montagnes qui ne puissent être habitées, ni en des sablonnières arides et infertiles mais en une terre féconde au possible, couronnée de bois précieux, arrosée d'une infinité de belles rivières et de claires sources, et qui répond si libéralement aux espérances de ceux qui la labourent qu'elle leur donne sans beaucoup de travail non seulement les choses nécessaires pour la nourriture, le vêtement et l'entretien du commerce, mais même des délices en une très riche mesure. Si bien que pour finir ce chapitre de même que le précédent par nos humbles prières à Dieu, nous le supplierons affectueusement de vouloir faire croître cette belle île en nombre d'habitants et singulièrement en tous les plus précieux dons de sa grâce, afin que l'œuvre de leurs mains prospérant à toujours,

Aux passants, on entende dire
Le Seigneur par qui tout respire,
Veuille vos œuvres couronner :
Et par sa clémence propice
Pour vous enrichir, il bénisse,

Les biens qu'il vous fait moissonner.

CHAPITRE XIV. Des avantages qu'on peut attendre de cette île et des singularités qui s'y trouvent.

Cette île, de même que celle de Malte et quelques autres des Antilles, a cet avantage très considérable qu'elle ne nourrit aucune bête venimeuse. Il est vrai qu'on y voit de monstrueux serpents, de douze à quinze pieds de long, qui ont la tête effroyable et la gueule démesurément fendue. Mais outre qu'ils prennent la fuite à la rencontre des hommes et qu'on n'a point encore ouï dire qu'ils leur aient fait aucun mal, lorsque les Nègres les trouvent à leur avantage, ils les tuent pour se nourrir de leur chair, laquelle ils disent être aussi délicate et savoureuse à leur goût que celle des meilleurs poissons. Ils conservent aussi les dépouilles de ces épouvantables reptiles pour en accommoder les curieux qui en font état à cause des écailles de différentes couleurs dont elles sont émaillées avec une si admirable variété et un mélange si superbe qu'il n'y a aucune broderie, ni aucun taffetas de la Chine, qui leur soient comparables.

Ce qui est aussi de merveilleux et d'un singulier avantage pour attirer et conserver le commerce dans cette île, c'est que ses habitants ont reconnu par une douce expérience qu'elle n'est point sujette à ces effroyables tempêtes que les Indiens appellent des ouragans, qui font ailleurs tant de ravages. Nous ne recherchons point curieusement en ce lieu, comment il se peut faire que toutes les autres terres des Antilles étant exposées à cette universelle conspiration des vents, celle-ci seule en soit exempte et jouisse d'un calme parfait, pendant que tout le voisinage est dans le trouble et dans la confusion qui accompagnent ce désordre, mais en rapportant cet effet extraordinaire à Dieu seul, qui en est le véritable auteur, et lui donnant toute la gloire de cette illustre merveille, nous dirons, en admirant ce rare privilège, que son adorable providence a daigné de déployer en faveur de cette île que ces vents si légers et si violents, qui ailleurs bouleversent les maisons et détachent les plus hauts arbres de leurs racines, sortent du fond de ses inépuisables trésors de sorte que, n'ayant point d'autre force que celle qu'il leur inspire, ils ne soufflent que là où sa très sage ordonnance les adresse, respectant inviolablement les limites qu'elle leur a posées.

Nous pouvons mettre aussi entre les plus doux avantages de cette terre, qu'à peine y en a-t-il aucune en tout ce nouveau monde qui, à proportion de son étendue, ait tant de belles rivières et tant de claires sources d'eau vive que celle-ci. Car outre celles dont nous avons parlé en faisant la description des différents quartiers de cette île, qui sont déjà connus et habités depuis le fort de Beveren ou de la Nouvelle Flessingue jusqu'à l'anse qu'on nomme Jean de Moors,l'on en remarque encore cinq qui déchargent leurs eaux dans la mer. Et ceux qui ont pénétré plus avant au nord et au levant de cette île rapportent constamment qu'il y a presque partout des ruisseaux d'eau courante, qui rafraîchissent merveilleusement les plaines et les vallées.

Il est vrai qu'il y a une agréable plaine, de laquelle nous avons parlé au chapitre précédent, qui a environ trois lieues de long sur une largeur bien proportionnée, où il n'y a ni rivière ni aucune source d'eau qui ait quelque cours. Mais outre que pour réparer ce défaut, l'on y peut creuser partout des puits et des citernes avec grande facilité, il se trouve justement, au milieu du chemin qui conduit du quartier de la grande anse à celui de la pointe de sable, un arbre d'une grosseur si prodigieuse qu'à peine six hommes pourraient embrasser son tronc, qui a ceci de merveilleux, que ses racines, qui sont liées et cordonnées les unes avec les autres par un singulier et incomparable artifice de la nature, forment dans leur sein une sorte de rare puits, de la profondeur de douze à treize pieds, qui, même dans les plus grandes chaleurs de l'été, est abondamment pourvu d'une eau aussi claire et autant fraîche et excellente que celle d'aucune fontaine qui soit dans le pourpris de cette île, tellement que c'est toujours à l'ombre de ce bel arbre et sous ses vastes branches et fort touffues qui couvrent cet incomparable puits d'eau vive, que ceux qui traversent d'un quartier à l'autre ont accoutumé de prendre le frais et de faire une délicieuse pause en s'y désaltérant tout à loisir.

Les beaux ports et les mouillages très sûrs et très commodes pour mettre à l'abri toutes sortes de navires se rencontrent aussi en fort grand nombre, tant aux rades qu'en plusieurs belles anses, qui sont particulièrement à la bande du couchant, où cette île est fermement habituée, comme nous l'avons représenté dans les deux chapitres qui précèdent celui-ci. Mais outre les rades et les mouillages que nous avons nommés en venant de la grand-mer pour aborder cette terre, après qu'on a passé le Petit Tabago, qui est une petite île d'une lieue ou environ de circonférence dans laquelle monsieur le secrétaire a fait mettre des chèvres, on rencontre l'anse du cul de sac, où les vaisseaux peuvent être à couvert de tous vents, à cause que ce sein est entouré partout, hormis à son embouchure, de collines assez élevées. Cette baie est encore suivie de trois autres, que l'on rencontre avant que de parvenir à celle qu'on nomme la grande anse.

Cette île a aussi plusieurs agréables prairies, qui pourraient nourrir une infinité de bétail, il y en a entre autres deux fort considérables, dont l'une, qu'on appelle communément au langage des îles la grande savane, peut avoir deux lieues de circuit et l'autre n'en a qu'une demie. L'herbe, qui croît en l'une et en l'autre, est très propre à nourrir les vaches et à leur donner du lait, dont on peut faire du beurre et du fromage, qui ne céderaient point en bonnes qualités à ceux qu'on fait en Hollande, ainsi que les habitants de cette île, qui ont déjà des vaches, le reconnaissent par une douce expérience.

Entre les singularités de cette île, il ne faut pas oublier l'anse des huîtres, laquelle on rencontre en allant de la plaine au logis du sieur Ursin. Cet endroit a ceci de remarquable et de particulier, qu'étant bordé d'arbres qui poussent quelques-unes de leurs racines dans la mer, des huîtres fort excellentes s'y attachent par centaines, de sorte qu'il ne faut que couper ces racines, qui sont fort mollasses et qui ne sont pour la plupart que de la grosseur du pouce, pour en attirer autant que l'on en veut. Il y en a qui ont la même forme que celles qu'on pêche aux côtes d'Angleterre, qui sont aussi de la même grosseur et ne leur doivent rien pour la délicatesse, et d'autres qui sont plus plates et ont un peu moins de chair, et c'est dans celles-ci qu'on trouve souvent de petites semences de perles.

À cause que cette île est située sous la zone torride, de même que la plus grande partie de l'Amérique, plusieurs se persuadent que les chaleurs y sont si excessives qu'elles ne sont point supportables. Mais outre que ces chaleurs ne sont pas plus grandes que celles qu'il fait en France durant l'été et que les rosées qui tombent durant la nuit et les vents frais qui soufflent durant le jour rafraîchissent merveilleusement l'air, comme nous l'avons déjà dit au premier chapitre de ce "tableau", il y fait souvent des pluies si douces et si abondantes qu'elle y causent une agréable température et, lorsque les fleurs se ternissent et que les feuilles des arbres et des plantes semblent se flétrir, ces pluies rendent dans une nuit la verdure aux arbres, l'éclat aux fleurs et l'émail aux herbes et aux plantes.

Nous ne répéterons pas en cet endroit ce que nous avons assez amplement insinué ailleurs, que cette terre produit une quantité presque incroyable de fruits si excellents et si propres à nourrir ses habitants que, quand elle ne tirerait aucun rafraîchissement de l'Europe, elle est capable de leur fournir non seulement la nourriture et le vêtement, ce qui devrait suffire au fidèle, mais encore

une infinité de délices. Nous ajouterons encore que, pour un surcroît des libéralités du Ciel, on y peut aussi cueillir des fleurs et savourer une infinité de douceurs qui peuvent donner un contentement tout particulier à ceux qui se donnent le loisir de les considérer avec attention et d'en user avec actions de grâces.

Pour ce qui est des fleurs, qui émaillent presque en toutes les saisons de l'année plusieurs arbres et plantes, nous en avons parlé en leur lieu mais il y a encore de certaines lienes (ainsi qu'on les appelle au langage des îles), qui rampent sur les arbrisseaux et sur les buissons, qui ont des fleurs ravissantes et qui exhalent des odeurs non pareilles.

Il y a aussi de trois sortes de lys. Les uns sont orangés et tout à fait semblables en figure à ceux de la même couleur que nous avons en France. L'autre sorte est chargée de six ou sept feuilles longues et étroites qui penchent en bas et font comme une espèce de couronne, qui contente la vue par sa blancheur incomparable, de même que l'odorat par sa très douce odeur. Mais la troisième, qui est la plus ravissante, croît sur le tronc ou sur les grosses branches de quelques-uns de ces plus beaux arbres de prix dont cette île est magnifiquement parée.

Cette rare plante, étant soutenue d'un riche et si ferme piédestal, qui l'empêche d'être foulée des passants, s'élève par touffes et par bouquets du milieu de sa tige, de même que le muguet ou le lys des vallées, et son incomparable fleur, qui n'a pas plus d'étendue que celle du narcisse, représente si naïvement un lys en broderie d'argent qu'il semble que la nature se soit plu à produire dans cette île cette fleur mystérieuse, avec tout l'éclat, toute la grâce et tous les attraits que les mains les plus adroites des orfèvres et des brodeurs lui pourraient donner pour la revêtir de sa plus grande gloire et la faire paraître avec cette grande pompe et majesté, qui l'a rendue digne d'enrichir la couronne et la pourpre des rois les plus augustes du monde.

C'est aussi avec raison que les habitants de cette île font état d'une sorte de vigne rampante, qui produit des fleurs d'un bleu céleste, de la grandeur de nos tulipes et d'une odeur très suave. Ces fleurs, qui ont aussi la figure d'une clochette venant à tomber, sont suivies de certains fruits, en forme de petites pommes vertes et unies, qui contiennent un suc aigre-doux, qui est si rafraîchissant et si agréable au goût, lorsqu'on y est accoutumé, qu'il n'y a aucun fruit dans toutes les Antilles, qui soit plus capable d'étancher la soif, d'ouvrir l'appétit et de laisser une douce fraîcheur à la bouche. Cette plante merveilleuse, de laquelle monsieur Chaillou nous a donné la connaissance, de même que celle des lys, que nous avons décrits auparavant, est sans doute une espèce de ces fleurs tant célèbres, que l'on appelle de la passion, dont nous avons parlé bien amplement et donné le portrait tiré sur le naturel au chapitre onzième du premier livre de notre "Histoire des Antilles".

Cette terre étant émaillée de tant de rares fleurs, ce n'est pas de merveille que les abeilles s'y plaisent, puisqu'elles y trouvent si aisément et avec tant d'abondance cette douce matière qu'elles recherchent ailleurs avec tant d'empressement, pour en former leur miel et leur cire. Elles sont un peu plus petites que celles que nous voyons en ces quartiers. Leur corps étant exposé au soleil paraît violet de même que leurs ailes. Elles ont encore ceci de particulier, qu'elles peuvent être maniées sans aucun péril à cause qu'elles n'ont point d'aiguillons. Elles poussent leurs essaims dans le creux des arbres, où elles font aussi leur miel et leur cire.

Bien que ces abeilles de l'Amérique soient tant soit peu plus petites que les nôtres, elles ne sont pas moins vigoureuses, ni moins diligentes car on remarque qu'elles sont presque toujours occupées à leur doux travail. On reconnaît aussi par expérience qu'elles se plaisent nommément sur ces arbres d'une prodigieuse grosseur que nous avons décrits au chapitre quatrième de ce "tableau" sous 1e nom de mille pieds, d'autant que ces industrieuses abeilles recherchent particulièrement les creux qui se trouvent en leurs branches, ou dans leurs troncs, pour y mettre en réserve leurs doux trésors et y perpétuer leur race. On n'a pas beaucoup de peine à trouver ces cachettes, parce que les sentinelles bruyantes qu'elles ont accoutumé de poser aux ouvertures de ces ruches naturelles les découvrent assez. Pour profiter de leur travail, on coupe les branches qu'elles ont choisies, puis l'on en tire le miel, qui est blanc et d'un goût aussi doux et relevé que celui qu'on nous apporte de Provence, mais il a ceci de singulier, qu'étant extrêmement liquide, il s'écoule aisément, quand on blesse tant soit peu les petites cassettes de cire dans lesquelles il est renfermé. Monsieur Chaillou dit en avoir recueilli environ un pot de chaque branche qu'il avait fait couper. La cire qui demeure, après qu'on a exprimé le miel des rayons, est tellement noire que ceux qui ont eu la curiosité d'en faire l'essai nous ont assuré qu'elle ne peut être blanchie, ni au soleil, ni à la rosée, ni par aucun autre artifice.

On rencontre encore communément, parmi les bois de cette terre, une autre sorte de mouches à miel, qui poussent aussi leurs essaims dans le creux des arbres, pour y faire ensuite leur délicieux ouvrage, de même que les précédentes, à qui elles sont semblables quant à la figure mais, quant au reste, elles ont ceci de particulier qu'on les prendrait de loin pour des fourmis volantes, tant elles sont petites, et qu'au lieu que les premières paraissent de couleur violette, celles-ci sont entièrement blanches. Il y a encore cette notable différence entre leur miel, que celui qui est de la façon de ces plus petites est aigrelet, comme si l'on y avait mêlé du suc de citron, et celui des autres est doux au possible, comme nous l'avons représenté.

Il croît aussi dans cette île une sorte de vigne sauvage, qui monte naturellement sur les arbres, où elle produit des raisins aussi gros que les nôtres et d'un goût fort approchant, lorsqu'ils sont parfaitement mûrs. Mais ceux qui ont des treilles dans leurs jardins, dont le premier plan a été apporté de l'Europe, en recueillent des excellents fruits deux fois l'année, et même plus souvent selon la taille et la culture que l'on donne aux ceps, ayant égard à la lune et à la saison convenable, ce qui témoigne que si l'on prenait le soin d'y porter quantité de bons plans et d'y mener des vignerons bien experts, on pourrait espérer d'y faire avec le temps du vin autant excellent qu'en beaucoup d'autres endroits qui sont renommés entre les vignobles.

Après qu'on a passé le fort de la Nouvelle Flessingue, en tirant du côté du nord, l'on voit une montagne que les anciens habitants de la nation des Caraïbes ont nommée la Montagne du diable, à cause qu'on y aperçoit fort souvent des feux qui éclairent durant la nuit. Et bien que ceux-là qui n'en savent pas la vraie cause croient que ce soient des esprits follets et en soient effrayés, il est assuré que ces flammes, qui sont allumées par les ardeurs du soleil durant le jour, ne sont entretenues que par le soufre, qui est contenu dans les entrailles de cette montagne, de laquelle sans doute on en pourrait tirer une grande quantité, si l'on voulait prendre la peine de le purifier et de faire trafic de cette marchandise.

On peut mettre aussi entre les avantages de cette île que, les Indiens l'ayant abandonnée depuis un peu plus d'un siècle, comme nous l'avons déjà remarqué ailleurs, ils ne peuvent à présent, sous quelque couleur que ce soit, y prétendre aucun droit, pour y venir ensuite faire des descentes et inquiéter le repos des habitants, de même qu'ils en usent souvent à l'endroit de ceux des autres îles, d'où ils se plaignent d'avoir été chassés par les surprises, les artifices et les violences des étrangers. Joint que, quand cette pensée leur monterait à l'esprit, la place est maintenant si bien peuplée et munie de tant de bonnes forteresses que tous leurs desseins s'en iraient aisément en fumée et retourneraient à leur honte et confusion, s'ils essayaient d'y faire quelque irruption.

Nous pouvons encore ajouter à la recommandation de cette colonie que, tous les habitants y ayant la liberté de la pêche et même de la chasse, sans crainte d'être querellés par leurs voisins pour avoir entrepris ces divertissements sur leur territoire, ils ont tout sujet de s'y plaire vu notamment qu'ils n'y sont fatigués, comme ailleurs, de gardes ou de corvées, et qu'ils y vivent paisiblement des biens que la terre leur produit, ou que leur industrie leur peut acquérir, sous l'un des plus doux et des plus accomplis gouvernements qui puisse être établi pour conserver la justice et le bon ordre dans la société civile.
Il est vrai que cette île ne possède point les racines de l'or ni la source des perles et qu'elle ne fait pas parade de plusieurs joyaux ni d'une infinité de richesses superflues qui ne servent qu'à l'entretien de la pompe et de la vanité des hommes mais nous pouvons dire que, puisqu'elle est éclairée des divines lumières de la vérité céleste et qu'elle donne en toute abondance la nourriture, le couvert et le vêtement à tous ses habitants et même de quoi entretenir un doux et profitable commerce au dehors par le moyen de ses marchandises, elle se peut glorifier d'avoir tous les plus précieux trésors de Sion et les véritables richesses.
De sorte qu'après avoir considéré toutes les singularités et tous les rares avantages dont cette terre est richement pourvue, nous pouvons conclure avec raison que ceux qui y habitent la doivent considérer comme un petit monde à part, que le Souverain a détaché du grand pour les y loger, et qu'il n'y a que ceux qui passent ainsi leurs jours dans des retraites si bien choisies et parmi des emplois si doux et si innocents, qui jouissent sans crainte de la lumière du jour et du repos de la nuit, de l'ombre des forêts et de la fraîcheur des fontaines, de la pureté des choses visibles et de la véritable nature, telle qu'elle est avant que l'artifice et le luxe l'aient falsifiée et enfin, pour nous servir encore des termes d'un célèbre écrivain de ce siècle, il n'y a qu'eux et leurs semblables qui puisent à la source des beautés naturelles et des vrais délices pendant que les autres n'ont que leur reste. Ce sera aussi dans ces doux sentiments que nous finirons ce chapitre et par ce sacré souhait que nous formons encore en faveur de ces heureux Insulaires,
Ô peuple, que Dieu te bénisse
Qu'à tes désirs, il soit propice,
Qu'il te comble de ses bienfaits :
Qu'il conserve ta renommée,
Et qu'en cette île fortunée,
En puisses-tu jouir en paix.

CHAPITRE XV. Des avis qu'il faut donner à ceux qui désirent de passer à cette île pour y habiter.

Ceux qui, ensuite d'une mûre délibération prise en la crainte de Dieu et après l'invocation de son grand nom, pour la bénédiction de leur dessein, désirent de passer à cette colonie pour s'y établir fermement, doivent être informés en premier lieu, que cette île étant éloignée de nos côtes de douze cents lieues ou environ, l'on fait tout ce chemin par mer, qu'il ne faut que cinq ou six semaines au plus pour s'y rendre heureusement, avec l'aide du Seigneur et qu'en faisant ce voyage l'on rencontre l'île de Madère et celles du Cap de vert, où l'on peut mouiller l'ancre pour y prendre l'air de la terre et les rafraîchissements dont on peut avoir besoin.
Ils doivent aussi savoir que l'embarquement se fait ordinairement à Flessingue, l'une des plus belles villes et des plus considérables de la Province de Zélande, éloignée d'une lieue, tant seulement de celle de Middelbourg, qui en est la capitale, et qu'en l'une et en l'autre de ces deux villes fort célèbres et qui sont connues partout, l'on peut avoir à un très juste prix toutes les marchandises et tous les accommodements qui sont nécessaires pour faire, avec plus de douceur et de facilité, de semblables voyages de long cours.
Ils peuvent encore être avertis de tous les articles suivants, que le temps de l'embarquement, dépendant des vents favorables, ne peut point être réglé précisément mais que les vaisseaux qui sont prêts à faire voile partent pour l'ordinaire de la rade au mois de mars ou d'avril et que le prix que l'on donne pour le passage de chaque personne, avec son coffre et pour la nourriture, est fort raisonnable n'étant que de trente florins, ou de cinquante pour ceux qui désirent d'être un peu mieux accommodés que le commun et qui mangent à la table du capitaine.
Que les navires que messieurs Lampsins destinent à ces voyages sont grands et fort bons à la voile, et parfaitement bien munis de canons et de toutes les provisions qui sont requises à de pareilles entreprises, et que les capitaines ou maîtres, et les pilotes, à qui ils en confient le commandement et la conduite, sont gens sages et expérimentés, qui veillent soigneusement à ce que tous les officiers inférieurs, et généralement tous ceux qui sont commis à leurs charges, s'acquittent diligemment et fidèlement de leurs devoirs.
Que dans tous ces vaisseaux, l'on voit reluire une merveilleuse netteté et un ordre si bien réglé et si accompli qu'on n'y peut rien désirer pour l'honnêteté et la bienséance qui se doivent garder dans ces maisons flottantes, afin de conserver la santé, de subvenir aux nécessités de ceux qui tombent malades et d'y maintenir une bonne paix et une parfaite union entre tous.
Pour ce qui concerne le service de Dieu, qui doit être recommandé par-dessus toutes choses, la lecture de l'écriture sainte, le chant des psaumes et les prières s'y font aux heures accoutumées, le matin et le soir de chaque jour et les dimanches, s'il y a un pasteur, ces sacrés exercices de la vraie piété sont accompagnés d'une dévote exhortation à la crainte de Dieu, ou d'une claire exposition de quelque article de la doctrine chrétienne, et, s'il n'y a point de prédicateur, celui qui a la charge de faire les prières publiques ajoute à celle de ces jours-là la lecture de quelqu'un de ces excellents sermons, qui ont été composés pour l'édification des fidèles qui sont en voyage sur la mer.
On les peut aussi avertir que pour se rendre à cette colonie, l'on peut aussi s'embarquer ailleurs qu'à Flessingue mais qu'en ce cas ils doivent convenir avec le maître du navire, afin qu'il soit obligé de les descendre à cette île avant que de passer aux autres qui sont au-dessous et d'où ils auraient beaucoup de peine de remonter à celle-ci, s'ils y étaient portés, à cause que les vents, qui sont presque toujours contraires, ne peuvent point servir et que les commodités des navires qui y aillent sont fort rares aux autres îles, si ce n'est que par bonheur on en rencontre quelques-uns de ceux qui appartiennent à messieurs Lampsins.
D'autant que les divers accidents qui peuvent survenir durant le cours de ce voyage et les périls auxquels on est exposé sur la mer en retiennent beaucoup de former ce généreux dessein, il sera bon pour les prémunir contre ces vives appréhensions de leur représenter que, Dieu ayant un pouvoir autant absolu sur la mer que sur la terre et que sa bonté, sa puissance et sa sagesse y étant également illustres, rien ne leur peut arriver, en l'un ou en l'autre de ces éléments, qui ne soit dispensé par son adorable providence, et qu'en cheminant en simplicité et sincérité de cœur, dans la vocation à laquelle ils sont appelés, ce souverain Maître du monde dirigera tous les moments de leur vie à sa plus grande gloire et que, s'ils se remettent à sa sage conduite, il les accompagnera de son conseil, afin qu'ils éprouvent que, suivant ses invariables promesses, toutes choses aident ensemble en bien à ceux qui l'aiment.

Ils doivent être aussi fermement persuadés que, bien qu'ils soient sur un élément qui est la vraie image de la vanité et de l'inconstance même, ce grand juge de l'univers, qui a autrefois présidé sur les eaux du déluge, ne les abandonnera point, que son bras qui n'est point raccourci les conservera sur ces abîmes aussi précieusement que la prunelle de son oeil, leur faisant voir ses merveilles ès lieux profonds, de sorte que quand il ferait comparaître le vent de tempête qui élèverait tellement les vagues de la mer, qu'elles monteraient jusqu'aux cieux puis descendraient en un instant jusqu'aux abîmes, et que leur âme se fondrait d'angoisse, ainsi que David nous le représente dans ses psaumes, ils doivent être assurés que, s'ils crient à Dieu au milieu de ce danger, il arrêtera la tourmente, la changeant en calme, et les ondes se tiendront coites. Puis ils s'éjouiront de ce qu'elles seront apaisées et il les conduira au port qu'ils désirent, afin qu'ils racontent ses gratuités en l'assemblée de son peuple et qu'ils publient toutes les choses merveilleuses qu'il aura déployées en leur faveur.

Au lieu que les gens du monde entreprenant de pareils voyages se chargent de romans et font provision de cartes et de dés pour se divertir par la lecture de ces livres curieux et par ces jeux de hasard, qui engendrent souvent des disputes et par lesquels le saint nom du Seigneur est profané, ceux qui craignent Dieu et qui se proposent de cheminer désormais en pureté et en intégrité devant sa face se muniront de tous les meilleurs livres de dévotion qu'ils pourront rencontrer et surtout de la sainte Bible, qui est le livre par excellence, auquel ce miséricordieux Sauveur nous déclare pleinement sa bonne volonté, le soin incomparable qu'il daigne prendre de nous et tout le bon chemin que nous devons tenir pour lui être agréables tous les jours de notre vie.

Afin qu'on ne leur puisse point reprocher avec justice que, pour avoir passé du monde ancien au nouveau, ils n'ont point quitté pour cela leurs mauvaises habitudes et que, pour avoir changé d'air, ils n'ont pas changé de mœurs, ils doivent profiter de ce grand loisir que le Seigneur leur donne dans le navire, pour l'écouter parlant à eux dans ses écritures et le supplier ensuite très affectueusement de vouloir créer en eux un cœur tout pur et tout nouveau, qui soit doux, humble et ployable à recevoir les salutaires impressions de sa grâce, qu'il renouvelle dans leur intérieur un esprit bien remis et qu'en leur donnant l'esprit de sa sainteté, il leur octroie de nouvelles affections à le craindre, à l'aimer, à le servir et à le glorifier, afin qu'étant arrivés au lieu où sa divine Providence les appelle, ils y cheminent en nouveauté de vie et qu'ils puissent dire en y entrant : "les choses vieilles sont passées, voici que toutes choses sont faites nouvelles ".

Pour donner des preuves d'une si sainte résolution et attirer la bénédiction du Ciel sur leurs personnes et sur leurs emplois, ils doivent prendre garde, dès leur arrivée, que leurs maisons soient autant de petites églises, où Dieu soit servi religieusement, où le sacrifice de prières et de louanges lui soit présenté par chaque jour, le soir et le matin, et où sa parole soit révérée, attendant de sa seule bénédiction, et non point de leur force ou de leur adresse, l'établissement de leurs familles dans cette nouvelle terre et tout le succès de leurs travaux, en considérant sans cesse que, si le Seigneur ne bâtit la maison, ceux qui la bâtissent travaillent en vain et que, celui qui plante et celui qui arrose n'étant rien, c'est Dieu seul qui donne l'accroissement.

Ils ne doivent point regretter le lieu de leur naissance puisque, tout ce monde étant le pays du fidèle, qui s'estime partout comme voyageur et forain, ils sont aussi voisins du Ciel en un endroit qu'en un autre et que plusieurs ont souvent trouvé plus de biens, plus d'honneur, plus de contentements solides et même plus d'amis en un pays étranger qu'ils n'en eussent pu espérer parmi leurs plus proches et ceux de leur nation.

Et puisque la divine Providence, qui veille sur eux en bien, les a transplantés d'un lieu à un autre, ils doivent se persuader qu'elle l'a ainsi ordonné, afin de les empêcher de s'enraciner trop profondément en cette misérable terre et ils se doivent servir d'une occasion si favorable que sa sagesse leur adresse, pour penser sérieusement à leur vraie patrie, la Canaan céleste, et soupirer après elle avec d'autant plus d'ardeur qu'en jetant les yeux sur l'un et sur l'autre monde, ils n'y verront que vanité et qu'inconstance et même des révolutions si étranges qu'ils seront obligés de dire, après le plus sage roi de la terre, que tout ce qui est sous le soleil n'est que fâcherie et rongement d'esprit.

Ils doivent surtout être fort soigneux de sanctifier avec révérence le saint jour du repos et les autres auxquels l'Eglise a coutume de s'assembler pour L'adorer en esprit et en vérité et pour faire la mémoire solennelle des principaux mystères de notre rédemption, ou pour s'humilier en la présence de Dieu, avec jeûnes, prières et actions de grâces, ils doivent quitter de bon cœur les affaires de leurs vacations ordinaires, pour employer entièrement ces jours-là au service de Dieu, se rendant les premiers en son sacré temple, pour y être instruits par sa parole, consolés par le chant de ses louanges et confirmés en la foi et en l'étude de toutes sortes de bonnes œuvres, par la prédication de l'Evangile et par la participation des saints sacrements qu'Il a institués en son Eglise pour sceller en nos cœurs les excellentes promesses de grâces et de miséricorde qu'Il nous a faites en son Fils bien-aimé, notre Seigneur Jésus-Christ.

Pour vivre dans un grand repos d'esprit et pourchasser la paix avec tous, et la charité, qui est le sacré lien de la perfection à laquelle tous les chrétiens doivent aspirer, ils se doivent soumettre d'un franc courage à l'ordre de la justice et de la police, qui est établi au lieu où le Seigneur les a introduits, et ne se point mêler avec les contentieux et les esprits brouillons et remuants, qui ne pouvant se ranger et supporter le joug léger d'une douce discipline censurent avec aigreur tout ce qui ne se rapporte point à leur humeur et qui n'est point conforme à leur caprice. Ils doivent aussi éviter soigneusement la compagnie familière des dissolus, des ivrognes et de gens de mauvaise vie, qui pourraient corrompre leurs bonnes mœurs et leur faire oublier les saintes résolutions qu'ils ont prises de se dédier entièrement au service de Dieu et de ne point souiller ce nouveau monde des mêmes dérèglements qu'ils ont commis dans l'ancien et auxquels ils ont renoncé, avant que d'en partir.

S'ils sont chargés d'une famille, ils doivent prendre tous les soins possibles de l'élever en la vraie piété et de la nourrir en la discipline et en la remontrance du Seigneur. Et s'ils ont acquis des Nègres pour être attachés toujours à leur service, ils doivent s'étudier de les gagner à Dieu et de les attirer à la connaissance de son Evangile avec les doux cordeaux de la charité et de la débonnaireté de notre Seigneur Jésus, qui d'esclaves et de serfs du péché que nous étions de notre nature, nous a mis de sa pure grâce en la liberté de ses enfants.

Pour parvenir à une si noble fin, ils se doivent représenter sans cesse qu'encore que le teint de ces pauvres créatures soient différent du leur, ce sont toutefois des hommes comme eux, que Dieu a créés à sa semblance et que ce leur serait une gloire incomparable, si sa Majesté se servait de leur ministère, pour regraver en leurs cœurs l'image de sa justice et de sa vraie sainteté, que le péché, l'idolâtrie et la superstition en ont effacées, et qu'il n'y a rien de plus efficacieux pour les appeler des profondes ténèbres de l'ignorance et de l'erreur à la merveilleuse lumière de la vérité que nous professons, que de les y convier par de fréquentes instructions domestiques, et particulièrement par de bons exemples de piété, de douceur, de charité et de toutes sortes de vertus chré-

tiennes.
Ils doivent aussi détester l'inhumanité et la cruauté de quelques-uns, qui, se disant chrétiens, traitent ces pauvres gens, qui leur sont serviteurs perpétuels, avec plus de rigueur et de sévérité qu'ils n'en pourraient attendre des Turcs et des Sauvages les plus dénaturés. Ce qui leur fait concevoir des haines et des aversions si grandes contre le cruel traitement qu'ils reçoivent de ces maîtres inexorables qu'ils ont aussi en horreur la religion qu'ils professent, dans la créance et le préjugé qu'elle enseigne et autorise de pareilles horreurs. De sorte que ces misérables créatures, déplorant sans cesse le malheur de leur condition, se précipitent quelquefois dans les dernières extrémités comme il s'en est vu de funestes exemples en quelques autres colonies.
Il faut encore exhorter les nouveaux habitants de celle-ci à revêtir les mêmes sentiments d'humanité, de douceur, et de charité chrétienne, à l'endroit des Indiens originaires du pays, lorsqu'ils viendront les visiter, ou que l'occasion se présentera d'avoir quelque communication avec eux, afin qu'en répandant parmi ce pauvre peuple, que Dieu a fait naître libre et qui ne peut souffrir d'être rudoyé, la bonne odeur de l'Evangile de sa grâce, ils tâchent de le retirer de son impiété et de sa profonde ignorance, par toutes les voies que le Seigneur leur en ouvrira.
Ceux qui ont le moyen d'acheter une habitation remplie de vivres, dès qu'ils arrivent à cette île, s'exemptent de beaucoup de fatigue et ils y jouissent d'abord d'une grande douceur. Et quant aux autres qui ne peuvent pas avoir un pareil avantage, on leur doit conseiller, dans les commencements de leur établissement, de s'associer avec quelqu'un des anciens habitants qui ait un bon plantage et qui s'entende à le conduire, afin qu'en travaillant ensemble aux conditions dont ils conviendront, ils apprennent d'eux la méthode de cultiver la terre et le plus court moyen d'en tirer des vivres et les marchandises nécessaires pour leur subsistance, selon la coutume du pays.
Pour ce qui concerne ceux qui entreprennent ce voyage sur la bourse d'autrui, n'ayant pas le moyen de payer leur passage, ils doivent être avertis qu'ils sont obligés, selon les maximes de toutes les îles, de servir trois ans ceux qui ont fait cette avance pour eux, tellement que, bien qu'ils reçoivent quelque petit gage par an, ils sont souvent réduits à un triste état, si ce n'est qu'ils rencontrent par bonheur des maîtres équitables et débonnaires, qui ne requièrent d'eux aucun service qui ne soit raisonnable et modéré selon la portée de leurs forces.
Quant aux autres avis qu'il faut donner à tous ceux qui arrivent nouvellement à cette île, pour prévenir beaucoup de maladies qui les y pourraient accueillir, il leur faut conseiller d'abord de garder une grande sobriété au boire et au manger, d'autant que le pays étant chaud, on n'y doit point tant charger son estomac que dans les contrées froides. De là vient, qu'encore que tous les vivres qui y croissent soient légers et de facile digestion, toutefois on conseille aux nouveaux venus de manger peu et souvent, pour se bien porter. La nourriture qu'on y prend n'y fait pas aussi beaucoup de sang, ce qui est cause que les chirurgiens n'en tirent pas beaucoup, lorsqu'ils sont contraints d'ouvrir la veine.
Il y a, dans toutes les Antilles, quelques fruits agréables à la vue et de bonne odeur, dont il se faut néanmoins garder soigneusement, si l'on ne veut se mettre en un évident péril d'en être dangereusement malade. Les pommes que l'on nomme ordinairement de mansenille doivent tenir le premier rang. Elles croissent sur un arbre médiocre, qui a la forme de nos petits pommiers. La figure de ce fruit est fort semblable aux pommes que nous appelions de vermillon. L'agréable couleur de la peau de ces pommes et la bonne senteur qu'elles exhalent leur donnent de grands attraits mais elles sont remplies d'une substance qui a des qualités si dangereuses que ceux qui en ont mangé ne doivent attendre que la mort, s'ils ne sont promptement secourus par quelque puissant antidote, qui détruise la force de ce venin.
On rencontre encore, parmi les bois qui couvrent la terre de ces îles, certaines plantes, qui sont chargées d'une sorte de petits fruits, qui sont savoureux à la bouche mais qui causent ensuite des vomissements étranges. De sorte qu'il faut que les nouveaux venus observent une grande retenue en l'usage de tous les fruits de ce pays, jusqu'à ce qu'ils aient appris à discerner les bons d'avec les mauvais et qu'ils soient parfaitement informés de leurs qualités louables ou dangereuses.
Parce que l'on a aussi remarqué, par une triste expérience, que tous ceux qui s'exposent à nu à la délicieuse fraîcheur de la nuit sont souvent saisis de grands maux d'estomac, ou qu'ils deviennent pâles, jaunâtres et bouffis, perdant en peu de temps tout ce qu'ils avaient de couleur vive et vermeille, ceux qui sont soigneux de prévenir tous ces fâcheux accidents doivent se tenir tout le corps bien couvert durant la nuit, et singulièrement la poitrine.
L'on doit encore conseiller à ceux qui bâtissent de nouvelles maisons dans cette île d'en prendre le jour du côté du soleil levant, qui porte partout, et nommément en ces pays chauds, la santé avec ses rayons, ou du moins, de le recevoir du côté du nord, d'où soufflent ordinairement les vents qui purifient l'air de toutes ces contrées, qui sont gisantes sous la zone torride.
On a aussi remarqué qu'il n'y a rien qui contribue davantage à la conservation de la santé des habitants de ce nouveau monde, que d'éloigner leurs demeures des marécages et des fondrières et de les placer, autant que la différente constitution des lieux le peut permettre, à la pente des montagnes, ou sur des éminences, d'où l'on puisse respirer un air plus pur et plus libre que celui qui est resserré dans les vallées, ou étouffé par des arbres, ou par des rochers, qui font ombrage de toutes parts. Cet avis est fondé sur la douce expérience de plusieurs, qui ont remarqué avec soin que ceux d'entre eux qui habitent sur des montagnes ou sur des collines sont beaucoup plus agiles et plus vigoureux que les autres, qui demeurent aux vallées ou au milieu des plaines qui sont baignées de marécages.
Enfin il faut avertir les nouveaux habitants de cette colonie, qu'il leur sera fort avantageux de ne point abattre tout à coup les arbres qu'ils trouvent sur leurs plantages mais qu'il est bon d'en réserver un bouquet des plus beaux en quelque endroit. Car outre que ces arbres apportent un singulier ornement et une fraîcheur merveilleuse aux habitations, ils servent encore à les parer et défendre contre les vents, et à leur attirer de la pluie et de la rosée en plus grande abondance. Car l'on reconnaît à présent que, dans toutes les autres îles, esquelles on a dégradé les forêts, il n'y pleut plus si souvent qu'il faisait avant ce dégât. Joint que c'est une perte irréparable de détruire en un jour l'ouvrage d'un siècle, ou de consumer avec le fer et le feu, sans une évidente nécessité, des arbres si beaux et si précieux, qu'on voudrait puis après racheter à grand prix, s'il était possible, ou pour bâtir des maisons, ou pour les employer à quelques autres excellents ouvrages auxquels ils se trouveraient propres.
Bien que plusieurs honnêtes familles, qui se sont retirées à cette île, ou dans celles du voisinage, y aient amassé des biens de ce monde et des commodités fort considérables par la bénédiction du Seigneur, il ne faut pas toutefois que ceux qui auront le dessein de s'y transporter se proposent, pour leur principal objet, une fin si basse pour une âme si généreuse mais, s'ils souhaitent d'y vivre contents, ils y doivent chercher en premier lieu le règne de Dieu et sa justice, dans l'espérance que toutes les autres choses qui con-

cernent la vie présente leur y seront ensuite abondamment fournies, si ce grand Dieu et Sauveur le juge expédient pour sa plus grande gloire et le salut de leurs âmes.
Mais pour s'affermir en de si saintes résolutions, ils doivent considérer sans cesse que la piété avec contentement d'esprit est un grand gain, que n'ayant rien apporté au monde, aussi il est évident que nous n'en pouvons rien emporter mais que, si nous sommes de vrais fidèles, ayant la nourriture et de quoi nous puissions être couverts, cela nous devrait suffire, puisque ceux qui veulent devenir riches tombent en tentation et en plusieurs désirs fous et nuisibles, qui plongent les hommes en destruction et perdition, et que la convoitise des richesses est la racine de tous maux.
Il ne faut pas aussi qu'on nous objecte que c'est une chose fort rare de rencontrer des personnes qui veuillent passer tant de mers, sans avoir d'autre but de leur voyage que celui que nous proposons, ou qui étant parvenues à ces nouvelles colonies y puissent mener une vie si détachée des intérêts que la chair et le sang suggèrent ordinairement à notre nature corrompue, d'autant qu'encore que nous confessions, franchement, que le nombre de ceux qui ont des sentiments si religieux soit assez petit, si est-ce néanmoins que nous pouvons assurer qu'il y en a quelques-uns en divers endroits de ces aimables contrées, à qui le Seigneur a fait tant de grâce que, considérant que la figure de ce monde passe et qu'ils n'ont point ici bas de cité permanente, ils s'y comportent comme des étrangers et voyageurs, et qui y vivent dans un si grand détachement de tous les biens périssables, que ni l'avarice, ni l'ambition, ni le luxe, ni la volupté ne leur déchirent point les entrailles, de sorte qu'usant des biens que Dieu leur donne sans en abuser, ils rejettent tous leurs soucis sur son adorable Providence, sans mettre leurs affections aux richesses superflues que le monde estime.
Il serait à désirer que tous les autres Insulaires fussent animés d'un même esprit, pour se servir en toute pureté et avec actions de grâces de tant de biens que Dieu verse sur eux en une si riche mesure. Mais si nous les considérons en corps et en général, il est constant qu'il s'en trouve beaucoup plus dans ces heureuses contrées, qui sont exempts des empressements et des sollicitudes déréglées de ce présent siècle que parmi nous à proportion de notre nombre.
Pour conclure maintenant ce petit traité et faire un raccourci des principales matières sur lesquelles nous nous sommes étendus, il faut avouer que les habitants de cette Nouvelle Oüalcre en particulier ont, devant leurs yeux et dans leurs mains, tous les plus excellents motifs à louer Dieu de ses dons et tous les plus riches sujets de se consacrer à son saint service que l'on saurait désirer en aucun endroit du monde, soit qu'ils considèrent la douceur de l'air qu'ils y respirent, la fécondité merveilleuse de la terre qui leur y est échue en partage, la beauté ravissante et l'agréable diversité des arbres qui la revêtent, le cristal coulant des rivières et des fontaines qui l'arrosent, les excellents vivres qui y croissent, le miel et le sucre qui y distillent, les précieuses marchandises qu'ils y recueillent et la pêche et la chasse qui y sont abondantes, soit qu'ils jettent les yeux sur le nombre bien considérable des personnes qui leur tiennent compagnie et qui en attireront dans peu de temps plusieurs autres, ou sur la qualité des forteresses qui les protègent, ou sur la douce police et l'aimable gouvernement qui y est établi pour l'entretien du commerce et les y faire jouir d'une vie paisible et tranquille, et enfin sur tous les moyens qu'ils y ont d'être instruits et consolés par la parole de Dieu qui leur y est annoncée en toute pureté, pour les rendre sages à salut par la foi qui est en Jésus-Christ. Tellement qu'étant environnés d'une si grande nuée d'encouragement et d'aides, qui les excitent comme à l'envi à la reconnaissance et à la pratique de tous les sacrés devoirs de la vraie piété auxquels nous les avons exhortés dans ce chapitre, ils peuvent tirer le dernier trait de ce "tableau", en disant avec nous à la louange de leur aimable colonie :
Ô séjour où le Ciel ses merveilles déploie
Où tous ses habitants
De leur sort se trouvent contents
Où l'on n'oit retentir que cantiques de joie
Il faut désormais que ces vers
Portent ton nom par l'univers.

FIN

PARAPHRASE DU PSAUME HUITIÈME
Par David de la Roche
Ô Monarque des Cieux, Maître Eternel du Monde,
Dont le pouvoir suprême est une mer profonde,
Où les plus grands Esprits perdent le Jugement,
Qui pourrait exprimer, ô sagesse adorable,
Ta puissance ineffable ?
Puisqu'on n'en peut parler que par l'étonnement ?
Dans cet illustre emploi, la Terre Universelle
Où sont empreints les traits de ta gloire immortelle,
Etale les effets de ta force à nos yeux,
Et les ravissements de sa reconnaissance
Exaltent ta puissance,
Au-dessus d'elle même, et par dessus les Cieux.
L'Eclat de ta grandeur reluit en toutes choses,
Autant dans les Chardons, comme dedans les Roses ;
Tes Merveilles partout se font apercevoir ;
On ne découvre rien, qui ne prêche ta gloire ;
Et tout nous porte à croire,
L'Incroyable vertu de ton divin pouvoir.
Il est vrai que l'Enfer, dont ta force se joue,
A fait glisser sa rage en des Ames de boue,

De qui l'impiété méprise ta Grandeur,
Mais malgré leur fureur, et leur orgueil extrême,
Les petits Enfants même
Confondent leur malice et vengent ton honneur.
De moi, quand je contemple entre tous tes Ouvrages,
Ce beau Ciel, dont l'Azur ne craint point les Orages,
Dont la tranquillité règle le mouvement,
Dont la Sérénité se moque des Tempêtes,
Et qui dessus nos Têtes,
Porte mille flambeaux, et roule incessamment.
Quand je vois le Soleil, ce vieux Père des âges,
Cet Ennemi des Nuits, ce Foudre des Nuages,
Ce bel Astre du jour, Source de la Clarté,
Ce Prince des Saisons, cet Ami de la Terre,
Qui brave le Tonnerre,
Et de qui les rayons chassent l'obscurité.
Quand, dis-je, mon Esprit Contemple par ma vue,
L'éclatante beauté, dont la Lune est pourvue,
Cette Sœur du Soleil, cette Mère des Mois,
Cette Reine des Nuits, dont les lumières sombres
Forcent l'horreur des Ombres,
Et donnent un jour faible aux plus horribles bois.
Enfin, lorsque ma vue affranchie de voiles,
Sans nul Empêchement, Contemple les Etoiles,
Compagnes de la Lune, et Dames de la Nuit,
Et tant d'autres Brillants, dont la voûte azurée
Est richement parée,
Qui prêchent de ta force et la gloire, et le bruit.
Alors tout étonné de ton pouvoir suprême,
Un beau ravissement me met hors de moi-même,
Qui m'apprend ma bassesse, en voyant ta grandeur,
Et me fait écrier dans cette conjoncture,
Maître de la Nature !
D'où vient que ton Amour pour l'homme ait tant d'ardeur ?
Ta bonté Souveraine avec tant d'efficace,
A déployé pour lui les Trésors de ta grâce,
Que la gloire, et les biens, dont tu l'as Couronné
Elèvent sa Nature aux Trônes magnifiques
Des Esprits Angéliques,
Dont sans cesse le tien demeure environné.
Tu l'as comblé d'honneur, et ce bonheur insigne,
Dont tu le fais jouir, bien qu'il en soit indigne,
L'établit Souverain, ici bas dans ces Lieux,
Il y règne en Monarque, et la loi qu'il dispense
Reçoit obéissance,
Des Animaux des Champs, de la Mer, et des Cieux.
Ô Monarque des Cieux ! Maître Eternel du Monde !
Dont le pouvoir suprême est une Mer profonde,
Où les plus grands Esprits perdent le jugement,
Qui pourrait exprimer, ô sagesse adorable,
Ta puissance ineffable ?
Puisqu'elle met les Cieux dans le ravissement.
FIN

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE SECOND - COMPRENANT L'HISTOIRE MORALE
CHAPITRE PREMIER. De l'établissement des habitants étrangers dans les îles de Saint Christofle, de Nieves, de la Gardeloupe, de la Martinique et autres îles Antilles.
CHAPITRE II. De l'établissement des Français dans les îles de Saint Bartelemy, de Saint Martin et de Sainte Croix.
CHAPITRE III. De l'affermissement de la colonie française de la Gardeloupe, par la paix, qui fut faite avec les Caraïbes de la Dominique, en l'an 1640.
CHAPITRE IV. Du trafic et des occupations des habitants étrangers du pays et premièrement de la culture et de la préparation du tabac.
CHAPITRE V. De la manière de faire le sucre et de préparer le gingembre, l'indigo et le coton.
CHAPITRE VI. Des emplois les plus honorables des habitants étrangers des Antilles, de leurs esclaves, et de leur gouvernement.

CHAPITRE VII. De l'origine des Caraïbes, habitants naturels du pays.
CHAPITRE VIII (1658). Digression de la nature du pays des Apalachites, de leurs mœurs et de leur religion ancienne et nouvelle.
CHAPITRE VIII (1665, 1667 & 1681). Digression contenant un abrégé de l'histoire naturelle et morale du pays des Apalachites.
De l'étendue et de la nature de pays des Apalachites.
De plusieurs rares singularités qui se trouvent dans les provinces des Apalachites.
Du corps des Apalachites et de leurs vêtements.
De l'origine des Apalachites et de leur langage.
Des villes et des villages des Apalachites, de leurs maisons et de leurs meubles.
Des mœurs des Apalachites.
Des occupations ordinaires des Apalachites.
De la police des Apalachites.
Des guerres des Apalachites.
De la religion ancienne des Apalachites.
Comment les Apalachites ont eu connaissance de la religion chrétienne.
Des mariages des Apalachites, de l'éducation de leurs enfants et des maladies auxquelles ils sont sujets et des remèdes dont ils se servent.
De l'âge ordinaire des Apalachites, de leur mort et de leurs enterrements.
CHAPITRE IX. Du corps des Caraïbes et de leurs ornements.
CHAPITRE X. Remarques sur la langue des Caraïbes.
CHAPITRE XI. Du naturel des Caraïbes et de leurs mœurs.
CHAPITRE XII. De la simplicité naturelle des Caraïbes.
CHAPITRE XIII. De ce qu'on peut nommer religion parmi les Caraïbes.
CHAPITRE XIV. Continuation de ce qu'on peut appeler religion parmi les Caraïbes. De quelques-unes de leurs traditions et du sentiment qu'ils ont de l'immortalité de l'âme.
CHAPITRE XV. Des habitations et du ménage des Caraïbes.
CHAPITRE XVI. Des repas ordinaires des Caraïbes.
CHAPITRE XVII. Des occupations et des divertissements des Caraïbes.
CHAPITRE XVIII. Du traitement que les Caraïbes font à ceux qui les vont visiter.
CHAPITRE XIX. De ce qui tient lieu de police chez les Caraïbes.
CHAPITRE XX. Des guerres des Caraïbes.
CHAPITRE XXI. Du traitement que les Caraïbes font à leurs prisonniers de guerre.
CHAPITRE XXII. Des mariages des Caraïbes.
CHAPITRE XXIII. De la naissance et de l'éducation des enfants des Caraïbes.
CHAPITRE XXIV. De l'âge ordinaire des Caraïbes, de leurs maladies, des remèdes dont ils se servent pour recouvrer la santé, de leur mort et de leurs funérailles.

VOCABULAIRE CARAÏBE

Avertissement.
Les parties du corps humain.
Parenté et alliance.
Conditions et qualités.
Actions et passions.
Ménage et trafic.
Ornements et armes.
Animaux de terre, d'eau et d'air.
Arbres et plantes.
Choses élémentaires et inanimées.
Choses spirituelles ou de religion.

RÉCIT DE L'ÉTAT PRÉSENT DES CÉLÈBRES COLONIES DE LA VIRGINIE, DE MARIE-LAND, DE LA CAROLINE, DU NOUVEAU DUCHÉ D'YORK, DE PENN-SYLVANIA ET DE LA NOUVELLE ANGLETERRE

Avertissement
CHAPITRE PREMIER. Des avantages que toutes ces colonies de l'Amérique septentrionale possèdent en commun.
CHAPITRE II. Des colonies de la Virginie, de Marie-Land et de la Caroline.
CHAPITRE III. Des colonies de la nouvelle York, qui étaient ci-devant connues sous le nom des nouveaux Pays Bas.
CHAPITRE IV. De la colonie de Penn Sylvanie.
CHAPITRE V. Des Indiens qui habitent au voisinage des colonies de la Virginie, de la Caroline, de Marie-Land, du nouveau duché d'York.
CHAPITRE VI. Des colonies de la Nouvelle Angleterre.

LE TABLEAU DE L'ILE DE TABAGO OU DE LA NOUVELLE OÜALCHRE

Épître
Préface (1665)
Préface (1666)
CHAPITRE PREMIER. De la situation de cette île et de la nature de l'air.
CHAPITRE II. De la nature de la terre de cette île, de la facilité d'y bâtir des maisons, des villes et des forteresses et des rivières et

fontaines qui l'arrosent.
CHAPITRE III. Des arbres qui croissent en cette île, dont on peut manger le fruit et qui sont propres à bâtir.
CHAPITRE IV. Des arbres de cette île, qui peuvent être employés à la médecine ou à la teinture.
CHAPITRE V. Des oiseaux les plus considérables de cette île.
CHAPITRE VI. Des bêtes à quatre pieds qui se trouvent dans cette île.
CHAPITRE VII. Des poissons, des amphibies et des rares coquillages, que la mer produit aux environs de cette île.
CHAPITRE VIII. Des vivres que cette terre produit pour la subsistance de ses habitants.
CHAPITRE IX. Du trafic et des occupations plus ordinaires des habitants de cette île.
CHAPITRE X. Des anciens habitants de cette île de Tabago et de ceux qui y sont présentement établis.
CHAPITRE XI. De l'état présent de cette île et du gouvernement qui y est établi.
CHAPITRE XII. Des divers quartiers de cette île, qui sont déjà habités.
CHAPITRE XIII. Continuation des quartiers de cette île qui sont déjà habités.
CHAPITRE XIV. Des avantages qu'on peut attendre de cette île et des singularités qui s'y trouvent.
CHAPITRE XV. Des avis qu'il faut donner à ceux qui désirent de passer à cette île pour y habiter.
Paraphrase du psaume huitième.